NOUVEAU
COMMENTAIRE
SUR TOUS LES LIVRES
DES DIVINES ÉCRITURES.

BESANÇON, TYPOGRAPHIE D'OUTHENIN CHALANDRE FILS.

NOUVEAU COMMENTAIRE

LITTÉRAL, CRITIQUE ET THÉOLOGIQUE,

AVEC RAPPORT AUX TEXTES PRIMITIFS,

SUR TOUS LES LIVRES DES DIVINES ÉCRITURES,

PAR M. LE DOCTEUR J. F. D'ALLIOLI,

PRÉVÔT DE LA CATHÉDRALE D'AUGSBOURG, ANCIEN DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE, ANCIEN PROFESSEUR DE LANGUES ORIENTALES A L'UNIVERSITÉ DE MUNICH, ETC., ETC.,

AVEC L'APPROBATION DU SAINT SIÉGE

et les recommandations des RR. et II. II. Archevêques et Evêques d'Augsbourg, de Bamberg, de Brixen, de Brünn, de Budweis, d'Erlau, d'Ermeland, de Fribourg, de Goritz, de Gratz, de Laibach, de Leitmeritz, de Lintz, de Mayence, de Munich, d'Olmütz, de Paderborn, de Passau, de Saint-Polten, de Spire, de Strasbourg, de Trèves, de Vienne et de Vurzbourg, etc., etc.;

Traduit de l'Allemand en Français sur la 6e Edition,

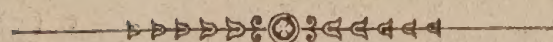
PAR M. L'ABBÉ GIMAREY,

CURÉ DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES (DIOCÈSE D'AUTUN), ANCIEN PROFESSEUR DE DOGME, D'ÉCRITURE SAINTE, ETC.

Traduction revue et approuvée par l'Auteur.

AVEC LE TEXTE LATIN ET LA VERSION FRANÇAISE EN REGARD.

TOME DIXIÈME.



PARIS,

CHEZ LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE CASSETTE, 23.

1853.

PRÉFACE

SUR L'ÉPITRE AUX COLOSSIENS.

Colosse était une des principales villes de Phrygie, dans l'Asie-Mineure, et formait avec deux autres villes, Laodicée et Hiérapolis, un triangle qu'enceignait une plaine fertile. Ce ne fut pas saint Paul lui-même (*Col.* 2, 1.), mais Epaphras, vraisemblablement un disciple de l'Apôtre (*Col.* 1, 7.), qui fonda l'Eglise chrétienne de Colosse. Dans cette chrétienté s'étaient également glissés de bonne heure de pernicieux hérétiques qui cherchaient à séduire les fidèles. C'étaient des chrétiens imbus des opinions judaïques, lesquels non-seulement poussaient, ainsi qu'en d'autres localités (voy. l'introd. à l'Epître aux Galates), à l'observation, comme étant obligatoire, des rites mosaïques (*Col.* 2, 16.), mais encore avaient emprunté de la philosophie orientale des doctrines païennes, qui étaient en contradiction directe avec la doctrine chrétienne (*Col.* 2, 18. et suiv.). Comme ces faux docteurs savaient se faire, comme partout, au moyen d'un semblant d'une prétendue sagesse qui affectait la profondeur, un parti nombreux, et qu'ils menaçaient de ruiner le bien dont Epaphras avait jeté la semence, ce fidèle disciple s'empressa d'informer l'Apôtre qui était alors détenu captif à Rome pour la première fois (voy. l'introd. à l'Epître aux Ephés.), et auprès duquel il s'était rendu pour le visiter, du triste état de l'Eglise de Colosse, afin d'obtenir de lui des conseils et des secours. Ce fut là ce qui engagea saint Paul à écrire cette Epître. Il y fait voir contre ces faux docteurs qui se glorifiaient d'une sagesse particulière, que la plénitude de la sagesse est en Jésus-Christ. Cette plénitude de la sagesse, il la développe d'abord en elle-même, en entrant dans l'énumération des bénédictions qu'a procurées au monde l'économie chrétienne du salut (*Col.* 1.); il la fait ensuite ressortir en la mettant en opposition avec l'apparente sagesse des faux docteurs, contre lesquels il cherche à prémunir les fidèles, et des enseigne-

ments desquels il fait remarquer la vanité et le danger (*Col.* 2.) ; enfin il représente la sagesse chrétienne sous le rapport de son influence sur la vie et sur la conduite (*Col.* 3. 4.). Cette Epître est écrite avec une énergie d'expression non commune. « On y sent que c'est l'Apôtre du monde qui paraît et qui parle. Il s'avance tout armé et avec courage contre l'ennemi, certain de la victoire. Chaque mot est plein de sens et d'une signification profonde, et partout on voit briller les feux de la charité qui brûlent le cœur de ce père rempli de sollicitude, dont le comble du bonheur est le salut de ses enfants. » Tychyque, qui était un Juif converti de l'Asie-Mineure (*Act.* 20, 4. *Col.* 4, 7-9.), fut chargé de porter la Lettre.

ÉPITRE DE L'APOTRE S. PAUL

AUX COLOSSIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Paul écrit aux Colossiens, et il leur souhaite la grâce et la paix. Je rends grâces à Dieu au sujet de votre foi et de votre charité, parce que c'est sur ce fondement que repose l'espérance de votre éternelle félicité, ainsi que vous le savez par la connaissance de l'Evangile qui est arrivée jusqu'à vous, comme elle s'est répandue dans le monde entier, et que vous avez reçue d'Epaphras. Cette foi et cette charité qui sont en vous, m'engagent à demander à Dieu qu'il vous fasse croître de plus en plus dans la science et en bonnes œuvres, qu'il vous affermisse de manière que vous puissiez opérer votre salut avec patience, et remercier Dieu le Père de vous avoir donné part à l'héritage des saints. Il nous a transportés dans l'économie du salut établie par son Fils, qui est notre rédempteur, Dieu de Dieu, le créateur de tout ce qui existe, le chef de l'Eglise et votre Sauveur, pourvu que vous persévériez dans la foi et dans l'espérance de l'Evangile, dont j'ai été fait le ministre, et pour lequel je souffre, ayant reçu la mission de faire connaître aux Gentils, et même à tous les hommes, le mystère de la foi chrétienne caché de toute éternité, afin de rendre tous les hommes parfaits par Jésus-Christ, quoi qu'il m'en coûte de peines et de combats.

1. Paulus Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, et Timotheus frater :

2. eis, qui sunt Colossis, sanctis, et fidelibus fratribus in Christo Jesu.

3. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo. Gratias agimus Deo, et Patri Domini nostri Jesu Christi, semper pro vobis orantes :

4. audientes fidem vestram in Christo Jesu, et dilectionem quam habetis in sanctos omnes,

5. propter spem, quæ reposita est vobis in cœlis : quam audistis

1. Paul, Apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, et Timothée son frère [1],

2. aux saints et aux frères fidèles en Jésus-Christ, qui sont à Colosses.

3. Que Dieu notre Père et Jésus-Christ notre Seigneur vous donnent la grâce et la paix. Nous rendons grâces à Dieu, et au Père de notre Seigneur Jésus-Christ, et nous le prions sans cesse pour vous [2],

4. depuis que nous avons appris quelle est votre foi en Jésus-Christ, et votre charité envers tous les saints,

5. dans l'espérance qui vous est réservée dans le ciel [3], et dont vous avez

---

ỷ. 1. — [1] Voy. *Rom.* 1, 1. 1. *Cor.* 1, 1.
ỷ. 3. — [2] Voy. *Ephés.* 1, 3. 16. *Phil.* 1, 3-5.
ỷ. 5. — [3] Je rends grâces à Dieu de vos dispositions et de votre conduite

déjà reçu la connaissance [4] par la parole de la vérité de l'Evangile,

6. qui est parvenu jusqu'à vous, comme il est aussi répandu dans tout le monde [5], où il fructifie et croît ainsi qu'il a fait parmi vous, depuis le jour où vous l'avez entendu, et où vous avez connu la grâce de Dieu selon la vérité [6];

7. comme vous en avez été instruits par notre cher Epaphras [7], qui est notre compagnon dans le service *de Dieu*, et un fidèle ministre de Jésus-Christ pour le bien de vos âmes,

8. et de qui nous avons appris aussi votre charité toute spirituelle [8].

9. C'est pourquoi depuis le temps où nous avons su ces choses, nous ne cessons point de prier pour vous, et de demander *à Dieu* qu'il vous remplisse de la connaissance de sa volonté, en *vous donnant* toute la sagesse et toute l'intelligence spirituelle [9];

in verbo veritatis Evangelii :

6. quod pervenit ad vos, sicut et in universo mundo est, et fructificat, et crescit, sicut in vobis, ex ea die qua audistis, et cognovistis gratiam Dei in veritate,

7. sicut didicistis ab Epaphra charissimo conservo nostro, qui est fidelis pro vobis minister Christi Jesu,

8. qui etiam manifestavit nobis dilectionem vestram in spiritu :

9. ideo et nos ex qua die audivimus, non cessamus pro vobis orantes, et postulantes ut impleamini agnitione voluntatis ejus, in omni sapientia et intellectu spiritali :

---

chrétienne, parce qu'ainsi vous arriverez à l'éternelle félicité. — L'espérance est mise ici pour la chose espérée.

[4] Le Grec ajoute : auparavant, dès le principe.

ỳ. 6. — [5] A l'époque où saint Paul écrivait ceci, l'Evangile avait déjà été annoncé dans toutes les parties de l'empire romain.

[6] d'une manière véritable, sans altération.

ỳ. 7. — [7] c'est-à-dire : avec cette pureté de doctrine selon laquelle vous avez été instruits de l'Evangile par Epaphras. L'Apôtre fait allusion aux docteurs hérétiques qui altéraient la pure doctrine.

ỳ. 8. — [8] Litt. : votre charité dans l'esprit, — la charité que le Saint-Esprit a mise en vous. Voy. *Rom.* 15, 30.

ỳ. 9. — [9] Les progrès que vous avez déjà faits dans la foi chrétienne sont cause que je ne cesse de prier pour vous, afin que vous sachiez parfaitement discerner la volonté de Dieu, discernement auquel vous parviendrez par la toute-sagesse de Jésus-Christ, et par l'intelligence que vous en aurez dans le Saint-Esprit. La toute-sagesse est la sagesse selon toute son étendue, la plénitude de la sagesse, telle qu'elle a paru en Jésus-Christ. L'intelligence spirituelle est l'intelligence, la faculté de comprendre par l'assistance du Saint-Esprit. En effet, de même que la sagesse de Jésus-Christ est une sagesse surnaturelle, émanant de Dieu, elle ne peut non plus être comprise que dans le Saint-Esprit, en tant que Dieu nous ouvre le sens pour la comprendre, car l'homme sensuel, selon la nature, ne comprend pas ce qui est de l'Esprit.

10. ut ambuletis digne Deo per omnia placentes : in omni opere bono fructificantes, et crescentes in scientia Dei :

11. in omni virtute confortati secundum potentiam claritatis ejus, in omni patientia et longanimitate cum gaudio,

12. gratias agentes Deo Patri, qui dignos nos fecit in partem sortis sanctorum in lumine :

10. afin que vous vous conduisiez d'une manière digne de Dieu [10], tâchant de lui plaire en toutes choses, portant les fruits de toutes sortes de bonnes œuvres [11], et croissant en la connaissance de Dieu [12] ;

11. que vous soyez en tout remplis de force [13] par la puissance de sa gloire [14], et que vous ayez en toutes rencontres une patience et une douceur persévérante accompagnée de joie [15],

12. rendant grâces à Dieu le Père, qui, en nous éclairant de sa lumière, nous a rendus dignes d'avoir part à l'héritage des saints [16] ;

ỳ. 10. — [10] Dans le Grec : du Seigneur.

[11] Telle est donc la fin de la vraie sagesse; ce n'est pas le savoir en lui-même et pour lui-même, mais le savoir pour servir de règle de conduite.

[12] Ce n'est pas sans raison que l'Apôtre fait suivre la fécondité en bonnes œuvres du progrès dans la connaissance des choses de Dieu. En effet, la science de Dieu a cela de particulier, que non-seulement elle se conserve par la perfection de la vie, mais encore qu'elle se perfectionne elle-même, de manière que l'homme avance en discernement dans la science de Dieu à proportion qu'il fait plus de progrès dans une conduite sainte. C'est pourquoi les Pères de l'Eglise furent des saints, et c'est pourquoi encore l'Eglise exige de ceux qu'elle charge d'enseigner non-seulement qu'ils aient la science, mais encore qu'ils se distinguent par leur sainteté.

ỳ. 11. — [13] Le sentier du salut, la voie qu'il faut suivre pour mener une vie sainte, passer de la science à l'action, et réciproquement de l'action à une science plus éminente, est difficile; ce n'est qu'avec peine que nous commençons à nous défaire des illusions de la fausse science, c'est avec une peine plus grande encore que nous parvenons à régler notre vie sur des pensées nouvelles et meilleures; pour y réussir nous avons besoin de la force d'en-haut, afin que nous allions de vertu en vertu, de sagesse en sagesse.

[14] par sa puissance glorieuse, infinie.

[15] afin que vous soyez affermis en toute patience, soit à l'égard de vous-mêmes, pour vous relever après vos chutes trop souvent réitérées, et pour ne pas perdre courage à la vue de cette corruption intérieure qui reparaît sans cesse; soit dans les épreuves et au milieu des dangers qui vous sont préparés d'autre part; et afin que cette patience au milieu de ce rude combat contre les ennemis de votre salut, ne soit pas accompagnée d'un sentiment d'aigreur qui vous ferait gémir comme sous l'accablement d'un fardeau détesté, mais d'une joie sainte, comme si vous portiez un fardeau léger et un joug plein de douceur.

ỳ. 12. — [16] afin que reconnaissant les grands bienfaits qui vous ont été accordés, et comprenant tout ce qu'ils renferment, vous rendiez grâces à Dieu

13. qui[17] nous a arrachés de la puissance des ténèbres[18], et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé[19],

14. par le sang duquel nous avons été rachetés[20], et nous avons reçu la rémission de nos péchés :

15. qui[21] est l'image du Dieu invisible[22], et qui est né avant toutes les créatures[23] ;

16. car tout a été créé par lui[24] dans le ciel et sur la terre, les choses visibles et les invisibles, soit les Trônes, soit les Dominations, soit les Principautés, soit les Puissances[25], tout

13. qui eripuit nos de potestate tenebrarum, et transtulit in regnum Filii dilectionis suæ ;

14. in quo habemus redemptionem per sanguinem ejus, remissionem peccatornm :

15. qui est imago Dei invisibilis, primogenitus omnis creaturæ :

16. quoniam in ipso condita sunt universa in cœlis, et in terra, visibilia, et invisibilia, sive throni, sive dominationes, sive principatus, sive potestates : om-

---

le Père de vous avoir appelés par la grâce, à la participation à la religion de Jésus-Christ, et à tous les biens qu'elle promet (Chrys., Théophyl., Anselm.).

℣. 13. — [17] L'Apôtre expose maintenant en détail et séparément les bienfaits du christianisme, et c'est le commencement de la seconde partie de sa Lettre (*voy.* l'introd.).

[18] de la puissance de satan (*Luc*, 22, 53.) et de ses œuvres, l'erreur et le péché (*Jean*, 1, 7.).

[19] dans l'ordre que son Fils bien-aimé a établi pour le salut, dans son Eglise.

℣. 14. — [20] Voy. *Ephés.* 1, 7.

℣. 15. — [21] L'Apôtre expose maintenant séparément et en détail les caractères du Libérateur, et il fait voir ainsi de quel pouvoir a dû être revêtu celui à qui il était réservé d'accomplir ce grand œuvre.

[22] Le Fils est dit l'image du Père, en ce qu'il est entièrement égal au Père, Dieu de Dieu. Il est dit que le Père est invisible, parce qu'il n'a jamais été vu des yeux du corps, au lieu que le Fils s'est rendu visible sous la forme angélique et sous la forme humaine. Or, le Fils s'est rendu visible, et non pas le Père, parce qu'il est l'éternelle manifestation du Père (Tertull., Ambr., Aug.).

[23] engendré de toute éternité, avant même que rien de créé n'existât (Théoph., Anselm., Théod.). Le Fils premier-né est la même chose que Fils unique, ainsi que Jésus-Christ est appelé dans saint Jean (1, 14.); car suivant la manière de parler des Livres saints, les fils uniques sont également désignés sous l'appellation de premiers-nés. Voy. *Jos.* 17. *Matth.* 1, 25.

℣. 16. — [24] Sens en union avec ce qui précède : Il est le Fils unique du Père, existant avant toute créature; car il est l'auteur de toutes les créatures, et il ne peut, par conséquent, être lui-même une créature. La création est proprement l'œuvre des trois personnes divines; mais parce que le Fils est l'éternelle manifestation du Père, il s'ensuit que tout ce qui a été manifesté, tout ce qui a été fait, est avec le Fils dans un rapport plus étroit, et qu'il est considéré surtout comme créateur. Voy. *Jean,* 1. note 6.

[25] Sur les différentes puissances célestes voy. *Ephés.* 1, 21.

nia per ipsum et in ipso creata sunt :

17. et ipse est ante omnes, et omnia in ipso constant.

18. Et ipse est caput corporis Ecclesiæ, qui est principium, primogenitus ex mortuis : ut sit in omnibus ipse primatum tenens;

19. quia in ipso complacuit, omnem plenitudinem inhabitare :

20. et per eum reconciliare omnia in ipsum, pacificans per

a été créé par lui, et pour lui [26].

17. Et il est avant tous, et toutes choses subsistent en lui [27].

18. Il est le chef du corps de l'Eglise [28]. Il est les prémices et le premier-né d'entre les morts [29], afin qu'il soit le premier en tout [30],

19. parce qu'il a plu au Père que toute plénitude résidât en lui [31],

20. et de réconcilier par lui toutes choses avec soi [32], ayant pacifié par le

---

[26] Litt. : par lui et en lui.— Par lui, parce qu'étant la manifestation du Père, il est le point de transition, la parole servant de moyen à toute manifestation (*Jean*, 1, 3. *Hébr*. 1, 2.). *Dieu dit* : Fiat! qu'il soit fait! La parole de Dieu, le Verbe divin est le moyen médiateur entre Dieu et la créature. « En lui », en tant que dans son immensité il embrasse toutes choses. Dans le Grec : Tout a été créé par lui et pour lui, en ce que toutes les créatures ont été faites pour le glorifier, l'honorer, pour lui obéir et lui être assujetties.

ỳ. 17. — [27] Il est avant toute créature, toutes les créatures ont l'être et l'existence par lui; il ne peut donc être une créature, il faut qu'il soit le créateur, il faut qu'il soit Dieu.

ỳ. 18. — [28] Et il n'est pas seulement Dieu et créateur, mais encore le premier homme nouveau, et, en cette qualité, le chef de la nouvelle humanité, de l'Eglise, qui est comme son corps. Voy. *Ephés*. 1, 22. 23. L'Apôtre voit dans l'humanité nouvelle un seul tout. Ce tout il le divise en tête et en corps; il appelle tête le Fils de Dieu fait homme; il appelle corps sa société, l'Eglise qu'il a reçue en lui. Cette dénomination est entièrement conforme à la nature des choses; car de même que l'âme a son principal siége dans la tête, et que de la tête elle se répand et influe par tout le corps; de même la divinité s'est proprement et principalement unie avec la nature humaine de Jésus-Christ, et par Jésus-Christ elle se communique, autant que cela peut se dire, à tous ceux qui croient en lui, en sorte que ceux qui croient, comme dit l'apôtre saint Pierre (2. *Pier*. 1, 4.), entrent en participation de la nature divine. En outre, comme la vie part, il est vrai, de la tête, mais que la tête ne laisse pas pour cela d'être un membre du tout; de même toute vie découle, il est vrai, de Jésus-Christ, mais il est lui-même un membre de l'humanité, il est le premier membre de ce tout, il s'est fait notre frère.

[29] Il a été, comme le premier homme, le premier à renaître d'entre les morts, à ressusciter. (Chrys., Théod., Ambr.). Voy. 1. *Cor*. 15, 20.

[30] afin que, sous tous les rapports, aussi bien selon sa nature humaine que selon sa nature divine, il soit le premier.

ỳ. 19. — [31] car telle a été la volonté du Père, qu'en son Fils résidât toute la perfection possible, que non-seulement il fût en possession de la nature et des attributs divins, mais que sous le rapport même de la réparation de la nature humaine, il fût le principe et la source de tout salut (Théoph., Anselm.).

ỳ. 20. — [32] de réconcilier toutes choses avec Dieu par Jésus-Christ.

sang qu'il a répandu sur la croix [33], tant ce qui est sur la terre, que ce qui est dans le ciel [34].

21. Vous étiez vous-mêmes autrefois éloignés *de Dieu*, et votre esprit abandonné à des œuvres criminelles, vous rendait ses ennemis [35] :

22. mais maintenant Jésus-Christ vous a réconciliés par sa mort dans son corps mortel, pour vous rendre saints, purs et irrépréhensibles devant lui [36] :

23. si toutefois vous demeurez fondés et affermis dans la foi, et inébranlables dans l'espérance que vous donne l'Evangile [37] qu'on vous a annoncé, qui a été prêché à toutes les créatures qui sont sous le ciel [38], et dont j'ai été établi ministre moi Paul,

24. qui me réjouis maintenant dans les maux que je souffre pour vous [39], et qui accomplis dans ma chair ce qui reste à souffrir à Jésus-Christ, *en souffrant* moi-même pour son corps qui est l'Eglise [40],

sanguinem crucis ejus, sive quæ in terris, sive quæ in cœlis sunt.

21. Et vos cum essetis aliquando alienati, et inimici sensu in operibus malis :

22. nunc autem reconciliavit in corpore carnis ejus per mortem, exhibere vos sanctos, et immaculatos, et irreprehensibiles coram ipso :

23. si tamen permanetis in fide fundati, et stabiles, et immobiles a spe Evangelii, quod audistis, quod prædicatum est in universa creatura, quæ sub cœlo est, cujus factus sum ego Paulus minister.

24. Qui nunc gaudeo in passionibus pro vobis, et adimpleo ea quæ desunt passionum Christi, in carne mea, pro corpore ejus, quod est Ecclesia :

---

33 par sa mort sanglante sur la croix. Voy. *Rom.* 3, 25.

34 Mais était-il donc nécessaire que les Anges se réconciliassent avec Dieu? Ils n'avaient pas besoin de se réconcilier avec Dieu comme pécheurs, mais il fallait qu'ils fussent apaisés, parce qu'ils partageaient la colère de Dieu contre les hommes qui l'avaient offensé par leurs péchés (Chrys.).

℣. 21. — 35 Voy. *Ephés.* 2, 12. 13-18.

℣. 22. — 36 *Ephés.* 5, 27.

℣. 23. — 37 si vous ne vous laissez pas détourner par des espérances terrestres, mais que vous demeuriez fermes à la vue des biens éternels, que l'Evangile garantit.

38 à tous les hommes, sans exception, aux Juifs et aux Gentils (*Marc,* 16, 15.).

℣. 24. — 39 dans la captivité à laquelle je suis réduit pour vous, c'est-à-dire en qualité d'Apôtre des Gentils. Voy. 2. *Cor.* 4, 10. *Phil.* 2, 17. 3, 10. 4, 12-14.

40 et qui par mes souffrances, supplée à ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ pour son Eglise. Mais manque-t-il donc quelque chose aux souffrances de Jésus-Christ? Jésus-Christ, d'après saint Jean (17, 4.), consomma, conduisit à sa perfection, l'œuvre dont son Père l'avait chargé, et, suivant le même Apôtre (19, 30.), il s'écria lui-même sur la croix : Tout est consommé! Et ses souffrances ne sont-elles pas d'un prix infini? fallait-il, était-il possible qu'elles reçussent un accroissement de mérite par l'addition d'un mérite hu-

25. cujus factus sum ego minister secundum dispensationem Dei, quæ data est mihi in vos, ut impleam verbum Dei :

26. mysterium, quod absconditum fuit a sæculis, et generationibus, nunc autem manifestatum est sanctis ejus,

27. quibus voluit Deus notas facere divitias gloriæ sacramenti hujus in gentibus, quod est Christus, in vobis spes gloriæ,

28. quem nos annuntiamus, corripientes omnem hominem, et docentes omnem hominem, in omni sapientia, ut exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo Jesu;

29. in quo et laboro, certando secundum operationem ejus,

25. de laquelle j'ai été établi ministre, selon la charge que Dieu m'a donnée pour l'exercer envers vous, afin que je m'acquitte pleinement *du ministère* de la parole de Dieu,

26. *vous prêchant* le mystère qui a été caché dans tous les siècles et dans tous les âges, et qui maintenant a été découvert à ses saints [41],

27. auxquels Dieu a voulu faire connaître quelles sont les richesses de la gloire de ce mystère dans les Gentils, qui n'est autre chose que Jésus-Christ reçu de vous, et l'espérance de votre gloire [42].

28. C'est lui que nous prêchons, reprenant tous les hommes, et instruisant tous les hommes dans toute la sagesse, afin que nous rendions tous les hommes parfaits en Jésus-Christ [43].

29. C'est aussi la fin que je me propose dans mes travaux [44], combattant

---

main? Jésus-Christ a souffert pour nous, et, par le prix infini de son sacrifice, il a expié la malice infinie du péché; mais cela ne nous exempte pas des souffrances, nous les membres de son corps; car comme Jésus-Christ, le premier homme nouveau, n'a pu entrer dans sa gloire que par les souffrances, de même tous doivent marcher par la même voie, parce que tous doivent vivre de sa vie, s'ils veulent lui appartenir. Ces souffrances de ceux qui croient en lui sont proprement les souffrances de Jésus-Christ lui-même, parce que Jésus-Christ vit dans ceux qui sont à lui, et que l'on peut, pour cette raison, dire avec saint Léon, que la passion du Seigneur se prolongera jusqu'à la fin du monde. De plus, les épreuves des fidèles ne sont pas seulement profitables à eux-mêmes, mais à tout le corps, à toute l'Eglise; car dans l'Eglise rien n'est isolé, mais tout ce qu'elle comprend est uni en un tout unique (Ambr., Chrys., Théoph. et autres.).

ỷ. 26. — [41] Voy. sur ce point *Ephés.* 3, 5-10.

ỷ. 27. — [42] auxquels saints (croyants) Dieu a voulu faire connaître comment ce mystère glorieux, si riche en miséricorde, devait être aussi communiqué aux Gentils, mystère qui est Jésus-Christ et l'œuvre entière de la rédemption qu'il a accomplie; Jésus-Christ par qui vous avez l'espérance de la gloire à venir, si vous demeurez en lui, c'est-à-dire si vous vous transformez en lui, si vous pensez et agissez comme il pensait et agissait lui-même.

ỷ. 28. — [43] Voy. *Ephés.* 4, 13.

ỷ. 29. — [44] comme un combattant sur le champ de bataille, luttant contre tous les obstacles.

par la force que sa puissance produit en moi [45].

quam operatur in me in virtute.

CHAPITRE II.

Par suite de cette peine que je me donne pour tous, mes soins et ma sollicitude s'appliquent également à vous dans la vue de vous initier à la plénitude de la connaissance des mystères divins, de peur que vous ne soyez séduits par les discours prétentieux des docteurs de l'erreur, et afin que vous persévériez dans le bel ordre dans lequel je vous vois, quoique absent, et que vous fassiez de la sagesse de Jésus-Christ, bien plutôt que de la sagesse anti-chrétienne du monde. le fondement de votre conduite; car, en Jésus-Christ seul est la vraie sagesse, parce qu'en lui réside la plénitude de la divinité, de laquelle vous avez tous reçu, et dont vous pouvez encore recevoir. Vous avez en Jésus-Christ toutes choses, même le vrai judaïsme, à savoir, la circoncision spirituelle, que vous avez reçue par le baptême, où vous avez été spirituellement ensevelis, où vous êtes ressuscités et où vous avez été transformés en des hommes nouveaux avec Jésus-Christ lui-même, qui a effacé le péché, fait taire la loi, et vaincu satan. Etant donc en possession du judaïsme selon l'Esprit, les cérémonies du judaïsme selon les sens ne vous regardent plus; elles n'ont été que des figures et des ombres de la vérité, et cette vérité, c'est Jésus-Christ lui-même. Gardez-vous pareillement de vous laisser induire en erreur par ceux qui vous parlent d'un culte particulier à rendre aux Anges, et qui ainsi se séparent de la tête, de Jésus-Christ, duquel toute perfection découle. Ne prêtez point l oreille à leurs maximes, qui aboutissent à la perdition; elles ont, à la vérité, une apparence de sagesse, mais au fond elles n'offrent qu'une religion arbitraire et une fausse humilité.

1. Car je suis bien aise que vous sachiez [1] combien est grande la sollicitude que j'ai pour vous, pour ceux qui sont à Laodicée [2], et même pour tous ceux qui ne me connaissent point de visage, et ne m'ont jamais vu;

2. afin que leurs cœurs soient consolés [3], et qu'étant unis ensemble par la charité [4], ils soient remplis de toutes les richesses d'une parfaite intelligence [5], pour connaître le mystère de Dieu le Père et de Jésus-Christ [6],

1. Volo enim vos scire qualem sollicitudinem habeam pro vobis, et pro iis qui sunt Laodiciæ, et quicumque non viderunt faciem meam in carne:

2. ut consolentur corda ipsorum, instructi in charitate, et in omnes divitias plenitudinis intellectus, in agnitionem mysterii Dei Patris et Christi Jesu:

[45] Voy. 1. *Cor.* 15, 10.

ỳ. 1. — [1] Car m'efforçant, comme je le disais ci-dessus (1, 29.) de rendre tous les hommes parfaits en Jésus-Christ, je suis bien aise que vous sachiez, etc.

[2] La ville de Laodicée était située tout près de Colosse. Comp. *Apoc.* 3, 14.

ỳ. 2. — [3] affermis dans la foi.

[4] Litt. étant formés dans la charité. — Dans le Grec: unis.

[5] d'une parfaite connaissance de la religion.

[6] pour connaître l'œuvre entière de la rédemption, que le Père a décrétée de

3. in quo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi.

4. Hoc autem dico, ut nemo vos decipiat in sublimitate sermonum.

5. Nam etsi corpore absens sum, sed spiritu vobiscum sum : gaudens, et videns ordinem vestrum, et firmamentum ejus, quæ in Christo est, fidei vestræ.

6. Sicut ergo accepistis Jesum Christum Dominum, in ipso ambulate,

7. radicati, et superædificati in ipso, et confirmati fide, sicut et didicistis, abundantes in illo in gratiarum actione.

8. Videte ne quis vos decipiat per philosophiam, et inanem fal-

3. en qui tous les trésors de la sagesse et de la science sont renfermés [7].

4. Or je dis ceci afin que personne ne vous trompe par des discours subtils et élevés [8] ;

5. car quoique je sois absent de corps, je suis néanmoins avec vous en esprit, voyant avec joie l'ordre qui se garde parmi vous [9], et la solidité de votre foi en Jésus-Christ. 1. *Cor.* 5, 3.

6. Continuez donc à vivre en Jésus-Christ notre Seigneur, selon l'instruction que vous en avez reçue [10],

7. étant attachés à lui comme à votre racine, et édifiés sur lui comme sur votre fondement, vous affermissant dans la foi qui vous a été enseignée, et croissant de plus en plus en Jésus-Christ par de continuelles actions de grâces [11].

8. Prenez garde que personne ne vous surprenne par la philosophie [12],

---

toute éternité, et que Jésus-Christ a accomplie dans le temps. Remarquez que la fermeté dans la foi et la charité conduisent à une science plus profonde. *Voy. pl. h.* 1. note 11.

ỷ. 3. — [7] dans lequel Jésus-Christ toute vraie sagesse est renfermée. Il s'agit de la sagesse qui se rapporte au salut éternel de notre âme. Tout ce que nous devons savoir pour arriver à la fin à laquelle nous sommes destinés, est en Jésus-Christ, est compris dans le christianisme.

ỷ. 4. — [8] Ce que je vous dis là, qu'en Jésus-Christ est la toute-sagesse, je vous le dis de peur que par des discours spécieux, au moyen d'un verbiage confus, on ne vous porte à rechercher une autre sagesse ; mais afin qu'au contraire (c'est ce qu'il faut sous-entendre d'après la pensée de l'Apôtre), vous demeuriez fermes dans l'instruction que vous avez reçue, comme je vois en effet avec joie, quoique absent, que vous êtes bien fondés dans la foi. *Voyez* la suite.

ỷ. 5. — [9] votre bonne organisation chrétienne.

ỷ. 6. — [10] selon que vous avez reçu Jésus-Christ, sa doctrine, par Epaphras.

ỷ. 7. — [11] *Voy. pl. h.* 1, 7. 11, 12.

ỷ. 8. — [12] par la philosophie. Par là l'Apôtre entend les doctrines religieuses judaïques, mêlées de doctrines païennes, telles qu'elles étaient propagées par les docteurs hérétiques à Ephèse et à Colosse. Comme on le voit par ce qui suit, elles consistaient, en substance, dans la force obligatoire de la loi cérémonielle des Juifs (ỷ. 11. et suiv.) et dans une espèce de culte particulier qu'on rendait aux anges parmi les Orientaux (ỷ. 18. et suiv.). L'Apôtre aborde main-

et par des raisonnements vains et trompeurs [13], selon les traditions des hommes [14], selon les principes d'une science mondaine [15], et non selon Jésus-Christ [16].

9. Car c'est en lui que la plénitude de la divinité habite corporellement [17].

10. Et c'est en lui que vous en êtes remplis, lui qui est le chef de toute principauté et de toute puissance [18];

11. et c'est en lui aussi que vous avez été circoncis [19] d'une circoncision

laciam, secundum traditionem hominum, secundum elementa mundi, et non secundum Christum :

9. quia in ipso inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter :

10. et estis in illo repleti, qui est caput omnis principatus, et potestatis :

11. in quo et circumcisi estis circumcisione non manu facta in

---

tenant son second point (*voy.* l'introd.), où il oppose la sagesse chrétienne à la fausse sagesse judaïque et païenne, dont il montre le néant.

[13] parce que cette philosophie ne repose point sur la révélation divine, mais sur l'imagination des hommes. Toute autre philosophie religieuse, qui n'a point la vérité révélée pour objet, est également vaine et trompeuse; vaine, parce qu'il n'y a que la révélation divine qui comprenne en elle-même la vérité pure et la vérité toute entière; trompeuse, parce qu'au lieu de la vérité, elle renferme plus ou moins d'erreur et de mensonge.

[14] Cette philosophie prend pour règle des maximes humaines. L'Apôtre entend par là les doctrines traditionnelles des Pharisiens (*Matth.* 15, 3. 6. *Marc,* 7, 8.).

[15] Cette philosophie s'accommode à la loi cérémonielle des Juifs, laquelle cependant n'était pour le monde que la religion élémentaire, la religion dans son germe primordial (*Gal.* 4, 3.).

[16] Cette philosophie ne se règle point d'après Jésus-Christ, sur les points capitaux et sur les fondements de sa doctrine; elle est en contradiction avec la doctrine chrétienne. Gardez-vous donc de vous laisser séduire par cette philosophie; car etc.

ỳ. 9. — [17] en lui est déposée comme dans une maison toute la gloire divine, toute la majesté de l'être divin, tous les attributs de la divinité, corporellement, dans le sens propre et littéral du mot, et non pas seulement comme Dieu habite dans l'homme pieux, dans un saint; en lui par conséquent est aussi la science divine la plus complète. N'allez donc point aux philosophes; car lui seul possède toutes choses.

ỳ. 10. — [18] et vous avez reçu de sa plénitude (voy. *Jean*, 1, 16.), une science plus sublime, plus parfaite que les Anges ne pourraient vous la donner, car il est aussi le chef des Anges. Sur la hiérarchie des Anges voy. *Ephés.* 1, 21. Suivant cette philosophie, ce à quoi l'homme doit aspirer avant tout, c'est de s'établir dans l'union avec le monde des esprits; car il n'y a, dit-on, que les Anges qui soient capables de lui ouvrir les trésors divins de la science. C'est à cela que l'Apôtre fait allusion, et il fait observer que nous avons en Jésus-Christ la plénitude de la sagesse, et que nous n'avons nul besoin des révélations des Anges.

ỳ. 11. — [19] En lui, qui est la toute sagesse et la toute science, vous avez

expoliatione corporis carnis, sed in circumcisione Christi :

qui n'est pas faite de main d'homme, mais qui consiste dans le dépouillement du corps *des péchés, que produit la concupiscence charnelle*, c'est-à-dire, de la circoncision de Jésus-Christ [20];

12. consepulti ei in baptismo, in quo et resurrexistis per fidem operationis Dei, qui suscitavit illum a mortuis.

12. ayant été ensevelis avec lui par le Baptême, dans lequel vous avez aussi été ressuscités par la foi que vous avez eue, que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts par l'efficace de sa puissance [21].

13. Et vos, cum mortui essetis in delictis, et præputio carnis vestræ, convivificavit cum illo, donans vobis omnia delicta :

13. Car lorsque vous étiez dans la mort de vos péchés et dans l'incirconcision de votre chair, Jésus-Christ vous a fait revivre avec lui, vous pardonnant tous vos péchés [22].

---

aussi le judaïsme selon l'esprit. La circoncision est mise pour le judaïsme, comme en étant le rit principal.

[20] non d'une circoncision corporelle, par le retranchement du prépuce, mais d'une circoncision spirituelle, que Jésus-Christ opère en nous, et qui consiste dans le dépouillement, dans la répression de la concupiscence vicieuse. Voy. *Rom.* 2, 25. et suiv. Dans le Grec :... qui n'a pas été faite de main d'homme, mais qui consiste dans le dépouillement de la chair du corps de péché, de la circoncision de Jésus-Christ. Sens : dans lequel vous avez, non pas une circoncision extérieure, mais une circoncision qui consiste dans le dépouillement de la convoitise du vieil homme, la circoncision comme Jésus-Christ l'accomplit en nous. Comment cette circoncision chrétienne est-elle opérée en nous, c'est ce que nous apprend le verset suivant.

℣. 12. — [21] Vous avez la circoncision chrétienne, étant entrés, dans le baptême, par la foi en la grâce toute-puissante de Dieu (Ambr., Thom.), en participation de sa mort (de sa sépulture) et de sa résurrection; étant morts dans le baptême spirituellement, comme Jésus-Christ est mort en réalité, ayant été ensevelis et étant ressuscités avec lui; morts à votre ancienne vie de péché, ressuscités à la vie nouvelle de la justice, transformés en des hommes nouveaux. Voy. *Jean,* 3. note 7. L'Apôtre dit « dans le baptême par la foi », parce que la foi est la première condition du salut, et que l'on ne baptise que celui qui croit (*Act.* 8, 37.). La foi en la toute-puissance de Dieu est mise pour la foi en général. L'Apôtre explique plus au long *Rom.* 6, 3-6. la manière dont nous mourons et ressuscitons dans le baptême, — dont nous sommes spirituellement circoncis.

℣. 13. — [22] L'Apôtre fait connaître maintenant d'où le baptême tire sa vertu. Et vous, qui étiez des Gentils coupables et incirconcis, Dieu, par le baptême, vous a fait passer avec Jésus-Christ de la mort à la vie; mais cela n'a eu lieu qu'en vertu de la rémission des péchés que la croix vous a méritée (℣. 14.). Tous les sacrements, même le baptême, tirent leur vertu de la mort propitiatoire de Jésus-Christ sur la croix; car c'est sur la croix que Jésus-Christ nous a

14. Il a effacé la cédule qui nous était contraire ; il a entièrement aboli le décret de notre condamnation, en l'attachant à sa croix [23];

15. et ayant désarmé les principautés et les puissances, il les a menées hautement en triomphe à la face de tout le monde, après les avoir vaincues en lui-même [24].

16. Que personne donc ne vous condamne pour le manger et pour le boire, ou sur le sujet des jours de fêtes, des nouvelles lunes, et des jours de sabbat [25];

14. delens quod adversus nos erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis, et ipsum tulit de medio, affigens illud cruci:

15. et expolians principatus, et potestates, traduxit confidenter, palam triumphans illos in semetipso.

16. Nemo ergo vos judicet in cibo, aut in potu, aut in parte diei festi, aut neomeniæ, aut sabbatorum:

---

acquis les grâces qui nous sont communiquées par les sacrements. Dans les deux versets qui suivent les effets du sacrifice de la croix sont exposés plus au long et plus distinctement.

℣. 14. — [23] Dieu vous a remis tous vos péchés dans le temps où Jésus-Christ, par sa mort de propitiation sur la croix, a aboli, et comme fait mourir avec lui, la loi qui nous accusait comme pécheurs.— La cédule du jugement désigne la loi de Moyse, qui est appelée une cédule, parce qu'elle était écrite, un décret de condamnation, parce qu'elle jugeait, condamnait l'homme qui ne l'accomplissait pas dans tous ses points. De quelle manière la loi condamnait-elle l'homme, et jusqu'à quel point Jésus-Christ l'a-t-il abrogée, l'Apôtre explique tout cela plus au long et avec plus de précision *Gal.* 3, 10. et suiv. et *Rom.* 7. — Dans le Grec : Ayant effacé la cédule faite de main d'hommes, qui nous était contraire par ses décrets etc.

℣. 15. — [24] Jésus-Christ a enlevé aux malins esprits tout pouvoir de nuire, et il les a, en quelque manière, en vertu de sa propre puissance, conduits publiquement en triomphe comme des ennemis vaincus. Les principautés et les puissances sont ici les malins esprits, auxquels Jésus-Christ a enlevé tout pouvoir, en ce sens qu'il a mérité aux hommes la grâce de pouvoir résister à leurs piéges (Théophyl.). Voy. *Hébr.* 2, 14. *Ephés.* 6, 12. *Jean,* 16, 11. 33. « En lui-même » c'est-à-dire par l'œuvre de la rédemption, qui a mérité cette grâce. Le reste est une description figurée de la puissance de Jésus-Christ sur les malins esprits. L'Apôtre parle ici de la défaite des puissances infernales par la mort de la croix, à cause de ces doctrines erronées touchant les Anges, que les faux docteurs cherchaient à propager parmi les Colossiens, et il veut dire par là : Comme vous ne pouvez obtenir des bons Anges (℣. 10.) aucune science plus sublime que celle que Jésus-Christ vous a communiquée, et que, par conséquent, vous n'avez aucun motif de vous adonner au culte des Anges tel que les docteurs de l'erreur voudraient l'introduire, vous n'avez non plus nullement besoin de recourir à des moyens d'enchantement contre les mauvais anges, car, si vous demeurez fidèles à Jésus-Christ, ils ne sauraient vous nuire.

℣. 16.— [25] Que personne donc (puisque vous avez en Jésus-Christ un judaïsme

17. quæ sunt umbra futurorum : corpus autem Christi.

17. puisque toutes ces choses n'ont été que l'ombre de celles qui devaient arriver, et que Jésus-Christ en est le corps [26].

18. Nemo vos seducat, volens in humilitate, et religione Angelorum, quæ non vidit ambulans, frustra inflatus sensu carnis suæ,

18. Que nul ne vous séduise en affectant de paraître humble par un culte d'Anges [27], s'élevant à des choses qu'il n'a pas vues [28], étant enflé par les vaines imaginations d'un esprit *humain et* charnel [29],

19. et non tenens caput, ex quo totum corpus, per nexus et conjunctiones subministratum et

19. et ne demeurant pas attaché à celui qui est la tête, duquel tout le corps recevant l'influence par les vais-

---

spirituel, en vertu duquel vous avez été soustraits à la domination du péché et de satan, ℣. 11-15.), que personne, dis-je, ne vous condamne si vous renoncez au judaïsme sensuel, et que vous n'observiez plus les préceptes de la loi cérémonielle, si vous ne faites aucun discernement entre les aliments, et que vous ne célébriez plus les jours de fêtes des Juifs.

℣. 17. — [26] Car toutes ces choses (toutes les cérémonies et les pratiques de la loi mosaïque) sont par rapport à Jésus-Christ, à l'état religieux qui leur succède, ce que l'ombre est à son objet. De même que l'ombre en elle-même n'est rien, mais qu'elle n'existe que par son objet, de même les cérémonies judaïques ne sont quelque chose que par leur rapport à Jésus-Christ, et c'est Jésus-Christ qui leur donne leur vraie signification. En outre, comme l'ombre ne donne de son objet qu'une image, les institutions religieuses de Moyse ne présentent non plus le christianisme qu'en figure, en type. Ainsi l'abstinence de certains aliments n'est qu'une figure sensible de la sainteté du chrétien ; la fête de Pâques avec son Agneau pascal n'est qu'un type sensible de Jésus-Christ, l'Agneau pascal spirituel etc. La pensée de saint Paul est donc celle-ci : Toutes les pratiques judaïques ne sont que des ombres ; l'objet qui leur sert de fondement est Jésus-Christ. Gardez-vous donc de vous laisser induire en erreur par cette fausse sagesse qui veut vous ramener aux ombres ; vous avez l'objet lui-même, Jésus-Christ (Théodor., Théophyl., Anselm. et autres).

℣. 18. — [27] L'Apôtre attaque un autre côté de ces doctrines erronées, le culte des Anges. Les docteurs de l'erreur racontaient diverses fables au sujet du monde des esprits ; selon eux, la fin de la sagesse était de se mettre en relation avec les Anges, et, pour atteindre ce but, il n'y avait sorte d'humiliations, de privations, de châtiments corporels auxquels ils ne se soumissent, se figurant que de cette manière ils se rendraient les Anges favorables.

[28] à des choses secrètes, surnaturelles, sur lesquelles nous n'avons aucune révélation.

[29] et se formant vainement, c'est-à-dire à la légère, sans fondement, des imaginations puisées dans sa science purement humaine. Le mot chair est souvent mis d'une manière générale pour humain (Voy. 1. *Moys.* 6, 12.).

seaux qui en joignent et lient toutes les parties, s'entretient et s'augmente par l'accroissement que Dieu lui donne[30].

20. Si donc vous êtes morts avec Jésus-Christ aux éléments de l'enfance du monde, pourquoi jugez-vous encore comme si vous viviez dans le monde[31]?

21. Ne mangez pas; ne goûtez pas; ne touchez pas[32].

22. Cependant ce sont des choses qui périssent toutes par l'usage, et qui ne sont que selon les préceptes et les ordonnances des hommes[33],

23. quoiqu'elles aient quelque apparence de sagesse dans une superstition et une humilité affectée, dans le rigoureux traitement qu'on fait au corps, et dans le peu de soin qu'on prend de rassasier la chair[34].

constructum, crescit in augmentum Dei.

20. Si ergo mortui estis cum Christo ab elementis hujus mundi : quid adhuc tanquam viventes in mundo decernitis?

21. Ne tetigeritis, neque gustaveritis, neque contrectaveritis :

22. quæ sunt omnia in interitum ipso usu, secundum præcepta et doctrinas hominum :

23. quæ sunt rationem quidem habentia sapientiæ in superstitione, et humilitate, et non ad parcendum corpori, non in honore aliquo ad saturitatem carnis.

ỳ. 19. — [30] s'attachant aux Anges, et non à Jésus-Christ, qui est cependant le chef des Anges et de toute l'Eglise, et celui qui, par son influence spirituelle, unit ensemble tous les membres et leur donne l'accroissement, afin qu'ils atteignent la perfection à laquelle Dieu les a destinés. Comp. *Ephés.* 4, 15-16. Faites bien attention que toute espèce de culte et d'invocation des Anges et des Saints n'est pas ici blâmée; l'Apôtre ne blâme que ce culte faux, coupable et superstitieux, tel qu'on oublie Jésus-Christ pour s'occuper des Anges et des Saints. Le véritable culte des Anges et des Saints est proprement le culte de Jésus-Christ lui-même; car nous n'honorons pas dans eux la créature, mais la vertu de Jésus-Christ qui se manifeste en eux d'une manière déterminée, et nous n'invoquons pas leur puissance protectrice comme s'ils avaient cette puissance par eux-mêmes, mais en tant qu'ils la tiennent de Jésus-Christ, avec lequel ils sont dans l'union la plus intime.

ỳ. 20. — [31] Si, en qualité de chrétien, vous avez renoncé à tout le judaïsme, pourquoi croyez-vous encore être obligés à vivre suivant les prescriptions des docteurs Juifs (ỳ. 21.)? Dans le Grec : pourquoi vous laissez-vous encore inculquer des maximes comme si vous viviez dans le monde? Les prescriptions de ces docteurs de l'erreur étaient sous un autre rapport toutes païennes, telles que par exemple leur culte des Anges et leurs privations corporelles; cependant parce qu'ils penchaient surtout vers le judaïsme, l'Apôtre appelle leur doctrine les éléments de ce monde, nom qu'il donne souvent au judaïsme (*Voy.* ỳ. 8.).

ỳ. 21. — [32] Pourquoi jugez-vous que vous soyez encore dans l'obligation d'obéir, quand les faux docteurs disent : Abstenez-vous de certaines choses? — *Voy. pl. h.* note 27.

ỳ. 22.— [33] Ces privations n'opèrent point le salut, mais la perdition, si l'on s'y assujettit dans le sens et dans les vues des docteurs de l'erreur. Voy. *Gal.* 5, 4. 5.

ỳ. 23. — [34] Ces doctrines ont une apparence de vérité et de sagesse; car elles

CHAPITRE III.

Si donc vous avez été changés en des hommes nouveaux, que tous vos efforts soient dirigés vers les choses célestes ; car les choses de la terre, visibles, ne vous regardent plus, puisque votre vie propre est cachée en Jésus-Christ, et qu'elle ne deviendra visible, que lorsqu'il apparaîtra dans sa gloire. Mortifiez vos mauvais penchants, qui attirent la colère de Dieu sur les incrédules, du nombre desquels vous étiez autrefois. Dépouillez-vous de tout ce qui est mal, du vieil homme tout entier, et revêtez-vous de l'homme nouveau, qui a reçu une nouvelle création pour la connaissance de la vérité, et du mérite duquel décident, non la condition extérieure, mais les dispositions chrétiennes. Soyez compatissants, pleins de bonté, de bienveillance et pacifiques ; édifiez-vous les uns les autres, et faites tout au nom du Seigneur. Que les femmes soient soumises à leurs maris, que les maris aient de l'affection pour leurs femmes, que les enfants obéissent à leurs parents, et que les parents ne traitent pas avec dureté leurs enfants, que les serviteurs obéissent à leurs maîtres, comme s'ils servaient le Seigneur, qui rendra à chacun selon ses œuvres.

1. Igitur, si consurrexistis cum Christo, quæ sursum sunt quærite, ubi Christus est in dextera Dei sedens :

2. quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram.

3. Mortui enim estis, et vita vestra est abscondita cum Christo in Deo.

1. Si donc vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ, recherchez ce qui est dans le ciel, où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu[1];

2. *n'*ayez *de* goût *que* pour les choses du ciel, et non pour celles de la terre[2].

3. Car vous êtes morts, et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ[3].

---

parlent d'honneur rendus aux Anges, d'humilité et de mortification, toutes choses dont le chrétien a la plus grande estime ; mais leur culte des Anges est arbitraire, superstitieux et impie, puisque pour ce culte ils oublient Jésus-Christ ; leur humilité et leurs mortifications ne sont point ce qu'elles devraient être ; car ils n'accordent pas au corps ce qui lui convient, ils ne lui font pas même l'honneur de satisfaire ses besoins les plus urgents, et les mortifications qu'ils pratiquent, ils ne les pratiquent pas dans de bonnes vues (note 27.).

℣. 1. — [1] Si donc, comme je vous l'ai enseigné plus haut (2, 12.), vous êtes, en qualité de chrétiens, ressuscités à une vie nouvelle, à une vie vertueuse, de même que Jésus-Christ est ressuscité du tombeau ; en ce cas, que vos efforts tendent à la félicité éternelle du ciel, où est Jésus-Christ, auquel Dieu le Père a confié le gouvernement du monde (*Matth.* 20. note 16. *Marc*, 16, 19.). L'Apôtre dans toutes ses Epîtres fait suivre la partie dogmatique de la partie morale, et c'est ce qui a également lieu ici, où il montre comment la sagesse chrétienne se révèle par une sainte vie. *Voy.* l'introd.

℣. 2. — [2] Ayez des sentiments célestes, et non des sentiments terrestres, que tous vos efforts soient dirigés vers les biens célestes, la vertu, l'éternelle félicité, non vers les biens terrestres.

℣. 3. — [3] Car par le baptême et la pénitence vous êtes morts au péché et à

4. Lorsque Jésus-Christ, qui est votre vie, viendra à paraître, vous paraîtrez aussi avec lui dans la gloire [4].

5. Faites donc mourir les membres de l'homme terrestre [5], qui est en vous, la fornication, l'impureté, les abominations, les mauvais désirs, et l'avarice, qui est une idolâtrie [6];

4. Cum Christus apparuerit, vita vestra; tunc et vos apparebitis cum ipso in gloria.

5. Mortificate ergo membra vestra, quæ sunt super terram : fornicationem, immunditiam, libidinem, concupiscentiam malam, et avaritiam, quæ est simulacrorum servitus :

---

ce qui est terrestre, et votre véritable vie est cachée en Dieu, c'est une vie invisible, de même que Jésus-Christ mène en Dieu une vie cachée aux yeux du monde. Or, puisque, ainsi que Jésus-Christ, vous avez une vie invisible, n'aspirez donc plus qu'à ce qui est invisible, aux choses du ciel. Au sujet de cette vie cachée saint Augustin dit admirablement : Durant l'hiver l'arbre sain ressemble à l'arbre mort. Arrive l'été, et la racine qui a vie produit des feuilles et des fruits. De même l'état caché de Jésus-Christ est notre hiver ; lorsqu'il se manifestera, ce sera notre été : car vous êtes morts, dit l'Apôtre. Oui, véritablement morts ; mais morts au-dehors, avec une racine vivante. Attendez l'été, et votre gloire éclatera avec Jésus-Christ. O mon Dieu, que ce soit là le pacte que je fais avec vous ; je veux mourir entièrement à moi-même, afin que vous viviez entièrement en moi, je veux demeurer en secret dans un silence et un repos absolu, afin qu'un jour vous vous manifestiez en moi.

ỳ. 4. — [4] Jésus-Christ demeure caché dans le Père jusqu'au jugement. Il continue à être inconnu et méprisé du monde. Sa doctrine demeure comme un scandale, et sa vie de croix et sa mortification sont toujours une folie pour les sages et les enfants charnels de ce siècle. Mais lorsqu'il apparaîtra dans sa gloire pour juger les vivants et les morts, environné de ses Anges (1. *Thess.* 4, 14. et suiv. 1. *Pier.* 1, 3-7.) ; alors sa doctrine paraîtra comme une sagesse, comme l'unique sagesse et l'unique vérité, et avec lui apparaîtront aussi les membres de son corps, de son Eglise, qui ont puisé leur vie en lui. Tant qu'ils furent sur la terre, ils se déclarèrent pour la folie de la croix, ne recherchant ni les biens ni les plaisirs du siècle ; ainsi que Jésus-Christ, ils vécurent ignorés et cachés en Dieu ; alors ils seront connus avec Jésus-Christ, étincelants des rayons de sa gloire, revêtus de la nature humaine régénérée par la vertu de cette doctrine, qui, aux yeux des enfants du siècle, fut une folie ; or, ces derniers pousseront alors les plaintes et les cris lamentables qui leur furent prédits au livre de la *Sagesse* (5, 3. et suiv.).

ỳ. 5. — [5] c'est-à-dire les penchants au mal et les passions mauvaises qui habitent en vous. Voy. *Rom.* 8, 13. *Ephés.* 5, 5.

[6] L'avarice est appelée idolâtrie, parce que l'avare sert Mammon, les biens de la terre, comme une idole, comme un dieu auquel il sacrifie tout, vie, santé, honneur, pour les accumuler et se les conserver. A l'égard des autres vices, l'homme ne s'y abandonne pas d'une manière si absolue, il ne s'y livre que jusqu'à un certain degré ; aussi s'il est vrai de dire que les autres vices sont également un faux culte, une idolâtrie, il est vrai néanmoins aussi que cette idolâtrie n'est pas portée au même excès que l'avarice.

6. propter quæ venit ira Dei super filios incredulitatis :

7. in quibus et vos ambulastis aliquando, cum viveritis in illis.

8. Nunc autem deponite et vos omnia : iram, indignationem, malitiam, blasphemiam, turpem sermonem de ore vestro.

9. Nolite mentiri invicem, expoliantes vos veterem hominem cum actibus suis,

10. et induentes novum, eum qui renovatur in agnitionem, secundum imaginem ejus qui creavit illum ;

11. ubi non est gentilis, et Judæus, circumcisio, et præputium, Barbarus, et Scytha, servus, et liber : sed omnia, et in omnibus Christus.

6. puisque ce sont ces *excès* qui font tomber la colère de Dieu sur les hommes rebelles à la vérité [7].

7. Et vous avez vous-mêmes commis autrefois *ces actions criminelles*, lorsque vous viviez dans ces désordres.

8. Mais maintenant quittez aussi vous-mêmes tous ces péchés, la colère, l'aigreur, la malice, la médisance. Que les paroles déshonnêtes soient bannies de votre bouche. *Rom.* 6, 4. *Ephés.* 4, 22. *Héb.* 12, 1.

9. N'usez point de mensonges les uns envers les autres : dépouillez le vieil homme avec ses œuvres,

10. et revêtez-vous de l'homme nouveau, qui se renouvelle pour connaître *Dieu*, selon l'image de celui qui l'a créé [8],

11. où il n'y a ni Gentil ni Juif, ni circoncis ni incirconcis, ni Barbare ni Scythe, ni esclave ni libre; mais où Jésus-Christ est tout en tous [9].

℣. 6. — [7] Litt. : sur les fils de l'incrédulité, — sur les infidèles, les Gentils, les Juifs. Voy. *Ephés.* 5, 6. *Rom.* 1, 18. et suiv.

℣. 10. — [8] Dépouillez-vous de toutes vos anciennes dispositions au péché, ainsi que des œuvres qui en découlent, et prenez les sentiments et la conduite d'un homme nouveau, de l'homme formé à l'image de Jésus-Christ, dont le renouvellement s'opère (par sa conversion et le baptême), afin qu'il arrive de nouveau à la connaissance de Dieu et des choses divines, qu'il avait perdue; or, le renouvellement lui-même consiste en ce que l'image de Dieu, que le péché et l'origine qu'il tire d'Adam lui avaient fait perdre, soit réparée en lui. — Sur l'obligation de se revêtir de Jésus-Christ voy. *Rom.* 13, 14. « Qui se renouvelle pour connaître etc. » La fin de la nouvelle création de l'homme est de le rendre capable de connaître de nouveau la vérité, de l'aimer et de la mettre en pratique (Comp. *Jean*, 18, 37.). En quoi consiste l'image de Dieu, c'est ce qui est expliqué plus en détail *Ephés.* 4, 22. et suiv.

℣. 11. — [9] Par rapport à ce renouvellement, tous les hommes, quelle que soit la diversité de leurs conditions extérieures, sont égaux entre eux. Non-seulement tous, Gentils et Juifs, incirconcis et circoncis, civilisés et non civilisés, esclaves et maîtres, sont dans une égale nécessité de se renouveler; mais encore, après leur renouvellement, ces choses extérieures ne leur donnent pas le moindre avantage; même alors Dieu ne considère rien autre que Jésus-Christ, c'est-à-dire s'ils sont animés de sentiments chrétiens, et s'ils prennent

12. Revêtez-vous donc, comme élus de Dieu, saints et bien-aimés, de tendresse et d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de modestie, de patience; *Ephés*. 6, 11.

13. vous supportant les uns les autres, chacun remettant à son frère tous les sujets de plainte qu'il pourrait avoir contre lui, et vous entre-pardonnant, comme le Seigneur vous a pardonné.

14. Mais surtout revêtez-vous de la charité, qui est le lien de la perfection [10].

15. Et faites régner dans vos cœurs la paix de Jésus-Christ [11], à laquelle vous avez été appelés, comme *ne faisant tous qu'*un corps [12], et soyez-en reconnaissants [13].

16. Que la parole de Jésus-Christ habite en vous avec plénitude [14], et vous comble de sagesse. Instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres par des psaumes, des hymnes, et des cantiques spirituels, chantant de cœur avec édification les louanges du Seigneur [15].

17. Quoique vous fassiez, ou en parlant, ou en agissant, faites tout au

12. Induite vos ergo, sicut electi Dei, sancti, et dilecti, viscera misericordiæ, benignitatem, humilitatem, modestiam, patientiam :

13. supportantes invicem, et donantes vobismetipsis, si quis adversus aliquem habet querelam : sicut et Dominus donavit vobis, ita et vos.

14. Super omnia autem hæc, charitatem habete, quod est vinculum perfectionis :

15. et pax Christi exultet in cordibus vestris, in qua et vocati estis in uno corpore : et grati estote.

16. Verbum Christi habitet in vobis abundanter, in omni sapientia, docentes, et commonentes vosmetipsos, psalmis, hymnis, et canticis spiritualibus, in gratia cantantes in cordibus vestris Deo.

17. Omne quodcumque facitis in verbo aut in opere, omnia in

---

ces sentiments pour règle de leur conduite. Quels qu'aient été auparavant leur état et leur condition extérieure, cela ne fait rien pour le mérite dont ils jouissent devant Dieu. —Les Scythes passaient pour les peuples les plus incultes. Voy. *Gal*. 3, 28.

ỷ. 14. — [10] qui relie entre elles toutes les vertus, et leur donne leur perfection. Car celui qui aime véritablement, pratique toutes les vertus, et les pratique avec perfection; sans l'amour, il n'y a point de vraie vertu (Chrys.).

ỷ. 15. — [11] Voy. *Phil*. 4, 7.

[12] à laquelle paix vous avez été appelés comme membres d'un même corps par la foi en Jésus-Christ. La paix, la paix éternelle, sur la terre et dans le ciel, est le terme, le fruit de la rédemption.

[13] reconnaissants du don céleste de la paix.

ỷ. 16. — [14] Le moyen de se maintenir perpétuellement dans cette paix, est la méditation assidue de la parole de Dieu.

[15] Voy. *Ephés*. 5, 19.

nomine Domini Jesu Christi, gratias agentes Deo et Patri per ipsum.

nom du Seigneur Jésus-Christ [16], rendant grâces par lui à Dieu le Père [17]. 1. *Cor*. 10, 31.

18. Mulieres, subditæ estote viris, sicut oportet in Domino.

18. Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il est bien raisonnable, en ce qui est selon le Seigneur [18].

19. Viri, diligite uxores vestras, et nolite amari esse ad illas.

19. Maris, aimez vos femmes, et ne les traitez point avec rigueur et avec rudesse [19].

20. Filii, obedite parentibus per omnia : hoc enim placitum est in Domino.

20. Enfants, obéissez en tout à vos pères et à vos mères; car cela est agréable au Seigneur [20].

21. Patres, nolite ad indignationem provocare filios vestros, ut non pusillo animo fiant.

21. Pères, n'irritez point vos enfants, de peur qu'ils ne tombent dans l'abattement [21].

22. Servi, obedite per omnia dominis carnalibus, non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed in simplicitate cordis, timentes Deum.

22. Serviteurs, obéissez en tout à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, ne les servant pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes, mais avec simplicité de cœur et crainte de Dieu [22]. *Tit*. 2, 9.

℣. 17. — [16] Tout ce que vous faites, faites-le dans les intentions et dans l'Esprit de Jésus-Christ; faites-le comme le ferait Jésus-Christ, s'il était à votre place.

[17] Voy. *Ephés*. 5, 20. *Jean*, 16, 23.

℣. 18. — [18] comme il vous convient, en qualité de femmes chrétiennes; comme il vous convient, à vous qui appartenez au Seigneur, et qui lui êtes unies.

℣. 19. — [19] Saint Chrysostôme fait là-dessus cette remarque : L'Apôtre recommande la soumission à la femme, l'amour au mari. Quand chaque partie fait ainsi ce qui lui est propre, tout va bien. Les procédés affectueux du mari produisent l'amour dans la femme, la soumission de la femme produit la douceur dans le mari. Quand celui qui commande aime celle qui obéit, tout est à l'unisson. La femme se soumet dans le désir d'être plus tendrement aimée; elle est aimée, afin que la soumission lui devienne plus légère; car montrer de la soumission envers quelqu'un qui aime, quelle difficulté y a-t-il en cela? Du reste, l'Apôtre recommande à chaque partie précisément les vertus qu'il convient particulièrement de recommander à chacun. Le défaut de la femme est l'amour de la domination; — il faut donc qu'elle se souvienne que le châtiment qui lui a été infligé est de vivre sous la dépendance de l'homme. Le défaut de l'homme est un commandement trop dur, accompagné de la recherche de ses plaisirs, sans amour; il faut donc qu'il aime sa femme, et qu'il n'en fasse pas seulement le jouet de ses passions et de sa tyrannie.

℣. 20. — [20] Litt : dans le Seigneur, — devant le Seigneur.

℣. 21. — [21] de peur qu'ils ne perdent le courage et la joie de vous obéir.

℣. 22. — [22] Voy. *Ephés*. 6, 5-7.

23. Faites de bon cœur tout ce que vous ferez, comme le faisant pour le Seigneur, et non pour les hommes,

24. sachant que vous recevrez du Seigneur l'héritage pour récompense[23]; c'est le Seigneur Jésus-Christ que vous devez servir. *Rom.* 2, 6.

25. Mais celui qui agit injustement, recevra la peine due à son injustice[24]; car Dieu n'a point d'égard à la condition des personnes[25].

23. Quodcumque facitis, ex animo operamini, sicut Domino, et non hominibus :

24. scientes quod a Domino accipietis retributionem hereditatis. Domino Christo servite;

25. qui enim injuriam facit, recipiet id quod inique gessit : et non est personarum acceptio apud Deum.

CHAPITRE IV.

Exhortations sur divers sujets. Tychique et Onésime vous informeront de ce qui me concerne. Salut de la part de plusieurs à diverses personnes. Bénédiction.

1. Vous, maîtres, rendez à vos serviteurs ce que l'équité et la justice demandent de vous, sachant que vous avez aussi bien qu'eux un maître dans le ciel[1].

1. Domini, quod justum est et æquum, servis præstate : scientes quod et vos Dominum habetis in cœlo.

ỷ. 24. — [23] Litt. : que vous recevrez la récompense de l'héritage. — D'après les lois anciennes, les esclaves étaient exclus de tout héritage. C'est à cette coutume que l'Apôtre fait ici allusion, et il veut dire : Soyez obéissants à vos maîtres sur la terre, comme si vous serviez Jésus-Christ lui-même; plus tard, quoique vous soyez esclaves, vous entrerez en partage de l'héritage de votre Maître, qui est dans le ciel; car en Jésus-Christ tous sont également appelés à l'héritage. Par l'héritage c'est le royaume du ciel qui est désigné.

ỷ. 25. — [24] Quiconque va contre son devoir, qu'il soit maître ou esclave, sera puni selon qu'il aura péché. Que nous soyons punis selon que nous avons péché, c'est ce qui arrive même ici-bas, surtout à l'égard des péchés contre le prochain. Ordinairement nous éprouvons la même confusion que nous avons fait éprouver à autrui. Et il est facile d'apercevoir la raison pour laquelle Dieu permet qu'il en soit ainsi. Dieu désire nous bien traiter, il désire aussi, en conséquence, d'une manière particulière, bannir de nos cœurs la disposition mauvaise qui nous rend capables de faire éprouver de la confusion au prochain. Or, ce résultat, il l'obtient parfaitement en permettant que nous éprouvions nous-mêmes la même confusion. De cette manière nous voyons ce que l'opprobre a de douloureux, et nous apprenons à apprécier quel est le déréglement des dispositions qui en sont le principe.

[25] Voy. *Rom.* 2, 11.

ỷ. 1. — [1] qui vous rendra la pareille, qui vous fera la mesure que vous aurez faite à autrui. *Ephés.* 6, 9.

2. Orationi instate, vigilantes in ea in gratiarum actione :

2. Persévérez et veillez dans la prière, en l'accompagnant d'actions de grâces [2].

3. orantes simul et pro nobis, ut Deus aperiat nobis ostium sermonis ad loquendum mysterium Christi (propter quod etiam vinctus sum).

3. Priez aussi pour nous, afin que Dieu nous ouvre une entrée pour sa parole, et pour annoncer le mystère de Jésus-Christ [3], pour lequel je suis dans les liens [4]; *Ephés.* 6, 19. 2. *Thess.* 3, 1.

4. ut manifestem illud ita ut oportet me loqui.

4. et que je le découvre aux hommes en la manière que je dois le découvrir.

5. In sapientia ambulate ad eos qui foris sunt; tempus redimentes.

5. Conduisez-vous avec sagesse envers ceux qui sont hors *de l'Eglise*, en rachetant le temps [5].

6. Sermo vester semper in gratia sale sit conditus, ut sciatis quomodo oporteat vos unicuique respondere.

6. Que votre entretien étant toujours accompagné d'une douceur édifiante, soit assaisonné du sel *de la discrétion* [6], en sorte que vous sachiez comment vous devez répondre à chaque personne.

7. Quæ circa me sunt, omnia vobis nota faciet Tychicus, charissimus frater, et fidelis minister, et conservus in Domino :

7. Mon cher frère Tychique, fidèle ministre du Seigneur, et mon compagnon dans le service que je lui rends, vous apprendra tout ce qui regarde l'état où je suis.

8. quem misi ad vos ad hoc ipsum, ut cognoscat quæ circa vos sunt, et consoletur corda vestra,

8. Et je vous l'ai envoyé exprès, afin qu'il apprenne l'état où vous êtes vous-mêmes, et qu'il console vos cœurs.

9. cum Onesimo charissimo, et fideli fratre, qui ex vobis est. Omnia, quæ hic aguntur, nota facient vobis.

9. J'envoie aussi Onésime [7], mon cher et fidèle frère, qui est de votre pays. Vous saurez par eux tout ce qui se passe ici.

10. Salutat vos Aristarchus concaptivus meus, et Marcus conso-

10. Aristarque, qui est prisonnier avec moi [8], vous salue, aussi bien que

---

ỳ. 2. — [2] Voy. *Luc*, 18, 1. 7.

ỳ. 3. — [3] afin que Dieu nous donne l'occasion et la force de prêcher la parole de Dieu. Voy. 2. *Cor*. 2, 12. 1. *Cor*. 16, 9.

[4] dans la captivité.

ỳ. 5. — [5] Voy. *Ephés*. 5, 15. 16.

ỳ. 6. — [6] du sel de la sagesse, de la prudence, qui, appréciant comme il convient les circonstances présentes de temps, de lieux, de personnes, sait toujours dire des choses justes, ce qu'il y a de plus utile.

ỳ. 9. — [7] Sur Onésime *voy*. l'Epître à Philémon.

ỳ. 10. — [8] Aristarque était un Macédonien de Thessalonique. Il fut pris à

Marc, cousin de Barnabé[9], sur le sujet duquel on vous a écrit[10] : s'il vient chez vous, recevez-le bien.

11. Jésus aussi, appelé le Juste, *vous salue*. Ils sont du nombre des fidèles circoncis. Ce sont les seuls qui travaillent maintenant avec moi, pour le royaume de Dieu[11], et qui ont été ma consolation.

12. Epaphras[12], qui est de votre ville, vous salue. C'est un serviteur de Jésus-Christ qui combat sans cesse pour vous dans ses prières, afin que vous demeuriez fermes et parfaits, et que vous accomplissiez pleinement tout ce que Dieu demande de vous.

13. Car je puis bien lui rendre ce témoignage, qu'il a un grand zèle pour vous, et pour ceux de Laodicée et d'Hiérapolis[13].

14. Luc, médecin[14], notre cher frère, et Demas, vous saluent[15].

15. Saluez de ma part *nos* frères de Laodicée, et Nymphas, et l'église qui est dans sa maison[16].

16. Et lorsque cette Lettre aura été lue parmi vous, ayez soin qu'elle soit lue aussi dans l'église de Laodicée, et

brinus Barnabæ, de quo accepistis mandata : si venerit ad vos, excipite illum :

11. et Jesus, qui dicitur Justus : qui sunt ex circumcisione : hi soli sunt adjutores mei in regno Dei, qui mihi fuerunt solatio.

12. Salutat vos Epaphras, qui ex vobis est, servus Christi Jesu, semper sollicitus pro vobis in orationibus, ut stetis perfecti, et pleni in omni voluntate Dei.

13. Testimonium enim illi perhibeo, quod habet multum laborem pro vobis, et pro iis qui sunt Laodiciæ, et qui Hierapoli.

14. Salutat vos Lucas medicus charissimus, et Demas.

15. Salutate fratres, qui sunt Laodiciæ, et Nympham, et quæ in domo ejus est, ecclesiam.

16. Et cum lecta fuerit apud vos Epistola hæc, facite ut et in Laodicensium ecclesia legatur : et

---

Ephèse, par les ennemis de l'Apôtre, et il l'accompagna comme compagnon de captivité dans son voyage de Rome. Voy. *Act.* 19, 29. 20, 4. 27, 2.

[9] C'est l'Evangéliste. *Voy.* l'introd. à son Evangile.

[10] Litt. : au sujet duquel vous avez reçu des ordres; — d'autres traduisent : des lettres en sa faveur, des lettres de recommandation. Ces sortes de lettres étaient données aux prédicateurs et aux ministres de l'Eglise qui allaient en d'autres lieux, afin qu'on leur permît d'y exercer aussi leur ministère, en témoignage d'une même foi et d'une même charité. L'Eglise a constamment observé cet usage depuis les temps les plus anciens.

ỷ. 11. — [11] Sous-entendez : parmi ceux qui sont sortis du judaïsme.

ỷ. 12. — [12] *Voy. pl. h.* 1, 7.

ỷ. 13. — [13] *Voy.* l'introd.

ỷ. 14. — [14] le même qui a écrit un Evangile et les Actes des Apôtres. Saint Paul ne le plaçant pas parmi ceux qui étaient passés du judaïsme à la foi (ỷ. 11.), il paraît certain qu'il était d'origine païenne.

[15] Voy. 2. *Tim.* 4, 9. *Philem.* 24.

ỷ. 15. — [16] qui se rassemble dans sa maison.

eam, quæ Laodicensium est, vos legatis.

17. Et dicite Archippo : Vide ministerium, quod accepisti in Domino, ut illud impleas.

18. Salutatio, mea manu Pauli. Memores estote vinculorum meorum. Gratia vobiscum. Amen.

qu'on vous lise de même celle des Laodicéens [17].

17. Dites à Archippe : Considérez bien le ministère que vous avez reçu du Seigneur, afin d'en remplir tous les devoirs [18].

18. Voici la salutation *que j'ajoute ici*, moi Paul, de ma propre main [19] : Souvenez-vous de mes liens [20]. La grâce soit avec vous. Amen.

ỳ. 16. — [17] C'est apparemment l'Epître aux Ephésiens, qui était une encyclique, et qui par conséquent pouvait être appelée, par rapport aux Colossiens, l'Epître de Laodicée, parce qu'elle passa de Laodicée à Colosse. *Voy.* l'introd. à l'Epître aux Ephésiens.

ỳ. 17. — [18] Archippe était vraisemblablement celui qui tenait la place d'Epaphras, un Prêtre de son Eglise.

ỳ. 18. — [19] Voy. *Rom.* 16, 22.

[20] Priez pour moi dans ma prison.

PRÉFACE

SUR

LES DEUX ÉPITRES AUX THESSALONICIENS.

Thessalonique, aujourd'hui Salonichi, était une ville distinguée de la Macédoine, et elle était peuplée de Grecs, de Romains et d'un grand nombre de Juifs. Saint Paul y vint dans le cours de sa seconde tournée apostolique, vers l'an 52 ou 53 après Jésus-Christ, après avoir quitté Philippes (*Act.* 17, 1 et suiv.). Il y annonça la parole de Dieu avec une grande bénédiction; il s'y convertit surtout beaucoup de Grecs craignant Dieu, de prosélytes, en sorte qu'en peu de temps il s'y forma une communauté chrétienne considérable. Mais comme partout, les Juifs se montrèrent à Thessalonique hostiles à la nouvelle doctrine. Ils excitèrent une révolte contre saint Paul qui se vit contraint, par ces troubles, à quitter la ville, d'où il se rendit d'abord à Bérée, puis ensuite, comme il n'y était également plus en sûreté contre les embûches des Juifs, à Athènes (*Act.* 17, 5-15.). D'Athènes (1. *Thess.* 3, 1. 2.) l'Apôtre, rempli d'inquiétude au sujet de l'état de l'église nouvellement fondée, fit partir Timothée pour Thessalonique, afin d'affermir les fidèles. Timothée ne tarda pas à revenir, mais il ne trouva plus l'Apôtre à Athènes, mais à Corinthe (*Act.* 18, 1.). Saint Paul apprit de lui diverses choses qui le réjouirent touchant le zèle des Thessaloniciens pour le christianisme, leur fermeté dans la foi et leur active charité envers le prochain (1. *Thess.* 3, 6. 4, 9.); mais il en reçut aussi des nouvelles désagréables. Quelques-uns avaient un grand penchant aux excès dans la débauche et à la fourberie (1. *Thess.* 4, 3.), d'autres s'abandonnaient à la paresse (1. *Thess.* 4, 11.), et il se propageait des doctrines erronées relativement au second avènement de

Jésus-Christ et à la résurrection. Ce fut cet état de l'église de Thessalonique qui engagea saint Paul à publier de Corinthe, encore dans le cours de l'année 52 ou 53 après Jésus-Christ, la première Epître aux Thessaloniciens, qui est un composé d'exhortations et d'avis, et qui comprend deux parties principales. Dans la première (chap. 1-3.), il exalte leur zèle chrétien, il leur donne l'assurance que c'est à son grand regret que les persécutions des Juifs l'ont obligé à se séparer d'eux, et que c'est parce qu'il prend la part la plus vive à leur bien qu'il a envoyé Timothée auprès d'eux. Dans la seconde, il leur donne les avis et les instructions qui convenaient à leur situation, et qui pouvaient leur être utiles (chap. 4. 5.).

Toujours pendant son séjour à Corinthe, saint Paul eut avis que son Epître aux Thessaloniciens n'avait pas produit chez tous l'effet qu'il désirait; des hommes s'étaient même élevés qui se glorifiaient d'avoir été favorisés de révélations spéciales relativement au second avènement du Seigneur, comme s'il eût dû être très-prochain, et on allait jusqu'à montrer au public, une lettre supposée et fabriquée de l'Apôtre, en confirmation de ces assertions. Cela fournit à l'Apôtre, vraisemblablement encore dans la même année 52 ou 53, l'occasion d'écrire la seconde Epître aux Thessaloniciens. Saint Paul y loue leur persévérance et leur fermeté dans la foi, et il leur donne les éclaircissements nécessaires sur l'enseignement de l'Eglise touchant le second avènement de Jésus-Christ. Divers préceptes pour mener une vie vertueuse, des souhaits et des saluts forment la conclusion de la Lettre. Parmi les Epîtres que nous avons de l'Apôtre, les deux aux Thessaloniciens sont celles qui, dans l'ordre des temps, furent écrites les premières.

I^RE ÉPITRE DE L'APOTRE S. PAUL

AUX THESSALONICIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Paul écrit à l'Eglise de Thessalonique, et il lui souhaite la grâce et la paix. Je remercie Dieu dans mes prières pour vous de vos sentiments chrétiens, de votre bonne conduite et de votre élection, de laquelle je demeure convaincu en voyant les choses extraordinaires que Dieu a opérées pendant que je vous annonçais l'Evangile, et l'empressement avec lequel vous l'avez reçu, à ce point que vous êtes devenus les modèles de la Macédoine et de l'Achaïe; car la renommée de votre foi s'est répandue partout, et partout on parle de l'ardeur avec laquelle vous avez embrassé l'Evangile.

1. Paulus, et Silvanus, et Timotheus, ecclesiæ Thessalonicensium, in Deo Patre, et Domino Jesu Christo.

2. Gratia vobis, et pax. Gratias agimus Deo semper pro omnibus vobis, memoriam vestri facientes in orationibus nostris sine intermissione,

3. memores operis fidei vestræ, et laboris, et charitatis, et sustinentiæ spei Domini nostri Jesu Christi, ante Deum et Patrem nostrum :

4. scientes fratres, dilecti a Deo, electionem vestram :

1. Paul, Silvain [1] et Timothée, à l'église de Thessalonique, *qui est* en Dieu le Père, et en Jésus-Christ notre Seigneur [2].

2. Que la grâce et la paix vous soient données [3]. Nous rendons sans cesse grâces à Dieu pour vous tous, nous souvenant continuellement de vous dans nos prières [4],

3. et nous représentant devant Dieu, qui est notre Père, les œuvres de votre foi, les travaux de votre charité, et la fermeté de l'espérance que vous avez en notre Seigneur Jésus-Christ [5].

4. Car nous savons, mes frères chéris de Dieu, quelle a été votre élection [6];

ỳ. 1. — [1] Voy. 2. *Cor.* 1, 9.

[2] c'est-à-dire à l'Eglise que Dieu le Père a appelée par la grâce du Saint-Esprit, en vertu des mérites de Jésus-Christ, à la foi chrétienne.

ỳ. 2. — [3] Voy. *Rom.* 1, 7. 10. Le Grec ajoute : par Dieu notre Père, et par Jésus-Christ notre Seigneur.

[4] Lorsque nous rendons grâces à Dieu, nous devons également le prier de ne pas permettre que nous perdions les grâces que nous en avons reçues.

ỳ. 3. — [5] Je remercie Dieu et je le prie pour vous, parce que je connais les bonnes œuvres que votre foi vous fait pratiquer, votre charité envers le prochain, de laquelle ni fatigues ni difficultés ne sont capables de vous détourner, et la persévérance avec laquelle vous attendez le bonheur éternel que Jésus-Christ a promis.

ỳ. 4. — [6] que vous avez été appelés au christianisme et à tous les biens qu'il

5. la prédication que nous vous avons faite de l'Evangile, n'ayant pas été seulement en paroles, mais ayant été accompagnée de miracles, de la vertu du Saint-Esprit[7], d'une pleine abondance de ses dons[8]. Et vous savez aussi de quelle manière j'ai agi parmi vous pour votre salut.

6. Ainsi vous êtes devenus nos imitateurs, et *les imitateurs* du Seigneur, ayant reçu la parole parmi de grandes afflictions[9] avec la joie du Saint-Esprit :

7. de sorte que vous avez servi de modèle à tous ceux qui ont embrassé la foi dans la Macédoine et dans l'Achaïe[10].

8. Car non-seulement vous êtes cause que la parole du Seigneur s'est répandue avec éclat dans la Macédoine et dans l'Achaïe[11], mais même la foi que vous avez en Dieu est devenue si célèbre partout, qu'il n'est point nécessaire que nous *en* parlions ;

9. puisqu'eux-mêmes[12] racontent en

5. quia Evangelium nostrum non fuit ad vos in sermone tantum, sed et in virtute, et in Spiritu Sancto, et in plenitudine multa, sicut scitis quales fuerimus in vobis propter vos.

6. Et vos imitatores nostri facti estis, et Domini, excipientes verbum in tribulatione multa, cum gaudio Spiritus sancti :

7. ita ut facti sitis forma omnibus credentibus in Macedonia, et in Achaïa.

8. A vobis enim diffamatus est sermo Domini, non solum in Macedonia, et in Achaia, sed et in omni loco fides vestra, quæ est ad Deum, profecta est, ita ut non sit nobis necesse quidquam loqui.

9. Ipsi enim de nobis annun-

---

promet. Ces deux versets donnent la raison pour quoi saint Paul remercie et prie Dieu : c'est à cause des sentiments chrétiens des Thessaloniciens et de leur élection.

℣. 5. — 7 Litt. : mais ayant été dans la vertu et le Saint-Esprit. — Sur la vertu et l'Esprit voy. 1. *Cor*. 2, 4.

8 Par ces paroles il semble que l'Apôtre veut désigner toute la suite des opérations fécondes et divines qui avaient accompagné sa prédication. D'autres entendent par cette plénitude la persuasion, l'assurance, tant celle qu'avait l'Apôtre lui-même, que celle qu'il avait su faire naître dans les Thessaloniciens.

℣. 6. — 9 Sur ces afflictions voy. *Act*. 17, 5-9.

℣. 7. — 10 Les versets 5-7 donnent la raison pour laquelle l'Apôtre se tient comme assuré de l'élection des Thessaloniciens (℣. 4.) : c'est, d'une part, que sa prédication ayant été accompagnée de tant de grâces extraordinaires, Dieu lui-même a prouvé par là qu'il appelait les Thessaloniciens à la foi chrétienne (℣. 5.) ; c'est, d'autre part, qu'eux-mêmes ont reçu sa prédication avec tant d'empressement, et l'ont mise si ponctuellement en pratique, qu'ils sont devenus des modèles pour toute la Grèce (℣. 6. 7.).

℣. 8. — 11 Litt. Car la parole du Seigneur a été propagée par vous etc. — par votre secours et votre coopération.

℣. 9. — 12 les habitants de ces contrées.

tiant qualem introitum habuerimus ad vos : et quomodo conversi estis ad Deum a simulacris, servire Deo vivo, et vero,

parlant de nous, quel a été le succès de notre arrivée parmi vous, et comme ayant quitté les idoles, vous vous êtes convertis à Dieu, pour servir le Dieu vivant et véritable,

10. et expectare Filium ejus de cœlis (quem suscitavit ex mortuis) Jesum, qui eripuit nos ab ira ventura.

10. et pour attendre du ciel son Fils Jésus [13], qu'il a ressuscité d'entre les morts, et qui nous a délivrés de la colère à venir [14].

CHAPITRE II.

Je n'ai pas, comme vous le savez vous-mêmes, prêché parmi vous sans fruit, mais avec courage et succès; car je ne vous instruisais pas dans des vues de séduction, impures, mais avec des intentions droites, ainsi qu'il convient à un Apôtre, uniquement pour plaire à Dieu, sans user de discours de flatterie, sans rechercher ni le gain ni la gloire, n'étant préoccupé que d'une seule chose, qui était de faire de vous, dût-il pour y réussir m'en coûter la vie, de bons chrétiens. Je dis sans rechercher le gain; car vous vous souvenez comment je travaillais jour et nuit pour subvenir à mon entretien, de peur de vous être à charge, et avec quelle tendresse paternelle, en tenant une conduite aussi désintéressée, je vous conjurais de vous conduire vous-mêmes en dignes chrétiens. De votre côté vous avez écouté mes exhortations, et j'en rends grâces à Dieu; car vous avez montré toute la constance des chrétiens de la Judée, malgré les persécutions des Juifs, qui ont mis à mort Jésus et les Prophètes, et qui tâchent de m'empêcher de prêcher aux Gentils, crime qui attirera sur eux, comme châtiment, une ruine entière. Depuis que je suis éloigné de vous, j'ai éprouvé un vif désir de vous revoir; mais satan y a mis obstacle : car comment n'aurais-je pas de la satisfaction à me trouver parmi vous, puisque c'est sur vous que repose l'espérance que j'ai d'être un jour récompensé?

1. Nam ipsi scitis, fratres, introitum nostrum ad vos, quia non inanis fuit :

1. Car vous n'ignorez pas vous-mêmes, mes frères, que notre arrivée vers vous n'a pas été sans fruit;

2. sed ante passi, et contumeliis affecti (sicut scitis) in Philippis, fiduciam habuimus in Deo nostro, loqui ad vos Evangelium Dei in multa sollicitudine.

2. mais après avoir *beaucoup* souffert auparavant, comme vous savez, et avoir été traités avec outrage dans Philippes [1], nous ne laissâmes pas, en nous confiant en notre Dieu, de vous prêcher hardiment l'Evangile de Dieu parmi beaucoup de combats [2].

ỳ. 10. — [13] pour le dernier jugement.
[14] des châtiments éternels.

ỳ. 2. — [1] Voy. *Act.* 16, 19. et suiv.
[2] Litt. : beaucoup de sollicitude.—Dans le Grec : beaucoup de combats. Voy. *Act.* 17.

3. Car[3] nous ne vous avons point prêché une doctrine d'erreur ou d'impureté[4], et nous n'avons point eu dessein de vous tromper[5].

4. Mais comme Dieu nous a choisis pour nous confier son Evangile, nous parlons aussi, non pour plaire aux hommes, mais à Dieu qui voit le fond de nos cœurs[6].

5. Car nous n'avons usé d'aucune parole de flatterie, comme vous le savez; et notre ministère n'a point servi de prétexte à notre avarice[7]; Dieu en est témoin.

6. Et nous n'avons point aussi recherché la gloire de la part des hommes, ni de vous, ni d'aucun autre.

7. Nous pouvions, comme Apôtres de Jésus-Christ, vous être à charge; mais nous nous sommes conduits parmi vous comme de petits enfants[8], comme une nourrice qui a soin de ses enfants.

8. Ainsi, dans l'affection que nous ressentions pour vous, nous aurions souhaité de vous donner non-seulement la connaissance de l'Evangile de Dieu, mais aussi notre propre vie, tant était grand l'amour que nous vous portions.

3. Exhortatio enim nostra non de errore, neque de immunditia, neque in dolo,

4. sed sicut probati sumus a Deo ut crederetur nobis Evangelium : ita loquimur, non quasi hominibus placentes, sed Deo, qui probat corda nostra.

5. Neque enim aliquando fuimus in sermone adulationis, sicut scitis : neque in occasione avaritiæ : Deus testis est :

6. nec quærentes ab hominibus gloriam, neque a vobis, neque ab aliis.

7. Cum possemus vobis oneri esse ut Christi Apostoli : sed facti sumus parvuli in medio vestrum, tanquam si nutrix foveat filios suos.

8. Ita desiderantes vos, cupide volebamus tradere vobis non solum Evangelium Dei, sed etiam animas nostras : quoniam charissimi nobis facti estis.

℣. 3. — [3] L'Apôtre donne maintenant la raison pourquoi il a pu paraître avec un généreux courage et avec succès.

[4] ayant sa source dans des vues corrompues. Comp. 2. *Cor.* 2, 17.

[5] nous n'avons point usé de discours artificieux préparés avec art, mais n'ayant que les apparences de la solidité. Celui qui ne dit que la vérité, et qui ne la dit que dans des vues pures, n'a rien à craindre, et l'heureux succès ne lui fera pas défaut.

℣. 4. — [6] Mais ayant été jugé par Dieu digne d'annoncer l'Evangile, conformément à ma vocation, je parle toujours de telle sorte que l'unique fin que je me propose est de plaire, non pas aux hommes animés de sentiments terrestres, mais à Dieu qui connaît toutes choses.

℣. 5. — [7] Je n'ai pas non plus fait servir le ministère de la prédication de prétexte pour m'enrichir.

℣. 7. — [8] Bien que comme Apôtre de Jésus-Christ j'aurais eu le droit de recevoir de vous mon entretien, j'ai été au milieu de vous sans aucune prétention et avec l'humilité d'un enfant.

9. Memores enim estis fratres laboris nostri, et fatigationis : nocte ac die operantes, ne quem vestrum gravaremus, prædicavimus in vobis Evangelium Dei.

9. Car vous vous souvenez, mes frères, de la peine et de la fatigue que nous avons souffertes ; et comme nous vous avons prêché l'Evangile de Dieu en travaillant jour et nuit[9], pour n'être à charge à aucun de vous. 1. *Cor.* 4, 12. 2. *Thess.* 3, 8.

10. Vos testes estis, et Deus, quam sancte, et juste, et sine querela, vobis, qui credidistis, fuimus :

10. Vous êtes témoins vous-mêmes, et Dieu l'est aussi, combien la manière dont je me suis conduit envers vous qui avez embrassé la foi, a été sainte, juste, et irréprochable.

11. sicut scitis, qualiter unumquemque vestrum (sicut pater filios suos),

11. Et vous savez que j'ai agi envers chacun de vous comme un père envers ses enfants,

12. deprecantes vos et consolantes, testificati sumus, ut ambularetis digne Deo, qui vocavit vos in suum regnum et gloriam.

12. vous exhortant, vous consolant, et vous conjurant de vous conduire d'une manière digne de Dieu, qui vous a appelés à son royaume et à sa gloire.

13. Ideo et nos gratias agimus Deo sine intermissione : quoniam cum accepissetis a nobis verbum auditus Dei, accepistis illud, non ut verbum hominum, sed (sicut est vere) verbum Dei, qui operatur in vobis, qui credidistis ;

13. C'est pourquoi aussi nous rendons à Dieu de continuelles actions de grâces, de ce qu'ayant entendu la parole de Dieu que nous vous prêchions, vous l'avez reçue, non comme la parole des hommes, mais comme étant, ainsi qu'elle l'est véritablement, la parole de Dieu, qui agit en vous, qui êtes fidèles.

14. vos enim imitatores facti estis fratres Ecclesiarum Dei, quæ sunt in Judæa in Christo Jesu : quia eadem passi estis et vos a contribulibus vestris, sicut et ipsi a Judæis :

14. Car, mes frères, vous êtes devenus les imitateurs des églises de Dieu, qui ont embrassé la foi de Jésus-Christ dans la Judée[10], ayant souffert les mêmes persécutions de la part de vos concitoyens, que ces églises ont souffertes de la part des Juifs[11];

ỳ. 9. — [9] comment je pourvoyais à ma subsistance par un travail des mains pénible et non interrompu. Voy. *Act*. 20, 34.

ỳ. 14. — [10] Litt. : qui, dans la Judée, sont en Jésus-Christ, — qui, dans la Judée, sont entrées dans une union intime avec Jésus-Christ, ont embrassé la foi chrétienne.

[11] car vous avez enduré les persécutions des Gentils, vos compatriotes, avec autant de constance que les églises chrétiennes de Judée ont enduré celles des Juifs.

15. qui ont tué même le Seigneur Jésus, et ses Prophètes, qui nous ont persécutés, qui ne plaisent point à Dieu, et qui sont ennemis de tous les hommes [12];

16. qui nous empêchent [13] d'annoncer aux Gentils la parole qui les doit sauver, pour combler toujours ainsi la mesure de leurs péchés. Car la colère de Dieu est tombée sur eux, *et y demeurera* jusqu'à la fin [14].

17. Aussi, mes frères, ayant été pour un peu de temps séparés de vous [15], de corps, non de cœur, nous avons désiré avec d'autant plus d'ardeur et d'empressement de vous revoir.

18. C'est pourquoi nous avons voulu aller vous trouver; et moi Paul, j'en ai eu le dessein plus d'une fois, mais satan nous en a empêchés [16].

19. Et certes, quelle est notre espérance, notre joie, et la couronne de notre gloire? N'est-ce pas vous qui l'êtes devant notre Seigneur Jésus-Christ, pour le jour de son avènement [17]?

20. Car vous êtes notre gloire et notre joie.

15. qui et Dominum occiderunt Jesum, et Prophetas, et nos persecuti sunt, et Deo non placent, et omnibus hominibus adversantur;

16. prohibentes nos gentibus loqui ut salvæ fiant, ut impleant peccata sua semper : pervenit enim ira Dei super illos usque in finem.

17. Nos autem fratres desolati a vobis ad tempus horæ, aspectu, non corde, abundantius festinavimus faciem vestram videre cum multo desiderio :

18. quoniam voluimus venire ad vos : ego quidem Paulus, et semel, et iterum, sed impedivit nos satanas.

19. Quæ est enim nostra spes, aut gaudium, aut corona gloriæ? Nonne vos ante Dominum nostrum Jesum Christum estis in adventu ejus?

20. vos enim estis gloria nostra et gaudium.

ỳ. 15. — [12] qui témoignent des dispositions hostiles à l'égard de tous les hommes qui ne sont pas Juifs. L'historien païen Tacite dit des Juifs : Ils sont pleins d'humanité vis-à-vis des hommes de leur nation, mais à l'égard de tous les autres, ils nourrissent une haine implacable.

ỳ. 16. — [13] qui nous empêchent par tous les moyens possibles.

[14] jusqu'à ce qu'ils aient subi leur châtiment, qui se terminera par leur ruine. L'Apôtre a vraisemblablement en vue la destruction de Jérusalem par les Romains et la dispersion des Juifs dans l'univers. *Matth.* 23, 36. et suiv. Dans le Grec : mais la colère s'est hâtée contre eux pour jusqu'à la fin.

ỳ. 17. — [15] Litt. : pour la durée d'une heure, — pour un peu de temps.

ỳ. 18. — [16] mais satan, le promoteur de tout mal, a excité les Juifs à la persécution contre moi, et m'a ainsi empêché de me rendre parmi vous. Voy. *Act.* 17, 5-10. 13.

ỳ. 19. — [17] Sur qui repose notre espérance d'être un jour, quand Jésus viendra pour le jugement, récompensés, si ce n'est sur vous, ainsi que sur tous ceux que nous avons convertis à la foi chrétienne?

CHAPITRE III.

C'est pourquoi, prenant un si vif intérêt à ce qui vous touche, et ne voulant pas demeurer plus longtemps dans l'ignorance de votre situation, j'ai fait partir Timothée d'Athènes, pour vous fortifier, de peur que vous ne vinssiez à chanceler dans les tribulations que je vous ai prédites, et afin qu'il me fît connaître dans quel état vous vous trouvez. Maintenant qu'il est de retour, et qu'il m'a apporté de vous des nouvelles satisfaisantes, je ressens une grande consolation, je ne puis assez remercier Dieu, et je lui demande de pouvoir bientôt vous revoir et vous donner une plus ample instruction. Puisse-t-il faire qu'il en soit ainsi, et puissiez-vous vous-mêmes croître en charité les uns envers les autres, afin que vous puissiez paraître irrépréhensibles au jour de l'avènement du Seigneur !

1. Propter quod non sustinentes amplius, placuit nobis remanere Athenis, solis :

2. et misimus Timotheum fratrem nostrum, et ministrum Dei in Evangelio Christi, ad confirmandos vos, et exhortandos pro fide vestra :

3. ut nemo moveatur in tribulationibus istis : ipsi enim scitis quod in hoc positi sumus.

4. Nam et cum apud vos essemus, prædicebamus vobis passuros nos tribulationes, sicut et factum est, et scitis.

5. Propterea et ego amplius non sustinens, misi ad cognoscendam fidem vestram : ne forte tentaverit vos is qui tentat, et inanis fiat labor noster.

6. Nunc autem veniente Timo-

1. Ainsi, n'y tenant pas plus longtemps, nous préférâmes demeurer tout seuls à Athènes [1],

2. et nous vous envoyâmes Timothée, notre frère, et ministre de Dieu [2] dans l'Evangile de Jésus-Christ [3], afin qu'il vous fortifiât et qu'il vous exhortât à demeurer fermes dans votre foi, *Act.* 16, 1.

3. et que personne ne fût ébranlé pour les persécutions qui nous arrivent [4] : car vous savez que c'est à quoi nous sommes destinés [5].

4. Dès lors même que nous étions parmi vous, nous vous prédisions que nous aurions des afflictions à souffrir, comme nous en avons eu en effet, ainsi que vous le savez.

5. Ne pouvant donc attendre plus longtemps, je vous l'ai envoyé pour reconnaître l'état de votre foi, ayant appréhendé que le tentateur [6] ne vous eût tentés, et que notre travail ne devînt inutile.

6. Mais Timothée étant revenu vers

℣. 1. — [1] *Voy.* l'introd.
℣. 2. — [2] Le Grec ajoute : et notre collaborateur.
[3] dans la prédication de l'Evangile.
℣. 3. — [4] Litt. dans ces tribulations, — au milieu des persécutions (*Pl. h.* 2, 14.).
[5] à passer par les tribulations. Voy. *Act.* 9, 16. *Ephés.* 3, 13.
℣. 5. — [6] satan.

nous après vous avoir vus, et nous ayant rendu un si bon témoignage de votre foi, et de votre charité, et du souvenir plein d'affection que vous avez sans cesse de nous, qui vous porte à désirer de nous voir, comme nous avons aussi le même désir pour vous ;

7. il est vrai, mes frères, que dans toutes les afflictions et dans tous les maux qui nous arrivent, votre foi nous fait trouver notre consolation en vous.

8. Car nous vivons maintenant, si vous demeurez fermes dans le Seigneur [7].

9. Et certes, quelles assez dignes actions de grâces pouvons-nous rendre à Dieu, pour la joie dont nous nous sentons comblés devant lui à cause de vous [8] ?

10. Ce qui nous porte à le conjurer jour et nuit avec une ardeur extrême *de nous permettre* de vous aller voir, afin d'ajouter ce qui peut manquer encore à votre foi [9].

11. Je prie donc notre Dieu et notre Père, et Jésus-Christ notre Seigneur, qu'il lui plaise de nous conduire vers vous.

12. Que le Seigneur vous fasse croître de plus en plus dans la charité que vous avez les uns pour les autres, et envers tous, et qu'il la rende telle que la nôtre est envers vous.

13. Qu'il affermisse vos cœurs, en vous rendant irréprochables par la sainteté, devant Dieu notre Père, au

theo ad nos a vobis, et annuntiante nobis fidem et charitatem vestram, et quia memoriam nostri habetis bonam semper, desiderantes nos videre, sicut et nos quoque vos :

7. ideo consolati sumus fratres in vobis, in omni necessitate et tribulatione nostra, per fidem vestram,

8. quoniam nunc vivimus, si vos statis in Domino.

9. Quam enim gratiarum actionem possumus Deo retribuere pro vobis, in omni gaudio, quo gaudemus propter vos ante Deum nostrum,

10. nocte ac die abundantius orantes, ut videamus faciem vestram, et compleamus ea quæ desunt fidei vestræ ?

11. Ipse autem Deus et Pater noster, et Dominus noster Jesus Christus, dirigat viam nostram ad vos.

12. Vos autem Dominus multiplicet, et abundare faciat charitatem vestram in invicem, et in omnes, quemadmodum et nos in vobis :

13. ad confirmanda corda vestra sine querela in sanctitate, ante Deum et Patrem nostrum,

---

ÿ. 8. — [7] si vous êtes des chrétiens fermes.

ÿ. 9. — [8] Dans la joie que nous ressentons à votre sujet, nous ne pouvons assez remercier Dieu des progrès que vous avez faits dans la foi chrétienne.

ÿ. 10. — [9] Saint Paul ne séjourna à Thessalonique que l'espace de trois semaines (*Act.* 17, 2.) : rien d'étonnant si leur instruction avait besoin d'être complétée sur divers points.

in adventu Domini nostri Jesu Christi cum omnibus sanctis ejus. Amen.

jour où Jésus-Christ notre Seigneur paraîtra avec tous ses Saints[10]. Amen.

CHAPITRE IV.

Au reste, je vous en conjure, efforcez-vous de devenir de plus en plus parfaits, conformément aux préceptes que je vous ai donnés, et à la volonté de Dieu qui est, que vous vous absteniez de l'impureté, domptant vos corps, mortifiant vos mauvaises passions, que vous ne commettiez point de fraude les uns à l'égard des autres, parce que Dieu nous a appelés à la sainteté, et que quiconque pèche en ce point méprise Dieu même. Avancez de plus en plus dans l'amour de vos frères, dont vous êtes déjà instruits, et menez une vie paisible dans l'application au travail. Pour ce qui concerne ceux qui se sont déjà endormis dans le Seigneur, ne vous affligez point à leur sujet; car notre foi nous apprend que nous ressusciterons tous comme Jésus-Christ. En effet, c'est la doctrine du Seigneur, que lorsque le Seigneur viendra pour le jugement, les morts ressusciteront d'abord, et qu'ensuite ceux qui vivront encore se réuniront en même temps qu'eux au Seigneur pour être toujours auprès de lui. Que ce soit là votre consolation!

1. De cætero ergo, fratres, rogamus vos et obsecramus in Domino Jesu, ut quemadmodum accepistis a nobis, quomodo oporteat vos ambulare, et placere Deo, sic et ambuletis, ut abundetis magis.

2. Scitis enim quæ præcepta dederim vobis per Dominum Jesum.

3. Hæc est enim voluntas Dei, sanctificatio vestra: ut

1. Au reste, mes frères, nous vous supplions et nous vous conjurons par le Seigneur Jésus[1], qu'ayant appris de nous comment vous devez marcher dans la voie de Dieu pour lui plaire, vous y marchiez en effet de telle sorte, que vous vous y avanciez de plus en plus[2].

2. En effet vous savez quels préceptes nous vous avons donnés[3] de la part du Seigneur Jésus[4].

3. Car la volonté de Dieu est que vous soyez saints[5]; que vous

---

ỷ. 13. — [10] ses saints Anges. Voy. *Matth.* 24, 31. 25, 31.

ỷ. 1. — [1] en union avec le Seigneur Jésus, en sorte que ma parole est proprement sa parole.

[2] Dans le Grec : ..... par le Seigneur Jésus, de marcher et de vous rendre agréables à Dieu, selon les instructions que vous avez reçues de nous à ce sujet, afin que vous deveniez de plus en plus parfaits.

ỷ. 2. — [3] Litt. : je vous ai donnés,—dans le Grec : nous vous avons donnés.

[4] Litt. : par le Seigneur Jésus, — par la toute-puissance et la révélation de Jésus-Christ.

ỷ. 3. — [5] L'abrégé de tout ce que Dieu commande est la sanctification (*Hébr.* 12, 14.). De là découlent ensuite tous les devoirs particuliers.

vous absteniez de la fornication [6]; *Rom.* 12, 2. *Ephés.* 5, 17.

4. que chacun de vous sache posséder le vase de son corps saintement et honnêtement [7],

5. et non point en suivant les mouvements de la concupiscence, comme les païens qui ne connaissent point Dieu.

6. Que personne n'opprime [8] son frère [9], ni ne lui fasse tort dans aucune affaire, parce que le Seigneur est le vengeur de tous ces péchés, comme nous vous l'avons déjà déclaré, et assuré de sa part.

7. Car Dieu ne nous a pas appelés pour être impurs, mais pour être saints.

8. Celui donc qui méprise ces règles, méprise non un homme, mais Dieu qui nous a même donné son Saint-Esprit [10].

9. Quant à ce qui regarde la charité fraternelle, vous n'avez pas besoin que je vous en écrive, puisque Dieu vous

abstineatis vos a fornicatione,

4. ut sciat unusquisque vestrum vas suum possidere in sanctificatione, et honore :

5. non in passione desiderii, sicut et gentes, quæ ignorant Deum :

6. et ne quis supergrediatur, neque circumveniat in negotio fratrem suum : quoniam vindex est Dominus de his omnibus, sicut prædiximus vobis, et testificati sumus;

7. non enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem.

8. Itaque qui hæc spernit, non hominem spernit, sed Deum : qui etiam dedit Spiritum suum Sanctum in nobis.

9. De charitate autem fraternitatis non necesse habemus scribere vobis : ipsi enim vos a Deo

---

[6] L'Apôtre exhorte principalement à la chasteté, parce que plusieurs membres de cette église se laissaient, ce semble, entraîner par la dépravation des mœurs qui régnait à Thessalonique, comme dans toutes les grandes villes, et s'abandonnaient à l'impureté qui, lorsqu'ils étaient encore païens, ne leur paraissait pas un vice.

ỷ. 4. — [7] Que chacun de vous sache conserver son corps, son vase, la demeure de son âme, exempt de toute souillure, et comme quelque chose à quoi on doit rendre honneur, qu'il ne faut pas déshonorer (Voy. 1. *Cor.* 6, 13. et suiv.). Le corps du chrétien est un vase sanctifié par l'humanité du Sauveur, consacré par l'onction de sa grâce, nourri par le sacrement de son corps et de son sang.

ỷ. 6. — [8] en outre la volonté de Dieu est que etc. *Voy.* ỷ. 3.

[9] ne blesse aucun de ses droits. Les Grecs avaient, sous le rapport de la fourberie dans le commerce et dans les rapports de la vie, la plus mauvaise réputation. Quelques-uns de ceux qui à Thessalonique avaient embrassé le christianisme, pouvaient ne s'être pas encore entièrement défaits de ce vice.

ỷ. 8. — [10] qui non-seulement nous a fait connaître ses commandements par son Fils, mais qui nous a encore donné le Saint-Esprit, afin de pouvoir mieux les connaître et les accomplir avec plus de facilité.

didicistis ut diligatis invicem.

a appris lui-même à vous aimer les uns les autres [11]. *Jean*, 13, 34. 15, 12. 17.

10. Etenim illud facitis in omnes fratres in universa Macedonia. Rogamus autem vos fratres ut abundetis magis,

10. Et vraiment vous le faites à l'égard de tous nos frères, qui sont dans toute la Macédoine. Mais nous vous exhortons, mes frères, à vous avancer plus en plus dans cet amour;

11. et operam detis ut quieti sitis, et ut vestrum negotium agatis, et operemini manibus vestris, sicut præcipimus vobis : et ut honeste ambuletis ad eos qui foris sunt : et nullius aliquid desideretis.

11. à vous étudier à vivre en repos; à vous appliquer chacun à ce que vous avez à faire; et à travailler de vos propres mains, ainsi que nous vous l'avons ordonné; afin que vous vous conduisiez honnêtement envers ceux qui sont hors de l'Eglise [12], et que vous n'ayez besoin de personne [13].

12. Nolumus autem vos ignorare fratres de dormientibus, ut non contristemini, sicut et

12. Or nous ne voulons pas, mes frères, que vous ignoriez *ce que vous devez savoir* touchant ceux qui dorment [14],

---

ỳ. 9. — [11] Dieu lui-même vous a intérieurement appris que vous devez vous aimer les uns les autres. La preuve en est que etc.

ỳ. 11. — [12] Litt. : envers ceux du dehors,—envers ceux qui ne sont pas chrétiens. Voy. 1. *Cor.* 5, 12. 13.

[13] Litt. : et que vous ne désiriez quoi que ce soit de personne.—Dans le Grec : et que vous n'ayez besoin de personne. Saint Paul s'adresse ici, comme 2. *Thess.* 2., à ces chrétiens qui se persuadaient faussement que le jugement ne tarderait pas d'arriver, et qui, pour cette raison, ne faisaient plus rien, mais étaient à charge aux autres. — Dans tous les temps, hélas! il y a de ces chrétiens qui, au lieu de vivre en paix en pourvoyant à leurs besoins, et de remplir leurs propres devoirs, se mêlent, sous divers prétextes, à des événements qui leur sont étrangers, et troublent la paix. Il s'en rencontre également en trop grand nombre qui, au lieu de travailler pour avoir de quoi se sustenter eux-mêmes, abusent de la charité de leurs frères, et se font nourrir aux dépens de la bienfaisance.

ỳ. 12. — [14] Diverses opinions erronées s'étaient répandues parmi les Thessaloniciens touchant le second avènement de Jésus-Christ pour le jugement. Non-seulement il y en avait qui le tenaient pour si prochain, qu'il leur semblait inutile de travailler pour avoir de quoi subvenir à leurs besoins (ỳ. 11.), mais encore on croyait en avoir des signes certains dans quelques circonstances particulières de ce temps-là. Il n'est pas invraisemblable non plus que plusieurs étaient dans la persuasion que les chrétiens qui seraient encore vivants lors du second avènement de Jésus-Christ, seraient favorisés d'un bonheur plus grand que ceux qui étaient morts auparavant; du moins ils se figuraient que les morts, et, en général, que les chrétiens qui mourraient avant le second avènement, ne seraient pas admis sitôt ou au même degré, à la participation du bonheur, que ceux qui vivraient encore quand Jésus-Christ viendrait. De là venait qu'ils

afin que vous ne vous en attristiez pas, comme font les autres hommes qui n'ont point d'espérance [15].

13. Car si nous croyons que Jésus est mort et ressuscité, *nous devons croire* aussi *que* Dieu amènera avec Jésus ceux qui se seront endormis [16] en lui [17].

14. Aussi nous vous déclarons, comme l'ayant appris du Seigneur, que nous, qui vivons, et qui sommes réservés pour son avènement, nous ne préviendrons point ceux qui sont déjà dans le sommeil [18].

15. Car aussitôt que le signal aura été donné par la voix de l'Archange, et par le son de la trompette de Dieu, le Seigneur lui-même descendra du ciel, et ceux qui seront morts en Jésus-Christ ressusciteront les premiers.

16. Puis nous autres qui sommes vi-

cæteri, qui spem non habent.

13. Si enim credimus quod Jesus mortuus est, et resurrexit : ita et Deus eos, qui dormierunt per Jesum, adducet cum eo.

14. Hoc enim vobis dicimus in verbo Domini, quia nos, qui vivimus, qui residui sumus in adventum Domini, non præveniemus eos, qui dormierunt.

15. Quoniam ipse Dominus in jussu, et in voce Archangeli, et in tuba Dei descendet de cœlo : et mortui, qui in Christo sunt, resurgent primi.

16. Deinde nos, qui vivimus,

étaient tristes, soit à cause du malheureux sort de leurs amis qui étaient morts, soit au sujet de leur propre sort, parce que chacun avait à craindre de ne pas demeurer dans la vie jusqu'à l'avènement du Sauveur. C'est sur quoi l'Apôtre va leur donner maintenant ses instructions.

[15] comme les Gentils, qui sont privés des espérances qui nous rendent heureux, et qui, par conséquent, n'attendent point la résurrection future dans la gloire.

℣. 13. — [16] qui sont morts dans une foi vivante en Jésus-Christ et à la résurrection future (Théophyl.). La mort des chrétiens est appelée un sommeil, parce que le corps même des chrétiens ne meurt pas pour toujours, mais qu'il dort seulement, pour ainsi parler, jusqu'au jour de la résurrection générale.

[17] On a expliqué plus distinctement 1. *Cor*. 15. comment la résurrection de Jésus-Christ nous donne l'espérance certaine, que nous-mêmes nous ressusciterons.

℣. 14. — [18] Car je vous déclare, en vertu de la révélation que Dieu m'en a faite, que ceux qui vivront et qui seront encore sur la terre lorsque le Seigneur viendra pour le jugement, n'auront aucun avantage sur ceux qui reposeront dans ce temps-là dans le tombeau. — Par ces mots « nous qui vivons et qui sommes réservés », l'Apôtre ne veut pas dire que lui et les Thessaloniciens dussent en effet vivre jusqu'à l'avènement du Seigneur, mais il veut parler seulement en général des chrétiens qui étaient destinés à voir cet avènement. Il était impossible qu'il pensât à lui et aux Thessaloniciens d'une manière déterminée, puisque, dans sa persuasion, l'époque de cet avènement n'était pas connue (chap. 5, 4.), et, qu'en général, il ne le croyait pas près d'arriver (2. *Thess*. 2, 2. 3.). (Théodor., Théophyl.).

qui relinquimur, simul rapiemur cum illis in nubibus obviam Christo in aera, et sic semper cum Domino erimus.

vants, et qui serons demeurés *jusqu'alors*, nous serons emportés avec eux dans les nuées pour aller au devant du Seigneur au milieu de l'air : et ainsi nous serons pour jamais avec le Seigneur [19].

17. Itaque consolamini invicem in verbis istis.

17. Consolez-vous donc les uns les autres par ces vérités.

CHAPITRE V.

Le temps où le Seigneur viendra pour le jugement ne peut pas être fixé, puisque le Seigneur doit venir sans qu'il soit attendu, et que plusieurs qui se croiront en sûreté seront surpris et périront. Ne vous laissez pas surprendre; car vous êtes les enfants de la lumière, de la vérité et de la vertu, et il ne faut pas, par conséquent, qu'à l'exemple des enfants des ténèbres, de l erreur et du vice, vous vous endormiez dans l'insouciance, mais vous devez toujours être vigilants et préparés; car Dieu nous a destinés au bonheur des saints par Jésus-Christ, qui est mort pour nous, afin que lors de son second avènement, soit que nous soyons morts, soit que nous soyons encore vivants, nous vivions avec lui. Exhortations diverses. Salut. Bénédiction finale.

1. De temporibus autem, et momentis, fratres non indigetis ut scribamus vobis.

1. Or pour ce qui regarde le temps et les moments [1], il n'est pas besoin, mes frères, de vous en écrire;

2. Ipsi enim diligenter scitis,

2. parce que vous savez bien vous-

ỳ. 16. — [19] Car lorsque l'Archange, avec les autres Anges (*Matth.* 24, 31.), intimera, avec sa voix retentissante comme le son de la trompette, l'ordre pour la résurrection, alors le Seigneur apparaîtra visiblement du haut des cieux, et les morts qui auront quitté la vie dans une foi vivante en Jésus-Christ, et qui reposent en quelque manière en lui, sortiront d'abord, c'est-à-dire avant que ceux qui seront encore en vie ne s'avancent au-devant de Jésus-Christ, de la poussière de leurs tombeaux. Puis, après être ressuscités, ils seront conduits au-devant de Jésus-Christ avec ceux qui seront encore en vie, les uns et les autres ayant été transformés (Anselm., Thom.). Par cet Archange grand nombre de SS. Pères entendent l'Archange Michel, qui est le principal Ange protecteur de l'Eglise, comme il l'était de la synagogue avant Jésus-Christ. Voy. *Dan.* 10, 21. Les mots « nous qui sommes encore en vie » doivent être entendus comme *pl. h.* ỳ. 14. Les chrétiens de tous les siècles ne formant qu'une seule et même personne, qu'un seul et même corps, l'Apôtre pouvait donc parler des chrétiens qui jouiront encore de la vie lors de l'avènement de Jésus-Christ, comme s'il eût dû être l'un d'entre eux. *Voy.* sur la résurrection de plus amples développements 1. *Cor.* 15.

ỳ. 1. — [1] où le Seigneur viendra pour le jugement.

mêmes que le jour du Seigneur doit venir comme un voleur de nuit [2].

3. Car lorsqu'ils [3] diront : *Nous voici en* paix et *en* sûreté [4], ils se trouveront surpris tout d'un coup par une ruine imprévue, comme l'est une femme grosse par les douleurs de l'enfantement, sans qu'il leur reste aucun moyen de se sauver [5].

4. Mais quant à vous, mes frères, vous n'êtes pas dans les ténèbres [6], en sorte que ce jour puisse vous surprendre comme un voleur;

5. car vous êtes tous des enfants de lumière, et des enfants du jour [7]. Nous ne sommes point *enfants* de la nuit, ni des ténèbres.

6. Ne dormons donc pas comme les autres; mais veillons, et gardons-nous de l'enivrement [8].

7. Car ceux qui dorment, dorment durant la nuit; et ceux qui s'enivrent, s'enivrent durant la nuit [9].

8. Mais nous qui sommes *enfants* du jour, gardons-nous de cet assou-

quia dies Domini, sicut fur in nocte, ita veniet;

3. cum enim dixerint pax, et securitas; tunc repentinus eis superveniet interitus, sicut dolor in utero habenti, et non effugient.

4. Vos autem fratres non estis in tenebris, ut vos dies illa tanquam fur comprehendat :

5. omnes enim vos filii lucis estis, et filii diei : non sumus noctis, neque tenebrarum.

6. Igitur non dormiamus sicut et cæteri, sed vigilemus, et sobrii simus.

7. Qui enim dormiunt, nocte dormiunt : et qui ebrii sunt, nocte ebrii sunt.

8. Nos autem, qui diei sumus, sobrii simus, induti loricam fidei

---

ỷ. 2. — [2] Vous savez bien qu'il viendra sans qu'il soit attendu. Voy. *Matth.* 24, 42. et suiv. *Luc*, 12, 39. 2. *Pier.* 3, 10.

ỷ. 3. — [3] les pécheurs impénitents, qui vivent dans l'insouciance.

[4] Il n'est pas besoin de se mettre en peine, il n'y a point de danger!

[5] Voy. *Matth.* 24, 37. 38-42. *Luc*, 21, 35. 36.

ỷ. 4. — [6] dans l'infidélité, plongés dans le vice (*Jean*, 1, 5.).

ỷ. 5. — [7] car vous tous, vous marchez à la lumière du jour, vous êtes croyants, vertueux, vigilants.

ỷ. 6. — [8] Ne vivons donc point sans nous connaître nous-mêmes, sans penser à l'avènement du Seigneur, mais veillons et ayons toujours dans l'esprit et devant les yeux le salut de notre âme, et éprouvons-nous nous-mêmes pour voir si nous pouvons attendre le Seigneur sans que notre conscience nous fasse des reproches.

ỷ. 7. — [9] car le sommeil (la négligence) et l'ivresse (l'irréflexion) sont le propre des enfants de la nuit. Les Orientaux tiennent leurs tables jusqu'à une heure très-avancée de la nuit; de là vient que l'ivresse est attribuée à la nuit.

et charitatis, et galeam spem salutis :

pissement et de cette ivresse; et armons-nous en prenant pour cuirasse la foi et la charité, et pour casque l'espérance du salut [10].

9. quoniam non posuit nos Deus in iram, sed in acquisitionem salutis per Dominum nostrum Jesum Christum,

9. Car Dieu ne nous a pas choisis pour sa colère [11], mais pour nous faire acquérir le salut par notre Seigneur Jésus-Christ,

10. qui mortuus est pro nobis : ut sive vigilemus, sive dormiamus, simul cum illo vivamus.

10. qui est mort pour nous, afin que soit que nous veillions, soit que nous dormions, nous vivions toujours avec lui [12].

11. Propter quod consolamini invicem, et ædificate alterutrum, sicut et facitis.

11. C'est pourquoi, consolez-vous [13] mutuellement, et édifiez-vous les uns les autres, ainsi que vous le faites [14].

12. Rogamus autem vos fratres, ut noveritis eos, qui laborant inter vos, et præsunt vobis in Domino, et monent vos,

12. Or nous vous supplions, mes frères, de considérer beaucoup [15] ceux qui travaillent parmi vous, qui vous gouvernent selon le Seigneur [16], et qui vous avertissent de votre devoir [17];

13. ut habeatis illos abundantius in charitate propter opus illorum : pacem habete cum eis.

13. et d'avoir pour eux une particulière vénération par charité, parce qu'ils travaillent *pour votre salut.* Conservez toujours la paix avec eux [18].

14. Rogamus autem vos fratres, corripite inquietos, consolamini pusillanimes, suscipite

14. Je vous prie encore, mes frères, reprenez ceux qui sont déréglés [19], consolez ceux qui ont l'esprit abattu, sup-

---

℣. 8. — [10] Sur la foi, l'espérance et la charité voy. 1. *Cor.* 13. Ces vertus sont appelées une armure, parce qu'elles nous protègent contre les ennemis du salut. Voy. *Ephés.* 6, 13.

℣. 9. — [11] pour la damnation.

℣. 10. — [12] afin que, soit que nous soyons encore dans la vie lors de son avènement, soit que nous soyons déjà morts, nous soyons intimement unis à lui. Voy. *Rom.* 14, 7. et suiv.

℣. 11. — [13] D'autres traduisent le Grec : encouragez-vous etc.

[14] Voy. *Rom.* 15, 2. *Phil.* 2, 4.

℣. 12. — [15] Litt. : de connaître, — de reconnaître, d'honorer, de leur obéir.

[16] à la place du Seigneur.

[17] ceux qui exercent à votre égard les fonctions spirituelles de Pasteurs, les Evêques, les Prêtres, les Diacres.

℣. 13. — [18] Dans le Grec : la paix entre vous.

℣. 14. — [19] Litt. : ceux qui ne sont pas tranquilles, — qui refusent de s'assujettir à l'ordre établi dans l'Eglise. Dans le Grec : les déréglés.

portez les faibles [20], soyez patients envers tous.

15. Prenez garde que nul ne rende à un autre le mal pour le mal; mais soyez toujours prêts à faire du bien, et à vos frères, et à tout le monde [21]. *Prov.* 17, 13. 20, 22. *Rom.* 12, 17. 1. *Pier.* 3, 9.

16. Soyez toujours dans la joie. *Phil.* 4, 4. *Rom.* 12, 12. *Matth.* 5, 12.

17. Priez sans cesse. *Luc*, 18, 1. *Col.* 4, 2.

18. Rendez grâces à Dieu en toutes choses [22]; car c'est là ce que Dieu veut que vous fassiez tous en Jésus-Christ [23].

19. N'éteignez pas l'Esprit [24].

20. Ne méprisez pas les prophéties [25].

21. Eprouvez tout, et approuvez ce qui est bon [26].

22. Abstenez-vous de tout ce qui a quelque apparence de mal.

23. Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même en toute manière, afin que tout ce qui est en vous, l'esprit, l'âme et le corps, se conservent sans

infirmos, patientes estote ad omnes.

15. Videte ne quis malum pro malo alicui reddat : sed semper quod bonum est sectamini in invicem, et in omnes.

16. Semper gaudete.

17. Sine intermissione orate.

18. In omnibus gratias agite : hæc est enim voluntas Dei in Christo Jesu, in omnibus vobis.

19. Spiritum nolite extinguere.

20. Prophetias nolite spernere.

21. Omnia autem probate : quod bonum est tenete.

22. Ab omni specie mala abstinete vos.

23. Ipse autem Deus pacis sanctificet vos per omnia : ut integer spiritus vester, et anima, et corpus sine querela in adventu Do-

---

[20] les imparfaits dans la foi (*Rom.* 14, 1. 2. 1. *Cor.* 8, 7.).

ỷ. 15. — [21] Voy. *Matth.* 5, 39. et suiv.

ỷ. 18. — [22] même dans les souffrances, parce que tout a votre salut pour fin.

[23] car telle est la volonté de Dieu à l'égard de vous tous, ainsi qu'il l'a fait connaître par Jésus-Christ.

ỷ. 19. — [24] Ne mettez pas obstacle à l'opération du Saint-Esprit en vous par le péché, la légèreté d'esprit, une vie dissipée etc.

ỷ. 20. — [25] Saint Paul entend sous le nom de prophétie le don de prédire l'avenir, d'annoncer les mystères de la foi, et d'interpréter les divines Ecritures. Il semble que l'Apôtre ait en vue ceux qui estimaient moins le don de prophétiser que celui de publier les louanges de Dieu en des langues étrangères. Voy. 1. *Cor.* 14, 1. 39. 40.

ỷ. 21. — [26] Or, tout ce que ceux qui prophétisent avancent, éprouvez-le d'après la règle de la foi, et approuvez ce que vous reconnaissez être conforme à cette règle, car il y a aussi de faux prophètes (2. *Thess.* 2, 2.). Chrys., Théodor., Théophyl.

mini nostri Jesu Christi servetur.

24. Fidelis est, qui vocavit vos : qui etiam faciet.

25. Fratres orate pro nobis.

26. Salutate fratres omnes in osculo sancto.

27. Adjuro vos per Dominum, ut legatur epistola hæc omnibus sanctis fratribus.

28. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum. Amen.

tache pour l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ [27].

24. Celui qui vous a appelés est fidèle; et c'est lui qui fera *cela en vous* [28].

25. Mes frères, priez pour nous.

26. Saluez tous nos frères, en leur donnant le saint baiser [29].

27. Je vous conjure par le Seigneur de faire lire cette lettre devant tous les saints frères.

28. La grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. Amen.

℣. 23. — [27] L'esprit est la plus haute faculté de l'âme, l'intellect et la volonté, sur lesquelles Dieu agit principalement : l'âme est cette puissance au moyen de laquelle s'accomplissent les opérations de la vie animale, comme voir, entendre, sentir etc. Le corps est la demeure de l'une et de l'autre de ces facultés. (Anselm.). D'autres entendent par l'esprit les pensées et les sentiments, par l'âme, les inclinations et l'instinct. Assujettissez l'esprit à Dieu, l'âme et le corps à l'esprit, et vous verrez venir sans crainte l'avènement du Seigneur pour le jugement.

℣. 24. — [28] Dieu qui vous a appelés à la foi chrétienne, tiendra ses promesses, il réalisera tout ce qu'il a promis.

℣. 28. — [29] Voy. *Rom.* 16, 16.

IIE ÉPITRE DE L'APOTRE S. PAUL

AUX THESSALONICIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Paul écrit aux Thessaloniciens, et il leur souhaite la grâce et la paix. Je remercie Dieu de ce que votre foi et votre charité prennent sans cesse de l'accroissement parmi les persécutions que vous éprouvez, lesquelles serviront à la manifestation des justes jugements de Dieu; car pour vous, vous en serez récompensés, mais vos persécuteurs en seront punis pour l'éternité au jour du jugement, jour auquel le Seigneur tirera vengeance de ceux qui lui auront désobéi, et les abandonnera à la perte éternelle. C'est pourquoi je conjure Dieu de vous rendre dignes d'obtenir ces immenses récompenses, afin que Jésus-Christ, par un effet de sa grâce, soit glorifié dans votre glorification.

1. Paulus, et Silvanus, et Timotheus, Ecclesiæ Thessalonicensium, in Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

2. Gratia vobis, et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

3. Gratias agere debemus semper Deo pro vobis, fratres, ita ut dignum est, quoniam supercrescit fides vestra, et abundat charitas uniuscujusque vestrum in invicem :

4. ita ut et nos ipsi in vobis gloriemur in Ecclesiis Dei, pro patientia vestra, et fide, et in omnibus persecutionibus vestris, et tribulationibus, quas sustinetis,

1. Paul, Silvain, et Timothée, à l'église de Thessalonique, *qui est* en Dieu notre Père, et en Jésus-Christ *notre* Seigneur [1].

2. Que Dieu notre Père, et le Seigneur Jésus-Christ vous donnent la grâce et la paix.

3. Nous devons, mes frères, rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de grâces; et il est bien juste que nous le fassions, puisque votre foi s'augmente de plus en plus, et que la charité que vous avez les uns pour les autres, prend tous les jours un nouvel accroissement [2].

4. De sorte que nous nous glorifions en vous dans les Eglises de Dieu, à cause de la patience et de la foi avec laquelle vous demeurez fermes dans toutes les persécutions et les afflictions qui vous arrivent,

---

ỷ. 1. — [1] Voy. 1. *Thess.* 1, 1. *Voy.* aussi l'introd.

ỷ. 3. — [2] Voy. 1. *Thess.* 1, 2. 3. L'Apôtre s'exprime en termes flatteurs sur les progrès des Thessaloniciens, afin de les disposer à recevoir avec d'autant plus d'ouverture de cœur les exhortations qui suivent (Grég. le Gr.).

5. qui sont les marques du juste jugement de Dieu, et qui servent à vous rendre dignes de son royaume, pour lequel aussi vous souffrez [3].

6. Car il est bien juste devant Dieu, qu'il afflige à leur tour ceux qui vous affligent maintenant ;

7. et qu'il vous console avec nous, vous qui êtes dans l'affliction [4], lorsque le Seigneur Jésus descendra du ciel, et paraîtra avec les Anges *qui sont les ministres* de sa puissance [5] ;

8. lorsqu'il viendra au milieu des flammes [6] se venger de ceux qui ne connaissent point Dieu, et qui n'obéissent point à l'Evangile de notre Seigneur Jésus-Christ ;

9. qui souffriront la peine d'une éternelle damnation [7], par la face du Seigneur [8], et par la gloire de sa puissance [9] ;

5. in exemplum justi judicii Dei, ut digni habeamini in regno Dei, pro quo et patimini ;

6. si tamen justum est apud Deum, retribuere tribulationem iis qui vos tribulant :

7. et vobis, qui tribulamini, requiem nobiscum in revelatione Domini Jesu de cœlo cum Angelis virtutis ejus,

8. in flamma ignis dantis vindictam iis, qui non noverunt Deum, et qui non obediunt Evangelio Domini nostri Jesu Christi ;

9. qui pœnas dabunt in interitu æternas a facie Domini, et a gloria virtutis ejus :

ỳ. 5. — [3] que vous endurez le cœur plein d'espérance et de consolation, dans cette vue et cette fin que, par ce moyen, les justes jugements de Dieu puissent se manifester au jour où il viendra juger le monde, c'est-à-dire afin que vous, vous receviez en récompense des épreuves que vous aurez souffertes, la félicité éternelle, et vos persécuteurs, au contraire, le châtiment qu'ils méritent (Théod.). Ces derniers mots « vos persécuteurs » sont sous-entendus, dans la pensée de l'Apôtre, comme le montre le verset suivant.

ỳ. 7. — [4] Litt. (ỳ. 6.) : si toutefois il est juste devant Dieu de rendre la tribulation à ceux qui vous affligent, (ỳ. 7.) et à vous, qui êtes affligés, la paix avec nous, lorsque etc.—Rendre la tribulation est mis pour punir des peines de l'enfer, de même que récompenser par le repos, signifie récompenser par la félicité éternelle. Voy. *Hébr.* 4, 9. 11. *Apoc.* 14, 11. 13.

[5] Voy. 1. *Thess.* 4, 15.

ỳ. 8. — [6] avec les tourments du feu.

[7] Saint Chrysostôme dit très-bien : Si vous voyez dans cette vie quelque chose d'agréable et d'élevé, pensez au royaume de Dieu, et vous regarderez tout cela comme un néant. Si vous voyez quelque chose qui vous cause de l'effroi, pensez à l'enfer, et vous en rirez. Etes-vous assailli par les désirs du corps, pensez encore aux feux de l'enfer ; car si même les lois du siècle, par les châtiments qu'elles infligent, sont assez puissantes pour éloigner du mal, combien plus la pensée d'une peine qui ne finira jamais.

[8] par un effet de la volonté du Seigneur. Voy. *Dan.* 7, 10. D'autres traduisent : loin de la face du Seigneur.

[9] par sa puissance glorieuse.

10. cum venerit glorificari in sanctis suis, et admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt : quia creditum est testimonium nostrum super vos in die illo.

10. lorsqu'il viendra pour être glorifié dans ses Saints, et pour se faire admirer dans tous ceux qui auront cru en lui [10], puisque le témoignage que nous avons rendu à sa parole, a été reçu de vous dans *l'attente de* ce jour-là [11].

11. In quo etiam oramus semper pro vobis : ut dignetur vos vocatione sua Deus noster, et impleat omnem voluntatem bonitatis, et opus fidei in virtute,

11. C'est pourquoi nous prions sans cesse pour vous, et nous demandons à notre Dieu qu'il vous rende dignes de sa vocation, et qu'il accomplisse par sa puissance tous les desseins favorables que sa bonté a sur vous, et sur l'œuvre de votre foi [12];

12. ut clarificetur nomen Domini nostri Jesu Christi in vobis, et vos in illo, secundum gratiam Dei nostri, et Domini Jesu Christi.

12. afin que le nom de Jésus-Christ soit glorifié en vous [13], et que vous soyez glorifiés en lui par la grâce de notre Dieu et du Seigneur Jésus-Christ [14].

ỷ. 10. — [10] lorsqu'il viendra pour rendre ses Saints participants de sa gloire, en sorte que tous ceux qui auront eu en lui une foi vivante en seront dans l'admiration. Voy. 1. *Cor.* 2, 9. De même que chaque Saint et chaque homme pieux sur la terre est orné de grâces et de vertus particulières, de même les Saints apparaîtront environnés chacun d'une gloire particulière, en sorte qu'eux-mêmes en seront dans l'admiration, et les impies couverts de confusion (*Sag.* 5, 2.). Chrys., Théoph., Anselm.

[11] car en ce jour-là ce que je vous ai enseigné sur ce point, recevra une entière confirmation. Les récompenses et les châtiments seront distribués comme nous vous l'avons déclaré en vous instruisant.

ỷ. 11. — [12] que Dieu vous rende dignes de l'éternelle félicité à laquelle il vous a appelés, et qu'il réalise en vous tout le bien que, dans ses décrets, il vous a réservé, à savoir, le bien qui est le fruit d'une foi vivante, une résurrection bienheureuse.

ỷ. 12. — [13] afin que par cette résurrection glorieuse, la vertu de notre Seigneur Jésus-Christ apparaisse glorifiée en vous, et que réciproquement vous apparaissiez par là même glorifiés en lui et par lui.

[14] ce qui est surtout un effet de la grâce de Dieu qui vous a été donnée, puisque sans la grâce vous ne pouvez rien.

CHAPITRE II.

Or, je vous en conjure, ne vous laissez pas aller à l'illusion de croire que le second avènement du Seigneur soit proche. Auparavant il est nécessaire, comme je vous l'ai dit, qu'une apostasie universelle ait lieu, et que l'Antechrist paraisse. Vous savez du reste ce qui retient cet ennemi de Dieu; car la perdition se prépare, il est vrai, d'avance en secret, mais ce ne sera que lorsque la cause qui le retient aura cessé d'exister, qu'il apparaîtra avec tous ses caractères de perversité, mais pour être néanmoins tué par Jésus-Christ. Il séduira par d'apparents prodiges les incrédules, qui lui donneront leur créance, ce que Dieu permettra afin que ses jugements retombent sur tous ceux qui n'auront pas eu la foi. Je remercie Dieu de ce que vous ne serez pas du nombre de ces infortunés, Dieu vous ayant élu et appelés pour que vous arriviez, au moyen de la foi et d'une vie sainte, à la gloire de Jésus-Christ. Gardez-vous donc de vous laisser séduire, mais attachez-vous fermement à ce que je vous ai enseigné oralement ou par écrit. Que Dieu et notre Seigneur Jésus-Christ vous console et vous affermisse pour toute sorte de bien!

1. Or nous vous conjurons, mes frères, par l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ, et par notre réunion avec lui [1],

2. que vous ne vous laissiez pas légèrement ébranler dans votre sentiment [2], et que vous ne vous troubliez pas en croyant sur *la foi* de quelque esprit *prophétique* [3], ou sur quelque discours[4], ou quelque lettre qu'on supposerait venir de nous [5], que le jour du Seigneur soit prêt d'arriver [6].

1. Rogamus autem vos fratres, per adventum Domini nostri Jesu Christi, et nostræ congregationis in ipsum :

2. ut non cito moveamini a vestro sensu, neque terreamini, neque per spiritum, neque per sermonem, neque per epistolam tanquam per nos missam, quasi instet dies Domini.

℣. 1. — [1] Quoique l'avènement de Jésus-Christ soit l'objet de vos vœux, et que vous désiriez de vous voir réunis autour de lui (1. *Thess.* 4, 14.), ne laissez pas de vous conformer à la prière que je vous fais, de ne pas vous laisser etc. D'autres traduisent le Grec : Nous vous conjurons, mes frères, pour ce qui regarde l'avènement de notre Seigneur et de notre réunion à lui, que etc.

℣. 2. — [2] Litt. : éloigner de votre sentiment, — des instructions que vous avez reçues de moi relativement au second avènement de Jésus-Christ.

[3] Litt. : de quelque esprit, — de quelque révélation que l'on prétendrait faussement avoir reçue du Saint-Esprit. Voy. 1. *Thess.* 5, 20. 21.

[4] sur les discours de quelque Docteur.

[5] de quelque lettre supposée qui me serait attribuée. Ceux qui avaient pris à tâche de propager la doctrine du prochain avènement de Jésus-Christ, avaient, ce semble, fait paraître une fausse lettre sous le nom de l'Apôtre.

[6] Il y avait un jour du Seigneur qui dès ce temps-là était réellement sur le point d'arriver, le jugement sur Jérusalem et l'état des Juifs. Comme les présages qui précèdent les jugements du Seigneur contre ses ennemis, sont tou-

3. Ne quis vos seducat ullo modo : quoniam nisi venerit discessio primum, et revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis,

4. qui adversatur, et extollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur, ita ut in templo Dei sedeat ostendens se tanquam sit Deus.

5. Non retinetis quod cum ad-

3. Que personne ne vous séduise en quelque manière que ce soit; car ce jour-là *ne viendra point* que la révolte et l'apostasie ne soit arrivée auparavant [7], et qu'on n'ait vu paraître cet homme de péché, qui doit périr misérablement [8], *Ephés*. 5, 6.

4. qui s'opposant *à Dieu* [9], s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré [10], jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu [11].

5. Ne vous souvient-il pas que je

---

jours les mêmes, et ne diffèrent que par leurs caractères plus ou moins prononcés, il est facile de concevoir comment il se trouvait alors des chrétiens qui pouvaient prendre les signes qui ne présageaient que la destruction de Jérusalem et la dissolution de l'Etat civil des Juifs, comme les signes précurseurs du second avènement de Jésus-Christ. Ces signes avant-coureurs sont décrits plus en détail dans l'Evangile de saint Matthieu chap. 24. *Voy.* sur ce chapitre notamment la note 57.

℣. 3. — [7] l'apostasie de Dieu, de la pure doctrine, des temps d'une corruption universelle de mœurs, laquelle aura sa source dans le mépris de l'Evangile (Tertull., Basil., Ambr., Chrysost. et autres.). Il n'est pas ici question de simples hérésies, mais d'une négation absolue de Jésus-Christ.

[8] Litt. : ..... péché, le fils de la perdition.—Il faut qu'auparavant apparaisse l'homme de péché, un homme de la plus grande scélératesse, dans lequel le péché sera comme incarné, et qui pour cette raison aura pour fin la ruine la plus affreuse.

℣. 4. — [9] Litt. : qui s'opposera à Jésus-Christ, d'où lui est venu le nom d'Antechrist, d'adversaire de Jésus-Christ.

[10] pour lequel il n'y aura rien de saint, ni l'ordre établi de Dieu, ni la parole de Dieu, ni Dieu lui-même, — qui renversera tout.

[11] jusqu'à s'arroger le pouvoir divin de régler la foi et les matières de conscience, et à se faire rendre les honneurs qui ne sont dus qu'à Dieu. Saint Paul dépeint l'Antechrist comme un personnage individuel ; car celui qui se donne pour Dieu ne peut être, ce semble, qu'un personnage unique, comme Dieu est un. C'est aussi ce qui résulte de l'attente de l'Antechrist. L'Antechrist, comme nom générique, applicable à tous les ennemis du christianisme, avait paru dès ce temps-là. C'est pourquoi si dans la première Epître de saint Jean (2, 18.) il est fait mention de plusieurs Antechrists, cela n'exclut pas l'Antechrist comme personnage unique, déterminé, devant paraître avec les caractères de la perversité portée à son plus haut point. Il n'est parlé de lui au nombre pluriel, que parce qu'il a ses précurseurs qui apparaissent de temps à autre comme les ennemis déclarés de Jésus-Christ, qui le figurent à un degré plus ou moins marqué. Voy. *Matth*. 24. notes 7 et 57. Que l'Antechrist doive venir à la fin des temps comme une personne déterminée, c'est ce qu'enseignent pareillement tous les saints Pères.

vous ai dit ces choses, lorsque j'étais encore avec vous?

6. Et vous savez bien ce qui empêche *qu'il ne vienne*, afin qu'il paraisse en son temps [12].

7. Car le mystère d'iniquité se forme dès à présent [13], *attendant* seulement, *pour paraître*, que celui qui l'arrête maintenant ait disparu [14].

8. Et alors [15] se découvrira l'impie, que le Seigneur Jésus détruira par le souffle de sa bouche [16], et qu'il perdra par l'éclat de sa présence [17] :

9. *cet impie* qui doit venir accompagné de la puissance de satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges trompeurs [18],

huc essem apud vos, hæc dicebam vobis?

6. Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore.

7. Nam mysterium jam operatur iniquitatis : tantum ut qui tenet nunc, teneat, donec de medio fiat.

8. Et tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et destruet illustratione adventus sui eum :

9. cujus est adventus secundum operationem satanæ, in omni virtute, et signis, et prodigiis mendacibus,

---

ŷ. 6. — [12] Ainsi donc, comme je vous ai d'avance instruits de toutes ces choses, vous savez ce qui suspend l'apparition de l'Antechrist, et pour quelle raison les temps fixés par Dieu ne sont pas encore venus pour lui. Par la cause suspensive, saint Jérôme, saint Chrysostôme et le plus grand nombre des saints Pères entendent l'empire romain, de façon que, dans leur sentiment, l'Apôtre veut dire : L'Antechrist paraîtra lorsque l'empire romain aura cessé d'exister. L'Apôtre se serait servi d'un langage figuré et couvert, de peur de provoquer la colère des Romains, sous la domination desquels l'Eglise se trouvait alors. Suivant un autre sentiment, les paroles de ce verset se rapportent à *Matth.* 24, 14. où il est dit que la fin du monde n'arrivera que lorsque l'Evangile aura été partout annoncé, et ce qui retient l'Antechrist serait, en conséquence, que l'Evangile n'a pas encore été prêché partout. Selon d'autres encore, l'obstacle vient de ce que l'entière conversion des Juifs ne s'est pas encore réalisée (*Rom.* 11, 25.).

ŷ. 7. — [13] L'apostasie (ŷ. 3.) commence déjà à s'opérer, elle est déjà en voie de s'accomplir par les hérésies qui de temps en temps s'élèvent, par l'incrédulité qui règne jusqu'au milieu de la chrétienté, et par le relâchement des mœurs qui accompagne l'incrédulité. La corruption dont il s'agit est appelée un mystère, parce que c'est dans le secret qu'elle se répand.

[14] Litt. : seulement que celui qui retient maintenant, retienne jusqu'à ce qu'il disparaisse.—Ou bien conformément au ŷ. 6 : ce qui le retient présentement (l'Antechrist), ne le retiendra que jusqu'à ce que cet obstacle ait été levé. Le Grec même n'est pas contraire à cette interprétation.

ŷ. 8. — [15] lorsque ce qui le retient n'existera plus.

[16] c'est-à-dire : avec la plus grande facilité, par sa seule parole (Chrys.).

[17] par son avènement dans la gloire.

ŷ. 9. — [18] c'est-à-dire : cet impie, qui, quand il viendra, opérera par la vertu de satan divers prodiges qui toutefois ne seront pas des prodiges propre-

10. et in omni seductione iniquitatis iis qui pereunt : eo quod charitatem veritatis non receperunt ut salvi fierent. Ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio,

11. ut judicentur omnes, qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.

12. Nos autem debemus gratias agere Deo semper pro vobis, fratres dilecti a Deo, quod elegerit vos Deus primitias in salutem, in sanctificatione spiritus, et in fide veritatis :

13. in qua et vocavit vos per Evangelium nostrum, in acquisitionem gloriæ Domini nostri Jesu Christi.

14. Itaque fratres state : et te-

10. et avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périssent, parce qu'ils n'ont pas reçu et aimé la vérité [19] pour être sauvés. C'est pourquoi Dieu leur enverra des illusions si efficaces, qu'ils croiront au mensonge [20],

11. afin que tous ceux qui n'ont point cru la vérité, et qui ont consenti à l'iniquité, soient condamnés.

12. Mais quant à nous, mes frères chéris du Seigneur [21], nous nous sentons obligés de rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de grâces, de ce qu'il vous a choisis comme des prémices [22], pour vous sauver par la sanctification de l'Esprit, et par la foi de la vérité,

13. vous appelant à cet état par notre Evangile, pour vous faire acquérir la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ [23].

14. C'est pourquoi, mes frères, de-

---

ment dits, mais seulement des opérations surprenantes qui surpasseront, il est vrai, la puissance et l'intelligence des hommes, mais qui néanmoins arriveront selon le cours naturel des choses. Il n'y a que Dieu qui puisse faire de vrais miracles, c'est-à-dire changer les lois de la nature, transformer la nature en une nature différente, parce que Dieu seul est le créateur. Voy. 2. *Moys*. 7. note 6.

ỳ. 10. — [19] parce qu'ils n'ont pas eu en eux l'amour de la vérité, de l'Evangile.

[20] En punition de leur incrédulité, Dieu permettra que les fausses doctrines de l'Antechrist et de ses adeptes aient sur eux une influence décisive, de manière qu'ils ajoutent foi à ses maximes et à ses promesses trompeuses.

ỳ. 12. — [21] Litt. : de Dieu, — du Seigneur (Grec).

[22] parmi les premiers qui ont reçu l'Evangile. D'autres traduisent : depuis le commencement (de toute éternité).

ỳ. 13. — [23] Le sens des versets 12 et 13 en union avec ce qui précède est : Mais pour vous, vous êtes plus heureux que ceux qui embrasseront le parti de l'Antechrist; car je dois rendre grâces à Dieu, à votre sujet, de ce que vous êtes des premiers qu'il a de toute éternité choisis pour la béatitude, supposé que vous vous sanctifiiez, et que vous ayez une foi vivante, et qu'il a appelés dans le temps par l'Evangile à partager un jour dans la vie éternelle la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ.

meurez fermes [24], et conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre [25].

15. Que notre Seigneur Jésus-Christ, et Dieu notre Père [26], qui nous a aimés et qui nous a donné par sa grâce une consolation éternelle, et une *si* heureuse espérance [27],

16. console [28] lui-même vos cœurs, et vous affermisse dans toutes sortes de bonnes œuvres, et dans la bonne doctrine.

nete traditiones, quas didicistis, sive per sermonem, sive per epistolam nostram.

15. Ipse autem Dominus noster Jesus Christus, et Deus et Pater noster, qui dilexit nos, et dedit consolationem æternam, et spem bonam in gratia,

16. exhortetur corda vestra, et confirmet in omni opere et sermone bono.

CHAPITRE III.

Du reste, priez, afin que l'Evangile se répande promptement, et que nous soyons délivrés des ennemis de la foi, contre lesquels il est à souhaiter que Dieu nous fortifie et nous protège. J'ai la confiance que vous vous maintiendrez constamment dans l'observation des prescriptions que je vous ai faites, et je vous recommande d'éviter les hommes déréglés, ceux qui vivent daus la paresse, et qui sont à charge à autrui. Moi-même je n'ai été à charge à personne, et c'est ainsi que tous doivent mener une vie paisible et laborieuse. Bannissez du milieu de vous ceux qui se montreraient récalcitrants. Conclusion.

1. Au reste, mes frères, priez pour nous, afin que la parole de Dieu se répande de plus en plus, et qu'elle soit en honneur et en gloire [1] comme elle l'est parmi vous; *Ephés.* 6, 19. *Coloss.* 4, 3.

2. et afin que nous soyons délivrés des hommes déraisonnables [2] et mé-

1. De cætero fratres orate pro nobis, ut sermo Dei currat, et clarificetur, sicut et apud vos:

2. et ut liberemur ab importunis et malis hominibus:

ỳ. 14. — [24] et ne vous laissez pas égarer par les fausses doctrines, comme si l'avènement de Jésus-Christ était sur le point d'arriver.

[25] Voyez ici comment non-seulement ce que les Apôtres ont écrit, mais encore ce qu'ils ont enseigné oralement, est obligatoire pour tous les chrétiens. Voy. *Matth.* 28, 20, et l'introd. aux Epîtres des Apôtres.

ỳ. 15. — [26] et Dieu le Père, qui est aussi notre Père.

[27] qui, par un effet de la grâce, nous a donné la consolation et l'espérance fondée d'arriver au bonheur éternel.

ỳ. 16. — [28] Litt. : exhorte.—Dans le Grec : console.

ỳ. 1. — [1] qu'elle montre sa force par ses opérations puissantes.

ỳ. 2. — [2] D'autres traduisent : rebelles.

non enim omnium est fides.

3. Fidelis autem Deus est, qui confirmabit vos, et custodiet a malo.

4. Confidimus autem de vobis, in Domino, quoniam quæ præcipimus, et facitis, et facietis.

5. Dominus autem dirigat corda vestra in charitate Dei, et patientia Christi.

6. Denuntiamus autem vobis fratres in nomine Domini nostri Jesu Christi, ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinate, et non secundum traditionem, quam acceperunt a nobis.

7. Ipsi enim scitis quemadmodum oporteat imitari nos : quoniam non inquieti fuimus inter vos :

8. neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore,

chants [3] ; car la foi n'est pas de tous [4].

3. Mais Dieu est fidèle, et il vous affermira, et vous préservera du malin *esprit* [5].

4. Pour ce qui vous regarde, nous avons cette confiance en la bonté du Seigneur [6], que vous accomplissez, et que vous accomplirez à l'avenir ce que nous vous ordonnons.

5. Que le Seigneur vous donne un cœur droit, dans l'amour de Dieu et dans la patience de Jésus-Christ.

6. Or, nous vous ordonnons, mes frères, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, de vous retirer de tous ceux d'entre vos frères [7] qui se conduisent d'une manière déréglée [8], et non selon la tradition et *la forme de vie* qu'ils ont reçue de nous.

7. Car vous savez vous-mêmes ce qu'il faut faire pour nous imiter, puisqu'il n'y a rien eu de déréglé [9] dans la manière dont nous avons vécu parmi vous ;

8. et nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous

---

[3] des ennemis de la foi, avec lesquels l'Apôtre avait sans cesse à lutter. Voy. *Act.* 13, 45. 50. 17, 5. 13.

[4] Tous, il est vrai, pourraient croire, parce que Dieu donne à tous la grâce pour cela, mais tous ne veulent point croire. Voy. *Matth.* 11. note 33.

℣. 3. — [5] Ces hommes exposent les bons chrétiens à un grand danger de chanceler dans leur foi ; mais Dieu qui nous a promis son assistance, et qui est fidèle dans l'accomplissement de ses promesses, vous affermira et vous préservera des attaques de satan, qui agit visiblement par les ennemis de la foi, en sorte qu'il ne pourra vous nuire (Chrys., Théoph.). Satan est appelé le malin (*Matth.* 13, 19.) ; toutefois d'après le Latin et le Grec on pourrait entendre cette expression du mal en général.

℣. 4. — [6] Litt. : nous avons confiance dans le Seigneur, — en union avec le Seigneur.

℣. 6. — [7] de n'avoir nul commerce avec aucun frère etc.

[8] *Voy.* ℣. 11.

℣. 7. — [9] Litt. : puisque nous n'avons point été inquiet parmi vous, — à charge à autrui. Dans le Grec : déréglé.

avons travaillé jour et nuit avec peine et avec fatigue [10], pour n'être à charge à aucun de vous. *Act.* 20, 34. 1. *Cor.* 4, 12.

et in fatigatione, nocte et die operantes, ne quem vestrum gravaremus.

9. Ce n'est pas que nous n'en eussions le pouvoir; mais c'est que nous avons voulu nous donner nous-mêmes pour modèle, afin que vous nous imitassiez. 1. *Cor.* 9, 6.

9. Non quasi non habuerimus potestatem, sed ut nosmetipsos formam daremus vobis ad imitandum nos.

10. Aussi lorsque nous étions avec vous, nous vous déclarions, que celui qui ne veut point travailler, ne doit point manger.

10. Nam et cum essemus apud vos, hoc denuntiabamus vobis : quoniam si quis non vult operari, nec manducet.

11. Car nous apprenons qu'il y a parmi vous quelques gens inquiets [11], qui ne travaillent point, et qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas [12].

11. Audivimus enim inter vos quosdam ambulare inquiete, nihil operantes, sed curiose agentes.

12. Or nous ordonnons à ces personnes, et nous les conjurons par *notre* Seigneur Jésus-Christ, de manger leur pain en travaillant en silence.

12. Iis autem, qui ejusmodi sunt, denuntiamus, et obsecramus in Domino Jesu Christo, ut cum silentio operantes, suum panem manducent.

13. Et pour vous, mes frères, ne vous lassez point de faire du bien.

13. Vos autem fratres nolite deficere benefacientes.

14. Que si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons par notre Lettre, notez-le, et n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confusion et de la honte [13].

14. Quod si quis non obedit verbo nostro per Epistolam, hunc notate, et ne commisceamini cum illo, ut confundatur :

15. Ne le considérez pas *néanmoins* comme un ennemi, mais avertissez-le comme votre frère.

15. et nolite quasi inimicum existimare, sed corripite ut fratrem.

16. Cependant je prie le Seigneur de paix de vous donner sa paix en tout temps et en tout lieu. Que le Seigneur soit avec vous tous.

16. Ipse autem Dominus pacis, det vobis pacem sempiternam in omni loco. Dominus sit cum omnibus vobis.

17. Je vous salue ici de ma propre

17. Salutatio, mea manu Pauli :

ỳ. 8. — [10] Voy. 1. *Thess.* 2, 9. 10. 1. *Cor.* 9.
ỳ. 11. — [11] *Voy.* note 9. Dans le Grec : déréglés.
[12] qui vivent dans une paresse inquiète. Voy. 1. *Thess.* 4, 11.
ỳ. 14. — [13] afin qu'il rentre en lui-même, et qu'il se convertisse.

quod est signum in omni epistola; ita scribo.

18. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

main, moi Paul. C'est là mon seing dans toutes mes lettres; j'écris ainsi[14]?

18. La grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.

℣. 17. — [14] J'ai écrit ce salut de ma propre main (Comp. 1. *Cor.* 16, 21.). C'est à cela qu'on reconnaît les écrits de ma main. Vous pourrez par ce signe voir si les Lettres que l'on publie en mon nom sont véritablement de moi. Saint Paul fit vraisemblablement cette observation par rapport à la lettre supposée qu'on lui attribuait. *Voy. pl. h.* 2, 2.

PRÉFACE

SUR LA PREMIÈRE ÉPITRE A TIMOTHÉE.

Timothée était le fils d'un père Gentil et d'une mère Juive, qui s'était convertie au christianisme, et originaire de Lycaonie, province de l'Asie-Mineure. Il reçut de sa mère Eunice et de son aïeule Loïs (2. *Tim.* 1, 5.) une éducation pieuse, et il était déjà chrétien lorsque saint Paul, dans le cours de sa deuxième tournée apostolique, l'une des plus grandes qu'il fit, vint à Lystre, et l'y trouva (*Act.* 16, 1 et suiv.). Comme les chrétiens de ces lieux lui rendaient bon témoignage, saint Paul résolut d'en faire le compagnon de ses travaux apostoliques, et lui conféra en même temps, par un mouvement du Saint-Esprit, la consécration sacerdotale et épiscopale (1. *Tim.* 4, 14. 2. *Tim.* 1, 6.). A partir de ce moment Timothée fut le compagnon constant de l'Apôtre, et s'il se sépara de lui pour quelque temps, ce ne fut que pour remplir diverses missions dont l'Apôtre le chargea auprès des églises récemment fondées, afin d'avoir des informations touchant leur situation, de les consoler dans les épreuves qu'elles avaient à souffrir et de les affermir dans la foi (1. *Thess.* 3, 1-5. *Act.* 19, 22. 1. *Cor.* 4, 17.). Pendant que saint Paul était retenu prisonnier pour la première fois à Rome, à l'époque où il écrivit les Epîtres aux Philippiens, aux Colossiens et à Philémon, nous trouvons Timothée parmi ceux qui l'entouraient (*Philip.* 1, 1. *Col.* 1, 1. *Philém.* ℣. 1.). Il semble même que quelque temps avant la délivrance de l'Apôtre, il fut lui-même mis en prison à Rome; car dans l'Epître aux Hébreux que, selon toute apparence, saint Paul écrivit vers ce temps-là, l'Apôtre dit (chap. 13, 23.), que Timothée avait été relâché, et qu'il irait les visiter avec lui. Saint Paul, après avoir été libéré de sa première captivité de Rome, visita-t-il en effet les Hébreux, c'est-à-

dire les chrétiens de la Palestine, avec Timothée, ou bien se borna-t-il à exécuter le projet qu'il avait formé auparavant de retourner en Macédoine (*Phil.* 1, 25. 26. 2, 24.) et dans l'Asie-Mineure (*Philém.* 22.), c'est ce qu'on ne sait pas; mais presque tous les Interprètes anciens et modernes conviennent qu'il se trouva vers ce temps-là à Ephèse avec Timothée, et qu'il laissa ce digne compagnon de ses travaux dans cette ville pour corriger certains abus, pendant que lui-même se dirigea vers la Macédoine (1. *Tim.* 1, 3 et suiv.). Ce fut, à ce qu'il semble, de cette contrée, peut-être de la ville de Philippes, que saint Paul écrivit sa première Lettre à Timothée, et qu'il la lui adressa Ephèse, pour donner à ce cher collaborateur ces sages règles de conduite dans l'exercice de ses fonctions de premier Pasteur, telles que nous les lisons dans cette Epître. L'Epître est une source inépuisable d'instructions, d'encouragements et de consolation pour tous ceux à qui a été confiée la plus éminente de toutes les dignités, la dignité spirituelle de Pasteurs. Comme les deux Epîtres qui suivent ont à peu près le même contenu que celle-ci, on a compris, dès les temps les plus anciens, ces trois Lettres sous la dénomination commune d'Epîtres pastorales.

I[re] ÉPITRE DE L'APOTRE S. PAUL

A TIMOTHÉE.

CHAPITRE PREMIER.

Paul écrit à Timothée, et il lui souhaite la grâce, la miséricorde et la paix. Je vous en prie, faites compendre à certains Docteurs qu'ils ne doivent point s'occuper des vaines questions relatives à la hiérarchie et à la génération des substances angéliques; qu'ils s'efforcent plutôt, ce qui doit être la fin principale qu'ils se proposent, de porter les âmes à la charité, qui a son principe dans une conscience pure et dans une foi sincère. Ils prétendent être des Docteurs de la loi, mais ils n'ont pas de la loi une connaissance claire. La loi mosaïque est bonne; mais elle n'a pas été donnée pour les justes, les vrais chrétiens, qui accomplissent les préceptes d'eux-mêmes, par un mouvement intérieur, mais pour les hommes injustes, pour tous ceux qui vont contre la pure doctrine. La pure doctrine est contenue dans l'Evangile, dont Dieu, par un effet de sa grâce et de sa miséricorde, grâces lui en soient rendues! m'a confié, à moi qui étais un persécuteur et le plus grand des pécheurs, la prédication; car le Christ est venu pour sauver les pécheurs, et il a eu aussi compassion de moi, pour l'encouragement des autres. Je vous recommande donc de ne point perdre de vue le but capital que nous devons nous proposer, qui est de combattre pour la vraie foi et une conscience pure, biens que quelques-uns ont dédaignés, comme Hyménée et Alexandre, lesquels j'ai excommuniés.

1. Paulus Apostolus Jesu Christi secundum imperium Dei Salvatoris nostri, et Christi Jesu spei nostræ:

2. Timotheo dilecto filio in fide. Gratia, misericordia, et Pax a Deo Patre, et Christo Jesu Domino nostro.

1. Paul, Apôtre de Jésus-Christ par l'ordre de Dieu [1] notre Sauveur [2], et de Jésus-Christ notre espérance [3],

2. à Timothée son cher fils dans la foi [4]. Que Dieu notre Père et Jésus-Christ notre Seigneur vous donnent la grâce, la miséricorde, et la paix [5]. *Act.* 16, 1.

ỳ. 1. — [1] ou bien par la volonté de Dieu. Voy. 1. *Cor.* 1, 1.

[2] Dieu, le Père, est appelé notre Libérateur en ce sens que notre délivrance, la rédemption des hommes, a été résolue par lui de toute éternité (*Rom.* 16, 25.), et qu'il nous a en effet délivrés par son Fils de la puissance du péché et de satan, et de la perte éternelle.

[3] Jésus-Christ est appelé notre espérance en ce que c'est par lui que nous obtenons tous les moyens pour arriver au salut, la justification, la sanctification et enfin l'éternelle béatitude (Chrys., Théophyl., Anselm.).

ỳ. 2. — [4] que j'ai fait beaucoup avancer dans la religion de Jésus-Christ. Dans le Grec: Mon vrai fils dans la foi (qui est un chrétien sincère; que j'ai élevé dans la foi chrétienne, et qui est vraiment tel que doit être un chrétien). Comp. 1. *Cor.* 4, 14. et suiv.

[5] Puissent le Père et le Fils vous envoyer le Saint-Esprit, à savoir, la grâce,

3. *Je vous prie*, comme je l'ai fait en partant pour la Macédoine, de demeurer à Ephèse [6], et d'avertir quelques-uns de ne point enseigner une doctrine différente *de la nôtre* [7],

4. et de ne point s'amuser à des fables et à des généalogies sans fin [8], qui servent plus à exciter des disputes, qu'à fonder par la foi l'édifice de Dieu [9].

5. Car la fin des commandements [10], c'est la charité qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience, et d'une foi sincère [11],

6. dont quelques-uns se détournant, se sont égarés en de vains discours [12],

3. Sicut rogavi te ut remaneres Ephesi cum irem in Macedoniam, ut denuntiares quibusdam ne aliter docerent,

4. neque intenderent fabulis, et genealogiis interminatis : quæ quæstiones præstant magis quam ædificationem Dei, quæ est in fide.

5. Finis autem præcepti est charitas de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta.

6. A quibus quidam aberrantes, conversi sunt in vaniloquium,

---

la miséricorde et la paix, qui sont ses dons. L'Apôtre ne met ailleurs dans ses saluts que la grâce et la paix (1. *Cor.* 1, 3.); il ajoute ici la miséricorde pour donner à son cher fils une marque particulière de son amour (Chrys., Théophyl.). Rupert prend la miséricorde dans le sens de vertu. Saint Paul, dit-il, donnant dans l'Epître à Timothée des instructions à tous les Evêques, dont la commisération est le premier des devoirs et le plus bel ornement, et Timothée étant animé d'un zèle ardent, saint Paul lui souhaite avec beaucoup d'à-propos un cœur rempli de miséricorde.

ỳ. 3. — [6] *Voy.* l'introd.

[7] différente de l'Evangile, qu'il leur avait enseigné.

ỳ. 4. — [8] Les Docteurs juifs, dont quelques-uns avaient embrassé la foi, avaient à cette époque, relativement à l'origine des substances angéliques du sein de Dieu, à la hiérarchie qui les distinguait entre elles et à leur génération les unes des autres, admis divers points de la doctrine païenne dans leur enseignement religieux, quoique ce ne fussent que des fables et de pures chimères. Comp. *Coloss.* 2, 8. 18. et l'introduction à l'Epître aux Ephésiens.

[9] qui n'occasionnent que des disputes subtiles, inutiles, sans faire avancer l'homme, sans le faire croître, par la grâce, dans une foi vivante. — Le verset 3 ne complète pas la pensée que l'Apôtre a commencé à développer, et c'est pourquoi il faut ajouter après le verset 4 : Je vous prie de nouveau de vous acquitter de ce devoir, car etc.

ỳ. 5. — [10] Litt. : du précepte, — de la prédication des dogmes et des préceptes.

[11] Car les prédicateurs ne sont pas envoyés pour agiter des disputes sur des choses inutiles, mais le but de l'Evangile est d'inspirer la charité envers Dieu et envers le prochain, charité qui a son principe dans un cœur purifié du péché, une bonne conscience exempte de remords, et dans une foi vraie, sans altération et sans déguisement (Corneil. de Lap.).

ỳ. 6. — [12] dans toutes ces doctrines touchant les Anges (ỳ. 4.).

7. volentes esse legis doctores, non intelligentes neque quæ loquuntur, neque de quibus affirmant.

7. voulant être les Docteurs de la loi, et ne sachant ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils assurent [13].

8. Scimus autem quia bona est lex, si quis ea legitime utatur :

8. Or nous savons que la loi est bonne, si on en use selon l'esprit de la loi [14], *Rom.* 7, 12.

9. sciens hoc quia lex justo non est posita, sed injustis, et non subditis, impiis, et peccatoribus, sceleratis, et contaminatis, parricidis, et matricidis, homicidis,

9. en reconnaissant que la loi n'est pas pour le juste, mais pour les méchants [15] et les esprits rebelles, pour les impies et les pécheurs, pour les scélérats et les profanes, pour les meurtriers de leur père et de leur mère, pour les homicides,

10. fornicariis, masculorum concubitoribus, plagiariis, mendacibus, et perjuris, et si quid aliud sanæ doctrinæ adversatur,

10. pour les fornicateurs, les abominables, les voleurs d'esclaves [16], les menteurs, les parjures, et tout ce qu'il y a de contraire à la saine doctrine [17],

11. quæ est secundum Evange-

11. qui est selon l'Evangile de la

℣. 7. — [13] ils ne comprennent ni ce qu'ils disent ni ce qu'ils soutiennent. Dire et soutenir sont synonymes. Ces Docteurs Juifs prennent le titre de maîtres dans la loi, ils s'efforcent d'appuyer sur certains textes de la loi leurs rêveries sur les divers ordres et les générations des Anges ; mais ils ne peuvent se rendre clairement compte à eux-mêmes ni de leurs opinions ni des preuves qu'ils allèguent en leur faveur. L'Apôtre va maintenant montrer à quoi est bonne la loi, dont ces docteurs de l'erreur font un si mauvais usage.

℣. 8. — [14] non pour y découvrir les fables de la doctrine sur les Anges, mais ce qui est sa vraie destination, pour y apprendre à connaître le péché et à soupirer après le Libérateur. *Voy.* ce qui suit.

℣. 9. — [15] en reconnaissant que la loi n'a pas été donnée pour le juste, pour l'homme régénéré, le chrétien qui vit dans la sainteté (car pour lui, il l'accomplit par un mouvement intérieur du Saint-Esprit, et la loi ne le condamne pas, bien qu'il pèche contre la loi, parce qu'il croit que Jésus-Christ s'est chargé de sa dette, et qu'il fait tout ce que Jésus-Christ a prescrit pour sa justification), mais pour les hommes injustes, afin qu'ils remarquent et comprennent leurs péchés, la corruption de leur cœur, et que, pour détourner la malédiction que la loi prononce contre eux, ils se tournent vers Jésus-Christ. Voy. sur ce point de plus amples explications *Gal.* 3.

℣. 10. — [16] ceux qui enlèvent des hommes, et les vendent comme esclaves (2. *Moys.* 1. 21, 16.). Les marchands d'hommes sont aussi les marchands d'âmes, ceux qui dans des vues d'un sordide intérêt abandonnent l'innocence à la séduction, ou même la livrent aux mains des séducteurs.

[17] et tous les autres pécheurs, qui vont contre les prescriptions du vrai christianisme.

gloire de Dieu[18] *souverainement* heureux, dont la dispensation m'a été confiée.

12. Je rends grâces à notre Seigneur Jésus-Christ, qui m'a fortifié, de ce qu'il m'a jugé fidèle, en m'établissant dans son ministère[19];

13. moi qui étais auparavant un blasphémateur, un persécuteur, et un outrageux[20]; mais j'ai obtenu miséricorde de Dieu[21], parce que j'ai fait tous ces maux dans l'ignorance, n'ayant point la foi[22].

14. Et la grâce de notre Seigneur s'est répandue sur moi avec abondance, en me remplissant de la foi et de la charité qui est en Jésus-Christ[23].

15. C'est une vérité certaine[24], et digne d'être reçue avec une parfaite soumission, que Jésus-Christ est venu dans le monde sauver les pécheurs[25], entre lesquels je suis le premier[26]. *Matth.* 9, 13. *Marc*, 2, 17.

16. Mais aussi j'ai reçu miséricorde, afin que je fusse le premier en qui Jésus-Christ fît éclater son extrême patience, et que j'en devinsse *comme* un modèle *et un exemple* à ceux qui croiront en lui pour la vie éternelle[27].

lium gloriæ beati Dei, quod creditum est mihi.

12. Gratias ago ei, qui me confortavit, Christo Jesu Domino nostro, quia fidelem me existimavit, ponens in ministerio :

13. qui prius blasphemus fui, et persecutor, et contumeliosus : sed misericordiam Dei consecutus sum, quia ignorans feci in incredulitate.

14. Superabundavit autem gratia Domini nostri, cum fide, et dilectione, quæ est in Christo Jesu.

15. Fidelis sermo, et omni acceptione dignus : quod Christus Jesus venit in hunc mundum peccatores salvos facere, quorum primus ego sum.

16. Sed ideo misericordiam consecutus sum : ut in me primo ostenderet Christus Jesus omnem patientiam, ad informationem eorum, qui credituri sunt illi, in vitam æternam.

ỳ. 11. — [18] de Dieu, qui jouit de la souveraine félicité.

ỳ. 12. — [19] dans le ministère apostolique. Voy. *Act.* 9.

ỳ. 13. — [20] Voy. 1. *Cor.* 15, 9. *Act.* 8, 1. et suiv.

[21] « de Dieu » n'est pas dans le Grec.

[22] parce que, quoique j'agisse en infidèle, je ne laissais pas de pécher dans mon ignorance; en effet, je ne savais pas que je persécutais le vrai Messie, loin de là, je croyais me rendre agréable à Dieu par mon zèle pour la loi de Moyse.

ỳ. 14. — [23] et le Seigneur m'a donné sa grâce avec surabondance pour m'amener à un christianisme vivant et actif.

ỳ. 15. — [24] Litt. : c'est une parole fidèle,.... — qui acccomplit, confère ce qu'elle promet.

[25] Voy. *Rom.* 3, 25.

[26] Voy. 1. *Cor.* 15, 8.

ỳ. 16. — [27] Dieu a eu compassion de moi, afin que je fusse à l'égard de tous

17. Regi autem sæculorum immortali, invisibili, soli Deo, honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

18. Hoc præceptum commendo tibi fili Timothee, secundum præcedentes in te prophetias, ut milites in illis bonam militiam,

19. habens fidem, et bonam conscientiam, quam quidam repellentes, circa fidem naufragaverunt :

20. ex quibus est Hymenæus, et Alexander : quos tradidi satanæ, ut discant non blasphemare.

17. Au Roi des siècles, immortel, invisible, à l'unique Dieu soit honneur et gloire dans les siècles des siècles. Amen.

18. Ce que je vous recommande donc [28], mon fils Timothée, c'est qu'accomplissant les prophéties qu'on a faites autrefois de vous [29], vous vous acquittiez de tous les devoirs de la milice sainte,

19. conservant la foi et la bonne conscience, à laquelle quelques-uns ayant renoncé ont fait naufrage en la foi [30].

20. De ce nombre sont Hyménée et Alexandre [31], que j'ai livrés à satan [32], afin qu'ils apprennent à ne plus blasphémer [33].

---

ceux qui croiraient en lui, pour arriver à la vie éternelle, un exemple consolant, par lequel ils pourraient apprendre avec quelle miséricorde Jésus-Christ accueille le pécheur.

ỳ. 17. — [28] L'Apôtre revient au verset 5. Cette prédication de la foi chrétienne dans le but de répandre la charité, qui prend naissance dans des mœurs pures et une foi sincère, je vous la recommande instamment.

[29] accomplissant les paroles saintes proférées sur vous lors de votre consécration (*voy. pl. b.* 4. note 20.). Puisque lors de votre consécration les paroles saintes furent prononcées sur vous pour vous conférer le caractère épiscopal, efforcez-vous de remplir ces paroles, soyez un véritable Evêque, et faites en sorte que l'Evangile soit annoncé d'une manière conforme à la fin pour laquelle il a été donné (ỳ. 5.).

ỳ. 19. — [30] ils sont déchus de la vraie foi.

ỳ. 20. — [31] Voy. 2. *Tim.* 2, 17. On ne sait rien de plus ni sur l'un ni sur l'autre.

[32] que j'ai exclus de l'Eglise. Voy. sur l'expression ci-dessus 1. *Cor.* 5, 5.

[33] afin qu'ils ne continuent plus à blasphémer contre Dieu, en disant que mon enseignement est, en certains points, erroné. Par ces discours ils outrageaient en même temps Dieu et saint Paul. D'après 2. *Tim.* 2, 16-18 Hyménée niait la résurrection, vraisemblablement par suite de la corruption de son cœur et de sa vie immorale ; car quand on déshonore ses membres par l'impureté, et, en général, quand on a la conscience souillée, on n'est pas enclin à croire au jugement et à la résurrection. Voy. *Act.* 24, 25. (Chrys.).

CHAPITRE II.

Dans les assemblées publiques priez pour tous les hommes, notamment pour les Princes et ceux qui sont élevés en dignité, afin qu'ils nous laissent jouir du repos et qu'eux-mêmes puissent arriver au salut; car Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, n'y ayant qu'un seul Dieu et un seul médiateur pour tous, et moi-même ayant été destiné à être l'Apôtre des Gentils pour annoncer à tous la nouvelle du salut. Que les hommes prient les mains élevées et pures dans la charité, et que les femmes ne paraissent à la prière qu'avec des vêtements modestes. Les femmes doivent, dans les assemblées, écouter et s'instruire dans le silence et la soumission; il ne leur est pas permis d'enseigner, ce qui serait de leur part s'élever au-dessus des hommes; car Adam n'a pas été tiré d'Eve, et ce n'est pas Adam, mais Eve qui a été séduite : elles peuvent faire leur salut en mettant au monde des enfants, pourvu qu'elles persévèrent dans des sentiments chrétiens, et qu'elles élèvent leurs enfants dans la crainte de Dieu.

1. Je vous conjure donc [1] avant toutes choses [2], que l'on fasse des supplications, des prières, des demandes, et des actions de grâces pour tous les hommes [3] :

2. pour les rois, et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille dans toute sorte de piété et d'honnêteté [4].

1. Obsecro igitur primum omnium fieri obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones, pro omnibus hominibus:

2. pro regibus, et omnibus qui in sublimitate sunt, ut quietam et tranquillam vitam agamus, in omni pietate, et castitate;

ỳ. 1. — [1] Ceci se rapporte au ỳ. 15 du chap. précédent. C'est pourquoi, puisque Jésus-Christ est venu pour sauver tous les pécheurs, tous les hommes, je vous exhorte à établir, en qualité d'Evêque, dans votre Eglise, l'usage de prier pour tous les hommes dans les assemblées publiques (Chrys.). Le ỳ. 4 confirme cette explication. On pourrait aussi rapporter la particule « c'est pourquoi » à la charité (ch. 1, 5. 18.), que l'on doit avoir en vue en toutes choses. C'est pourquoi, puisque la charité est la fin vers laquelle il faut tendre, priez pour tous en vertu de cette charité. Il est clair d'ailleurs par les ỳ. 8. 9. et suiv. qu'il s'agit ici de la prière dans les assemblées publiques.

[2] surtout.

[3] Le mot « demandes » semble être l'explication des deux autres termes. Les actions de grâces sont des prières pour remercier Dieu des bienfaits qu'on en a reçus.

ỳ. 2. — [4] afin que Dieu les dirige dans la voie du bien, et que nous, au lieu d'être en butte aux persécutions de leur part, nous puissions mener une vie paisible, tranquille, qui soit entièrement consacrée à la piété et à la pratique des vertus chrétiennes.

3. hoc enim bonum est, et acceptum coram Salvatore nostro Deo,

4. qui omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire.

5. Unus enim Deus, unus et mediator Dei et hominum homo Christus Jesus :

6. qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus, testimonium temporibus suis :

7. in quo positus sum ego Prædicator et Apostolus (veritatem dico, non mentior) doctor gentium in fide, et veritate.

8. Volo ergo viros orare in omni loco, levantes puras manus sine ira et disceptatione.

3. Car cela est bon et agréable à Dieu notre Sauveur [5],

4. qui veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils viennent à la connaissance de la vérité [6].

5. Car il *n'y* a *qu'*un Dieu, *et qu'*un médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme,

6. qui s'est livré lui-même pour la rédemption de tous [7], rendant ainsi témoignage *à la vérité* au temps qui avait été marqué [8].

7. C'est pour cela que j'ai été établi moi-même Prédicateur et Apôtre; (je dis la vérité, et je ne mens point), *j'ai été établi* le Docteur des nations dans la foi et dans la vérité [9].

8. Je veux donc [10] que les hommes prient en tout lieu, élevant des mains pures, sans colère et sans contention [11].

ỳ. 3. — [5] *Voy. pl. h.* 1. note 2.

ỳ. 4. — [6] Ces prières en faveur des puissances, afin que Dieu daigne les amener à la foi, sont agréables à Dieu; car il veut que tous les hommes parviennent à la connaissance de la foi chrétienne, et soient sauvés.

ỳ. 6. — [7] Dieu veut que tous soient sauvés; car tous n'ont qu'un seul et même Dieu, qui les embrasse tous dans un même amour; tous n'ont qu'un seul et même médiateur, qui s'est placé entre Dieu qui avait été offensé, et les hommes coupables, et qui a pris sur lui la peine due aux péchés de tous, pour les racheter tous de la damnation éternelle qu'ils avaient méritée par leurs péchés, et ce médiateur est Jésus-Christ homme. Le Sauveur est ici désigné spécialement sous le nom d'homme, pour montrer que l'œuvre de la rédemption qu'il a accomplie s'étend à toute l'humanité, et qu'il ne pouvait l'accomplir qu'en se revêtant de la nature humaine.

[8] qui a rendu témoignage en son temps, par lui-même, par sa mort sur la croix, que les oracles des Prophètes relatifs à la mort propitiatoire du Messie, ont reçu leur accomplissement.

ỳ. 7. — [9] C'est pour faire connaître ce témoignage, le témoignage que Jésus-Christ s'est chargé des péchés et de la peine de tous, que j'ai été établi de Dieu Prédicateur et Apôtre, pour enseigner la foi vraie et pure, même aux Gentils.—L'Apôtre parle de sa vocation pour être l'Apôtre des Gentils, afin de faire voir par là, d'une manière plus évidente encore, que tous sont appelés au salut. C'est pour cette raison qu'il ajoute cette affirmation : Je dis la vérité etc.

ỳ. 8. — [10] par rapport à ces prières publiques pour tous les hommes (ỳ. 1. 2.).

[11] Je veux que tous les hommes, dans tous les lieux où se tiennent les assemblées de l'Eglise, prient dans une attitude pieuse, avec les dispositions

9. Que les femmes aussi *prient*, étant vêtues comme l'honnêteté le demande; qu'elles se parent de modestie et de chasteté, et non avec des cheveux frisés, ni des ornements d'or, ni des perles, ni des habits somptueux [12]; 1. *Pier.* 3, 3.

10. mais avec de bonnes œuvres, comme doivent le faire des femmes qui font profession de piété.

11. Que les femmes se tiennent en silence [13], et dans une entière soumission, lorsqu'on les instruit [14].

12. Je ne permets point aux femmes d'enseigner, ni de prendre autorité sur leurs maris; mais *je leur ordonne* de demeurer dans le silence [15]. 1. *Cor.* 14, 34.

9. Similiter et mulieres in habitu ornato, cum verecundia et sobrietate ornantes se, et non in tortis crinibus, aut auro, aut margaritis, vel veste pretiosa :

10. sed quod decet mulieres, promittentes pietatem per opera bona.

11. Mulier in silentio discat cum omni subjectione.

12. Docere autem mulieri non permitto, neque dominari in virum; sed esse in silentio.

---

d'un cœur pur, agréable à Dieu, dans des sentiments de charité, bannissant de leur cœur tout sentiment de colère contre le prochain, et évitant les querelles qui en sont les suites.—Il est probable que dans une Eglise aussi distinguée que celle d'Ephèse, il y avait, ainsi qu'à Jérusalem (*Act.* 2, 46. 8, 3.), différentes maisons où l'on se réunissait pour la célébration publique de l'office divin. L'Apôtre, ce semble, donne ces règles, parce que les hommes ne se conduisaient pas dans tous les lieux de réunion avec la piété qui convient au culte de Dieu. Quelques-uns, peut-être, y paraissaient avec la rancune dans le cœur, et avaient des contestations de paroles jusque dans le lieu saint. Les observations qui suivent paraissent également avoir été occasionnées par quelques désordres.

ỳ. 9. — [12] Venez-vous, dit saint Chrysostôme, dans l'Eglise comme une courtisane pour y danser? Cherchez-vous ici les plaisirs d'une noce ou quelques autres plaisirs des sens? Etes-vous venue pour vous y donner en spectacle? Ce n'est point là le vêtement d'une femme en prière. Si vous êtes venue pour implorer la clémence divine en faveur de vos péchés, comment pouvez-vous vous parer avec tant d'immodestie?

ỳ. 11. — [13] au lieu de causer et d'entretenir des conversations à l'église.

[14] étant assujetties à l'homme, qu'elles reçoivent l'instruction de l'homme.

ỳ. 12. — [15] Je ne permets point à la femme d'enseigner, ce qui serait de sa part s'élever au-dessus de l'homme; à l'église son devoir est de demeurer dans le silence. On lit dans les Canons des Apôtres : Nous ne permettons point aux femmes d'instruire dans l'église, mais elles doivent prier et écouter ceux qui instruisent. Car lorsque Jésus-Christ, notre Maître et notre Seigneur, nous envoya, nous ses douze Apôtres, pour travailler à la conversion de son peuple et des nations, il n'envoya point des femmes pour prêcher, bien qu'il aurait pu le faire; car nous avions parmi nous la mère du Seigneur et les femmes ses parentes.

13. Adam enim primus formatus est, deinde Eva :

14. et Adam non est seductus, mulier autem seducta in prævaricatione fuit.

15. Salvabitur autem per filiorum generationem, si permanserit in fide, et dilectione, et sanctificatione cum sobrietate.

13. Car Adam a été formé le premier, et Eve ensuite [16] ;

14. et Adam n'a pas été séduit [17] ; mais la femme ayant été séduite est tombée dans la désobéissance [18].

15. Elle se sauvera néanmoins par les enfants qu'elle mettra au monde, pourvu qu'elle persévère dans la foi, dans la charité, dans la sainteté, et dans une vie bien réglée [19].

ỳ. 13. — [16] A l'homme est due la prééminence, parce qu'il a été créé avant la femme, et que, comme l'Apôtre le remarque 1. *Cor.* 11, 8., la femme a été tirée de l'homme. — La femme tient tout de l'homme, même l'être; elle doit donc recevoir aussi de lui l'instruction.

ỳ. 14. — [17] c'est-à-dire : surpris, trompé.

[18] Adam ne tomba point dans le péché, comme la femme, parce qu'il fut trompé, surpris (1. *Moys.* 3, 6.) : Adam se laissa seulement entraîner dans le péché par amour pour la femme, que Dieu lui avait donnée pour compagne. Or, la femme ayant pu être ainsi surprise, trompée, est incapable de recevoir la mission d'enseigner la vérité. La femme, dit saint Chrysostôme, a mal enseigné une fois, et elle a précipité l'homme et le monde entier dans la perdition; il ne faut pas, en conséquence, qu'elle enseigne davantage, mais elle doit se taire et apprendre de l'homme à bien parler et à bien faire.

ỳ. 15. — [19] Car de la sorte elle sera mère de ses enfants, non pas simplement corporellement, mais aussi spirituellement, c'est-à-dire : elle les élèvera chrétiennement, au moins fera-t-elle tout ce qu'elle pourra pour les conserver dans le bien. Après avoir défendu aux femmes d'enseigner en public, l'Apôtre les dédommage en leur laissant la parole pour leurs enfants, afin de les élever chrétiennement. La plus belle vocation des femmes n'est pas de mettre au monde des enfants pour le siècle, mais de les élever pour Dieu; ce doit être là leur principale occupation. Dans le Grec : Elle se sauvera en mettant au monde des enfants, pourvu qu'ils persévèrent dans la foi, dans la charité et la sanctification avec sagesse, c'est-à-dire si la mère emploie fidèlement tous ses soins pour que ses enfants persévèrent dans le bien.

CHAPITRE III.

Qualités qu'un Evêque et un Prêtre doivent posséder. Qualités des Diacres et de leurs femmes. J'ai l'espoir que je me rendrai bientôt auprès de vous; mais en cas que je sois dans la nécessité de différer, sachez de quelle manière vous devez agir, pour vous conduire dignement dans une maison, qui est celle de Dieu, le soutien de la vérité, et de la vérité la plus sublime et la plus mystérieuse.

1. C'est une vérité certaine [1], que si quelqu'un souhaite l'Episcopat [2], il désire *une fonction et* une œuvre sainte [3].

1. Fidelis sermo : Si quis episcopatum desiderat, bonum opus desiderat.

℣. 1.—[1] ce qui suit relativement au ministère épiscopal. Serment que l'Apôtre exprime avec le plus profond sentiment de l'éminente dignité de ce ministère.

[2] Par les fonctions de l'épiscopat sont désignées en même temps les fonctions du sacerdoce; car dans la primitive Eglise les Prêtres étaient également appelés Evêques, et les Evêques, Prêtres (*Act.* 20, 17. 28. *Phil.* 1, 1.). Les Prêtres ou Evêques qui avaient la dignité épiscopale proprement dite, étaient appelés Apôtres; et ces Apôtres, ces Evêques, étaient les Apôtres choisis par Jésus, et ceux que les Apôtres établissaient comme leurs représentants dans les Eglises qu'ils avaient fondées, comme par exemple Epaphrodite (*Phil.* 2, 25. 2. *Cor.* 8, 22.). Que les Apôtres fussent revêtus d'une dignité plus éminente que les Prêtres, c'est ce qui résulte des fonctions spirituelles qu'ils exerçaient; car eux seuls, à l'exclusion des Prêtres, conféraient la confirmation et les ordres sacrés (*Act.* 8, 14. 15. *Tit.* 1, 5.), et exerçaient le haut pouvoir dans l'Eglise pour régler les affaires d'un intérêt général. Plus tard, lorsque les Apôtres furent morts, on cessa de désigner leurs représentants et leurs successeurs sous le nom d'Apôtres, on leur donna exclusivement celui d'Evêques, pour les distinguer des Prêtres, qui ne furent également plus appelés Evêques. C'est ce qui a fait écrire à Théodoret sur le passage ci-dessus de l'Apôtre : Dans les premiers temps on appelait les mêmes personnes Prêtres et Evêques; pour ceux qui sont maintenant appelés Evêques, on les nommait Apôtres. Mais dans la suite des temps la dénomination d'Apôtre fut réservée aux Apôtres proprement dits (à ceux que le Seigneur avait choisis), et on donna le nom d'Evêques à ceux qui auparavant étaient appelés Apôtres. C'est ainsi que Tite fut l'Apôtre des Crétois, et Timothée l'Apôtre des Asiatiques. Qu'il y eût entre les Evêques mêmes une distinction, et que quelques-uns, sous les qualités d'Archevêques et de Primats, eussent la haute surveillance sur plusieurs évêchés, c'est ce dont on découvre des traces dès la plus haute antiquité. C'est ainsi que saint Paul exerce cette haute surveillance sur les Evêques établis par lui (*Phil.* 2, 25.), saint Jean sur les sept Eglises de l'Asie-Mineure (*Apoc.* 2, 3.), comme il est constant que les autres Apôtres firent aussi à l'égard des Eglises qu'ils avaient fondées. Il semble même que Timothée n'était pas à Ephèse comme simple Evêque, mais qu'il s'y conduisait en qualité d'Evêque placé au-dessus des autres ou d'Archevêque; car il n'est pas vraisemblable que saint Paul ait laissé les villes voisines sans Evêques.

[3] une œuvre, dit saint Jérôme, non pas une (simple) dignité; un travail,

2. Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem, ornatum, pudicum, hospitalem, doctorem,

3. non vinolentum, non per-

2. Il faut donc que l'Evêque[4] soit irrépréhensible[5], qu'il n'ait épousé qu'une femme[6]; qu'il soit sobre[7], prudent, grave et modeste, chaste[8], aimant l'hospitalité[9], capable d'instruire; *Tit.* 1, 7.

3. qu'il ne soit ni sujet au vin, ni

---

non des jouissances sensuelles. C'est le sens du mot même « bonne, belle »; car c'est ainsi qu'on désigne ce qui est difficile. Celui qui désire le ministère épiscopal, désire un ministère difficile, un ministère, dit le saint Concile de Trente, qui fait trembler les puissances angéliques elles-mêmes; car l'Evêque n'aura pas à rendre compte devant Dieu pour lui seulement, mais pour tout son troupeau. Qui peut se croire capable de remplir un pareil ministère? qui peut y prétendre sans témérité? Le bon ordre veut, dit saint Grégoire, que les hommes soient recherchés pour l'épiscopat, non que l'épiscopat soit recherché par les hommes.

℣. 2. — [4] et le Prêtre. *Voy.* note 2.

[5] irréprochable, exempt de tout reproche dans sa conduite et dans sa personne.

[6] Il ne faut pas entendre ces mots comme si l'Evêque, le Prêtre, *devait* avoir une femme; cela n'était pas même commandé à un simple chrétien (1. *Cor.* 7, 7.); il ne faut pas les entendre non plus comme si saint Paul avait voulu défendre à l'Evêque, au Prêtre, de n'avoir jamais deux femmes; car cela était défendu à tout chrétien (1. *Cor.* 7, 2.); mais l'Apôtre défend de faire choix pour Evêque et pour Prêtre d'aucun chrétien qui a vécu dans un *second mariage*, ou qui y vit encore. La raison en est qu'un homme dans ce cas était suspect d'être un voluptueux, et qu'il devait, en conséquence, être jugé incapable de remplir les fonctions épiscopales, qui demandent la continence à un éminent degré. Ne perdez pas cette réflexion : parce que du temps de Jésus-Christ et des Apôtres, on trouvait rarement parmi les Juifs et les Gentils des hommes hors de l'état de mariage, qui eussent en même temps la capacité requise pour exercer les fonctions ecclésiastiques, mais que presque tous étaient mariés, l'Eglise ni ses premiers Pasteurs ne purent, dès le principe, établir comme loi universelle, que ceux-là seulement qui n'étaient pas engagés dans les liens du mariage, seraient admis aux principaux ministères de l'Eglise; mais lorsque l'on vit de plus en plus s'accomplir la promesse du Seigneur, qu'un grand nombre s'abstiendraient du mariage en vue du royaume du ciel, l'Eglise, dès-lors, put, dans ses conciles généraux et particuliers, établir formellement cette loi. Voy. *Matth.* 19. note 15. C'est du reste un fait constant par l'histoire ecclésiastique, que les hommes mariés que l'on choisissait pour les principaux ministères de l'Eglise, suivirent l'exemple des Apôtres qui avaient été mariés, et qu'après avoir reçu les saints ordres et leur mission, ils renonçaient à l'usage du mariage, et cessaient de cohabiter avec leurs femmes. Voy. 1. *Cor.* 9, 5.

[7] réservé, réfléchi dans ses démarches.

[8] Ce mot n'est pas dans le Grec.

[9] La maison de l'Evêque, dit saint Jérôme, doit être une maison d'hospitalité pour tous les chrétiens pauvres.

violent et prompt à frapper [10], mais équitable et modéré, éloigné des contestations, désintéressé;

4. qu'il gouverne bien sa propre famille, et qu'il maintienne ses enfants dans l'obéissance et dans toute sorte d'honnêteté [11].

5. Que si quelqu'un ne sait pas gouverner sa propre famille, comment pourra-t-il conduire l'Eglise de Dieu?

6. Que ce ne soit point un néophyte, de peur que s'élevant d'orgueil, il ne tombe dans la *même* condamnation que le diable [12].

7. Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui sont hors *de l'Eglise* [13], de peur qu'il ne tombe dans l'opprobre et dans le piége du démon [14].

8. Que les Diacres de même [15] soient honnêtes *et bien réglés*; qu'ils ne soient point doubles dans leurs paroles [16], ni sujets à boire beaucoup de vin; qu'ils ne cherchent point de gain honteux [17];

9. mais qu'ils conservent le mystère de la foi avec une conscience pure [18].

10. Ils doivent aussi être éprouvés

cussorem, sed modestum; non litigiosum, non cupidum, sed

4. suæ domui bene præpositum, filios habentem subditos cum omni castitate.

5. Si quis autem domui suæ præesse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam habebit?

6. Non neophytum : ne in superbiam elatus, in judicium incidat diaboli.

7. Oportet autem illum et testimonium habere bonum ab iis qui foris sunt, ut non in opprobrium incidat, et in laqueum diaboli.

8. Diaconos similiter pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes :

9. habentes mysterium fidei in conscientia pura.

10. Et hi autem probentur pri-

---

v. 3. — [10] à commencer la lutte. La rudesse des mœurs dans les contrées orientales, était cause que l'ivrognerie et la pente à se quereller et à se frapper étaient des vices très-communs.

ỳ. 4. — [11] les enfants qu'il a eus avant d'être élu pour Evêque (Ambr.).

ỳ. 6. — [12] de peur qu'une élévation si prompte ne le fasse tomber dans la présomption, et qu'ainsi il n'attire sur lui le châtiment qui est retombé sur le diable.

ỳ. 7. — [13] de ceux qui ne sont pas chrétiens. 1. *Cor.* 5, 12.

[14] de peur qu'il ne soit avec fondement couvert de confusion, et que, par les défauts réels qu'il a dans sa personne, il n'ouvre au démon un accès facile dans son cœur (Théodoret). Ou bien : de peur que la honte qu'il pourrait justement éprouver, ne soit pour lui une tentation de perdre courage, et l'espoir de se corriger, de se laisser aller à des vices encore plus grands, ou de perdre entièrement la foi.

ỳ. 8. — [15] Voy. sur ces ministres de l'Eglise *Act.* 6, 6.

[16] trompeurs, inconstants, n'inspirant point de confiance.

[17] par exemple dans l'administration des biens de l'Eglise. Les Diacres étaient chargés du soin des pauvres. Voy. *Act.* 6, 3.

ỳ. 9. — [18] une foi pure, orthodoxe, jointe à une vie sainte.

mum : et sic ministrent, nullum crimen habentes.

auparavant, puis admis au sacré ministère, s'ils ne se trouvent coupables d'aucun crime.

11. Mulieres similiter pudicas, non detrahentes, sobrias, fideles in omnibus.

11. Que les femmes de même [19] soient chastes *et bien réglées*, exemptes de médisances, sobres, fidèles en toutes choses.

12. Diaconi sint unius uxoris viri : qui filiis suis bene præsint, et suis domibus.

12. Qu'on prenne pour Diacres ceux qui n'auront épousé qu'une femme, qui gouvernent bien leurs enfants, et leurs propres familles [20].

13. Qui enim bene ministraverint, gradum bonum sibi acquirent, et multam fiduciam in fide, quæ est in Christo Jesu.

13. Car le bon usage qu'ils feront de leur ministère [21] leur sera un degré légitime *pour monter plus haut* [22], et leur donnera une grande confiance dans la foi qui est en Jésus-Christ [23].

14. Hæc tibi scribo, sperans me ad te venire cito;

15. si autem tardavero, ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis.

14. Je vous écris ceci, quoique j'espère aller bientôt vous voir ;

15. afin que si je tardais plus longtemps, vous sachiez comment vous devez vous conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant [24], la colonne et la base de la vérité [25].

℣. 11. — [19] les femmes des Diacres. Les Diacres, ainsi que les Evêques et les Prêtres, retenaient, après avoir reçu les saints ordres, leurs femmes chez eux, sans néanmoins cohabiter avec elles (Thom. d'Aquin). Il y en a qui entendent ceci des Diaconesses (*Rom.* 16, 1.).

℣. 12. — [20] *Voy. pl. h.* ℣. 2. note 5. ℣. 5.

℣. 13. — [21] Car ceux qui sont ornés des qualités dont il est parlé ci-dessus (8-12.), et qui, par conséquent, remplissent dignement leurs fonctions etc.

[22] en mérites auprès de Dieu et des hommes, en sorte qu'ils seront jugés dignes d'être demandés pour Prêtres et pour Evêques (Ambr., Chrys., Théophyl., Anselm.) De là le concile de Trente recommande d'élever aux fonctions supérieures de l'Eglise, ceux qui se sont conduits avec piété et fidélité dans l'exercice des fonctions inférieures.

[23] une grande liberté et une grande intrépidité dans la prédication de la foi chrétienne.

℣. 15. — [24] afin que vous sachiez comment vous devez vous conduire dans l'Eglise de Dieu en qualité d'Archevêque, par rapport à la vigilance que vous devez exercer vis-à-vis des ministres de l'Eglise qui vous sont subordonnés. Timothée ne travaillait alors, il est vrai, que dans l'église d'Ephèse; mais en travaillant dans l'Eglise d'Ephèse, il travaillait aussi dans l'Eglise entière; car l'Eglise est un édifice, un corps unique, elle ne peut être divisée dans aucune de ses parties. L'Eglise est appelée la maison de Dieu, parce que le Saint-Esprit habite dans les fidèles. Voy. 1. *Pier.* 4, 17. 1. *Cor.* 3, 16. 17. 2. *Cor.* 6, 16.

[25] sur laquelle repose toute vérité, comme la maison repose sur ses fon-

16. Et sans doute, c'est quelque chose de grand que ce mystère d'amour [26], qui s'est fait voir dans la chair, qui a été justifié par l'Esprit, qui a été manifesté aux Anges, prêché aux nations, cru dans le monde, reçu dans la gloire [27].

16. Et manifeste magnum est pietatis sacramentum, quod manifestatum est in carne, justificatum est in Spiritu, apparuit Angelis, prædicatum est gentibus, creditum est in mundo, assumptum est in gloria.

---

dements, l'édifice sur ses colonnes. L'Eglise est appelée la colonne et la base de la vérité, en tant qu'elle est l'Eglise enseignante (*Ephés*. 2, 20. *Matth*. 28. note 23.); car l'église écoutante, les simples fidèles, reçoivent bien la vérité et la conservent dans leur cœur, mais ils n'en sont pas les appuis, ce ne sont pas eux qui la préservent du mélange pernicieux de l'erreur. Dans ces derniers temps on a voulu séparer ces mots : la colonne et la base de la vérité, du mot « Eglise » qui les précède immédiatement, et les joindre au verset suivant : une colonne et une base de la vérité et un mystère manifestement grand de piété est, que ce mystère se soit fait voir etc. Mais les monuments de l'antiquité ont absolument ignoré cette innovation. Les manuscrits et les versions anciennes, les Pères unissent tous d'un accord unanime les paroles du texte comme notre version approuvée par l'Eglise, et le contexte même montre que telle est leur véritable suite; car les expressions « colonne, base » s'adaptent d'une manière très-juste aux mots « maison » qui les précède, tandis que ce n'est qu'en faisant violence au texte et avec peine qu'on peut les rattacher au verset qui suit. Il semble que cette nouveauté ait été introduite pour ôter à l'Eglise un argument en faveur de son infaillibilité, dont cependant elle a tant d'autres preuves. L'Apôtre exalte d'ailleurs l'Eglise par ses louanges, et il ajoute ℣. 16. une déclaration expresse relativement à la sublimité de la doctrine chrétienne, afin de faire plus vivement sentir à Timothée l'étroite obligation où il était, d'exercer en rigueur de conscience les fonctions de son ministère, et de montrer à Dieu une fidélité à toute épreuve. Dans une maison où se garde le dépôt de la vérité divine, il faut qu'il y ait un gardien fidèle.

℣. 16. — [26] Litt. : que ce mystère de piété. — Et sans aucun doute il est grand le mystère révélé de la foi chrétienne, mystère qui consiste en ce que le Fils de Dieu s'est fait homme (*Jean*, 1, 14. 1. *Jean*, 4, 2. 3.), en ce qu'il a été manifesté comme le véritable Sauveur par l'Esprit-Saint qui s'est reposé sur lui (*Matth*. 3, 16.) et qui a agi par lui, en ce qu'il est apparu, même dans son humanité, comme le maître souverain, aux Anges qui n'ont pu considérer ni sa personne ni ses œuvres sans étonnement et sans vénération, jusqu'à lui rendre leurs services (*Matth*. 4, 11. *Jean*, 1, 51. 1. *Pier*. 1, 12.), en ce qu'il a été annoncé non-seulement aux Juifs, mais encore aux Gentils (*Matth*. 28, 19.), en ce qu'il a trouvé foi dans le monde, et qu'il s'est élevé dans le ciel pour y jouir de la gloire.

[27] Dans le Grec : Et sans doute c'est quelque chose de grand que ce mystère de piété : Dieu s'est manifesté dans la chair, il a été justifié par l'Esprit etc. Cette leçon se retrouve dans la plupart des plus anciens manuscrits grecs, dans la plupart des anciennes versions et dans les Pères grecs. Le texte grec offre une preuve puissante en faveur de la divinité de Jésus-Christ, mais le sens demeure le même.

CHAPITRE IV.

Quelque évidente que soit la sublimité de la doctrine chrétienne, elle ne se conservera pas néanmoins toujours pure; car le Saint-Esprit fait connaître relativement aux derniers temps, qu'il s'élèvera des hérétiques qui s'éloigneront de la foi, et enseigneront une fausse tempérance. Pour vous, enseignez au contraire que tout est sanctifié par la parole de Dieu et la prière, et ne vous adonnez pas à des doctrines fabuleuses. Exercez-vous à la piété, vivez entièrement pour votre vocation.

1. Spiritus autem manifeste dicit, quia in novissimis temporibus discedent quidam a fide, attendentes spiritibus erroris, et doctrinis dæmoniorum,

2. in hypocrisi loquentium mendacium, et cauteriatam habentium suam conscientiam,

3. prohibentium nubere, abstinere a cibis, quos Deus creavit ad percipiendum cum gratiarum actione fidelibus, et iis qui cognoverunt veritatem.

4. Quia omnis creatura Dei bona est, et nihil rejiciendum quod cum gratiarum actione percipitur:

1. Or l'Esprit dit expressément [1], que dans les temps à venir [2], quelques-uns abandonneront la foi, en suivant des esprits d'erreur, et des doctrines diaboliques, 2. *Tim*. 3, 1. 2. *Pier*. 3, 3. *Jud*. 18.

2. enseignées par des imposteurs pleins d'hypocrisie, dont la conscience est noircie de crimes [3],

3. qui interdiront le mariage, et l'usage des viandes, que Dieu a créées pour être reçues avec action de grâces par les fidèles, et par ceux [4] qui connaissent la vérité.

4. Car tout ce que Dieu a créé est bon, et on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec action de grâces [5],

---

℣. 1. — [1] par mon organe et par celui d'autres Prophètes (1. *Cor*. 7, 40. 12, 28.).

Litt. : dans les derniers temps, — dans les temps actuels, maintenant que le Sauveur a apparu. Les temps du Messie sont appelés les derniers temps, comme étant la dernière période du développement du royaume de Dieu sur la terre (1. *Cor*. 10, 11.).

℣. 2. — [3] Litt. : cautérisée. — Ils se donnent, par leurs mensonges, le semblant de vrais docteurs, mais leur conscience leur donne le démenti, elle les marque au coin de l'imposture.

℣. 3. — [4] à savoir, par ceux etc.

℣. 4. — [5] L'Apôtre a ici (℣. 3. 4.) en vue ces docteurs hérétiques qui considéraient certains aliments et certaines jouissances comme mauvaises et illicites, et qui s'imposaient les mortifications et les privations les plus insensées, pour s'établir en union avec les Anges, et en recevoir des révélations. Voy. *Col*. 2, 18. 21. Il a paru aussi dans la suite des temps divers hérétiques, parmi lesquels se distinguèrent les Encratites, qui proscrivaient le mariage, et les Manichéens, qui condamnaient l'usage de la viande et du vin comme mauvais, et

5. parce qu'il est sanctifié par la parole de Dieu, et par la prière [6].

6. Enseignant ceci aux frères[7], vous serez un bon ministre de Jésus-Christ, vous nourrissant des paroles de la foi, et de la bonne doctrine que vous avez apprise [8].

7. Fuyez les fables impertinentes et

5. sanctificatur enim per verbum Dei, et orationem.

6. Hæc proponens fratribus, bonus eris minister Christi Jesu, enutritus verbis fidei, et bonæ doctrinæ, quam assecutus es.

7. Ineptas autem et aniles fa-

---

regardaient l'un et l'autre comme des productions de satan. Gardez-vous bien de vous laisser aller à l'injure contre l'Eglise catholique, comme si elle imitait la conduite de ces hérétiques, en n'admettant que des sujets libres des liens du mariage aux principales fonctions ecclésiastiques, et en interdisant à certains jours l'usage des aliments gras. L'Eglise ne considère pas le mariage comme illicite, elle le tient au contraire pour un état saint; elle ne fait pas du célibat un précepte; elle déclare seulement qu'elle ne peut admettre aux principaux ministères ecclésiastiques que ceux qui vivent dans la continence en vue du royaume de Dieu, qui ont librement et spontanément embrassé la vie célibataire. Pareillement elle n'interdit pas l'usage de la viande à certains jours, parce qu'elle regarde la chair comme impure en elle-même, comme mauvaise, mais parce que, à ses yeux, un corps nourri dans la mollesse n'est pas apte aux exercices spirituels dans les jours de pénitence et de deuil, et qu'en général elle juge qu'il est avantageux pour le salut de nos âmes de nous refuser quelquefois des choses qui nous seraient agréables, et de faire le sacrifice de notre volonté propre. On peut sous ce rapport comparer l'Eglise à un médecin. Comme un médecin interdit certains aliments et certains plaisirs uniquement par cette raison, que dans l'état de maladie cette privation est utile pour le recouvrement de la santé, de même l'Eglise interdit aussi telles et telles viandes uniquement par ce motif, que c'est une chose salutaire d'exercer l'âme à l'obéissance, et de retrancher au corps ce qui fomente et provoque ses désirs sensuels. Certes, n'allez pas croire, dit saint Augustin, que les serviteurs de Dieu se privent des viandes, parce qu'ils tiennent la chair pour impure, non; mais ils s'abstiennent d'une nourriture trop forte pour contenir le corps sous la discipline et dans la subordination. Comp. *Matth.* 19, 12. 15. note 8. *Rom.* 14, 6. 14.

ỳ. 5. — [6] Car tout aliment est déclaré venir de Dieu, être saint, par la parole que Dieu dit lorsqu'il fit connaître à l'homme la nourriture dont il pourrait user (1. *Moys.* 1, 29. 9, 3.), et par la prière de table, que l'on fait avant le repas. Ainsi la prière de table est une prescription qui remonte aux Apôtres, mais combien peu en fait-on d'estime! Il n'y a presque plus que l'homme du commun qui se montre reconnaissant pour sa chétive nourriture; le riche et le grand s'assied devant ses plats bien remplis, et s'en éloigne ensuite sans jeter un coup d'œil vers le ciel.

ỳ. 6. — [7] En prémunissant les fidèles contre ces faux docteurs, et en vous opposant à leurs fausses doctrines.

[8] un bon ministre de Jésus-Christ, dans lequel la doctrine pure qu'il a reçue pénètre jusqu'au fond de son être.

bulas devita : exerce autem teipsum ad pietatem.

8. Nam corporalis exercitatio, ad modicum utilis est : pietas autem ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ, quæ nunc est, et futuræ.

9. Fidelis sermo, et omni acceptione dignus.

10. In hoc enim laboramus, et maledicimur, quia speramus in Deum vivum, qui est Salvator omnium hominum, maxime fidelium.

11. Præcipe hæc, et doce.

12. Nemo adolescentiam tuam contemnat : sed exemplum esto

puériles [9], et exercez-vous à la piété [10]. 2. *Tim.* 2, 23. *Tit.* 3, 9.

8. Car les exercices corporels servent à peu de chose; mais la piété est utile à tout, et c'est à elle que les biens de la vie présente, et ceux de la vie future ont été promis [11].

9. Ce que je vous dis [12] est une vérité certaine, et digne d'être reçue avec une entière soumission.

10. Car ce qui nous porte à souffrir tous les maux [13] et toutes les malédictions dont on nous charge, c'est que nous espérons au Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes [14], et principalement des fidèles [15].

11. Annoncez ces choses, et enseignez-les.

12. Que personne ne vous méprise à cause de votre jeunesse [16]; mais ren-

---

ỳ. 7. — [9] *Voy. pl. h.* 1, 4.

[10] Exercez-vous à la piété avec toute l'ardeur d'un combattant, dans une intime union avec Dieu. Les mots « exercez-vous » emportent en outre dans le Grec l'idée : comme un lutteur qui s'efforce de gagner le prix dans la lutte. La piété est la vie intime du chrétien, sa conduite intérieure devant Dieu dans la foi, dans l'espérance et la charité. Cette vie intérieure est une vie de combat, une guerre spirituelle, une lutte pour la possession de Dieu, que nos ennemis spirituels s'efforcent de nous ravir.

ỳ. 8. — [11] Appliquez-vous, ô Timothée, à ce combat spirituel de la piété, car il est utile à tout. Les exercices corporels de celui qui lutte dans l'arène, ne lui procurent que de minces avantages, l'agilité du corps, la gloire et la récompense de la victoire; au contraire les exercices spirituels de la piété procurent les plus grands avantages pour cette vie et pour la vie à venir; car l'homme qui marche intérieurement devant Dieu, celui qui s'exerce au combat spirituel, remplit fidèlement tous ses devoirs, reçoit ici-bas ce dont il a besoin (*Matth.* 6, 33.), et sera un jour éternellement récompensé.

ỳ. 9. — [12] que les hommes pieux ont reçu ces promesses.

ỳ. 10. — [13] Car c'est afin d'obtenir moi-même ces biens promis, que je m'exerce péniblement au combat spirituel, ainsi que tous les Apôtres et les vrais chrétiens.

[14] qui veut que tous les hommes parviennent au salut, entrent dans la voie du salut (*Pl. h.* 2, 4.).

[15] qui veut surtout que les fidèles opèrent leur salut.

ỳ. 12. — [16] Litt. : Que personne ne méprise votre jeunesse; — ne donnez à personne l'occasion de vous mépriser à cause de votre jeunesse.

dez-vous l'exemple et le modèle des fidèles dans les entretiens, dans la manière d'agir avec le prochain, dans la charité, dans la foi, dans la chasteté [17].

13. En attendant que je vienne, appliquez-vous à la lecture [18], à l'exhortation, et à l'instruction.

14. Ne négligez pas la grâce qui est en vous [19], qui vous a été donnée, suivant une révélation prophétique [20], par l'imposition des mains des Prêtres [21].

15. Méditez ces choses, soyez-en

fidelium, in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate.

13. Dum venio, attende lectioni, exhortationi, et doctrinæ.

14. Noli negligere gratiam, quæ in te est, quæ data est tibi per prophetiam, cum impositione manuum presbyterii.

15. Hæc meditare, in his esto:

---

[17] Le Grec porte encore : en esprit (par la science spirituelle).

ỳ. 13. — [18] des livres saints, de l'ancien Testament : ceux du nouveau n'avaient pas encore alors été recueillis. A la lecture on rattachait l'instruction, pour faire voir comment les Ecritures avaient été accomplies par Jésus-Christ, et les exhortations morales. « Jusqu'à ce que je vienne » ne veut pas dire que Timothée cessera lorsque saint Paul sera venu, mais que saint Paul lui donnera alors des instructions plus détaillées sur ce sujet.

ỳ. 14. — [19] La grâce, — ou le don de la grâce, marque en général l'opération de Dieu (*Rom.* 11, 29.); mais ce mot est particulièrement employé pour exprimer les dons spirituels (1. *Cor.* 14.), et il désigne ici le pouvoir spécial, les lumières et la vertu pour l'exercice des fonctions sacerdotales et épiscopales (*Rom.* 12, 7. 8. 1. *Cor.* 12, 28-30.).

[20] Litt. : par la prophétie, — par les paroles saintes qui ont été proférées sur vous lors de votre ordination. La prophétie, selon toute apparence, marque la forme du sacrement.

[21] Dans la seconde Epître à Timothée chap. 1, 6, saint Paul dit que Timothée fut consacré par l'imposition de ses propres mains (de lui Apôtre); il dit ici que la grâce de l'ordination lui fut conférée par l'imposition des mains des Prêtres. Il est très-facile de concilier ces deux choses; l'Apôtre imposa *premièrement lui seul les mains* à Timothée, pour lui conférer l'ordination; les Prêtres qui étaient présents lui imposèrent *ensuite* les mains pour confirmer son ordination et le reconnaître, après sa consécration, en qualité d'Evêque. En effet, depuis les temps les plus anciens, l'imposition des mains fut non-seulement un signe extérieur pour marquer la communication de quelque grâce (1. *Moys.* 48, 13. et suiv. *Luc*, 13, 13. *Act.* 8, 17.), mais encore pour reconnaître le sujet auquel la grâce avait été donnée (4. *Moys.* 8, 10.). Sous le nom de Prêtres on entendait souvent dans les temps apostoliques les Prêtres et les Evêques (*Act.* 20, 17.) : s'agit-il ici des uns ou des autres, ou des uns et des autres en même temps, c'est ce dont les Interprètes ne conviennent pas entre eux. La dispute n'est dans ce cas de nulle importance, puisque l'imposition des mains par l'Apôtre est certaine d'après 2. *Tim.* 1, 6., et que l'imposition des mains par les Prêtres ne fut ici qu'une reconnaissance.

ut profectus tuus manifestus sit omnibus.

16. Attende tibi, et doctrinæ : insta in illis. Hoc enim faciens, et teipsum salvum facies, et eos qui te audiunt.

toujours occupé[22], afin que votre avancement soit connu de tous[23].

16. Veillez sur vous-même, et sur l'instruction *des autres*[24] : demeurez fermes dans ces exercices ; car agissant de la sorte, vous vous sauverez vous-même, et ceux qui vous écoutent.

CHAPITRE V.

Manière de se conduire vis à vis des vieillards et des jeunes gens, à l'égard des veuves qui le sont véritablement. Qualités que doivent avoir les Diaconesses ; quelles sont les veuves dont il faut faire choix pour ce ministère. De la rétribution des Prêtres, de la conduite à tenir dans les accusations portées contre eux, et des précautions qu'il faut prendre par rapport à leur ordination.

1. Seniorem ne increpaveris, sed obsecra ut patrem ; juvenes, ut fratres ;

2. anus, ut matres; juvenculas, ut sorores, in omni castitate :

3. Viduas honora, quæ vere viduæ sunt.

4. Si qua autem vidua filios, aut nepotes habet : discat primum domum suam regere, et mutuam vicem reddere parenti-

1. Ne reprenez pas les vieillards avec rudesse ; mais avertissez-les comme vos pères[1], les jeunes hommes, comme vos frères ;

2. les femmes âgées comme vos mères, les jeunes comme vos sœurs, avec toute sorte de pureté[2].

3. Honorez les veuves, qui sont vraiment veuves[3].

4. Que si quelque veuve a des fils ou des petits-fils, qu'ils apprennent premièrement à exercer leur piété envers leur propre famille[4], et à rendre

---

ỷ. 15. — [22] de l'exercice des devoirs de votre vocation dans toute leur étendue.

[23] afin que votre application à vos fonctions produise des fruits abondants, que chacun les reconnaisse, et que nul ne trouve l'occasion de concevoir du mépris pour vous (ỷ. 12.). Dans le Grec : afin que votre avancement soit manifeste de toute manière.

ỷ. 16. — [24] Observez-vous, éprouvez-vous, corrigez-vous, sanctifiez-vous vous-même et veillez sur la pureté de la doctrine.

ỷ. 1. — [1] avec un respect filial.

ỷ. 2. — [2] d'une manière amicale, mais sans relations confidentielles.

ỷ. 3. — [3] c'est-à-dire : qui sont délaissées (ỷ. 4.) et pieuses (ỷ. 5.). Honorer est ici la même chose que soulager, comme dans *Matth.* 15, 4., et il est par conséquent question des veuves du soin desquelles l'Eglise était chargée. Voy. *Act.* 6, 1.

ỷ. 4. — [4] Litt. : qu'elle apprenne d'abord (la veuve) à régir sa propre mai-

à leurs pères et à leurs mères ce qu'ils ont reçu d'eux [5]; car c'est une chose agréable à Dieu.

5. Mais que la veuve qui est vraiment veuve et abandonnée, espère en Dieu, et persévère jour et nuit dans les prières et les oraisons [6].

6. Car pour celle qui vit dans les délices, elle est morte, quoiqu'elle paraisse vivante [7].

7. Faites-leur donc entendre ceci, afin qu'elles se conduisent d'une manière irrépréhensible.

8. Que si quelqu'un n'a pas soin des siens, et particulièrement de ceux de sa maison [8], il a renoncé à la foi, et est pire qu'un infidèle [9].

9. Que la veuve qui sera choisie [10],

bus : hoc enim acceptum est coram Deo.

5. Quæ autem vere vidua est, et desolata, speret in Deum, et instet obsecrationibus et orationibus nocte ac die.

6. Nam quæ in deliciis est, vivens mortua est.

7. Et hoc præcipe, ut irreprehensibiles sint.

8. Si quis autem suorum, et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior.

9. Vidua eligatur non minus

---

son, et qu'ils (ses enfants) rendent à leurs parents etc. — Il faut en ce cas qu'elle demande à sa famille, qui le lui doit, ce qui est nécessaire à son entretien.

[5] en sorte que ses enfants et ses petits-enfants lui rendent ce qu'ils ont reçu d'elle (Ambr.). Dans le Grec : Si elle a..... des petits-enfants, qu'ils apprennent d'abord à bien régler leur propre maison, et à rendre à leurs parents les biens qu'ils en ont reçus.—Les veuves, c'est la pensée de l'Apôtre, qui ne sont pas délaissées, mais qui ont des enfants et des petits-enfants qui peuvent prendre soin d'elles, ne doivent pas être soignées par l'Eglise.

ỳ. 5. — [6] Dans le Grec : Mais la veuve... met sa confiance en Dieu et persévère etc.—La marque d'une véritable veuve est de plus de ne mettre sa confiance qu'en Dieu, et de vaquer assidument à la prière.

ỳ. 6. — [7] Car une veuve qui mène une vie mondaine et sensuelle, n'est pas une vraie veuve, mais dans un corps vivant elle porte une âme morte.

ỳ. 8. — [8] *Voy. pl. h.* ỳ. 4.

[9] il a renoncé au christianisme; car il a renoncé à la charité, qui est le caractère distinctif des chrétiens, et il est pire qu'un infidèle; car celui-ci ne connaît point les devoirs du christianisme. Voy. *Jean*, 13, 25. Il ne saurait donc y avoir, suivant la pensée de l'Apôtre, de vraie foi, si elle ne renferme la charité, et celui qui n'a pas la charité, n'a pas non plus une vraie foi.

ỳ. 9. — [10] Suivant quelques-uns, comme pensionnaire, pour être nourrie aux dépens de l'Eglise (Chrys., Ambr.); selon d'autres, comme Diaconesse (*Rom.* 16, 1.) (Epiph., Tertull.). Ce dernier sentiment est plus vraisemblable; car la supposition que l'Eglise ne dût pourvoir aux besoins que des veuves âgées de plus de soixante ans, et seulement de celles qui avaient eu des enfants et exercé des œuvres particulières de miséricorde (ỳ. 9. 10.), se concilie difficilement avec les sentiments de bienfaisance des premières communautés chrétiennes.

sexaginta annorum, quæ fuerit unius viri uxor,

10. in operibus bonis testimonium habens, si filios educavit, si hospitio recepit, si sanctorum pedes lavit, si tribulationem patientibus subministravit, si omne opus bonum subsecuta est.

11. Adolescentiores autem viduas devita. Cum enim luxuriatæ fuerint in Christo, nubere volunt:

12. habentes damnationem, quia primam fidem irritam fecerunt;

13. simul autem et otiosæ discunt circuire domos : non solum otiosæ, sed et verbosæ, et curiosæ, loquentes quæ non oportet.

14. Volo ergo juniores nubere, filios procreare, matres familias

n'ait pas moins de soixante ans [11]; qu'elle n'ait eu qu'un mari [12],

10. et qu'on puisse rendre témoignage de ses bonnes œuvres; si elle a *bien* élevé ses enfants, si elle a exercé l'hospitalité, si elle a lavé les pieds des saints [13], si elle a secouru les affligés, si elle s'est appliquée à toutes sortes de bonnes œuvres.

11. Mais n'admettez point en ce nombre les jeunes veuves, parce que la mollesse de leur vie les portant à secouer le joug de Jésus-Christ, elles veulent se remarier,

12. s'engageant ainsi dans la condamnation, par le violement de la foi qu'elles lui avaient donnée auparavant.

13. Mais de plus, elles deviennent fainéantes, et s'accoutument à courir par les maisons, et elles ne sont pas seulement fainéantes, mais encore causeuses et curieuses, s'entretenant de choses dont elles ne devraient point parler [14].

14. J'aime donc mieux que les jeunes *veuves* se marient [15], qu'elles aient des

---

[11] que ce soit une femme mûre, qui ne soit plus si facilement accessible aux attraits de la séduction.

[12] qu'elle n'ait été mariée qu'une fois, qu'elle soit, par conséquent, chaste.

℣. 10. — [13] Le lavement des pieds était pratiqué chez les anciens, ainsi qu'il l'est encore présentement dans plusieurs contrées de l'Orient, comme un ministère de charité. Voy. 1. *Moys*. 18, 4.

℣. 13. — [14] Ne recevez pas de jeunes veuves au nombre des Diaconesses; car la bonne nourriture et l'aisance que le ministère ecclésiastique les met à même de se procurer, en font des femmes molles et paresseuses, de manière que, dans leur paresse, on les voit courir de maison en maison, s'abandonner au verbiage et peu à peu prendre des sentiments si mondains, qu'elles conçoivent la passion du mariage, violent leur vœu de demeurer dans le célibat, et ainsi attirent sur elles la damnation. On voit par là que dès les premiers temps de l'Eglise il y avait des femmes qui faisaient le vœu de chasteté.

℣. 14. — [15] L'Apôtre, dit saint Augustin, n'impose pas ici une loi aux veuves, mais il leur montre seulement une issue pour ne pas tomber dans les piéges de la volupté et de l'incontinence. En général il croyait qu'il valait mieux, même pour les veuves, demeurer sans se remarier (1. *Cor*. 7, 8. 40.); mais celles qui n'ont point le don de la chasteté, font mieux en se remariant,

enfants, qu'elles gouvernent leur ménage, et qu'elles ne donnent aucun sujet aux ennemis de notre religion de nous faire des reproches [16].

esse, nullam occasionem dare adversario maledicti gratia.

15. Car déjà quelques-unes se sont égarées pour suivre satan [17].

15. Jam enim quædam conversæ sunt retro satanam.

16. Que si quelqu'un des fidèles a des veuves, qu'il leur donne ce qui leur est nécessaire, et que l'Eglise n'en soit pas chargée, afin qu'elle puisse entretenir celles qui sont vraiment veuves [18].

16. Si quis fidelis habet viduas, subministret illis, et non gravetur Ecclesia : ut iis, quæ vere viduæ sunt, sufficiat.

17. Que les Prêtres qui gouvernent bien soient doublement honorés [19]; principalement ceux qui travaillent à la prédication de la parole, et à l'instruction.

17. Qui bene præsunt presbyteri, duplici honore digni habeantur : maxime qui laborant in verbo et doctrina.

18. Car l'Ecriture dit : Vous ne lierez point la bouche au bœuf qui foule le grain [20]; et : Celui qui travaille est digne du prix de son travail [21].

18. Dicit enim Scriptura : Non alligabis os bovi trituranti. Et : Dignus est operarius mercede sua.

19. Ne recevez point d'accusation contre un Prêtre, que sur la déposition de deux ou trois témoins [22].

19. Adversus presbyterum accusationem noli recipere, nisi sub duobus aut tribus testibus.

---

supposé d'ailleurs que d'autres circonstances, des obstacles extérieurs, ne leur rendent pas le mariage impossible.

[16] de peur que satan ne trouve quelque occasion de provoquer les blasphèmes des méchants contre la foi chrétienne.

ỷ. 15. — [17] Car le cas est déjà arrivé, que de jeunes Diaconesses, qui avaient fait vœu de chasteté, ont enfreint leur vœu, et sont ainsi tombées de nouveau au pouvoir de satan.

ỷ. 16. — [18] Peut-être quelques chrétiens, pour se décharger de leurs jeunes veuves, leur avaient-ils persuadé d'entrer dans le ministère ecclésiastique. Les suites fâcheuses qui en étaient résultées, engagent l'Apôtre à recommander en général aux fidèles de ne pas mettre à la charge de l'Eglise les veuves qu'ils devaient et pouvaient soigner eux-mêmes, afin que les véritables veuves (ỷ. 3. 4.) ne fussent pas frustrées de ce qui leur revenait. Dans le Grec : Si un homme ou une femme fidèle etc.

ỷ. 17. — [19] qu'ils reçoivent une rétribution plus grande, des soins particuliers, spécialement dans la vieillesse.

ỷ. 18. — [20] Voy. 5. *Moys.* 25, 4. 1. *Cor.* 9, 9.

[21] Voy. 5. *Moys.* 24, 14. *Matth.* 10, 9. et suiv.

ỷ. 19. — [22] car les Prêtres sont, dans l'exercice de leurs fonctions, où ils doivent remplir leurs devoirs en rigueur de conscience, très-exposés aux calomnies des gens malveillants; la précipitation à leur égard, de la part des supé-

20. Peccantes coram omnibus argue : ut et cæteri timorem habeant.

21. Testor coram Deo et Christo Jesu, et electis angelis, ut hæc custodias sine præjudicio, nihil faciens in alteram partem declinando.

22. Manus cito nemini imposueris, neque communicaveris peccatis alienis. Teipsum castum custodi.

23. Noli adhuc aquam bibere, sed modico vino utere, propter stomachum tuum, et frequentes tuas infirmitates.

24. Quorumdam hominum peccata manifesta sunt, præcedentia ad judicium : quosdam autem et subsequuntur.

25. Similiter et facta bona manifesta sunt : et quæ aliter se habent, abscondi non possunt.

20. Reprenez devant tout le monde [23] les pécheurs *scandaleux*, afin que les autres aient de la crainte.

21. Je vous conjure devant Dieu et devant Jésus-Christ, et les Anges élus [24], d'observer ces choses, sans préjugé, ne faisant rien par des inclinations particulières.

22. N'imposez légèrement les mains à personne [25], et ne vous rendez point participant des péchés d'autrui [26]. Conservez-vous pur vous-même [27].

23. Ne continuez plus à ne boire que de l'eau ; mais usez d'un peu de vin, à cause de votre estomac et de vos fréquentes maladies [28].

24. Il y a des personnes dont les péchés sont connus avant le jugement *et l'examen qu'on en pourrait faire.* Il y en a d'autres qui ne se découvrent qu'ensuite *de cet examen.*

25. Il y en a de même dont les bonnes œuvres sont d'avance visibles ; et si elles ne le sont pas encore, elles ne demeureront pas longtemps cachées [29].

---

rieurs, pourrait devenir infiniment préjudiciable à leur honneur, à leur considération et à leur ministère.

ỳ. 20. — [23] devant tous les autres Prêtres.

ỳ. 21. — [24] les bons Anges.

ỳ. 22. — [25] Ne conférez à personne les saints ordres, sans vous être auparavant assuré qu'il en est digne. Le Concile de Trente ordonne, en conséquence, sous la menace des peines ecclésiastiques les plus sévères, que ceux qui se disposent à l'ordination, soient soumis à une épreuve scrupuleuse pour ce qui concerne leur science et leur conduite antécédente.

[26] des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions par ceux qui auraient été ordonnés sans en être dignes.

[27] Soyez vous-même attentif à mener une vie pure, de peur que votre propre tiédeur, votre défaut de droiture, votre incontinence, ne soient pour vous une tentation de passer légèrement sur les fautes de ceux qui aspirent au ministère ecclésiastique.

ỳ. 23. — [28] Cependant, quoique vous deviez mener une vie pure et sobre, ne négligez pas entièrement le soin de votre santé; buvez même, à cause de vos infirmités, un peu de vin, au lieu de boire seulement de l'eau, comme vous en avez eu la coutume jusqu'ici.

ỳ. 25. — [29] Les précautions et les épreuves pour l'admission au ministère de

CHAPITRE VI.

Que les serviteurs aient de l'estime pour leurs maîtres gentils, et qu'ils n'en aient pas moins pour leurs maîtres chrétiens, sous prétexte qu'ils sont leurs frères. Il y en a qui, en ce point, et en d'autres, tiennent une doctrine différente; ce sont des esprits contentieux, qui cherchent le gain dans la piété; évitez ces écarts! La piété est, il est vrai, un gain, mais elle se contente en même temps du nécessaire. Ceux qui veulent devenir riches, tombent dans bien des tentations, et l'amour des richesses conduit jusqu'à l'apostasie. Fuyez tout cela, combattez pour la foi, et demeurez ferme dans votre confession jusqu'à l'apparition de Jésus-Christ. Recommandez aux riches de mettre leur confiance en Dieu et de faire du bien. Conservez le dépôt de la foi qui vous a été confié, et ne vous laissez pas séduire par la fausse sagesse.

1. Que tous les serviteurs qui sont sous le joug [1], sachent qu'ils sont obligés de rendre toute sorte d'honneur à leurs maîtres, afin de n'être pas cause que le nom et la doctrine de Dieu soient exposés à la médisance des hommes [2].

2. Que ceux qui ont des maîtres fidèles ne les méprisent pas, parce qu'ils sont leurs frères [3]; mais qu'ils les servent au contraire encore mieux, parce

1. Quicumque sunt sub jugo servi, dominos suos omni honore dignos arbitrentur, ne nomen Domini et doctrina blasphemetur.

2. Qui autem fideles habent dominos, non contemnant, quia fratres sunt : sed magis serviant, quia fideles sunt et dilecti, qui

---

l'Eglise ont ce bon effet, que ceux dont les fautes ne sont pas connues, peuvent, au moyen d'une recherche attentive, être découverts et dévoilés comme les autres; car de même que les bonnes œuvres sont connues, les mauvaises actions ne peuvent non plus demeurer cachées, si l'on suit les règles de la prudence, qu'on ait recours aux épreuves et que l'on n'agisse point avec précipitation.—L'Apôtre ne veut pas dire par là qu'il ne se présentera pas, malgré toute la prudence dont on usera, des cas où les mains seront imposées à des indignes; il n'est pas possible, hélas! d'éviter ce malheur; ce qu'il se propose, c'est de faire comprendre que pour la collation du ministère le plus saint et le plus important, il faut apporter le plus de précautions qu'il se peut, et que ces précautions ont de bons effets. L'Eglise a toujours usé de ces moyens de prudence, et c'est sur ce principe que reposent les règles qu'elle a établies pour les épreuves et les interstices qui doivent exister entre chaque ordination.

℣. 1. — [1] qui sont sous des maîtres païens. Les païens considéraient et traitaient leurs esclaves comme une chose dont ils pouvaient disposer selon leur bon plaisir. C'est pourquoi la condition des esclaves était une honte et un poids qui pesait sur eux comme un joug.

[2] comme si elle favorisait l'insubordination des esclaves.

℣. 2. — [3] sous le prétexte qu'ils sont leurs frères.

beneficii participes sunt. Hæc doce, et exhortare.

3. Si quis aliter docet, et non acquiescit sanis sermonibus Domini nostri Jesu Christi, et ei, quæ secundum pietatem est, doctrinæ :

4. superbus est, nihil sciens, sed languens circa quæstiones, et pugnas verborum : ex quibus oriuntur invidiæ, contentiones, blasphemiæ, suspiciones malæ,

5. conflictationes hominum mente corruptorum, et qui veritate privati sunt, existimantium quæstum esse pietatem.

6. Est autem quæstus magnus, pietas cum sufficientia.

7. Nihil enim intulimus in hunc mundum : haud dubium quod nec auferre quid possumus.

8. Habentes autem alimenta, et quibus tegamur, his contenti sumus.

qu'ils sont fidèles et plus dignes d'être aimés, comme étant participants de la *même* grâce [4]. Voilà ce que vous devez enseigner, et à quoi vous devez exhorter [5].

3. Si quelqu'un enseigne une doctrine différente, et n'embrasse pas les saintes instructions de notre Seigneur Jésus-Christ, et la doctrine qui est selon la piété,

4. il est enflé d'orgueil, il ne sait rien; mais il est possédé d'une maladie d'esprit qui l'emporte en des questions et des combats de paroles, d'où naissent l'envie, les contestations, les médisances, les mauvais soupçons,

5. les disputes pernicieuses de personnes qui ont l'esprit corrompu, qui sont privées de la vérité, et s'imaginent que la piété leur doit servir de moyen pour s'enrichir [6].

6. Il est vrai néanmoins que c'est une grande richesse que la piété [7], qui se contente de ce qui suffit [8].

7. Car nous n'avons rien apporté en ce monde; et il est sans doute que nous n'en pouvons aussi rien emporter. *Job*, 1, 21. *Eccli*. 5, 14.

8. Ayant donc de quoi nous nourrir, et de quoi nous couvrir, nous devons être contents. *Prov*. 27, 26.

---

[4] mais ils doivent les servir d'autant plus volontiers, qu'ils ont la même foi qu'eux, et qu'ils participent au même bienfait (à la justification, à la sanctification, au salut). Ils doivent les servir, d'abord parce qu'ils sont leurs maîtres, ensuite, et plutôt encore, parce que ce sont des maîtres chrétiens, qui n'en sont que plus dignes de recevoir leurs services.

[5] cela et tout ce que je vous prescris dans cette Epître.

ỷ. 5. — [6] Litt. : que la piété est un gain. — L'Apôtre a en vue les docteurs hérétiques dont il est parlé ci-dessus (ch. 1, 3. 6.), qui communiquaient aux autres à prix d'argent leur prétendue science supérieure sur les esprits du monde et la manière de s'unir à eux. Comp. *Act*. 16, 6. Le Grec ajoute : éloignez-vous de ces hommes.

ỷ. 6. — [7] *Voy. pl. h.* 4, 8.

[8] mais elle doit se contenter de ce qui suffit.

9. Parce que ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la tentation et dans le piége du diable, et en divers désirs inutiles [9] et pernicieux, qui précipitent les hommes dans l'abîme de la perdition et de la damnation.

10. Car l'amour des richesses est la racine de tous les maux : et quelques-uns en étant possédés, se sont égarés de la foi [10], et se sont embarrassés en une infinité d'afflictions et de peines [11].

11. Mais pour vous, ô homme de Dieu, fuyez ces choses, et suivez en tout la justice, la piété, la foi, la charité, la patience, la douceur.

12. Soyez fort et courageux dans le saint combat de la foi [12], travaillez à remporter *le prix* de la vie éternelle [13], à laquelle vous avez été appelé, ayant si excellemment confessé la foi en présence de plusieurs témoins [14].

13. Je vous ordonne devant le Dieu qui fait vivre tout ce qui vit, et devant Jésus-Christ qui a rendu sous Ponce Pilate un si excellent témoignage [15],

14. de garder les préceptes [16] que je vous donne, en vous conservant sans tache et sans reproche, jusqu'à l'avénement de notre Seigneur Jésus-Christ [17],

9. Nam qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem, et in laqueum diaboli, et desideria multa inutilia, et nociva, quæ mergunt homines in interitum et perditionem.

10. Radix enim omnium malorum est cupiditas : quam quidam appetentes, erraverunt a fide, et inseruerunt se doloribus multis.

11. Tu autem ô homo Dei hæc fuge : sectare vero justitiam, pietatem, fidem, charitatem, patientiam, mansuetudinem.

12. Certa bonum certamen fidei, apprehende vitam æternam, in qua vocatus es, et confessus bonam confessionem coram multis testibus.

13. Præcipio tibi coram Deo, qui vivificat omnia, et Christo Jesu, qui testimonium reddidit sub Pontio Pilato, bonam confessionem :

14. ut serves mandatum sine macula, irreprehensibile usque in adventum Domini nostri Jesu Christi :

℣. 9. — [9] Dans le Grec : insensés.

℣. 10. — [10] par exemple Judas.

[11] Dans le Grec : se sont transpercés eux-mêmes de beaucoup de douleurs.

℣. 12. — [12] Litt. : Combattez le bon combat de la foi,—soyez un combattant généreux, chrétien. Voy. *Ephés.* 6, 13.

[13] le prix de la lutte, à savoir, au moyen de ce combat. Voy. 1. *Cor.* 9, 25.

[14] pour laquelle vie éternelle, afin d'y arriver, vous avez fait profession de la foi à votre baptême et lors de votre consécration épiscopale, en présence d'un grand nombre de témoins qui y assistaient.

℣. 13. — [15] attestant qu'il était le Roi des Juifs, le Messie. Voy. *Jean,* 18, 36. 37. 19, 11.

℣. 14. — [16] Litt. : de garder le précepte,—tout ce que je vous ai commandé.

[17] jusqu'au jugement général (voy. 1. *Thess.* 4, 13. et suiv.), et jusqu'à la mort. *Rom.* 13, 12.

15. quem suis temporibus ostendet beatus et solus potens, Rex regum, et Dominus dominantium :

16. qui solus habet immortalitatem, et lucem inhabitat inaccessibilem : quem nullus hominum vidit, sed nec videre potest : cui honor, et imperium sempiternum. Amen.

17. Divitibus hujus sæculi præcipe non sublime sapere, neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo vivo (qui præstat nobis omnia abunde ad fruendum)

18. bene agere, divites fieri in bonis operibus, facile tribuere, communicare,

19. thesaurizare sibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant veram vitam.

20. O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, et oppositiones falsi nominis scientiæ,

21. quam quidam promittentes, circa fidem exciderunt. Gratia tecum. Amen.

15. que doit faire paraître [18] en son temps celui qui est *souverainement* heureux, qui est le seul puissant, le Rois des rois, et le Seigneur des seigneurs ; *Apoc*. 17, 14. 19, 16.

16. qui seul possède l'immortalité [19], qui habite une lumière inaccessible [20], que nul des hommes n'a vu et ne peut voir [21], à qui est l'honneur et l'empire dans l'éternité. Amen.

17. Ordonnez aux riches de ce monde, de n'être point orgueilleux, de ne mettre point leur confiance dans les richesses incertaines, mais dans le Dieu vivant qui nous fournit avec abondance tout ce qui est nécessaire à la vie [22];

18. d'être bienfaisants, de se rendre riches en bonnes œuvres, de donner l'aumône de bon cœur, de faire part de leurs biens [23],

19. de s'acquérir un trésor et de s'établir un fondement solide pour l'avenir, afin d'arriver à la véritable vie [24].

20. O Timothée, gardez le dépôt qui vous a été confié [25], fuyant les profanes nouveautés de paroles [26], et tout ce qu'oppose une doctrine qui porte faussement le nom de science;

21. dont quelques-uns faisant profession se sont égarés de la foi. Que la grâce demeure avec vous. Amen.

ỳ. 15. — [18] lequel avènement de Jésus-Christ Dieu ordonnera en son temps.

ỳ. 16. — [19] par lui-même, par sa nature : les Anges et les hommes n'ont l'immortalité que par lui.

[20] dont la sainteté et le bonheur surpassent de beaucoup tout ce que les hommes et les Anges peuvent concevoir.

[21] comprendre selon l'infinité de sa nature. *Jean*, 1, 18.

ỳ. 17. — [22] Voy. *Luc*, 12, 16-21.

ỳ. 18. — [23] Voy. 2. *Cor*. 9, 8.

ỳ. 19. — [24] Voy. *Matth*. 6, 20. *Luc*, 12, 21. Dans le Grec : la vie éternelle.

ỳ. 20. — [25] la pure doctrine.

[26] toutes les doctrines nouvelles, profanes, vaines et frivoles.

PRÉFACE

SUR LA II[e] ÉPITRE A TIMOTHÉE.

Pendant qu'il était détenu captif à Rome pour la première fois (*Act.* 28, 30. 31.), la position de saint Paul n'était pas extrêmement dure. Il souffrait à la vérité (*Col.* 1, 24. *Phil.* 2, 27.), mais il pouvait sans obstacle prêcher l'Evangile et donner sur sa personne des nouvelles rassurantes (*Ephés.* 6, 19. 20. *Col.* 4, 8.). Il n'appréhendait pas d'être condamné, il avait au contraire l'espoir d'être bientôt (*Phil.* 2, 24.) rendu aux fidèles, et il se ménageait, dans l'attente certaine de sa délivrance, une retraite à Colosse (*Philém.* 22.). Lorsque l'Apôtre écrivit la Lettre dont il s'agit ici, il se trouvait également en prison à Rome (2. *Tim.* 1, 8. 16. 17. 2, 9.); mais sa position était toute autre que durant sa première captivité. Il souffrait pour l'Evangile comme un malfaiteur (chap. 2, 9.); ses discours trouvaient beaucoup de résistance (4, 14.); sa vie était dès lors exposée à un danger évident (4, 14.), et il s'était vu délaissé de tout le monde; il *est*, dit-il, *convaincu qu'il est sur le point de souffrir une mort violente* (4, 16.), et il ne trouve de consolation que dans la pensée des récompenses éternelles (4, 6-8. 18. 1, 12.). De là les Interprètes anciens et modernes ont conclu avec fondement que la seconde Epître de saint Paul à Timothée fut composée, non pas durant sa première, mais pendant sa deuxième captivité de Rome, peu avant sa mort, l'an 66 ou 67 après Jésus-Christ. L'Apôtre y invite Timothée à se rendre auprès de lui à Rome (4, 8.), et il continue à lui donner ses avis et ses instructions relativement au ministère pastoral chrétien. « Un calme serein à la vue de la mort, un soin tendre pour son cher Timothée, une vive sollicitude pour ce qui regarde la religion de Jésus-Christ, et en même temps une confiance triomphante qu'elle vaincra, tels sont les sentiments dont cette Epître est une frappante expression. »

IIE ÉPITRE DE L'APOTRE S. PAUL

A TIMOTHÉE.

CHAPITRE PREMIER.

Paul écrit à Timothée, et il lui souhaite la grâce, la miséricorde et la paix. Je rends grâces à Dieu de m'avoir ménagé dans l'affection que je vous porte, la consolation de pouvoir sans cesse penser à vous, ce qui m'inspire en outre le désir de vous voir, et me rappelle la sincérité de votre foi. Au nom de cette affection et de cette foi, je vous exhorte à remplir avec courage les devoirs de votre charge pastorale. Ne rougissez ni du Seigneur ni de moi, qui suis votre maître retenu en prison, mais travaillez avec zèle de concert avec moi, dans la vertu de Dieu qui, par un effet de la grâce, nous a appelés et sauvés en réalité au moyen de l'Evangile de Jésus-Christ. C'est pour annoncer cet Evangile que j'ai reçu la mission d'Apôtre des Gentils, et c'est pour la même cause que je souffre; mais cela ne me fait point perdre courage; loin de là, c'est ce qui me donne l'espérance que je serai éternellement récompensé. Persévérez avec fermeté dans la vraie doctrine. Tous ceux d'Asie m'ont lâchement abandonné; mais Onésiphore n'a point rougi de moi. Que le Seigneur le lui rende!

1. Paulus Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, secundum promissionem vitæ, quæ est in Christo Jesu :

2. Timotheo charissimo filio, gratia, misericordia, pax a Deo Patre, et Christo Jesu Domino nostro.

3. Gratias ago Deo, cui servio a progenitoribus in conscientia

1. Paul, Apôtre de Jésus-Christ, par la volonté de Dieu[1], selon la promesse de la vie que nous avons en Jésus-Christ[2] :

2. A Timothée, son fils bien-aimé : que Dieu le Père et Jésus-Christ notre Seigneur vous donnent la grâce, la miséricorde et la paix[3].

3. Je rends grâces à Dieu que mes ancêtres ont servi[4], et que je sers avec

---

ỳ. 1. — [1] Voy. 1. *Cor.* 1, 1.

[2] Apôtre pour cette fin, de promettre (d'annoncer) à tous les hommes la vie éternelle, que l'on obtient par l'union avec Jésus-Christ (Théodoret.). L'Apôtre rappelle dès le début la vie éternelle, parce que Timothée, au milieu des peines de la vie présente et des tribulations qu'il éprouvait à Ephèse dans l'exercice des fonctions épiscopales, commençait à perdre courage, et afin de lui faire remarquer que ces épreuves devaient d'autant moins le décourager, que les prédicateurs de la foi chrétienne n'avaient point pour mission d'annoncer et de promettre une vie commode en ce monde, mais la félicité éternelle en l'autre (Chrys.).

ỳ. 2. — [3] Voy. 1. *Tim.* 1, 2.

ỳ. 3. — [4] Litt. : que je sers depuis mes ancêtres, — depuis le principe, aussi bien avant qu'après ma conversion.

une conscience pure [5], de ce que nuit et jour vous m'êtes continuellement présent à l'esprit dans mes prières [6];

4. car me représentant vos larmes [7], je désire vous voir, afin d'être rempli de joie,

5. dans le souvenir que j'ai de cette foi sincère qui est en vous, qu'a eue premièrement Loïde votre aïeule, et Eunice votre mère [8], et que je suis très-persuadé que vous avez aussi.

6. C'est pourquoi [9] je vous avertis de rallumer ce feu de la grâce de Dieu [10], que vous avez reçue par l'imposition de mes mains [11].

7. Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité, mais un esprit de courage, d'amour et de sagesse [12].

8. Ne rougissez donc point de notre

pura, quod sine intermissione habeam tui memoriam in orationibus meis, nocte ac die

4. desiderans te videre, memor lacrymarum tuarum, ut gaudio implear,

5. recordationem accipiens ejus fidei, quæ est in te non ficta, quæ et habitavit primum in avia tua Loide, et matre tua Eunice, certus sum autem quod et in te.

6. Propter quam causam admoneo te, ut resuscites gratiam Dei, quæ est in te per impositionem manuum mearum.

7. Non enim dedit nobis Deus spiritum timoris; sed virtutis, et dilectionis, et sobrietatis.

8. Noli itaque erubescere testi-

---

[5] sans vue personnelle, uniquement par zèle pour la gloire de Dieu.

[6] Non-seulement je garde votre souvenir, ô Timothée, mais je remercie Dieu de ce qu'il dirige nuit et jour mes pensées vers vous : tant je vous aime tendrement!

℣. 4. — [7] que vous versâtes lorsque je me séparai de vous.

℣. 5. — [8] *Voy.* l'introd.

℣. 6. — [9] Par suite de cet amour qui m'attache à vous, et à raison de la foi avec laquelle vous avez si heureusement commencé votre carrière.

[10] Litt. : de ressusciter la grâce de Dieu. — Dans le Grec : de rallumer le feu etc.

[11] de laisser agir dans toute son efficacité le don de la grâce que vous avez reçue, lors de votre consécration épiscopale, par l'imposition de mes mains, spécialement de montrer un généreux courage, de tout faire, tout oser et tout souffrir pour la dilatation et l'affermissement de la foi chrétienne. — Timothée, ce semble, avait conçu des craintes, ce qui avait nuit au succès de ses travaux, dans l'exercice de ses fonctions. L'Apôtre lui dit : Le don de la grâce est en vous par l'imposition de mes mains. Sur quoi saint Augustin fait cette remarque : Quel est, mes frères, celui qui donne la grâce épiscopale, Dieu ou l'homme? Sans doute Dieu, mais toutefois Dieu par le ministère de l'homme. L'imposition des mains n'est donc pas un simple signe figuratif, mais c'est un rite par lequel est conférée la consécration épiscopale ou sacerdotale (Concile de Trente, sess. 7. can. 6.). Voy. encore 1. *Tim.* 4, 14.

℣. 7. — [12] Car l'esprit que Dieu confère par les dons de la grâce, n'est pas l'esprit d'un timide abattement, qui laisse dans l'inutilité les dons que Dieu a faits (*Matth.* 25, 25.), loin de là, c'est l'esprit d'un courage généreux et entreprenant, d'une charité ardente et austère, d'une conduite sévère sous le rapport moral. Voy. *Rom.* 8, 15.

monium Domini nostri, neque me vinctum ejus : sed collabora Evangelio secundum virtutem Dei :

9. qui nos liberavit, et vocavit vocatione sua sancta, non secundum opera nostra, sed secundum propositum suum, et gratiam, quæ data est nobis in Christo Jesu ante tempora sæcularia.

10. Manifestata est autem nunc per illuminationem Salvatoris nostri Jesu Christi, qui destruxit quidem mortem, illuminavit autem vitam et incorruptionem per Evangelium :

11. in quo positus sum ego Prædicator, et Apostolus, et Magister gentium.

12. Ob quam causam etiam hæc patior, sed non confundor. Scio enim cui credidi, et certus sum quia potens est depositum meum servare in illum diem.

13. Formam habe sanorum

Seigneur que vous devez confesser [13], ni de moi *qui suis* son captif [14]; mais souffrez avec moi pour l'Evangile [15], selon la force de Dieu,

9. qui nous a sauvés, et nous a appelés par sa vocation sainte, non selon nos œuvres, mais selon le décret de sa volonté, et selon la grâce qui nous a été donnée en Jésus-Christ avant tous les siècles [16]; *Tit.* 3, 5.

10. et qui a paru maintenant [17] par l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ, qui a détruit la mort, et *nous* a découvert, par l'Evangile, la vie et l'incorruptibilité [18].

11. C'est pour cela que j'ai été établi Prédicateur, Apôtre et Maître des nations [19].

12. Et c'est aussi ce qui m'a attiré les maux que je souffre; mais je n'en rougis point [20]. Car je sais qui est celui à qui je me suis confié, et je suis persuadé qu'il est assez puissant pour me garder mon dépôt jusqu'à ce *grand* jour [21].

13. Proposez-vous pour modèle les

ỷ. 8. — [13] de prêcher et de rendre témoignage que tout salut ne vient que de Jésus-Christ. Les docteurs hérétiques d'Ephèse et dans les environs répandaient d'autres maximes (*Col.* 2, 19.); il était du devoir de Timothée de leur résister avec courage.

[14] ni de la doctrine du Seigneur, ni de moi, qui suis captif.

[15] Litt. : mais travaillez avec moi, etc. — Dans le Grec : mais partagez mes souffrances pour l'Evangile.

ỷ. 9. — [16] Voy. *Ephés.* 1, 4. 5. 2, 8. 9.

ỷ. 10. — [17] grâce de la vocation qui a été mise en œuvre.

[18] Voy. 1. *Cor.* 15, 53. 54.

ỷ. 11. — [19] Voy. 1. *Tim.* 2, 7.

ỷ. 12. — [20] Quoique je souffre beaucoup dans l'exercice de mon ministère, je ne me laisse point ébranler, mais j'ai confiance dans le Seigneur.

[21] pour garder mes travaux apostoliques comme un dépôt jusqu'au jour du jugement, pour pouvoir les récompenser d'une manière convenable (Théophyl., Anselm.). Nos bonnes œuvres sont un trésor déposé entre les mains de Dieu, lequel au jour du jugement produira un riche intérêt. Voy. *Matth.* 19, 21. *Pl. b.* 4, 8.

saines instructions que vous avez entendues de moi, touchant la foi et la charité qui est en Jésus-Christ [22].

14. Gardez, par le Saint-Esprit qui habite en nous, l'excellent dépôt qui vous a été confié [23].

15. Vous savez que tous ceux qui sont en Asie se sont éloignés de moi : Phigelle et Hermogène [24] sont de ce nombre.

16. Que le Seigneur répande sa miséricorde sur la famille d'Onésiphore [25], parce qu'il m'a souvent soulagé, et qu'il n'a point rougi de mes chaînes; *Pl. b.* 4, 19.

17. mais qu'étant venu à Rome, il m'a cherché avec grand soin, et il m'a trouvé.

18. Que le Seigneur lui fasse la grâce de trouver miséricorde devant lui en ce jour [26] ; car vous savez mieux *que personne* combien d'assistances il m'a rendues à Ephèse [27].

verborum, quæ a me audisti in fide et in dilectione in Christo Jesu.

14. Bonum depositum custodi per Spiritum sanctum, qui habitat in nobis.

15. Scis hoc, quod aversi sunt a me omnes, qui in Asia sunt, ex quibus est Phigellus, et Hermogenes.

16. Det misericordiam Dominus Onesiphori domui : quia sæpe me refrigeravit, et catenam meam non erubuit :

17. sed cum Romam venisset, sollicite me quæsivit, et invenit.

18. Det illi Dominus invenire misericordiam a Domino in illa die. Et quanta Ephesi ministravit mihi, tu melius nosti.

ỳ. 13. — [22] Gardez avec fermeté tout l'ensemble de la pure doctrine, de la doctrine du salut qui vous a été inculquée par l'instruction orale, gardez-le au moyen d'une foi inébranlable et d'une sainte charité, persévérant dans l'union avec Jésus-Christ. Voy. 1. *Tim.* 1, 5.

ỳ. 14. — [23] Veillez avec courage à la conservation de la pure doctrine contre les artifices séducteurs de la fausse science, étant affermi par la vertu du Saint-Esprit qui opère par nous.

ỳ. 15. — [24] Vous savez assurément que tous mes faibles adeptes dans la province d'Asie (1. *Cor.* 16, 19.), se sont formellement séparés de moi, sont déchus de la vraie foi. — Il semble que beaucoup de chrétiens d'Ephèse, de Colosse et de Laodicée qui inclinaient vers l'hérésie (*Voy.* l'introd. à l'Epît. aux *Ephés.*, aux *Coloss.*), aient pris occasion de la seconde captivité de l'Apôtre pour se séparer formellement de lui.

ỳ. 16. — [25] un chrétien, vraisemblablement d'Ephèse (ỳ. 18.).

ỳ. 18. — [26] L'Apôtre en faisant mention de la *maison* d'Onésiphore, en parlant des services qu'il en a reçus au temps passé, en recommandant de saluer, non pas lui-même, mais sa famille (*Pl. b.* 4, 19.), et en disant de lui : que le Seigneur lui fasse trouver grâce au jour du jugement, rend plus que vraisemblable que ce pieux personnage était dès-lors mort, et qu'ainsi l'Apôtre nous apprend par son exemple à offrir à Dieu des vœux et des prières pour les âmes qui se sont endormies dans le Seigneur.

[27] Dans le Grec : combien d'assistances il a rendu. Onésiphore paraît avoir assisté l'Eglise entière de ses facultés.

CHAPITRE II.

Ayez courage; formez, d'après mon enseignement, d'autres hommes capables d'instruire, demeurez constamment fidèle à Jésus, uniquement appliqué aux devoirs de votre charge, afin d'obtenir la couronne du combat et le fruit de votre travail. Gravez bien cela dans votre cœur. Souvenez-vous que Jésus, après avoir souffert, est ressuscité glorieusement, ainsi que l'enseigne l'Evangile, pour lequel je souffre comme un malfaiteur, afin de procurer non-seulement mon propre salut, mais encore le salut des autres. Or, ceux-là arrivent au salut, qui marchent sur les traces de Jésus-Christ souffrant; car c'est une vérité, que celui qui souffre avec lui, sera glorifié avec lui. Méditez bien ces choses, et enseignez-les, mais sans user de discours contentieux. Montrez-vous un fidèle dispensateur de la pure doctrine, et évitez la vaine loquacité des docteurs de l'erreur. Quelques-uns nient la résurrection de la chair et causent de grands ravages. Mais les élus n'en demeurent pas moins fermes. Il y a dans l'Eglise des vases d'honneur et des vases d'ignominie. Fuyez les désirs juvénils et les querelles. Soyez un prédicateur doux, patient, afin d'arracher de nouveau ceux qui sont tombés aux artifices de satan.

1. Tu ego fili mi confortare in gratia, quæ est in Christo Jesu :
2. et quæ audisti a me per multos testes, hæc commenda fidelibus hominibus, qui idonei erunt et alios docere.
3. Labora sicut bonus miles Christi Jesu.
4. Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus : ut ei placeat, cui se probavit.

1. Fortifiez-vous donc, ô mon fils [1], par la grâce qui est en Jésus-Christ [2] :
2. et gardant ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins [3], donnez-le en dépôt à des hommes fidèles, qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres [4].
3. Travaillez [5] comme un bon soldat de Jésus-Christ [6].
4. Celui qui est enrôlé au service de Dieu [7], ne s'embarrasse point dans les affaires séculières, pour ne s'occuper qu'à plaire à celui à qui il s'est donné [8].

℣. 1. — [1] *Voy. pl. h.* 1, 6. note 11.
[2] avec l'assistance de la grâce, que nous recevons par l'union avec Jésus-Christ.

℣. 2. — [3] affermi par les témoignages des divines Ecritures, par le témoignage de ma vie et de mes miracles (Œcuménic., Salméron). D'autres : en présence de beaucoup de témoins, publiquement (Chrys.).

[4] Ainsi Timothée devait enseigner oralement aux autres ce qu'il avait *appris* lui-même par l'*ouïe*. L'enseignement oral était le moyen ordinaire, régulier, par lequel la parole de Dieu se propageait. Voy. *Matth.* 28. note 22.

℣. 3. — [5] Dans le Grec : souffrez les fatigues comme etc.
[6] Voy. *Ephés.* 6, 12. et suiv.

℣. 4. — [7] « de Dieu » n'est pas dans le Grec.
[8] Aucun soldat ne se mêle dans les affaires de la vie civile, mais il se ren-

5. Celui qui combat dans les jeux publics, n'est couronné qu'après avoir combattu selon la loi *de ces combats*[9].

6. Le laboureur qui a travaillé, doit le premier avoir part à la récolte des fruits[10].

7. Comprenez *bien* ce que je vous dis; car le Seigneur vous donnera l'intelligence en toutes choses[11].

8. Souvenez-vous que *notre* Seigneur Jésus-Christ, *qui est né* de la race de David, est ressuscité d'entre les morts[12], selon l'Evangile que je prêche[13],

9. pour lequel je souffre beaucoup de maux, jusqu'à être dans les chaînes

5. Nam et qui certat in agone, non coronatur nisi legitime certaverit.

6. Laborantem agricolam oportet primum de fructibus percipere.

7. Intellige quæ dico : dabit enim tibi Dominus in omnibus intellectum.

8. Memor esto Dominum Jesum Christum resurrexisse a mortuis ex semine David, secundum Evangelium meum,

9. in quo laboro usque ad vincula, quasi male operans : sed

---

ferme uniquement dans sa vocation : ainsi faut-il que tout ouvrier apostolique, que tout chrétien, ne vive que pour le Seigneur. — Chez les anciens il était sévèrement défendu aux soldats de se livrer à des occupations étrangères à leur état. Dans le Grec : pour ne plaire qu'aux généraux.

ỳ. 5. — [9] Celui qui combat dans l'arène (voy. 1. *Cor.* 9, 24-27.), ne reçoit la couronne, le prix, que lorsqu'il a combattu conformément aux règles de la lutte, qu'il a commencé, continué, terminé le combat selon ce qui est prescrit. De même il n'y aura de récompensé que l'ouvrier apostolique qui suit l'ordre régulier, qui ne s'occupe que de ses fonctions, et qui ne commence pas seulement avec zèle et courage, mais qui continue et finit de la même manière. Commencer, dit saint Jérôme, est le propre de beaucoup de monde, terminer est réservé au petit nombre. A l'égard des chrétiens ce que l'on considère, ce n'est pas le commencement, mais la fin. Saint Paul commença mal, mais il finit bien. Dans Judas le commencement fut louable, mais la fin fut sa perte et la damnation.

ỳ. 6. — [10] Litt. : Le laboureur doit travailler avant de recueillir les fruits. — De même que le soldat seul qui a combattu légitimement, reçoit la couronne, de même il n'y a que le laboureur qui a travaillé auparavant, qui jouisse des fruits. Travaillez donc, ô Timothée, souffrez, prenez patience (Corneille de Lapierre).

ỳ. 7. — [11] Tâchez d'entrer dans le sens de cette comparaison, et Dieu éclairera votre intelligence pour en faire l'application à toutes les situations où vous pourrez vous trouver dans l'exercice de vos fonctions pastorales.

ỳ. 8. — [12] mais seulement après une vie pleine de fatigues et de souffrances (Théodor., Chrys.).

[13] lequel, comme je l'enseigne partout, était un véritable homme, issu de la race de David, pour servir de modèle à tous les hommes, et leur apprendre que la résurrection glorieuse a nécessairement pour principe les souffrances et les peines. Saint Paul appelle sa prédication son Evangile comme 1. *Cor.* 15, 1.

verbum Dei non est alligatum.

10. Ideo omnia sustineo propter electos, ut et ipsi salutem consequantur, quæ est in Christo Jesu, cum gloria cœlesti.

11. Fidelis sermo : nam si commortui sumus, et convivemus :

12. si sustinebimus, et conregnabimus : si negaverimus, et ille negabit nos :

13. si non credimus, ille fidelis permanet, negare seipsum non potest.

14. Hæc commone, testificans coram Domino. Noli contendere verbis : ad nihil enim utile est, nisi ad subversionem audientium.

comme un scélérat; mais la parole de Dieu n'est point enchaînée.

10. C'est pourquoi j'endure tout pour l'amour des élus, afin qu'ils acquièrent aussi le salut qui est en Jésus-Christ avec la gloire [14] du ciel [15].

11. C'est une vérité très-assurée [16], que si nous mourons avec *Jésus-Christ* nous vivrons aussi avec lui [17].

12. Si nous souffrons avec lui, nous régnerons aussi avec lui. Si nous le renonçons, il nous renoncera aussi [18].

13. Si nous lui sommes infidèles, il ne laissera pas de demeurer fidèle; car il ne peut se démentir lui-même [19].

14. Donnez ces avertissements [20], et prenez-en le Seigneur à témoin [21]. Ne vous amusez point à des disputes de paroles, qui ne sont bonnes qu'à pervertir ceux qui les écoutent [22].

ỳ. 10. — [14] Dans le Grec : éternelle.

[15] Souvenez-vous aussi de mes souffrances, comment, pendant que je travaillais à la propagation de l'Evangile, et à cause de ce même Evangile, j'ai été pris comme un malfaiteur (bien que la parole de Dieu ne puisse pas être liée, mais qu'elle fasse toujours de rapides progrès), avec quelle abnégation de moi-même j'endure tout, afin que les autres aussi, que Dieu s'est choisis, parviennent à la rédemption ici-bas et à la félicité éternelle.

ỳ. 11. — [16] L'Apôtre continue à développer sa pensée, qu'il n'y a que les souffrances qui conduisent à la gloire. Oui, certes, je le jure, ce que j'ai dit, qu'il faut que les peines et les souffrances précèdent, est vrai; car si etc.

[17] Voy. *Rom.* 7, 4.

ỳ. 12. — [18] Voy. *Rom.* 8, 17. *Matth.* 10, 32. et suiv.

ỳ. 13. — [19] Si nous ne croyons pas à ses menaces, sa parole ne laissera pas de demeurer constante et elle s'accomplira; car il ne peut se dépouiller de sa nature, qui est la sainteté et la justice.

ỳ. 14. — [20] les vérités contenues dans les versets 11-13.

[21] Priez et conjurez les fidèles qui vous sont soumis au nom du Seigneur, qui sera un jour leur juge, de bien se pénétrer de ces vérités.

[22] Ceux-là s'engagent dans de pures disputes de paroles, dit saint Augustin, qui ne sont pas attentifs à combattre l'erreur par la vérité, mais qui songent plutôt à surpasser et à vaincre leur adversaire par des paroles choisies, par les artifices d'un discours adroit. Une querelle de mots de cette nature conduit à la perte de ceux qui écoutent : car si les auditeurs s'aperçoivent que ce n'est pas la vérité, mais la parole qui triomphe, et que même elle triomphe en faveur de l'erreur, il est nécessaire qu'ils chancellent dans leur conviction, et qu'ils perdent la foi. Dans le Grec : .... Les adjurant en présence du Seigneur,

15. Mettez-vous en état de paraître devant Dieu comme un ministre digne de son approbation [23], qui ne fait rien dont il ait sujet de rougir [24], et qui sait bien dispenser la parole de vérité [25].

15. Sollicite cura teipsum probabilem exhibere Deo, operarium inconfusibilem, recte tractantem verbum veritatis.

16. Fuyez les entretiens vains et profanes [26]; car ils contribuent beaucoup à inspirer l'impiété [27];

16. Profana autem, et vaniloquia devita : multum enim proficiunt ad impietatem :

17. et les discours qu'y tiennent certaines gens sont comme une gangrène qui répand insensiblement sa corruption [28]. De ce nombre sont Hyménée et Philète,

17. et sermo eorum ut cancer serpit : ex quibus est Hymenæus, et Philetus,

18. qui se sont écartés de la vérité, en disant, que la résurrection est déjà arrivée [29], et qui ont renversé la foi de quelques-uns.

18. qui a veritate exciderunt, dicentes resurrectionem esse jam factam, et subverterunt quorumdam fidem.

19. Mais le fondement de Dieu demeure ferme, ayant pour sceau cette parole : Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui; et : Que quiconque invoque le nom de Jésus-Christ, s'éloigne de l'iniquité [30].

19. Sed firmum fundamentum Dei stat, habens signaculum hoc : Cognovit Dominus qui sunt ejus; et discedat ab iniquitate, omnis qui nominat nomen Domini.

---

de ne pas élever des disputes de mots, car cela n'est pas bon etc. Comp. 1. *Tim.* 6, 4. 5.

ỳ. 15. — [23] à l'épreuve, reconnu de Dieu comme capable.

[24] Litt. : qui ne rougit point, — qui ne rougit pas de proposer la pure doctrine, dut-elle être pour lui un sujet de déshonneur devant les hommes.

[25] qui parle selon que l'exigent le temps, les circonstances, la capacité de ses auditeurs, de manière à atteindre son but.

ỳ. 16. — [26] Sous cette dénomination est compris tout ce qui est contraire à la pure doctrine. Voy. 1. *Tim.* 6, 4. 5.

[27] Du mauvais discours (des fausses doctrines) découlent les mauvaises actions. Dans le Grec : ...... profanes; car ils (ceux qui répandent ces discours, des doctrines fausses et vaines) avanceront de plus en plus dans l'impiété.

ỳ. 17. — [28] Litt. : Et leurs discours se répandent comme la gangrène, — de façon qu'insensiblement les membres de l'Eglise les plus sains seront infectés, séduits.

ỳ. 18. — [29] spirituellement par le baptême (*Rom.* 6, 4.), et qu'il n'y a point de résurrection des corps.

ỳ. 19. — [30] Mais quoique quelques-uns perdent leur foi, les élus, les vrais chrétiens n'en demeurent pas moins comme le solide fondement de Dieu. Ils portent en eux, comme l'impression d'un sceau, le titre, la marque distinctive à laquelle le Seigneur les connaît, les reconnaît, et ce sont ceux qui ne font pas seulement de bouche profession d'appartenir au Seigneur, mais qui évitent

20. In magna autem domo non solum sunt vasa aurea, et argentea, sed et lignea, et fictilia : et quædam quidem in honorem, quædam autem in contumeliam.	20. Or dans une grande maison il n'y a pas seulement des vases d'or et d'argent, mais il y en a aussi de bois et de terre, et les uns sont pour des usages honnêtes, les autres pour des usages honteux [31].

---

le mal (et font le bien), ceux qui sont justes (*Matth.* 7, 21. et suiv.). — Le fondement solide marque ici les fidèles fermes dans leur foi, les élus; car dans le verset précédent ce sont les hérétiques — qui sont ceux qui sont détruits. Il n'y a que ceux qui persévèrent dans la foi qui portent le signe caractéristique de la reconnaissance divine et de la justice, et c'est à eux que convient surtout le nom de fondement; car ils sont le fondement intime de la maison (ỳ. 20.), de l'Eglise. En effet, l'Eglise a, il est vrai, un point d'appui extérieur dans le ministère des premiers Pasteurs (*Matth.* 16, 18.); mais ce qu'il y a en elle de plus intime, ce qui lui est particulièrement propre, ce sans quoi elle ne saurait subsister un seul instant, c'est la sainteté de ses membres élus de Dieu. La marque est de deux sortes, d'un côté la reconnaissance, de l'autre côté la justice, parce que Dieu ne reconnaît, ne prévoit de toute éternité comme devant lui appartenir, que ceux qui évitent le mal et qui font le bien, que ceux qui sont justes (Aug.). Quelques-uns (Chrys., Thom., Corneil.) entendent par le fondement solide, non pas les élus, mais l'élection, la prédestination divine, et ils donnent le sens : Mais quoique quelques-uns perdent leur foi, l'élection de Dieu n'en demeure pas moins ferme, et le mystère de cette élection consiste en ce que dans la prescience et la prédestination de Dieu, ceux là sont à lui et prédestinés qui sont justes. Cette interprétation revient au même; mais il est plus conforme au contexte d'entendre par le fondement, non pas l'élection, mais les élus, puisque immédiatement auparavant il est question, non pas de l'incrédulité ni de la réprobation, mais des personnes qui errent dans la foi, des réprouvés. D'autres par le fondement entendent l'Eglise; mais l'Eglise est régulièrement désignée sous le nom d'un édifice dans son ensemble (*Ephés.* 2, 21. 1. *Cor.* 3, 9.), et dès le verset 20 l'Apôtre l'appelle « une maison ». La supposition qu'au verset 19 elle serait appelée le fondement, et une maison au ỳ. 20, est tout à fait invraisemblable.

ỳ. 20. — [31] Du verset 19 dérive cette pensée : Donc il y a dans l'Eglise des membres qui ne sont pas justes. Comment cela peut-il se concevoir dans une institution qui a reçu de Dieu une destination si sainte, et des moyens de salut si puissants? Saint Paul répond à cela par une comparaison : Comme dans une grande maison il y a des vases de différentes sortes, les uns pour une destination plus noble, les autres pour une moins noble : de même en est-il de l'Eglise, qui est une grande maison, dans laquelle certains fidèles agissent pour la gloire, d'autres pour l'opprobre. Cette grande maison est l'Eglise (1. *Tim.* 3, 15.). Les bons y sont mêlés aux méchants (*Matth.* 13, 24-30. 13, 47. et suiv.). Augustin. Les vases d'or et d'argent sont ceux qui persévèrent dans la foi, les élus; ils persistent comme l'or et l'argent au milieu de toutes les épreuves. Les vases de bois et de terre sont ceux qui chancellent, ceux qui n'ont qu'une foi faible, qui sont fragiles, et ici notamment ceux qui avaient été séduits par les docteurs hérétiques (ỳ. 18.). Tous ceux-là continuent néanmoins à appartenir à l'Eglise, tant qu'ils laissent encore l'espoir qu'on les verra se purifier de leur impureté

21. Si quelqu'un donc se garde pur de ces choses[32], il sera un vase d'honneur, sanctifié[33], et propre au service du Seigneur, préparé pour toutes sortes de bonnes œuvres.

21. Si quis ergo emundaverit se ab istis, erit vas in honorem sanctificatum, et utile Domino, ad omne opus bonum paratum.

22. Fuyez les désirs des jeunes gens[34], et suivez la justice, la foi, la charité, et la paix avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur.

22. Juvenilia autem desideria fuge, sectare vero justitiam, fidem, charitatem, et pacem cum iis qui invocant Dominum de corde puro.

23. Quant aux questions impertinentes et inutiles[35], évitez-les, sachant qu'elles sont une source de contestations.

23. Stultas autem, et sine disciplina quæstiones devita : sciens quia generant lites.

24. Or il ne faut pas que le serviteur du Seigneur s'amuse à contester; mais il doit être modéré envers tout le monde, capable d'instruire, patient :

24. Servum autem Domini non oportet litigare : sed mansuetum esse ad omnes, docibilem, patientem,

25. il doit reprendre avec douceur ceux qui résistent à la vérité[36], dans l'espérance que Dieu pourra leur donner un jour *l'esprit de* pénitence, pour la leur faire connaître,

25. cum modestia corripientem eos, qui resistunt veritati : nequando Deus det illis pœnitentiam ad cognoscendum veritatem,

26. et qu'*ainsi*, revenant de leur

26. et resipiscant a diaboli la-

(ỳ. 21.), et ils ne cessent d'être membres de l'Eglise que lorsqu'ils s'obstinent avec opiniâtreté dans leur impureté (dans leur conduite contraire à la foi, scandaleuse), et que, pour cette raison, ils sont excommuniés par l'autorité ecclésiastique, comme cela eut lieu à l'égard du séducteur Hyménée (1. *Tim.* 20.). Comme vases qui méritent d'être brisés, ils ne laissent pas d'avoir encore quelque utilité dans l'Eglise; cette utilité n'est pas, il est vrai, honorable, comme celle des fidèles constants, qui, par leurs vertus, sont la splendeur de l'Eglise, mais ils sont cependant de quelque utilité, d'une utilité qui tourne à leur propre confusion, d'une utilité qui consiste en ce que, par les scandales qu'ils donnent, ils contribuent à éprouver et à purifier les bons, et qu'ils sont pour eux un exemple qui leur sert d'avertissement.

ỳ. 21. — [32] des vases pour l'ignominie, et de tout ce qui rend ces vases impurs, abjects.

[33] destiné à un usage qui procure la gloire.

ỳ. 22. — [34] Tenez-vous en garde contre toutes les passions, qui sont propres aux jeunes gens, contre l'amour du siècle, l'inconsidération, l'emportement, la vanité etc.

ỳ. 23. — [35] Voy. 1. *Tim.* 1, 4.

ỳ. 25. — [36] afin d'en faire de vases d'ignominie, des vases d'honneur. *Pl. h.* ỳ. 20. 21.

queis, a quo captivi tenentur ad ipsius voluntatem.

égarement, ils sortiront des piéges du diable, qui les tient captifs, pour en faire ce qu'il lui plaît[37].

CHAPITRE III.

Sachez que des temps périlleux approchent : les docteurs hérétiques qui s'élèveront en ces temps-là seront des hommes dégénérés, vicieux, enclins à la rébellion; mais à la fin, ils disparaîtront. Vous avez été jusques là mon imitateur dans mes œuvres et dans mes souffrances, demeurez fidèlement attaché à l'enseignement que vous avez reçu de moi et aux saintes Ecritures, que vous connaissez depuis votre jeunesse : car tous les Livres saints, même ceux de l'ancien Testament, sont utiles pour l'instruction, la correction et l'acquisition de la perfection.

1. Hoc autem scito, quod in novissimis diebus instabunt tempora periculosa :

2. erunt homines seipsos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemi, parentibus non obedientes, ingrati, scelesti,

3. sine affectione, sine pace, criminatores, incontinentes, immites, sine benignitate,

4. proditores, protervi, tumidi, et voluptatum amatores magis quam Dei :

5. habentes speciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes. Et hos devita :

1. Or sachez que dans les derniers jours[1] il viendra des temps fâcheux;

2. car il y aura des hommes[2] amoureux d'eux-mêmes, avares, glorieux, superbes, médisants, désobéissants à leurs pères et à leurs mères, ingrats, impies,

3. dénaturés, ennemis de la paix, calomniateurs, intempérants, inhumains, sans affection,

4. traîtres, insolents, enflés d'orgueil, et plus amateurs de la volupté que de Dieu.

5. Qui auront une apparence de piété, mais qui en ruineront[3] la vérité et l'esprit : Fuyez donc ces personnes.

ỷ. 26. — [37] Litt. : par lequel ils sont tenus captifs à sa volonté, — c'est-à-dire qui les tient captifs, ce qui est sa volonté (de satan). Ou bien . qui les retient captifs aussi longtemps que Dieu (ỷ. 5.) le veut, le permet. Voy. *Prov.* 5. note 23.

ỷ. 1. — [1] Ces jours sont en général le temps de l'Eglise de Jésus-Christ (1. *Tim.* 4, 1.), bien que l'Apôtre ait particulièrement en vue les derniers temps de l'Eglise chrétienne (2. et suiv.).

ỷ. 2. — [2] « des hommes » c'est-à-dire ces hommes dont il était immédiatement auparavant question, les adversaires de la vérité, les docteurs hérétiques (*Pl. h.* 2, 25. 26.). L'Apôtre reporte encore ici sa pensée spécialement sur les ennemis de la foi qui, dans les derniers temps, apparaîtront dans les dispositions de l'Antechrist (2. *Thess.* 2, 5. et suiv.).

ỷ. 5. — [3] Litt. : qui en renieront. — Qui feindront, il est vrai, extérieure-

6. Car de ce nombre sont ceux qui s'introduisent dans les maisons, et qui traînent après eux *comme* captives, des femmes chargées de péchés, et possédées de diverses passions [4];

6. ex his enim sunt, qui penetrant domos, et captivas ducunt mulierculas oneratas peccatis, quæ ducuntur variis desideriis :

7. lesquelles apprennent toujours [5], et n'arrivent jamais jusqu'à la connaissance de la vérité.

7. semper discentes, et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes.

8. Mais comme Jannès et Mambrès résistèrent à Moyse, ceux-ci de même résistent à la vérité [6]. Ce sont des hommes corrompus dans l'esprit, et pervertis dans la foi;

8. Quemadmodum autem Jannes et Mambres restiterunt Moysi : ita et hi resistunt veritati, homines corrupti mente, reprobi circa fidem,

9. mais le progrès qu'ils feront aura ses bornes [7]; car leur folie sera connue de tout le monde, comme le fut alors celle de ces magiciens [8].

9. sed ultra non proficient : insipientia enim eorum manifesta erit omnibus, sicut et illorum fuit.

---

ment d'être pieux, mais qui en réalité ne le seront pas, mais des hypocrites (*Matth.* 6, 2.).

ỹ. 6. — [4] Litt. : captives, des femmelettes... — Evitez ces hommes; car de ce nombre sont également ces hommes pervers, qui existent déjà de nos jours, lesquels s'introduisent etc. L'Apôtre se sert de l'expression de « femmelettes » pour marquer tout le mépris que méritaient ces sortes de personnes. On sait par l'histoire des sectes chrétiennes, que les hérésiarques ont cherché à se faire des adeptes particulièrement parmi les femmes. Etant la partie la plus faible, elles étaient plus accessibles à la séduction, elles pouvaient servir à l'égard des séducteurs à la satisfaction de leurs passions, et, de plus, d'instruments de séduction. Saint Jérôme écrit à ce sujet : Simon le magicien (*Act.* 8.) fonda sa secte avec l'aide de l'impudique Hélène; Nicolas d'Antioche, cet homme voluptueux, traînait à sa suite des troupes de femmes; Montan gagna Prisque et Maximille à prix d'argent, et les séduisit. Arius pervertit d'abord la sœur de l'Empereur avant de pervertir le monde. Donat était soutenu par l'argent de Lucille etc.

ỹ. 7. — [5] Ces femmelettes apprennent toujours etc., c'est-à-dire elles apportent toujours quelques prétextes qui ont l'apparence de la piété, pour recevoir simplement la visite des docteurs hérétiques, afin de s'instruire auprès d'eux, mais tout naturellement elles n'arrivent jamais à la connaissance de la vérité, soit parce que leurs maîtres eux-mêmes ne possèdent pas la vérité, soit parce que leur esprit n'a en général nulle disposition pour la vérité elle-même.

ỹ. 8. — [6] Jannès et Membrès étaient les chefs des enchanteurs égyptiens. Il n'est d'ailleurs fait aucune mention d'eux dans l'Ecriture (2. *Moys.* 7, 21.), mais la tradition orale, où saint Paul puisait, avait conservé leurs noms.

ỹ. 9. — [7] ils n'iront pas au-delà des bornes qui leur ont été fixées. Toutes les hérésies, toutes les sectes se sont avec le temps divisées et détruites par elles-mêmes; il n'y a que la vérité qui demeure à jamais.

[8] Jannès et Membrès. Voy. 2. *Moys.* 9, 11.

10. Tu autem assecutus es meam doctrinam, institutionem, propositum, fidem, longanimitatem, dilectionem, patientiam,

11. persecutiones, passiones : qualia mihi facta sunt Antiochiæ, Iconii, et Lystris : quales persecutiones sustinui, et ex omnibus eripuit me Dominus.

12. Et omnes, qui pie volunt vivere in Christo Jesu, persecutionem patientur.

13. Mali autem homines, et seductores, proficient in pejus; errantes, et in errorem mittentes.

14. Tu vero permane in iis, quæ didicisti, et credita sunt tibi : sciens a quo didiceris;

15. et quia ab infantia sacras Litteras nosti, quæ te possunt instruere ad salutem, per fidem, quæ est in Christo Jesu.

16. Omnis scriptura divinitus inspirata, utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia :

17. ut perfectus sit homo

10. Quant à vous, vous savez quelle est ma doctrine, quelle est ma manière de vie, quelle est la fin que je me propose, quelle est ma foi, ma tolérance, ma charité, et ma patience;

11. quelles ont été les persécutions et les afflictions qui me sont arrivées, comme celles d'Antioche, d'Icone, et de Listre [9], combien grandes ont été ces persécutions que j'ai souffertes, et *comment* le Seigneur m'a tiré de toutes.

12. Ainsi tous ceux qui veulent vivre avec piété en Jésus-Christ seront persécutés [10].

13. Mais les hommes méchants et les imposteurs se fortifieront de plus en plus dans le mal, étant eux-mêmes dans l'erreur, et y faisant tomber les autres [11].

14. Quant à vous, demeurez ferme dans les choses que vous avez apprises, et qui vous ont été confiées, sachant de qui vous les avez apprises [12];

15. et *considérant* que vous avez été nourri dès votre enfance dans les Lettres saintes, qui peuvent vous instruire pour le salut, par la foi qui est en Jésus-Christ [13].

16. Toute écriture qui est inspirée de Dieu [14], est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger, et pour conduire à la piété et à la justice;

17. afin que l'homme de Dieu [15] soit

℣. 11. — [9] Voy. *Act.* 13, 14. 45. 50. 14, 1. 5. 18.

℣. 12. — [10] Voy. *Jean*, 15, 9. 16, 33. *Matth.* 5, 11.

℣. 13. — [11] Ainsi la persécution ne cessera jamais, il y a plus, elle deviendra de plus en plus pernicieuse.

℣. 14. — [12] *Voy. pl. h.* 1, 13. 2, 2.

℣. 15. — [13] Si vous joignez à la lecture la foi en Jésus-Christ, que les Ecritures prédisent et annoncent comme le Sauveur. *Comp. pl. h.* 1, 5.

℣. 16. — [14] c'est-à-dire toute écriture à la composition de laquelle Dieu a poussé l'auteur sacré, et l'a intérieurement dirigé et éclairé, tant pour ce qui regarde le contenu, que pour ce qui concerne le choix exact des expressions.

℣. 17. — [15] l'homme qui s'est consacré à Dieu, le chrétien.

parfait et disposé à toutes sortes de bonnes œuvres. 2. *Pier.* 2, 20.

Dei, ad omne opus bonum instructus.

CHAPITRE IV.

Je vous en conjure, prêchez avec un zèle et une persistance infatigable; car l'apparition prédite des hérétiques rend la prédication plus nécessaire encore. Je ne tarderai pas à souffrir la mort du martyre, mais c'est ce qui m'est une garantie de l'éternelle récompense. Venez auprès de moi : à mon premier interrogatoire tous m'ont abandonné, mais le Seigneur est venu à mon aide. Salut et bénédiction.

1. Je vous conjure *donc* devant Dieu, et devant Jésus-Christ, qui jugera les vivants et les morts à son avènement glorieux, et dans *l'établissement de* son règne[1],

Testificor coram Deo, et Jesu Christo, qui judicaturus est vivos, et mortuos, per adventum ipsius, et regnum ejus :

2. d'annoncer la parole. Pressez les hommes à temps, à contretemps; reprenez, suppliez, menacez, sans vous lasser jamais de les tolérer, et de les instruire.

2. prædica verbum, insta opportune, importune : argue, obsecra, increpa in omni patientia, et doctrina.

3. Car il viendra un temps où les hommes ne pourront plus souffrir la saine doctrine ; au contraire ayant une extrême démangeaison d'entendre *ce qui les flatte*, ils auront recours à une foule de docteurs *propres à satisfaire* leurs désirs[2];

3. Erit enim tempus, cum sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros, prurientes auribus :

4. et fermant l'oreille à la vérité, ils l'ouvriront à des fables.

4. et a veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur.

5. Mais pour vous, veillez; souffrez constamment toute sorte de travaux;

5. Tu vero vigila, in omnibus labora, opus fac Evangelistæ, mi-

℣. 1. — [1] Si vous aimez Dieu, et que vous souhaitiez trouver dans Jésus-Christ un juge miséricordieux, lorsque commencera son royaume céleste et qu'il reviendra juger tous les hommes, aussi bien ceux qui alors seront encore dans la vie, que ceux qui seront morts auparavant; en ce cas prêchez etc. Voy. *Jean*, 5, 21. et suiv. 1. *Thess.* 4, 16. Dans le Grec :.... morts dans le temps de son apparition et de son règne.

℣. 3. — [2] qui enseigneront selon qu'il leur plaira. Dans le Grec : éprouvant une démangeaison d'oreilles, ils auront recours etc.

nisterium tuum imple. Sobrius esto.

6. Ego enim jam delibor, et tempus resolutionis meæ instat.

7. Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi.

8. In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex : non solum autem mihi, sed et iis qui diligunt adventum ejus. Festina ad me venire cito.

9. Demas enim me reliquit, diligens hoc sæculum, et abiit Thessalonicam :

10. Crescens in Galatiam, Titus in Dalmatiam.

11. Lucas est mecum solus. Marcum assume, et adduc tecum : est enim mihi utilis in ministerium.

12. Tychicum autem misi Ephesum.

faites la charge d'un Evangéliste[3]; remplissez tous les devoirs de votre ministère; soyez sobre.

6. Car pour moi, je suis comme une victime qui a déjà reçu l'aspersion pour être sacrifiée, et le temps de ma mort s'approche[4].

7. J'ai bien combattu[5], j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi.

8. Il *ne me* reste *qu'à attendre* la couronne de justice qui m'est réservée, que le Seigneur comme un juste juge me rendra en ce *grand* jour ; et non-seulement à moi, mais encore à tous ceux qui aiment son avènement[6]. Hâtez-vous de me venir trouver au plus tôt.

9. Car Démas m'a abandonné, s'étant laissé emporter à l'amour du siècle, et il s'en est allé à Thessalonique[7] ;

10. Crescent en Galatie, Tite en Dalmatie[8].

11. Luc est seul avec moi. Prenez Marc avec vous[9], et amenez-le : car il me peut beaucoup servir pour le ministère *de l'Evangile*[10]. *Col.* 4, 14.

12. J'ai aussi envoyé Tychique à Ephèse.

℣. 5. — [3] d'un prédicateur de la foi.

℣. 6. — [4] *Voy.* l'introd.

℣. 7. — [5] Litt. : j'ai combattu un bon combat; — Voy. 1. *Cor.* 9, 24. 1. *Tim.* 6, 12.

℣. 8. — [6] Dans le Grec : qui aiment son apparition. Non-seulement à moi, mais encore à tous les hommes pieux, qui, ayant une bonne conscience, attendent avec joie son second avènement.

℣. 9. — [7] Démas était pendant la première captivité de l'Apôtre à Rome un de ses collaborateurs (*Philémon*, ℣. 24. *Coloss.* 4, 14.); présentement il l'avait abandonné, parce que la situation périlleuse de l'Apôtre lui avait inspiré des craintes pour sa propre vie.

℣. 10. — [8] L'un et l'autre vraisemblablement avec des missions de la part de l'Apôtre. Sur Tite *voyez* l'introd. à l'Epître qui lui est adressée.

℣. 11. — [9] Voy. *Act.* 12, 12.

[10] pour la prédication et l'Evangile et pour d'autres fonctions.

13. Apportez-moi en venant le manteau que j'ai laissé à Troade[11] chez Carpus, et mes livres, surtout mes papiers.

14. Alexandre, l'ouvrier en cuivre, m'a fait beaucoup de maux[12]; le Seigneur lui rendra selon ses œuvres[13].

15. Gardez-vous de lui, parce qu'il a fortement combattu la doctrine que nous enseignons.

16. La première fois que j'ai défendu ma cause[14], personne ne m'a assisté, et tous m'ont abandonné[15]. Je prie Dieu de ne le leur point imputer.

17. Mais le Seigneur m'a assisté et m'a fortifié, afin que j'achevasse la prédication *de l'Evangile*, et que toutes les nations l'entendissent[16]; et j'ai été délivré de la gueule du lion[17].

18. Le Seigneur me délivrera de toute action mauvaise, et, me sauvant, me conduira[18] dans son royaume céleste. A lui soit gloire dans les siècles des siècles. Amen.

19. Saluez Prisque et Aquilas[19], et la famille d'Onésiphore.

20. Eraste est demeuré à Corinthe.

13. Penulam, quam reliqui Troade apud Carpum, veniens affer tecum, et libros, maxime autem membranas.

14. Alexander ærarius multa mala mihi ostendit : reddet illi Dominus secundum opera ejus :

15. quem et tu devita : valde enim restitit verbis nostris.

16. In prima mea defensione nemo mihi affuit, sed omnes me dereliquerunt : non illis imputetur.

17. Dominus autem mihi astitit, et confortavit me, ut per me prædicatio impleatur, et audiant omnes gentes : et liberatus sum de ore leonis.

18. Liberavit me Dominus ab omni opere malo : et salvum faciet in regnum suum cœleste, cui gloria in sæcula sæculorum. Amen.

19. Saluta Priscam, et Aquilam, et Onesiphori domum.

20. Erastus remansit Corinthi.

ỳ. 13. — [11] Voy. 2. *Cor.* 2, 12.

ỳ. 14. — [12] Voy. *Act.* 19, 33.

[13] Ce n'est point par aucun désir de vengeance personnelle que l'Apôtre parle ainsi; mais par zèle pour les intérêts de Dieu, que cet homme cherchait à entraver.

ỳ. 16. — [14] durant cette seconde captivité (*Voy. pl. h.* 1, 15.), lors de mon premier interrogatoire devant le juge impérial.

[15] par crainte.

ỳ. 17. — [16] Le Seigneur m'a donné dans ce premier interrogatoire le courage et la force de justifier moi et l'Evangile, et, par là, de prolonger ma vie, en sorte que je me vois encore, bien que pour peu de temps, en état de remplir ma vocation d'Apôtre des nations.

[17] du danger évident de mort où j'étais, ou des mains de l'empereur Néron.

ỳ. 18. — [18] si je viens à succomber, ce qui est vraisemblable. (ỳ. 6.) Litt. : Le Seigneur m'a délivré. — Dans le Grec : Le Seigneur me délivrera de toute action mauvaise, et me etc.

ỳ. 19. — [19] Voy. *Rom.* 15, 3.

Trophimum autem reliqui infirmum Mileti.

21. Festina ante hiemem venire. Salutant te Eubulus, et Pudens, et Linus, et Claudia, et fratres omnes.

22. Dominus Jesus Christus cum spiritu tuo. Gratia vobiscum. Amen.

J'ai laissé Trophime malade à Milet.

21. Hâtez-vous de venir avant l'hiver. Eubule, Pudent, Lin, Claudie, et tous les frères, vous saluent.

22. Que le Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. La grâce soit avec vous. Amen.

PRÉFACE

SUR L'ÉPITRE A TITE.

Tite était Gentil d'origine (*Gal.* 2, 1-3.), et il semble qu'il se convertit dès les premiers temps du christianisme, puisque à l'époque du concile des Apôtres (*Act.* 15, 4 et suiv.), nous le trouvons dans la société de l'Apôtre saint Paul (*Gal.* 2, 1 et suiv.). Alors quelques chrétiens imbus de sentiments judaïques soutenaient que la loi cérémonielle de Moyse conservait sa force obligatoire, et voulaient, en conséquence, que Tite fût circoncis; mais saint Paul ne leur fit en ce point aucune concession, et Tite ne fut pas contraint de se faire circoncire. Pendant que saint Paul était à Ephèse (*Act.* 19, 1 et suiv.), et lorsque, vers la fin de son séjour dans cette ville, il écrivit la première Epître aux Corinthiens, Tite devait se trouver parmi les compagnons de l'Apôtre; car saint Paul l'envoya, peu après avoir fait partir sa lettre à Corinthe, afin de recevoir par son moyen oralement des informations au sujet de l'impression que ses exhortations avaient faites sur les Corinthiens (voy. l'introd. aux Epîtres aux Corinth.). Saint Paul dut quitter Ephèse bientôt après, avant même le retour de Tite. Il se rendit dans la Troade, où il croyait rencontrer Tite, mais il ne le trouva que dans la Macédoine (2. *Cor.* 2, 12. 13. 7, 6. 13-15.). Depuis ce moment Tite disparaît presque entièrement de l'histoire. D'après chap. 1, 5. de cette Epître, saint Paul le laissa d'abord dans l'île de Crète, pour travailler à établir des communautés (églises) chrétiennes. Les Interprètes ne s'accordent pas sur le temps où l'on doit placer le voyage que l'Apôtre fit en Crète avec Tite. Les Actes des Apôtres dont le récit va jusqu'à la première captivité de Rome, n'en faisant aucune mention, et plusieurs des anciens auteurs ecclésiastiques racontant, comme un fait positif, qu'après sa première captivité

à Rome, saint Paul entreprit encore diverses courses apostoliques, les Interprètes anciens et modernes infèrent de là avec vraisemblance que le voyage dont il s'agit tombe vers cette époque. Il semble en effet qu'immédiatement après sa délivrance, vers l'an 63 ou 64 après Jésus-Christ, saint Paul se rendit de Rome dans la Crète, qu'il fonda dans ces contrées le christianisme, et qu'il y laissa Tite, parce que lui-même il avait hâte de rendre les visites dont il avait contracté l'engagement (*Hébr.* 13, 23. *Phil.* 2, 24.). Ce fut en continuant son voyage, vraisemblablement encore dans le cours de la même année, qu'il écrivit la présente Lettre à Tite, afin d'inspirer du courage à ce cher disciple, qu'il s'était vu obligé de quitter si promptement, et d'affermir son autorité. D'après le chapitre 3, 12 de cette Epître, saint Paul invite Tite à se rendre auprès de lui à Nicopolis, parce qu'il croyait y passer l'hiver. Il semble donc que cette Epître fut écrite sur la route de cette ville, ou dans cette ville même, n'importe d'ailleurs si c'est la ville de ce nom qui se trouve dans la Thrace ou celle qui est en Epire. L'Epître a une grande analogie avec la première à Timothée, et elle contient en partie des avertissements pour Tite lui-même relativement aux fonctions spirituelles de sa charge, en partie des prescriptions pour les Crétois à raison de leur situation particulière et locale. Tite, en qualité de représentant de l'Apôtre, ne paraît pas avoir fixé pour toujours son siége dans l'île de Crète; car suivant (2. *Tim.* 4, 10.), nous le retrouvons dans la Dalmatie livré aux travaux de son ministère . toutefois, au rapport de l'histoire ecclésiastique, il mourut en Crète, étant évêque ou archevêque, à l'âge de 94 ans.

ÉPITRE DE L'APOTRE S. PAUL

A TITE.

CHAPITRE PREMIER.

Paul, Apôtre, écrit à Tite, et il lui souhaite la grâce et la paix. Qualités des Evêques et des Prêtres. Parmi les Crétois dont le cœur et l'esprit sont pervertis, et au milieu des dangers que leur suscitent les docteurs hérétiques, ils doivent montrer un attachement tout particulier à la vraie doctrine.

1. Paulus servus Dei, Apostolus autem Jesu Christi secundum fidem electorum Dei, et agnitionem veritatis, quæ secundum pietatem est,

2. in spem vitæ æternæ, quam promisit qui non mentitur, Deus, ante tempora sæcularia :

3. manifestavit autem temporibus suis verbum suum in prædicatione, quæ credita est mihi secundum præceptum Salvatoris nostri Dei :

4. Tito dilecto filio secundum communem fidem, gratia et pax

1. Paul, serviteur de Dieu[1] et Apôtre de Jésus-Christ, pour instruire les élus de Dieu dans la foi et dans la connaissance de la vérité, qui est selon la piété,

2. et qui donne l'espérance de la vie éternelle[2], que Dieu, qui ne peut mentir, a promise avant tous les siècles[3],

3. ayant fait voir en son temps[4] *l'accomplissement de* sa parole[5] dans la prédication de l'Evangile, qui m'a été confié[6] par l'ordonnance de Dieu notre Sauveur[7] :

4. A Tite son fils bien-aimé dans la foi qui nous est commune[8] : Que Dieu

---

ŷ. 1. — [1] Voy. *Rom.* 1, 1.

ŷ. 2. — [2] Paul, Apôtre de Jésus-Christ, selon que la foi et la connaissance de la vérité, dont le propre est de conduire à la piété, le demandent, pour qu'on puisse être sauvé etc. écrit (ŷ. 4.) à Tite. La vie éternelle est la vie en Jésus-Christ en ce monde (*Jean*, 14, 6. 17, 3.) et en l'autre.

[3] qu'il a promise avant tous les temps supputables, même dans l'ancien Testament à Adam (1. *Moys.* 3, 15.), à David (2. *Rois*, 7, 12. et suiv.) et, en général, aux Prophètes (*Rom.* 1, 2.).

ŷ. 3. — [4] l'ayant donnée en effet (la vie éternelle), lorsque les temps fixés par la promesse ont été accomplis (*Gal.* 4, 4.).

[5] la parole de la vie éternelle, la doctrine du salut, l'Evangile.

[6] à moi comme aux autres Apôtres.

[7] Voy. 1. *Tim.* 1, 1.

ŷ. 4. — [8] J'écris à Tite, mon cher disciple dans la foi de Jésus-Christ. Dans le Grec : à Tite mon vrai fils (disciple sincère) dans la foi qui nous est commune, dans la pure doctrine.

le Père et Jésus-Christ notre Sauveur [9], vous donnent la grâce et la paix [10].

5. Je vous ai laissé en Crète, afin que vous y régliez tout ce qui reste à y régler, et que vous établissiez des Prêtres en chaque ville, selon l'ordre que je vous en ai donné [11].

6. Choisissant celui qui sera irréprochable, qui n'aura épousé qu'une femme, dont les enfants seront fidèles, non accusés de débauche, ni désobéissants [12].

7. Car il faut que l'Evêque soit irréprochable, comme étant le dispensateur de Dieu [13]; qu'il ne soit ni altier, ni

a Deo Patre, et Christo Jesu Salvatore nostro.

5. Hujus rei gratia reliqui te Cretæ, ut ea quæ desunt corrigas, et constituas per civitates presbyteros, sicut et ego disposui tibi.

6. Si quis sine crimine est, unius uxoris vir, filios habens fideles, non in accusatione luxuriæ, aut non subditos.

7. Oportet enim episcopum sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem : non superbum, non ira-

---

[9] L'Apôtre fait, dès le début, mention de la parole de vie, de la promesse qui en a été faite dans l'ancien Testament, de sa vocation à la dignité d'Apôtre et de l'instruction orthodoxe que Tite a reçue, parce qu'il y avait dans la Crète des docteurs hérétiques qui falsifiaient la vraie doctrine, interprétaient l'ancien Testament dans un sens hérétique (℣. 10. 14.), et cherchaient à rabaisser son autorité et celle de Tite.

[10] Dans le Grec : la grâce, la miséricorde, et la paix etc.

℣. 5. — [11] Litt. : que vous établissiez des Anciens. — La Crète est la plus grande île de la mer Méditerranée; elle est de nos jours appelée Candie. Au lieu de l'expression « Anciens » il y a dans le texte grec et latin : *Presbyteros*, des Prêtres. L'Apôtre voulant désigner par là non-seulement les Prêtres proprement dits, mais encore les Evêques, comme on le voit clairement par le verset 7, où il donne le nom d'Evêques à ceux qu'auparavant il avait appelés Prêtres; c'est avec justesse que l'on se sert de l'expression générale d'Anciens. Comme ce fut l'usage, dès les premiers temps dans l'Eglise, de n'établir dans les villes moins considérables, dans les bourgs, que des Anciens avec le caractère sacerdotal, et dans les grandes villes avec des Prêtres, un Ancien ayant la dignité épiscopale, il est hors de doute que Tite eut soin de faire la même chose. Quelques-uns ont pensé qu'il n'établit que de simples Prêtres, sans établir aussi des Anciens revêtus du caractère épiscopal, ayant retenu pour lui seul la charge d'Evêque; mais ce sentiment est dépourvu de vraisemblance; car Tite, en sa qualité de compagnon de voyage de l'Apôtre, fut depuis employé par lui à diverses missions (*Voy.* l'introd.); ce qui le mettait dans l'impossibilité de résider continuellement en Crète. S'étant trouvé dans la Dalmatie à l'époque de la seconde captivité de l'Apôtre à Rome (2. *Tim.* 4, 10.), il ne tarda pas, ce semble, à quitter la Crète après avoir accompli ce dont l'Apôtre l'avait chargé, pour exécuter d'autres ordres qu'il en avait reçus. *Voy.* du reste sur la distinction des Prêtres et des Evêques dans les temps apostoliques et leurs dénominations 1. *Tim.* 3. note 2.

℣. 6. — [12] Voyez sur tout cela et sur tout ce qui suit 1. *Tim.* 3, 2-7.

℣. 7. — [13] comme étant dispensateur des biens spirituels dans la maison de Dieu, dans l'Eglise.

cundum, non vinolentum, non percussorem, non turpis lucri cupidum :

8. sed hospitalem, benignum, sobrium, justum, sanctum, continentem,

9. amplectentem eum, qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem : ut potens sit exhortari in doctrina sana, et eos, qui contradicunt, arguere.

10. Sunt enim multi etiam inobedientes, vaniloqui, et seductores; maxime qui de circumcisione sunt :

11. quos oportet redargui : qui universas domos subvertunt, docentes quæ non oportet, turpis lucri gratia.

12. Dixit quidam ex illis, proprius ipsorum Propheta : Cretenses semper mendaces, malæ bestiæ, ventres pigri.

colère, ni sujet au vin, ni prompt à frapper, ni porté à un gain honteux :

8. mais qu'il exerce l'hospitalité, qu'il soit affable, sobre, juste, saint, tempérant :

9. qu'il soit fortement attaché aux vérités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées [14], afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, et de convaincre ceux qui s'y opposent.

10. Car il y en a plusieurs, et surtout d'entre les Juifs [15], qui ne veulent point se soumettre, qui s'occupent à conter des fables, et qui séduisent les âmes.

11. Il faut fermer la bouche à ces personnes qui renversent les familles entières [16], enseignant, par un intérêt honteux, ce qu'on ne doit point enseigner.

12. Un d'entre ceux de cette île, dont ils se sont fait un Prophète [17], a dit d'eux : Les Crétois sont toujours menteurs : ce sont de méchantes bêtes, qui n'aiment qu'à manger et à ne rien faire [18].

ỳ. 9. — [14] telles qu'elles lui ont été transmises par l'enseignement chrétien orthodoxe.

ỳ. 10. — [15] Litt. : surtout ceux qui sont de la circoncision, — particulièrement parmi ceux qui sont passés du judaïsme à la foi chrétienne. Saint Paul avait en vue ces faux docteurs qu'il combat également dans les Epîtres aux Corinthiens, aux Galates, aux Colossiens et aux Philippiens.

ỳ. 11. — [16] qui détournent des familles entières de la pure doctrine, et les précipitent dans l'erreur.

ỳ. 12. — [17] Epiménide leur poëte (des Crétois). On donnait aux poëtes le nom de devins ou de prophètes (Vates), à cause de l'inspiration avec laquelle ils avaient coutume de parler ou d'écrire. Le verset se rattache à ce qui précède de cette manière : Tenez d'autant plus à la pure doctrine, et efforcez-vous avec d'autant plus de zèle de lutter contre les docteurs de l'erreur, que les Crétois, comme l'atteste leur propre poëte, ont l'esprit mal disposé, et que, par conséquent, ils sont très-susceptibles de se laisser séduire par les docteurs de l'erreur.

[18] Litt. : des ventres paresseux, — des hommes qui vivent de rapine et de tromperie, des hommes corrompus et paresseux, qui ne s'occupent que de leur ventre.

13. Ce témoignage est véritable. C'est pourquoi reprenez-les fortement, afin qu'ils conservent la pureté de la foi [19],

14. et qu'ils ne s'arrêtent point à des fables judaïques, et à des ordonnances de personnes qui se détournent de la vérité [20].

15. Or tout est pur pour ceux qui sont purs, et rien n'est pur pour ceux qui sont impurs et infidèles: mais leur raison et leur conscience sont impures *et souillées* [21]. *Rom.* 14, 20.

16. Ils font profession de connaître Dieu, mais ils le renoncent par leurs œuvres, étant détestables et rebelles [22], et réprouvés à l'égard de toute bonne œuvre.

13. Testimonium hoc verum est. Quam ob causam increpa illos dure, ut sani sint in fide,

14. non intendentes judaicis fabulis, et mandatis hominum, aversantium se a veritate.

15. Omnia munda mundis: coinquinatis autem, et infidelibus nihil est mundum, sed inquinatæ sunt eorum et mens et conscientia.

16. Confitentur se nosse Deum, factis autem negant: cum sint abominati, et incredibiles, et ad omne opus bonum reprobi.

ỳ. 13. — [19] Ainsi donc prêchez-leur d'un ton sévère et ferme, de peur qu'ils ne se laissent détourner de la doctrine saine, orthodoxe, par les prédicateurs de l'hérésie.

ỳ. 14. — [20] Par les fables judaïques saint Paul entend la doctrine relative aux Anges admise par les Juifs des derniers temps (1. *Tim.* 4, 3. 4.). Faites bien attention encore : L'Apôtre ne défend pas généralement de faire attention aux ordonnances des hommes, mais il parle des ordonnances qui détournent de la vérité (Jérôm., Chrys.).

ỳ. 15. — [21] Sens en union avec ce qui précède : Ces faux docteurs interdisent le mariage, tiennent divers aliments pour impurs; mais si l'intérieur de l'homme, ses sentiments et sa conscience, sont purs, dès-lors rien d'extérieur ne peut le souiller; si au contraire ses sentiments et sa conscience ne sont pas purs, tout pour lui devient impur, car ceux qui n'ont pas l'intérieur pur, non-seulement prennent sans action de grâces les aliments dont ils usent (1. *Tim.* 4, 4. 5.), mais encore, par leurs passions déréglées, ils en abusent et les profanent. Comp. *Matth.* 6, 22. 15, 11-20. *Luc*, 11, 34-36.

ỳ. 16. — [22] D'aut. trad. : opiniâtres. D'aut. : incrédules.

CHAPITRE II.

Vous au contraire, prêchez la pure doctrine aux hommes de tout âge, de tout sexe et de toute condition; prêchez-la non-seulement en paroles, mais encore par votre conduite. Prêchez à tous, même aux esclaves; car la grâce de la foi chrétienne a été donnée pour tous les hommes, afin que, si nous menons en ce monde une vie pure et sainte, nous puissions attendre avec consolation le second avènement du Seigneur. Enseignez de la sorte, et corrigez avec toute l'autorité d'un premier Pasteur.

1. Tu autem loquere quæ decent sanam doctrinam :

1. Mais pour vous[1], instruisez d'une manière qui soit digne de la saine doctrine.

2. Senes ut sobrii sint, pudici, prudentes, sani in fide, in dilectione, in patientia :

2. Enseignez aux vieillards à être sobres, honnêtes[2], modérés[3], et à se conserver purs dans la foi, dans la charité et dans la patience.

3. Anus similiter in habitu sancto, non criminatrices, non multo vino servientes, bene docentes :

3. Apprenez de même aux femmes avancées en âge à faire voir dans tout leur extérieur[4] une sainte modestie, à n'être ni médisantes, ni sujettes au vin, mais à donner de bonnes instructions[5],

4. ut prudentiam doceant adolescentulas, ut viros suos ament, filios suos diligant,

4. en inspirant la sagesse aux jeunes femmes, et en leur apprenant à aimer leurs maris et leurs enfants,

5. prudentes, castas, sobrias, domus curam habentes, benignas, subditas viris suis ut non blasphemetur verbum Dei.

5. à être bien réglées, chastes, sobres, attachées à leur ménage, bonnes, soumises à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne soit point exposée aux blasphèmes et aux médisances[6].

6. Juvenes similiter hortare ut sobrii sint.

6. Exhortez aussi les jeunes hommes à être sobres[7].

℣. 1. — [1] faites autrement que les docteurs de l'erreur (*Pl. h.* 1, 14-16.)

℣. 2. — [2] Dans le Grec : graves.

[3] Dans le Grec : raisonnables.

℣. 3. — [4] dans leurs vêtements, dans leurs discours, dans leur démarche, leurs gestes, leur façon d'agir.

[5] dans l'intérieur de leurs maisons, à leurs enfants, à leurs petits enfants, à leurs domestiques.

℣. 5. — [6] de la part des Gentils, des Juifs, qui, si elles se conduisaient autrement, pourraient dire que la parole de Dieu, l'Evangile, ordonne ou permet une conduite si peu convenable. Voy. *Rom.* 2, 24. 1. *Tim.* 6, 1.

℣. 6. — [7] réservés, bien réglés en toutes choses.

7. Rendez-vous vous-même un modèle de bonnes œuvres en toutes choses, dans *la pureté de* la doctrine, dans l'intégrité *de votre vie,* dans la gravité.

8. Que vos paroles soient saines et irrépréhensibles, afin que nos adversaires rougissent, n'ayant aucun mal à dire de nous [8].

9. Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres, à leur complaire en tout, à ne les point contredire,

10. à ne détourner rien de leur bien, mais à leur témoigner en tout une entière fidèlité; afin qu'en toutes choses ils fassent honneur à la doctrine de Dieu notre Sauveur [9].

11. Car [10] la grâce de Dieu notre Sauveur [11] a paru à tous les hommes;

12. et elle nous a appris [12] que renonçant à l'impiété et aux passions mondaines [13], nous devons vivre dans le siècle présent avec tempérance, avec justice, et avec piété [14].

13. Etant toujours dans l'attente de la béatitude que nous espérons [15], et

7. In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate,

8. verbum sanum, irreprehensibile : ut is, qui ex adverso est, vereatur, nihil habens malum dicere de nobis.

9. Servos dominis suis subditos esse, in omnibus placentes, non contradicentes,

10. non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes : ut doctrinam Salvatoris nostri Dei ornent in omnibus.

11. Apparuit enim gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus,

12. erudiens nos, ut abnegantes impietatem, et sæcularia desideria, sobrie, et juste, et pie vivamus in hoc sæculo,

13. expectantes beatam spem, et adventum gloriæ magni Dei, et

---

ỳ. 8. — [8] Voy. 1. *Tim.* 1, 9. 10.

ỳ. 10. — [9] Voy. 1. *Tim.* 6, 1. et suiv.

ỳ. 11. — [10] Formez ainsi tout le monde, les esclaves comme les gens libres, les vieillards comme les jeunes gens, les hommes comme les femmes; car etc. (Chrys., Jérôm., Corneil.).

[11] la doctrine pleine de miséricorde (ỳ. 10.) de la foi chrétienne, ou la grâce de l'incarnation d'un Dieu (Jérôm.). Dans le Grec : la grâce salutaire de Dieu. Voy. *Jean*, 1, 16. 27.

ỳ. 12. — [12] cette doctrine, ou Dieu fait homme.

[13] à l'impiété, c'est-à-dire aux plaisirs de la chair, à l'amour déréglé de l'argent et des biens, de la gloire et de la réputation (Bernard).

[14] avec tempérance à l'égard de nous-mêmes, avec justice envers le prochain, avec piété en remplissant nos devoirs envers Dieu (Bernard). Nous sommes réglés lorsque nous remplissons tous nos devoirs envers nous-mêmes; justes, lorsque nous remplissons nos devoirs envers le prochain; pieux, lorsque nous sommes fidèles à nos devoirs envers Dieu. L'Apôtre embrasse ici toute la morale.

ỳ. 13. — [15] du bonheur éternel que nous espérons, ou bien du bonheur éternel, objet de notre espérance.

Salvatoris nostri Jesu Christi :

14. qui dedit semetipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum.

15. Hæc loquere, et exhortare, et argue cum omni imperio. Nemo te contemnat.

de l'avènement [16] glorieux du grand Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ [17],

14. qui s'est livré lui-même pour nous [18], afin de nous racheter de toute iniquité [19], et de nous purifier [20], pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service [21], et fervent dans les bonnes œuvres.

15. Prêchez ces vérités, exhortez et reprenez avec une pleine autorité [22]. *Faites en sorte* que personne ne vous méprise [23].

---

[16] Dans le Grec : l'apparition.

[17] Voy sur le second avènement du Seigneur *Matth.* 24, 36. Jésus-Christ est ici appelé le grand Dieu et le Sauveur des chrétiens. Ce passage renferme une preuve évidente de la divinité de Jésus-Christ. On ne peut pas dire que par « le grand Dieu » c'est Dieu le Père qu'il faut entendre; pour réfuter sans réplique cette objection, il suffit d'observer qu'il est parlé de l'avènement (du second avènement) du grand Dieu, lequel dans tout le nouveau Testament n'est nulle part attribué au Père, mais est partout attribué exclusivement au Fils (Jérôm., Théod., Chrys., Théophyl.).

℣. 14. — [18] Voy. *Jean*, 10, 18.

[19] Voy. *Rom.* 3, 25.

[20] Voy. *Ephés.* 5, 27.

[21] pour en faire son héritage spirituel, comme autrefois les Israélites étaient son héritage terrestre parmi les peuples (2. *Moys.* 19, 5.).

℣. 15. — [22] avec toute la force et toute l'autorité qui convient à un ministre de Jésus-Christ. Si l'on ne vous obéit point quand vous exhortez avec douceur, comme cela peut vous arriver parmi les Crétois dont le caractère n'est pas heureux, alors servez-vous de votre autorité de premier Pasteur, et corrigez-les en vertu de cette même autorité avec la plus grande force, avec la plus grande sévérité.

[23] Nul n'a le droit de méconnaître votre autorité, de faire peu d'estime de vous; toutefois ne laissez pas de vous conduire de telle sorte que nul n'ait de motif pour vous estimer peu.

CHAPITRE III.

Prêchez l'obéissance envers le pouvoir, la condescendance et la douceur envers tout le monde ; car nous aussi nous étions abandonnés à tous les vices, et Dieu a eu tant de bonté et d'humanité qu'il nous a délivrés par son Fils, sanctifiés par le Saint-Esprit et justifiés pour la vie éternelle, non pas, il est vrai, à cause de nos œuvres, mais par un pur effet de sa miséricorde. Inculquez ces choses comme la véritable parole, et ne vous occupez point de disputes inutiles ; évitez les docteurs hérétiques incorrigibles. Quelques recommandations particulières. Souhaits de la conclusion.

1. Avertissez-les d'être soumis aux Princes et aux Magistrats [1], de leur rendre obéissance, d'être prêts à faire toutes sortes de bonnes œuvres :

2. de ne médire de personne, de fuir les contentions, d'être modérés, et de témoigner toute la douceur *possible* à l'égard de tous les hommes.

3. Car [2] nous étions aussi nous-mêmes autrefois [3] insensés, désobéissants, égarés, asservis à une infinité de passions et de voluptés, menant une vie toute pleine de malignité et d'envie, dignes d'être haïs, et nous haïssant les uns les autres [4].

4. Mais depuis que la bonté de Dieu notre Sauveur, et son amour pour les hommes a paru [5],

5. il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites, mais à cause de sa miséricorde [6], par l'eau de la renaissance, et par le

1. Admone illos Principibus et Potestatibus subditos esse, dicto obedire, ad omne opus bonum paratos esse ;

2. neminem blasphemare, non litigiosos esse, sed modestos, omnem ostendentes mansuetudinem ad omnes homines.

3. Eramus enim aliquando et nos insipientes, increduli, errantes, servientes desideriis et voluptatibus variis, in malitia et invidia agentes, odibiles, odientes invicem.

4. Cum autem benignitas et humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei ;

5. non ex operibus justitiæ, quæ fecimus nos, sed secundum suam misericordiam salvos non fecit, per lavacrum regeneratio-

---

ỳ. 1. — [1] Voy. *Rom.* 13, 12. 1. *Tim.* 2, 1. et suiv.

ỳ. 3. — [2] La raison pour laquelle nous devons nous montrer pleins de bonté et de douceur, particulièrement envers ceux qui sont dans l'erreur et dans le vice, c'est que nous-mêmes nous avons été vicieux, et que nous avons eu besoin de la bonté et de la miséricorde de Dieu.

[3] avant notre conversion.

[4] Voy. *Ephés.* 2, 3.

ỳ. 4. — [5] Voy. 1. *Jean*, 4. 9. 1. *Tim.* 1, 1.

ỳ. 5. — [6] Voy. *Rom.* 3, 24. 25.

nis et renovationis Spiritus sancti,

6. quem effudit in nos abunde per Jesum Christum Salvatorem nostrum :

7. ut justificati gratia ipsius, heredes simus secundum spem vitæ æternæ.

8. Fidelis sermo est : et de his volo te confirmare : ut curent bonis operibus præesse qui credunt Deo. Hæc sunt bona et utilia hominibus.

9. Stultas autem quæstiones, et genealogias, et contentiones, et

renouvellement du Saint-Esprit [7], 1. *Tim.* 4, 7.

6. qu'il a répandu sur nous avec une riche effusion par Jésus-Christ notre Sauveur [8],

7. afin qu'étant justifiés par sa grâce, nous devinssions héritiers de la vie éternelle, selon l'espérance [9].

8. C'est une vérité très-certaine [10], et dans laquelle je désire que vous affermissiez *les fidèles*, que ceux qui croient en Dieu, doivent être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres. Ce sont là des choses vraiment bonnes et utiles aux hommes.

9. Mais fuyez les questions impertinentes, les généalogies [11], les disputes,

---

[7] par le baptême où nous avons été régénérés, créés de nouveau moyennant la grâce du Saint-Esprit. Voy. 2. *Cor.* 5, 17. *Jean*, 3, 5.

ỳ. 6. — [8] dans le baptême et la confirmation. Les sacrements divins, le Saint-Esprit qui nous y est donné, sont les moyens de notre sanctification et de notre justification; Jésus-Christ en est la cause méritoire, parce qu'il nous a mérité, par sa mort, les grâces du Saint-Esprit.

ỳ. 7. — [9] afin que rendus purs, saints et justes par la grâce du Saint-Esprit, nous fussions héritiers de la félicité éternelle, ainsi que nous l'espérons. Sur la justification dans ses rapports avec la sanctification voy. *Rom.* 1, 17. note 26. Dans ce peu de mots (ỳ. 3-7.), dit un Interprète catholique, l'Apôtre a compris et résumé l'œuvre entière du salut. La délivrance est devenue nécessaire par le péché et la corruption, la délivrance est apparue au temps de la grâce, et elle a été ordonnée par le Père, accomplie par le Fils, communiquée dans le Saint-Esprit, ayant son fondement, non dans les mérites de l'homme, mais dans la miséricorde divine; enfin, l'homme y participe par la régénération, elle produit en lui la justice et le sauve en espérance. Les traits fondamentaux de toute la théologie chrétienne, de la doctrine de la foi et des mœurs sont ici exposés, la doctrine touchant le Père, touchant le Fils, touchant le Saint-Esprit, touchant le péché et touchant la rédemption, touchant les devoirs et touchant les espérances.

ỳ. 8. — [10] La doctrine du salut, telle qu'elle vient de vous être exposée succinctement (ỳ. 3-7.) est vraie, ce n'est pas un enseignement fabuleux comme les vains discours des docteurs hérétiques (ỳ. 9.).

ỳ. 9. — [11] les recherches, les questions relatives aux diverses classes, à la hiérarchie et aux générations des Anges. C'est de cela que s'occupait la philosophie humaine de l'époque!

et les contestations de la loi [12], parce qu'elles sont vaines et inutiles [13]. 2. *Tim.* 2, 23.

10. Evitez celui qui est hérétique [14], après l'avoir averti une première et une seconde fois [15];

11. sachant que quiconque est en cet état, est perverti, et qu'il pèche, comme un homme qui se condamne lui-même par son propre jugement [16].

12. Lorsque je vous aurai envoyé Artémas ou Tychique, ayez soin de venir promptement me trouver à Nicopolis, parce que j'ai résolu d'y passer l'hiver [17].

13. Envoyez devant Zénas le jurisconsulte, et Apollon [18], et ayez soin qu'il ne leur manque rien [19].

14. Et que nos frères aussi apprennent [20] à être toujours les premiers à

pugnas legis devita; sunt enim inutiles, et vanæ.

10. Hæreticum hominem post unam e tsecundam correptionem devita :

11. sciens quia subversus est, qui ejusmodi est, et delinquit, cum sit proprio judicio condemnatus.

12. Cum misero ad te Artemam, aut Tychicum, festina ad me venire Nicopolim : ibi enim statui hiemare.

13. Zenam legisperitum, et Apollo sollicite præmitte, ut nihil illis desit :

14. Discant autem et nostri bonis operibus præesse ad usus

---

[12] Voy. 1. *Tim.* 1, 3. et suiv.

[13] Combien de questions vaines et inutiles agite la philosophie de nos jours, tout en négligeant la science du salut!

ỳ. 10. — [14] l'homme qui forme une secte, ou qui s'attache à quelque secte. Il est ici question des sectes chrétiennes que les hérésiarques formaient; l'Eglise qui professait la foi saine (orthodoxe) était en opposition et en lutte avec ces sectes.

[15] évitez-le après l'avoir repris d'abord avec bonté, puis d'un ton sévère; car pousser plus loin la dispute ne sert à rien. Si vous y êtes vainqueur, il n'est que davantage excité à la résistance; si au contraire il triomphe par sa grande habileté à manier la parole, il n'en sera que plus opiniâtre, et, en outre, il pourra se rencontrer des fidèles qui deviendront chancelants dans leur conviction.

ỳ. 11. — [16] par son éloignement de la doctrine enseignée par le prédicateur qui a reçu mission et autorité (*Pl. h.* 1, 4.), par son obstination dans ses sentiments propres.

ỳ. 12. — [17] *Voy.* l'introd.

ỳ. 13. — [18] Voy. 1. *Cor.* 1, 12. Il semble qu'ils furent tous les deux chargés de porter l'Epître à Tite.

[19] dans la route pour se rendre ici. Dans le Grec : Envoyez Zénas, le légiste, et Apollo en prenant les précautions (c'est-à-dire avec toutes les choses nécessaires), pour qu'il ne leur manque rien.

ỳ. 14. — [20] Prenez non-seulement ce soin vous-même, mais que ceux qu se disent des nôtres, y contribuent, autant qu'il leur sera possible.

necessarios, ut non sint infructuosi.

15. Salutant te qui mecum sunt omnes : saluta eos, qui nos amant in fide. Gratia Dei cum omnibus vobis. Amen.

pratiquer les bonnes œuvres, lorsque le besoin et la nécessité le demandent, afin qu'ils ne demeurent point *stériles* et sans fruit.

15. Tous ceux qui sont avec moi vous saluent. Saluez ceux qui vous aiment dans la foi. La grâce de Dieu soit avec vous tous. Amen.

PRÉFACE

SUR L'ÉPITRE A PHILÉMON.

Philémon, citoyen distingué et pieux de Colosse (℣. 5-7.), avait un esclave appelé Onésime, qui, après s'être rendu coupable de quelque infidélité, avait pris la fuite. A Rome, où il s'était retiré, il se trouva en connaissance avec saint Paul, qui le reçut avec tendresse, et le convertit à la foi chrétienne. L'Apôtre était alors captif à Rome pour la première fois, et il aurait volontiers retenu l'esclave plus longtemps auprès de lui, à cause des services qu'il lui rendait; mais ne voulant rien faire sans le consentement de Philémon, et jugeant en outre convenable qu'Onésime demandât pardon à son maître, il le renvoya et lui remit cette lettre de recommandation, où il sollicite en faveur du coupable un accueil bienveillant. La lettre fut écrite vers la fin de la première captivité de saint Paul, car l'Apôtre manifeste l'espoir de sa délivrance, et il se ménage une retraite chez Philémon; d'où il suit qu'elle doit être rapportée vers la fin de l'année 63 ou 64 après Jésus-Christ. L'Apôtre nous y offre un beau modèle de l'amour envers le prochain, et il nous y apprend avec quelle bonté et quelle tendresse il faut traiter même ceux qui tombent en faute dans la classe des serviteurs, pourvu qu'ils reconnaissent leur tort et qu'ils se corrigent.

ÉPITRE DE L'APOTRE S. PAUL

A PHILÉMON.

CHAPITRE UNIQUE.

Préambule. Action de grâce à Dieu pour la foi active de Philémon. Recommandation d'Onésime.

1. Paulus vinctus Christi Jesu, et Timotheus frater : Philemoni dilecto, et adjutori nostro,

2. et Appiæ sorori charissimæ, et Archippo commilitoni nostro, et Ecclesiæ, quæ in domo tua est.

3. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

4. Gratias ago Deo meo, semper memoriam tui faciens in orationibus meis,

5. audiens charitatem tuam, et

1. Paul, prisonnier de Jésus-Christ[1], et Timothée son frère[2], à notre cher Philémon, notre coopérateur[3],

2. à notre très-chère sœur Appie[4], à Archippe le compagnon de nos combats[5], et à l'Eglise qui est en votre maison[6] :

3. Que Dieu notre Père, et Jésus-Christ *notre* Seigneur vous donnent la grâce et la paix.

4. Me souvenant sans cesse de vous dans mes prières, je rends grâces à mon Dieu,

5. apprenant quelle est votre foi en-

ỳ. 1. — [1] pour la propagation de la foi chrétienne. Voy. *Ephés.* 3, 1. 4, 1. Saint Paul revient souvent sur sa triste situation (ỳ. 9. 25.), parce qu'il espère que ce sera pour Philémon un motif de faire ce qu'il lui demande. Qui pourrait rejeter la prière d'un homme qui souffre?

[2] lui qui a si bien mérité pour la propagation de la foi chrétienne. Il se joint à moi pour vous écrire et vous supplier.

[3] Philémon pouvait être ainsi nommé à cause de sa bienfaisance envers les chrétiens (ỳ. 7.), quoiqu'il ne fût revêtu d'aucun ministère ecclésiastique.

ỳ. 2. — [4] suivant saint Chrys. et Théodoret — l'épouse de Philémon. Tous les chrétiens sont entre eux frères et sœurs; car tous sont enfants de Dieu (*Jean*, 1, 12.).

[5] Archippe était celui qui tenait la place d'Epaphras, Evêque de Colosse, qui était alors à Rome. Voy. l'introd. à l'Epître aux *Coloss.* 4, 17. Il est appelé le compagnon des combats de saint Paul, parce qu'il avait aussi beaucoup souffert pour la foi de Jésus-Christ.

[6] Par là sont désignés soit les gens de la maison de Philémon, soit une société de chrétiens qui se rassemblaient dans sa maison pour le service divin. Voy. *Rom.* 16, 5.

vers le Seigneur Jésus, et votre charité envers tous les saints[7];

6. et de quelle sorte la libéralité qui naît de votre foi éclate aux yeux de tout le monde, se faisant connaître par tant de bonnes œuvres, qui se pratiquent dans votre maison pour l'amour de Jésus-Christ[8].

7. Car[9] votre charité, *mon cher* frère, nous a comblé de joie et de consolation, voyant que les cœurs des saints ont reçu tant de soulagement de votre bonté[10].

8. C'est pourquoi[11] encore que je puisse prendre en Jésus-Christ, une entière liberté de vous ordonner une chose qui est de votre devoir[12];

9. néanmoins l'amour *que j'ai pour vous*, fait que j'aime mieux vous supplier, quoique vous soyez tel que vous êtes, et que je sois Paul, déjà vieux[13], et de plus maintenant prisonnier de Jésus-Christ.

fidem, quam habes in Domino Jesu, et in omnes sanctos :

7. ut communicatio fidei tuæ evidens fiat in agnitione omnis operis boni, quod est in vobis in Christo Jesu.

7. Gaudium enim magnum habui, et consolationem in charitate tua : quia viscera sanctorum requieverunt per te, frater.

8. Propter quod multam fiduciam habens in Christo Jesu imperandi tibi quod ad rem pertinet :

9. propter charitatem magis obsecro, cum sis talis, ut Paulus senex, nunc autem et vinctus Jesu Christi :

℣. 5. — [7] combien est active, de quelle charité envers les chrétiens est accompagnée votre foi, leur prêtant assistance. — C'est avec beaucoup d'à-propos que l'Apôtre commence son Epître en remerciant Dieu des œuvres que produit la foi de Philémon, car ainsi il lui dit sans l'exprimer : Puisque vous avez un cœur si rempli de charité, recevez donc également votre esclave qui s'est corrigé.

℣. 6. — [8] en sorte que tous publient les bonnes œuvres qui se font parmi vous, par votre moyen, avec des sentiments vraiment chrétiens, ce qui est une preuve manifeste que vous avez la foi véritable, la foi active qui vous est commune avec moi et avec tous les chrétiens (Théophyl.). Dans le Grec : en sorte que la communauté de votre foi s'est montrée féconde en œuvres par la connaissance de tout le bien etc. Sens : en sorte que la foi qui vous est commune avec moi et avec tous les chrétiens, se montre féconde en œuvres, active, tous publiant vos bonnes œuvres, les œuvres qui se font parmi vous par votre moyen, dans un sentiment chrétien.

℣. 7. — [9] Je rends grâces à Dieu (℣. 4.), car etc.

[10] voyant que les chrétiens qu'éprouvaient les tribulations, ont été intérieurement consolés par les secours que vous leur avez procurés dans leurs nécessités (Théophyl.).

℣. 8. — [11] me ressouvenant de votre charité.

[12] Quoique, en qualité d'Apôtre établi par Jésus-Christ, j'aie le droit et le courage de vous commander.

℣. 9. — [13] Litt. : étant vous-même tel que le vieillard Paul, — étant égale-

10. Obsecro te pro meo filio, quem genui in vinculis, Onesimo,

11. qui tibi aliquando inutilis fuit, nunc autem et mihi et tibi utilis,

12. quem remisi tibi. Tu autem illum, ut mea viscera, suscipe :

13. quem ego volueram mecum detinere, ut pro te mihi ministraret in vinculis Evangelii :

14. sine consilio autem tuo nihil volui facere, uti ne velut ex necessitate bonum tuum esset, sed voluntarium.

15. Forsitan enim ideo discessit ad horam a te, ut æternum illum reciperes :

10. Or la prière que je vous fais est pour mon fils Onésime, que j'ai engendré dans mes liens [14];

11. qui vous a été autrefois inutile, mais qui vous sera maintenant très-utile, aussi bien qu'à moi [15].

12. Je vous le renvoie, et je vous prie de le recevoir comme mes entrailles [16].

13. J'avais pensé de le retenir auprès de moi, afin qu'il me rendît quelque service en votre place dans les chaînes que je porte pour l'Evangile;

14. Mais je n'ai rien voulu faire sans votre consentement [17], désirant que le bien que je vous propose n'ait rien de forcé, mais soit *entièrement* volontaire.

15. Car [18], peut-être qu'il a été séparé de vous pour un temps, afin que vous le recouvriez pour jamais [19],

---

ment un vieillard, ce qui fait qu'il ne convient pas de s'adresser à vous avec un ton d'autorité, mais bien plutôt avec le ton de la prière (Anselm., Jérôm., Théophyl.). Dans le Grec : Je vous supplie plutôt, par charité, moi qui suis tel que je suis, le vieillard Paul, et présentement encore captif de Jésus-Christ. Saint Paul pouvait alors être âgé d'environ 60 ans.

ỷ. 10. — [14] que j'ai converti à la foi chrétienne durant ma captivité. Comp. 1. *Cor*. 4, 15.

ỷ. 11. — [15] qui avant sa fuite vous a causé du dommage (ỷ. 18.), mais qui désormais, après sa conversion, vous servira avec d'autant plus de fidélité et me sera utile à moi-même, car il contribuera autant qu'il sera en lui à la propagation de la foi, comme il s'est déjà remis entre mes mains dans ma prison. L'Apôtre fait allusion au nom d'Onésime, qui signifie « utile. » (*a*).

ỷ. 12. — [16] comme si c'était moi-même.

ỷ. 14. — [17] de peur qu'il ne semblât que j'eusse exigé de vous par force le bienfait que j'en aurais éprouvé, mais afin que vous fissiez volontairement ce que je désire, à savoir, que vous le receviez avec affection et sans lui infliger aucune peine (ỷ. 12. 17.).

ỷ. 15. — [18] Vous pouvez bien pardonner les manquements les plus grands, et vous conformer à ma prière; car etc.

[19] Car peut-être Dieu a-t-il permis ce qui est arrivé, qu'il vous échappât pour quelque temps, afin que bientôt après, devenu chrétien, il pût vous servir constamment avec d'autant plus de fidélité, et être éternellement votre frère (Chrys., Œcumen., Théophyl.). Saint Paul dit : « peut-être » parce qu'il

(*a*) Secourable.

16. non plus comme un simple esclave, mais comme celui qui d'esclave est devenu l'un de nos frères bien-aimés [20], qui m'est très-cher à moi en particulier, et qui vous le doit être encore beaucoup plus, étant à vous et selon le monde et selon le Seigneur [21].

16. jam non ut servum, sed pro servo charissimum fratrem, maxime mihi : quanto autem magis tibi et in carne, et in Domino?

17. Si donc vous me considérez comme étroitement uni à vous, recevez-le comme moi-même;

17. Si ergo habes me socium, suscipe illum sicut me :

18. que s'il vous a fait tort, ou s'il vous est redevable de quelque chose, mettez cela sur mon compte.

18. Si autem aliquid nocuit tibi, aut debet; hoc mihi imputa.

19. C'est moi Paul qui vous écris de ma main; c'est moi qui vous le rendrai pour ne vous pas dire que vous vous devez vous-même à moi [22].

19. Ego Paulus scripsi mea manu : ego reddam, ut non dicam tibi, quod et teipsum mihi debes :

20. Oui, mon frère, que je reçoive de vous cette joie dans le Seigneur. Donnez-moi au nom du Seigneur cette sensible consolation [23].

20. ita frater. Ego te fruar in Domino : Refice viscera mea in Domino.

21. Je vous écris ceci dans la confiance que votre soumission me donne, sachant que vous en ferez encore plus que je ne dis.

21. Confidens in obedientia tua scripsi tibi, sciens quoniam et super id, quod dico, facies.

22. Je vous prie aussi de me préparer un logement; car j'espère que Dieu me redonnera à vous encore une fois, par *le mérite de* vos prières.

22. Simul autem et para mihi hospitium : nam spero per orationes vestras donari me vobis.

---

eût encore été possible qu'Onésime arrivât par une autre voie à la connaissance de la vérité.

ỳ. 16. — [20] Voy. 1. *Tim.* 6, 2. Dans le Grec : mais qui est plus qu'un esclave, un frère chéri etc.

[21] Litt. : étant à vous et dans la chair et dans le Seigneur, — qui doit vous être encore beaucoup plus cher, puisqu'il vous est uni et par le lien de la chair (un lien extérieur), et par le lien de l'esprit (un lien intérieur); par le lien de la chair, faisant partie de votre maison, étant votre serviteur; par le lien de l'esprit, vous étant uni en Jésus-Christ, avec Jésus-Christ, étant chrétien.

ỳ. 19. — [22] pour ne pas vous dire que vous me devez absolument votre personne toute entière, puisque je vous ai converti à la foi chrétienne. C'est votre devoir, veut dire saint Paul, même sans cette restitution, de vous conformer à ma prière; car vous me devez vous-même beaucoup davantage.

ỳ. 20. — [23] Litt. : soulagez mes entrailles dans le Seigneur, — donnez-moi cette joie en Jésus-Christ.

23. Salutat te Epaphras concaptivus meus in Christo Jesu,

23. Epaphras qui est comme moi prisonnier pour Jésus-Christ, vous salue [24],

24. Marcus, Aristarcus, Demas, et Lucas, adjutores mei.

24. avec Marc [25], Aristarque [26], Démas [27], et Luc [28], qui sont mes aides et mes compagnons.

25. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.

25. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. Amen.

ỷ. 23. — [24] Voy. *Col.* 1, 7. 4, 12.
ỷ. 24. — [25] l'Evangéliste.
[26] Voy. *Act.* 27, 2. *Col.* 4, 10.
[27] Voy. 2. *Tim.* 4, 9.
[28] l'Evangéliste.

PRÉFACE

SUR L'ÉPITRE AUX HÉBREUX.

Sous le nom d'Hébreux, il ne faut entendre ici ni les Juifs, ni en général les chrétiens-Juifs, c'est-à-dire les Juifs qui avaient embrassé la foi chrétienne, mais les Juifs devenus chrétiens, qui résidaient en Palestine, et qui, quoiqu'ils n'ignorassent pas la langue grecque, parlaient comme leur langue maternelle l'hébreu (proprement l'araméen); car l'auteur de cette Epître parle à des chrétiens qui avaient devant les yeux le culte judaïque; or, il n'y avait dans ce cas, que les chrétiens sortis du judaïsme qui habitaient dans la Palestine. Les Juifs devenus chrétiens conservant en général une grande prédilection pour la loi de leurs pères, pour les cérémonies et les pratiques qu'elle prescrivait; plusieurs d'entre eux allant même jusqu'à prétendre qu'un chrétien ne pouvait se sauver, à moins qu'il n'alliât les pratiques du judaïsme au christianisme; ces idées et ces préjugés devaient surtout être répandus parmi les Juifs qui avaient embrassé la foi dans la terre promise. Ils voyaient l'Etat civil des Juifs encore debout, leur constitution religieuse subsister encore; ils avaient sans cesse devant les yeux l'éclat et la magnificence du culte lévitique, et ils pouvaient ainsi se sentir d'autant plus affermis dans le sentiment que le judaïsme ne devait point prendre fin, mais qu'il était nécessaire de l'allier avec le christianisme. Il y a plus, non-seulement ces chrétiens sortis du judaïsme étaient exposés à la tentation d'avoir pour la loi de leurs pères une estime et un attachement exagérés, ils pouvaient encore courir un véritable péril de retomber absolument dans le judaïsme et de renoncer à la foi chrétienne. Ils pouvaient y être conduits par les persécutions et les violences qu'ils avaient à endurer parmi les Juifs. Dès le prin-

cipe les Juifs mirent tout en œuvre pour opprimer, ainsi que le rapportent les Actes des Apôtres, la secte par eux détestée du christianisme, et les épreuves qu'ils faisaient souffrir aux chrétiens allaient toujours croissant. Nombre de chrétiens, comme nous l'apprenons par cette Epître, furent, au milieu des tourments et des humiliations, donnés en spectacle à la multitude, beaucoup eurent à souffrir la spoliation de ce qu'ils possédaient et des biens qui faisaient toute leur ressource (chap. 10, 32-34.), et il ne manquait, pour que la triste situation des chrétiens atteignît le comble de l'infortune, que les martyrs du temps des Machabées (chap. 11, 34-39.). Ce furent les périls extrêmes d'une apostasie de la foi chrétienne, périls résultant, d'une part, de la malheureuse condition des Juifs devenus chrétiens dans la Palestine, d'autre part, de leur prédilection pour le culte judaïque, si bien fait pour charmer les sens, qui donnèrent occasion à la composition de cette Epître, où le but manifeste de l'auteur est, par une exposition précise et circonstanciée des rapports du judaïsme avec le christianisme, de prémunir et de préserver ceux auxquels il s'adresse de la rechute dans le judaïsme. Pour atteindre ce but, il établit un parallèle entre le culte judaïque et le christianisme, il fait voir combien ce dernier, à raison de son fondateur, qui est le Fils de Dieu, et des moyens de grâce qui nous y sont donnés, est, sans comparaison, plus sublime et plus glorieux que le judaïsme; comment les Livres saints de l'ancien Testament lui-même s'accordent à prouver que le judaïsme tout entier, avec ses cérémonies, ses pratiques et ses institutions, n'est qu'un type de quelque chose de plus élevé; comment cet état de chose plus élevé ayant été réalisé par Jésus-Christ et par la religion en esprit qu'il a établie, ce qui n'était qu'une préparation et un acheminement à cette religion, a dû perdre sa vertu et sa signification; comment les sacrifices, la fête de l'expiation, l'autel des holocaustes, la souveraine Sacrificature ont cessé, depuis que tout cela a été transformé, par le christianisme, en un état de chose plus élevé, non plus sensible et transitoire, mais spirituel et éternel. L'auteur sacré développe ces pensées dans l'ordre qui suit : « Autant Jésus-Christ est élevé au-dessus des Anges, autant l'Evangile l'emporte sur la loi; et si renoncer à la loi de Dieu, qui avait été donnée par les Anges, était une si grande faute, quel grand péché ne sera point l'apostasie de l'Evangile, que le Fils

de Dieu lui-même a donné (chap. 1, 2.)! Autant Jésus-Christ, le Fils, est au-dessus de Moyse, le serviteur, autant l'Evangile surpasse la loi; combien donc est énorme le péché d'apostasie de l'Evangile (chap. 3-4, 13.)! Autant Jésus-Christ, le souverain Prêtre, est supérieur à Aaron, le grand Prêtre, autant l'Evangile est plus excellent que la loi, et c'est un crime affreux d'apostasier (chap. 4, 14. jusqu'à chap. 10, 31.). Exhortation à la persévérance dans la foi et dans l'espérance (chap. 10, 32 jusqu'à chap. 12, 12.); avis contre les mauvais sentiments, particulièrement contre l'inclination à l'apostasie (chap. 12, 13. jusqu'à la fin). » L'antiquité moins que les temps modernes a disputé sur la question de savoir quel a été l'auteur sacré de cette Epître. Dans l'Eglise grecque ç'a toujours été un sentiment unanime que saint Paul en a été l'auteur; ce même sentiment prévalut bientôt absolument dans l'Eglise d'Occident; seulement quelques-uns, comme l'attestent saint Augustin et Philastrius, étaient indécis sur le compte de l'auteur, quoique d'ailleurs ce petit nombre même d'esprits hésitants reconnussent l'Epître comme un écrit divin, inspiré par le Saint-Esprit. Lorsque dans la suite, au quatrième et au cinquième siècle, les conciles d'Hippône, de Carthage et de Rome, s'appuyant sur la tradition apostolique, eurent fixé le canon des Livres saints, et y eurent compris l'Epître aux Hébreux de saint Paul, toute diversité d'opinion disparut, même dans l'Eglise d'Occident, et ce n'est que dans les temps modernes, et tout à fait dans ces dernières années, que certains écrivains ont cherché à ébranler de nouveau le sentiment universellement reçu; mais toutes leurs conjectures, inspirées par une pensée malheureuse, n'ont abouti qu'à le confirmer de plus en plus. L'Apôtre écrivit cette Epître originairement en grec; c'est ce qui résulte clairement (*a*) de ses caractères intrinsèques, de son style coulant, de la structure arrondie des périodes, et surtout des citations de l'ancien Testament qui s'y rencontrent, lesquelles ne sont pas faites et employées d'après la lettre du texte hébreu, mais d'après la version grecque. Pour ce qui concerne l'époque de la composition de cette Epître, elle est certainement antérieure à la destruction de Jérusalem :

(*a*) D'autres pensent (1. *Cor.* 12, 10. note 12.) que cette Epître fut composée en hébreu (araméen), et que ce fut saint Clément de Rome qui la traduisit en grec.

car dans tout le cours de la Lettre le culte judaïque est représenté comme encore subsistant (chap. 13, 23.), et le lieu où elle fut composée est soit Rome soit quelque autre ville d'Italie (chap. 13, 24.), où saint Paul put se retirer et séjourner peu après sa délivrance.

ÉPITRE DE L'APOTRE S. PAUL

AUX HÉBREUX.

CHAPITRE PREMIER.

Le christianisme est la dernière révélation de Dieu, révélation manifestée par le Fils de Dieu fait homme. Le Verbe incarné, en tant que Dieu, est l'image du Père, le créateur et le conservateur de toutes choses, en tant qu'homme-Dieu, il est le libérateur et le souverain dominateur. Sa prééminence sur les Anges a été décrite même dans l'ancien Testament, et elle résulte clairement de son nom, des adorations qu'il a été ordonné aux Anges de lui rendre, en opposition avec la qualité de serviteurs propre à ces derniers, du règne de justice qui lui a été attribué, de sa puissance créatrice et de son immutabilité, du pouvoir qu'il a sur le siècle en opposition avec les fonctions de ministres que remplissent les Anges.

1. Multifariam, multisque modis olim Deus loquens patribus in Prophetis : novissime,
2. diebus istis locutus est nobis in Filio, quem constituit heredem

1. Dieu ayant parlé autrefois à nos pères en divers temps et en diverses manières[1], par les Prophètes[2],
2. nous a *enfin* parlé tout nouvellement, en ces derniers jours[3], par son propre Fils[4]

℣. 1. — [1] c'est-à-dire en divers temps, et autrement dans les temps primitifs, autrement dans le temps des Patriarches, autrement dans le temps des Prophètes. A toutes les époques ç'a été la même religion que Dieu a révélée aux hommes; il n'y a eu de différence que dans les institutions : ces dernières en effet ont toujours été accommodées, selon les temps, aux besoins de l'humanité, et elles ont suivi, par le développement successif des doctrines révélées, une progression allant du moins parfait au plus parfait (Voy. l'introduction aux Evangiles.). D'autres rapportent ces mots « en diverses manières » au mode de communication, qui a été également de diverses sortes, c'est-à-dire que Dieu s'est révélé tantôt en songes, tantôt par des apparitions, tantôt par une inspiration immédiate (4. *Moys*. 12, 6-8.), tantôt en menaçant, tantôt en punissant, tantôt en faisant des promesses pleines d'amour.

[2] par des hommes doués de l'esprit prophétique (*Luc*, 1, 70.), par Adam, Noé, Abraham, Moyse, David, Isaïe et les autres saints Prophètes.

℣. 2. — [3] il a fait en ces jours (dans les jours du Messie) la dernière révélation. C'est pour cette raison que les temps du Messie sont appelés les derniers temps (*Isaï*. 2, 2. *Act*. 2, 17.). En ces temps-là, la révélation a reçu son dernier et complet développement sur la terre.

[4] Sous le nom de Fils est ici désigné le Verbe éternel, non pas avant, mais après son incarnation, le Verbe fait homme, le Fils incarné; car il n'y a que lui qui ait parlé aux hommes dans les derniers temps. L'auteur sacré expose longuement et en détail, dans ce qui suit, les caractères divins du Fils de Dieu, afin de montrer ainsi à quel point la révélation qu'il a faite, l'Evangile,

qu'il a fait héritier de toutes choses [5], et par qui il a même créé les siècles [6].

3. Et comme il est la splendeur de sa gloire [7], et le caractère de sa substance [8], et qu'il soutient tout par la puissance de sa parole, après nous avoir purifiés de nos péchés [9], il est assis au plus haut du ciel à la droite de la *souveraine* Majesté [10],

4. étant aussi élevé au-dessus des Anges [11], que le nom qu'il a reçu est plus excellent que le leur.

5. Car qui est l'Ange à qui *Dieu* ait jamais dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui [12]? Et

universorum, per quem fecit et sæcula ;

3. qui cum sit splendor gloriæ, et figura substantiæ ejus, portansque omnia verbo virtutis suæ, purgationem peccatorum faciens, sedet ad dexteram majestatis in excelsis :

4. tanto melior Angelis effectus, quanto differentius præ illis nomen hereditavit.

5. Cui enim dixit aliquando Angelorum : Filius meus es tu, ego hodie genui te? Et rursum :

---

surpasse en gloire toutes les révélations antérieures. Il fait voir combien le Fils est élevé en particulier au-dessus des Anges, afin de faire comprendre par là que la révélation évangélique l'emporte en conséquence de beaucoup sur la loi mosaïque, celle-ci n'ayant été donnée que par la médiation des Anges (*Pl. b.* 2, 2. *Act.* 7, 53. *Gal.* 3, 19.).

[5] qu'il a établi, même en tant qu'homme, Seigneur de tous les hommes (*Ps.* 2, 8.) et des Anges (*Ephés.* 1, 21. Voy. *Matth.* 28, 18. *Jean,* 13, 3.); qui a tous les biens que le Père possède, et qui peut, par conséquent, nous accorder tout ce qui nous est nécessaire pour notre salut. Héritier, dans le langage des Ecritures, a le même sens que Seigneur; car l'héritier entre dans toute l'autorité et dans toutes les possessions du testateur.

[6] Voy. *Jean,* 1, 2. C'est avec un sens profond que, dans le langage des Ecritures, le mot *siècle* est rendu par une expression qui désigne aussi les temps; car l'espace sans le temps ne peut se concevoir.

ỳ. 3. — [7] lumière de lumière (1. *Jean,* 1, 5. *Sag.* 7, 25. 26. 29. *Jean,* 8, 12.). Dieu, le Père, est la lumière primordiale, dont le Fils est comme le rayonnement.

[8] l'image visible et parfaite, la copie de la nature invisible de Dieu le Père (*Phil.* 2, 6.).

[9] Le Grec ajoute : par lui-même, par sa mort sur la croix, laquelle avait en elle-même et par elle-même la plénitude de la vertu.

[10] partout, même en qualité d'homme, il participe à l'exercice du pouvoir divin (*Matth.* 20, 21. *Marc,* 16, 19.).

ỳ. 4. — [11] qui, étant assis à la droite de Dieu, est devenu d'autant plus glorieux et plus puissant que les Anges, que son nom même l'élève davantage au-dessus d'eux.

ỳ. 5. — [12] Quel est l'Ange que Dieu a appelé son Fils engendré de toute éternité (Aug., Chrys., Théoph., Anselm., Thom.)? Voy. l'explication du passage ci-dessus *Ps.* 2, 7.

Ego ero illi in Patrem, et ipse erit mihi in Filium?

6. Et cum iterum introducit primogenitum in orbem terræ, dicit : Et adorent eum omnes Angeli Dei.

7. Et ad Angelos quidem dicit : Qui facit Angelos suos spiritus, et ministros suos flammam ignis.

8. Ad Filium autem : Thronus tuus Deus, in sæculum sæculi : virga æquitatis, virga regni tui.

9. Dilexisti justitiam, et odisti iniquitatem : propterea unxit te Deus, Deus tuus, oleo exsultationis præ participibus tuis.

10. Et : Tu in principio Domine terram fundasti : et opera manuum tuarum sunt cœli.

ailleurs : Je serai son Père, et il sera mon Fils [13]?

6. Et lorsqu'il introduit de nouveau [14] son premier-né [15] dans le monde, il dit : Que tous les Anges de Dieu l'adorent [16].

7. Aussi *l'Ecriture* dit touchant les Anges : Dieu se sert des esprits *pour en faire* ses ambassadeurs et ses Anges, et des flammes ardentes *pour en faire* ses ministres [17].

8. Mais il dit à son Fils : Votre trône, ô Dieu, sera un trône éternel, le sceptre de votre empire sera un sceptre d'équité.

9. Vous avez aimé la justice, et vous avez haï l'iniquité : c'est pourquoi, ô Dieu, votre Dieu vous a sacré d'une huile de joie en une manière plus excellente que tous ceux qui participeront *à votre gloire* [18].

10. Et ailleurs [19] : Seigneur, vous avez créé la terre dès le commencement *du monde*, et les cieux sont l'ouvrage de vos mains;

---

[13] Ces paroles, dans le sens prochain, s'appliquent à Salomon, dans le sens éloigné, à Jésus-Christ, comme Fils de Dieu. Voy. l'explication 2. *Rois*, 7, 14.

℣. 6. — [14] lors de son second avènement pour juger le monde.

[15] Voy. *Col.* 1, 15. 18.

[16] lesquels apparaîtront ensuite avec lui (2. *Thess.* 1, 7.). Ces paroles sont du *Ps.* 96, 7. où il est traité du royaume de Dieu et du Messie. Voy. l'explication détaillée de ce Psaume.

℣. 7. — [17] Litt. : Il fait de ses Anges des Ventes, et de ses ministres des flammes de feu. — Par rapport aux Anges Dieu dit, il est vrai, dans ce passage de l'Ecriture (*Ps.* 103, 4.), qu'il s'en sert comme de ses instruments, et que, pour l'exécution de ses ordres, il leur donne la rapidité du vent et la vertu du feu; mais il s'exprime au sujet de son Fils en termes plus sublimes encore. Voy. ce qui suit.

℣. 9. — [18] Pour son Fils, il lui dit : O Dieu, votre royaume, le royaume que vous fondez comme le Messie, est un royaume éternel, un royaume de justice; vous-même vous êtes le juste par excellence : c'est pourquoi vous recevrez en récompense un bonheur plus grand que tous vos compagnons. Les compagnons (du Messie) sont d'abord les hommes (*Rom.* 8, 29.), mais aussi les Anges, qui appartiennent également à son royaume (℣. 14. 2. *Thess.* 1, 7.). Voy. l'explication développée de ce passage *Ps.* 44, 7. et suiv.

℣. 10. — [19] l'Ecriture dit de lui.

11. ils périront, mais vous demeurerez : ils vieilliront tous comme un vêtement ;

12. et vous les changerez comme un manteau [20], et ils seront changés [21] : mais pour vous, vous serez toujours le même, et vos années ne finiront point [22].

13. Aussi qui est l'Ange auquel le Seigneur ait jamais dit : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aie réduit vos ennemis à vous servir de marchepied [23]?

14. Tous les Anges ne sont-ils pas des esprits qui tiennent lieu de ministres, étant envoyés pour exercer leur ministère en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du salut [24]?

11. Ipsi peribunt, tu autem permanebis, et omnes ut vestimentum veterascent:

12. et velut amictum mutabis eos, et mutabuntur : tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient.

13. Ad quem autem Angelorum dixit aliquando : Sede a dextris meis, quoadusque ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum?

14. Nonne omnes sunt administratorii spiritus, in ministerium missi propter eos, qui hereditatem capient salutis?

ỷ. 12. — [20] Dans le Grec : vous les roulerez.

[21] Le ciel et la terre ne seront pas anéantis, ils seront seulement changés, transformés, renouvelés. Voy. 2. *Pier.* 3, 10-13. *Rom.* 20, 21.

[22] Ces paroles (ỷ. 10-12.) se trouvent *Ps.* 101, 26-28. Elles sont dans cet endroit adressées à Jéhova, à Dieu se manifestant au milieu d'Israël. Mais Jéhova n'est pas autre que le Fils de Dieu, qui, dans le nouveau Testament, est appelé Seigneur. Voy. *Ezéch.* 1, 4. et les notes.

ỷ. 13. — [23] jusqu'à ce que j'aie mis vos ennemis sous vos pieds, c'est-à-dire jusqu'à ce que je vous les aie assujettis. Quel est l'Ange avec lequel Dieu partagé a l'exercice de sa puissance? C'est au *Ps.* 109, 1. que Dieu adresse ces mots au Messie. Voy. *Matth.* 22, 44.

ỷ. 14. — [24] Les Anges ne règnent pas comme le Fils; ce ne sont que des esprits dont le ministère est de servir, et que Dieu envoie comme ses ministres, pour qu'ils aident aux hommes à faire leur salut. Voy. *Tob.* 5. note 3.

CHAPITRE II.

Puis donc que l'auteur de notre religion est si élevé au-dessus des Anges par lesquels la loi mosaïque fut donnée, c'est pour nous un devoir de nous attacher avec d'autant plus de fermeté à la doctrine que nous en avons reçue, de peur que nous ne venions à en être privés; car si même la doctrine publiée par les Anges ne pouvait être violée sans châtiment, combien moins serait-il possible d'échapper au châtiment que mériterait la transgression de la doctrine que le Seigneur lui-même a enseignée, que l'Esprit-Saint a confirmée? Car ce ne sont point les Anges, c'est le Seigneur qui règne dans le royaume de Dieu en ce monde et en l'autre, et tout lui est assujetti, comme l'enseigne l'Ecriture. A la vérité nous ne voyons pas encore que tout lui soit soumis, mais nous le voyons néanmoins déjà glorifié et régnant. Il a été pour un temps dans un état d'abaissement, mais cela est arrivé afin qu'il pût accomplir l'œuvre de la rédemption; car par la volonté du Père grand nombre de ses enfants devant arriver au salut, il a fallu que le frère souffrît pour ses frères, ainsi qu'il les a lui-même nommés. Et parce que ces enfants qu'il fallait sauver étaient des hommes, il était nécessaire qu'il souffrît dans la nature humaine, afin de pouvoir les délivrer par sa mort de l'esclavage du péché, de la mort et du démon. En effet, comme il venait au secours, non pas des Anges, mais des hommes, il fallait qu'il se rendît en tout semblable aux hommes, afin de devenir un pontife rempli de sentiments de compassion, de zèle et d'humanité, auprès duquel on trouve miséricorde.

1. Propterea abundantius oportet observare nos ea quæ audivimus, ne forte pereffluamus.

2. Si enim qui per Angelos dictus est sermo, factus est firmus, et omnis prævaricatio et inobedientia accepit justam mercedis retributionem :

1. C'est pourquoi nous devons [1] observer avec encore plus d'exactitude [2] les choses que nous avons entendues, pour n'être pas comme des vases entr'ouverts, qui laissent écouler ce qu'on y met [3].

2. Car si la loi qui a été annoncée par les Anges [4], est demeurée ferme, et si tous les violements *de ses préceptes* et toutes les désobéissances ont reçu la juste punition qui leur était due [5],

---

℣. 1. — [1] Puisque telle est l'éminente dignité du fondateur de notre religion (*Pl. h.* 1, 2-14.).

[2] Dans le Grec : nous appliquer... aux choses etc.

[3] de peur que peut-être nous ne soyons comme des vases, qui laissent écouler la liqueur qu'on y a versée; de peur que nous ne venions à laisser disparaître la doctrine divine du christianisme, et que nous ne périssions (Chrys., Théoph.). Voy. *Eccli.* 21, 17.

℣. 2. — [4] la loi mosaïque, qui fut promulguée avec le concours des Anges. Voy. *Act.* 7, 53. *Gal.* 3, 19.

[5] si même la loi mosaïque a eu, par la volonté de Dieu, tant d'autorité et de poids, que toute transgression avait sa peine et était punie.

3. comment pourrons-nous l'éviter, si nous négligeons le véritable salut [6], qui ayant été premièrement annoncé par le Seigneur même, a été confirmé parmi nous par ceux qui l'ont entendu [7],

4. auxquels Dieu même a rendu témoignage par les miracles, par les prodiges [8], par les différents effets de sa puissance, et par la distribution des grâces du Saint-Esprit [9], qu'il a partagées comme il lui a plu [10].

5. Car Dieu n'a point soumis aux Anges le monde futur dont nous parlons [11].

6. Or quelqu'un a dit dans un endroit de l'Ecriture [12] : Qu'est-ce que l'homme, pour mériter votre souvenir?

3. quomodo nos effugiemus, si tantam neglexerimus salutem? quæ cum initium accepisset enarrari per Dominum, ab eis, qui audierunt, in nos confirmata est,

4. contestante Deo signis et portentis, et variis virtutibus, et Spiritus Sancti distributionibus secundum suam voluntatem.

5. Non enim Angelis subjecit Deus orbem terræ futurum, de quo loquimur.

6. Testatus est autem in quodam loco quis, dicens : Quid est homo quod memor es ejus, aut

---

ỳ. 3. — [6] Litt. : un si grand salut,—une doctrine de salut, telle qu'est la foi chrétienne.

[7] par les Apôtres, qui ont été témoins oculaires et auriculaires.

ỳ. 4. — [8] Voy. *Marc*, 16, 17. 18. 20. *Act*. 8, 8.

[9] Voy. 1. *Cor*. 12, 4.

[10] Litt. : selon sa volonté,—selon la volonté de Dieu le Père. L'œuvre entière de la rédemption est toujours rapportée à la volonté, au décret éternel du Père; or, la volonté du Père était aussi celle du Fils et du Saint-Esprit. Voy. *Jean*, 4, 34.

ỳ. 5. — [11] Ce verset donne la raison de la pensée qui précède immédiatement, que la doctrine chrétienne a été annoncée par le Seigneur lui-même, et confirmée par les Apôtres et par le Saint-Esprit : c'est que durant la période chrétienne, ce n'étaient plus les Anges qui devaient apparaître au premier rang, comme dans la période qui a précédé le christianisme, en qualité de médiateurs pour la révélation (ỳ. 2.), mais le Fils et le Saint-Esprit immédiatement devaient en être les auteurs. Par le temps à venir ce sont, suivant la manière de parler alors reçue, les temps chrétiens qu'il faut entendre, le règne du Messie, le règne de Jésus-Christ, et non pas seulement son règne après son apparition sur la terre, mais encore sa consommation éternelle dans le ciel (*Voy. pl. b*. 12, 22. et suiv. *Ephés*. 1, 10, 21-23.).

ỳ. 6. — [12] L'Apôtre prouve maintenant par le *Ps*. 8, 5. et suiv., que Jésus-Christ régnera dans le monde à venir, dans son royaume terrestre et céleste, que tout lui est assujetti. Dans ce Psaume il s'agit proprement de la gloire et de la puissance de l'homme régénéré en général, mais la puissance et la gloire de Jésus-Christ sont en même temps et principalement retracées; car ce que l'on peut dire de chaque homme régénéré en particulier, doit se dire dans un sens plus strict et plus rigoureux encore de leur chef, de Jésus-Christ. *Voy*. l'explication développée de ce Psaume.

Filius hominis quoniam visitas eum?

7. Minuisti eum paulominus ab Angelis : gloria et honore coronasti eum : et constituisti eum super opera manuum tuarum.

8. Omnia subjecisti sub pedibus ejus. In eo enim quod omnia ei subjecit, nihil dimisit non subjectum ei. Nunc autem necdum videmus omnia subjecta ei.

9. Eum autem, qui modico quam Angeli minoratus est, videmus Jesum, propter passionem mortis, gloria et honore coronatum : ut gratia Dei, pro omnibus gustaret mortem.

et qu'est-ce que le Fils de l'homme, pour être favorisé de votre visite [13]?

7. Vous l'avez rendu pour un peu de temps inférieur aux Anges, vous l'avez couronné de gloire et d'honneur; vous lui avez donné l'empire sur les ouvrages de vos mains.

8. Vous lui avez assujetti et mis sous ses pieds toutes choses [14]. Or *en disant* qu'il lui a assujetti toutes choses, il n'a rien laissé qui ne lui soit assujetti [15] : et cependant nous ne voyons pas encore que tout lui soit assujetti. *Matth.* 28, 18. 1. *Cor.* 15, 26.

9. Mais nous voyons que Jésus, qui avait été rendu pour un peu de temps inférieur aux Anges, a été couronné de gloire et d'honneur, à cause de la mort qu'il a soufferte, Dieu par sa bonté ayant voulu qu'il mourût pour tous [16].

---

[13] Comment avez-vous daigné visiter l'humanité de Jésus-Christ en la comblant de vos grâces!

ỳ. 8. — [14] Vous n'avez laissé le Fils de l'homme, Jésus-Christ, qu'un espace de temps déterminé dans sa vie terrestre, humaine, sujet aux souffrances et à la mort, placé à un degré inférieur aux Anges; car après sa résurrection vous l'avez couronné d'honneur et de gloire, de sorte que depuis ce moment tout lui est assujetti. L'assujettissement ici-bas n'est que commencé, il sera complété dans son royaume éternel. *Voy.* ce qui suit.

[15] Ce passage du Psaume, veut dire l'Apôtre, est une preuve que le siècle à venir lui-même sera assujetti au Fils de l'homme; car puisqu'il y est dit que tout lui est assujetti, il est nécessaire que le siècle à venir lui-même soit compris dans cet assujettissement.

ỳ. 9. — [16] Présentement, il est vrai, dans le royaume de Jésus-Christ sur la terre, dans l'Eglise militante, sa domination universelle n'est pas encore visible; car la mort exerce encore son empire, satan a encore sa puissance, quoique satan et la mort aient été par le fait vaincus, et un grand nombre se révoltent encore contre sa domination; mais toutefois déjà nous voyons des yeux de la foi Jésus-Christ qui, pour faire retomber sur tous la grâce de son sacrifice, s'est abaissé par sa vie humaine, par ses souffrances et par sa mort même au-dessous des Anges; nous voyons Jésus-Christ couronné d'honneur et de gloire dans sa résurrection et son ascension, gloire et honneur que lui a mérités le supplice de la mort, et de là nous pouvons conclure qu'un jour, lorsque commencera son règne dans le ciel, il s'assujettira tout, la mort, satan, tous ses ennemis, en sorte qu'il fera passer tous les siens avec lui de la mort à la vie, de la dépendance à la domination (1. *Cor.* 15, 26.).

10. Car il était bien digne *de Dieu*, pour lequel et par lequel sont toutes choses, que voulant conduire à la gloire plusieurs enfants, il consommât par les souffrances l'auteur de leur salut [17].

10. Decebat enim eum, propter quem omnia, et per quem omnia, qui multos filios in gloriam adduxerat, auctorem salutis eorum per passionem consummare.

11. Car celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés, viennent tous d'un même principe [18]. C'est pourquoi il ne rougit point de les appeler ses frères,

11. Qui enim sanctificat, et qui sanctificantur, ex uno omnes. Propter quam causam non confunditur fratres eos vocare, dicens:

12. en disant : J'annoncerai votre nom à mes frères; je chanterai vos louanges au milieu de l'assemblée *de votre peuple* [19].

12. Nuntiabo nomen tuum fratribus meis : in medio ecclesiæ laudabo te.

13. Et ailleurs : Je mettrai ma confiance en lui. Et en un autre lieu : Me voici avec les enfants que Dieu m'a donnés [20].

13. Et iterum : Ego ero fidens in eum. Et iterum : Ecce ego, et pueri mei, quos dedit mihi Deus.

ỳ. 10. — [17] Ceci se rapporte aux paroles du ỳ. 9 : « afin que par un effet de la grâce de Dieu il souffrît la mort pour tous », ou bien à ces autres : « à cause de la mort qu'il a soufferte ». Saint Paul continue à expliquer pourquoi Jésus-Christ s'est si profondément abaissé, et a souffert la mort : Jésus-Christ est allé à la mort par les souffrances, parce qu'il convenait que le Père, le premier principe et la dernière fin de toutes choses (*Rom.* 15, 6.), ayant une fois résolu de toute éternité d'introduire un grand nombre d'enfants dans la gloire éternelle, conduisît son Fils à la gloire, comme leur Sauveur et leur guide, par la voie dans laquelle eux-mêmes, en qualité de pécheurs, auraient dû entrer sans lui, dans la supposition qu'ils eussent pu sans lui y entrer; car quand un frère se rend caution pour ses autres frères, il doit faire tout ce que ceux-ci auraient dû faire, s'ils l'avaient pu. La raison de tout ceci repose sur la fraternité qui exista entre Jésus-Christ et les hommes, fraternité que pour ce motif saint Paul continue à développer dans ce qui suit.

ỳ. 11. — [18] Car Jésus-Christ qui, par sa mort, purifie et sanctifie les hommes coupables, et les hommes qui sont sanctifiés, tous, Jésus-Christ et les hommes, n'ont qu'un seul et même Père, Dieu, en quoi cependant il y a cette différence, que Jésus-Christ est Fils de Dieu par nature, tandis que les hommes ne sont enfants de Dieu que par grâce (Ambr., Anselm., Chrys.).

ỳ. 12. — [19] Jésus-Christ parle ainsi *Ps.* 21, 23., Psaume où il s'agit des souffrances et de la glorification de Jésus-Christ. Voyez-en l'explication.

ỳ. 13. — [20] nous avons confiance dans l'assistance et le secours de Dieu. Sens du verset : Jésus-Christ s'est assimilé aux hommes, et il a agi comme l'un d'entre eux en témoignant, ainsi qu'ont coutume de le faire dans les souffrances les hommes pieux, la confiance qu'il avait dans le secours de Dieu. Le Prophète Isaïe (8, 17. 18.) dit proprement ce qui est marqué dans les deux passages ci-dessus, dans une circonstance où il cherchait à faire espérer à Juda

14. Quia ergo pueri communicaverunt carni et sanguini, et ipse similiter participavit eisdem: ut per mortem destrueret eum, qui habebat mortis imperium, id est, diabolum:

14. Et ainsi parce que les enfants sont d'une nature composée de chair et de sang, il a aussi lui-même participé à cette même nature, afin de détruire par sa mort, celui qui était le prince de la mort, c'est-à-dire, le diable;

15. et liberaret eos, qui timore mortis per totam vitam obnoxii erant servituti.

15. et de mettre en liberté ceux que la crainte de la mort tenait dans une continuelle servitude pendant leur vie [21].

16. Nusquam enim Angelos apprehendit, sed semen Abrahæ apprehendit.

16. Car il ne s'est pas rendu le libérateur des Anges, mais il s'est rendu le libérateur de la race d'Abraham [22].

17. Unde debuit per omnia fratribus similari, ut misericors fieret, et fidelis pontifex ad Deum,

17. C'est pourquoi il a fallu qu'il fût en tout [23] semblable à ses frères, afin qu'il fût devant Dieu un Pontife

---

qu'il serait délivré de ses ennemis; mais il exprima en même temps par là les dispositions de Jésus-Christ espérant de Dieu, son Père, qu'il l'assisterait et lui donnerait la force de consommer l'œuvre de la rédemption.

ỹ. 15. — [21] Sens des versets 14 et 15 : Les enfants qui devaient être introduits dans la gloire (ỹ. 10.), et qui, en cette qualité même, étaient les frères de Jésus-Christ (ỹ. 11-13.), étant revêtus de la fragile nature humaine, Jésus-Christ daigna également participer à cette même nature, afin d'être en état de pouvoir souffrir et mourir, et, par sa mort, triompher du démon, par lequel le péché et la mort étaient entrés dans le monde, et sauver ceux qui, durant tout le cours de leur vie, soupiraient sous la captivité du péché dans la crainte de la mort temporelle et éternelle. — La chair et le sang marquent la nature humaine, et expriment en même temps sa fragilité et sa caducité (*Gal.* 1, 16. *Ephés.* 6, 12.). La mort étant la suite du péché (*Rom.* 5, 12.), et le péché étant entré dans le monde par le démon (1. *Moys.* 3.), le démon a pu justement être appelé le prince de la mort. Jésus-Christ a effacé le péché en en expiant la coulpe et en méritant aux hommes la grâce pour mener une vie sainte : Par là même il a aussi dépouillé satan et la mort de leur empire (1. *Cor.* 15, 54.).

ỹ. 16. — [22] Car Jésus-Christ n'est point venu sauver les Anges, mais les hommes, qui croient en lui : il fallait donc qu'il prît la nature humaine. *Voy.* la suite. Dans le Grec : Car en réalité il ne vient pas au secours des Anges etc. Par la race d'Abraham il faut entendre en général les hommes qui croient comme Abraham crut, ses descendants spirituels (*Gal.* 3, 7. 20-29.). Jésus-Christ a, il est vrai, entrepris l'œuvre de la rédemption en faveur de tous les hommes, mais par le fait il l'a restreinte à ceux qui ont la foi; car pour ceux qui ne croient point, il n'y a point de Christ.

ỹ. 17. — [23] en tout ce qui appartient à la nature humaine.

compatissant [24] et fidèle en son ministère [25], afin d'expier les péchés du peuple.

ut repropitiaret delicta populi.

18. Car c'est *des peines* et des souffrances mêmes, par lesquelles il a été tenté et éprouvé, qu'il tire la vertu *et la force* de secourir ceux qui sont aussi tentés [26].

18. In eo enim, in quo passus est ipse et tentatus, potens est et eis, qui tentantur, auxiliari.

CHAPITRE III.

C'est pourquoi soyez fidèles à ce grand Prêtre, qui lui-même est fidèle dans son ministère, comme Moyse fut fidèle dans le sien, qui est supérieur à Moyse, parce que l'architecte est plus excellent que l'édifice, et qui, de plus, Lui, l'architecte, par lequel le Père a tout fait, n'est pas seulement un ministre, comme Moyse, mais le Fils et le maître de la maison, auquel nous appartenons pour le temps et pour l'éternité, pourvu que nous ayons toujours une ferme confiance. Ecoutez donc comme un avertissement salutaire les paroles du Psalmiste vous exhortant à n'être point comme vos pères dans le désert, incrédules et désobéissants envers Dieu. Affermissez-vous les uns les autres contre le danger de l'apostasie, et souvenez-vous que les incrédules moururent de la mort du péché dans le désert, et qu'ils n'entrèrent point dans la terre du repos.

1. Vous donc [1], mes saints frères [2], qui avez part à la vocation céleste [3], considérez Jésus, qui est l'Apôtre [4] et le Pontife de la religion que nous professons [5],

1. Unde fratres sancti, vocationis cœlestis participes, considerate Apostolum et Pontificem confessionis nostræ Jesum :

---

[24] par l'épreuve qu'il ferait lui-même de la faiblesse et de la fragilité humaine. Jésus-Christ connaissait nos besoins même avant de les avoir éprouvés dans sa personne; mais depuis qu'il les a lui-même sentis, nous ne pouvons plus douter qu'il n'ait compassion de nous, et qu'il ne soit disposé à nous secourir.

[25] un ministre remplissant sa charge avec zèle.

℣. 18. — [26] car ayant lui-même passé par les épreuves et les souffrances, il peut plus facilement assister ceux qui y sont soumis, parce qu'ils ont plus de confiance en lui (*Voy.* la note précéd.).

℣. 1. — [1] Puisque Jésus-Christ est un pontife compatissant et fidèle (*Pl. h.* 2, 17. 18.).

[2] Vous qui êtes chrétiens comme moi, qui avez été sanctifiés (*Pl. h.* 2, 11.) et qui travaillez à devenir des saints.

[3] qui êtes aussi du nombre de ceux que Dieu a appelés à son Evangile et à l'éternelle félicité.

[4] Jésus-Christ se nomme lui-même l'Envoyé du Père (*Jean*, 5, 37.).

[5] auquel nous faisons profession de croire, et prenez garde que l'éclat extérieur dont est environnée la dignité du grand Prêtre dans la loi de Moyse, ne soit pour vous une tentation de vous séparer de Jésus (*Voy.* l'introd.).

2. qui fidelis est ei, qui fecit illum, sicut et Moyses in omni domo ejus.

3. Amplioris enim gloriæ iste præ Moyse dignus est habitus, quanto ampliorem honorem habet domus, qui fabricavit illam.

4. Omnis namque domus fabricatur ab aliquo : qui autem omnia creavit, Deus est.

5. Et Moyses quidem fidelis erat in tota domo ejus tanquam famulus, in testimonium eorum quæ dicenda erant :

6. Christus vero tanquam filius in domo sua : quæ domus sumus

2. qui est fidèle à celui qui l'a établi dans cette charge, comme Moyse lui a été fidèle dans toute sa maison [6].

3. Car [7] il a été jugé digne d'une gloire d'autant plus grande que celle de Moyse, que celui qui a bâti la maison est plus estimable que la maison même [8] :

4. car il n'y a point de maison qui n'ait été bâtie par quelqu'un. Or celui qui est le créateur de toutes choses, est Dieu [9].

5. Car quant à Moyse, il a été fidèle dans toute la maison de Dieu, comme un serviteur, pour annoncer au peuple tout ce qu'il lui était ordonné de dire :

6. mais Jésus-Christ, comme le fils, a l'autorité sur sa maison [10] ; et c'est

---

ỳ. 2. — [6] qui exerce avec fidélité devant Dieu le Père, qui l'a établi, son ministère de Pontife pacificateur ; de même que Moyse a rempli fidèlement son devoir dans toute la maison de Dieu, c'est-à-dire au milieu de tout le peuple d'Israël. La maison de Dieu désigne, ainsi que saint Paul lui-même l'explique ỳ. 6., l'assemblée des saints, l'Eglise. Ici par rapport à Moyse c'est l'assemblée, l'Église du peuple d'Israël. Lequel (c'est la pensée propre de l'Apôtre) mérite l'estime au moins au même degré que Moyse, puisqu'il a été aussi fidèle que Moyse ; qui même mérite d'être plus estimé.... *Voy.* la suite.

ỳ. 3. — [7] Cela se rapporte aux paroles : « considérez Jésus ». Considérez Jésus, non pas Moyse ; car Jésus mérite d'être plus estimé que Moyse.

[8] Jésus a reçu de Dieu le Père une gloire plus grande, il est plus élevé que Moyse ; étant l'architecte de l'Eglise, de l'assemblée du peuple d'Israël, et tout architecte devant être préféré à l'édifice, il s'ensuit que Jésus est supérieur à l'assemblée, à l'Eglise des Israélites, et, par conséquent, aussi supérieur à Moyse, qui n'est qu'une partie, que la pierre fondamentale, la pierre de l'angle de cet édifice (Chrys., Théod., Théophyl.). Jésus-Christ est appelé l'architecte de l'Eglise d'Israël, parce que c'était le Fils de Dieu qui, dans l'ancien Testament, apparaissait aux Israélites, se manifestait sous la forme des Anges (*Pl. h.* 2, 2.), et que ce fut lui qui donna la loi, tout l'ensemble des institutions religieuses et civiles. En lui seulement, comme le fondement de toute vie, vécurent aussi les personnages pieux de l'ancienne Alliance (Voy. *Ezéch.* 1. et les notes).

ỳ. 4. — [9] Car toute maison a un architecte, d'où il suit que l'édifice de la synagogue a aussi le sien ; or, l'architecte de cet édifice, c'est Jésus-Christ ; son fondement premier, c'est le Père qui, ayant tout créé, tout édifié par son Fils a aussi donné par son Fils à la synagogue l'être et l'existence.

ỳ. 6. — [10] Moyse fut, il est vrai, fidèle dans la maison de Dieu (ỳ. 2.), mais seulement en qualité de ministre, avec la charge d'être le témoin, l'organe par lequel Dieu faisait connaître sa volonté ; Jésus-Christ au contraire, en qualité

nous qui sommes sa maison, pourvu que nous conservions jusqu'à la fin une ferme confiance, et une attente pleine de joie des biens que nous espérons [11].

nos, si fiduciam et gloriam spei usque ad finem, firmam retineamus.

7. C'est pourquoi aussi [12] le Saint-Esprit a dit [13] : Si vous entendez aujourd'hui sa voix,

7. Quapropter sicut dicit Spiritus Sanctus : Hodie si vocem ejus audieritis,

8. n'endurcissez point vos cœurs, comme dans le lieu de la contradiction, au jour de la tentation, dans le désert [14],

8. nolite obdurare corda vestra, sicut in exacerbatione secundum diem tentationis in deserto,

9. où vos pères me tentèrent [15], où ils voulurent éprouver ma puissance, et où ils virent les grandes choses que je fis.

9. ubi tentaverunt me patres vestri: probaverunt, et viderunt opera mea

10. J'ai supporté ce peuple avec peine durant quarante ans [16], et j'ai dit *en moi-même :* Ils se laissent tou-

10. quadraginta annis : Propter quod infensus fui generationi huic, et dixi : Semper errant corde.

---

de Fils, est le maître de la maison.— Le Fils est le maître, parce qu'il est l'héritier du Père (*Pl. h.* 1, 2.). Dans le Grec il y a plus clairement : Jésus-Christ au contraire, comme le Fils, sur sa propre maison (*a*).

[11] et cette maison, cette assemblée des Saints (*Pl. h.* note 6.), maintenant, dans la période chrétienne, c'est nous qui la sommes, ici-bas dans le temps (*Ephés.* 2, 21.), et, au sortir de la vie présente, durant l'éternité (*Apoc.* 21, 12. et suiv.), pourvu que nous persévérions dans l'espérance qui nous a été promise si glorieusement. L'espérance comprend ici la foi et la charité; car celui-là seul a une espérance fondée d'arriver à l'éternelle félicité, qui croit et qui aime. Dans le Grec :..... pourvu que nous conservions ferme jusqu'à la fin la confiance et l'espérance dont nous nous glorifions, jusqu'à ce que etc.

℣. 7. — [12] C'est pourquoi, puisque Jésus-Christ est placé à un si haut degré au-dessus de Moyse, demeurez donc fidèles à Jésus (℣. 1.), et n'endurcissez pas vos cœurs etc.

[13] dans le Psaume 94, 8. et suiv. L'Apôtre cite ici les paroles de ce Psaume pour prémunir ses lecteurs contre l'apostasie de la foi.

℣. 8. — [14] comme autrefois à Mériba, au jour de la tentation dans le désert, lorsque les Israélites, à cause du manque d'eau, se révoltèrent contre Dieu (Voy. 2. *Moys.* 17, 7. 4. *Moys.* 14, 22.).

℣. 9. — [15] où vos pères doutèrent si je viendrais à leur secours dans leur manque d'eau, quoiqu'ils eussent été depuis leur sortie d'Egypte les témoins des miracles éclatants que j'opérais et du soin affectueux que j'avais d'eux.

℣. 10. — [16] Litt.: Ils éprouvèrent et virent mes œuvres pendant quarante ans : c'est pourquoi je fus irrité contre cette génération etc., — c.-à-d. : ils virent

(*a*) Cette traduction n'est pas entièrement certaine. Le pronom αὐτοῦ, marqué de l'esprit doux, peut se rapporter à Dieu. Il faudrait qu'il fût marqué de l'esprit rude pour se rapporter certainement au Fils.

Ipsi autem non cognoverunt vias meas,

11. sicut juravi in ira mea : Si introibunt in requiem meam.

12. Videte fratres, ne forte sit in aliquo vestrum cor malum incredulitatis, discedendi a Deo vivo :

13. sed adhortamini vosmetipsos per singulos dies, donec Hodie cognominatur, ut non obduretur quis ex vobis fallacia peccati.

14. Participes enim Christi effecti sumus : si tamen initium substantiæ ejus usque ad finem firmum retineamus.

15. Dum dicitur : Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdu-

jours emporter à l'égarement de leur cœur [17]; ils ne connaissent point mes voies.

11. C'est pourquoi je leur ai juré dans ma colère, qu'ils n'entreront point dans le lieu de mon repos [18].

12. Prenez donc garde, mes frères, que quelqu'un de vous ne tombe dans un déréglement de cœur, et dans une incrédulité qui le sépare du Dieu vivant.

13. Mais *plutôt* exhortez-vous chaque jour les uns les autres, pendant que dure ce temps que *l'Ecriture* appelle, Aujourd'hui [19], de peur que quelqu'un de vous étant séduit par le péché, ne tombe dans l'endurcissement [20].

14. Car *il est vrai que* nous sommes entrés dans la participation de Jésus-Christ [21], mais à condition toutefois de conserver inviolablement jusqu'à la fin le commencement de l'être nouveau qu'il a mis en nous [22],

15. pendant que l'on nous dit : Aujourd'hui si vous entendez sa voix,

---

durant toute la première année après leur sortie, époque à laquelle arriva cette tentation, et durant toute la suite des années qu'ils passèrent dans le désert etc. Plusieurs manuscrits grecs omettent la particule « c'est pourquoi », et joignent ainsi les mots : J'ai été irrité pendant quarante ans contre cette génération, et j'ai dit : etc. C'est également ainsi que ces mots sont unis dans le Psaume et plus bas ỳ. 17.

[17] Ils sont toujours récalcitrants, ils détournent leurs cœurs de moi, et ils les tournent vers d'autres objets.

ỳ. 11. — [18] qu'ils n'auront point de part à la possession paisible du pays de Chanaan. *Voy.* ỳ. 17.

ỳ. 13. — [19] pendant que dure le temps de la grâce et du salut, le temps de la vie présente. Voy. *Ps.* 94. note 4.

[20] ne tombe dans l'insensibilité spirituelle par les attraits séducteurs du péché, et qu'il ne s'y endurcisse.

ỳ. 14. — [21] que nous avons part à tout ce que Jésus-Christ a donné et promis.

[22] le fondement initial, le principe nécessaire, le commencement d'une foi vivante, qui est son ouvrage. D'autres traduisent : le commencement de cette confiance (*Voy. pl. h.* note 11.). D'autres : le commencement de la persévérance.

n'endurcissez pas vos cœurs, comme il arriva au lieu appelé Contradiction [23].

16. Car quelques-uns l'ayant entendue [24], irritèrent *Dieu* par leurs contradictions ; mais cela n'arriva pas à tous ceux que Moyse avait fait sortir de l'Egypte [25].

17. Or qui sont ceux que Dieu supporta avec peine durant quarante ans, sinon ceux qui avaient péché, dont les corps demeurèrent étendus dans le désert [26]?

18. Et qui sont ceux à qui Dieu jura qu'ils n'entreraient jamais dans son repos, sinon ceux qui n'obéirent pas *à sa parole* [27] ?

19. En effet, nous voyons qu'ils n'y purent entrer à cause de leur incrédulité.

rare corda vestra, quemadmodum in illa exacerbatione.

16. Quidam enim audientes exacerbaverunt, sed non universi qui profecti sunt ex Ægypto per Moysen.

17. Quibus autem infensus est quadraginta annis? Nonne illis, qui peccaverunt, quorum cadavera prostrata sunt in deserto?

18. Quibus autem juravit non introire in requiem ipsius, nisi illis, qui increduli fuerunt?

19. Et videmus, quia non potuerunt introire propter incredulitatem.

ỳ. 15. — [23] L'Apôtre revient au passage du *Ps.* ci-dessus indiqué, il l'explique en partie et y rattache ses exhortations.

ỳ. 16. — [24] Litt. : car quelques-uns qui avaient entendu, — sa voix, ses exhortations, ses menaces, ses promesses.

[25] ni Josué, ni Caleb (4. *Moys.* 14, 30. 26, 64. et suiv.), ni un grand nombre de femmes qui craignaient Dieu (4. *Moys.* 1, 2.), ni les enfants en bas âge (4. *Moys.* 14, 31.) ne murmurèrent. Vous pouvez donc aussi, veut dire saint Paul, faire une exception, et demeurer fidèles et obéissants.

ỳ. 17. — [26] Les autres furent épargnés. Vous serez également épargnés si vous conservez la foi.

18. — [27] *Voy. pl. h.* ỳ. 10. note 17.

CHAPITRE IV.

Craignons donc d'être privés du repos qui nous a été promis; car nous aussi nous avons reçu la promesse du repos, à la condition toutefois que nous croirons, comme nous le voyons par le malheureux sort de ceux qui furent incrédules. Ce repos est le repos éternel auprès de Dieu, dont parlent Moyse dans l'histoire de la création et le Psalmiste. Car il y a un autre repos que ce repos terrestre, et c'est parce que nous avons droit d'espérer un autre repos que le repos de la terre, dont les incrédules furent exclus, qu'un temps de grâce nous est encore fixé dans le Psaume. En effet si par le repos eût été désignée seulement la paisible possession de la terre promise, le Psalmiste n'aurait point pu, à une époque où le peuple d'Israël était entré dans cette possession, parler d'un autre temps de grâce, où il est possible d'arriver au repos. Le peuple de Dieu, les fidèles ont donc encore devant les yeux le repos auprès de Dieu, ou l'on se repose de ses œuvres comme Dieu se reposa des siennes. Efforçons-nous donc d'entrer dans ce repos au moyen de la foi, afin qu'un semblable malheur ne nous arrive point; car la parole menaçante de Dieu s'accomplit à l'égard des incrédules, et devant lui rien ne peut demeurer caché. Attachons-nous à notre Pontife, qui est pénétré de sentiments d'humanité, et présentons-nous devant lui avec confiance, afin d'en recevoir du secours dans nos besoins.

1. Timeamus ergo ne forte relicta pollicitatione introeundi in requiem ejus, existimetur aliquis ex vobis deesse.

2. Etenim et nobis nuntiatum est, quemadmodum et illis : sed non profuit illis sermo auditus, non admixtus fidei ex iis quæ audierunt.

3. Ingrediemur enim in requiem, qui credidimus : quemadmodum dixit : Sicut juravi in ira

1. Craignons donc que négligeant la promesse qui nous est faite d'entrer dans le repos[1] de Dieu, il n'y ait quelqu'un d'entre vous qui en soit exclu.

2. Car on nous l'a annoncé aussi bien qu'à eux[2], mais la parole qu'ils ouïrent[3] ne leur servit de rien, n'étant pas accompagnée de la foi dans ceux qui l'avaient entendue[4].

3. Pour nous qui avons cru, nous entrerons en ce repos, selon qu'il est dit[5] : J'ai juré dans ma colère qu'ils

---

℣. 1. — [1] dans le repos éternel auprès de Dieu, dont la paisible possession du pays de Chanaan n'était qu'une figure sensible (*Pl. h.* 3, 11.). L'Apôtre va maintenant prouver que les fidèles ont droit d'attendre le repos éternel (℣. 2-10.).

℣. 2. — [2] Car la promesse que les Israélites avaient reçue d'entrer en possession de la terre de Chanaan (2. *Moys.* 3, 17.), nous regarde également. Dans ce repos terrestre nous est en même temps promis le repos céleste.

[3] la promesse qu'ils avaient reçue.

[4] D'où il suit, c'est la pensée de l'Apôtre, que nous aussi nous devons croire, si nous voulons voir se réaliser à notre égard la promesse du repos éternel; car etc. (℣. 3.).

℣. 3. — [5] *Ps.* 94, 11. *pl. h.* 3, 11. 15. Selon ce que Dieu a dit des incrédules, qu'ils n'entreront pas dans son repos. Quel est ce repos? c'est ce qu'expliquent les paroles qui suivent.

n'entreront point dans mon repos . or *Dieu parle du repos* qui suivit l'accomplissement de ses ouvrages dans la création du monde [6] ;

4. car l'Ecriture dit en quelque endroit [7], parlant du septième jour, Dieu se reposa le septième jour, après avoir achevé toutes ses œuvres.

5. Et il est dit encore ici [8] : Ils n'entreront point dans mon repos [9].

6. Puis donc qu'il faut que quelques-uns y entrent, et que ceux à qui la parole en fut premièrement portée, n'y sont point entrés à cause de leur infidélité,

7. Dieu détermine [10] encore un jour particulier, *qu'il appelle* Aujourd'hui, en disant tant de temps après par David [11], ainsi que je viens de dire : Aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs [12].

mea : Si introibunt in requiem meam : et quidem operibus ab institutione mundi perfectis.

4. Dixit enim in quodam loco de die septima sic : Et requievit Deus die septima ab omnibus operibus suis.

5. Et in isto rursum : Si introibunt in requiem meam.

6. Quoniam ergo superest introire quosdam in illam, et ii, quibus prioribus annuntiatum est, non introierunt propter incredulitatem :

7. iterum terminat diem quemdam, Hodie, in David dicendo, post tantum temporis, sicut supra dictum est : Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra.

---

[6] Or le repos dont il s'agit est le repos éternel auprès de Dieu, que nous recevons après l'accomplissement de nos œuvres (ỳ. 10.), de même que Dieu se reposa en quelque manière après qu'il eut créé le monde. Saint Paul nous fait comprendre par ces mots qu'il n'entend point parler du repos où les Israélites entrèrent par la paisible possession du pays de Chanaan, mais de l'éternelle béatitude dont Dieu, pour parler humainement, cessa de jouir dans la création, où il sortit comme de lui-même, mais qu'il retrouva en lui après qu'il eut cessé de créer et qu'il fut comme rentré en lui-même.

ỳ. 4. — [7] 1. *Moys.* 2, 2.

ỳ. 5. — [8] *Ps.* 94, 11.

[9] Saint Paul prouve par ces deux passages de l'Ecriture qu'outre le repos terrestre dans le pays de Chanaan, il y en a encore un autre, le repos spirituel, éternel auprès de Dieu. Le premier passage le prouve; car il y est question du repos de Dieu; or, le repos de Dieu ne peut être qu'un repos spirituel et éternel. Dans le second passage il faut également que par repos le Psalmiste entende un autre repos que la possession terrestre du pays de Chanaan; car ceux auxquels il parlait étaient déjà en possession de ce pays, et il ne pouvait en conséquence avoir en vue que le repos auprès de Dieu, qui, outre le repos dont ils jouissaient sur la terre, devait être encore l'objet de leur attente.

ỳ. 7. — [10] Litt. : il détermine, — l'Ecriture ou Dieu.

[11] par l'auteur du Psaume.

[12] Sens des versets 6 et 7. Parce que ceux qui croient ont à attendre un autre repos que le repos terrestre, que les incrédules n'ont pas reçu, David a pu, si longtemps après qu'Israël fut entré en possession du repos sur la terre, parler

8. Nam si eis Jesus requiem præstitisset, nunquam de alia loqueretur, posthac, die.

9. Itaque relinquitur sabbatismus populo Dei.

10. Qui enim ingressus est in requiem ejus; etiam ipse requievit ab operibus suis, sicut a suis Deus.

11. Festinemus ergo ingredi in illam requiem : ut ne in idipsum quis incidat incredulitatis exemplum.

12. Vivus est enim sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni

8. Car si Josué [13] les avait établis dans ce repos, l'Ecriture n'aurait jamais parlé d'un autre jour postérieur [14].

9. Ainsi il reste un autre sabbat réservé au peuple de Dieu [15].

10. Car [16] celui qui est entré dans le repos *de Dieu*, se repose aussi lui-même en cessant de travailler, comme Dieu *s'est reposé* après ses ouvrages [17].

11. Efforçons-nous donc [18] d'entrer dans ce repos, de peur que quelqu'un ne tombe en une désobéissance semblable à celle de ces incrédules [19].

12. Car [20] la parole de Dieu est vivante et efficace [21], et elle perce plus

---

encore d'un aujourd'hui, où les Israélites devaient se convertir, afin de pouvoir entrer dans ce nouveau repos. Ou bien : David parlant dans un temps où les Israélites étaient déjà en possession de la terre promise, d'un nouveau repos qu'ils ne pouvaient obtenir que par le changement de leur cœur, ce repos ne peut pas être un repos terrestre, dont ils jouissaient déjà, mais il faut que ce soit ce repos, qui doit toujours être l'objet de leur attente, le repos spirituel, éternel auprès de Dieu.

ỳ. 8. — [13] Littéral. : Jésus. C'est ainsi que Josué est nommé dans la version grecque des 70, que saint Paul avait sous les yeux en composant cette Epître.

[14] Car s'il n'existait point d'autre repos que celui que donna Josué, lorsqu'il mit les Israélites en possession du pays de Chanaan (*Liv. de Josué*), David n'eût point parlé de nouveau, après que cette possession eut été acquise, d'un jour où l'on peut entrer encore dans un repos.

ỳ. 9. — [15] Ainsi les vrais fidèles ont à attendre un repos surnaturel, spirituel, auprès de Dieu.

ỳ. 10. — [16] L'Apôtre déclare que c'est avec justesse que la félicité éternelle est appelée un état de repos.

[17] Car lorsqu'on est entré dans le repos de Dieu, on se repose de ce que l'on a eu à faire, à combattre, à souffrir, on rentre comme en soi-même, après avoir eu à s'occuper de beaucoup de choses hors de soi, de même que Dieu après la création rentra comme en lui-même, et commença comme de nouveau à jouir du repos en lui.

ỳ. 11. — [18] Litt. : hâtons-nous donc, — dans le Grec : Efforçons-nous (par la foi et par un fidèle attachement à Jésus-Christ).

[19] et ne soit pareillement puni par la privation du repos éternel, de la mort de l'éternité (ỳ. 12.).

ỳ. 12. — [20] L'Apôtre donne la raison pourquoi il peut facilement arriver que l'on encourt cette effroyable punition.

[21] Car la parole de Dieu, les menaces de Dieu, ne sont pas une parole morte, qui demeure sans accomplissement, mais elle obtient sûrement son effet, et il fait ce dont il menace.

qu'une épée à deux tranchants; elle entre et pénètre jusques dans les replis de l'âme et de l'esprit, jusques dans les jointures et dans les moelles, et elle démêle les pensées et les mouvements du cœur [22].

13. Nulle créature ne lui est cachée [23] ; tout est nu et à découvert devant les yeux de celui dont nous parlons. *Ps.* 33, 16. *Eccli.* 15, 20.

14. Ayant donc pour grand Pontife [24] Jésus Fils de Dieu [25], qui est monté au plus haut des cieux [26], demeurons fermes dans la foi dont nous avons fait profession [27].

gladio ancipiti : et pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus, compagum quoque ac medullarum, et discretor cogitationum et intentionum cordis.

13. Et non est ulla creatura invisibilis in conspectu ejus : omnia autem nuda et aperta sunt oculis ejus, ad quem nobis sermo.

14. Habentes ergo Pontificem magnum, qui penetravit cœlos, Jesum Filium Dei : teneamus confessionem.

---

[22] Sens : Car par le glaive scrutateur de sa parole, qui discernera même les pensées les plus secrètes, Dieu peut séparer l'âme de l'esprit, la moelle des os, c'est-à-dire, livrer le corps et l'âme à la mort éternelle. La séparation de l'âme et de l'esprit, de la moelle et des os est mise comme figure de la mort éternelle, non que ce soit une figure vaine, mais sous cette image nous voyons retracées la dissolution et la division morales qui s'opèrent à l'égard des damnés. De même en effet que le pécheur est déjà, même ici-bas, dans un état de division, et que son âme, c'est-à-dire ses inclinations et ses désirs, sont en lutte perpétuelle avec l'esprit, avec la rectitude de son jugement et de sa volonté, avec sa conscience, qui ne se laisse jamais entièrement opprimer, que même assez souvent la perturbation opérée par le péché se fait remarquer jusque sur le corps, sur l'unité et le concours de ses facultés dans ses actions ; à plus forte raison cet état est-il celui des réprouvés qui, agités par les passions les plus diverses, incessamment tourmentés dans le corps, languissent éternellement dans un effroyable déchirement du corps et de l'âme.

℣. 13. — [23] n'est cachée devant Dieu, qui dirige le glaive scrutateur de sa parole.

℣. 14. — [24] L'Apôtre avait déjà ci-dessus (2, 17. 3, 1. et suiv.) parlé, par forme de préambule, de la qualité de grand Prêtre dont est revêtu Jésus-Christ; il en traite maintenant plus au long, il la compare avec la dignité du grand Prêtre dans l'ancien Testament, il fait voir combien le sacerdoce de Jésus-Christ est plus excellent que le sacerdoce légal, et il montre ainsi avec évidence l'énormité du crime d'apostasie, et le châtiment rigoureux qu'il mérite.

[25] *Voy. pl. h.* 1, 2.

[26] L'Apôtre dit cela par allusion au grand Prêtre dans la loi judaïque. Sens : qui n'a pas seulement, comme le grand Prêtre qui est sur la terre, franchi les portes du sanctuaire terrestre, pour y apaiser Dieu par le sang des victimes, après avoir pénétré jusques dans le Saint des Saints (voy. 3. *Moys.* 16, 3. et suiv.), mais qui a traversé plusieurs cieux (voy. 2. *Cor.* 12, 2.), afin de se présenter lui-même comme victime devant le trône de son Père.

[27] Litt. : tenons ferme à la confession ; — dans la profession de notre foi.

15. Non enim habemus Pontificem, qui non possit compati infirmitatibus nostris; tentatum autem per omnia pro similitudine absque peccato.

16. Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ : ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno.

15. Car le Pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos faiblesses; mais il a éprouvé comme nous toutes sortes de tentations, hormis le péché.

16. Allons donc nous présenter avec confiance devant le trône de la grâce[28], afin d'y recevoir miséricorde, et d'y trouver le secours de sa grâce dans nos besoins.

CHAPITRE V.

Tout grand Prêtre choisi parmi les hommes est établi pour le bien des hommes, afin qu'il soit médiateur entre Dieu et les hommes, et qu'il en ait compassion. Pénétré du sentiment de sa propre infirmité, il offre pour lui et pour les autres : ce n'est pas non plus lui-même qui se fait Prêtre, mais il attend la vocation de Dieu comme Aaron. Tout cela convient à Jésus-Christ; car par rapport à sa vocation, l'Ecriture dit que c'était la volonté du Père qu'il entreprît l'œuvre de la rédemption, et qu'il fût Prêtre selon l'ordre de Melchisédech. En outre, il a été un grand Prêtre éprouvant toutes les faiblesses de l'humanité, ainsi que le prouve son agonie où il eut besoin d'être fortifié. De plus il a été à la mort comme un fils obéissant; et, par son sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech, il est devenu l'auteur de notre salut. J'aurais à vous dire sur ce sacerdoce des choses particulières, mais vous ne pourriez que difficilement les comprendre, car vous avez encore besoin que l'on vous instruise des éléments, et la nourriture forte, l'instruction profonde n'est que pour les parfaits, ceux qui sont capables d'en faire le discernement.

1. Omnis namque Pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona, et sacrificia pro peccatis :

2. qui condolere possit iis, qui

1. Car tout Pontife[1] étant pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu, afin qu'il offre des dons et des sacrifices pour les péchés[2],

2. et qu'il puisse être touché de com-

ỷ. 16. — [28] *Voy. pl. h.* 2, 17. 18.

ỷ. 1. — [1] La particule « car » n'est pas ici pour donner le motif de quelque proposition antécédente, mais elle indique la continuation du discours commencé (*Voy. pl. h.* 4. note 24.) relativement au souverain sacerdoce de Jésus-Christ, et l'Apôtre entreprend maintenant un parallèle entre le sacerdoce de l'ancien Testament et le sacerdoce du nouveau. Le grand Prêtre dont il est ici question est celui de l'ancienne Alliance, comme on le voit par les ỷ. 2-4.

[2] des dons, c'est-à-dire des sacrifices non sanglants, des fruits etc. en signe de soumission, de reconnaissance etc.; des sacrifices, des victimes sanglantes pour l'expiation des péchés. Voy. 2. *Moys.* 23, 15. 5. *Moys.* 16, 16. 17. 18, 1. 3. *Moys.* 4-7.

passion pour ceux qui pèchent par ignorance et par erreur, comme étant lui-même environné de faiblesse ;

3. et c'est ce qui l'oblige d'offrir pour lui-même aussi bien que pour le peuple *les sacrifices destinés* pour *expier* les péchés [3].

4. Et nul ne s'attribue à soi-même cet honneur, mais il faut y être appelé de Dieu, comme Aaron [4].

5. Ainsi Jésus-Christ ne s'est point élevé de lui-même à la dignité de souverain Pontife, mais il *l'a reçue de* celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui [5].

6. Comme il lui a dit aussi dans un autre endroit [6] : Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

7. Aussi durant les jours de sa chair [7], ayant offert, avec un grand cri et avec larmes, ses prières et ses supplications à celui qui le pouvait tirer de la mort,

ignorant, et errant : quoniam et ipse circumdatus est infirmitate :

3. et propterea debet, quemadmodum pro populo, ita etiam et pro semetipso offerre pro peccatis.

4. Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo, tanquam Aaron.

5. Sic et Christus non semetipsum clarificavit ut Pontifex fieret : sed qui locutus est ad eum : Filius meus es tu, ego hodie genui te.

6. Quemadmodum et in alio loco dicit : Tu es Sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchi sedech.

7. Qui in diebus carnis suæ, preces supplicationesque ad eum, qui possit illum salvum facere a morte, cum clamore valido et la-

---

℣. 3. — [3] Voy. 3. *Moys.* 16, 6. 11. 17.

℣. 4. — [4] Nul ne pouvait parvenir à la dignité de grand Prêtre, si ce n'est les descendants de la famille d'Aaron, frère de Moyse, que Dieu lui-même y avait destinés (2. *Moys.* 28, 1. et suiv.). Ainsi dans l'ancien Testament le grand Prêtre tenait sa vocation de Dieu (℣. 4.), il était appelé du milieu des hommes (℣. 1.), il était lui-même un homme faible et pécheur (℣. 2. 3.), et il devait en conséquence, se souvenant de sa propre faiblesse, offrir des sacrifices pour lui et pour les autres. L'Apôtre va maintenant faire à Jésus-Christ l'application de tous ces divers traits, en montrant que plusieurs choses, la vocation (℣. 5. 6.), la nature humaine et les sentiments propres à l'homme (℣. 7.), lui sont communs avec le grand Prêtre de l'ancien Testament, mais qu'en sa qualité de Fils de Dieu, exempt du péché et devenu obéissant jusqu'à la mort, il est Prêtre selon l'ordre de Melchisédech (℣. 8-10.).

℣. 5. — [5] mais celui qui l'a engendré, son Père, l'y a destiné. Celui qui en a fait son Fils, l'a aussi destiné à être grand Prêtre. En toute occasion Jésus-Christ rapporte l'œuvre de la rédemption à la volonté de son Père. Sur les mots « vous êtes mon Fils etc. », *voy. pl. h.* 1, 5. *Ps.* 2, 7.

℣. 6. — [6] Selon que le Père l'a aussi déclaré au *Ps.* 109, 4. grand Prêtre selon l'ordre de Melchisédech (*voy. pl. b.* 7, 1. et suiv.).

℣. 7. — [7] de son humanité.

crymis offerens, exauditus est pro sua reverentia.

8. Et quidem cum esset Filius Dei, didicit ex iis, quæ passus est, obedientiam :

9. et consummatus, factus est omnibus obtemperantibus sibi, causa salutis æternæ,

10. appellatus a Deo Pontifex juxta ordinem Melchisedech.

11. De quo nobis grandis sermo, et ininterpretabilis ad dicendum : quoniam imbecilles facti estis ad audiendum.

12. Etenim cum deberetis magistri esse propter tempus : rursum indigetis ut vos doceamini quæ sint elementa exordii sermonum Dei : et facti estis quibus

il a été exaucé à cause de son humble respect *pour son Père* [8].

8. Car quoiqu'il fût le Fils de Dieu, il a appris l'obéissance par tout ce qu'il a souffert.

9. Et par sa consommation, il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent,

10. Dieu l'ayant déclaré Pontife selon l'ordre de Melchisédech [9].

11. Sur quoi [10] nous aurions beaucoup de choses à dire, mais qu'il est difficile de *bien* expliquer, à cause que vous vous êtes rendus peu capables de les entendre [11].

12. Car au lieu que depuis le temps qu'on vous instruit, vous devriez déjà être maîtres [12], vous auriez encore besoin qu'on vous apprît les premiers éléments par où l'on commence à expli-

---

[8] Litt. : à cause de son respect. — A cause de son obéissance, de son abandon à la volonté de Dieu. Les mots : Ses prières et ses supplications etc. se rapportent à l'agonie dans le jardin de Gethsémani (*Matth.* 26, 42.), où Jésus-Christ pria son Père d'éloigner de lui le calice de sa passion. L'auteur sacré veut montrer par là que Jésus-Christ était un grand Prêtre sujet aux faiblesses de l'humanité. Il fut exaucé, car un Ange fut envoyé pour le fortifier (*Luc*, 22, 43.). Le respect dont Jésus-Christ était pénétré, ou son obéissance, se manifesta par ces mots : Que ce soit, non ma volonté, mais la vôtre qui s'accomplisse !

ỳ. 10. — [9] Les versets 8-10. se rattachent aux mots « il fut exaucé », et ils signifient : Jésus-Christ fut exaucé et fortifié par un Ange ; toutefois comme Fils soumis à son Père, il est allé au supplice, il a appris par sa passion, éprouvé comme homme, ce qui est relatif à l'obéissance que les hommes rendent à Dieu, et il a consommé son sacrifice pour aider, dans l'œuvre de leur salut, tous ceux qui sont disposés à en profiter et à se montrer obéissants : et c'est pour cette raison, c'est sous ce rapport, qu'il est appelé grand Prêtre d'un ordre nouveau, grand Prêtre selon l'ordre de Melchisédech. L'Apôtre revient, comme ci-dessus (2, 17. 3, 1. et suiv.), à son objet principal, le souverain sacerdoce de Jésus-Christ, mais de même que *pl. h.* (3, 1-4. 14.), il en est détourné par une pensée incidente, jusqu'à ce qu'enfin (ch. 7. 8.) il expose complètement sa doctrine sur ce point.

ỳ. 11. — [10] Sur le sacerdoce souverain de Melchisédech.

[11] et de comprendre ce que vous auriez entendu.

ỳ. 12. — [12] étant depuis si longtemps convertis à la foi chrétienne.

quer la parole de Dieu; et vous êtes devenus comme des personnes à qui on ne devrait donner que du lait, et non une nourriture solide.

lacte opus sit, non solido cibo.

13. Or quiconque n'est nourri que de lait, est incapable d'entendre les discours de la *parfaite* justice [13], comme étant encore enfant [14].

13. Omnis enim, qui lactis est particeps, expers est sermonis justitiæ : parvulus enim est.

14. Mais la nourriture solide est pour les parfaits, *c'est-à-dire*, pour ceux dont l'esprit, par une habitude et un long exercice, s'est accoutumé à discerner le bien et le mal.

14. Perfectorum autem est solidus cibus; eorum, qui pro consuetudine exercitatos habent sensus ad discretionem boni ac mali.

CHAPITRE VI.

Plût à Dieu que j'eusse en vous de ces chrétiens parfaits! Je vais donc passer à des instructions plus profondes, sans m'occuper davantage des premiers éléments, des points de doctrine relatifs à la pénitence, à la foi, au baptême et autres. Oui, je vais maintenant vous proposer un enseignement plus profond; car quand il y aurait parmi vous des apostats, ces enseignements élémentaires ne leur serviraient de rien, puisqu'il est comme impossible de ramener ceux qui sont tombés à des sentiments de repentir. A votre égard j'ai meilleur espoir, j'espère que vous arriverez au salut quoique j'aie dit que vous étiez encore faibles; car Dieu, qui ne laissera point sans récompense les efforts que vous avez faits jusqu'à ce moment, sera votre appui. Je souhaite cependant qu'étant tous remplis de zèle, vous soyez les prudents imitateurs de ceux qui, par la foi et la patience, ont obtenu l'effet de la promesse; car parce que Abraham, auquel Dieu fit une promesse accompagnée d'un serment, crut et montra une espérance patiente, il reçut ce qui lui avait été promis. Le serment servit, comme cela se pratique parmi les hommes, à la confirmation de la promesse, afin que la promesse et le serment fussent pour nous-mêmes un motif de persévérer avec constance dans l'espérance de la promesse de la vie éternelle, qui s'appuie sur Dieu même, vie dans laquelle Jésus-Christ, le grand Prêtre selon l'ordre de Melchisédech, nous a précédés.

1. Quittant donc les instructions que l'on donne à ceux qui ne font que commencer à croire en Jésus-Christ, passons à ce qu'il y a de plus parfait, sans nous arrêter à établir de nouveau ce qui *n'est que* le fondement *de la*

1. Quapropter intermittentes inchoationis Christi sermonem, ad perfectiora feramur, non rursum jacientes fondamentum pœnitentiæ ab operibus mortuis, et fidei ad Deum,

---

ỳ. 13. — [13] la parole de la perfection, les profonds enseignements de la foi chrétienne.

[14] Voy. 1. *Cor.* 3, 2.

religion, comme est la pénitence des œuvres mortes, la foi en Dieu [1],

2. baptismatum doctrinæ, impositionis quoque manuum, ac resurrectionis mortuorum, et judicii æterni.

2. et ce qu'on enseigne touchant les baptêmes [2], l'imposition des mains [3], la résurrection des morts, et le jugement éternel [4].

3. Et hoc faciemus, si quidem permiserit Deus.

3. Et c'est aussi ce que nous ferons [5], si Dieu le permet.

4. Impossibile est enim, eos qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum cœleste, et participes facti sunt Spiritus Sancti,

4. Car [6] il est impossible [7] que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don du ciel [8], qui ont été rendus participants du Saint-Esprit [9],

5. gustaverunt nihilominus

5. qui se sont nourris de la sainte pa-

℣. 1. — [1] ne voulant point de nouveau parler des enseignements élémentaires de la pénitence et de la foi. Les conditions premières pour entrer dans le royaume de Dieu sont la pénitence, le changement du cœur (*Act.* 2, 36-38.) et la foi (*voy. pl. b.* 11, 6.). Les œuvres mortes sont les œuvres de péché, qui ont pour suite la mort éternelle.

℣. 2. — [2] Celui qui faisait pénitence et qui croyait, était baptisé, et c'est pourquoi la doctrine du baptême appartient également aux premiers éléments. Il est ici parlé du baptême au pluriel, parce que l'instruction sur le baptême chrétien devait aussi s'étendre aux autres baptêmes, au baptême de saint Jean (*Matth.* 3, 6.), aux ablutions des Juifs (*pl. b.* 9, 10. *Marc*, 7, 2. 3. 4. 8.), afin que les chrétiens apprissent à connaître leurs divers mérites.

[3] le sacrement de confirmation (*Act.* 2, 38. 8, 14-17.).

[4] La doctrine de la résurrection des morts et du dernier jugement, qui introduiront l'homme dans l'éternité, formait aussi un des points capitaux de la première instruction (Voy. 1. *Cor.* 15. 1. *Thess.* 5.).

℣. 3. — [5] nous traiterons de la doctrine de la perfection, nous donnerons des instructions plus approfondies (℣. 1.).

℣. 4. — [6] Je vais parler de points de doctrine plus profonds; car comme il est presque impossible de faire revenir ceux qui sont tombés à des sentiments de repentir, les instructions sur la pénitence et ce qui s'y rattache, quand il y aurait parmi vous des apostats, n'obtiendraient pas leur effet, au lieu que des instructions plus approfondies touchant la prééminence du souverain sacerdoce de Jésus-Christ, et, en général, du christianisme sur le judaïsme, pourront vous affermir dans la foi, vous qui n'êtes pas du nombre des apostats, mais du nombre de ceux qui ne sont que faibles (*Pl. h.* 5, 12.), qui se laissent aveugler par les cérémonies judaïques.

[7] c'est-à-dire presque impossible. *Voy. pl. b.* note 12.

[8] qui sont une fois parvenus à la connaissance du christianisme, et qui ont déjà participé à ses fruits, à la justification et à la sanctification.

[9] par les sacrements du baptême et de la confirmation et les autres dons de la grâce. Voy. 1. *Cor.* 12.

role de Dieu et *de l'espérance* des grandeurs du siècle à venir [10],

6. et qui après cela sont tombés [11], *il est impossible, dis-je*, qu'ils se renouvellent par la pénitence [12], parce qu'autant qu'il est en eux, ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu, et l'exposent à l'ignominie [13].

7. Car lorsqu'une terre étant souvent abreuvée des eaux de la pluie qui y tombe, produit des herbages propres à ceux qui la cultivent, elle reçoit la bénédiction de Dieu.

8. Mais quand elle ne produit *que* des ronces et des épines, elle est en aversion *à son maître*, elle est menacée de sa malédiction, et à la fin il y met le feu [14].

bonum Dei verbum, virtutesque sæculi venturi,

6. et prolapsi sunt; rursus renovari ad pœnitentiam, rursum crucifigentes sibimetipsis Filium Dei, et ostentui habentes.

7. Terra enim sæpe venientem super se bibens imbrem, et generans herbam opportunam illis, a quibus colitur : accipit benedictionem a Deo;

8. proferens autem spinas ac tribulos, reproba est, et maledicto proxima : cujus consummatio in combustionem.

℣. 5. — [10] qui ont pareillement goûté la douceur des promesses divines touchant la bienheureuse éternité, qui ont eu l'avant-goût de la vie à venir.

℣. 6. — [11] sont déchus de la foi. Il s'agit de ceux qui avaient renoncé à la foi, et de ces grands pécheurs que l'on peut justement comparer, par exemple, aux endurcis, à ceux qui s'obstinent dans le péché et dans le vice.

[12] Par ce renouvellement quelques-uns (Chrys., Théod., Amb.) entendent le baptême et la confirmation, et selon eux l'Apôtre a ici exprimé cet article de foi, que ces sacrements divins ne peuvent pas se réitérer. D'autres soutiennent (Anselm., Lyra., Corneil.) avec plus de probabilité qu'il est ici proprement question de la pénitence des apostats et des autres grands pécheurs. Leur pénitence est presque impossible, parce que ces sortes de pécheurs se trouvent dans un endurcissement volontaire, et elle est réellement impossible aussi longtemps qu'ils sont endurcis, et qu'ils résistent à la connaissance de ce qu'il y a de mieux, au Saint-Esprit. Voy. *Matth.* 12, 31.

[13] ils se conduisent comme si de nouveau ils crucifiaient Jésus-Christ et le couvraient d'ignominie. Les chrétiens qui apostasient la foi ou qui s'endurcissent dans l'impénitence, ne reconnaissent plus Jésus-Christ pour le Sauveur, et ils déclarent tacitement qu'il ne l'est pas, et qu'il s'est faussement donné pour tel. Par conséquent ils acquiescent en secret au supplice de la croix qu'il a enduré, et ils tournent en dérision la doctrine qui enseigne qu'il est le Messie et le Juge du monde.

℣. 8. — [14] L'Apôtre fait comprendre, par une comparaison, avec plus d'évidence encore, combien il est difficile aux apostats d'obtenir la grâce de la réconciliation, et comment la damnation est leur fin ordinaire. En effet, ceux qui persévèrent sont comme une terre qui reçoit la pluie, qui porte des fruits et qui, pour cette raison, est appelée terre bénie, parce que coopérant aux grâces qui découlent du ciel, Dieu les comble de grâces de plus en plus abondantes. Au contraire ceux qui tombent dans l'apostasie ressemblent à une terre

9. Confidimus autem de vobis dilectissimi meliora, et viciniora saluti : tametsi ita loquimur.

9. Or nous avons une meilleure opinion de vous et de votre salut, mes chers frères, quoique nous parlions de cette sorte [15].

10. Non enim injustus Deus, ut obliviscatur operis vestri, et dilectionis quam ostendistis in nomine ipsius, qui ministrastis sanctis, et ministratis.

10. Car Dieu n'est pas injuste [16] pour oublier vos bonnes œuvres, et la charité que vous avez témoignée par les assistances que vous avez rendues en son nom [17], et que vous rendez encore aux saints [18].

11. Cupimus autem unumquemque vestrum eamdem ostentare sollicitudinem ad expletionem spei usque in finem :

11. Mais nous souhaitons [19] que chacun de vous fasse paraître jusqu'à la fin le même zèle [20], afin que votre espérance soit accomplie [21] ;

12. ut non segnes efficiamini, verum imitatores eorum, qui fide et patientia hereditabunt promissiones.

12. et que vous ne soyez pas lents et paresseux, mais que vous vous rendiez les imitateurs de ceux qui, par leur foi et par leur patience, sont devenus les héritiers des promesses [22].

---

qui est, il est vrai, abreuvée par la pluie, mais qui, malgré cela ne produisant que des épines et des chardons, est déclarée par son maître stérile et digne du feu. La mauvaise herbe de ces champs stériles était brûlée. Le feu qui consume l'herbe est ici une allusion au feu des damnés.

℣. 9. — [15] Pour vous, je crois que vous n'êtes point du nombre des apostats, et j'ai la confiance que, de même que ces derniers sont proches de la malédiction (℣. 8.), vous êtes, vous, proches du salut éternel, bien que j'aie dit que vous êtes des hommes faibles et des enfants (*Pl. h.* 5, 12.).

℣. 10. — [16] Car Dieu rend avec justice à chacun ce qu'il mérite. L'Apôtre donne la raison de l'espérance qu'il a que ses lecteurs parviendront au salut éternel.

[17] à lui-même. Le nom est mis pour la personne.

[18] au moyen des aumônes, et en vous secourant les uns les autres.

℣. 11. — [19] Ce qui suit se rattache à ce qui précède en cette manière : Mais par cela même que, sans être du nombre de ceux qui ont fait défection, vous êtes néanmoins du nombre de ceux qui sont faibles (℣. 9.), qui sont en danger de tomber, nous faisons des vœux (℣. 11.) pour que vous vous affermissiez dans la foi et dans la patience (℣. 11-19.), et nous vous proposons la doctrine plus profonde du souverain sacerdoce de Jésus-Christ (℣. 20. 7, 1. et suiv.), afin qu'elle serve à vous confirmer dans la science chrétienne, et à vous préserver de l'apostasie.

[20] dans la profession de la foi.

[21] afin que vous ayez jusqu'à la mort une espérance fondée d'être sauvés.

℣. 12. — [22] qui, par leur foi à ce qui avait été promis et par leur patience à l'attendre, l'ont en effet obtenu. Ce sont Abraham, Isaac, Jacob et leurs pieux descendants, qui ont eu la foi comme eux. A l'exemple de ces Patriarches, les Hébreux devaient avoir foi à ce que le christianisme promet, à la justifica-

13. Car Dieu, dans la promesse qu'il fit à Abraham [23], n'ayant point de plus grand que lui par qui il pût jurer, jura par lui-même,

14. et il lui dit *ensuite* [24] : Assurez-vous que je vous comblerai de bénédictions, et que je multiplierai beaucoup votre race [25].

15. Et ainsi ayant attendu avec patience, il a obtenu *l'effet de ses* promesses [26].

16. Car [27] comme les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, et que le serment est la plus grande assurance qu'ils puissent donner pour terminer tous leurs différends [28],

17. Dieu voulant aussi faire voir avec plus de certitude aux héritiers de la promesse [29], la fermeté immuable de sa résolution, a ajouté le serment *à sa parole* [30],

13. Abrahæ namque promittens Deus, quoniam neminem habuit, per quem juraret, majorem, juravit per semetipsum,

14. dicens : Nisi benedicens benedicam te, et multiplicans multiplicabo te.

15. Et sic longanimiter ferens, adeptus est repromissionem.

16. Homines enim per majorem sui jurant : et omnis controversiæ eorum finis, ad confirmationem, est juramentum.

17. In quo abundantius volens Deus ostendere pollicitationis heredibus immobilitatem consilii sui, interposuit jusjurandum :

---

tion, la sanctification et la félicité éternelle, et, au milieu même des afflictions extérieures, persévérer dans cette foi, afin d'obtenir l'effet de la promesse en ce monde et en l'autre.

ỳ. 13. — [23] L'Apôtre, parmi tous les Patriarches fidèles, exalte particulièrement Abraham. La promesse qui lui fut faite était qu'il aurait un fils, malgré ses jours avancés, et qu'il deviendrait ainsi le père d'une innombrable postérité.

ỳ. 14. — [24] Dieu fit une promesse à Abraham, et il la confirma par un serment; et parce qu'il ne pouvait jurer par un autre plus grand que lui etc. Les hommes jurent par Dieu; Dieu, comme l'Etre souverain, ne peut jurer par aucun être plus grand que lui, et c'est pourquoi, quand il veut donner la plus ferme assurance, il jure par lui-même. Voy. *Jér.* 22, 23. *Ps.* 88, 36.

[25] Voy. 1. *Moys.* 22, 16. 17.

ỳ. 15. — [26] le Fils qui lui avait été promis, Isaac, et dans lui une nombreuse postérité.

ỳ. 16. — [27] Saint Paul donne le motif pourquoi Dieu ajouta le serment à sa promesse. Les hommes confirment leurs promesses, leurs dépositions, leurs transactions, en jurant par la grandeur de Dieu, afin de se concilier créance. Dieu, voulant traiter humainement avec les hommes, daigna, pour cette raison, confirmer aussi sa promesse par un serment.

[28] parce que celui auquel le serment est fait, est persuadé que celui qui jure n'attirerait pas sur lui, par le parjure, la malédiction de Dieu.

ỳ. 17. — [29] à ceux qui devaient recevoir ce qui avait été promis.

[30] Le serment est dit ici être quelque chose de surabondant, parce que la simple promesse de Dieu devait suffire pour qu'on eût foi en lui.

18. ut per duas res immobiles, quibus impossibile est mentiri Deum, fortissimum solatium habeamus, qui confugimus ad tenendam propositam spem :

18. afin qu'étant appuyés sur ces deux choses inébranlables [31], par lesquelles il est impossible que Dieu nous trompe, nous ayons une puissante consolation, nous qui avons mis notre refuge dans la recherche et l'acquisition des biens qui nous sont proposés par l'espérance [32],

19. quam sicut anchoram habemus animæ tutam ac firmam, et incedentem usque ad interiora velaminis :

19. laquelle sert à notre âme comme d'une ancre ferme et assurée, et qui pénètre jusqu'au *sanctuaire qui est au*-dedans du voile [33],

20. ubi præcursor pro nobis introivit Jesus, secundum ordinem Melchisedech Pontifex factus in æternum.

20. où Jésus comme précurseur est entré pour nous, ayant été établi Pontife éternel selon l'ordre de Melchisédech [34].

ỳ. 18. — [31] sur la promesse et sur le serment.

[32] afin que la promesse et le serment nous excitassent à espérer avec une foi ferme et persévérante l'éternelle félicité. Mais la promesse et le serment n'ayant été faits proprement qu'à Abraham, comment pouvaient-ils être pour les chrétiens un encouragement à demeurer fermes? Oui, la promesse et le serment, qui furent faits à Abraham sont, même pour les chrétiens, un encouragement à la persévérance; car ils voient par là combien Dieu est fidèle dans l'accomplissement de ses promesses, et ils en peuvent conclure que ce qui a été promis aux chrétiens s'accomplira sûrement.

ỳ. 19. — [33] c'est-à-dire espérance qui va jusqu'à Dieu, qui s'appuie sur lui, à savoir, sur l'immutabilité de ses promesses. L'espérance de la béatitude éternelle est pour le chrétien ce que l'ancre est pour le vaisseau. Lorsque les épreuves, les persécutions soulèvent la tempête autour de nous, l'espérance nous maintient dans la voie droite ici-bas, et nous y fait marcher d'un pas ferme. L'intérieur du voile désigne le Saint des Saints du temple qui encore alors existait à Jérusalem (*Matth.* 27, 51.); c'était la partie derrière le voile intérieur, et il est mis ici pour le ciel, pour Dieu même.

ỳ. 20. — [34] Par ces paroles l'Apôtre passe à son sujet, à l'exposition des prérogatives du sacerdoce suprême de Jésus-Christ. *Voy. pl. h.* 5, 10.

CHAPITRE VII.

Jésus-Christ est grand Prêtre selon l'ordre de Melchisédech; car le Melchisédech terrestre a prouvé, par les circonstances de sa vie, et par tout ce qui regarde sa personne, qu'il était un type de Jésus-Christ souverain Prêtre. La grandeur du souverain sacerdoce de Jésus-Christ et ses prérogatives sur le sacerdoce lévitique se reconnaissent à la seule éminence de la dignité du Melchisédech terrestre, qui était la figure de Jésus-Christ. Abraham, ce grand Patriarche, donna la dîme à Melchisédech, chose d'autant plus étonnante que Melchisédech était un étranger; car plus tard les descendants d'Abraham ne donnèrent la dîme qu'à des hommes de leur peuple, aux Lévites. Abraham, lui qui était comblé des faveurs divines, fut néanmoins béni par Melchisédech, ce qui est une preuve manifeste de la supériorité de ce dernier sur Abraham et sur les Prêtres de sa nation; et on peut même dire de ces Prêtres que, dans Abraham et par Abraham, ils payèrent eux-mêmes la dîme, et par là firent l'aveu de l'infériorité de leur dignité. La sublime dignité du sacerdoce chrétien résulte encore de la promesse qui en avait été faite et du fait de son institution; car si le sacerdoce lévitique et la loi (le sacerdoce et la loi vont toujours ensemble, et sont identiques) avaient pu conduire à la perfection, un autre sacerdoce et une loi nouvelle n'auraient pas été donnés. Que ce dernier sacerdoce et cette nouvelle loi soient d'une nature différente et plus sublime, c'est ce qui se voit par l'origine même du nouveau grand Prêtre, par sa destination éternelle, en opposition avec le caractère transitoire de la loi, par sa confirmation au moyen d'un serment, par son unité, son éternité et sa sainteté.

1. Car [1] ce Melchisédech, roi de Salem [2], et Prêtre du Dieu très-haut, qui vint au devant d'Abraham, lorsqu'il retournait de la défaite des rois, et qui le bénit [3];

2. auquel aussi Abraham donna la

1. Hic enim Melchisedech, rex Salem, Sacerdos Dei summi, qui obviavit Abrahæ regresso a cæde regum, et benedixit ei:

2. cui et decimas omnium di-

℣. 1. — [1] La raison pour laquelle Jésus-Christ peut être appelé grand Prêtre selon l'ordre de Melchisédech (*Pl. h.* 6, 20.) est celle qui suit: C'est parce que ce Melchisédech dont il est fait mention dans l'histoire d'Abraham (1. *Moys.* 14.), par les circonstances de sa vie et par tout ce qui se rapporte à sa personne, représente, comme dans un type, Jésus-Christ souverain Prêtre. De même que l'ancienne Alliance toute entière a un rapport figuratif, et renvoie par ses figures à la nouvelle, et que toutes ses institutions sont autant de représentations et de figures du nouveau Testament, de même les saints personnages de l'ancienne Alliance, par les circonstances de leur vie, étaient des types symboliques de la vie et de la personne de Jésus-Christ, et représentaient, tantôt d'une façon tantôt d'une autre, comme dans un tableau frappant, la personne adorable de l'Homme-Dieu. C'est ainsi, par exemple, que nous voyons dans Moyse, Jésus comme législateur et médiateur, que nous le considérons dans David comme un roi triomphant, et qu'il nous apparaît dans Melchisédech en qualité de souverain Prêtre.

[2] de Jérusalem (*Ps.* 75, 3.). Salem signifie paix.

[3] Voy. 1. *Moys.* 14, 19.

visit Abraham : primum quidem qui interpretatur Rex justitiæ : deinde autem et Rex Salem, quod est, Rex pacis,

3. sine patre, sine matre, sine genealogia, neque initium dierum, neque finem vitæ habens, assimilatus autem Filio Dei, manet Sacerdos in perpetuum.

4. Intuemini autem quantus sit hic, cui et decimas dedit de præcipuis Abraham patriarcha.

dîme de tout ce qu'il avait pris [4], qui s'appelle selon l'interprétation de son nom, premièrement Roi de justice [5], puis Roi de Salem, c'est-à-dire, Roi de paix;

3. *qui est* sans père et sans mère, sans généalogie; qui n'a ni commencement ni fin de sa vie [6], étant ainsi l'image du Fils de Dieu [7], demeure Prêtre pour toujours [8].

4. Considérez donc combien grand il devait être, puisque le Patriarche même Abraham lui donna la dîme de ses dépouilles [9].

℣. 2. — [4] Voy. 1. *Moys*. 14, 20.

[5] Melchisédech est composé de Melech (roi), et tzedech (justice).

℣. 3. — [6] Le récit de Moyse se tait sur tout cela, parce que le sacerdoce suprême qu'il avait reçu de Dieu n'ayant été exercé ni par ses aïeux ni par ses descendants, et étant, par conséquent, *sous le rapport de son sacerdoce*, sans père ni enfants, il était nécessaire qu'il fût représenté dans l'histoire comme dans l'isolement et existant seul.

[7] dans ce qui regarde sa personne, dans les circonstances de sa vie, que Dieu régla tellement qu'il fût le type du Fils de Dieu. En effet, parce que Jésus-Christ devait apparaître un jour comme grand Prêtre, qui attirerait sur les hommes les bénédictions et le bonheur, comme roi du royaume de la vertu et de la justice, comme auteur de la paix et comme le Fils immédiat de Dieu, Dieu destina la personne de Melchisédech, prince chananéen de Jérusalem, à être grand Prêtre, afin de présenter par son nom, par sa dignité royale, par son caractère sacerdotal qu'aucun autre n'eut, ni avant ni après lui, une figure de ce qui devait être donné un jour d'une manière beaucoup plus parfaite dans Jésus-Christ.

[8] dans Jésus-Christ, son antitype. Il ne fut lui-même grand Prêtre que pendant la courte durée de son existence sur la terre; mais comme son sacerdoce devait être transformé en un sacerdoce plus parfait dans le sacerdoce souverain de Jésus-Christ, et que le sacerdoce suprême de Jésus-Christ est éternel, il s'ensuit que Melchisédech est, dans Jésus-Christ, grand Prêtre pour l'éternité.

℣. 4. — [9] Proprement : des choses les plus précieuses. Le général retenait pour lui ce qu'il y avait de plus précieux dans le butin fait sur l'ennemi. L'Apôtre montre maintenant la prééminence du souverain sacerdoce de Jésus-Christ sur celui de Moyse, qui est aussi appelé sacerdoce lévitique, parce qu'il avait été confié aux Israélites issus de la tribu de Lévi (2. *Moys*. 28, 1.). Il montre d'abord cette prééminence dans son prototype (*a*) (℣. 4-10.); ensuite dans son type subséquent (*b*) (℣. 11-28.). Voyez Melchisédech, qui cependant n'était qu'un type de Jésus-Christ, le grand Prêtre éternel, il est considéré par le

(*a*) Melchisédech.
(*b*) Le sacerdoce lévitique.

5. Il est vrai que ceux qui étant de la race de Lévi, entrent dans le sacerdoce, ont droit selon la loi de prendre la dîme du peuple, c'est-à-dire, de leurs frères, quoique ceux-ci soient sortis d'Abraham, aussi bien qu'eux.

6. Mais celui qui n'a point de place dans leur généalogie, a pris la dîme d'Abraham, et a béni celui à qui les promesses ont été faites [10].

7. Or il est sans doute que celui qui reçoit la bénédiction, est inférieur à celui qui la lui donne [11].

8. En effet, dans la loi [12] ceux qui reçoivent la dîme, sont des hommes mortels; au lieu que celui qui la reçoit ici, *n'*est représenté *que* comme vivant [13].

9. Et *de plus* Lévi, qui reçoit la dîme des autres, l'a payée lui-même, pour ainsi dire, en la personne d'Abraham;

5. Et quidem de filiis Levi sacerdotium accipientes, mandatum habent decimas sumere a populo, secundum legem, id est, a fratribus suis : quanquam et ipsi exierint de lumbis Abrahæ.

6. Cujus autem generatio non annumeratur in eis, decimas sumpsit ab Abraham, et hunc, qui habebat repromissiones, benedixit.

7. Sine ulla autem contradictione, quod minus est, a meliore benedicitur.

8. Et hic quidem decimas morientes homines accipiunt : ibi autem contestatur, quia vivit.

9. Et (ut ita dictum sit) per Abraham, et Levi, qui decimas accepit, decimatus est :

---

patriarche Abraham, lui qui avait été comblé de tant de bénédictions, comme un personnage si distingué qu'il lui donne la dîme, ainsi qu'à son Seigneur!

ỷ. 6. — [10] Sens des versets 5. 6. : La sublime dignité, la prééminence de Melchisédech se voit encore par cette considération : Les Prêtres de la tribu de Lévi ont, d'après la loi (4. *Moys.* 18, 21. et suiv.), le privilége de recevoir la dîme de leurs *frères*, bien qu'ils aient la même origine qu'eux : Melchisédech, au contraire, eut le privilége beaucoup plus considérable de recevoir la dîme d'Abraham, et de le bénir, lui qui avait été prévenu de bénédictions si particulières (*voy. pl. h.* 6, 14.), quoiqu'il ne fût pas même de la race d'Abraham. Melchisédech, tout étranger qu'il était, put recevoir la dîme d'un Patriarche, le familier et l'ami particulier de Dieu, et même le bénir; combien grand devait être Melchisédech!

ỷ. 7. — [11] Il est hors de tout doute que, par rapport au pouvoir de bénir, au pouvoir sacerdotal, c'est ce qui est inférieur, plus faible, qui est béni par ce qui est supérieur, revêtu d'un pouvoir plus grand; Abraham, et la tribu de Lévi, qui tire de lui son origine, est donc, sous le rapport du pouvoir de bénir, du pouvoir sacerdotal, inférieur à Melchisédech, plus faible que lui; le souverain sacerdoce de Melchisédech est donc plus éminent que le sacerdoce lévitique.

ỷ. 8. — [12] dans le sacerdoce lévitique.

[13] il vit éternellement dans son antitype, Jésus-Christ. *Voy. pl. h.* note 8. Ce sont des hommes qui exercent le sacerdoce lévitique, celui de Melchisédech est éternel.

10. adhuc enim in lumbis patris erat, quando obviavit ei Melchisedech.

11. Si ergo consummatio per sacerdotium leviticum erat (populus enim sub ipso legem accepit), quid adhuc necessarium fuit, secundum ordinem Melchisedech alium surgere Sacerdotem, et non secundum ordinem Aaron dici?

12. Translato enim sacerdotio, necesse est ut et legis translatio fiat.

13. In quo enim hæc dicuntur, de alia tribu est, de qua nullus altari præsto fuit.

14. Manifestum est enim quod ex Juda ortus sit Dominus noster : in qua tribu nihil de sacerdotibus Moyses locutus est.

10. puisqu'il était encore dans Abraham son aïeul, lorsque Melchisédech vint au devant de ce Patriarche [14].

11. Que si le sacerdoce de Lévi [15] sous lequel le peuple a reçu la loi [16], avait pu rendre les hommes justes et parfaits, qu'aurait-il été besoin qu'il se levât un autre Prêtre qui fût appelé Prêtre selon l'ordre de Melchisédech [17], et non pas selon l'ordre d'Aaron ?

12. Car le sacerdoce étant transféré, il faut nécessairement que la loi soit aussi transférée [18].

13. Or [19] celui dont ces choses ont été prédites [20], est d'une autre tribu, dont nul n'a jamais servi à l'autel ;

14. puisqu'il est certain que notre Seigneur est sorti de Juda, qui est une tribu à laquelle Moyse n'a jamais attribué le sacerdoce [21].

℣. 10. — [14] Il faut bien que le sacerdoce lévitique soit inférieur à celui de Melchisédech, puisque Lévi, qui plus tard eut, d'après la loi, le droit de recevoir la dîme (℣. 5.), paya en quelque sorte lui-même la dîme à Melchisédech, à savoir, par Abraham, dans les reins duquel il existait déjà comme son fils qui devait naître de lui.

℣. 11. — [15] et la loi, la loi cérémonielle de Moyse.

[16] du temps duquel sacerdoce lévitique le peuple etc.

[17] et une autre loi, la loi de la foi.

℣. 12. — [18] Sens des versets 11. 12. · En outre, si les hommes pouvaient, au moyen du sacerdoce lévitique et *de la loi cérémonielle de Moyse*, qui fut donnée avec le sacerdoce, parvenir à la justification, en quoi était-ce donc nécessaire de promettre un autre sacerdoce, le sacerdoce de Melchisédech, et *avec ce sacerdoce une autre loi* (*Ps.* 108.), et de l'instituer? pourquoi ne pas laisser plutôt subsister le sacerdoce lévitique, suivant lequel Aaron fut le premier grand Prêtre? Ce changement du sacerdoce, auquel le changement de la loi était également attaché, parce que la loi et le sacerdoce ont entre eux le rapport le plus étroit, est une nouvelle preuve en faveur de la supériorité du sacerdoce qui a été le dernier établi (Chrys., Théod., Théophyl.).

℣. 13. — [19] L'Apôtre avait avancé que Dieu a promis et institué un souverain sacerdoce, *autre* que le sacerdoce lévitique ; il prouve maintenant son assertion par la diversité d'origine du nouveau grand Prêtre (℣. 13. 14.), par la durée éternelle de son sacerdoce (℣. 15-19.), par la manière particulière dont Dieu l'a confirmé (℣. 20-21.), par son éternité et sa sainteté (℣. 23-28.).

[20] que ce serait un autre grand Prêtre.

℣. 14. — [21] Jésus-Christ est un autre grand Prêtre ; car il est d'une autre tribu que les Prêtres de l'ancienne Alliance, il est de la tribu de Judas (voy. 1. *Moys.*

15. Et ceci paraît encore plus clairement [22], en ce qu'il se lève un autre Prêtre selon l'ordre de Melchisédech,

16. qui n'est point établi par la loi d'une succession charnelle, mais par la puissance de sa vie immortelle [23];

17. ainsi que l'Ecriture le déclare par ces mots [24] : Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

18. Car la première loi est abolie à cause de sa faiblesse et de son inutilité;

19. parce que la loi n'a rien conduit à la perfection. Mais aussi une meilleure espérance, par laquelle nous nous approchons de Dieu, a été substituée en sa place [25].

20. Et de plus ce sacerdoce n'a pas été établi sans serment ; car au lieu que les autres Prêtres ont été établis sans serment,

21. celui-ci l'a été avec serment, Dieu lui ayant dit : Le Seigneur a juré, et son serment demeurera immuable. Vous serez le Prêtre éternel [26] selon l'ordre de Melchisédech.

15. Et amplius adhuc manifestum est : si secundum similitudinem Melchisedech exsurgat alius Sacerdos,

16. qui non secundum legem mandati carnalis factus est, sed secundum virtutem vitæ insolubilis.

17. Contestatur enim : Quoniam tu es Sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedech.

18. Reprobatio quidem fit præcedentis mandati, propter infirmitatem ejus, et inutilitatem :

19. nihil enim ad perfectum adduxit lex : introductio vero melioris spei, per quam proximamus ad Deum.

20. Et quantum est non sine jurejurando (alii quidem sine jurejurando sacerdotes facti sunt,

21. hic autem cum jurejurando, per eum, qui dixit ad illum : Juravit Dominus et non pœnitebit eum : tu es Sacerdos in æternum :

49, 10. *Matth.* 1, 2. et suiv. *Luc*, 3, 23-38.), tribu à laquelle Moyse, le fondateur de l'ancienne Alliance, n'a, sous le rapport du sacerdoce, accordé aucun privilége.

ỳ. 15. — [22] que Jésus est un autre grand Prêtre.

ỳ. 16. — [23] qui n'a point été établi avec la destinée de toute chair, pour mourir et être remplacé par un autre, mais qui est revêtu d'un sacerdoce *éternel*.

ỳ. 17. — [24] *Ps.* 109, 4.

ỳ. 19. — [25] Sens des versets 18. 19. en union avec ce qui précède : Le sacerdoce et la loi mosaïque n'étaient que *pour un temps*, ils n'avaient été donnés que pour une fin déterminée (*Gal.* 3, 19.); ils étaient pour la justification sans vertu et sans utilité, et c'est pourquoi ils ont été abrogés; car la loi par elle-même était impuissante à conduire l'homme à la sainteté et au salut; pour y parvenir il fallait l'espérance accompagnée d'une foi pleine de confiance d'être racheté par Jésus-Christ, et d'aller par lui à Dieu. Sur l'impuissance de la loi voy. *Gal.* 2, 3. 9. et suiv. *Rom.* 8, 3.

ỳ. 21. — [26] Le Grec ajoute : selon l'ordre de Melchisédech.

22. in tantum melioris Testamenti sponsor factus est Jesus.

23. Et alii quidem plures facti sunt Sacerdotes, idcirco quod morte prohiberentur permanere :

24. hic autem eo quod maneat in æternum, sempiternum habet sacerdotium.

25. Unde et salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum : semper vivens ad interpellandum pro nobis.

26. Talis enim decebat ut nobis esset Pontifex, sanctus, innocens, impollutus, segregatus a peccatoribus, et excelsior cœlis factus :

27. qui non habet necessitatem quotidie, quemadmodum Sacerdotes, prius pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populi : hoc enim fecit semel, seipsum offerendo.

28. Lex enim homines consti-

22. Tant il est vrai que l'Alliance dont Jésus est le médiateur, est plus parfaite *que la première* [27].

23. Aussi y a-t-il eu autrefois successivement plusieurs Prêtres, parce que la mort les empêchait de l'être toujours.

24. Mais comme celui-ci demeure éternellement, il possède un sacerdoce qui est éternel [28].

25. C'est pourquoi il peut toujours sauver ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise, étant toujours vivant pour intercéder pour nous [29].

26. Car il était bien raisonnable que nous eussions un Pontife comme celui-ci, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, et plus élevé que les cieux [30];

27. qui ne fût point obligé comme les autres Pontifes, à offrir tous les jours des victimes, premièrement pour ses propres péchés, et ensuite pour ceux du peuple [31]; ce qu'il a fait une fois en s'offrant lui-même [32].

28. Car [33] la loi établit pour Pontifes

ỷ. 22 — [27] Sens des versets 20-22 : Ce qui prouve encore la prééminence du nouveau sacerdoce et du nouveau Testament, c'est que Jésus-Christ fut destiné par un serment, et, par conséquent, d'une manière irrévocable, au souverain sacerdoce, ainsi qu'on le voit par les paroles du Psaume (*Ps.* 109, 4.), tandis que les Prêtres, dans le sacerdoce lévitique, n'ont pas été appelés d'une manière aussi solennelle, qui marque l'immutabilité.

ỷ. 24. — [28] Il y a eu plusieurs grands Prêtres selon l'ordre lévitique, parce que la mort les a enlevés l'un après l'autre : Jésus-Christ est pour l'éternité l'unique grand Prêtre, parce qu'il vit éternellement.

ỷ. 25.— [29] Dans le Grec : pour intercéder pour eux. *Voy. pl. b.* 9, 24. *Rom.* 8, 34.

ỷ. 26. — [30] plus pur et plus parfait que les esprits célestes (Anselm.). Suivant d'autres : qui s'est élevé jusqu'à Dieu en traversant les cieux.

ỷ. 27. — [31] Nouvelle prérogative du sacerdoce de Jésus-Christ! Le grand Prêtre des Juifs devait toujours offrir d'abord des sacrifices pour lui et sa famille (3. *Moys.* 16, 3. 6. 17.), avant d'offrir les sacrifices pour tout le peuple.

[32] ce qu'il a fait, à savoir, d'offrir un sacrifice pour les péchés du peuple. *Voy. pl. b.* 9, 25. 26.

ỷ. 28. — [33] Le grand Prêtre, selon la loi judaïque, doit d'abord offrir des sacrifices pour ses propres péchés; car etc.

des hommes faibles ; mais la parole *de Dieu*, confirmée par le serment qu'il a fait depuis la loi [34], établit pour Pontife le Fils, qui est saint et parfait pour jamais.

tuit Sacerdotes infirmitatem habentes : sermo autem jurisjurandi, qui post legem est, Filium in æternum perfectum.

CHAPITRE VIII.

Bref, nous avons un Pontife céleste, qui offre ses dons célestes dans le vrai sanctuaire auprès de Dieu, lequel, s'il n'eût dû être qu'un Prêtre du sanctuaire terrestre, comme quelques-uns veulent le considérer, ne serait point Prêtre, parce que les Prêtres du sanctuaire terrestre sont, d'après la loi, d'une toute autre nature, exerçant un ministère qui ne consiste qu'en des ombres dans un sanctuaire figuratif. Le ministère sacerdotal qu'il remplit est d'une nature plus sublime, de même que l'Alliance nouvelle qu'il a établie est plus élevée et plus excellente. C'est ce qui résulte même de l'établissement d'une nouvelle alliance, Dieu ayant expressément promis de conclure une alliance nouvelle différente, dans laquelle serait consacrée la religion intérieure et du cœur, où Dieu lui-même instruirait immédiatement tous les hommes par la vertu de la divine justification. Dieu appelant cette alliance une alliance nouvelle, il faut que celle qui l'a précédée ait vieilli et soit abrogée.

1. Tout ce que nous venons de dire se réduit à ceci : Que le Pontife que nous avons est si grand, qu'il est assis dans le ciel à droite du trône de la *souveraine* Majesté [1],

2. étant le ministre du sanctuaire, et de ce véritable tabernacle que Dieu a dressé, et non pas un homme [2].

3. Car tout Pontife est établi pour offrir à Dieu des dons et des victimes : c'est pourquoi il est nécessaire que celui-ci ait aussi quelque chose qu'il puisse offrir [3].

1. Capitulum autem super ea quæ dicuntur : Talem habemus Pontificem, qui consedit in dextera sedis magnitudinis in cœlis,

2. sanctorum minister, et tabernaculi veri, quod fixit Dominus, et non homo.

3. Omnis enim pontifex ad offerendum munera, et hostias constituitur : unde necesse est et hunc habere aliquid, quod offerat :

---

[34] La promesse d'un nouveau sacerdoce, qui fut confirmée par un serment, après laquelle vint la promulgation de la loi (*voy.* ỳ. 20. et suiv.), établit etc.

ỳ. 1. — [1] Nous avons un Pontife céleste qui ne sert point dans un temple, dans un sanctuaire terrestre, mais dans le ciel. *Voy. pl. h.* 1, 3.

ỳ. 2. — [2] qui exerce ses fonctions de Pontife dans le vrai tabernacle, construit par Dieu lui-même, au lieu que les Pontifes de la loi judaïque ne remplissent leur ministère que dans un sanctuaire dressé de main d'hommes (le tabernacle, le temple), qui n'est que la représentation sensible du sanctuaire céleste (ỳ. 5.).

ỳ. 3. — [3] Jésus-Christ exerce également un ministère sacerdotal dans le ciel ; car tout Pontife devant offrir des sacrifices, il faut qu'il en offre égale-

4. si ergo esset super terram, nec esset sacerdos : cum essent qui offerrent secundum legem munera,

4. Si donc il n'avait dû être *Prêtre que* sur la terre[4], il n'aurait point du tout été Prêtre, y en ayant déjà pour offrir des dons selon la loi[5],

5. qui exemplari et umbræ deserviunt cœlestium. Sicut responsum est Moysi, cum consummaret tabernaculum : Vide (inquit) omnia facito secundum exemplar, quod tibi ostensum est in monte.

5. et qui rendent en effet à Dieu le culte qui consiste en des figures et des ombres des choses du ciel[6], ainsi qu'il fut dit à Moïse, lorsqu'il devait dresser le tabernacle[7] : Ayez soin de faire tout selon le modèle qui vous en a été montré sur la montagne[8].

---

ment.— Le sacrifice que Jésus-Christ offre dans le ciel, consiste en ce qu'il représente à son Père, en priant continuellement pour nous, le sacrifice qu'il lui a offert par sa mort sur la croix.

℣. 4. — [4] Litt. : si donc il était sur la terre,—si c'était un Pontife terrestre, selon l'ordre et les prescriptions du sacerdoce lévitique. L'Apôtre a en vue dans ce passage ces chrétiens judaïsants, qui au sacerdoce chrétien, voulaient joindre le sacerdoce judaïque (*Voy.* l'introd.).

[5] Or, s'il eût dû être en même temps un Pontife terrestre, selon la loi judaïque, et que ceux qui tiennent sa place eussent dû être aussi revêtus des fonctions du sacerdoce judaïque, on ferait entièrement disparaître son propre sacerdoce; car ces Prêtres qui sont sur la terre, ont un caractère tout différent et offrent, conformément à la loi, des dons d'une tout autre espèce. Le verset suivant fait connaître avec plus de précision toute la différence qui distingue le ministère sacerdotal dans le christianisme du ministère sacerdotal lévitique, et comment l'un exclut nécessairement et absolument l'autre. *Voy. encore pl. h.* 7, 13. et suiv.

℣. 5. — [6] qui ne font dans l'exercice de leur ministère que des choses qui ne sont point l'objet, la réalité même, mais qui n'en sont que les images sensibles, que l'ombre. Les Prêtres de l'ancienne Alliance ne s'occupaient que du temple et du sanctuaire terrestre, que de sacrifices et de pratiques sensibles; or, ce n'étaient-là que des symboles, des enseignements, des institutions, des promesses et des biens spirituels et célestes du christianisme (Voyez là dessus *Col.* 2, 17.). Au contraire, le Pontife céleste et ceux qui tiennent sa place, s'occupent des choses célestes; c'est l'objet, la réalité même qu'ils traitent; il est donc impossible qu'ils aient plus rien à faire avec les figures et les ombres, qu'ils soient des Prêtres terrestres (selon la loi judaïque).

[7] Saint Paul prouve par un oracle de l'ancien Testament sorti de la bouche de Dieu même, que le sanctuaire mosaïque n'était qu'un symbole de la réalité céleste (chrétienne).

[8] Voy. 2. *Moys.* 25, 40. Dieu, sur le mont Sinaï, fit pénétrer Moyse dans les mystères célestes de la vérité, afin qu'il les prît comme types ou comme modèles, sur lesquels il construirait le saint tabernacle, et tous les vases et les meubles qu'il renfermait comme des copies sensibles ou des antitypes (Anselm., Bèd.). Ainsi toute l'œuvre de Moyse a un sens plus élevé, qu'il est du devoir de tout véritable Interprète de chercher à découvrir.

6. Au lieu que le nôtre a reçu une sacrificature d'autant plus excellente, qu'il est le médiateur d'une meilleure alliance, et qui est établie sur de meilleures promesses [9].

7. Car s'il n'y avait eu rien de défectueux à la première alliance, il n'y aurait pas eu lieu d'y en subsister une seconde [10].

8. Et cependant [11] Dieu parle ainsi, en blâmant ceux à qui la première avait été donnée [12] : Il viendra un temps, dit le Seigneur, auquel je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda;

9. non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs pères au jour que je les pris par la main pour les faire sortir de l'Egypte ; car ils ne sont point demeurés dans cette alliance que j'avais faite avec eux : et c'est pourquoi je les ai méprisés, dit le Seigneur [13].

10. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après que ce temps-là sera venu, dit le Seigneur : J'imprimerai mes lois dans leur esprit, et je les écrirai dans leur cœur;

6. Nunc autem melius sortitus est ministerium, quanto et melioris testamenti mediator est, quod in melioribus repromissionibus sancitum est.

7. Nam si illud prius culpa vacasset : non utique secundi locus inquireretur.

8. Vituperans enim eos dicit : Ecce dies venient, dicit Dominus : et consummabo super domum Israel, et super domum Juda, testamentum novum;

9. non secundum testamentum quod feci patribus eorum, in die qua apprehendi manum eorum ut educerem illos de terra Ægypti : quoniam ipsi non permanserunt in testamento meo, et ego neglexi eos, dicit Dominus.

10. Quia hoc est testamentum, quod disponam domui Israel post dies illos, dicit Dominus : Dando leges meas in mentem eorum, et in corde eorum superscribam eas :

ỳ. 6. — [9] sur la promesse de la justification, de la sanctification et du salut par la foi. Jésus-Christ, a été médiateur de la nouvelle Alliance, du nouveau pacte qu'a fait son Père avec les hommes, il l'a mis en voie par la prédication de l'Evangile, par sa vie et par sa mort (1. *Tim.* 2, 5. 6.).

ỳ. 7. — [10] *Voy. pl. h.* 7, 11.

ỳ. 8. — [11] L'Apôtre fait voir maintenant en quelle manière Dieu a réellement, de très-bonne heure, manifesté l'intention où il était de substituer une nouvelle Alliance à l'ancienne.

[12] Et cependant Dieu, en reprochant aux Juifs de n'être point fidèles à l'ancienne Alliance (*Jér.* 31, 32.), dans sa miséricorde infinie, leur promet une Alliance nouvelle, d'une plus grande efficacité. Voy. *Jér.* 31, 31. et suiv.

ỳ. 9. — [13] Un simple renouvellement de cette Alliance n'aurait donc pas été d'une efficacité suffisante. Remarquez bien : Quelle que fût son imperfection, l'ancienne Alliance n'a pas manqué son but. Elle avait dans l'éducation du genre humain, telle que Dieu la voulait faire, sa fin bien marquée : lorsque cette fin a été obtenue, un autre état de choses devait lui être substitué. *Voy.* l'introd. aux Evangiles.

et ero eis in Deum, et ipsi erunt mihi in populum :

11. et non docebit unusquisque proximum suum et unusquisque fratrem suum, dicens : Cognosce Dominum : quoniam omnes scient me a minore usque ad majorem eorum :

12. quia propitius ero iniquitatibus eorum, et peccatorum eorum jam non memorabor.

13. Dicendo autem novum, veteravit prius. Quod autem antiquatur et senescit, prope interitum est.

et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple [14];

11. et chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain et son frère, en disant : Connaissez le Seigneur; parce que tous me connaîtront depuis le plus petit jusqu'au plus grand :

12. car je leur pardonnerai leurs iniquités, et je ne me souviendrai plus de leurs péchés [15].

13. Or en appelant *cette alliance* une alliance nouvelle, il a montré que la première se passait, et vieillissait. Or ce qui se passe et vieillit, est proche de sa fin [16].

ỷ. 10. — [14] L'ancienne Alliance, que Dieu fit avec Israël en Egypte, était une loi extérieure, gravée sur des tables de pierre, et chargée d'une multitude de préceptes religieux et de règlements civils. L'Alliance nouvelle devait être une loi intérieure, écrite par la grâce dans le cœur, en vertu de laquelle on sert Dieu en esprit et en vérité. Voy. *Jean*, 4, 23.

ỷ. 12. — [15] Dans ces temps-là l'instruction et la persuasion ne viendront point des hommes, par exemple au moyen de la science, mais immédiatement de Dieu même (*Isaï*. 54, 13. *Jean*, 6, 45.), en ce sens que la foi est un don de Dieu. De plus, la foi sera si universelle que même les plus illettrés seront instruits des mystères du salut. Cette diffusion universelle de la science divine sera un effet de la miséricorde de Dieu (du sacrifice de Jésus-Christ).

ỷ. 13. — [16] Dieu appelant expressément la future Alliance une Alliance nouvelle, celle qui l'a précédée est déclarée avoir vieilli, être abrogée.

CHAPITRE IX.

L'ancienne Alliance était également, il est vrai, divine, et elle avait le sanctuaire terrestre avec tous ses meubles; mais les Prêtres ne pouvaient entrer que dans la première partie du sanctuaire, le grand Prêtre ne pénétrait qu'une fois dans l'année, avec du sang, jusques dans la seconde partie, pour signifier que sous l'ancienne Alliance l'accès auprès de Dieu et de la souveraine vérité n'était pas encore ouvert. Tout n'y était que figure des temps chrétiens, où nous sommes, et c'est pourquoi même les sacrifices n'avaient qu'un caractère figuratif, et n'opéraient, non plus que les autres pratiques, qu'une justification extérieure, civile, sans pouvoir produire une pureté véritable et intérieure. Au contraire, par l'effusion de son propre sang, Jésus-Christ est entré une fois pour toutes dans le sanctuaire céleste; et il a, par ce moyen, opéré une éternelle rédemption; car si même le sang des animaux procurait une pureté extérieure, à combien plus forte raison le sang de Jésus-Christ devait-il avoir pour effet une parfaite justification. En répandant son sang jusqu'à la mort, il est devenu le médiateur de la nouvelle Alliance, de même que par là il a confirmé le legs qu'il nous faisait des biens éternels; car un testament quelconque ne reçoit sa force que par la mort subséquente du testateur. Aussi l'ancienne Alliance elle-même fut-elle scellée par le sang, mais seulement par le sang figuratif des animaux, parce que l'Alliance elle-même n'était qu'un sanctuaire figuratif. Pour être ouvert, le sanctuaire céleste exigeait une victime plus excellente, il fallait que Jésus-Christ lui-même s'offrît. Il ne l'a fait qu'une fois, de même que l'homme ne meure qu'une fois; la seconde fois il viendra, non pour apporter la justification, mais le bonheur.

1. Cette première *alliance* a eu aussi des lois et des règlements touchant le culte de Dieu, et un sanctuaire terrestre [1].

2. Car dans le tabernacle qui fut dressé, il y avait une première partie [2]

1. Habuit quidem et prius, justificationes culturæ, et Sanctum sæculare.

2. Tabernaculum enim factum est primum, in quo erant cande-

ỳ. 1. — [1] L'ancienne Alliance avait, il est vrai, également son culte, qui avait son fondement sur des prescriptions émanées de Dieu; elle avait son sanctuaire, bien que ce ne fût qu'un sanctuaire terrestre et temporel; mais etc. La suite de la pensée se voit ỳ. 6. et 11. et suiv. Le sanctuaire des Israélites fut, dans les premiers temps, le saint tabernacle, dans les temps postérieurs, le temple. Il est ici question du tabernacle, bien que le temple eût été bâti sur le même plan. Le tabernacle consistait en deux parties qui étaient séparées l'une de l'autre par un voile. Dans la partie antérieure, qui était appelée le Saint, se trouvaient le chandelier à sept branches, la table des pains de proposition, et l'autel des parfums. Dans la partie de derrière, qui était appelée le Saint des Saints, était l'arche d'Alliance avec certains objets qu'on y avait déposés. C'était là la demeure inaccessible de Dieu. Le Saint formait comme un vestibule. On trouve 2. *Moys.* 26, une description plus détaillée du tabernacle.

ỳ. 2. — [2] Litt. : Car le premier tabernacle fut dressé, où il y avait etc. — la première partie du tabernacle. *Voy.* la note précéd.

labra, et mensa, et propositio panum, quæ dicitur Sancta.

3. Post velamentum autem secundum, tabernaculum, quod dicitur Sancta Sanctorum :

4. aureum habens thuribulum, et arcam testamenti circumtectam ex omni parte auro, in qua urna aurea habens manna, et virga Aaron, quæ fronduerat, et tabulæ testamenti,

5. superque eam erant Cherubim gloriæ obumbrantia propitiatorium : de quibus non est modo dicendum per singula.

6. His vero ita compositis, in priori quidem tabernaculo semper introibant Sacerdotes, sacri-

où était le chandelier, la table, et les pains de proposition; et cette partie s'appelait, le Saint [3].

3. Après le second voile [4], était le tabernacle [5], appelé le Saint des Saints,

4. où il y avait un encensoir d'or [6], et l'arche de l'alliance toute couverte d'or [7], dans laquelle étaient une urne pleine de manne [8], la verge d'Aaron [9], qui avait fleuri, et les *deux* tables de l'alliance [10].

5. Au-dessus de l'arche il y avait des Chérubins *pleins* de gloire, qui couvraient le propitiatoire *de leurs ailes* [11] : mais ce n'est pas ici le lieu de parler de tout ceci en détail [12].

6. Or ces choses étant ainsi disposées, les Prêtres entraient en tout temps dans le premier tabernacle, pen-

---

[3] Voy. 2. *Moys*. 25, 23. 31. 26, 1. 36, 8.

ỳ. 3. — [4] derrière le voile qui séparait les deux parties (Voy. note 1.). Le voile à l'entrée de la première partie était appelé le premier voile.

[5] la partie de derrière du tabernacle. 2. *Moys*. 26, 33.

ỳ. 4. — [6] L'encensoir d'or avait sa place proprement dans le Saint, et on n'en faisait usage dans le Saint des Saints (3. *Moys*. 16, 12.) qu'au jour solennel de l'expiation (ỳ. 7.). Comme il était dépendant de l'autel des parfums, il y a toute apparence que cet autel, dont il n'est point parlé ci-dessus (ỳ. 2.) est compris avec l'encensoir.

[7] le trône de Dieu (Voy. 2. *Moys*. 25, 10-12.).

[8] en mémoire de la manne miraculeuse dans le désert. Voy. 2. *Moys*. 16, 33.

[9] la verge d'Aaron, que Dieu, en confirmation de son sacerdoce, fit fleurir. Voy. 4. *Moys*. 17, 7. et suiv.

[10] les deux tables de pierre, sur lesquelles les dix commandements étaient gravés. Suivant 3. *Rois*, 8, 9. 2. *Par*. 5, 10. il n'y avait rien dans l'arche d'Alliance, excepté les tables; et il est dit 2. *Moys*. 16, 33. 34. 4. *Moys*. 17, 7. que l'urne et la verge étaient placées devant l'arche; mais au milieu de tant de migrations de l'arche, il est bien possible que les usages ne soient pas toujours restés les mêmes (Scholz.).

ỳ. 5. — [11] Les Chérubins étaient des figures symboliques tenant de l'homme, de l'aigle, du lion et du bœuf (2. *Moys*. 25, 18. et suiv.). Le couvercle de l'arche d'Alliance était appelé propitiatoire, parce que c'est de cet endroit que Dieu, pour donner des preuves de sa clémence et de sa bonté, daignait parler à Moyse (2. *Moys*. 25, 22.). Il est dit que ces Chérubins ombrageaient le propitiatoire, parce qu'ils étendaient leurs ailes au-dessus.

[12] *Comp. pl. b.* ỳ. 9.

dant qu'ils étaient dans l'exercice des fonctions sacerdotales ;

7. mais il n'y avait que le seul Pontife qui entrât dans le second, et seulement une fois l'année, non sans y porter du sang qu'il offrait pour ses propres ignorances, et pour celles du peuple [13].

8. Le Saint-Esprit nous montrant par là, que la voie du *vrai* sanctuaire n'était point encore découverte, pendant que le premier tabernacle subsistait [14].

9. Et cela même était l'image de ce qui se passait en ce temps-là [15], pendant lequel on offrait des dons et des victimes, qui ne pouvaient purifier la

ficiorum officia consummantes :

7. in secundo autem semel in anno solus Pontifex, non sine sanguine, quem offert pro sua et populi ignorantia :

8. hoc significante Spiritu Sancto, nondum propalatam esse sanctorum viam, adhuc priore tabernaculo habente statum ;

9. quæ parabola est temporis instantis : juxta quam munera, et hostiæ offeruntur, quæ non possunt juxta conscientiam per-

---

℣. 7. — [13] proprement pour son ignorance, sa folie. C'est ainsi qu'est également appelé le péché.

℣. 8. — [14] Sens des ℣. 6-8. en union avec ce qui précède : L'ancienne Alliance avait, il est vrai, également son sanctuaire (℣. 1.) ; mais comme ce n'était qu'un sanctuaire terrestre avec des symboles terrestres (℣. 2-5.), il était nécessaire que les Prêtres ne pussent entrer que dans la première partie du tabernacle, et que le grand Prêtre ne pénétrât dans la seconde partie qu'une fois, le jour de l'expiation, afin de faire comprendre par là que, tant que l'ancienne Alliance subsisterait, l'accès dans le sanctuaire céleste, auprès de Dieu dans le ciel, et auprès de la suprême vérité, ne serait point libre. — Chaque jour, matin et soir, les Prêtres offraient sur l'autel en or des parfums, et une fois chaque semaine, ils déposaient neuf pains et du vin sur la table d'or. Le grand Prêtre ne pénétrait dans le Saint des Saints qu'au jour solennel de l'expiation, et il l'arrosait, après y avoir offert de l'encens, avec le sang des victimes. Voy. 3. *Moys*. 16. C'était l'Esprit-Saint qui, par l'organe de Moyse, avait réglé que le grand Prêtre n'entrerait qu'une fois l'année dans le Saint des Saints, voulant signifier par là que le ciel, durant l'existence de l'ancien Testament, était fermé. Sous le nom de sanctuaire céleste il ne faut pas seulement entendre le séjour de Dieu et des bienheureux, qui fut ouvert après la consommation du sacrifice de Jésus-Christ, mais encore le sanctuaire de la vérité suprême, de la doctrine salutaire du christianisme, que Jésus-Christ et son divin Esprit ont révélée (*Jean*, 7, 17.).

℣. 9. — [15] Autrement : de ce qui se passe dans les temps présents.—Ce tabernacle avec tous ses meubles est un symbole des temps chrétiens, où nous sommes. Les Juifs mêmes n'ignoraient pas la signification plus élevée du tabernacle, mais elle n'a pu être parfaitement connue qu'après que la vérité a été mise en rapport avec la figure, le christianisme en parallèle avec le judaïsme. *Voy.* sur la signification chrétienne du tabernacle et des diverses parties qui le composaient 2. *Moys*. 39. note 6.

fectum facere servientem, solummodo in cibis, et in potibus,

10. et variis baptismatibus, et justitiis carnis usque ad tempus correctionis impositis.

11. Christus autem assistens Pontifex futurorum bonorum, per amplius et perfectius tabernaculum non manufactum, id est, non hujus creationis :

12. neque per sanguinem hircorum aut vitulorum, sed proprium sanguinem, introivit semel in Sancta, æterna redemptione inventa.

conscience de ceux qui rendaient à Dieu ce culte, puisqu'ils ne consistaient qu'en des viandes et en des breuvages,

10. en diverses ablutions et en des cérémonies charnelles, et qui n'avaient été imposées que jusqu'au temps que cette loi serait corrigée [16].

11. Mais Jésus-Christ, le Pontife des biens futurs, étant venu dans le monde, est entré une seule fois dans le sanctuaire, par un tabernacle plus grand et plus excellent, qui n'a point été fait de main d'homme, c'est-à-dire, qui n'a point été formé par la voie commune et ordinaire;

12. et il y est entré, non avec le sang des boucs et des veaux, mais avec son propre sang, *nous* ayant acquis une rédemption éternelle [17].

---

[16] Conformément au caractère figuratif du tabernacle, on n'y offre non plus que des sacrifices figuratifs, qui n'ont par eux-mêmes aucune vertu capable de justifier et de sanctifier les Juifs. Le culte qu'on y rend à Dieu ne consiste que dans l'observation des lois relatives aux aliments (3. *Moys*. 11.), des purifications légales (2. *Moys*. 23, 4. 4. *Moys*. 8, 7.) et des autres rites semblables, qui ne confèrent qu'une justification extérieure, civile, sans qu'ils puissent rendre intérieurement agréable à Dieu, et qui n'avaient été prescrits que jusqu'aux temps où paraîtrait la religion du Christ pour perfectionner le judaïsme. Les victimes étaient donc, il est vrai, des moyens propres à rappeler le souvenir du péché, des symboles du châtiment qu'il mérite et qu'il doit subir; mais elles ne pouvaient opérer aucune justification ni aucune sanctification intérieure et véritable devant Dieu. Tout leur effet consistait en ce que l'Israélite qui les offrait était réputé extérieurement, et sous le rapport civil, exempt de reproche, et pouvait, par conséquent, participer à tous les priviléges civils qui appartiennent à un membre de l'Alliance. Pour la justification intérieure, la mort de Jésus-Christ était requise, et quiconque prétendait l'obtenir, devait s'approprier cette mort par la foi aux promesses de Dieu et par la pureté du cœur. Dans le Grec :..... des temps présents, par rapport auxquels des dons et des sacrifices sont offerts etc.—Les sacrifices avaient un rapport avec les temps chrétiens, en ce qu'ils figuraient le sacrifice de la mort de Jésus-Christ, que le péché rendait nécessaire.

ỳ. 12. — [17] Il en est de Jésus-Christ autrement que de ce sanctuaire terrestre, figuratif, dans lequel le grand Prêtre terrestre devait entrer une fois chaque année avec le sang des animaux, sans néanmoins pouvoir opérer une rédemption proprement dite. Jésus-Christ après avoir mérité, par le sacrifice de sa mort qu'il a offert comme Pontife, les biens futurs, — la justification, la sanc-

13. Car si le sang des boucs et des taureaux, et l'aspersion de *l'eau mêlée avec la* cendre d'une génisse sanctifie ceux qui ont été souillés, en leur donnant une pureté charnelle; 3. *Moys.* 16, 14.

14. combien plus le sang de Jésus-Christ, qui par le Saint-Esprit [18] s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes, pour nous faire rendre un culte *plus parfait* au Dieu vivant [19]? 1. *Pier.* 1, 19.

15. C'est pourquoi il est le médiateur du Testament nouveau, afin que par la mort qu'il a soufferte pour expier les iniquités qui se commettaient sous le premier Testament, ceux qui sont appelés *de Dieu*, reçoivent l'héritage éternel qu'il leur a promis [20]. *Gal.* 3, 15.

13. Si enim sanguis hircorum et taurorum, et cinis vitulæ aspersus, inquinatos sanctificat ad emundationem carnis :

14. quanto magis sanguis Christi, qui per Spiritum sanctum semetipsum obtulit immaculatum Deo, emundabit conscientiam nostram ab operibus mortuis, ad serviendum Deo viventi ?

15. Et ideo novi testamenti mediator est; ut morte intercedente, in redemptionem earum prævaricationum, quæ erant sub priori testamento, repromissionem accipiant, qui vocati sunt æternæ hereditatis.

---

tification et la béatitude, est entré une fois pour toutes dans le ciel, et y a offert à son Père céleste, non pas le sang des animaux, mais les mérites de sa mort sanglante, et par là il nous a acquis une rédemption qui s'étend à tous les temps et jusque dans l'éternité.

ỳ. 14. — [18] par un mouvement de l'Esprit-Saint. Dans le Grec : par l'Esprit éternel.

[19] Jésus-Christ a été l'auteur d'une rédemption éternelle et véritable; car si même le sang des animaux offerts en sacrifice, et les cendres d'une génisse, avaient la vertu d'opérer en faveur de l'homme une justification, bien que ce ne fût qu'une justification extérieure, civile (*Voy.* note 16.) : à combien plus forte raison le sang d'une personne divine aura-t-il la vertu de nous purifier intérieurement des œuvres qui ont mérité la mort éternelle, afin que nous puissions dans la suite servir le Dieu vivant en faisant des œuvres qui auront la vie éternelle pour récompense. Si un animal pouvait, par rapport à l'homme, *qui est au-dessus de lui*, opérer la purification *extérieure* de l'homme; combien plus une personne divine a-t-elle pu, *en s'abaissant jusqu'à l'homme*, produire dans l'homme *la parfaite* purification. Sur la purification par les cendres de la génisse voy. 4. *Moys.* 29. Sur la purification extérieure *pl. h.* note 16.

ỳ. 15. — [20] Et c'est pour cette raison (ỳ. 13. 14.), parce qu'il n'a pas offert, comme les grands Prêtres qui l'ont précédé, le sang des animaux, mais lui-même, qu'il est devenu le médiateur d'une nouvelle alliance entre Dieu et les hommes, afin que, par sa mort qu'il a subie pour la rédemption des péchés commis dans le temps de l'ancienne Alliance, tous ceux qui sont appelés, Juifs et Gentils, reçussent l'éternel héritage, la vie éternelle. L'Apôtre fait voir plus au long ici et dans ce qui suit, la nécessité de la mort de Jésus-Christ.

16. Ubi enim testamentum est; mors necesse est intercedat testatoris.

17. Testamentum enim in mortuis confirmatum est : alioquin nondum valet, dum vivit qui testatus est.

18. Unde nec primum quidem sine sanguine dedicatum est.

19. Lecto enim omni mandato legis a Moyse universo populo, accipiens sanguinem vitulorum et hircorum, cum aqua, et lana coccinea, et hyssopo; ipsum quoque librum, et omnem populum aspersit,

16. Car où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne [21],

17. parce que le testament n'a lieu que par la mort, n'ayant point de force tant que le testateur est encore en vie.

18. C'est pourquoi le premier [22] ne fut confirmé qu'avec le sang [23].

19. Car Moyse ayant récité devant tout le peuple toutes les ordonnances de la loi, prit du sang des veaux et des boucs avec de l'eau, de la laine teinte en écarlate, et de l'hysope, et en jeta sur le livre même et sur tout le peuple [24],

---

Supposé que Jésus-Christ voulut être médiateur entre Dieu et les hommes, il fallait qu'il mourût; car ce n'a été que par sa mort qu'il a fait disparaître ce qui séparait Dieu et l'homme — le péché. L'Apôtre ne parle que des transgressions qui furent commises du temps de l'ancienne Alliance, parce que dans la nouvelle Alliance, après une telle plénitude de grâces, le péché devait être considéré comme quelque chose qui ne pouvait plus avoir lieu.

ỷ. 16. — [21] L'expression grecque « diateke » (*a*) signifie aussi bien alliance que testament, et l'Apôtre l'emploie dans cette double acception pour montrer la nécessité de la mort de Jésus-Christ. Dans le verset précédent elle a la signification d'alliance, et il est dit que la nouvelle Alliance ne pouvait exister qu'autant que Jésus-Christ, en sa qualité de médiateur, mourrait. Ici elle est prise dans le sens de testament, et l'Apôtre veut dire : Ce n'est pas seulement parce qu'il était médiateur, mais encore parce que son dessein était de laisser après lui aux hommes un nouveau legs — la justification, la félicité éternelle, qu'il fallait que Jésus-Christ mourût; car dès-lors qu'il y a un testament, il faut que la mort du testateur intervienne.

ỷ. 18. — [22] l'ancienne Alliance.

[23] Dieu ne conclut pas non plus l'ancienne Alliance avec les Israélites sans qu'il y eût intervention de la mort. Cependant Dieu ayant fait cette Alliance avec les Israélites principalement dans le but d'établir un royaume de Dieu extérieur, figuratif, pour la sceller, une expiation *extérieure, purement figurative,* l'expiation par l'immolation sanglante des animaux, suffisait.

ỷ. 19. — [24] Voy. 2. *Moys.* 24. la description plus détaillée. Il n'est point question en cet endroit de boucs, d'eau, de laine ni d'hysope, mais tout s'entend de soi-même d'après les rites des sacrifices. Car les holocaustes, pour lesquels on employait des animaux, étaient ordinairement accompagnés de sacrifices de boucs pour le péché. On mêlait toujours le sang de la victime avec de l'eau pour l'épuration de l'aspersion, et pour asperger on ne se servait

(*a*) διαθήκη.

20. en disant : C'est le sang du testament que Dieu a fait en votre faveur [25].

21. Il jeta encore du sang sur le tabernacle et sur tous les vases qui servaient au culte *de Dieu*.

22. Et selon la loi, presque tout se purifie avec le sang, et les péchés ne sont point remis sans effusion de sang [26].

23. il était donc nécessaire que ce qui n'était que figure des choses célestes [27], fût purifié par le sang des animaux ; mais que les célestes mêmes le fussent par des victimes plus excellentes que n'ont été les premières [28].

24. Car Jésus-Christ n'est point entré dans ce sanctuaire fait par la main des hommes, qui n'était que la figure du véritable; mais il est entré dans le ciel même, afin de se présenter maintenant pour nous devant la face de Dieu [29].

25. Et il n'y est pas aussi entré pour s'offrir soi-même plusieurs fois, comme le grand Prêtre entre tous les ans dans

20. dicens : Hic sanguis testamenti, quod mandavit ad vos Deus.

21. Etiam tabernaculum et omnia vasa ministerii sanguine similiter aspersit.

22. Et omnia pene in sanguine secundum legem mundantur : et sine sanguinis effusione non fit remissio.

23. Necesse est ergo exemplaria quidem cœlestium his mundari : ipsa autem cœlestia melioribus hostiis quam istis.

24. Non enim in manufacta Sancta Jesus introivit, exemplaria verorum : sed in ipsum cœlum, ut appareat nunc vultui Dei pro nobis :

25. Neque ut sæpe offerat semetipsum, quemadmodum Pontifex intrat in Sancta per sin-

---

pas de la main, mais d'une petite branche d'hysope, plante amère, qu'on liait avec un fil de laine rouge.

℣. 20. — [25] Par ce sang est confirmée l'Alliance que Dieu conclut avec vous. *Voy.* note 22.

℣. 22. — [26] Même le plus pauvre était tenu d'offrir des sacrifices sanglants pour le péché. Voy. 3. *Moys.* 5, 7. et suiv.

℣. 23. — [27] *Voy. pl. h.* ℣. 9.

[28] Il était donc nécessaire que le peuple d'Israël, pour devenir le peuple de Dieu, fût réconcilié avec Dieu par de semblables victimes; pour le peuple des croyants, qui devait être justifié et sanctifié, il fallait une victime plus excellente. Les figures des choses célestes, le tabernacle avec tout ce qui en dépendait, sont mises ici au lieu des Israélites, pour lesquels elles étaient destinées, de même que les choses célestes, la justification, la sanctification et la béatitude, sont mises pour la nouvelle assemblée des croyants (Chrys., Théod., Anselm.).

℣. 24. — [29] Sens en union avec ce qui précède : Mais il s'agit de choses vraiment célestes, d'une Eglise plus élevée, spirituelle, destinée pour le ciel; car etc. *Voy.* ℣. 2. *Pl. h.* 8, 5.

gulos annos in sanguine alieno :

26. alioquin oportebat eum frequenter pati ab origine mundi : nunc autem semel in consummatione sæculorum, ad destitutionem peccati, per hostiam suam apparuit.

27. Et quemadmodum statutum est hominibus semel mori, post hoc autem judicium :

28. sic et Christus semel oblatus est ad multorum exhaurienda peccata ; secundo sine peccato apparebit expectantibus se, in salutem.

le sanctuaire, en portant le sang *d'une victime*, et non le sien propre [30] :

26. car autrement il aurait fallu qu'il eût souffert plusieurs fois depuis la création du monde ; au lieu qu'il n'a paru qu'une fois vers la fin des siècles[31], pour abolir le péché en s'offrant lui-même pour victime [32].

27. Et comme il est arrêté que les hommes meurent une fois, et qu'ensuite ils soient jugés [33],

28. ainsi Jésus-Christ a été offert une fois pour effacer les péchés de plusieurs [34]; et la seconde fois il apparaîtra sans avoir plus rien du péché [35], pour le salut de ceux qui l'attendent [36].

ỳ. 25. — [30] avec le sang des animaux (ỳ. 7.).

ỳ. 26. — [31] dans les derniers temps, dans la dernière période du développement du royaume de Dieu (1. *Cor.* 10, 11. *Gal.* 4, 4.).

[32] Il n'a pas offert plusieurs fois, pour effacer le péché, son sacrifice sanglant ; car si cela était, il aurait dû souffrir et mourir plusieurs fois, au lieu qu'il n'a souffert et qu'il n'est mort qu'une fois. — Remarquez qu'il n'est ici question que du sacrifice sanglant de Jésus-Christ, non de son sacrifice non sanglant, du reste tout semblable, que Jésus-Christ a institué en mémoire de son sacrifice sanglant et comme la continuation perpétuelle de l'œuvre qu'il a accomplie par son sacrifice, afin de donner aux hommes le moyen de s'appliquer sans cesse ses mérites, et d'en profiter pour leur salut.

ỳ. 27. — [33] Litt. : et qu'ensuite vient le jugement, — le jugement particulier. Il faut distinguer de ce jugement le jugement général à la fin des temps. Voy. *Matth.* 24.

ỳ. 28. — [34] à savoir, de tous ceux qui ont la foi. *Voy. pl. b.* 10, 12. *Rom.* 8, 6. et suiv.

[35] Littéralement : Sans péché (Comp. 2. *Cor.* 5, 21.).

[36] Voyez sur le second avènement de Jésus-Christ 1. *Thess.* 4, 13. et suiv.

CHAPITRE X.

L'ancienne Alliance n'étant qu'ombre et figures, non la chose même, les victimes qui, pour cette raison, ne sont pareillement que figuratives, ne peuvent procurer aucune justification réelle; car si elles justifiaient en réalité, elles ne seraient point réitérées, d'où il suit que la réitération des sacrifices renferme l'aveu qu'ils ne peuvent effacer le péché. Comment, en effet, le sang des animaux pourrait-il effacer le péché! Aussi Jésus-Christ a-t-il déclaré, suivant les paroles du Psaume, à son entrée dans le monde, qu'il n'est point venu pour offrir des animaux en sacrifice, mais pour accomplir la volonté de Dieu : déclaration par laquelle il a mis fin aux sacrifices qui ont précédé le sien, et leur a substitué l'obéissance, c'est-à-dire l'oblation de son corps, fruit de son obéissance. Les Prêtres Israélites se tiennent dans le sanctuaire et offrent, en les réitérant sans cesse, des sacrifices sans vertu. Jésus-Christ n'a offert pour toujours qu'un seul sacrifice, et il est assis à la droite de Dieu, où il règne. Le sacrifice de Jésus-Christ a été offert une fois pour toutes, et il suffit, comme on le voit encore par ce passage du Prophète qui promet une Alliance où un pardon entier est accordé. Jésus-Christ nous ayant donc ouvert, par sa mort, la voie au sanctuaire, approchons-nous de Dieu pénétrés des sentiments de la foi, de l'espérance et de la charité, exempts de tout sentiment de rébellion; car à l'égard de ceux qui feraient défection, il n'y aurait plus de victime, il n'y aurait qu'un châtiment redoutable. Songez aux épreuves que déjà vous avez endurées, et prenez patience encore un peu de temps. Le salut est le fruit d'une foi persévérante, du défaut de foi naît la perdition.

1. Car [1] la loi n'ayant que l'ombre des biens à venir, et non l'image [2] même des choses, ne peut jamais, par l'oblation des mêmes hosties qui s'offrent toujours chaque année, rendre justes et parfaits ceux qui s'approchent *de l'autel* [3] :

1. Umbram enim habens lex futurorum bonorum, non ipsam imaginem rerum; per singulos annos eisdem ipsis hostiis, quas offerunt indesinenter, nunquam potest accedentes perfectos facere :

ỳ. 1. — [1] L'Apôtre continue à expliquer l'impuissance des sacrifices de l'ancien Testament, et il revient à la raison qu'il a déjà touchée à ce sujet ci-dessus 9, 9., au caractère, à la nature même de l'ancien Testament en général. De la nature de tout l'ancien Testament, il résulte que les sacrifices qui y étaient prescrits, ne peuvent aucunement procurer une parfaite purification.

[2] *Voy. pl. h.* 9, 9. note 15. 8, 5. Observez que dans ce passage les institutions religieuses de l'ancien Testament sont désignées sous le nom d'ombres, et que celles du nouveau Testament sont appelées l'image des choses célestes. Saint Ambroise fait là-dessus cette remarque : Dans l'ancienne Alliance était l'ombre de la vérité, dans la nouvelle est l'image de la vérité; au ciel est la vérité même. Dans l'ancienne Alliance, les victimes immolées étaient des animaux, voilà l'ombre; dans la nouvelle, Jésus-Christ s'immole sous un voile sensible, voilà l'image; au ciel il apparaît sans ombre ni voile, dans tout l'éclat de la vérité.

[3] rendre parfaits, c'est-à-dire purifier intérieurement. *Voy. pl. h.* 9, 9. Sous

2. alioquin cessassent offerri : ideo quod nullam haberent ultra conscientiam peccati, cultores semel mundati :

2. autrement[4] on aurait cessé de les offrir, parce que ceux qui lui rendent ce culte, n'auraient plus senti leur conscience chargée de péché en ayant été une fois purifiés [5].

3. sed in ipsis commemoratio peccatorum per singulos annos fit;

3. Et cependant on y parle de nouveau tous les ans de péchés.

4. impossibile enim est sanguine taurorum et hircorum auferri peccata.

4. Car il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés [6].

---

le nom de victime il faut ici entendre principalement le sacrifice solennel pour l'expiation, que le grand Prêtre devait offrir chaque année pour les péchés de tout le peuple; car c'est ce sacrifice qui, dans ce qui précède, est mis en opposition avec le sacrifice de la mort de Jésus-Christ (*Pl. h.* 9, 7. 11. 12.).

℣. 2. — [4] si les hosties de l'ancienne Alliance avaient pu purifier parfaitement.

[5] Si le sacrifice d'expiation offert par le grand Prêtre d'Israël avait eu la vertu d'opérer une parfaite purification, comme le sacrifice de Jésus-Christ, on aurait cessé de l'offrir, parce que ceux qui l'offraient, une fois purifiés, n'auraient pas plus eu conscience de leurs péchés que les chrétiens. Les chrétiens ont, il est vrai, encore conscience de leurs péchés, en ce sens que, par un effet de la convoitise, qui est restée en eux même après leur purification, ils peuvent tomber, et de fait ils tombent dans des péchés particuliers; mais ils ne se reprochent plus leurs péchés, en ce sens qu'ils soient persuadés que la réitération du sacrifice sanglant de Jésus-Christ, soit nécessaire pour leurs péchés; ils ont bien plutôt la conscience et le sentiment intime que, par la mort de Jésus-Christ, la coulpe et la peine du péché ont été une fois pour toutes anéanties, qu'à l'égard de tous ceux qui, par la foi et l'obéissance, sont dans la disposition de profiter de ce sacrifice, le péché ne peut, non plus que le néant, être mis au rang des choses existantes, et que, par conséquent, il a été banni de la conscience. Il en eût été de même de l'Israélite, si aux sacrifices qu'il offrait eût été attachée une purification parfaite; il aurait perdu la conscience de son péché au fond du cœur, en sorte que la réitération de ce sacrifice n'aurait pas été jugée pour lui nécessaire : loin de là, il aurait cherché, comme le chrétien, à se faire simplement l'application de son sacrifice une fois offert, sans l'offrir de nouveau en signe de repentir. Il résulte donc de cette réitération que le sacrifice pour le péché n'opérait pas cette purification parfaite que procure le sacrifice sanglant de Jésus-Christ, lequel ne se réitère point.

℣. 4. — [6] Les sacrifices n'ont pas été établis pour une parfaite purification du péché, mais pour rappeler le souvenir du péché, pour exciter les sentiments de pénitence et pour reconnaître ce qu'est le péché et ce qu'il mérite; car comment le sang des animaux aurait-il la vertu d'opérer une véritable purification, une purification intérieure et la mortification du cœur? — Toutes les fois que l'Israélite offrait un sacrifice, il devait poser les mains sur la tête de la victime, pour faire l'aveu de son péché et de sa culpabilité (3. *Moys.* 16, 21.). Le sacrifice était ensuite offert, et l'effet qui en résultait était que celui qui

5. C'est pourquoi *le Fils de Dieu* entrant dans le monde, dit[7] : Vous n'avez point voulu d'hostie, ni d'oblation, mais vous m'avez formé un corps [8];

6. vous n'avez point agréé les holocaustes pour le péché [9] :

7. alors j'ai dit : Me voici ; je viens selon qu'il est écrit de moi dans le livre [10], pour faire, ô Dieu, votre volonté.

8. Après avoir dit : Vous n'avez point voulu, et vous n'avez point agréé les hosties, les oblations, les holocaustes pour le péché, qui sont toutes choses qui s'offrent selon la loi;

9. il ajoute ensuite : Me voici ; je viens pour faire, ô Dieu, votre volonté; *et ainsi* il abolit ces premiers sacrifices [11], pour établir le second [12].

10. Et c'est cette volonté qui nous a sanctifiés par l'oblation du corps de Jésus-Christ, qui a été faite une seule fois [13].

5. Ideo ingrediens mundum dicit : Hostiam, et oblationem noluisti; corpus autem aptasti mihi :

6. holocautomata pro peccato non tibi placuerunt.

7. Tunc dixi : Ecce venio : in capite libri scriptum est de me : Ut faciam, Deus, voluntatem tuam.

8. Superius dicens : Quia hostias, et oblationes, et holocautomata pro peccato noluisti, nec placita sunt tibi, quæ secundum legem offeruntur,

9. tunc dixi : Ecce venio, ut faciam, Deus, voluntatem tuam : aufert primum, ut sequens statuat.

10. In qua voluntate sanctificati sumus per oblationem corporis Jesu Christi semel.

---

l'offrait passait extérieurement pour être pur, il était civilement réhabilité. *Voy. pl. h.* 9. note 16. Il ne pouvait obtenir la justification intérieure qu'à la condition de joindre à des sentiments de repentir la foi aux promesses de Dieu (*Pl. b.* 11.), laquelle renfermait, sinon expressément, au moins d'une manière tacite, la foi en Jésus-Christ.

ỷ. 5. — [7] Cette imperfection des effets des sacrifices, Jésus-Christ l'a fait connaître dès son entrée dans le monde etc. David dit les paroles qui suivent (ỷ. 5-7.) comme type de Jésus-Christ. Voy. l'explication du *Psaume* 39.

[8] Vous ne désirez point, ô mon Père! les victimes de l'ancienne Alliance, mais vous m'avez donné un corps, afin que je vous offre, par ce moyen, un sacrifice d'obéissance. Sur les divergences du texte hébreux voy. remarque 11 sur le *Ps.* 39, 7.

ỷ. 6. — [9] dans la supposition que quelqu'un les considérât comme un moyen d'obtenir une pureté intérieure.

ỷ. 7. — [10] Litt. : en tête du livre, — au premier livre de Moyse (1, 1.), où Jésus-Christ est appelé le commencement. D'autres trad. : dans les principales parties du Livre (dans la loi et les Prophètes) il est écrit etc. Suivant le Grec on peut encore traduire : dans le rouleau du livre etc. (*a*).

ỷ. 9. — [11] l'oblation des sacrifices mosaïques.

[12] la volonté de Dieu, ou plutôt l'obéissance à cette volonté.

ỷ. 10. — [13] Et c'est par cette volonté du Père que nous avons été justifiés et

(*a*) Ce dernier sens est celui de l'Hébreu.

11. Et omnis quidem sacerdos præsto est quotidie ministrans, et easdem sæpe offerens hostias, quæ nunquam possunt auferre peccata :

12. hic autem unam pro peccatis offerens hostiam, in sempiternum sedet in dextera Dei,

13. de cætero expectans donec ponantur inimici ejus scabellum pedum ejus.

14. Una enim oblatione, consummavit in sempiternum sanctificatos.

15. Contestatur autem nos et Spiritus Sanctus. Postquam enim dixit :

16. Hoc autem testamentum, quod testabor ad illos post dies illos, dicit Dominus, Dando leges meas in cordibus eorum, et in mentibus eorum superscribam eas :

17. et peccatorum, et iniquitatum eorum jam non recordabor amplius.

18. Ubi autem horum remis-

11. Car, au lieu que tous les Prêtres se présentent tous les jours à Dieu, sacrifiant et offrant plusieurs fois les mêmes hosties qui ne peuvent jamais ôter les péchés ;

12. celui-ci ayant offert une seule hostie pour les péchés, s'est assis pour toujours à la droite de Dieu [14],

13. où il attend ce qui reste *à accomplir* : que ses ennemis soient réduits à lui servir de marchepied. *Ps.* 109, 2. 1. *Cor.* 15, 25.

14. Car, par une seule oblation, il a rendu parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifiés [15].

15. Et c'est ce que le Saint-Esprit nous a déclaré lui-même [16]. Car après avoir dit :

16. Voici l'alliance que je ferai avec eux après que ce temps-là sera arrivé [17], dit le Seigneur : J'imprimerai mes lois dans leur cœur, et je les écrirai dans leur esprit ;

17. *il ajoute :* Et je ne me souviendrai plus de leurs péchés, ni de leurs iniquités.

18. Or quand les péchés sont remis,

---

sanctifiés, en ce que Jésus-Christ obéissant à cette même volonté, a permis que son corps fût attaché à la croix, afin de subir une fois pour toutes la peine due à nos péchés. L'Apôtre continue à expliquer ℣. 11-14. les paroles « une fois pour toutes ». Les Prêtres de l'ancienne Alliance étaient obligés d'offrir souvent des sacrifices, sans pouvoir néanmoins effacer le péché. Jésus-Christ n'en a offert qu'un seul, et par cette seule oblation, il a sanctifié pour l'éternité tous ceux qui veulent profiter de son sacrifice.

℣. 12. — [14] Les Prêtres de l'ancien Testament *se tiennent* debout dans le sanctuaire terrestre, Jésus-Christ *est assis* à la droite de son Père ; c'est-à-dire que ces Prêtres *servent*, et que Jésus-Christ *règne*. *Voy. pl. h.* 1, 3.

℣. 14. — [15] *Voy. pl. h.* 9. 25. et suiv.

℣. 15. — [16] Que Jésus-Christ ait une fois pour toutes opéré une entière et parfaite réconciliation, c'est ce que témoigne également le passage de *Jérém.* 31, 31-34., où il est dit par rapport à la nouvelle Alliance, qu'elle amènera une entière rémission des péchés.

℣. 16. — [17] Litt. : après ces jours, — après les jours de l'ancienne Alliance.

on n'a plus besoin d'oblation pour les péchés.

19. C'est pourquoi, mes frères, puisque nous avons la liberté d'entrer avec confiance dans le sanctuaire [18] par le sang de Jésus,

20. *en suivant* cette voie nouvelle et vivante [19] qu'il nous a le premier tracée par *l'ouverture du* voile, c'est-à-dire, de sa chair [20],

21. et que nous avons un grand Prêtre, qui est établi sur la maison de Dieu :

22. approchons-nous *de lui* [21] avec un cœur vraiment sincère, et avec une pleine foi, ayant le cœur purifié des souillures de la mauvaise conscience par une aspersion *intérieure* [22], et le corps lavé dans l'eau pure.

23. Demeurons fermes et inébranlables dans la profession que nous avons faite d'espérer *ce qui nous a été promis* [23]; puisque celui qui nous l'a promis est très-fidèle dans ses promesses [24].

sio : jam non est oblatio pro peccato.

19. Habentes itaque fratres fiduciam in introitu sanctorum in sanguine Christi,

20. quam initiavit nobis viam novam, et viventem per velamen, id est, carnem suam,

21. et Sacerdotem magnum super domum Dei :

22. accedamus cum vero corde in plenitudine fidei, aspersi corda a conscientia mala, et abluti corpus aqua munda,

23. teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem (fidelis enim est qui repromisit),

---

ỳ. 19. — [18] dans le ciel. *Voy. pl. h.* 9, 24.

ỳ. 20. — [19] la voie qui conduit à la vie éternelle.

[20] Le grand Prêtre juif pénétrait du Saint dans le Saint des Saints en ouvrant le voile qui les séparait (*Voy.* chap. 9. note 1.). Jésus-Christ est entré au ciel par son sacrifice sur la croix, ou bien après s'être offert sur la croix dans sa personne réunissant la nature divine et la nature humaine : la chair, sa personne réunissant la nature divine et la nature humaine, était ainsi comme le voile, à travers lequel il est allé au ciel auprès de son Père, mais c'était aussi le voile par lequel nous-mêmes nous allons à son Père dans le ciel.

ỳ. 22. — [21] en esprit, par une foi vivante, auprès du trône de Dieu.

[22] après avoir déposé la conscience du mal (*Voy. pl. h.* note 5.), en vertu de l'aspersion du sang de Jésus-Christ, laquelle purifie mieux que celle de l'ancienne Alliance (*Pl. h.* 9, 19.), et en vertu des eaux purifiantes du baptême, qui l'emportent sur toutes les oblations de l'ancien Testament (2. *Moys.* 29, 4. 3. *Moys.* 16, 4.).

ỳ. 23. — [23] Litt. :... dans la possession de notre espérance, — dans la possession de l'espérance où nous sommes, qu'un jour, si nous sommes constants, nous obtiendrons le ciel.

[24] car Dieu tient ce qu'il a promis.

24. et consideremus invicem in provocationem charitatis, et bonorum operum :

25. non deserentes collectionem nostram, sicut consuetudinis est quibusdam, sed consolantes, et tanto magis quanto videritis appropinquantem diem.

26. Voluntarie enim peccantibus nobis post acceptam notitiam veritatis, jam non relinquitur pro peccatis hostia,

27. terribilis autem quædam expectatio judicii, et ignis æmulatio, quæ consumptura est adversarios.

28. Irritam quis faciens legem Moysi, sine ulla miseratione duobus vel tribus testibus moritur :

29. quanto magis putatis deteriora mereri supplicia, qui Filium Dei conculcaverit, et sanguinem testamenti pollutum duxerit, in quo sanctificatus est, et spiri-

24. Et considérons-nous les uns les autres, afin de nous entr'exciter à la charité et aux bonnes œuvres.

25. Et loin de nous retirer des assemblées des fidèles[25], comme quelques-uns ont accoutumé de faire, exhortons-nous au contraire les uns les autres, d'autant plus que vous voyez que le jour s'approche[26].

26. Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il n'y a plus désormais d'hostie pour les péchés[27]; *Pl. h.* 6, 4.

27. mais *il ne reste qu'*une attente effroyable du jugement, et l'ardeur du feu[28] qui doit dévorer les ennemis *de Dieu.*

28. Celui qui a violé la loi de Moyse[29] est condamné à mort sans miséricorde, sur la déposition de deux ou trois témoins[30];

29. combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice[31], qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu[32], qui aura tenu pour une chose vile et profane[33] le sang de

---

℣. 25. — [25] Litt. : loin de déserter notre assemblée, — notre assemblée, l'Eglise chrétienne. L'Apôtre avait en vue ici, comme ci-dessus 6, 11., ceux qui inclinaient vers l'apostasie.

[26] la destruction de Jérusalem, qui suivit de près l'époque où saint Paul écrivait, ou bien même le jour du jugement (1. *Thess.* 4.). Les signes des temps annonçaient un jugement de Dieu comme prochain, et il était possible que ce jugement fût le dernier. Voy. *Matth.* 24. note 57.

℣. 26. — [27] Si, de propos délibéré, contre le témoignage de notre conscience, nous apostasions (℣. 25.), nous ne pouvons plus être rachetés. L'endurcissement volontaire est un obstacle à la conversion. *Voy. pl. h.* 6, 4.

℣. 27. — [28] un feu zélé, plein d'ardeur pour Dieu qui a été offensé.

℣. 28. — [29] les principales lois de Moyse.

[30] Outre l'accusateur, il fallait qu'au moins deux ou trois témoins se présentassent contre l'infracteur. Voy. 5. *Moys.* 17, 6.

℣. 29. — [31] l'apostat, qui renie Jésus-Christ par ses paroles et par ses actions.

[32] qui l'aura traité de la manière la plus outrageuse, ne le considérant plus comme le Libérateur, et donnant par là même à connaître qu'il le tient pour un séducteur.

℣. 29. — [33] pour un sang sans vertu, pour le sang d'un imposteur.

l'alliance par lequel il avait été sanctifié, et qui aura fait outrage à l'esprit de la grâce [34] ?

30. Car nous savons qui est celui qui a dit : La vengeance m'est réservée, et je saurai bien la faire, *dit le Seigneur* [35]. Et ailleurs : Le Seigneur jugera son peuple. 5. *Moys*. 32, 35. *Rom*. 12, 19.

31. C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.

32. Or rappelez en votre mémoire ce premier temps, où après avoir été illuminés [36] *par le baptême*, vous avez soutenu de grands combats dans les diverses afflictions,

33. ayant été d'une part exposés devant tout le monde aux injures et aux mauvais traitements, et, de l'autre, ayant été compagnons de ceux qui ont souffert de pareils outrages [37].

34. Car vous avez compati à ceux qui étaient dans les chaînes [38], et vous avez vu avec joie tous vos biens pillés, sachant que vous aviez d'autres biens plus excellents, et qui ne périront jamais [39].

35. Ne perdez donc pas la confiance que vous avez, et qui doit être récompensée d'un grand prix.

36. Car la patience vous est nécessaire, afin que faisant la volonté de

tui gratiæ contumeliam fecerit?

30. Scimus enim qui dixit : Mihi vindicta, et ego retribuam. Et iterum : Quia judicabit Dominus populum suum.

31. Horrendum est incidere in manus Dei viventis.

32. Rememoramini autem pristinos dies, in quibus illuminati, magnum certamen sustinuistis passionum :

33. et in altero quidem, opprobriis et tribulationibus spectaculum facti : in altero autem, socii taliter conversantium effecti.

34. Nam et vinctis compassi estis, et rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis, cognoscentes vos habere meliorem et manentem substantiam.

35. Nolite itaque amittere confidentiam vestram, quæ magnam habet remunerationem.

36. Patientia enim vobis necessaria est : ut voluntatem Dei fa-

---

[34] qui aura été contre la connaissance et la conviction qu'il avait du bien, et de cette manière aura fait le plus grand outrage à l'Esprit-Saint, qui a mis en lui cette conviction.

℣. 30. — [35] Litt. :...... et je saurai bien la faire. — Le Grec ajoute : dit le Seigneur.

℣. 32. — [36] après avoir été reçus dans l'Eglise chrétienne.

℣. 33. — [37] ayant été, d'un côté, vous-mêmes persécutés par les Juifs, et, d'un autre côté, ayant compati et prêté assistance par vos conseils et par vos œuvres à ceux qui étaient en but à la persécution.

℣. 34. — [38] Dans le Grec : Car vous avez compati à mes chaînes. Suivant cette leçon saint Paul se reporterait à sa captivité à Césarée et à Rome (*Act*. 25, et suiv.) : mais la leçon de la Vulgate mérite la préférence.

[39] Le Grec ajoute : dans le ciel.

cientes, reportetis promissionem.

37. Adhuc enim modicum aliquantulum, qui venturus est, veniet, et non tardabit;

38. justus autem meus ex fide vivit : quod si subtraxerit se, non placebit animæ meæ.

39. Nos autem non sumus subtractionis filii in perditionem, sed fidei in acquisitionem animæ.

Dieu, vous puissiez obtenir les biens qui vous sont promis.

37. Encore un peu de temps, et celui qui doit venir viendra, et ne tardera point [40].

38. Or le juste qui m'appartient [41], vivra de la foi. Que s'il se retire, il ne me sera pas agréable [42].

39. Pour nous, nous n'avons garde de nous retirer en perdant courage, ce qui serait notre ruine [43]; mais nous demeurons fermes dans la foi pour le salut de nos âmes [44].

CHAPITRE XI.

Ce que c'est que la foi. Nombreux exemples de l'histoire sainte qui montrent quel est le mérite de la foi, et quelle force elle communique pour la constance dans le malheur.

1. Est autem fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium.

1. Or la foi [1] est le fondement des choses que l'on doit espérer, et une pleine conviction de celles qu'on ne voit point [2].

℣. 37. — [40] Jésus-Christ pour le jugement, dans le temps et dans l'éternité. Ces mots sont du Prophète *Habacuc*, 2, 3. *Voy.* dans l'endroit cité l'explication.

℣. 38. — [41] Dans le Grec : le juste.

[42] Ces mots sont également du Prophète *Habacuc*, 2, 4., et ils sont aussi cités en partie *Rom.* 1, 17.

℣. 39. — [43] Litt. : Quant à nous, nous ne sommes pas des fils de désertion pour notre perte, — des hommes qui apostasient la foi chrétienne à cause des persécutions, et qui ainsi se précipitent dans leur perte éternelle.

[44] Litt. : mais des fils de la foi pour l'acquisition de nos âmes, — mais des enfants qui persévèrent avec constance dans la foi, pour sauver leur âme, bien que leur corps périsse. Voy. *Matth.* 10, 39.

℣. 1. — [1] Afin de rendre son exhortation à la foi encore plus pressante, l'Apôtre fait voir comment tout ce qu'il y eut de piété sous l'ancien Testament reposait sur ce fondement, et comment les Juifs devenus chrétiens dans la Palestine, ne pouvaient que par la foi se montrer les vrais descendants de leurs pères. La foi est d'ailleurs prise ici dans son sens le plus large, comme l'abandon de l'homme à la révélation et aux promesses divines, à tout ce que ces promesses renferment d'invisible, que l'homme reçoit avec une aussi entière conviction et qu'il regarde comme aussi réel, que s'il le voyait de ses yeux.

[2] « Le fondement etc. » Littéralement : l'existence substantielle des choses à espérer. La foi donne aux choses qu'on espère, un fondement, une existence;

2. Car c'est par la foi que les anciens Pères ont reçu *de Dieu* un témoignage *si avantageux*[3].

3. C'est par la foi que nous savons que le monde a été fait par la parole de Dieu, et que tout ce qui était invisible auparavant est devenu visible[4]. 1. *Moys*. 1, 3.

4. C'est par la foi[5] qu'Abel offrit à Dieu une plus excellente hostie que Caïn[6], et qu'il est déclaré juste, Dieu lui-même rendant témoignage à ses dons[7] : et c'est à cause de sa foi qu'il parle encore après sa mort[8].

5. C'est par la foi[9] qu'Enoch a été enlevé du monde, afin qu'il ne mourût

2. In hac enim testimonium consecuti sunt senes.

3. Fide intelligimus aptata esse sæcula verbo Dei; ut ex invisibilibus visibilia fierent.

4. Fide plurimam hostiam Abel, quam Caïn, obtulit Deo, per quam testimonium consecutus est esse justus, testimonium perhibente muneribus ejus Deo; et per illam defunctus adhuc loquitur.

5. Fide Henoch translatus est ne videret mortem, et non inve-

---

car, dit saint Chrysostôme, ce qui n'existe qu'en espérance, n'a point encore d'existence, mais la foi lui donne l'existence. Ainsi la résurrection n'a point encore eu lieu, et elle n'est point encore, par conséquent, présente par son existence; mais la foi fait que, dans notre âme, elle existe réellement. Saint Thomas rend cela sensible par une comparaison. Les choses, objet de l'espérance, sont comme l'arbre caché dans le grain de la semence; elles existent en nous au moyen de la foi, de même que nous avons un arbre dans le pepin. « Une pleine conviction » une conviction ferme, moyennant laquelle nous voyons les choses promises, invisibles, des yeux de l'esprit, comme si elles étaient présentes et visibles.

ỳ. 2. — [3] C'est parce que les pieux Patriarches avaient des choses promises, invisibles, futures, une persuasion aussi ferme que si elles leur avaient déjà été données, que si elles eussent été visibles et présentes, qu'ils ont obtenu le témoignage avantageux d'avoir mérité de plaire à Dieu.

ỳ. 3. — [4] C'est par la foi que les Patriarches, ainsi que nous-mêmes, avaient la ferme conviction que le monde, ce qui est visible, a été fait par l'invisible parole de Dieu.

ỳ. 4. — [5] par la persuasion des bénédictions que Dieu avait promises, par la ferme confiance qu'elles se réaliseraient certainement.

[6] qui n'avait pas une foi aussi ferme aux bénédictions promises, mais qui était sans confiance, qui n'offrit son sacrifice que par la crainte du châtiment. 1. *Moys*. 4, 4.

[7] par le feu du ciel qui consuma le sacrifice d'Abel, comme l'apprend l'ancienne tradition. Comp. 1. *Moys*. 15, 17. 2. *Moys*. 9, 24. 3. *Rois*, 18.

[8] Car sa mort, qui fut celle d'un martyr, qu'il souffrit pour la foi, à cause de sa piété et des sentiments de confiance qui l'animaient, vivra éternellement dans l'histoire (Chrys.).

ỳ. 5. — [9] à raison de la fermeté de conviction avec laquelle, au milieu d'un peuple corrompu, il s'attacha aux choses invisibles, surnaturelles, et en fit la règle de sa conduite devant Dieu (1. *Moys*. 5, 24.).

niebatur, quia transtulit illum Deus : ante translationem enim testimonium habuit placuisse Deo.

6. Sine fide autem impossibile est placere Deo. Credere enim oportet accedentem ad Deum quia est, et inquirentibus se remunerator sit.

7. Fide Noe, responso accepto de iis quæ adhuc non videbantur, metuens aptavit arcam in salutem domus suæ, per quam damnavit mundum : et justitiæ, quæ per fidem est, heres est institutus.

8. Fide qui vocatur Abraham obedivit in locum exire, quem accepturus erat in hereditatem : et exiit, nesciens quo iret.

9. Fide demoratus est in terra repromissionis, tanquam in aliena, in casulis habitando cum

pas; et on ne l'y a plus vu, parce que Dieu l'avait transporté *ailleurs*. Car l'Ecriture lui rend ce témoignage, qu'avant que d'avoir été ainsi enlevé, il plaisait à Dieu.

6. Or il est impossible de plaire à Dieu sans la foi : car pour s'approcher de Dieu, il faut croire premièrement qu'il y a un Dieu, et qu'il récompensera ceux qui le cherchent[10].

7. C'est par la foi[11] que Noé ayant été divinement averti, et appréhendant ce qu'on ne voyait point encore[12], bâtit l'arche pour sauver sa famille, et en la bâtissant, condamna le monde[13], et devint héritier de la justice qui naît de la foi. 1. *Moys.* 6, 14. *Eccli.* 44, 17.

8. C'est par la foi[14] que celui qui reçut depuis le nom d'Abraham, obéit en s'en allant dans la terre qu'il devait recevoir pour héritage, et qu'il partit sans savoir où il allait[15]. 1. *Moys.* 12, 1.

9. C'est par la foi[16] qu'il demeura dans la terre qui lui avait été promise, comme dans une terre étrangère, ha-

---

ỳ. 6. — [10] Or, Hénoch avait cette foi; car comme il marchait devant Dieu, qu'il réglait toute sa conduite selon la volonté de Dieu, il croyait que Dieu est, que ceux qui en toutes choses n'ont que Dieu pour fin, et qui s'efforcent de ne faire que sa volonté, seront enfin récompensés par lui. Il pouvait donc aller à Dieu.

ỳ. 7. — [11] C'est en vertu de la conviction et par la persuasion où il était, que les menaces que Dieu avait faites relativement à l'extermination du genre humain, et ses promesses concernant le salut de sa famille, s'accompliraient infailliblement, que Noé bâtit etc.

[12] au sujet du déluge.

[13] par ses sentiments de foi il fit voir que le monde méritait d'être puni, parce que le monde aurait pu croire comme lui, et qu'il aurait été également justifié par la foi.

ỳ. 8. — [14] par une entière conviction que la vocation de Dieu n'avait pour fin que son plus grand bien.

[15] croyant aveuglément à Dieu, c'est-à-dire ayant la plus ferme assurance que Dieu ne pouvait le conduire que dans la voie du salut.

ỳ. 9. — [16] par suite de la persuasion où il était que la promesse relative à la possession du pays qui lui avait été faite, s'accomplirait à son égard, dans un sens plus relevé, par la possession de la patrie céleste (ỳ. 10, 13-16.).

bitant sous des tentes[17] avec Isaac et Jacob, qui devaient être héritiers avec lui de cette promesse.

10. Car il attendait cette cité bâtie sur un *ferme* fondement, de laquelle Dieu même est le fondateur et l'architecte [18].

11. C'est aussi par la foi [19] que Sara étant stérile, reçut la vertu de concevoir un enfant lorsqu'elle n'était plus en âge d'en avoir, parce qu'elle crut fidèle et véritable celui qui le lui avait promis [20].

12. C'est pourquoi[21] il est sorti d'un homme seul, et qui était déjà comme mort[22], *une postérité aussi nombreuse* que les étoiles du ciel, et que le sable innombrable qui est sur le bord de la mer.

13. Tous ces *saints* sont morts dans la foi [23], sans avoir reçu l'effet des promesses [24]; mais les voyant et comme les saluant *de* loin [25], et confessant qu'ils étaient étrangers et voyageurs sur la terre [26].

14. Car ceux qui parlent de la sorte, font bien voir qu'ils cherchent leur patrie.

15. Que s'ils avaient eu dans l'esprit celle dont ils étaient sortis, ils avaient

Isaac et Jacob coheredibus repromissionis ejusdem.

10. Expectabat enim fundamenta habentem civitatem : cujus artifex et conditor Deus.

11. Fide et ipsa Sara sterilis virtutem in conceptionem seminis accepit, etiam præter tempus ætatis : quoniam fidelem credidit esse eum, qui repromiserat.

12. Propter quod et ab uno orti sunt (et hoc emortuo) tanquam sidera cœli in multitudinem, et sicut arena, quæ est ad oram maris, innumerabilis.

13. Juxta fidem defuncti sunt omnes isti, non acceptis repromissionibus, sed a longe eas aspicientes, et salutantes, et confitentes quia peregrini et hospites sunt super terram.

14. Qui enim hæc dicunt, significant se patriam inquirere.

15. Et si quidem ipsius meminissent de qua exierunt, habe-

---

[17] et par conséquent étant sans demeure fixe.

℣. 10. — [18] il attendait la patrie céleste, la cité de Dieu (℣. 16.).

℣. 11. — [19] à la promesse d'un rejeton.

[20] Sara douta d'abord; mais lorsqu'elle se fut convaincue que la promesse venait de Dieu, elle y eut foi (1. *Moys.* 18, 12. 14. 18.).

℣. 12. — [21] par la vertu de la foi.

[22] du vieil Abraham.

℣. 13. — [23] dans la persuasion que la promesse relative à la possession de la contrée devait s'accomplir pour eux d'une manière plus relevée, à savoir, par la possession de la patrie céleste.

[24] l'effet des promesses sous ce rapport, la patrie terrestre.

[25] les promesses sous un rapport plus élevé, la patrie céleste.

[26] qu'ils ne cherchaient point leur possession sur cette terre, mais au ciel; car etc.

bant utique tempus revertendi;

16. nunc autem meliorem appetunt, id est, cœlestem. Ideo non confunditur Deus vocari Deus eorum : paravit enim illis civitatem.

17. Fide obtulit Abraham Isaac, cum tentaretur, et unigenitum offerebat, qui susceperat repromissiones;

18. ad quem dictum est : Quia in Isaac vocabitur tibi semen :

19. arbitrans quia et a mortuis suscitare potens est Deus : unde eum et in parabolam accepit.

20. Fide et de futuris benedixit Isaac Jacob, et Esau.

21. Fide Jacob, moriens, singulos filiorum Joseph benedixit : et adoravit fastigium virgæ ejus.

assez de temps pour y retourner [27] :

16. mais ils en désiraient une meilleure, qui est la patrie céleste. Aussi [28] Dieu ne rougit point d'être appelé leur Dieu, parce qu'il leur a préparé une cité.

17. C'est par la foi qu'Abraham offrit Isaac, lorsque Dieu voulut le tenter; car c'était son fils unique qu'il offrait, lui qui avait les promesses *de Dieu* [29], 1. *Moys.* 22, 1. *Eccli.* 44, 21.

18. et à qui il avait été dit : La race qui portera votre nom, est celle qui naîtra d'Isaac. 1. *Moys.* 21, 12. *Rom.* 9, 7.

19. *Mais* il pensait en lui-même que Dieu le pourrait bien ressusciter après sa mort, et ainsi il le recouvra en figure [30].

20. C'est par la foi qu'Isaac donna à Jacob et à Esaü une bénédiction qui regardait l'avenir [31]. 1. *Moys.* 27, 27. 39.

21. C'est par la foi que Jacob, en mourant, bénit chacun des enfants de Joseph, et qu'il s'inclina profondément devant le bâton *de commandement que portait son fils* [32]. 1. *Moys.* 50, 23.

ỳ. 15. — [27] si en confessant qu'ils étaient étrangers dans le pays de Chanaan, et en soupirant après une patrie, ils avaient voulu faire entendre que cette patrie était la Chaldée, d'où ils étaient autrefois sortis, rien ne les aurait empêchés d'y retourner; mais etc.

ỳ. 16. — [28] à cause de ces dispositions célestes.

ỳ. 17. — [29] Dans la conviction que Dieu ne laisserait pas d'accomplir sa promesse d'une manière quelconque, bien qu'inconnue d'Abraham, il offrit, etc.

ỳ. 19. — [30] Litt. : c'est pourquoi il le reçut de nouveau (Isaac) comme une figure, — de Jésus-Christ.

ỳ. 20. — [31] C'est parce qu'Isaac était dirigé par la conviction que ses oracles touchant le sort à venir de ses fils s'accompliraient, qu'il les bénit.

ỳ. 21. — [32] Grec litt. : et qu'il se prosterna devant l'extrémité de son bâton (de Joseph) (*a*). — C'est dans la persuasion de l'efficacité de la bénédiction

(*a*) Καί προσεκύνησεν ἐπὶ τὸ ἄκρον τῆς ῥάβδου αὐτοῦ — et il adora devant l'extrémité de son bâton — de Joseph ; — ou bien : et il se prosterna — s'inclina — sur l'extrémité de son bâton.. Αὐτοῦ avec l'esprit doux se rapporte à Joseph, avec l'esprit rude, il se rapporterait à Jacob.

22. C'est par la foi[33] que Joseph, en mourant, parla de la sortie des enfants d'Israël *hors de l'Egypte*, et qu'il ordonna qu'on en transportât ses os. 2. *Moys.* 2, 1. 1, 17.

22. Fide Joseph, moriens, de profectione filiorum Israel memoratus est, et de ossibus suis mandavit.

23. C'est par la foi[34] qu'après que Moyse fut né, son père et sa mère le tinrent caché durant trois mois, ayant vu que c'était un bel enfant. Et ils n'appréhendèrent point l'édit du roi.

23. Fide Moyses, natus, occultatus est mensibus tribus a parentibus suis, eo quod vidissent elegantem infantem, et non timuerunt regis edictum.

24. C'est par la foi[35] que lorsque Moyse fut devenu grand, il renonça à la qualité de fils de la fille de Pharaon[36];

24. Fide Moyses grandis factus negavit se esse filium filiæ Pharaonis,

25. et qu'il aima mieux être affligé avec le peuple de Dieu, que de jouir du plaisir si court qui se trouve dans le péché[37];

25. magis eligens affligi cum populo Dei, quam temporalis peccati habere jucunditatem,

---

que Jacob bénit les fils de Joseph (1. *Moys.* 48.), et c'est dans la conviction qu'un jour Joseph serait glorieux, qu'en action de grâces il adora Dieu devant l'extrémité de la verge de Joseph. De la famille de Joseph sortirent les rois du royaume d'Israël, et la plus grande partie des habitants de ce royaume étaient également des enfants de Joseph. Ce fut dans l'héritage de Joseph, dans les limites de son royaume, dans une partie du royaume d'Israël, à savoir, dans les tribus de Zabulon et de Nephthali, que Jésus-Christ commença à se faire connaître. Voy. *Jérém.* 31, 9. note 15. D'autres trad. :..... et qu'il s'étendit sur l'extrémité de son bâton (à savoir s'appuyant dessus, pour pouvoir les bénir). Mais l'expression, dans le sens littéral, signifie : il adora, et non pas : il s'étendit, et l'adoration est rapportée dans la suite du récit comme une action entièrement distincte de la bénédiction. Voy. 1. *Moys.* 47, 31. et 48, 1. Le texte hébreu tel que l'ont les Juifs de nos jours au lieu des mots : et il adora etc. offre une autre leçon (*a*); mais les plus anciens manuscrits, antérieurs au temps de Jésus-Christ, lisaient, ce semble, comme ci-dessus, puisque l'ancienne version grecque, de laquelle l'Apôtre a tiré ce passage, a ces mots.

ỷ. 22. — [33] que la promesse touchant la possession terrestre du pays de Chanaan recevrait son accomplissement.

ỷ. 23. — [34] qu'un si bel enfant pourrait bien être destiné de Dieu à quelque chose d'extraordinaire.

ỷ. 24. — [35] à sa destinée future et plus grande.

[36] La fille du roi Thermutis avait fait soigner et élever Moyse; lorsqu'il quitta la cour du roi il était âgé de 40 ans (*Act.* 7, 23.).

ỷ. 25. — [37] Dans le Grec : que d'avoir la jouissance du péché dans le temps présent.

(*a*) Voici le sens de l'hébreu dans le passage cité (ch. 47, 31.) : Et il (Jacob) lui dit (à Joseph) Jures-le moi. Et il lui en fit le serment, et Israël adorèrent (pluriel de majesté pour adora) *sur la tête de son lit*. Le mot hébreu hammitthah, *lit*, diffère infiniment peu du mot hammittheh, *bâton*, et il était facile de prendre l'un pour l'autre dans une traduction.

26. majores divitias æstimans thesauro Ægyptiorum, improperium Christi : aspiciebat enim in remunerationem.

27. Fide reliquit Ægyptum, non veritus animositatem regis : invisibilem enim tanquam videns sustinuit.

28. Fide celebravit Pascha, et sanguinis effusionem : ne qui vastabat primitiva, tangeret eos.

29. Fide transierunt Mare rubrum tanquam per aridam terram : quod experti Ægyptii, devorati sunt.

30. Fide muri Jericho corruerunt, circuitu dierum septem.

31. Fide Rahab meretrix non periit cum incredulis, excipiens exploratores cum pace.

32. Et quid adhuc dicam? Deficiet enim me tempus enarrantem de Gedeon, Barac, Samson,

26. jugeant que l'ignominie de Jésus-Christ [38] était un plus grand trésor que toutes les richesses de l'Egypte, parce qu'il envisageait la récompense.

27. C'est par la foi [39] qu'il quitta l'Egypte, sans craindre la fureur du roi; car il demeura ferme et constant comme s'il eût vu l'invisible.

28. C'est par la foi [40] qu'il célébra la Pâque, et qu'il fit l'aspersion du sang *de l'agneau,* afin que l'Ange qui tuait tous les premiers-nés ne touchât point aux Israélites [41].

29. C'est par la foi [42] qu'ils passèrent au travers de la mer rouge, comme sur la terre ferme; au lieu que les Egyptiens ayant voulu tenter le même passage, furent engloutis par les eaux. 2. *Moys*. 14, 22.

30. C'est par la foi [43] que les murailles de Jéricho tombèrent par terre, après qu'on en eut fait le tour sept jours durant.

31. C'est par la foi [44] que Rahab, qui était une femme débauchée [45], ayant sauvé les espions de Josué, qu'elle avait reçus chez elle, ne fut point enveloppée dans la ruine des incrédules. *Jos*, 2, 3. 6, 22.

32. Que dirai-je davantage? Le temps me manquera, si je veux parler encore de Gédéon, de Barac, de Samson, de

---

ỷ. 26. — [38] pour Jésus-Christ, l'ignominie qu'il eut à souffrir pour le royaume qui figurait Jésus-Christ. Voy. 1. *Cor*. 10, 1. et suiv.

ỷ. 27. — [39] en l'appui du Dieu invisible.

ỷ. 28. — [40] à la promesse que les Israélites seraient épargnés à cause du sang de l'Agneau pascal (2. *Moys*. 12, 13.).

[41] Voy. l'histoire 2. *Moys*. 12, 1. et suiv.

ỷ. 29. — [42] au miracle de leur délivrance par Dieu, et en vertu de cette foi.

ỷ. 30. — [43] en la puissance de Dieu (*Jos*. 6, 5. 2. *Mach*. 12, 15.).

ỷ. 31. — [44] que Dieu continuerait à assister les Israélites.

[45] Il est vraisemblable qu'elle est ainsi appelée parce qu'elle avait mené dans le temps de sa jeunesse une vie déréglée. D'autres trad. : une hôtelière.

Jephté, de David, de Samuel et des Prophètes [46],

33. qui par la foi ont conquis les royaumes [47], ont accompli les devoirs de la justice [48], ont reçu l'effet des promesses [49], ont fermé la gueule des lions [50],

34. ont arrêté la violence du feu [51], ont évité le tranchant des épées [52], ont été guéris de leurs maladies, ont été remplis de force et de courage dans les combats, ont mis en fuite les armées des étrangers,

35. et ont rendu aux femmes leurs enfants, les ayant ressuscités après leur mort [53]. Les uns ont été cruellement tourmentés, ne voulant point racheter leur vie présente, afin d'en trouver une meilleure dans la résurrection [54] :

36. les autres ont souffert les moqueries et les fouets, les chaînes et les prisons.

37. Ils ont été lapidés, ils ont été sciés, ils ont été éprouvés *en toute manière* [55], ils sont morts par le tranchant de l'épée : ils étaient vagabonds, couverts de peaux de brebis et de peaux de chèvres [56], étant abandonnés, affligés, persécutés ;

Jephte, David, Samuel, et Prophetis :

33. qui per fidem vicerunt regna, operati sunt justitiam, adepti sunt repromissiones, obturaverunt ora leonum,

34. extinxerunt impetum ignis, effugerunt aciem gladii, convaluerunt de infirmitate, fortes facti sunt in bello, castra verterunt exterorum :

35. acceperunt mulieres de resurrectione mortuos suos. Alii autem distenti sunt non suscipientes redemptionem, ut meliorem invenirent resurrectionem.

36. Alii vero ludibria et verbera experti, insuper et vincula et carceres :

37. lapidati sunt, secti sunt, tentati sunt, in occisione gladii mortui sunt : circuierunt in melotis, in pellibus caprinis, egentes, angustiati, afflicti :

℣. 32. — [46] qui furent de vrais héros de la foi, firent leurs actions avec confiance dans l'assistance de Dieu, auquel ils se tinrent aussi fermement attachés que s'ils l'avaient vu de leurs yeux.

℣. 33. — [47] tel que Gédéon, et notamment David.

[48] se sont, par leur foi, rendus agréables à Dieu.

[49] certaines bénédictions terrestres ; car les bénédictions célestes étaient encore suspendues pour eux (℣. 49.).

[50] comme Samson, David, Daniel.

℣. 34. — [51] les trois enfants dans la fournaise (*Dan.* 3, 22. et suiv.).

[52] par ex. David (2. *Rois*, 22, 1. et suiv.), Elie (3. *Rois*, 19.).

℣. 35. — [53] par la vertu de la foi d'Elie et d'Elisée (3. *Rois*, 17, 18. et suiv. 4. *Rois*, 4, 21. et suiv.).

[54] les frères Machabées. Voy. 2. *Mach.* 7.

℣. 37. — [55] D'autres traduisent le Grec : soumis à la question.

[56] C'est de ce vêtement de pénitence que se servaient les Prophètes.

38. quibus dignus non erat mundus : in solitudinibus errantes, in montibus, et speluncis, et in cavernis terræ.

39. Et hi omnes testimonio fidei probati, non acceperunt repromissionem,

40. Deo pro nobis melius aliquid providente, ut non sine nobis consummarentur.

38. eux dont le monde n'était pas digne, *ils ont passé leur vie* errant dans les déserts et dans les montagnes, et se retirant dans les antres et dans les cavernes de la terre [57].

39. Cependant toutes ces personnes à qui l'Ecriture rend un témoignage si avantageux à cause de leur foi, n'ont point reçu la récompense promise ;

40. Dieu ayant voulu, par une faveur particulière qu'il nous a faite, qu'ils ne reçussent qu'avec nous l'accomplissement de leur bonheur [58].

ỳ. 38. — [57] Voyez-en des exemples 1. *Mach.* 1, 59. 2, 28. et suiv. 2. *Mach.* 5, 27.

ỳ. 40. — [58] Après avoir donné de nombreux exemples de la puissance de la foi sous l'ancien Testament, l'Apôtre, pour conclusion, fait voir en quelques mots comment cette vertu néanmoins était encore quelque chose de borné, et jusqu'à quel point la vertu de la foi dans les temps chrétiens lui est supérieure. Tous ces saints personnages, dit-il, ont bien, en vertu de leur foi, obtenu la justification, mais ils n'ont pas été mis en possession de l'objet des promesses faites à leur foi dans son sens le plus élevé, parce que Dieu avait décrété que l'objet des promesses, dans son sens le plus élevé, le bien le plus excellent, à savoir le royaume du ciel, ne commencerait que plus tard, et qu'il serait également notre partage, afin que tous, nous ici-bas, eux dans l'autre vie, pussions y entrer, et parvenir enfin tous ensemble à la consommation. Que de motifs, et quelles raisons puissantes n'avons-nous donc pas de correspondre à tant de grâces par une fidélité plus grande encore ! Il faut ici prendre la promesse dans son objet le plus élevé, le royaume du ciel, dans toute l'étendue de son acception, depuis son commencement en ce monde jusqu'à sa consommation au jour de la résurrection et du jugement. La consommation n'aura lieu qu'en ce jour, parce que ce ne sera qu'alors que s'effectuera la rédemption du corps (Aug., Jérôm., Chrys.). Du reste, l'Apôtre a déjà dit ci-dessus (9, 8.) que tant qu'a subsisté l'ancienne Alliance, et que Jésus-Christ n'a point eu consommé son sacrifice, le ciel était fermé; d'où il suit que les saints Patriarches avaient été, il est vrai, justifiés, mais qu'ils ne pouvaient encore jouir des fruits de la justification; il a fallu qu'ils attendissent le sacrifice de Jésus-Christ, afin d'entrer ensuite avec lui dans le ciel.

CHAPITRE XII.

Ayant donc devant nous les exemples de tant de héros de la foi, parcourons la carrière du chrétien les yeux fixés sur Jésus, sur ses souffrances et ses récompenses, afin de ne nous pas laisser abattre. Vous n'avez point encore combattu jusqu'à la mort, et il semble que vous ayez oublié que les enfants doivent être châtiés, et, qu'en conséquence, la correction est inhérente à la qualité d'enfants. Que si nous recevons la correction de nos pères selon la chair, dans un but terrestre, combien plus devons-nous souffrir d'être châtiés par notre père céleste en vue de notre salut, et des fruits de justice! Ainsi prenez courage, faites disparaître tous les obstacles qui s'opposent à votre persévérance, travaillez à votre sanctification, et ne vous privez pas de gaîté de cœur, comme Esaü, des grâces qui vous sont offertes; car vous n'êtes pas entrés dans une alliance qui frappe les sens extérieurs, mais dans une alliance spirituelle et toute sainte. Gardez-vous d'apostasier; car si même les Israélites expiaient par leur vie le crime d'apostasie, à combien plus forte raison l'expierons-nous par le même châtiment. Quand il donna la loi, le Seigneur fit trembler la terre; une commotion universelle de la terre et même du ciel a été prédite pour les temps présents; soyons donc fidèles et constants, pour n'être pas consumés par le feu vengeur de la colère de Dieu.

1. Puis donc que nous sommes environnés d'une si grande nuée de témoins [1], dégageons-nous de tout ce qui nous appesantit, et du péché dont nous sommes environnés, et courons par la patience dans cette carrière qui nous est ouverte [2], *Rom.* 6, 1.

2. jetant les yeux sur Jésus, comme sur l'auteur et le consommateur de la foi, qui dans la vue de la joie *éternelle* qui lui était proposée, a souffert la croix, en méprisant la honte, et qui maintenant est assis à la droite du trône de Dieu [3].

1. Ideoque et nos tantam habentes impositam nubem testium, deponentes omne pondus, et circumstans nos peccatum, per patientiam curramus ad propositum nobis certamen :

2. aspicientes in auctorem fidei, et consummatorem Jesum, qui proposito sibi gaudio sustinuit crucem, confusione contempta, atque in dextera sedis Dei sedet.

℣. 1. — [1] d'une si grande multitude de témoignages en faveur de la puissance de la foi.

[2] L'Apôtre représente ici la vie du chrétien comme une course (Comp. 1. *Cor.* 9, 24-27. *Phil.* 3, 12-14.). Afin de courir sans embarras, il faut rejeter toute espèce de fardeau, tout amour du monde et de ses plaisirs, notamment le péché, qui s'attache si facilement à nous et nous environne de toutes parts, et courir avec une patience persévérante au milieu du combat (dans l'arène), combat inévitable, que nous avons à soutenir contre tant d'obstacles et d'attaques si diverses, pour remporter le prix (1. *Cor.* 9, 24.).

℣. 2. — [3] Et quand nous aurions encore à endurer pour la foi les plus rudes preuves, fixons nos regards sur celui qui a commencé et fini sa vie terrestre

3. Recogitate enim eum, qui talem sustinuit a peccatoribus adversum semetipsum contradictionem : ut ne fatigemini, animis vestris deficientes.

3. Pensez donc en vous-mêmes à celui qui a souffert une si grande contradiction de la part des pécheurs *qui se sont élevés* contre lui, afin que vous ne vous découragiez point [4], et que vous ne tombiez pas dans l'abattement.

4. Nondum enim usque ad sanguinem restitistis, adversus peccatum repugnantes :

4. Car vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang, en combattant contre le péché [5].

5. et obliti estis consolationis, quæ vobis tanquam filiis loquitur, dicens : Fili mi, noli negligere disciplinam Domini : neque fatigeris dum ab eo argueris.

5. Et avez-vous oublié cette exhortation, qui s'adresse à vous comme aux enfants *de Dieu* [6] : Mon fils, ne négligez pas le châtiment dont le Seigneur vous corrige, et ne vous laissez pas abattre lorsqu'il vous reprend?

6. Quem enim diligit Dominus, castigat : flagellat autem omnem filium, quem recipit.

6. car le Seigneur châtie celui qu'il aime, et il frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfants [7].

7. In disciplina perseverate. Tanquam filiis vobis offert se

7. Ne vous lassez donc point de souffrir. Dieu vous traite *en cela* comme

---

avec la plus ferme assurance d'obtenir en récompense les biens célestes (*Voy. pl. h.* 11, 1.), sur Jésus qui, pour entrer en possession (selon sa nature humaine) de la joie qui lui était proposée, a choisi la mort et l'ignominie de la croix, et a été en effet plus tard récompensé par la participation qui lui a été donnée, même quant à son humanité, au gouvernement de la Providence divine sur le monde. Les mots « auteur et consommateur de la foi » ont un sens multiple. Jésus-Christ nous étant ici représenté comme notre modèle, ces mots s'appliquent d'abord à lui, et il faut les prendre dans le sens ci-dessus expliqué; d'autre part, Jésus-Christ étant encore, par rapport à nous, l'auteur et le consommateur de la foi, en tant que c'est de lui que notre foi émane, et que c'est lui qui la récompensera, les paroles dont il s'agit signifient encore : Tenons nos regards attachés sur celui qui est le principe de notre foi, et qui un jour la récompensera par les joies célestes. D'où il suit que, dans notre course, nous devons toujours avoir les regards attachés sur Jésus-Christ, le modèle et le rémunérateur de notre foi, afin de courir comme il a couru lui-même, et qu'à la vue de la couronne, nous courrions avec courage et avec joie jusqu'à la fin (Chrys.).

℣. 3. — [4] quand même vous rencontreriez encore de l'opposition.

℣. 4. — [5] Les héros de la foi dont il a été parlé ci-dessus (chap. 11.), Jésus-Christ surtout (℣. 2.), avaient combattu jusqu'à la mort pour leur conviction.

℣. 5. — [6] Litt... la consolation qui vous parle etc. — La consolation est mise ici pour l'esprit consolateur, qui a dit les paroles qui suivent (℣. 5. 6.), dans les Proverbes de Salomon (3, 11-12.).

℣. 6. — [7] Litt. : tous les fils qu'il reçoit, — au nombre de ses enfants.

ses enfants[8]; car qui est l'enfant qui ne soit point châtié par son père?

8. Et si vous n'êtes point châtiés, tous les autres[9] l'ayant été, vous êtes donc des bâtards, et non pas des enfants *légitimes*[10]?

9. Et de plus, si nous avons eu du respect pour les pères de notre corps, lorsqu'ils nous ont châtiés, combien plus devons-nous être soumis à celui qui est le Père des esprits, afin de jouir de la vie[11]?

10. Car quant à nos pères, ils nous châtiaient comme il leur plaisait, par rapport à une vie qui dure peu[12], mais Dieu nous châtie autant qu'il est utile, pour nous rendre capables de participer à sa sainteté[13].

11. Or tout châtiment, lorsqu'on le reçoit, semble être un sujet de tristesse et non de joie : mais ensuite il fait recueillir en paix les fruits de la justice[14] à ceux qui auront été ainsi exercés.

12. Relevez donc *vos* mains qui sont languissantes, et *fortifiez vos* genoux qui sont affaiblis[15].

13. Conduisez vos pas par des voies droites, afin que s'il y en a quelqu'un

Deus : quis enim filius, quem non corripit pater?

8. Quod si extra disciplinam estis, cujus participes facti sunt omnes : ergo adulteri, et non filii estis.

9. Deinde patres quidem carnis nostræ, eruditores habuimus, et reverebamur eos : non multo magis obtemperabimus Patri spirituum, et vivemus?

10. Et illi quidem in tempore paucorum dierum, secundum voluntatem suam erudiebant nos : hic autem ad id, quod utile est in recipiendo sanctificationem ejus.

11. Omnis autem disciplina, in præsenti quidem videtur non esse gaudii, sed mœroris : postea autem fructum pacatissimum exercitatis per eam reddet justitiæ.

12. Propter quod, remissas manus, et soluta genua, erigite,

13. et gressus rectos facite pedibus vestris ut non claudicans

---

ỳ. 7. — [8] Dans le Grec : si vous prenez patience dans la correction, Dieu se conduit à votre égard comme envers des enfants.

ỳ. 8. — [9] enfants.

[10] Dieu se montre notre Père par la correction; si nous n'étions pas corrigés, ce serait un signe que Dieu ne serait pas notre Père. Tous ceux qui sont battus ne sont pas, il est vrai, enfants; mais tous ceux qui sont enfants, sont battus.

ỳ. 9. — [11] afin que le châtiment serve à nous corriger, et qu'ainsi nous devenions dignes de la vie éternelle et que nous y participions.

ỳ. 10. — [12] Litt. : pour un temps de peu de jours, — pour le court espace du temps de cette vie, afin de nous rendre aptes aux devoirs de la vie terrestre.

[13] pour nous rendre saints comme il l'a été (1. *Pier.* 1, 16.), et même pour nous faire entrer en participation de sa nature divine (2. *Pier.* 1, 4.).

ỳ. 11. — [14] le bonheur céleste avec ses joies éternelles (2. *Tim.* 4, 8.).

ỳ. 12. — [15] reprenez donc courage pour la foi chrétienne, et demeurez fermes, même au milieu des souffrances qui vous surviendront encore.

quis erret, magis autem sanetur.

14. Pacem sequimini cum omnibus, et sanctimoniam, sine qua nemo videbit Deum :

15. contemplantes ne quis desit gratiæ Dei : ne qua radix amaritudinis sursum germinans impediat, et per illam inquinentur multi.

16. Ne quis fornicator, aut profanus ut Esaü : qui propter unam escam vendidit primitiva sua :

17. scitote enim quoniam et postea cupiens hereditare benedictionem, reprobatus est : non enim invenit pœnitentiæ locum, quanquam cum lacrymis inquisisset eam.

qui soit chancelant, il ne s'égare pas du chemin, mais plutôt qu'il se redresse [16].

14. Tâchez d'avoir la paix avec tout le monde, et *de vivre dans* la sainteté, sans laquelle nul ne verra Dieu, *Matth.* 5, 8. 20.

15. en prenant garde que quelqu'un ne manque à la grâce de Dieu; que quelque racine amère poussant en haut ses rejetons, n'empêche *la bonne semence*, et ne souille l'âme de plusieurs [17];

16. qu'il ne se trouve quelque fornicateur, ou quelque profane, comme Esaü [18], qui vendit son droit d'aînesse pour un repas. 1. *Moys.* 25, 33.

17. Car vous savez qu'ayant depuis désiré d'avoir, comme *premier* héritier, la bénédiction de son père, il fut rejeté, et il ne put lui faire changer de résolution, quoiqu'il l'en eût conjuré avec larmes [19].

ỳ. 13. — [16] Marchez dans la voie de l'Evangile, afin que loin de chanceler dans la foi, ou même de tomber tout-à-fait, chacun de vous se sente de plus en plus affermi. Dans le Grec : de peur que ce qui est boiteux ne se renverse, mais plutôt qu'il soit guéri (de peur que vous, qui êtes présentement comme des boiteux, qui chancelez dans la foi, vous ne lui fassiez entièrement défection, mais afin que vous soyez plutôt guéri de votre infirmité, de la faiblesse de votre foi).

ỳ. 15. — [17] Prenez garde (particulièrement vous qui êtes à la tête du troupeau) que nul ne devienne infidèle à la foi chrétienne, qu'il ne s'élève parmi vous aucun homme capable de causer des ravages et d'amener la perdition, qui soit même à l'égard des autres un obstacle à leur salut éternel, et qui n'en séduise par ses exemples pervers plusieurs pour les porter à l'apostasie.

ỳ. 16. — [18] Le mot fornicateur est mis ici dans le sens de « rebelle ». Comp. *Jér.* 2, 20. *Ezéch.* 16, 36. Esaü est appelé contempteur des choses saintes, à cause du peu d'estime qu'il fit du droit d'aînesse, auquel étaient attachés tant de priviléges, particulièrement le sacerdoce.

ỳ. 17. — [19] Ne laissez pas perdre la grâce de Dieu; car une fois perdue, elle l'est souvent pour toujours. Vous pouvez le voir dans Esaü. Il eût désiré plus tard recevoir de son père la bénédiction que son irréflexion lui avait fait perdre; mais il fut exclu, et il ne put changer les sentiments de son père, quoiqu'il cherchât à le toucher par ses larmes. Voy. 1. *Moys.* 27, 34.

18. *Considérez donc*[20] que vous ne vous êtes pas maintenant approchés d'une montagne sensible, d'un feu brûlant, d'un nuage obscur *et* ténébreux, des tempêtes *et* des éclairs,

19. du son d'une trompette et du bruit d'une voix, qui était telle, que ceux qui l'ouïrent supplièrent qu'on ne leur parlât plus.

20. Car ils ne pouvaient porter la rigueur de cette menace : Que si une bête même touchait la montagne, elle serait lapidée. 2. *Moys*. 19, 12. 13.

21. Et ce qui paraissait était si terrible, que Moyse dit lui-même : Je suis tout tremblant et tout effrayé[21].

22. Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la ville du Dieu vivant, de la Jérusalem céleste[22], d'une troupe innombrable d'Anges,

23. de l'assemblée et de l'Eglise des premiers-nés, qui sont écrits dans le ciel[23], de Dieu qui est le juge de tous, des esprits des justes qui sont dans la gloire[24],

18. Non enim accessistis ad tractabilem montem, et accensibilem ignem, et turbinem, et caliginem, et procellam,

19. et tubæ sonum, et vocem verborum, quam qui audierunt, excusaverunt se, ne eis fieret verbum.

20. Non enim portabant quod dicebatur : Et si bestia tetigerit montem, lapidabitur.

21. Et ita terribile erat quod videbatur. Moyses dixit : Exterritus sum, et tremebundus.

22. Sed accessistis ad Sion montem, et civitatem Dei viventis, Jerusalem cœlestem, et multorum millium angelorum frequentiam,

23. et ecclesiam primitivorum, qui conscripti sunt in cœlis, et judicem omnium Deum, et spiritus justorum perfectorum,

---

ỳ. 18. — [20] Il revient au ỳ. 15. L'Apôtre en effet apporte un nouveau motif propre à faire comprendre à ses lecteurs qu'ils doivent bien se garder de faire peu de cas de la grâce de la foi en Jésus-Christ, qui leur a été donnée, ou même d'en déchoir absolument ; ce motif est qu'ils ne sont point entrés dans une société sensible, terrestre, au milieu de phénomènes qui ne frappent que les sens et n'inspirent que la crainte (ỳ. 18-21.), mais dans une société spirituelle, surnaturelle, s'étant approchés de Dieu et du juge redoutable de tous les hommes (ỳ. 22-24.).

ỳ. 21. — [21] Sur les phénomènes naturels dont il est ici question, voy. 2. *Moys*. 19, 16. 18. 20, 21.; sur la crainte du peuple 2. *Moys*. 20, 19. Les paroles de Moyse se trouvent, quant au sens, 5. *Moys*. 9, 19.

ỳ. 22. — [22] La montagne de Sion, sur laquelle était bâtie la principale partie de la ville de Jérusalem, la cité de Dieu, la Jérusalem céleste, signifient également ici le royaume de Jésus-Christ, entendu dans la plus large acception du mot, à savoir, comme l'Eglise de Dieu sur la terre (ỳ.23.) et au ciel (ỳ. 22.).

ỳ. 23. — [23] de l'assemblée, qui vit encore sur la terre, des chrétiens qui ne le sont pas seulement de nom, mais en réalité, lesquels sont déjà inscrits sur la liste des citoyens du ciel. Ils sont appelés les prémices comme membres de l'Eglise du temps des Apôtres.

[24] des justes qui sont morts, ceux qui sont arrivés à une parfaite pureté, et

24. et Testameuti novi mediatorem Jesum, et sanguinis aspersionem melius loquentem quam Abel.

25. Videte ne recusetis loquentem. Si enim illi non effugerunt, recusantes eum qui super terram loquebatur : multo magis nos, qui de cœlis loquentem nobis avertimus;

26. cujus vox movit terram tunc : nunc autem repromittit, dicens : Adhuc semel; et ego movebo non solum terram, sed et cœlum.

27. Quod autem, Adhuc semel, dicit : declarat mobilium translationem tanquam factorum, ut maneant ea quæ sunt immobilia.

24. de Jésus qui est le médiateur de la nouvelle Alliance [25], et de ce sang dont on a fait l'aspersion [26], qui parle plus avantageusement que celui d'Abel [27].

25. Prenez garde de ne pas mépriser celui qui vous parle. Car si ceux qui ont méprisé celui qui leur parlait sur la terre, n'ont pu échapper *la punition*, nous pourrons bien moins l'éviter, si nous rejetons celui qui nous parle du ciel [28];

26. lui dont la voix alors ébranla la terre [29], et qui maintenant déclare ce qu'il doit faire en disant : J'agirai encore une fois, et j'ébranlerai non-seulement la terre, mais aussi le ciel [30].

27. Or en disant : Encore une fois, il déclare qu'il fera cesser les choses muables, comme étant faites *pour un temps*, afin que celles qui sont stables, demeurent pour toujours [31].

---

qui, en attendant, sont entrés en esprit dans le ciel, jusqu'à ce que leurs corps, après la résurrection, participent à l'éternelle félicité.

ỳ. 24. — [25] *Voy. pl. h.* 9, 15.

[26] de Jésus-Christ, grand Prêtre, qui offre dans le ciel à son Père, son sang par lequel il nous a réconciliés avec lui (*Voy. pl. h.* 9, 11-14.).

[27] car le sang de Jésus-Christ crie pour la rémission des péchés, tandis que le sang d'Abel crie pour le juste châtiment du coupable.

ỳ. 25. — [28] Gardez-vous bien de mépriser celui qui vous annonce la rédemption; car si même les Israélites expièrent par leur vie leur révolte contre Dieu et ses commandements (4. *Moys*. 21, 4-6. 14, 2-36. 25, 1. et suiv.), pendant qu'il leur parlait seulement du haut du Sinaï, combien moins échapperons-nous au châtiment, si nous méprisons celui qui nous parle du haut du ciel (*Jean*, 1, 14. et suiv.)!

ỳ. 26. — [29] alors, lorsque Dieu donna la loi sur le Sinaï. Voy. 5. *Moys*. 5, 24. et suiv. *Ps*. 67, 9.

[30] Les mots : « J'ébranlerai encore une fois etc. » sont empruntés du prophète Aggée, 2, 7. et ils se rapportent à la révolution immense, universelle, que l'avènement de Jésus-Christ a occasionnée. *Voy*. l'explication dans ce Prophète.

ỳ. 27. — [31] Par les mots : « J'ébranlerai encore une fois etc. », le Prophète veut dire que ce qui est sujet au changement, ce qui a été créé, à savoir, les institutions religieuses de Moyse (*voy. pl. h.* 9, 11.), doit faire place à ce qui ne change point, au christianisme, au royaume de Jésus-Christ, qui commence sur la terre et se perpétue éternellement dans le ciel. Les institutions

28. C'est pourquoi commençant déjà à posséder ce royaume qui n'est sujet à aucun changement, conservons la grâce [32] par laquelle nous puissions rendre à Dieu un culte qui lui soit agréable, étant accompagné de respect et d'une *sainte* frayeur.

28. Itaque regnum immobile suscipientes, habemus gratiam : per quam serviamus placentes Deo, cum metu et reverentia.

29. Car notre Dieu est un feu dévorant [33].

29. Etenim Deus noster ignis consumens est.

CHAPITRE XIII.

Exhortation à la charité chrétienne et à l'amour fraternel, à la chasteté que chacun doit pratiquer selon son état, à la modération dans ses désirs, à l'imitation des conducteurs du troupeau, à l'attachement et à la fidélité à la doctrine chrétienne orthodoxe, aux dons de la grâce de l'Evangile en opposition avec les viandes pures et les repas des sacrifices des Juifs, à la place desquels les chrétiens ont un autre banquet auquel les Juifs, même selon leur loi, ne peuvent avoir aucune part, parce que les victimes pour le péché, comme le corps de Jésus-Christ en est une, n'étaient pas mangées, mais brûlées hors du camp. C'est pourquoi Jésus-Christ a souffert hors de la porte. Nous-mêmes, nous souvenant de son supplice, réjouissons-nous d'être considérés comme des rebuts, et souffrons avec lui, puisque nous espérons un meilleur avenir. Confessons généreusement notre foi. Soyez bienfaisants, soumis à vos supérieurs, priez pour moi. Bénédictions et salut.

1. Conservez toujours la charité envers vos frères,

1. Charitas fraternitatis maneat in vobis.

2. et ne négligez pas d'exercer l'hospitalité : car c'est en la pratiquant que quelques-uns [1] ont reçu pour hôtes des Anges, sans le savoir.

2. Et hospitalitatem nolite oblivisci, per hanc enim latuerunt quidam, angelis hospitio receptis.

3. Souvenez-vous de ceux qui sont dans les chaînes, comme si vous étiez

3. Mementote vinctorum, tanquam simul vincti : et laboran-

---

religieuses de Moyse, qui devaient passer, ne produisirent de mouvement que sur la terre (note 29.); mais la religion qui ne passe point a ouvert le ciel, elle l'a comme ébranlé afin qu'il s'ouvrît (*Pl. h.* 9, 8. 12.), et enfin elle transformera tout en un état de choses immuables (2. *Pier.* 3, 12. *Pl. h.* 1, 11.). Cette dernière conséquence résulte visiblement de la force même des expressions. Par conséquent, c'est la pensée de l'Apôtre, vous devez beaucoup plus estimer ce qui ne passe point, et bien vous garder de retourner à ce qui passe.

ỳ. 28. — [32] la foi chrétienne.

ỳ. 29. — [33] un juge qui punit sévèrement (5. *Moys.* 4, 24.).

ỳ. 2. — [1] Par exemple, Abraham, Lot (1. *Moys.* 18, 19.) : Manué (*Jug.* 13.).

tium, tanquam et ipsi in corpore morantes.

vous-mêmes enchaînés avec eux[2]; et de ceux qui sont affligés, comme étant vous-mêmes dans un corps *mortel*[3].

4. Honorabile connubium in omnibus, et thorus immaculatus. Fornicatores enim, et adulteros judicabit Deus.

4. Que le mariage soit traité de tous avec honnêteté[4], et que le lit nuptial soit sans tache[5]; car Dieu condamnera les fornicateurs et les adultères.

5. Sint mores sine avaritia, contenti præsentibus : ipse enim dixit : Non te deseram, neque derelinquam;

5. Que votre vie soit exempte d'avarice ; soyez contents de ce que vous avez, puisque *Dieu* dit lui-même : Je ne vous laisserai point, et je ne vous abandonnerai point. 5. *Moys.* 31, 6. *Jos.* 1, 5.

6. ita ut confidenter dicamus : Dominus mihi adjutor : non timebo quid faciat mihi homo.

6. C'est pourquoi nous disons avec confiance : Le Seigneur est mon secours, je ne craindrai point ce que les hommes pourront me faire. *Ps.* 117, 6.

7. Mementote præpositorum vestrorum, qui vobis locuti sunt verbum Dei : quorum intuentes exitum conversationis, imitamini fidem.

7. Souvenez-vous de vos conducteurs, qui vous ont prêché la parole de Dieu, et considérant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi[6].

8. Jesus Christus heri, et hodie : ipse et in sæcula.

8. Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, et il sera le même dans tous les siècles[7].

℣. 3. — [2] comme si vous étiez vous-mêmes dans cette même et triste situation, et ce que vous feriez pour vous-mêmes, faites-le pour eux.

[3] comme des hommes auxquels la même chose peut arriver, et qui, par conséquent, doivent avoir pour ceux qui sont dans la peine et dans l'affliction la même sollicitude que pour eux-mêmes.

℣. 4. — [4] Litt. : en toutes choses. — Qu'en tout ce qui a rapport au mariage, on observe l'honnêteté et la modestie, la chasteté d'une manière conforme à cet état.

[5] qu'il ne soit souillé ni par l'adultère ni par l'impureté.

℣. 7. — [6] Considérez avec quelle constance ils ont persévéré jusqu'à la fin de leur vie, et faites de même.

℣. 8. — [7] Il semble que dans ce verset saint Paul veut aller au-devant d'une objection des Hébreux. Ils pouvaient lui dire : Vous voulez que nous soyons les imitateurs de la foi des Apôtres et des disciples, qu'ils nous ont prêchée; mais pour eux, ils n'ont eu aucune peine à croire, car Jésus-Christ vivait au milieu d'eux et soutenait puissamment leur foi par sa présence. A cela l'Apôtre répond : Jésus-Christ est éternellement le même, il n'est sujet à aucun changement : maintenant encore il vit présent au milieu de vous, il soutient votre foi par sa grâce, et il sera votre appui dans toutes les persécutions (Thom., An-

9. Ne vous laissez point emporter à une diversité d'opinions, et à des doctrines étrangères [8]. Car il est bon d'affermir son cœur par la grâce, au lieu *de s'appuyer* sur des *discernements de* viandes, qui n'ont point servi à ceux qui les ont observés [9].

9. Doctrinis variis et peregrinis nolite abduci. Optimum est enim gratia stabilire cor, non escis : quæ non profuerunt ambulantibus in eis.

10. Nous avons un autel, dont les ministres du tabernacle n'ont pas pouvoir de manger [10].

10. Habemus altare, de quo edere non habent potestatem, qui tabernaculo deserviunt.

11. Car les corps des animaux dont le sang est porté par le Pontife dans le

11. Quorum enim animalium infertur sanguis pro peccato in

---

selm.). D'autres joignent ce verset au suivant. Jésus-Christ, par les caractères qui lui sont propres et par sa doctrine, demeure toujours le même; ne vous abandonnez donc à aucun nouvel enseignement!

ỷ. 9. — [8] qui s'éloignent de la doctrine de Jésus-Christ. Dans le Grec : Ne vous laissez point agiter çà et là (comme un vaisseau est agité par les flots).

[9] L'Apôtre a en vue ces docteurs hérétiques qui poussaient à l'observation, comme obligatoire, de la loi cérémonielle de Moyse, de la circoncision, des lois relatives aux aliments (*Col.* 12, 16. 17. 1. *Tim.* 4, 3.), des rites des sacrifices etc., et il veut dire : Ne vous laissez point égarer par ces hommes qui tiennent certaines viandes pour pures, d'autres pour impures, et qui commandent d'assister aux repas des sacrifices; car ce qu'il y a de mieux, c'est de nourrir et de fortifier son cœur par la grâce, c'est-à-dire par la foi chrétienne, par tout ce qu'elle donne et ce qu'elle promet, non par l'observation des lois touchant les viandes et l'assistance aux repas des sacrifices; car ceux qui ont observé tout cela ne sont parvenus ni à la justification ni à la sanctification.—Il y en a qui par la grâce entendent les dons de grâce de l'auguste sacrement des autels, et leur sentiment est très-probable; car dans le verset qui suit ce sacrement est désigné comme l'aliment des chrétiens, et le nom même d'eucharistie, qui dérive de *charis*, grâce, actions de grâces, vient à l'appui de cette opinion.

ỷ. 10. — [10] Litt. : autel, dont ceux qui servent dans le tabernacle etc. — Nous autres chrétiens, nous avons un autre aliment que les viandes des sacrifices; car nous avons une victime, dont nous usons comme d'un aliment, et dont les Juifs ne peuvent manger. L'autel est mis ici pour la victime qui repose sur l'autel, pour le corps mystique que le Sauveur, en mémoire de son sacrifice sur la croix, a laissé sous la forme du pain et du vin, pour être la victime et l'aliment de ceux qui croient en lui (*Matth.* 26, 26.). Faites bien attention : l'Apôtre ne parle pas simplement d'une viande, mais d'une viande qui sort de dessus l'autel du sacrifice, qui vient d'une victime. La divine Eucharistie est donc un sacrifice et un aliment tout à la fois. Ceux qui servent dans le tabernacle, dans le temple, sont les Juifs en général. Dans ce qui suit saint Paul fait voir que les Juifs ne peuvent point user de l'adorable aliment des chrétiens. Par là il veut faire entendre que ces chrétiens qui continuent à observer les pratiques judaïques, perdent par là même le droit de participer à la divine Eucharistie. Pour ne pas se priver eux-mêmes de cette faveur divine, ils devaient bien se garder d'allier le judaïsme au christianisme.

Sancta per Pontificem, horum corpora cremantur extra castra.

12. Propter quod et Jesus, ut sanctificaret per suum sanguinem populum, extra portam passus est.

13. Exeamus igitur ad eum extra castra, improperium ejus portantes.

14. Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus.

15. Per ipsum ergo offeramus hostiam laudis semper Deo, id est, fructum labiorum confitentium nomini ejus.

16. Beneficentiæ autem, et communionis nolite oblivisci: ta-

sanctuaire, pour l'expiation du péché, sont brûlés hors du camp [11].

12. Et c'est pour cette raison que Jésus devant sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors la porte de la ville [12].

13. Sortons donc aussi hors du camp, et allons à lui en portant l'ignominie de sa croix [13].

14. Car nous n'avons point ici de ville permanente; mais nous cherchons celle où nous devons habiter un jour [14]. *Mich.* 2, 10.

15. Offrons donc par lui [15] sans cesse à Dieu une hostie de louange, c'est-à-dire, le fruit des lèvres qui rendent gloire à son nom [16].

16. Souvenez-vous d'exercer la charité, et de faire part de vos biens aux

---

ỳ. 11. — [11] Les corps du bouc et du taureau qui, au jour solennel de l'expiation, étaient immolés pour les péchés, devaient, tant que le peuple d'Israël fut dans le désert, être brûlés hors du camp, et plus tard, hors de la ville de Jérusalem (3. *Moys.* 16, 14-48.). De là, et, par conséquent, de la loi même de Moyse, saint Paul tire une preuve que les Juifs n'ont aucune part au banquet de la victime des chrétiens. En effet, d'une part les Juifs ne mangeant point les victimes offertes pour le péché, mais les brûlant hors du camp (de la ville); d'autre part Jésus-Christ étant la véritable victime pour le péché, figurée par celles des Juifs, et ayant pour cette raison consommé son sacrifice hors de la ville (ỳ. 12.), il s'ensuit qu'il ne peut pas leur servir d'aliment.

ỳ. 12. — [12] La colline du Golgotha, sur laquelle le Sauveur fut crucifié, était, au temps de Jésus-Christ, située hors de l'enceinte des murs, à l'ouest de Jérusalem, dans la région entre les tours Hippicus et Piséphina. Lorsque plus tard l'empereur Adrien agrandit la ville, et bâtit un temple dans la région du Golgotha, il arriva que cette colline fut comprise dans l'intérieur de la ville, et présentement elle se trouve presque au milieu, depuis que, par les changements successifs qui sont survenus, on a bâti davantage du côté de l'ouest.

ỳ. 13. — [13] Allons à lui, qui aux yeux des Juifs est une victime impure pour le péché, et réjouissons-nous d'être avec lui considérés comme impurs; le cœur plein de joie, souffrons et mourons avec lui.

ỳ. 14. — [14] car si nous avons à souffrir, ce ne sera point pour longtemps, et le terme vers lequel nous tendons, c'est le ciel.

ỳ. 15. — [15] C'est la conséquence qui résulte en général de toute l'exhortation qui précède.

[16] c'est-à-dire l'hostie qui part des lèvres, l'hostie d'une confession constante de son nom, faisant hautement profession de croire qu'il est le Sauveur, et que nous n'attendons notre salut que de lui.

autres, car c'est par de semblables hosties qu'on se rend Dieu favorable. *Phil.* 4. 18.

17. Obéissez à vos conducteurs [17], et soyez soumis à leur autorité : afin qu'ainsi qu'ils veillent pour le bien de vos âmes, comme devant en rendre compte, ils s'acquittent de ce devoir [18] avec joie, et non en gémissant [19]; ce qui ne vous serait pas avantageux.

18. Priez pour nous, car nous croyons, selon le témoignage que notre conscience nous rend, que nous n'avons point d'autre désir que de nous conduire saintement en toutes choses.

19. Et je vous conjure avec une nouvelle instance de le faire, afin que Dieu me rende plutôt à vous [20].

20. Que le Dieu de paix [21], qui a ressuscité d'entre les morts Jésus-Christ notre Seigneur, qui par le sang du Testament éternel [22], est devenu le grand Pasteur des brebis,

21. vous rende disposés à toute bonne œuvre, afin que vous fassiez sa volonté, lui-même faisant en vous ce qui lui est agréable par Jésus-Christ, auquel soit gloire dans les siècles des siècles. Amen.

22. Je vous supplie, mes frères, d'agréer ce que je vous ai dit pour vous consoler [23], ne vous ayant écrit qu'en peu de mots [24].

libus enim hostiis promeretur Deus.

17. Obedite præpositis vestris, et subjacete eis. Ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri, ut cum gaudio hoc faciant, et non gementes : hoc enim non expedit vobis.

18. Orate pro nobis : confidimus enim quia bonam conscientiam habemus in omnibus bene volentes conversari.

19. Amplius autem deprecor vos hoc facere, quo celerius restituar vobis.

20. Deus autem pacis, qui eduxit de mortuis pastorem magnum ovium, in sanguine testamenti æterni, Dominum nostrum Jesum Christum,

21. aptet vos in omni bono, ut faciatis ejus voluntatem : faciens in vobis quod placeat coram se per Jesum Christum : cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen.

22. Rogo autem vos fratres, ut sufferatis verbum solatii. Etenim perpaucis scripsi vobis.

ỷ. 17. — [17] aux Prêtres et aux Evêques.

[18] afin qu'ils exercent leur surveillance spirituelle, qu'ils s'acquittent de leurs devoirs de Pasteurs avec joie.

[19] dans l'appréhension que leurs efforts ne soient vains.

ỷ. 19. — [20] afin que je sois d'autant plus promptement de retour au milieu de vous.

ỷ. 20. — [21] la source première de tout salut ou de toute joie. *Pl. h.* 7, 2.

[22] par un effet de sa mort expiatoire, par laquelle a été ménagée et conclue une alliance éternelle.

ỷ. 22. — [23] pour vous encourager.

[24] eu égard à l'importance du sujet.

23. Cognoscite fratrem nostrum Timotheum dimissum : cum quo (si celerius venerit) videbo vos.

24. Salutate omnes præpositos vestros, et omnes sanctos. Salutant vos de Italia fratres.

25. Gratia cum omnibus vobis. Amen.

23. Sachez que notre frère Timothée est en liberté [25] : et s'il vient bientôt, j'irai vous voir avec lui.

24. Saluez de ma part tous ceux qui vous conduisent, et tous les saints. Nos frères d'Italie vous saluent [26].

25. Que la grâce soit avec vous tous. Amen.

ỳ. 23. — [25] délivré de sa captivité (de sa prison).
ỳ. 24. — [26] les frères d'Italie qui se trouvent auprès de moi.

LES ÉPITRES CATHOLIQUES.

PRÉFACE

SUR L'ÉPITRE DE SAINT JACQUES.

On appelle *catholiques* (universelles) les Epîtres qui suivent maintenant, et qui ont pour auteurs les Apôtres saint Jacques, saint Pierre, saint Jean et saint Jude. Elles portent ce nom surtout par cette raison, que la plus grande partie d'entre elles ne sont pas adressées, comme les Epîtres de saint Paul, à des églises et à des personnes particulières, mais qu'elles étaient destinées aux églises chrétiennes répandues dans toute la catholicité, pour les instruire, leur donner des avis et les consoler. A leur tête se trouve la lettre de saint Jacques. Nous avons dans les Evangiles deux Jacques, qui tous les deux étaient Apôtres, Jacques, fils de Zébédée et frère de saint Jean, appelé Jacques le Majeur, et Jacques, fils d'Alphée et parent du Seigneur, connu sous le nom de Jacques le Mineur (*Matth.* 10, 3.). Jacques le Majeur ne peut pas être l'auteur de cette Epître, car avant l'an 42 ou 43 après Jésus-Christ, temps auquel il mourut par le martyre (*Act.* 12, 2.), le christianisme n'avait pas encore pris hors de la Palestine les grands développements que suppose le titre de l'Epître (chap. 1, 1.), saint Paul n'ayant entrepris sa première mission apostolique parmi les nations que vers l'an 44 ou 45. Ainsi sommes-nous par le fait même conduits à Jacques le Mineur, parent de notre Seigneur. Que ce soit lui qui en soit l'auteur, c'est ce que mettent hors de tout doute les témoignages les plus anciens et les plus authentiques des Pères et des Ecrivains ecclésiastiques. Il était fils de Marie, une proche parente de la mère du Seigneur (*Jean*, 19, 25.), et il avait pour frères Joseph, Simon et Jude Thaddée (*Matth.* 13, 55. *Jud.* 1.). Il est appelé le Mineur vraisemblablement pour le distinguer de Jacques, fils de

Zébédée, qui sous le rapport de l'âge pouvait être plus ancien. Après l'Ascension du Seigneur il devint évêque de Jérusalem, comme nous l'apprend non-seulement la tradition, mais encore l'Ecriture (*Gal.* 1, 19. *Act.* 12, 17. 15, 13. *Gal.* 2, 9. *Act.* 21, 18.), qui confirme la tradition. Il mena depuis sa jeunesse une vie très-austère. Au rapport d'Hégésippe, qui vivait dans le second siècle, il ne mangeait point de viande, il ne buvait point de vin, et il était si ami de la prière que ses genoux étaient couverts d'épais calus. Sa piété, qui était pour les Juifs mêmes un sujet d'admiration, lui fit donner le nom de Juste. Ce furent apparemment les circonstances du temps qui l'engagèrent à composer cette lettre. Beaucoup de chrétiens étaient en danger de renoncer à la foi par crainte de la persécution (voy. l'introd. à l'Epître aux Hébr.), la doctrine touchant la justification par la foi (Epître aux Romains) était si mal comprise par quelques-uns, qu'ils se figuraient qu'ils pourraient arriver par une foi inactive, sans les œuvres chrétiennes, à la justification, ce qui était cause que le défaut de charité, l'oppression des pauvres, la licence et le vice gagnaient de tous côtés. Ce fut afin de remédier à cet état malheureux, qui devait être celui de plusieurs églises, que saint Jacques écrivit cette Epître, et, comme il était évêque de Jérusalem, ayant sous sa juridiction des Juifs devenus chrétiens, et que, par conséquent, il était surtout l'Apôtre des Juifs, il l'adressa aux Juifs convertis des contrées étrangères (chap. 1, 1.). On peut y distinguer trois parties : celle où il instruit (chap. 1.), celle où il reprend (chap. 2. jusques à chap. 5, 7.) et celle où il console (chap. 5, 7 et suiv.). Il commence par donner des instructions sur l'utilité des épreuves, sur l'origine du bien et du mal, sur la fécondité de la parole de Dieu. Après cela, il reprend ses lecteurs au sujet des abus et des erreurs qui régnaient parmi eux, à cause de leur partialité et de l'acception des personnes, touchant la fausse doctrine qui se répandait parmi eux relativement à la justification, leurs brigues pour arriver aux dignités de l'Eglise, la dépravation des mœurs. Enfin il console ceux qui sont en butte à la persécution, il les exhorte à la patience et leur donne différentes règles de conduite, pour les diverses positions de la vie. L'Apôtre écrit, à la manière orientale, par sentences, qui souvent n'ont pas entre elles une exacte liaison, comme sont les proverbes de Salomon

et de Jésus, fils de Sirach. On ne peut pas déterminer avec précision le temps où il écrivit. Le temps de la composition de l'Epître tombe, ce semble, entre l'an 51 et l'an 64 après Jésus-Christ; on ne peut la reculer au-delà de l'an 64, car ce fut dans cette année-là que saint Jacques, ayant été accusé par les Pharisiens d'avoir transgressé la loi, fut lapidé; elle n'est pas antérieure à l'an 51, car c'est dans cette même année que tombe la fin de la première tournée apostolique de saint Paul parmi les nations, laquelle dut nécessairement précéder, pour que l'on puisse concevoir un aussi grand nombre de Juifs des pays étrangers convertis à la foi chrétienne, que le suppose le titre de l'Epître (chap. 1, 1.). Le lieu où elle fut composée est sans aucun doute Jérusalem. L'authenticité de cette Epître a été attaquée dans ces derniers temps, mais bien moins par des raisons tirées de l'histoire, que dans un intérêt dogmatique; en effet, la véritable raison de ces attaques c'est que l'Epître contient très-clairement la doctrine touchant le mérite des bonnes œuvres et touchant le sacrement divin de l'Extrême-Onction, doctrine que plusieurs ennemis de la foi ont rejetée.

ÉPITRE CATHOLIQUE
DE SAINT JACQUES.

CHAPITRE PREMIER.

Jacques salue les chrétiens convertis du judaïsme hors de la Palestine. Réjouissez-vous d'être éprouvés; car la patience conduit à la perfection. Que si quelqu'un ne le comprend pas, et qu'il manque de la sagesse chrétienne, qu'il la demande avec une ferme foi, sans hésiter, et il l'obtiendra. Que nul ne se laisse tenter ni par la pauvreté, ni par les richesses, jusqu'à chanceler dans la foi en Jésus-Christ; car la pauvreté n'est point un dommage, parce qu'elle a été ennoblie, et les richesses ne procurent aucun avantage, parce qu'elles passent. Heureux celui qui sait supporter les épreuves. Or, toute tentation qui incline au mal ne vient point de Dieu, mais de notre propre convoitise qui, quand elle a obtenu notre assentiment, enfante le péché et la mort. Il n'y a que le bien qui vienne de Dieu, tel qu'est surtout le don précieux du christianisme, don que nous obtenons pnr la foi à la parole de vérité. Ecoutons cette parole avec empressement, recevons-la dans un cœur pur et réalisons-la dans nos actions; car il ne sert de rien d'entendre, si l'on se borne là; ce qui sauve c'est d'entendre et de faire, et la véritable crainte de Dieu consiste à régler ses discours et sa conduite.

1. Jacobus Dei et Domini nostri Jesu Christi servus, duodecim tribubus, quæ sunt in dispersione, salutem.

2. Omne gaudium existimate fratres mei, cum in tentationes varias incideritis :

3. scientes quod probatio fidei vestræ patientiam operatur.

4. Patientia autem opus perfectum habet : ut sitis perfecti et integri, in nullo deficientes.

1. Jacques, serviteur de Dieu et de notre Seigneur Jésus-Christ, aux douze tribus qui sont dispersées [1], salut.

2. Mes frères, considérez comme le sujet d'une extrême joie les diverses afflictions qui vous arrivent [2],

3. sachant que l'épreuve de votre foi produit la patience.

4. Or la patience doit être parfaite dans ses œuvres, afin que vous soyez vous-mêmes parfaits et accomplis en toute manière, et qu'il ne vous manque rien [3]. *Rom.* 5, 3.

ỳ. 1. — [1] aux Juifs des douze tribus d'Israël, qui vivent dispersés parmi les nations hors de la Palestine, et qui ont embrassé la foi chrétienne.

ỳ. 2. — [2] Par les afflictions (Litt. les attaques), ce sont surtout les persécutions du dehors, les oppressions, comme dans *Luc*, 22, 28., auxquelles les chrétiens étaient trop souvent exposés, qui sont ici désignées (Voy. *Ep. aux Hébr.* introd.). Le chrétien doit se faire un sujet de joie de ces épreuves; car elles lui donnent l'occasion de montrer sa fermeté dans la foi, et d'acquérir la perfection par la patience. C'est ainsi que les Apôtres se réjouissaient de ce qu'ils avaient à souffrir (*Act.* 5, 41.). Comp. *Matth.* 6, 13.

ỳ. 4. — [3] car vous savez que les afflictions qui mettent votre foi, vos senti-

5. Que si quelqu'un de vous manque de sagesse [4], qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous libéralement sans reprocher *ses dons* [5], et la sagesse lui sera donnée.

6. Mais qu'il la demande avec foi, sans défiance [6]; car celui qui est dans la défiance est semblable au flot de la mer, qui est agité et emporté çà et là par la violence du vent [7].

7. Il ne faut donc pas que celui-là s'imagine qu'il obtiendra quelque chose du Seigneur [8].

8. L'homme qui a l'esprit partagé, est inconstant en toutes ses voies [9].

9. Que celui d'entre *nos* frères, qui est d'une condition basse, se glorifie de sa *véritable* élévation.

10. Et au contraire, que celui qui est riche, *se glorifie* de son véritable abaissement [10], parce que le riche passera comme la fleur de l'herbe.

5. Si quis autem vestrum indiget sapientia, postulet a Deo, qui dat omnibus affluenter, et non improperat : et dabitur ei.

6. Postulet autem in fide nihil hæsitans : qui enim hæsitat, similis est fluctui maris, qui a vento movetur et circumfertur;

7. non ergo æstimet homo ille quod accipiat aliquid a Domino.

8. Vir duplex animo, inconstans est in omnibus viis suis.

9. Glorietur autem frater humilis in exaltatione sua;

10. dives autem in humilitate sua, quoniam sicut flos fœni transibit :

---

ments chrétiens à l'épreuve, vous fournissent l'occasion de pratiquer la vertu de patience; or, la patience perfectionne votre christianisme, elle est pour vous un moyen d'arriver à la perfection, afin que vous soyez des chrétiens parfaits, irrépréhensibles, auxquels il ne manque rien pour obtenir l'éternelle félicité. Sur la patience qui rend parfait, voy. *Luc*, 21, 19. note 5. Dans le Grec. Or, que la patience soit parfaite dans ses œuvres, afin que vous soyez parfaits et accomplis, ne manquant de rien. Sens : Or, la patience doit être le principe d'une conduite entièrement parfaite et chrétienne, afin que etc.

ỳ. 5.—[4] particulièrement pour comprendre les grands avantages des afflictions.

[5] pourvu que l'homme fasse des dons de Dieu un bon usage, car autrement il lui arrive ce qui est arrivé au serviteur de l'Evangile (*Matth*. 18, 32 et suiv.).

ỳ. 6. — [6] avec une ferme confiance, sans douter de la puissance et de la libéralité de Dieu. Dieu veut être vaincu par la confiance, et qu'on lui fasse par là comme une sainte violence. C'est ainsi que Jacob vainquit. Voy. 1. *Moys*. 32, 24. note 4. *Marc*, 11, 24.

[7] car celui qui doute est le jouet de ses pensées, comme les flots sont le jouet des vents : tantôt il reconnaît à Dieu assez de puissance et de bonté pour pouvoir accomplir sa prière, tantôt il les lui dénie.

ỳ. 7. — [8] parce que la prière n'est exaucée qu'autant qu'elle est inspirée par la foi et la confiance (*Marc*, 11, 24. 1. *Jean*, 3, 21. 22.).

ỳ. 8. — [9] Un homme partagé entre la foi et l'incrédulité, entre Dieu et le monde, est en général inconstant et incertain dans toutes ses démarches.

ỳ. 10. — [10] L'Apôtre continuant à parler de la patience avec laquelle il faut

11. exortus est enim sol cum ardore, et arefecit fœnum, et flos ejus decidit, et decor vultus ejus deperiit : ita et dives in itineribus suis marcescet.

12. Beatus vir, qui suffert tentationem : quoniam cum probatus fuerit, accipiet coronam vitæ, quam repromisit Deus diligentibus se.

13. Nemo cum tentatur, dicat, quoniam a Deo tentatur : Deus enim intentator malorum est : ipse autem neminem tentat.

11. Car *comme* au lever d'un soleil brûlant, l'herbe se sèche, la fleur tombe, et perd toute sa beauté, ainsi le riche séchera et se flétrira dans ses voies.

12. Heureux celui [11] qui souffre patiemment les tentations, parce que lorsque sa vertu aura été éprouvée, il recevra la couronne de vie [12], que Dieu a promise à ceux qui l'aiment.

13. Que nul ne dise lorsqu'il est tenté, que c'est Dieu qui le tente : car Dieu est incapable de tenter, et de pousser personne au mal [13].

---

vaincre les afflictions (*voy.* ℣. 12.), la liaison la plus simple de ce verset avec ce qui précède est, ce semble, celle-ci : Quelle que soit la position extérieure où vous êtes, ou dans laquelle vous pourriez vous trouver, elle ne doit pas être pour vous un sujet de tentation qui vous fasse chanceler dans la foi; car le pauvre n'est pas malheureux parce qu'il est pauvre, il doit bien plutôt se glorifier de son exaltation, de ce qu'il est enfant de Dieu, frère de Jésus-Christ, et que dans le ciel il sera son cohéritier; le riche n'est pas heureux, parce qu'il est riche, il doit bien plutôt chercher son bonheur et sa gloire dans l'état d'abaissement où tout chrétien doit se trouver par l'abnégation et la mortification, non dans les richesses passagères, qui sont aujourd'hui et qui n'existent plus demain.

℣. 12. — [11] L'Apôtre termine son exhortation à supporter patiemment les épreuves.

[12] la récompense de l'éternelle béatitude.

℣. 13. — [13] L'homme cherche volontiers à éloigner de lui la faute du mal, et à la rejeter sur autrui. Par un effet de cette disposition, plusieurs de ceux qui n'avaient pas assez de patience pour supporter les épreuves de la vie, mais qui tombaient dans l'incrédulité et dans le vice, pouvaient s'excuser sous prétexte que c'était Dieu lui-même qui était cause de leur chute, puisqu'il permettait qu'ils tombassent dans la tentation. Saint Jacques, au contraire, fait voir maintenant quelle est la vraie source du péché. Que nul ne dise, quand il se sent porté au mal, tenté de devenir infidèle à la foi et à la vertu, que c'est Dieu qui est la cause de cette tentation; car Dieu, le bien infini, est inaccessible au mal, et, par conséquent, il ne peut induire personne au péché; le péché ne peut nullement approcher de lui, d'où il suit que lui-même ne peut approcher de personne avec le péché, qui est en opposition avec sa nature. Faites bien attention : saint Jacques ne nie pas d'une manière générale que les tentations ne viennent de Dieu; car Dieu nous envoie en effet souvent des souffrances pour nous éprouver, et, par là, il permet également que nous sentions les attraits du péché; mais il nie seulement que ce soit la volonté de Dieu que les tentations qu'il nous envoie, ou qu'il permet, puissent nous porter au mal. Le mal a sa source réelle dans la tentation, comme l'Apôtre l'enseigne explicitement

14. Mais chacun est tenté par sa propre concupiscence, qui l'emporte et qui l'attire *dans le péché*.

15. Et ensuite quand la concupiscence a conçu, elle enfante le péché; et le péché étant accompli, engendre la mort [14].

16. Ne vous y trompez donc pas, mes très-chers frères [15].

17. Toute grâce excellente et tout don parfait vient d'en haut, et descend du Père des lumières [16], qui ne peut recevoir ni de changement, ni d'ombre par aucune révolution [17].

14. Unusquisque vero tentatur a concupiscentia sua abstractus, et illectus.

15. Deinde concupiscentia cum conceperit, parit peccatum : peccatum vero cum consummatum fuerit, generat mortem.

16. Nolite itaque errare fratres mei dilectissimi.

17. Omne datum optimum, et omne donum perfectum, desursum est, descendens a Patre luminum, apud quem non est transmutatio, nec vicissitudinis obumbratio.

(ỷ. 14. 15.), il ne vient point de Dieu, mais de la concupiscence, de l'homme lui-même.

ỷ. 15. — [14] Ce n'est pas Dieu qui nous tente et nous porte au mal, Dieu n'est pas la première cause du péché, mais chacun est tenté par le mal, par sa propre concupiscence qui l'incline vers le mal. La concupiscence, la pente au mal, qui est maivaise par elle-même, l'attire au péché comme une séductrice; ensuite, quand il s'abandonne à elle, qu'il lui donne son assentiment, qu'il se complaît et acquiesce à ses sollicitations, qu'il entre pour ainsi dire en relation avec elle, de cette union coupable naît un fruit, le péché; et le péché, quand il est passé en acte, qu'il a été consommé intérieurement ou extérieurement, engendre, a pour suite la mort de l'âme, et par là même la damnation éternelle; car il n'y a que ce qui est vivant, qui puisse paraître devant la vie, devant Dieu, et vivre avec lui. Les maîtres de la vie spirituelle distinguent trois degrés dans la tentation : l'attrait de la concupiscence, la délectation qu'y prennent l'intellect et la volonté, et le parfait consentement. Le péché ne commence qu'au second degré. Saint Augustin dit excellemment : Ne donnez point d'acquiescement aux attraits de la convoitise qui vous sollicite; elle ne peut en aucune manière devenir mère, si ce n'est par vous. Quand vous lui donnez votre consentement, vous vous unissez à elle, pour ainsi parler, au fond de votre cœur. Gardez-vous de lui donner l'embrassement de votre consentement, de peur d'avoir à en déplorer les fruits. *Voy.* sur l'homme double qui existe dans l'homme, l'homme charnel et l'homme spirituel, *Rom.* 7, 15. et suiv. Sur la mort, solde du péché, *Rom.* 6, 23.

ỷ. 16. — [15] N'attribuez pas le péché, le mal à Dieu : de Dieu ne vient que le bien.

ỷ. 17. — [16] de la source première de toute lumière, aussi bien de la lumière terrestre que des lumières spirituelles, de la vérité, de la vertu, de la grâce, de tout bien.

[17] qui ne pouvant par sa nature faire que le bien, demeure toujours semblable à lui-même et est absolument immuable.

18. Voluntarie enim genuit nos verbo veritatis, ut simus initium aliquod creaturæ ejus.

19. Scitis fratres mei dilectissimi. Sit autem omnis homo velox ad audiendum : tardus autem ad loquendum, et tardus ad iram.

20. Ira enim viri, justitiam Dei non operatur.

21. Propter quod abjicientes omnem immunditiam, et abundantiam malitiæ, in mansuetu-

18. Puisque c'est lui [18] qui par sa volonté nous a engendrés par la parole de la vérité, afin que nous fussions comme les prémices de ses créatures [19].

19. Vous le savez, mes très-chers frères, que chacun de vous soit prompt à écouter [20], lent à parler [21], et lent à se mettre en colère [22].

20. Car la colère de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu [23].

21. C'est pourquoi [24] rejetant toutes ces productions impures et superflues de péché, recevez avec docilité la pa-

---

ỳ. 18. — [18] L'Apôtre prouve par le don de la foi chrétienne, qui est le plus excellent de tous les dons, que tout don parfait vient de Dieu. Le Grec n'a point « car », mais cette particule est renfermée dans la pensée de l'Apôtre.

[19] C'est par une pure grâce de sa volonté indépendante (tel est le fondement de notre salut), qu'il nous a régénérés, qu'il a fait de nous de nouvelles créatures. Le moyen pour opérer cette régénération a été la parole de vérité, l'Evangile avec ses sources de grâces, surtout le baptême; l'intention de Dieu a été que nous pussions être du nombre des premiers dans lesquels s'est opérée la conversion de l'esprit. Sur la gratuité de la grâce de Dieu voy. *Rom.* 9. 2. *Cor.* 6, 1. 2. Sur la régénération *Jean*, 3, 5.

ỳ. 19. — [20] L'Apôtre, dans ce qui suit (ỳ. 19-27.), exhorte à faire fructifier la parole de Dieu par les bonnes œuvres, et paraît avoir été amené à cette exhortation par la mention qu'il a faite, dans le verset précédent, de la parole de vérité. Et parce que, cette parole, pour qu'elle conduise au salut, il faut l'entendre, la recevoir dans un cœur pur, et la faire passer dans les œuvres, il traite de tous ces points dans ce qui suit (ỳ. 19. 21. 22. et suiv.). La foi vient de l'ouïe, dit saint Paul (*Rom.* 10, 17.). Dans le Grec : C'est pourquoi, mes frères bien-aimés, que tout homme etc.

[21] Il arrivait quelquefois dans les assemblées chrétiennes, que certains discoureurs ôtaient la parole aux gens modestes, pour montrer leur sagesse et leur esprit (1. *Cor.* 14, 29.); ce sont eux que l'Apôtre semble ici avoir en vue. Toutefois, abstraction faite de cette supposition, ce qu'il dit ici est une maxime de la Sagesse (*Prov.* 17, 27.).

[22] Comme les discoureurs ont d'ordinaire l'esprit ardent, irascible, et se laissent aisément aller à la colère, saint Jacques place ici des avertissements contre ce penchant. Il ne réprouve pas toute espèce de colère; car il y a une colère juste, celle qui avec calme et réflexion s'enflamme contre le péché et l'injustice; il ne blâme que l'emportement qui a la passion pour principe.

ỳ. 20. — [23] Dans le feu de la passion l'on fait et l'on dit bien des choses dont on se repent ensuite. Ne faites ni ne dites rien dans la colère, disait un sage de l'antiquité, avant d'avoir récité l'alphabet tout entier (et, par ce moyen, d'avoir calmé votre esprit).

ỳ. 21. — [24] puisque vous devez être de nouvelles créatures (ỳ. 18.), et afin que vous en soyez.

role qui a été entée *en vous*, et qui peut sauver vos âmes [25].

22. Ayez soin de mettre cette parole en pratique, et ne vous contentez pas de l'écouter [26], en vous séduisant vous-mêmes [27].

23. Car celui qui écoute la parole, sans la pratiquer, est semblable à un homme qui, jetant les yeux sur un miroir, y voit son visage naturel;

24. et qui à peine l'y a vu, qu'il s'en va, et oublie à l'heure même quel il était [28].

25. Mais celui qui considère exactement la loi parfaite, *qui est celle* de la liberté, et qui y demeure attaché [29], celui-là n'écoutant pas seulement pour oublier aussitôt, mais faisant ce qu'il écoute, trouvera son bonheur dans ce qu'il fait.

26. Si quelqu'un d'entre vous croit avoir de la religion, et qu'il ne retienne

dine suscipite insitum verbum, quod potest salvare animas vestras.

22. Estote autem factores verbi, et non auditores tantum, fallentes vosmetipsos.

23. Quia si quis auditor est verbi, et non factor : hic comparabitur viro consideranti vultum nativitatis suæ in speculo :

24. consideravit enim se, et abiit, et statim oblitus est qualis fuerit.

25. Qui autem perspexerit in legem perfectam libertatis, et permanserit in ea, non auditor obliviosus factus, sed factor operis : hic beatus in facto suo erit.

26. Si quis autem putat se religiosum esse, non refrenans lin-

---

[25] C'est pourquoi purifiant vos cœurs de toute souillure et de toute la corruption qui en est comme le rejeton, qui, pour ainsi parler, se répand au dehors par vos œuvres, recevez à l'avenir dans le calme, avec docilité et avec attention, la parole de Dieu déjà gravée auparavant dans vos esprits, parce que c'est le moyen de vous sauver.

ỷ. 22. — [26] *Matth.* 7, 21. 24. *Rom.* 2, 13.

[27] vous figurant qu'il suffit, pour être sauvé, de se borner à entendre la parole de Dieu, sans la mettre en pratique.

ỷ. 24. — [28] Ceux qui se bornent à écouter la parole de Dieu se séduisent eux-mêmes; car ils ressemblent à l'homme qui passe devant un miroir, et s'y considère. De même que cet homme voit, il est vrai, un instant sa figure, mais qu'il l'oublie de nouveau aussitôt après; de même celui qui écoute seulement la parole, voit bien pendant le court instant de la prédication le mauvais, état de son intérieur, mais parce qu'il ne la suit pas, il oublie de nouveau, aussitôt après, sa figure, il demeure sans se convertir, et il ne peut, par conséquent, se sauver.

ỷ. 25. — [29] Celui qui n'a pas seulement une connaissance superficielle du christianisme, mais qui en a sondé les fondements, et qui s'y appuie fermement, celui-là etc. La religion chrétienne est appelée une religion parfaite, parce qu'elle conduit à la perfection; elle est appelée la loi de liberté, parce qu'elle délivre du joug des pratiques de la loi cérémonielle de Moyse (*Gal.* 5. 1.) et du péché (*Jean,* 8. 32.).

guam suam, sed seducens cor suum, hujus vana est religio.

27. Religio munda et immaculata apud Deum et Patrem, hæc est : Visitare pupillos et viduas in tribulatione eorum, et immaculatum se custodire ab hoc sæculo.

pas sa langue, comme avec un frein[30], mais que lui-même séduise son cœur, sa religion est vaine[31].

27. La religion pure et sans tache aux yeux de Dieu notre Père consiste à visiter les orphelins et les veuves dans leur affliction[32], et à se conserver pur *de la corruption* du siècle présent[33].

CHAPITRE II.

Ne vous conduisez pas, en qualité de chrétiens, par des considérations extérieures, de manière que vous donniez la préférence au riche sur le pauvre; car cela est arbitraire et injuste. Vous traitez avec mépris les pauvres, que Dieu cependant a appelés, tandis que les riches, qui vous oppriment et déshonorent le nom de Jésus-Christ, ne méritent pas votre considération. Pratiquez la charité envers le prochain sans acception de personne; quiconque considère en ce point les dehors, est digne de punition, et, en manquant à l'un des commandements, il manque à la loi en général. Que votre conduite soit si pleine de charité et de miséricorde, que vous n'ayez pas à redouter le jugement de l'Evangile; car ceux qui font miséricorde triomphent au jugement. En général la foi n'est de nulle utilité sans les œuvres de la charité, non plus que de bonnes paroles sans les actes : sans les œuvres la foi est morte, sans les œuvres on ne peut donner des preuves de sa foi, mais les œuvres sont de la foi une excellente preuve. Abraham également joignit les œuvres à la foi pour être justifié, et il en fut de même de Rahab; car ces deux choses, la foi et les œuvres, vont ensemble, comme le corps et l'esprit.

1. Fratres mei, nolite in personarum acceptione habere fidem Domini nostri Jesu Christi gloriæ.

1. Mes frères, n'ayez point de respects humains pour la condition des personnes, vous qui avez la foi de la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ[1]. 5. *Moys.* 1, 17. 16, 19. *Prov.* 24, 23. *Eccli.* 42, 1.

℣. 26. — [30] L'Apôtre avait dit ci-dessus qu'il importe de mettre en pratique et de réaliser par ses œuvres la parole de Dieu : comme les œuvres chrétiennes peuvent être considérées sous un double rapport, comme de bons discours, et comme de bonnes actions, il exige des chrétiens les premières ℣. 26, et les secondes ℣. 27.

[31] Si l'on ne se tient en garde contre tous les péchés de la langue, contre le mensonge, la contumélie, la calomnie, les injures, contre les paroles impures et bouffonnes, contre les discours impertinents et vains, et que l'on se figure que tout cela n'est de nulle importance, on n'a pas la crainte de Dieu, on n'a nulle religion. Voy. *Matth.* 12, 36.

℣. 27. — [32] à pratiquer en général les œuvres de charité envers le prochain.

[33] de ses plaisirs, de l'orgueil, de l'avarice et de l'amour des jouissances que le monde recherche.

℣. 1. — [1] Litt. : par l'acception des personnes.... — L'Apôtre commence la

2. Car s'il entre dans votre assemblée [2] un homme qui ait un anneau d'or et un habit magnifique, et qu'il y entre aussi quelque pauvre avec un méchant habit;

3. et qu'arrêtant votre vue sur celui qui est magnifiquement vêtu, vous lui disiez : Asseyez-vous ici; et que vous disiez au pauvre : Tenez-vous là debout, ou, asseyez-vous à mes pieds [3] :

4. n'est-ce pas là faire différence en vous-mêmes entre l'un et l'autre, et suivre des pensées injustes dans le jugement que vous en faites [4]?

5. Ecoutez, mes chers frères, Dieu n'a-t-il pas choisi ceux qui étaient pauvres dans ce monde, *pour être* riches dans la foi, et héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment [5]?

6. Et vous, au contraire, vous déshonorez le pauvre [6]. Ne sont-ce pas les

2. Etenim si introierit in conventum vestrum vir aureum annulum habens in veste candida, introierit autem et pauper in sordido habitu,

3. et intendatis in eum qui indutus est veste præclara, et dixeritis ei : Tu sede hic bene : pauperi autem dicatis : Tu sta illic; aut sede sub scabello pedum meorum :

4. nonne judicatis apud vosmetipsos, et facti estis judices cogitationum iniquarum?

5. Audite fratres mei dilectissimi, nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, divites in fide, et heredes regni, quod repromisit Deus diligentibus se?

6. Vos autem exhonorastis pauperem. Nonne divites per poten-

---

seconde partie de sa lettre, celle où il blâme plusieurs abus qui s'étaient glissés dans les églises chrétiennes. *Voy.* l'introd. Sens : Dans la distribution des charges, des dignités, des places n'ayez nul égard à la condition extérieure; car la foi en notre Seigneur Jésus-Christ glorifié ne peut en aucune sorte s'allier avec les considérations injustes qui, pour des choses de néant, toutes extérieures, font préférer un homme à un autre.

ỳ. 2. — [2] dans une assemblée religieuse.

ỳ. 3. — [3] Litt. : Sois l'escabeau de mes pieds. — Dans les synagogues il y avait sur les côtés des siéges commodes pour les personnes de distinction et les riches. Les pauvres au contraires étaient obligés de se tenir debout, ou de s'asseoir par terre, et, par conséquent, aux pieds de ceux qui étaient assis aux côtés. Comme cette séparation s'était également conservée dans les assemblées des chrétiens, l'Apôtre la blâme comme un usage qui ne convient pas dans le christianisme.

ỳ. 4. — [4] puisque vous ne faites pas attention à la vertu et au mérite, mais seulement à l'éclat et à la richesse.

ỳ. 5. — [5] Dieu n'a-t-il pas également appelé les petits et les pauvres de ce monde, afin qu'ils devinssent aussi riches en foi et héritiers du bonheur éternel, que Dieu a promis à tous ceux qui l'aiment, et auxquels ceux-là seulement ont plus de droits, qui l'aiment davantage?

ỳ. 6. — [6] en lui préférant le riche par cette seule raison qu'il est riche.

tiam opprimunt vos, et ipsi trahunt vos ad judicia?

7. Nonne ipsi blasphemant bonum nomen, quod invocatum est super vos?

8. Si tamen legem perficitis regalem secundum Scripturas : Diliges proximum tuum sicut teipsum : bene facitis :

9. si autem personas accipitis, peccatum operamini, redarguti a lege quasi transgressores.

10. Quicumque autem totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus.

11. Qui enim dixit, Non mœchaberis, dixit et, Non occides.

riches qui vous oppriment par leur puissance? Ne sont-ce pas eux qui vous traînent devant les tribunaux de la justice [7]?

7. Ne sont-ce pas eux qui blasphèment le nom auguste, de Christ, dont vous avez tiré le vôtre [8]?

8. Que si vous accomplissez la loi royale [9] en suivant ce précepte de l'Ecriture : Vous aimerez votre prochain [10] comme vous-même, vous faites bien. *Matth*. 22, 39.

9. Mais si vous avez égard à la condition des personnes, vous commettez un péché, et vous êtes condamnés par la loi comme en étant les violateurs [11].

10. Car quiconque ayant gardé toute la loi, la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée [12];

11. puisque celui qui a dit : Ne commettez point d'adultère, a dit aussi : Ne

---

[7] pour le recouvrement de leurs dettes.

ỷ. 7. — [8] Ne couvrent-ils pas d'ignominie par leurs violences le nom de Jésus-Christ, d'où vous est venu celui de chrétiens? Ils ne méritent donc point du tout les marques de distinction que vous leur donnez.

ỷ. 8. — [9] le premier de tous les commandements.

[10] par conséquent le prochain en général, sans égard pour les prérogatives extérieures.

ỷ. 9. — [11] Quoique vous n'ayez manqué qu'en un point, vous serez punis comme transgresseurs de la loi.

ỷ. 10. — [12] c.-à-d. comme ayant violé la loi, qui forme un tout unique, la charité en général, de laquelle dépend la loi entière, comme ayant offensé en général Dieu qui a donné toutes les lois; car quiconque fait une faute contre une partie du tout, fait par là même une faute contre le tout auquel cette partie appartient, contre la charité, contre Dieu en général. La loi morale forme un seul tout, et elle exige l'obéissance à toutes ses prescriptions : celui qui se permet une faute de prédilection, par ex. la partialité, montre par là même le peu de cas qu'il fait de la loi en général, et il est, par conséquent, passible de châtiment comme transgresseur de la loi en général. L'Apôtre ne veut pas dire toutefois, qu'un seul péché soit une infraction aussi considérable que plusieurs péchés; mais seulement qu'un seul péché suffit pour priver l'homme, en qualité de transgresseur de la loi, de l'amour de Dieu et de l'éternelle félicité, si c'est un péché grief; car ce sont des péchés griefs que saint Jacques semble particulièrement avoir en vue dans ce qui suit.

tuez point. *Et ainsi*, si vous tuez, quoique vous ne commettiez pas d'adultère, vous êtes violateur de la loi.

12. Réglez donc vos paroles et vos actions comme devant être jugés [13] par la loi de la liberté [14].

13. Car celui qui n'aura point fait miséricorde, sera jugé sans miséricorde; mais la miséricorde s'élèvera au-dessus du jugement [15].

14. Mes frères, que servira-t-il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a point les œuvres? La foi pourra-t-elle le sauver [16] ?

15. Que si un de vos frères ou une de vos sœurs n'ont point de quoi se vêtir, et qu'ils manquent de ce qui leur est nécessaire chaque jour pour vivre;

16. et que quelqu'un d'entre vous leur dise : Allez en paix : je vous

Quod si non mœchaberis, occides autem, factus es transgressor legis.

12. Sic loquimini, et sic facite, sicut per legem libertatis incipientes judicari.

13. Judicium enim sine misericordia illi, qui non fecit misericordiam : superexaltat autem misericordia judicium.

14. Quid proderit fratres mei, si fidem quis dicat se habere, opera autem non habeat? Numquid poterit fides salvare eum?

15. Si autem frater et soror nudi sint, et indigeant victu quotidiano,

16. dicat autem aliquis ex vobis illis : Ite in pace, calefacimini et

---

ỳ. 12. — [13] Saint Jacques termine le premier point de sa réprimande : Ne vous laissez donc point influencer par des considérations extérieures, mais suivez en toutes choses les règles de la miséricorde et de la charité, afin que vous puissiez paraître avec assurance au jugement.

[14] par la loi chrétienne. *Voy. pl. h.* 1. note 29.

ỳ. 13. — [15] Dans le grec : triomphe du jugement (ne succombe point au jugement). Voy. *Matth.* 18, 35. 25, 34. et suiv.

ỳ. 14. — [16] Après avoir recommandé la compassion et la charité envers les pauvres, l'Apôtre passe à l'exercice des œuvres chrétiennes en général, et il enseigne que ce n'est pas la foi seule, mais la foi en union avec les œuvres qui rend l'homme juste devant Dieu, et lui mérite ensuite le salut. La doctrine de saint Jacques n'est point en contradiction avec celle de saint Paul, qui, à ce qu'il semble, ne fait dépendre la justification que de la foi; car saint Paul, par la foi, n'entend pas une simple croyance, une simple connaissance de la doctrine chrétienne, mais une foi agissante par la charité, une foi vivante (*Gal.* 5. 6.); et lorsqu'il enseigne *Rom.* 3, 28, que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la loi, il ne prétend pas exclure par là les œuvres chrétiennes, que la foi, comme abandon total de l'homme à Dieu, renferme nécessairement, il n'exclut que les œuvres de la loi cérémonielle de Moyse et les œuvres faites hors de l'état de la foi. Saint Paul et saint Jacques donc non-seulement ne sont pas en contradiction, mais il y a entre eux le plus admirable accord; car l'un et l'autre affirment qu'il n'y a que la foi vivante qui justifie. Tout au plus pourrait-on trouver chez eux quelque différence dans la manière d'exprimer une seule et même chose; saint Paul réprouvant les œuvres qui ne sont point accompagnées de la foi, et saint Jacques condamnant la foi qui n'est pas accompagnée des œuvres.

saturamini : non dederitis autem eis, quæ necessaria sunt corpori, quid proderit?

17. Sic et fides, si non habeat opera, mortua est in semetipsa.

18. Sed dicet quis : Tu fidem habes, et ego opera habeo; ostende mihi fidem tuam sine operibus : et ego ostendam tibi ex operibus fidem meam.

19. Tu credis quoniam unus est Deus : bene facis : et dæmones credunt, et contremiscunt.

20. Vis autem scire ô homo inanis, quoniam fides sine operibus mortua est?

21. Abraham pater noster, nonne ex operibus justificatus est, offerens Isaac filium suum super altare?

22. Vides quoniam fides cooperabatur operibus illius : et ex operibus fides consummata est?

23. Et suppleta est Scriptura, dicens : Credidit Abraham Deo, et reputatum est illi ad justitiam, et amicus Dei appellatus est.

souhaite de quoi vous garantir du froid et de quoi manger, sans leur donner néanmoins ce qui est nécessaire à leur corps, à quoi *leur* serviront vos paroles?

17. Ainsi la foi qui n'a point les œuvres, est morte en elle-même [17].

18. En sorte qu'on pourra dire *à celui-là :* Vous avez la foi, et moi j'ai les œuvres, montrez-moi votre foi qui est sans œuvres; et moi, je vous montrerai ma foi par mes œuvres [18].

19. Vous croyez qu'il n'y a qu'un Dieu; vous faites bien : mais les démons le croient aussi, et ils tremblent [19].

20. Mais voulez-vous savoir, ô homme vain, que la foi sans les œuvres est morte [20]?

21. Notre père Abraham ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel?

22. Ne voyez-vous pas que sa foi était jointe à ses œuvres, et que sa foi fut consommée par ses œuvres?

23. Et qu'ainsi cette parole de l'Ecriture fut accomplie : Abraham crut ce que Dieu lui avait dit, et *sa foi* lui fut imputée à justice, et il fut appelé ami de Dieu [21].

℣. 17. — [17] Autant il est impossible que notre compassion puisse être de quelque secours à un homme dans le besoin, si nous ne lui donnons rien, autant il est impossible que la foi sans les œuvres soit de quelque utilité. *Voy.* ℣. 26.

℣. 18. — [18] Oui, on peut dire à celui qui se glorifie de sa foi sans y joindre les œuvres : Vous croyez, vous vous glorifiez d'avoir la foi; pour moi, à la foi je joins les œuvres. Montrez-moi enfin votre foi, qui est sans œuvres, cela vous est assurément impossible : quant à moi, je puis vous montrer ma foi par mes œuvres, et vous prouver ainsi que je suis un vrai croyant, ce que vous, vous ne pouvez pas.

℣. 19. — [19] Les démons croient également sans les œuvres; mais cette foi ne fait qu'augmenter leurs tourments.

℣. 20. — [20] écoutez à ce sujet encore une preuve que je tire des Ecritures?

℣. 23. — [21] Sens des versets 21-23 : Ne lisons-nous pas dans l'Ecriture que ce fut parce qu'Abraham, par une charité humble et soumise, consentit à sa-

24. Vous voyez donc que l'homme est justifié par les œuvres, et non pas seulement par la foi [22].

25. Et Rahab, cette femme débauchée [23], ne fut-elle pas aussi justifiée de même par les œuvres, en recevant chez elle les espions *de Josué*, et les renvoyant par un autre chemin [24]?

26. Car comme le corps est mort lorsqu'il est sans âme, ainsi la foi est morte lorsqu'elle est sans œuvres.

24. Videtis quoniam ex operibus justificatur homo, et non ex fide tantum?

25. Similiter et Rahab meretrix, nonne ex operibus justificata est, suscipiens nuntios, et alia via ejiciens?

26. Sicut enim corpus sine spiritu mortuum est, ita et fides sine operibus mortua est.

---

crifier son fils, qu'il s'acquit la bienveillance de Dieu, de sorte que Dieu lui promit de le combler de bénédictions particulières (1. *Moys*. 22, 1-18)? De là vous pouvez conclure que les œuvres doivent accompagner la foi pour qu'elle justifie; il y a plus, il suit de là que ce sont les œuvres qui perfectionnent la foi, et que ce qui avait été dit auparavant (1. *Moys*. 15, 6.) dans l'Ecriture « Abraham crut etc. » a reçu un complet éclaircissement, lequel fait voir que, par la foi qui justifie Abraham, ce n'est pas une foi morte, mais une foi vivante par les œuvres qu'il faut entendre. Les mots « il fut appelé ami de Dieu » ne sont contenus dans le passage ci-dessus (1. *Moys*. 15, 6.) que quant au sens, le récit sacré racontant d'Abraham que Dieu fit alliance avec lui, ce qui n'arrive ordinairement qu'entre amis. Saint Paul est ici en concordance parfaite avec saint Jacques; car il dit, il est vrai, *Rom*. 4, 3. 17. qu'Abraham fut justifié par la foi, mais par la foi en celui qui ressuscite les morts. Par cette remarque l'Apôtre déclare qu'Abraham était disposé à immoler son fils unique, mais que, d'autre part, il croyait que Dieu lui donnerait une nombreuse postérité. Il attribue donc à Abraham non pas simplement la foi, mais la foi avec l'œuvre de l'immolation de son fils, et c'est à cause de cette foi active qu'il l'a tenu pour justifié.

℣. 24. — [22] Les œuvres ne suivent donc pas simplement la foi justifiante, mais pour que la foi ait la vertu de justifier, il faut qu'elle soit jointe aux œuvres.

℣. 25. — [23] Rahab qui, avant sa conversion, menait une vie impudique.

[24] Rahab a également joint les œuvres à la foi, et prouvé sa foi par les œuvres, ce qui lui a mérité d'être agréable à Dieu et de conserver sa vie. Voy. de plus longs développements *Josué*, 2, 4. *Hébr*. 11, 31. Dans le dernier passage il n'est parlé que de la foi; mais cette foi était telle qu'elle était jointe aux œuvres.

CHAPITRE III.

Ne briguez point le ministère de la prédication; car ceux qui sont chargés d'instruire les autres contractent une plus grande responsabilité, parce que si nous tombons en faute généralement avec facilité, nous tombons avec plus de facilité encore dans les fautes de paroles au moyen de la langue. Comme un faible frein gouverne un cheval vigoureux, un petit gouvernail un grand navire, de même la langue, toute petite qu'elle est, produit de grands effets. Quand elle est au service de l'enfer, les maux qu'elle cause se répandent comme le feu, et quoique l'on vienne à bout de tout dompter, on ne peut dompter la langue. De la langue découle le bien et le mal, et cependant elle ne devrait, de même que les autres créatures demeurent fidèles à leur destination, être le principe que du bien. Si vous croyez pouvoir vous confier en votre capacité pour remplir le ministère de la parole, donnez-en d'abord des preuves par une conduite vertueuse : que si au contraire vous manquez de charité, si vous vous laissez conduire par la jalousie et l'esprit de contention, c'est une marque que vous ne possédez pas la véritable sagesse, et que vous n'êtes nullement capable d'instruire; car les sentiments d'envie, l'esprit de contention, ne viennent pas d'en haut; ils n'engendrent que le désordre et des maux de toute espèce. La vraie sagesse, la sagesse qui vient de Dieu, est accompagnée de charité et de douceur, et il n'y a que le prédicateur pacifique qui soit capable de faire le bien, et de l'appuyer sur un solide fondement.

1. Nolite plures magistri fieri fratres mei, scientes quoniam majus judicium sumitis.

2. In multis enim offendimus omnes. Si quis in verbo non offendit : hic perfectus est vir; potest etiam freno circumducere totum corpus.

3. Si autem equis frena in ora mittimus ad consentiendum no-

1. Mes frères, gardez-vous du désir qui fait que plusieurs veulent devenir maîtres, sachant que cette charge vous expose à un jugement plus sévère [1].

2. Car nous faisons tous beaucoup de fautes. Si quelqu'un ne fait point de fautes en parlant, c'est un homme parfait, et il peut tenir tout le corps en bride [2].

3. Ne voyez-vous pas que nous mettons des mords dans la bouche des che-

---

ỳ. 1. — [1] Ne cherchez pas à parvenir au ministère de la prédication; car ceux qui l'exercent ont à attendre un jugement plus sévère, puisqu'il leur sera demandé si par leurs prédications ils n'ont pas induit quelqu'un en erreur. Dans le Grec : sachant que nous assumons un jugement plus rigoureux.

ỳ. 2. — [2] Car l'homme est en général très-faible, et il manque facilement en beaucoup de manières : mais le point le plus difficile, c'est de ne pas faire de fautes dans ses discours (dans les instructions). Celui qui ne pèche par aucune de ses paroles, peut être considéré comme un homme parfait, qui est en état de dominer sur tous les mouvements des sens et sur toutes ses inclinations. L'homme est tel qu'il se montre dans ses discours : la perfection dans les discours dénote un homme parfait. Voy. *Prov.* 10. note 23.

vaux, afin qu'ils nous obéissent, et qu'ainsi nous faisons tourner tout leur corps *où nous voulons* ?

4. Ne voyez-vous pas aussi, qu'encore que les vaisseaux soient si grands, et qu'ils soient poussés par des vents impétueux, ils sont tournés néanmoins *de tous côtés* avec un très-petit gouvernail, selon la volonté du pilote qui les conduit ?

5. Ainsi la langue n'est qu'une petite partie du corps ; et cependant combien peut-elle se vanter *de faire* de grandes choses ? Ne voyez-vous pas combien un petit feu est capable d'allumer une grande forêt [3] ?

6. La langue aussi est un feu. C'est un monde d'iniquité ; et n'étant qu'un de nos membres, elle infecte tout le corps ; elle enflamme tout le cercle et tout le cours de notre vie, et est elle-même enflammée du feu de l'enfer [4].

7. Car [5] la nature de l'homme est capable de dompter, et a dompté en effet toutes sortes d'animaux, les bêtes de la terre, les oiseaux, les reptiles, et les poissons de la mer [6] ;

bis, et omne corpus illorum circumferimus.

4. Ecce et naves, cum magnæ sint, et a ventis validis minentur, circumferuntur a modico gubernaculo ubi impetus dirigentis voluerit.

5. Ita et lingua modicum quidem membrum est, et magna exaltat. Ecce quantus ignis quam magnam silvam incendit !

6. Et lingua ignis est, universitas iniquitatis. Lingua constituitur in membris nostris, quæ maculat totum corpus, et inflammat rotam nativitatis nostræ, inflammata a gehenna.

7. Omnis enim natura bestiarum, et volucrum, et serpentium, et cæterorum domantur, et domita sunt a natura humana :

ŷ. 5. — [3] Un petit instrument dirige ce qui est grand, et devient la cause de grands effets ; la langue pareillement peut produire de grandes choses — en bien ou en mal. Comp. *Prov.* 10, 20. 12, 18. 14, 3.

ŷ. 6. — [4] Car la langue, par ses effets désastreux, ressemble au feu ; elle recèle en elle comme tout un monde d'iniquité, pouvant conduire à tous les vices. La langue est un membre dont l'influence est si grande, que par ses discours elle peut précipiter l'homme tout entier dans sa perte, le jeter durant tout le cours de sa vie dans le brasier de toutes les passions, si elle-même elle est sous la domination de l'enfer, si c'est satan qui la dirige. Ce malheur, hélas ! les enfants ne l'éprouvent que trop souvent : lorsque dès leur tendre jeunesse ils sont au milieu d'un entourage corrompu, ou qu'ils ont reçu de leurs parents, de ceux qui ont veillé sur leur éducation, et de leurs maîtres, des maximes fausses, ils sont perdus pour leur vie entière.

ŷ. 7. — [5] La langue est capable de produire tous ces maux, car elle a une puissance que rien ne peut contenir.

[6] Litt. et autres (animaux). — Dans le Grec : les reptiles et les animaux marins. C'est ainsi que la Vulgate elle-même semble avoir lu à l'origine : *cetorum* au lieu de *ceterorum*, ou *cæterorum*.

8. linguam autem nullus hominum domare potest : inquietum malum, plena veneno mortifero.

8. mais nul homme ne peut dompter la langue [7]. C'est un mal inquiet; elle est pleine d'un venin mortel.

9. In ipsa benedicimus Deum et Patrem : et in ipsa maledicimus homines, qui ad similitudinem Dei facti sunt.

9. Par elle nous bénissons Dieu notre Père, et par elle nous maudissons les hommes qui sont créés à l'image de Dieu [8].

10. Ex ipso ore procedit benedictio, et maledictio. Non oportet, fratres mei, hæc ita fieri.

10. La bénédiction et la malédiction partent de la même bouche. Ce n'est pas ainsi, mes frères, qu'il faut agir.

11. Numquid fons de eodem foramine emanat dulcem, et amaram aquam ?

11. Une fontaine jette-t-elle par une même ouverture de l'eau douce, et de l'eau amère ?

12. Numquid potest, fratres mei, ficus uvas facere, aut vitis ficus ? Sic neque salsa dulcem potest facere aquam.

12. Mes frères, un figuier peut-il porter des raisins [9], ou une vigne, des figues ? Ainsi nulle *fontaine d'eau* salée ne peut jeter de l'eau douce [10].

13. Quis sapiens, et disciplinatus inter vos ? Ostendat ex bona conversatione operationem suam in mansuetudine sapientiæ.

13. Y a-t-il quelqu'un *qui passe pour* sage et *pour* savant entre vous ? qu'il fasse paraître ses œuvres dans la suite d'une bonne vie, avec une sagesse pleine de douceur [11].

14. Quod si zelum amarum habetis, et contentiones sint in cordibus vestris : nolite gloriari, et mendaces esse adversus veritatem;

14. Mais si vous avez dans le cœur une jalousie pleine d'amertume, et un esprit de contention, ne vous glorifiez point *faussement d'être sage*, et ne mentez point contre la vérité [12].

ỷ. 8. — [7] en sorte qu'il n'y a personne qui ne commette de temps en temps des fautes de langue, au moins par inadvertance et défaut de vigilance. La cause en est dans la convoitise et la pente au mal, dont l'homme ne peut entièrement se défaire, tant qu'il est sur la terre.

ỷ. 9. — [8] Les hommes pervers, détracteurs, tombent par elle dans la contradiction de la faire servir à louer Dieu dans certaines occasions, et dans d'autres, à injurier les enfants de Dieu.

ỷ. 12. — [9] Dans le Grec : des olives.

[10] Chaque créature suit sa destination naturelle ; la langue elle-même, conformément à sa destination, ne devrait donc aussi produire que le bien.

ỷ. 13. — [11] L'Apôtre revient au ỷ. 1. Y a-t-il quelqu'un d'entre vous qui se croie doué de sagesse et de bonnes mœurs, qui se figure qu'il a la capacité pour remplir le ministère de la prédication; qu'il montre avant tout ce qu'il est en état de faire par une conduite inspirée par la vertu, et qu'il annonce la vérité dans un esprit de douceur et de modestie. « Ses œuvres, c'est-à-dire son talent, ce dont il est capable.

ỷ. 14. — [12] Que si, au contraire, dans les efforts que vous faites pour arriver

15. Ce n'est pas là la sagesse qui vient d'en haut, mais c'est une sagesse terrestre, animale et diabolique [13].

16. Car où il y a de la jalousie et un esprit de contention, il y a aussi du trouble, et toute sorte de mal.

17. Mais la sagesse qui vient d'en haut [14], est premièrement chaste [15], puis amie de la paix [16], modérée et équitable, susceptible de tout bien [17], pleine de miséricorde et de fruits de bonnes œuvres [18] : elle ne juge point, elle n'est point dissimulée [19].

18. Or les fruits de la justice se sèment dans la paix, par ceux qui font des œuvres de paix [20].

15. non est enim ista sapientia desursum descendens : sed terrena, animalis, diabolica.

16. Ubi enim zelus et contentio : ibi inconstantia, et omne opus pravum.

17. quæ autem desursum est sapientia, primum quidem pudica est, deinde pacifica, modesta, suadibilis, bonis consentiens, plena misericordia, et fructibus bonis, non judicans, sine simulatione.

18. Fructus autem justitiæ, in pace seminatur, facientibus pacem.

---

au ministère de la prédication, vous n'avez d'autre but que de pouvoir, comme prédicateur, montrer contre les autres un zèle dépourvu de charité et disputer avec eux, non-seulement ne vous glorifiez pas d'être sage, mais ne vous imaginez pas, contre la vérité, que vous avez les dispositions requises pour ce ministère.

ỳ. 15. — [13] Car être animé d'un zèle sans charité, et de l'esprit de contention, ce n'est point là la sagesse céleste, qui émane de Dieu, mais ce sont des sentiments terrestres, parce que celui qui est dans ces dispositions ne songe pas à la gloire de Dieu, mais aux biens de la terre, aux honneurs, aux richesses; des sentiments animaux, parce que celui qui les a, comme les animaux, ne se laisse guider que par ses passions, sans connaître l'autorité de la raison; des sentiments diaboliques, parce que celui qui est dans ce cas s'élève avec orgueil, comme satan, au-dessus des autres, il use d'artifice, de mensonge et de séduction pour arriver à ses fins, et en outre, il est sous l'influence de satan.

ỳ. 17. — [14] les sentiments que Dieu lui-même inspire.

[15] sans aucun mélange d'erreur. Le prédicateur que l'esprit de Dieu dirige, n'aime que la vérité, et il l'enseigne sans aucune autre vue.

[16] elle est amie de la paix, elle procure la paix.

[17] Cela n'est pas dans le Grec.

[18] elle se distingue par les œuvres de la charité et par toutes sortes de bonnes actions. *Matth.* 7, 16.

[19] elle ne juge pas désavantageusement sur des apparences extérieures, et elle ne se déguise point, mais elle se produit telle qu'elle est.

ỳ. 18. — [20] Or, là où est cette sagesse, où sont de tels prédicateurs, là sont opérées, au moyen de doux et pacifiques avertissements, des œuvres vraiment bonnes, des œuvres qui conduisent au salut, même à l'égard d'autrui, par ceux qui vivent en paix avec le reste des hommes, c'est-à-dire par ces prédicateurs sages et pacifiques.

CHAPITRE IV.

Vos contestations proviennent de votre convoitise que vous ne réprimez pas, et qui néanmoins n'atteint pas les objets qu'elle poursuit, soit que vous priiez Dieu pour cela, soit que vous ne le priiez pas. Vous, hommes du monde, ne savez-vous pas que les amis du monde sont les ennemis de Dieu, ou pensez-vous que vos sentiments dépourvus de charité, votre envie soit un effet du Saint-Esprit? Le Saint-Esprit ne rend-il pas plutôt bienveillants? Faites donc pénitence, et humiliez-vous! Cessez de vous injurier les uns les autres, et ne jugez pas témérairement; car quiconque agit de la sorte se rend coupable contre la loi, et Dieu seul a droit de juger. Abstenez-vous de votre manière de faire des projets; car nous sommes entièrement entre les mains de Dieu. Dites plutôt en toutes choses, que vous dépendez de la volonté de Dieu, et ne vous glorifiez plus du succès de vos déterminations. Tout cela vous ne l'ignorez pas, mais c'est un motif de plus pour vous de le mettre en pratique avec d'autant plus de zèle, si vous ne voulez vous rendre d'autant plus criminels.

1. Unde bella et lites in vobis? Nonne hinc? ex concupiscentiis vestris, quæ militant in membris vestris?

2. Concupiscitis, et non habetis: occiditis, et zelatis : et non potestis adipisci : litigatis, et bellige-

1. D'où viennent les guerres et les procès entre vous [1]? N'est-ce pas de vos passions, qui combattent dans votre chair [2]?

2. Vous êtes pleins de désirs, et vous n'avez pas *ce que vous désirez* : vous tuez, et vous êtes jaloux [3], et vous

---

℣. 1. — [1] D'où proviennent les divisions qui s'élèvent parmi vous au sujet de la doctrine chrétienne, tellement qu'il se forme divers partis? L'Apôtre avait parlé dans ce qui précède de ces hommes vains et prétentieux, qui croyaient posséder le don de la prédication, portaient envie aux vrais Docteurs, et cherchaient à s'ingérer dans le ministère de la prédication, afin d'avoir l'occasion de disputer et de faire briller leur prétendue sagesse : maintenant il fait connaître la source de l'esprit de contention qui les animait, et de tous les désordres de leur conduite. Saint Paul aussi se plaint souvent de ces hommes querelleurs, qui altéraient la vraie doctrine, et il décrit particulièrement 1. *Cor.* 3, les divers partis qu'ils formaient. D'autres expliquent cela d'inimitiés qui s'étaient élevées pour des causes inconnues, et qui divisaient les églises. La première explication s'accorde mieux avec le contexte, quoique d'ailleurs l'Apôtre ait très-bien pu avoir aussi en vue la conduite de certains individus.

[2] Litt. : dans vos membres. — Pourquoi êtes-vous en guerre, si ce n'est parce que vous voulez vous élever au-dessus des autres, vous procurer certains avantages temporels et les biens de la terre (*voy. pl. h.* 3. note 13.), parce que vous êtes les esclaves de vos passions, qui au fond de vos cœurs combattent contre l'esprit, contre la connaissance que vous avez du bien, et qui l'assujettissent, quoique par ce moyen vous n'arriviez pas à vos fins? Cette dernière pensée est clairement exprimée dans le verset qui suit.

℣. 2. — [3] Vous vous déchirez par envie et par une jalousie qui va jusqu'à la mort (note 1.).

ne pouvez obtenir *ce que vous voulez* : vous plaidez, et vous faites la guerre *les uns contre les autres*, et vous n'avez pas néanmoins *ce que vous tâchez d'avoir*, parce que vous ne le demandez pas *à Dieu*.

ratis, et non habetis, propter quod non postulatis.

3. Vous demandez, et vous ne recevez point, parce que vous demandez mal, *demandant* pour avoir de quoi satisfaire à vos passions [4].

3. Petitis, et non accipitis : eo quod male petatis : ut in concupiscentiis vestris insumatis.

4. Ames adultères, ne savez-vous pas que l'amour de ce monde est une inimitié contre Dieu [5]? Et par conséquent, quiconque voudra être ami de ce monde, se rend ennemi de Dieu.

4. Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundi, inimica est Dei? Quicumque ergo voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituitur.

5. Pensez-vous que l'Ecriture dise en vain : L'esprit qui habite en vous, vous aime d'un amour de jalousie [6]?

5. An putatis quia inaniter Scriptura dicat : Ad invidiam concupiscit spiritus, qui habitat in vobis?

6. Il donne aussi une plus grande grâce. C'est pourquoi il est dit [7] : Dieu résiste aux superbes, et donne sa grâce aux humbles [8].

6. Majorem autem dat gratiam. Propter quod dicit : Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.

℣. 3. — [4] Malgré toute la peine que vous vous donnez, vous n'obtenez pas ce que vous recherchez, soit parce que vous ne priez pas Dieu pour cela, soit parce que vous ne le lui demandez qu'afin de pouvoir satisfaire vos passions, et, par conséquent, afin que Dieu en soit le complice.

℣. 4. — [5] Vous, hommes livrés au vice, vous qui brisez l'union que vous avez contractée avec Dieu, et qui vous abandonnez à un autre époux, au monde, à ses convoitises, ne savez-vous pas que celui qui aime d'une manière désordonnée ce monde, ses honneurs, ses biens, ses plaisirs, est l'ennemi de Dieu? Le Grec porte : Vous, hommes et femmes adultères.

℣. 5. — [6] L'Ecriture ne dit-elle pas que l'Esprit qui est communiqué aux chrétiens, n'a rien de commun avec l'envie (avec la jalousie, le dépit, la haine), qu'au contraire c'est un esprit de charité (*Rom*. 5, 15. 15, 30.)? Ces faux docteurs étaient des hommes envieux (*Voy*. note 1.). C'est pour cette raison que l'Apôtre, entre tous les autres vices, insiste particulièrement sur l'envie. Les mots : l'Esprit qui etc., ne doivent pas être rapportés à tel passage déterminé de l'Ecriture, ils se rapportent à l'Ecriture en général, où il est marqué à chaque page que l'Esprit-Saint est un esprit de charité, et que ceux-là seulement qui aiment, peuvent se rendre le consolant témoignage qu'ils sont animés du Saint-Esprit.

℣. 6. — [7] *Prov*. 3, 34.

[8] c'est-à-dire l'affection, la charité.

7. Subditi ergo estote Deo : resistite autem diabolo, et fugiet a vobis.

8. Appropinquate Deo, et appropinquabit vobis. Emundate manus, peccatores : et purificate corda, duplices animo.

9. Miseri estote, et lugete, et plorate : risus vester in luctum convertatur, et gaudium in mœrorem.

10. Humiliamini in conspectu Domini, et exaltabit vos.

11. Nolite detrahere alterutrum fratres. Qui detrahit fratri, aut qui judicat fratrem suum, detrahit legi, et judicat legem. Si autem judicas legem : non es factor legis, sed judex.

12. Unus est legislator, et judex, qui potest perdere, et liberare.

13. Tu autem quis es, qui judicas proximum? Ecce nunc qui dicitis : Hodie, aut crastino ibimus in illam civitatem, et facie-

7. Soyez donc soumis à Dieu [9] : mais résistez au diable [10], et il s'enfuira de vous.

8. Approchez-vous de Dieu [11], et il s'approchera de vous. Lavez vos mains, pécheurs, et purifiez vos cœurs [12], vous qui avez l'âme double [13].

9. Affligez-vous vous-mêmes [14]; soyez dans le deuil et dans les larmes; que votre ris se change en pleurs, et votre joie en tristesse.

10. Humiliez-vous en la présence du Seigneur, et il vous élèvera.

11. Mes frères, ne parlez point mal les uns des autres [15]. Celui qui parle contre son frère, ou qui juge son frère, parle contre la loi, et juge la loi [16]. Que si vous jugez la loi, vous n'en êtes plus observateur, mais *vous vous en rendez* le juge.

12. Il n'y a qu'un législateur et qu'un juge qui peut sauver et qui peut perdre.

13. Mais vous, qui êtes-vous pour juger votre prochain? Je m'adresse maintenant à vous [17], qui dites : Nous irons aujourd'hui ou demain en une

---

ỳ. 7. — [9] L'Apôtre exhorte maintenant ces hommes sans charité à se convertir.

[10] n'opposez de résistance qu'aux suggestions du démon.

ỳ. 8. — [11] par une pénitence sincère et sévère.

[12] purifiez vos sentiments et vos actions. Les mains sont mises pour les actions.

[13] Ceux-là ont une âme double qui veulent être chrétiens, mais qui en même temps sont épris d'un amour désordonné du monde (note 5.), et qui ainsi partagent en quelque manière leur cœur entre Dieu et le monde.

ỳ. 9. — [14] Voy. *Rom.* 8, 13. *Gal.* 5, 24.

ỳ. 11. — [15] Comme cela arrive trop souvent parmi les chrétiens, et même hélas! entre ceux qui enseignent, qui se rabaissent les uns les autres.

[16] Celui qui calomnie son frère, dont la conduite est régulière, ou qui le juge témérairement, calomnie et juge la loi de Dieu, sur laquelle il règle ses actions. Sur les jugements contraires à la charité voy. *Rom.* 2, 1.

ỳ. 13. — [17] Ceux qui suivent les désirs de la convoitise (ỳ. 1.) sont d'ordinaire enclins à faire des projets, et croient que, par leur savoir faire, ils en viendront à bout. L'Apôtre fait voir au contraire que toutes nos déterminations dépendent de l'assistance de Dieu.

telle ville, nous demeurerons-là un an, nous y trafiquerons, nous y gagnerons beaucoup;

14. quoique vous ne sachiez pas même ce qui arrivera demain.

15. Car qu'est-ce que votre vie, sinon une vapeur qui paraît pour un peu de temps, et qui disparaît ensuite? au lieu que vous devriez dire : S'il plaît au Seigneur, et si nous vivons, nous ferons telle et telle chose.

16. Mais bien loin de là, vous vous élevez dans vos pensées présomptueuses [18]. Toute cette présomption est mauvaise.

17. Celui-là donc est coupable de péché, qui sachant le bien qu'il doit faire, ne le fait pas [19].

mus ibi quidem annum, et mercabimur, et lucrum faciemus :

14. qui ignoratis quid erit in crastino.

15. Quæ est enim vita vestra? vapor est ad modicum parens, et deinceps exterminabitur. Pro eo ut dicatis : Si Dominus voluerit; et : Si vixerimus, faciemus hoc, aut illud.

16. Nunc autem exsultatis in superbiis vestris. Omnis exsultatio talis, maligna est.

17. Scienti igitur bonum facere, et non facienti, peccatum est illi.

ỳ. 16. — [18] Et vous, au contraire, vous montrez par vos sentiments et par votre conduite, autant d'orgueil que si vous ne dépendiez nullement de Dieu.

ỳ. 17. — [19] Vous savez cela, ou vous prétendez le savoir, puisque vous vous glorifiez d'être sages (*Pl. h.* 3, 13.) : si donc vous ne le faites pas, toute la connaissance que vous avez du bien, ne vous rendra que plus dignes de châtiment.

CHAPITRE V.

Vous, riches, vous expierez les crimes dont vous vous rendez coupables par votre orgueil et par l'oppression des pauvres innocents. Vous qui êtes opprimés, soyez patients; car le Seigneur est proche. Soyez constants comme Job et les Prophètes; car le Seigneur est un juste rémunérateur. Ne jurez point; mais que la parole donnée soit sacrée. Que celui qui est malade reçoive le sacrement divin de l'extrême-onction, afin qu'il soit fortifié et qu'il obtienne l'entière rémission de ses péchés. Confessez les uns aux autres vos péchés, et priez les uns pour les autres; car la prière du juste a une grande puissance. Que chacun s'efforce de ramener son prochain dans la voie droite; car c'est là une action très-méritoire.

1. Agite nunc divites, plorate ululantes in miseriis vestris, quæ advenient vobis.

2. Divitiæ vestræ putrefactæ sunt : et vestimenta vestra a tineis comesta sunt.

3. Aurum et argentum vestrum æruginavit : et ærugo eorum in testimonium vobis erit, et manducabit carnes vestras sicut ignis. Thesaurizastis vobis iram in novissimis diebus.

4. Ecce merces operariorum, qui messuerunt regiones vestras, quæ fraudata est a vobis, clamat :

1. Mais vous, riches [1], pleurez, poussez des cris et des hurlements dans la vue des misères qui doivent fondre sur vous.

2. La pourriture consume les richesses que vous gardez, les vers mangent les vêtements que vous avez en réserve.

3. La rouille gâte l'or et l'argent que vous cachez, et cette rouille portera témoignage contre vous, et dévorera votre chair comme un feu. C'est là le trésor de colère que vous amassez pour les derniers jours [2].

4. Sachez que le salaire que vous faites perdre aux ouvriers qui ont fait la récolte de vos champs, crie *contre*

℣. 1. — [1] L'Apôtre exprime encore maintenant un nouveau blâme, le blâme contre les riches injustes. Par ces riches il faut entendre ceux qui, possédant de grands biens terrestres, n'en font pas, comme les économes de Dieu, un bon usage, mais les font servir à la satisfaction de leurs passions, ou y placent toute leur consolation. Voy. *Luc*, 6, 24.

℣. 3. — [2] Toutes vos richesses ne sont rien, elles passeront, et elles ne vous seront d'aucun secours (*Matth.* 6, 19.); votre avarice a été cause que vous avez laissé inutilement en dépôt votre or et votre argent, et sa rouille, le non-usage de vos biens, sera contre vous un témoignage irrécusable de la dureté de vos cœurs, et vous consumera comme un feu vengeur, quand un jour vous reconnaîtrez pleinement votre endurcissement; car vous avez amassé un trésor pour le jour du jugement, alors que la vengeance de Dieu s'appesantira sur vous. Les mots « de colère » ne sont pas dans le Grec.

vous, et que leurs[3] cris sont montés jusqu'aux oreilles du Dieu des armées.

5. Vous avez vécu sur la terre dans les délices et dans le luxe; vous vous êtes engraissés comme *des victimes préparées* pour le jour du sacrifice[4].

6. Vous avez condamné et tué le juste, sans qu'il vous ai fait de résistance[5].

7. Mais vous, mes frères, persévérez dans la patience jusqu'à l'avènement du Seigneur[6]. Vous voyez que le laboureur, dans l'espérance de recueillir le fruit précieux de la terre, attend patiemment que Dieu envoie les pluies de la première et de l'arrière saison[7].

8. Soyez ainsi patients, et affermissez vos cœurs; car l'avènement du Seigneur est proche.

9. N'ayez point d'aigreur, mes frères, les uns contre les autres, afin que vous ne soyez point condamnés. Voilà le juge qui est à la porte.

10. Prenez, mes frères, pour exemple de patience dans les maux et les afflictions, les Prophètes qui ont parlé au nom du Seigneur.

et clamor eorum in aures Domini sabaoth introivit.

5. Epulati estis super terram, et in luxuriis enutristis corda vestra, in die occisionis.

6. Addixistis, et occidistis justum, et non restitit vobis.

7. Patientes igitur estote fratres, usque ad adventum Domini. Ecce agricola expectat pretiosum fructum terræ, patienter ferens donec accipiat temporaneum, et serotinum.

8. Patientes igitur estote et vos, et confirmate corda vestra : quoniam adventus Domini appropinquavit.

9. Nolite ingemiscere fratres in alterutrum, ut non judicemini. Ecce judex ante januam assistit.

10. Exemplum accipite, fratres, exitus mali, laboris, et patientiæ, Prophetas : qui locuti sunt in nomine Domini.

℣. 4. — [3] les cris des moissonneurs, des ouvriers, comme porte le Grec.

℣. 5. — [4] Vous vous êtes comme engraissés, afin de pouvoir être immolés au jour du jugement. Voy. *Job*, 15. note 29.

℣. 6. — [5] comme une brebis patiente de Jésus-Christ, sacrifiant tout pour sauver les âmes.

℣. 7. — [6] Voy. sur ce point *Matth.* 24. 1. *Thess.* 4, 13. et suiv. L'Apôtre aborde la troisième partie de sa lettre (*voy.* l'introd.), celle où il donne des consolations; et comme ordinairement, à la fin des lettres, ceux qui les composent ajoutent encore certaines instructions qui ont moins de liaison entre elles, comme un supplément à leur pensée, c'est aussi ce que fait saint Jacques.

[7] c'est-à-dire il attend avec patience depuis les semailles jusqu'à la moisson; attendez donc pareillement tout le temps de votre vie. Les pluies de la première saison tombent, dans la Palestine, après le temps des semailles, vers la fin d'octobre; les pluies de l'arrière-saison, peu avant la moisson, vers la fin de mars.

11. Ecce beatificamus eos, qui sustinuerunt. Sufferentiam Job audistis, et finem Domini vidistis, quoniam misericors Dominus est, et miserator.

12. Ante omnia autem fratres mei nolite jurare, neque per cœlum, neque per terram, neque aliud quodcumque juramentum. Sit autem sermo vester : Est, est : Non, non : ut non sub judicio decidatis.

15. Tristatur aliquis vestrum? oret : Æquo animo est ? psallat.

14. Infirmatur quis in vobis ? inducat presbyteros Ecclesiæ, et orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini :

11. Vous voyez que nous les appelons bienheureux, de ce qu'ils ont tant souffert [8]. Vous avez appris quelle a été la patience de Job, et vous avez vu la fin du Seigneur [9] : car le Seigneur est plein de compassion et de miséricorde.

12. Mais avant toutes choses, mes frères, ne jurez ni par le ciel, ni par la terre, ni par quelqu'autre chose que ce soit ; mais contentez-vous de dire : Cela est ; ou : Cela n'est pas ; afin que vous ne soyez point condamnés [10].

13. Quelqu'un parmi vous est-il dans la tristesse? qu'il prie. Est-il dans la joie? qu'il chante de *saints* cantiques.

14. Quelqu'un parmi vous est-il malade [11] ? qu'il appelle les Prêtres de l'Eglise [12], et qu'ils prient sur lui [13] l'oignant d'huile au nom du Seigneur [14].

ỳ. 11. — [8] les justes qui sont arrivés à la consommation dans le ciel : ayez donc aussi de la constance, afin d'être proclamés bienheureux comme eux.

[9] vous avez vu l'issue glorieuse des afflictions que le Seigneur lui avait envoyées. Voy. *Job*, 42.

ỳ. 12. — [10] Saint Jacques ne défend pas généralement toute espèce de jurement, mais seulement celui qui se fait à la légère dans la vie privée. La preuve qu'il n'interdit pas le jurement devant les tribunaux, c'est qu'il parle des jurements par le ciel etc., dont on ne fait usage que dans la vie privée, jamais devant les tribunaux. Devant les tribunaux on ne jure que par Dieu (3. *Moys*. 19, 12. 5. *Moys*. 6, 13.). Voy. de plus longs développements dans *Matth*. 5, 34-37. (*a*).

ỳ. 14. — [11] grièvement malade, comme porte le Grec. C'est aussi de cette manière que l'explique le concile de Trente. Le sacrement de l'Extrême-Onction doit être administré aux malades, à ceux surtout qui le sont dangereusement, de sorte qu'il ne paraît pas probable qu'ils s'en relèvent.

[12] Littéralement : les Anciens, mais par les Anciens ce sont toujours les Evêques et les Prêtres qui sont désignés, et ceux qui exerçaient ce ministère, d'après l'usage reçu dans l'Eglise entière, étaient toujours Prêtres. L'un d'entre eux administrait le sacrement, les autres n'étaient d'ordinaire que pour l'accompagner ; d'où il suit qu'un seul suffit.

[13] L'Apôtre dit : sur lui, parce que, pendant la prière, le Prêtre tenait la main étendue sur le malade.

[14] à la place et dans la vertu du Seigneur : car le nom est la nature de la

(*a*) Le Grec peut se traduire : Mais que votre oui (votre affirmation), soit, oui ; et que votre non (votre négation), soit, non.

15. Et la prière de la foi [15] sauvera le malade[16]; le Seigneur le soulagera[17], et s'il a commis des péchés, ils lui seront remis [18].

16. Confessez vos fautes [19] l'un à l'autre; et priez l'un pour l'autre, afin que vous soyez guéris [20]; car la prière assidue du juste peut beaucoup.

17. Elie était un homme sujet, comme nous, à toutes les misères de la vie : et cependant ayant prié Dieu avec grande ferveur qu'il ne plût point, il cessa de pleuvoir sur la terre durant trois ans et demi.

18. Et ayant prié de nouveau, le ciel donna de la pluie, et la terre produisit son fruit [21].

15. et oratio fidei salvabit infirmum, et alleviabit eum Dominus : et si in peccatis sit, remittentur ei.

16. Confitemini ergo alterutrum peccata vestra, et orate pro invicem ut salvemini : multum enim valet deprecatio justi assidua.

17. Elias homo erat similis nobis passibilis : et oratione oravit ut non plueret super terram, et non pluit annos tres, et menses sex.

18. Et rursum oravit : et cœlum dedit pluviam, et terra dedit fructum suum.

---

personne ou de la chose nommée (*Matth.* 28. note 20.). L'huile n'est qu'un signe symbolique de l'effusion de la vertu d'en-haut.

ỳ. 15. — [15] la prière de la grâce, la prière en vertu de laquelle la grâce est conférée. Le mot *foi* est mis ici comme *Rom.* 12, 3. pour les dons de la grâce, parce que la foi est la porte de toutes les grâces.

[16] lui procurera son salut éternel, et même la guérison corporelle, si elle entre dans les desseins de Dieu.

[17] il lui donnera le courage pour supporter ses souffrances, et la force nécessaire pour le moment de l'agonie, ou même il lui rendra la santé. *Voy.* la note ci-dessus.

[18] Litt. : S'il est dans le péché; — l'Apôtre dit : « s'il y a encore en lui des péchés » : s'il arrivait qu'il fût encore entaché de la souillure du péché. C'est qu'il suppose que le malade a déjà eu recours aux moyens que l'Eglise lui prescrit pour se purifier, avant de recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction. Ce sacrement divin était seulement destiné à lui remettre ensuite les péchés soit véniels soit mortels dont il n'avait pas connaissance. Dans le cas où la confession n'est pas possible, la contrition parfaite des péchés qu'on a commis suffit naturellement. Le saint concile de Trente enseigne d'ailleurs (sess. 14, chap. 1.), que saint Jacques parle ici du sacrement de l'Extrême-Onction, que Jésus-Christ a institué, et dont *saint Marc* 6, 13. fait déjà mention.

ỳ. 16. — [19] Litt. : confessez donc etc. — Cette particule n'est pas dans le Grec.

[20] Mais ne confessez pas seulement vos péchés dans le cas de nécessité, comme cela est prescrit pour la réception du sacrement de l'Extrême-Onction, mais encore en d'autres occasions; et, dans ces sentiments d'humilité, priez les uns pour les autres.

ỳ. 18. — [21] Au troisième livre des *Rois*, 17, 1. et suiv. il y a seulement le nombre rond « trois ans »; et il n'y est non plus fait aucune mention de cette prière d'Elie avant et après la famine. Saint Jacques savait ainsi toutes ces circonstances qu'il ajoute par la tradition.

19. Fratres mei, si quis ex vobis erraverit a veritate, et converterit quis eum :

20. scire debet, quoniam qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus a morte, et operiet multitudinem peccatorum.

19. Mes frères, si l'un d'entre vous s'égare du chemin de la vérité [22], et que quelqu'un l'y fasse rentrer;

20. qu'il sache que celui qui convertira un pécheur et le retirera de son égarement, sauvera une âme de la mort, et couvrira la multitude de ses péchés [23].

℣. 19. — [22] de la vraie doctrine ou d'une conduite vraie (vertueuse).

℣. 20. — [23] il effacera la multitude des péchés de celui qui est dans l'erreur, et de ses propres péchés : les péchés de celui qui erre, parce qu'il le convertit, qu'il l'amène à faire pénitence et à se confesser ; ses propres péchés, parce que, en exerçant la charité à l'égard de son prochain qui était tombé, il se rend de plus en plus digne de recevoir la grâce de la rémission et du pardon de ses fautes. Voy. *Luc*, 7, 47.

PRÉFACE

SUR

LES DEUX ÉPITRES DE L'APOTRE S. PIERRE.

Simon-Pierre, le Prince des Apôtres (*Matth.* 16, 16. et suiv.) et le chef des Pasteurs (*Jean*, 21, 13. et suiv.), dont les saints Evangiles (*Jean*, 1, 40-42. *Matth.* 4, 18-20. *Luc*, 5, 1. et suiv. *Matth.* 26, 37. *Jean*, 6, 68. 69. *Matth.* 16, 21. et suiv. 17, 24-26. *Jean*, 13, 1-10. *Matth.* 26. *Jean*, 18, 20. 21.) et les Actes des Apôtres (chap. 1-12. 15. note 29. *Gal.* 2, 11. *Act.* 28. note 17.) nous font connaître les circonstances de la vie, fixa d'abord son siége épiscopal à Antioche, puis à Rome. Il ne fit pas toutefois dans ces villes un séjour continuel; mais, de même que les autres Apôtres, il parcourut diverses contrées de l'empire romain, soit pour y porter la lumière de l'Evangile, soit pour affermir dans la foi ceux qui l'avaient nouvellement embrassée. Suivant les témoignages les plus dignes de foi, les lieux qui, outre la Palestine, furent les théâtres de ses travaux, furent la Syrie, la Mésopotamie, l'Asie-Mineure, la Grèce et l'Italie. Sa première Epître étant adressée aux chrétiens du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de la Bithynie et de l'Asie, il peut à peine y avoir quelque doute qu'il ait prêché dans ces contrées de l'Asie-Mineure. Le but de cette lettre est de confirmer les chrétiens dans la conviction que leur foi est la foi orthodoxe, de les porter à la constance au milieu des souffrances et des persécutions, et de les exhorter à mener une vie sainte. Après un court préambule sur la sublimité de l'espérance du chrétien (chap. 1, 1-12.), l'Apôtre exhorte ses lecteurs à une vie digne d'une si éminente dignité, mais particulièrement à une charité sincère les uns envers les autres

(chap 1, 13. jusqu'à chap. 2, 12.). Ensuite il recommande certains devoirs particuliers de la vie sociale (chap. 2, 13-17.) et domestique (chap. 2, 18. jusqu'à chap. 4, 19.), et il exhorte les supérieurs à remplir consciencieusement les obligations de leurs charges, les subordonnés à se montrer obéissants, tous les chrétiens à s'abandonner à la volonté de Dieu et à supporter avec constance les épreuves de cette vie (chap. 5, 1-11.). L'Epître est écrite de Babylone (chap. 5, 13.), dénomination qui, suivant la manière de parler alors reçue parmi les chrétiens, désigne Rome païenne. Voy. *Apoc.* 14, 8. On ne peut déterminer avec précision le temps auquel elle fut composée. Comme saint Pierre écrivit et adressa aux mêmes lecteurs sa seconde Epître (2. *Pier.* 3, 1.) peu avant qu'il mourut dans les tourments du martyre à Rome (2. *Pier.* 1, 13-15.), et qu'il ne peut s'être écoulé un long espace de temps entre la composition de ses deux Epîtres, on peut supposer qu'elle fut écrite entre l'an 50 et 66 ou 67 après Jésus-Christ, laquelle année 66 ou 67 fut celle de la mort de saint Pierre.

Dans sa seconde Epître l'Apôtre exhorte à une conduite vertueuse (chap. 1, 3-11.), à la constance dans la foi chrétienne (verset 12-21.), et il cherche à prémunir les fidèles contre les faux docteurs et ceux qui cherchaient à les séduire (chap. 2.), spécialement contre ceux qui mettaient en doute et qui combattaient le second avènement du Seigneur (chap. 3.). L'authenticité de cette Epître a été contestée en certains lieux dans l'ancienne Eglise; mais depuis que les conciles de Laodicée et de Carthage eurent compulsé la tradition et recueilli les témoignages des saints Pères sur le nom de l'auteur, et que soit ces témoignages soit la tradition eurent été reconnus fondés, cette lettre, à partir du quatrième siècle, a toujours été considérée comme étant de saint Pierre et mise au nombre des Livres saints, et c'est en cette qualité que le dernier concile œcuménique, le concile de Trente, l'a insérée dans son canon. Pour ce qui est de la première Epître, il n'a jamais existé de doute semblable.

I^RE ÉPITRE

DE L'APOTRE SAINT PIERRE.

CHAPITRE PREMIER.

Pierre écrit aux chrétiens sortis du judaïsme de l'Asie-Mineure, lesquels Dieu, suivant ses décrets, a choisis pour la sanctification, après qu'ils ont été rachetés par la foi en Jésus-Christ, et il les salue. Loué soit Dieu pour l'espérance que nous avons en Jésus-Christ, de recevoir un héritage impérissable dans le ciel, une félicité qui se révèlera au jour du jugement, jour auquel la joie succèdera aux épreuves et aux luttes par l'apparition de Jésus-Christ, en qui vous vous réjouissez dans la charité et dans la foi, ayant l'espoir d'obtenir le bonheur qui a été l'objet des recherches des Prophètes, mais dont ils n'ont point joui eux-mêmes durant leur vie, étant destinés seulement à vous transmettre par leurs oracles ce qui vous est présentement annoncé d'une manière claire par les prédicateurs de la foi, éclairés des lumières du Saint-Esprit! C'est pourquoi, puisque tel est le glorieux avenir qui vous est assuré, comme des hommes sages et prudents, ne dirigez les regards de votre esprit que vers l'objet de votre espérance : mourez aux plaisirs que vous avez goûtés jusques-là, soyez saints et prenez pour règle de votre conduite la crainte de Dieu; car vous n'avez point été rachetés au prix de trésors périssables, mais au prix du sang précieux de Jésus-Christ. Sanctifiez vos âmes par une charité mutuelle et constante, comme étant régénérés par la parole de Dieu, laquelle seule, ainsi que tout ce qu'elle engendre, demeure, au lieu que l'homme selon la nature passe.

1. Petrus Apostolus Jesu Christi, electis advenis dispersionis Ponti, Galatiæ, Cappadociæ, Asiæ, et Bithyniæ,

2. secundum præscientiam Dei Patris, in sanctificationem Spiritus, in obedientiam, et aspersio-

1. Pierre, Apôtre de Jésus-Christ[1], aux fidèles qui sont étrangers, et dispersés[2] dans les provinces du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Asie et de la Bithynie[3],

2. qui sont élus, selon la prescience de Dieu le Père, pour recevoir la sanctification du Saint-Esprit, pour obéir

---

ỳ. 1. — [1] Voy. *Rom.* 1, 1.

[2] Les Juifs devenus chrétiens, qui habitaient hors de la Palestine, sont ici désignés sous le nom d'étrangers, parce qu'ils n'étaient pas originaires des contrées qu'ils habitaient, mais qu'ils étaient seulement venus s'y fixer. Ils sont appelés élus, parce que, suivant les décrets éternels de Dieu, ils avaient été appelés au christianisme. « Dans la dispersion » c'est-à-dire dispersés parmi les nations (*Jac.* 1, 1.). D'autres entendent en général les chrétiens, qui, en qualité d'enfants de Dieu et de citoyens du ciel, sont étrangers par rapport au monde, où ils peuvent encore habiter; élus, c'est-à-dire séparés du grand nombre des infidèles. *Voy. pl. b.* 2, 10. *Hébr.* 11, 13.

[3] Les provinces ici désignées sont toutes dans l'Asie-Mineure. Voy. *Act.* 2, 8. 9. 16, 6. 7.

à Jésus-Christ, et pour être arrosés de son sang[4] : que Dieu vous comble de plus en plus de sa grâce et de sa paix.

nem sanguinis Jesu Christi : Gratia vobis et pax multiplicetur.

3. Béni soit le Dieu et le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui, selon la grandeur de sa miséricorde, nous a régénérés par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts, pour *nous donner* l'espérance de la vie[5], 1. *Cor.* 1, 3. *Ephés.* 1, 3.

3. Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui secundum misericordiam suam magnam regeneravit nos in spem vivam, per resurrectionem Jesu Christi ex mortuis,

4. de cet héritage où rien ne peut ni se détruire, ni se corrompre, ni se flétrir, qui vous est réservé dans les cieux[6],

4. in hereditatem incorruptibilem, et incontaminatam, et immarcescibilem, conservatam in cœlis in vobis,

5. à vous que la vertu de Dieu garde par la foi[7], pour vous faire jouir du salut, qui doit être montré à découvert dans la fin des temps[8].

5. qui in virtute Dei custodimini per fidem in salutem, paratam revelari in tempore novissimo.

ỳ. 2. — [4] Litt. :.... Esprit, pour l'obéissance et l'aspersion du sang de Jésus-Christ. — Ceci est ajouté pour l'éclaircissement du mot « élus », en sorte que le sens est : qui sont les élus, que Dieu a prévus devoir correspondre à leur vocation au christianisme, pour être, après avoir été sanctifiés par le Saint-Esprit, amenés à l'obéissance, et purifiés par la vertu du sang de Jésus-Christ. La sanctification par l'Esprit-Saint ou la nouvelle création, la régénération (*Jean*, 3, 5.), est la fin de la rédemption; le moyen est la mort réparatrice de Jésus-Christ et la foi ou l'abandon *docile* de l'homme au Libérateur, à tout ce que le Libérateur enseigne, commande et promet. Sur l'élection voy. *Ephés.* 1, 3-7. *Rom.* 8, 29. Sur l'expression *aspersion* etc. voy. *Hébr.* 10, 22.

ỳ. 3. — [5] Bénédiction, louanges et actions de grâces soient rendues à Dieu le Père, de ce que, par un effet de sa grâce, sans aucun mérite antérieur de notre part (voy. *Rom.* 3, 24.), il a fait de nous, par la vertu de la rédemption de Jésus-Christ, de nouvelles créatures, des hommes nouveaux, afin que nous puissions recevoir l'espérance de la vie éternelle. — Au lieu de l'œuvre entière de la rédemption saint Pierre ne mentionne que ce qui est comme la clef de voûte de l'édifice, la résurrection de Jésus-Christ (Comp. *Act.* 23, 6.). L'espérance du chrétien est dite être une espérance vivante, d'un côté parce que ce n'est pas une espérance vaine, mais qu'elle se réalise, d'un autre côté parce que son objet est la vie éternelle (Jérôm., Aug., Bède).

ỳ. 4. — [6] d'un héritage qui n'est pas comme les biens de ce monde, susceptible d'être dérobé, perdu, mais qui demeure éternellement, que l'on ne possède pas et dont on ne jouit pas au moyen de désirs impurs, mais avec des dispositions pures, angéliques, divines (Aug.).

ỳ. 5. — [7] à vous qui, parce que avec la grâce de Dieu, vous avez la foi (l'espérance et la charité) jouirez etc.

[8] La fin des temps, les derniers temps, sont le jour du Seigneur, le jour du jugement (*Phil.* 1, 6.). En ce jour-là la félicité des justes sera montrée à dé-

6. In quo exsultabitis, modicum nunc si oportet contristari in variis tentationibus :

7. ut probatio vestræ fidei multo pretiosior auro (quod per ignem probatur) inveniatur in laudem, et gloriam, et honorem, in revelatione Jesu Christi :

8. quem cum non videritis, diligitis : in quem nunc quoque non videntes creditis : credentes autem exsultabitis lætitia inenarrabili, et glorificata :

9. reportantes finem fidei vestræ, salutem animarum.

10. De qua salute exquisierunt, atque scrutati sunt prophetæ, qui de futura in vobis gratia prophetaverunt :

11. scrutantes in quod vel quale tempus significaret in eis Spiritus Christi : prænuntians eas quæ in Christo sunt passiones, et posteriores glorias :

6. C'est ce qui vous doit transporter de joie, quoique pendant cette vie qui est si courte, il faille que vous soyez affligés de plusieurs maux [9] ;

7. afin que votre foi ainsi éprouvée, étant beaucoup plus précieuse que l'or qui est éprouvé par le feu, se trouve digne de louange, d'honneur et de gloire à l'avènement glorieux de Jésus-Christ [10],

8. que vous aimez, quoique vous ne l'ayez point vu, et en qui vous croyez, quoique vous ne le voyiez point encore maintenant : ce qui vous fait tressaillir d'une joie ineffable et pleine de gloire,

9. et remporter le salut de vos âmes *comme* la fin de votre foi.

10. C'est ce salut [11], dans la connaissance duquel les Prophètes, qui ont prédit la grâce que vous deviez recevoir, ont désiré de pénétrer, l'ayant recherché avec grand soin,

11. et ayant examiné dans cette recherche en quel temps et en quelle conjoncture l'esprit de Jésus-Christ, qui les instruisait de l'avenir, leur marquait que devaient arriver les souffrances de Jésus-Christ, et la gloire qui les devait suivre [12],

---

couvert; car elle sera proclamée en présence des Anges du ciel et de toutes les créatures de l'univers.

℣. 6. — [9] quoiqu'il soit nécessaire pour le salut de votre âme que etc. Comp. *Jac.* 1, 2. et suiv.

℣. 7. — [10] Ces afflictions doivent arriver, afin que votre foi soit épurée comme l'or est épuré par le feu, et afin que vous soyez rendus même plus purs que l'or, pour recueillir au jour du jugement la gloire, laquelle toutefois revient à Dieu, qui est l'auteur de tout salut. Dans le Grec :... que l'or périssable etc.

℣. 10. — [11] La félicité est le salut chrétien en général, en cette vie et en l'autre. Ce salut, Jésus-Christ, son royaume, les biens de ce royaume furent les objets des recherches et des prophéties des Prophètes.

℣. 11. — [12] L'objet des recherches des Prophètes fut le temps où devait arriver, et les circonstances au milieu desquelles devait s'accomplir ce que l'Esprit de Jésus-Christ, qui était en eux, leur dévoilait, à savoir, les souf-

12. il leur fut révélé que ce n'était pas pour eux-mêmes, mais pour vous, qu'ils étaient ministres et dispensateurs de ces choses, que vous ont maintenant annoncées ceux qui vous ont prêché l'Evangile par le Saint-Esprit envoyé du ciel [13], et que les anges mêmes désirent de contempler [14].

12. quibus revelatum est, quia non sibimetipsis, vobis autem ministrabant ea, quæ nunc nuntiata sunt vobis per eos qui evangelizaverunt vobis, Spiritu Sancto misso de cœlo, in quem desiderant angeli prospicere.

13. C'est pourquoi [15] ceignant les reins de votre âme, et vivant dans la tempérance, attendez avec une espérance parfaite la grâce qui vous sera donnée à l'avènement de Jésus-Christ [16] :

13. Propter quod succincti lumbos mentis vestræ, sobrii perfecte sperate in eam, quæ offertur vobis, gratiam in revelationem Jesu Christi :

14. comme des enfants obéissants, ne devenez pas semblables à ce que vous étiez autrefois, lorsque dans votre ignorance vous vous abandonniez à vos passions.

14. quasi filii obedientiæ, non configurati prioribus ignorantiæ vestræ desideriis :

15. Mais soyez saints dans toute la conduite de votre vie, comme celui qui vous a appelés est saint [17], 3. *Moys.* 11, 44.

15. sed secundum eum, qui vocavit vos, Sanctum; et ipsi in omni conversatione sancti sitis :

---

frances du Messie et la gloire qui en devait être la suite, ce qui forme le fondement de toute espérance chrétienne.

ỷ. 12. — [13] Or, relativement au temps où le Christ devait paraître, et aux circonstances de son avènement, il fut révélé aux Prophètes qu'ils ne verraient pas eux-mêmes son apparition, mais que leur mission était de donner leurs prophéties sur lui pour vous (pour les siècles à venir), prophéties qui contiennent ce qui vous est présentement (aux siècles subséquents) annoncé par les hommes qui ont reçu le Saint-Esprit envoyé du ciel.

[14] l'Esprit-Saint, que les Anges mêmes souhaiteraient de recevoir. Le Saint-Esprit est donné ici comme la source et l'interprète de la sagesse chrétienne, ainsi que le montre le contexte; il est donc mis pour la sagesse chrétienne elle-même. Le texte grec qui lit : lequel (Evangile) les Anges mêmes désirent contempler, n'est point en contradiction avec notre version, mais l'un et l'autre texte exprime la même pensée, laquelle du reste découle également de *Ephés.* 3, 10.

ỷ. 13. — [15] puisque vous avez une espérance si glorieuse.

[16] Ceignez votre esprit spirituellement, de même qu'un soldat se ceint le corps de son ceinturon, et pour cela, ayant une pleine conscience de votre vocation, montrez-vous tempérants et mettez, jusqu'à la fin, toute votre espérance dans le bonheur parfait qui, lors du second avènement de Jésus-Christ pour le jugement, vous sera donné.

ỷ. 15. — [17] comme Dieu est saint.

16. quoniam scriptum est : Sancti eritis, quoniam ego sanctus sum.

17. Et si Patrem invocatis eum, qui sine acceptione personarum judicat secundum uniuscujusque opus, in timore incolatus vestri tempore conversamini.

18. Scientes quod non corruptibilibus auro vel argento redempti estis de vana vestra conversatione paternæ traditionis :

19. sed pretioso sanguine quasi agni immaculati Christi, et incontaminati :

20. præcogniti quidem ante mundi constitutionem, manifestati autem novissimis temporibus propter vos,

21. qui per ipsum fideles estis in Deo, qui suscitavit eum a mortuis, et dedit ei gloriam, ut fides vestra, et spes esset in Deo :

22. Animas vestras castificantes in obedientia charitatis, in fra-

16. selon qu'il est écrit : Soyez saints, parce que je suis saint. 3. *Moys*. 11, 44.

17. Et puisque vous invoquez comme votre Père celui qui, sans avoir égard à la différence des personnes, juge chacun selon ses œuvres, ayez soin de vivre dans la crainte durant le temps que vous demeurez comme étrangers sur la terre ; 5. *Moys*. 10, 17. *Act*. 10, 34. *Rom*. 2, 11.

18. sachant que ce n'a point été par des choses corruptibles, comme l'or ou l'argent, que vous avez été rachetés de la vaine superstition où vous avait fait vivre la tradition de vos pères ;

19. mais par le précieux sang de Jésus-Christ, comme de l'Agneau sans tache et sans défaut [18], 1. *Cor*. 6, 20. 7, 23. *Hebr*. 9, 14.

20. qui avait été prédestiné avant la création du monde [19], mais qui a été manifesté dans les derniers temps pour l'amour de vous [20],

21. qui par lui croyez en Dieu, lequel l'a ressuscité d'entre les morts et l'a comblé de gloire, afin que vous missiez votre foi et votre espérance en Dieu [21].

22. Rendez vos âmes chastes par une obéissance d'amour, et que l'affection

---

ỳ. 19. — [18] Conduisez-vous avec crainte de Dieu, puisque vous avez été rachetés à un si haut prix. Il est dit que la conduite vaine, la conduite de péché, est transmise par héritage, parce que toute culpabilité vient du péché originel, qui se transmet de père en fils (*Rom*. 5, 12.). Jésus-Christ est appelé un Agneau sans tache, parce qu'il était figuré en cette qualité par l'agneau pascal, et que les Prophètes l'ont dépeint sous ces traits (*Isaïe*, 53. *Jér*. 11, 19. *Ps*. 37, 14. 15.).

ỳ. 20. — [19] Voy. *Ephés*. 1, 4. 3, 11.

[20] mais qui, dans la dernière période du développement du royaume de Dieu, dans les temps présents, a apparu visible sur la terre pour votre salut, voy. *Hébr*. 1, 2.

ỳ. 21. — [21] qui a confirmé sa mission, afin que la foi et l'espérance aient leur fondement dans Dieu lui-même.

sincère que vous aurez pour tous vos frères [22], vous donne une attention continuelle à vous témoigner les uns aux autres une tendresse qui naisse du fond du cœur,

ternitatis amore, simplici ex corde invicem diligite attentius :

23. ayant été tous engendrés de nouveau, non d'une semence corruptible, mais incorruptible, par la parole de Dieu qui vit et subsiste éternellement [23].

23. renati non ex semine corruptibili, sed incorruptibili per verbum Dei vivi, et permanentis in æternum :

24. Car toute chair est comme l'herbe, et toute la gloire de l'homme est comme la fleur de l'herbe : l'herbe se sèche, et la fleur tombe;

24. quia omnis caro ut fœnum : et omnis gloria ejus tanquam flos fœni : exaruit fœnum, et flos ejus decidit.

25. mais la parole du Seigneur demeure éternellement; et c'est cette parole qui vous a été annoncée par l'Evangile [24].

25. Verbum autem Domini manet in æternum; hoc est autem verbum, quod evangelizatum est in vos.

ỳ. 22. — [22] Sur la purification par la charité voy. *Jean*, 13, 10. note 10. Dans le Grec : dans l'obéissance de la vérité par l'Esprit.

ỳ. 23. — [23] Le fondement de la charité, le motif pour lequel nous devons nous aimer les uns les autres, c'est la régénération; car par la régénération nous devenons tous, quelle que soit d'ailleurs notre condition extérieure, semblables entre nous, enfants de Dieu et frères, et non pas enfants périssables nés d'une semence périssable, mais enfants éternels du Dieu éternel, obligés, par conséquent, à une charité indéfectible. Le moyen de la régénération est la parole de Dieu : car la foi conduit ensuite au baptême et à la pénitence.

ỳ. 25. — [24] Sens en union avec ce qui précède : D'hommes périssables que vous étiez, vous avez été changés en des enfants de Dieu qui ne périront point; car que l'homme selon la nature, l'homme qui n'a pas été régénéré ne puisse se soutenir devant Dieu, et que, par conséquent, il soit périssable, c'est ce que le Prophète Isaïe a voulu déclarer par ces paroles : Toute chair etc.; il n'y a que la parole du Seigneur et ce qu'elle engendre, la régénération, qui demeure éternellement (quoique même l'homme régénéré, par suite du péché originel commun à tous les hommes, meure de la mort temporelle avec l'homme non régénéré). Or la parole du Seigneur est l'Evangile qui, lorsqu'il est reçu avec foi, engendre des enfants de Dieu pour l'éternité. Voy. sur la suite du sens de ce passage prophétique *Isaï.* 40, 6. et suiv.

CHAPITRE II.

En qualité d'enfants régénérés, dépouillez-vous de toute malice, et soupirez après le lait de la doctrine du salut, ce que l'on peut bien attendre de vous, puisque déjà vous avez appris d'ailleurs à connaître le Seigneur. Approchez-vous de la pierre de l'angle, de la pierre fondamentale, pierre vivante autour de laquelle et sur laquelle vous devez vous élever comme un temple spirituel; car c'est afin que tout s'édifie sur lui que l'Ecriture le fait connaître comme la pierre angulaire, celui par lequel les fidèles obtiennent le salut. Parce que vous avez vous-mêmes la foi, il est pour vous le principe du salut; à l'égard de ceux qui ne croient point, il est pour leur chute. Ces derniers prennent scandale de sa doctrine, quoiqu'ils y aient été appelés; vous, au contraire, vous êtes le peuple élu, quoiqu'auparavant vous ne fussiez point son peuple. Mes bien-aimés, renoncez aux plaisirs pernicieux de la chair. Conduisez-vous de telle sorte que nul ne puisse mal parler de vous. Soyez soumis à toutes les autorités, et n'abusez pas de votre liberté. Vous, esclaves, obéissez à vos maîtres bons et mauvais. Souffrir sans être coupable, fait trouver grâces devant Dieu; Jésus-Christ nous a été sur ce point donné pour modèle, lui qui, sans connaître le péché, est mort pour nos péchés, et a ramené les brebis égarées sous sa houlette.

1. Deponentes igitur omnem malitiam, et omnem dolum, et simulationes, et invidias, et omnes detractiones,

2. sicut modo geniti infantes, rationabile, sine dolo lac concupiscite : ut in eo crescatis in salutem :

3. si tamen gustastis quoniam dulcis est Dominus.

4. Ad quem accedentes lapidem vivum, ab hominibus quidem re-

1. Vous étant donc dépouillés de toute sorte de malice, de tromperie, de dissimulation, d'envie, et de médisance, *Rom.* 6, 4. *Ephés.* 4, 22.

2. comme des enfants nouvellement nés [1], désirez ardemment le lait spirituel et tout pur [2], afin qu'il vous fasse croître pour le salut ;

3. si toutefois vous avez goûté combien le Seigneur est doux [3].

4. Et vous approchant de lui [4], comme de la pierre vivante [5], que les hommes,

---

ỳ. 2. — [1] *Voy. pl. h.* 1, 3. 23.

[2] soupirez après la pure doctrine, qui nourrit l'esprit des enfants de Dieu après leur régénération, de même que le lait nourrit les enfants après leur naissance naturelle.

ỳ. 3. — [3] Désirez le lait spirituel, ce qui ne peut manquer d'arriver, si d'ailleurs vous avez déjà éprouvé les heureux effets que la bonté du Seigneur, la rédemption qui est son œuvre, opère dans nos cœurs. Dieu, qui est charité, quand on s'abandonne entièrement à lui, fait souvent ressentir, particulièrement dans la prière, une volupté intérieure, qui est une opération de la grâce surnaturelle. Cette volupté a son siége dans l'esprit, mais, comme l'enseigne saint Thomas d'Aquin, elle se fait sentir jusqu'à la partie inférieure de l'âme.

ỳ. 4. — [4] pleins de foi et d'amour.

[5] de la pierre angulaire, qui, comme la partie principale de l'édifice spirituel, de l'Eglise, est destiné à en unir entre-eux les deux murs maîtres, les

à la vérité, ont rejetée, mais que Dieu a choisie et mise en honneur [6],

probatum, a Deo autem electum, et honorificatum :

5. entrez vous-même dans la structure de l'édifice, comme étant des pierres vivantes, pour composer une maison spirituelle, et un ordre de saints Prêtres, afin d'offrir à Dieu des sacrifices spirituels qui lui soient agréables par Jésus-Christ [7].

5. et ipsi tanquam lapides vivi superædificamini, domus spiritualis, sacerdotium sanctum, offerre spirituales hostias, acceptabiles Deo per Jesum Christum.

6. C'est pourquoi [8] il est dit dans l'Ecriture : Je vais mettre en Sion [9] la principale pierre de l'angle, la pierre choisie et précieuse; et quiconque croira en lui ne sera point trompé [10].

6. Propter quod continet Scriptura : Ecce pono in Sion lapidem summum angularem, electum, pretiosum : et qui crediderit in eum, non confundetur.

7. Ainsi cette pierre est *une source* d'honneur pour vous qui croyez [11]; mais pour les incrédules, la pierre que les achitectes ont rejetée, et qui néanmoins est devenue la tête de l'angle, *Ps.* 117, 22. *Is.* 8, 14. *Matth.* 21, 42. *Act.* 4, 11.

7. Vobis igitur honor credentibus : non credentibus autem lapis quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli,

8. leur est une pierre contre laquelle ils se heurtent, et une pierre qui les

8. et lapis offensionis, et petra scandali, his qui offendunt verbo,

---

Juifs et les Gentils, et à relier entre elles les diverses parties de l'édifice, et, en même temps, comme pierre fondamentale, à lui servir d'appui. Voy. un plus long développement de cette pensée *Ephés.* 2, 21. et suiv. Jésus-Christ est appelé la pierre vivante, parce que c'est de lui que toute vie émane.

[6] Voy. *Act.* 4, 11. et suiv. *Matth.* 21, 42.

ỳ. 5. — [7] Tous les fidèles ensemble, et chaque fidèle en particulier, doivent s'édifier en lui et sur lui comme des pierres vivantes, c'est-à-dire comme tirant de Jésus-Christ la vie divine de la charité qu'ils possèdent, pour former, par cette union vivante avec lui, une maison spirituelle, un sacerdoce saint, qui chaque jour offre à Dieu les victimes spirituelles de la pénitence, de la mortification, de la prière et de toutes les vertus, et, par ce moyen, parce que ces victimes sont offertes en Jésus-Christ, dans ses sentiments, devient agréable à Dieu le Père. C'est ainsi que tout chrétien est prêtre; car, dit saint Léon, qu'y a-t-il de plus sacerdotal que d'offrir à Dieu une conscience pure et les victimes sans taches d'une vraie piété sur l'autel du cœur? C'est avec assez peu de sens que quelques-uns ont conclu de ce sacerdoce intérieur qu'il n'y en a point d'extérieur.

ỳ. 6. — [8] parce qu'un édifice spirituel doit s'élever par lui.

[9] dans Jérusalem, où Jésus-Christ fut crucifié.

[10] Voy. *Isai.* 28, 16. *Rom.* 9, 33.

ỳ. 7. — [11] Pour vous, vous ne serez pas, lors du jugement, couverts de confusion, mais vous arriverez par lui à la gloire, à la glorification.

nec credunt in quo et positi sunt.

9. Vos autem genus electum, regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis : ut virtutes annuntietis ejus, qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum.

10. Qui aliquando non populus, nunc autem populus Dei : qui non consecuti misericordiam, nunc autem misericordiam consecuti.

11. Charissimi, obsecro vos tanquam advenas et peregrinos abstinere vos a carnalibus desideriis, quæ militant adversus animam,

12. conversationem vestram inter gentes habentes bonam : ut in eo, quod detrectant de vobis tanquam de malefactoribus, ex bonis operibus vos considerantes, glorificent Deum in die visitationis.

fait tomber, eux qui se heurtent contre la parole, par une incrédulité à laquelle ils ont été abandonnés [12].

9. Mais quant à vous, vous êtes la race choisie [13], l'ordre des Prêtres rois [14], la nation sainte, le peuple conquis, afin que vous publiiez les grandeurs de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière [15];

10. vous qui autrefois n'étiez point son peuple, mais qui maintenant êtes le peuple de Dieu; vous qui n'aviez point obtenu miséricorde, mais qui maintenant avez obtenu miséricorde. *Osée*, 2, 24. *Rom*. 9, 25.

11. Je vous exhorte, mes bien-aimés, à vous abstenir comme étrangers et voyageurs que vous êtes [16], des désirs charnels qui combattent contre l'âme [17].

12. Conduisez-vous parmi les Gentils d'une manière sainte, afin qu'au lieu qu'ils médisent de vous, comme si vous étiez des méchants, les bonnes œuvres qu'ils vous verront faire, les portent à rendre gloire à Dieu au jour de sa visite [18].

ỳ. 8. — [12] autrem. : et ne croient point, ce à quoi cependant ils ont été destinés; — à quoi cependant ils sont appelés; car tous sont appelés à apprendre à connaître et à aimer Dieu par Jésus-Christ, pour être un jour sauvés.

ỳ. 9. — [13] Pour vous, vous êtes de ceux que Dieu n'a pas seulement appelés, mais qui ont suivi leur vocation, fidélité qui a fait de vous une assemblée sainte, séparée, élue, de même qu'autrefois les Juifs étaient le peuple terrestre de Dieu, séparé du reste des peuples (5. *Moys*. 26, 17. 18.).

[14] Chacun de vous est roi et Prêtre; il est roi, car il a sous sa domination ses sens, ses passions, ses penchants, et il est appelé au royaume du ciel, à régner avec Jésus-Christ. C'est pour cette raison qu'autrefois ceux qui étaient baptisés portaient une couronne sur la tête, et ceux qui étaient confirmés, un bandeau sur le front. Sur la dignité sacerdotale du chrétien *voy. pl. h.* ỳ. 5.

[15] afin que vous serviez à la glorification de celui qui vous a fait passer de l'erreur et de l'état du vice à la vérité et à la vertu.

ỳ. 11. — [16] puisque vous n'êtes point citoyens du siècle abandonné aux passions, mais des étrangers, des voyageurs dans le monde, des citoyens du ciel.

[17] et qui tuent la vie de l'âme si l'on n'en triomphe. Voy. *Gal*. 5, 17. et suiv.

ỳ. 12. — [18] afin que vos bonnes œuvres les portent à se convertir, qu'elles

13. Soyez donc soumis, pour l'*amour* de Dieu [19], à toutes sortes de personnes [20], soit au Roi comme au souverain,

14. soit aux Gouverneurs comme à ceux qui sont envoyés de sa part, pour punir ceux qui font mal, et pour traiter favorablement ceux qui font bien.

15. Car la volonté de Dieu est que, par votre bonne vie, vous fermiez la bouche aux hommes ignorants et insensés [21],

16. étant libres, non pour vous servir de votre liberté comme d'un voile qui couvre vos mauvaises actions, mais pour agir en serviteurs de Dieu [22].

17. Rendez à tous l'honneur *qui leur est dû* [23]: aimez vos frères [24], craignez Dieu, honorez le roi.

18. Serviteurs, soyez soumis à vos maîtres avec toute sorte de respect, non-seulement à ceux qui sont bons et doux, mais même à ceux qui sont rudes et fâcheux. *Eph.* 6, 5. *Col.* 3, 22. *Tit.* 2, 9.

13. Subjecti igitur estote omni humanæ creaturæ propter Deum: sive Regi, quasi præcellenti;

14. sive Ducibus, tanquam ab eo missis ad vindictam malefactorum, laudem vero bonorum:

15. quia sic est voluntas Dei, ut benefacientes obmutescere faciatis imprudentium hominum ignorantiam:

16. quasi liberi, et non quasi velamen habentes malitiæ libertatem, sed sicut servi Dei.

17. Omnes honorate: fraternitatem diligite: Deum timete: Regem honorificate.

18. Servi subditi estote in omni timore dominis, non tantum bonis et modestis, sed etiam dyscolis.

---

deviennent un jour de visite et de grâce de la part de Dieu, jour auquel ils loueront Dieu pour les faveurs dont il prévient les hommes. Le jour où, par l'influence de votre exemple, ils se convertiront, en ce jour-là par leur conversion ils glorifieront Dieu et vous justifieront en même temps.

℣. 13. — [19] Dans le Grec : à cause du Seigneur, parce que le Seigneur Dieu veut que l'on obéisse à ceux à qui il a donné la puissance sur la terre. Voy. *Rom.* 13, 1. et suiv.

[20] à toute autorité, à toute puissance humaine établie de Dieu.

℣. 15. — [21] car la volonté de Dieu est que, par votre soumission envers toutes les puissances, vous forciez au silence ces hommes insensés qui, dans leur ignorance, accusent les chrétiens de trouble et de sédition.

℣. 16. — [22] Obéissez comme des hommes qui sont, il est vrai, libres du joug du péché, ou qui cherchent à s'en affranchir (voy. *Rom.* 6, 11. 14. *Jean*, 8, 32.), mais qui, loin d'abuser de leur liberté pour parer de belles couleurs les crimes de sédition et de révolte, se montrent, en qualité de serviteurs de Dieu, dociles à tous ses préceptes, et, par conséquent, obéissants à l'autorité qu'il a établie.

℣. 17. — [23] *Rom.* 13, 7.

[24] aimez-vous les uns les autres comme des frères.

19. Hæc est enim gratia, si propter Dei conscientiam sustinet quis tristitias, patiens injuste.

19. Car ce qui est agréable *à Dieu* est que, dans la vue de lui plaire, nous endurions les peines qu'on nous fait souffrir avec injustice.

20. Quæ enim est gloria, si peccantes, et colaphizati suffertis? Sed si bene facientes patienter sustinetis; hæc est gratia apud Deum.

20. En effet, quel sujet de gloire aurez-vous, si c'est pour vos fautes que vous endurez *les coups* et les soufflets? Mais si en faisant bien, vous souffrez avec patience, c'est là ce qui est agréable à Dieu [25].

21. In hoc enim vocati estis: quia et Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum ut sequamini vestigia ejus;

21. Car c'est à quoi vous avez été appelés [26], puisque même Jésus-Christ a souffert pour nous, vous laissant un exemple, afin que vous marchiez sur ses pas,

22. qui peccatum non fecit, nec inventus est dolus in ore ejus:

22. lui qui n'avait commis aucun péché, et de la bouche duquel nulle parole trompeuse n'est jamais sortie [27]. *Isa.* 53, 9.

23. qui cum malediceretur, non maledicebat: cum pateretur, non comminabatur: tradebat autem judicanti se injuste:

23. Quand on l'a chargé d'injures, il n'a point répondu par des injures: quand on l'a maltraité, il n'a point fait de menaces; mais il s'est livré entre les mains de celui qui le jugeait injustement [28].

24. qui peccata nostra ipse pertulit in corpore suo super lignum: ut peccatis mortui, justitiæ vivamus: cujus livore sanati estis.

24. C'est lui-même qui a porté nos péchés dans son corps sur la croix, afin qu'étant morts au péché, nous vivions pour la justice. C'est par ses meurtrissures que vous avez été guéris. *Isaïe*, 53, 4. 6, 8. *Act.* 8, 28 et suiv.

25. Eratis enim sicut oves errantes, sed conversi estis nunc ad Pastorem et Episcopum animarum vestrarum.

25. Car vous étiez comme des brebis égarées; mais maintenant vous êtes retournés au Pasteur et à l'Evêque de vos âmes [29].

ỷ. 20. — [25] Cela est agréable à Dieu, et vous attire une plus grande abondance de grâces.

ỷ. 21. — [26] à la croix et à la patience.

ỷ. 22. — [27] lui qui n'a commis aucun péché ni d'action ni de parole.

ỷ. 23. — [28] Dans le Grec: mais il s'est abandonné à celui qui juge avec justice.

ỷ. 25. — [29] à Jésus-Christ.

CHAPITRE III.

Pareillement, vous femmes, soyez soumises, afin que, par votre conduite pieuse, vous gagniez vos époux encore païens, et que votre parure soit, à l'exemple des saintes femmes de l'antiquité, non dans les ornements extérieurs, mais dans une vertu inaltérable. Vous, maris, traitez vos femmes avec bonté, de peur que la désunion ne rende impossible la prière commune, d'ailleurs si efficace, et ne lui ôte sa vertu. N'ayez tous qu'un même sentiment dans la charité. Que quiconque veut être heureux, évite le mal et fasse le bien; car Dieu exauce le juste. et il résiste à ceux qui font le mal. Ne redoutez point les épreuves, ayez seulement, étant toujours prêts à répondre, une bonne conscience, afin de couvrir vos adversaires de confusion. En souffrant injustement, nous devenons semblables à Jésus-Christ, qui a voulu subir dans son corps une mort violente, pour les hommes injustes, mais qui a été glorifié en esprit, et dans cet esprit a porté l'heureuse nouvelle du salut aux âmes pieuses et à ceux qui avaient péri quant au corps, dans le déluge, mais qui avaient été sauvées, quant à l'esprit, de même que vous, vous êtes sortis sauvés des eaux du baptême par la vertu de la rédemption de Jésus-Christ, qui, en récompense des afflictions qu'il a endurées, a été, même comme homme, comblé de gloire dans le ciel.

1. Que les femmes soient pareillement soumises à leurs maris, afin que s'il y en a qui ne croient pas à la parole [1], ils soient gagnés par la bonne vie de leurs femmes, sans *le secours de* la parole,

2. considérant que la crainte de Dieu vous inspire une conduite si pure [2]. 1. *Cor.* 7, 16. *Ephés.* 5, 22.

3. Ne mettez point votre ornement à vous parer au dehors par la frisure des cheveux, par les enrichissements d'or, et par la beauté des habits;

4. mais à *parer* l'homme *invisible* caché dans le cœur, par la pureté incorruptible d'un esprit plein de douceur et de paix, ce qui est un magnifique ornement aux yeux de Dieu [3].

5. Car c'est ainsi qu'autrefois les saintes femmes qui espéraient en Dieu,

1. Similiter et mulieres subditæ sint viris suis : ut et si qui non credunt verbo, per mulierum conversationem sine verbo lucrifiant,

2. considerantes in timore castam conversationem vestram.

3. Quarum non sit extrinsecus capillatura, aut circumdatio auri, aut indumenti vestimentorum cultus :

4. sed qui absconditus est cordis homo, in incorruptibilitate quieti et modesti spiritus, qui est in conspectu Dei locuples.

5. Sic enim aliquando et sanctæ mulieres, sperantes in Deo, orna-

---

℣. 1. — [1] qui soient infidèles.

℣. 2. — [2] Litt. : considérant la conduite pure que la crainte vous inspire, — votre conduite, vous femmes.

℣. 4. — [3] Ne faites pas consister votre parure en des ornements périssables,

bant se, subjectæ propriis viris.

6. Sicut Sara obediebat Abrahæ, dominum eum vocans : cujus estis filiæ benefacientes, et non pertimentes ullam perturbationem.

7. Viri similiter cohabitantes secundum scientiam, quasi infirmiori vasculo muliebri impartientes honorem, tanquam et cohæredibus gratiæ vitæ : ut non impediantur orationes vestræ.

8. In fine autem, omnes unanimes, compatientes, fraternitatis amatores, misericordes, modesti, humiles :

9. non reddentes malum pro

se paraient, demeurant soumises à leurs maris [4] ;

6. comme *faisait* Sara, qui obéissait à Abraham, l'appelant son Seigneur [5]; *Sara, dis-je*, dont vous êtes devenues les filles en imitant sa bonne vie, et ne vous laissant abattre par aucune crainte [6].

7. Et vous de même, maris, vivez sagement avec vos femmes, les traitant avec honneur et avec discrétion, comme le sexe le plus faible [7], et considérant qu'elles sont avec vous héritières de la grâce qui donne la vie [8], afin qu'il ne se trouve en vous aucun empêchement à la prière [9].

8. Enfin, qu'il y ait entre vous tous une parfaite union de sentiments, une bonté compatissante, une amitié de frères, une charité indulgente, accompagnée de douceur et d'humilité.

9. Ne rendez point mal pour mal, ni

---

extérieurs, mais dans les ornements intérieurs, impérissables, d'un cœur vertueux, d'un esprit pacifique et plein de douceur, qui est devant Dieu d'un si haut prix. Voy. *Ps.* 44. note 28.

ỳ. 5. — [4] Imitez donc l'exemple des saintes femmes des temps anciens, lesquelles n'avaient pour toute parure que leur confiance en Dieu et leur soumission à leurs époux.

ỳ. 6. — [5] Voy. 1. *Moys.* 18, 12.

[6] ne vous laissant déconcerter dans l'obéissance par aucun mauvais procédé de la part de vos maris. Saint Pierre veut signaler les traitements pleins de brutalité que les maris se permettent trop souvent à l'égard de leurs femmes.

ỳ. 7. — [7] Usez, dans toutes les choses justes, d'une amoureuse condescendance pour leur faiblesse. Voy. *Eccli.* 7. note 35.

[8] du salut éternel.

[9] afin que la discorde, la désunion ne vous empêche point de prier en commun. Les gens mariés doivent faire leur prière en commun, puisqu'ils sont unis, et que Jésus-Christ a attaché les plus grandes bénédictions à la prière faite par plusieurs d'un commun consentement (*Matth.* 18, 19. 20.). Que s'ils vivent dans la désunion, il ne leur est plus possible de prier ensemble. Toutefois dans le cas d'une mésintelligence dans le mariage, la partie innocente ne doit prier qu'avec plus de persévérance dans son particulier et en union avec le reste des fidèles, afin d'obtenir pour la partie coupable un changement de dispositions, et pour elle-même, la consolation dont elle a besoin dans son malheur.

outrage pour outrage; mais au contraire répondez par des bénédictions, sachant que c'est à cela que vous avez été appelés, afin de recevoir l'héritage de la bénédiction de Dieu[10].

malo, nec maledictum pro maledicto, sed e contrario benedicentes : quia in hoc vocati estis, ut benedictionem hereditate possideatis.

10. Car si quelqu'un aime la vie, et désire que ses jours soient heureux, qu'il empêche que sa langue ne se porte à la médisance, et que ses lèvres ne prononcent des paroles de tromperie ;

10. Qui enim vult vitam diligere, et dies videre bonos, coerceat linguam suam a malo, et labia ejus ne loquantur dolum.

11. qu'il se détourne du mal, et fasse le bien ; qu'il recherche la paix, et qu'il travaille pour l'acquérir[11] :

11. Declinet a malo, et faciat bonum : inquirat pacem, et sequatur eam :

12. car le Seigneur tient ses yeux fixés sur les justes, et ses oreilles *attentives* à leurs prières; mais il regarde les méchants avec colère.

12. Quia oculi Domini super justos, et aures ejus in preces eorum : Vultus autem Domini super facientes mala.

13. Et qui sera capable de vous nuire, si vous ne pensez qu'à faire du bien?

13. Et quis est qui vobis noceat, si boni æmulatores fueritis ?

14. Que si néanmoins vous souffrez pour la justice, vous serez heureux. Ne craignez donc point les maux dont ils veulent vous faire peur, et n'en soyez point troublés. *Matth.* 5, 10.

14. Sed et si quid patimini propter justitiam, beati. Timorem autem eorum ne timueritis, et non conturbemini.

15. Mais ayez soin de sanctifier dans vos cœurs le Seigneur *Jésus-*Christ[12]; et soyez toujours prêts de répondre pour votre défense à tous ceux qui vous demanderont raison de l'espérance que vous avez[13],

15. Dominum autem Christum sanctificate in cordibus vestris, parati semper ad satisfactionem omni poscenti vos rationem de ea, quæ in vobis est, spe;

ỳ. 9. — [10] surtout un jour dans le ciel.

ỳ. 11. — [11] Voy. *Ps.* 33, 13-17.

ỳ. 15. — [12] Demeurez invariablement fidèles à Jésus-Christ, à ses commandements.

[13] de votre foi en Jésus - Christ. L'espérance du chrétien, l'éternelle félicité, est mise pour la foi chrétienne, parce qu'elle était particulièrement propre à confondre les accusations des païens. En effet, quand les païens demandaient aux chrétiens pourquoi ils menaient une vie si mortifiée, et si éloignée de tous les plaisirs, et que, pour cette raison, ils les traitaient d'insensés, les chrétiens pouvaient leur opposer la félicité éternelle qu'ils attendaient comme un bien qui surpasse toutes les jouissances par lesquelles l'homme se laisse séduire.

16. Sed cum modestia, et timore, conscientiam habentes bonam : ut in eo, quod detrahunt vobis, confundantur, qui calumniantur vestram bonam in Christo conversationem.

17. Melius est enim benefacientes (si voluntas Dei velit) pati, quam malefacientes ;

18. quia et Christus semel pro peccatis nostris mortuus est, justus pro injustis, ut nos offerret Deo, mortificatus quidem carne, vivificatus autem spiritu.

19. In quo et his, qui in carcere erant, spiritibus veniens prædicavit :

20. qui increduli fuerant aliquando, quando expectabant Dei patientiam in diebus Noe, cum fabricaretur arca : in qua pauci,

16. le faisant toutefois avec douceur et avec modestie, et conservant *en tout* une conscience pure, afin que ceux qui décrient la vie sainte que vous menez en Jésus-Christ[14], rougissent de vous diffamer.

17. Car il vaut mieux être maltraités, si Dieu le veut ainsi, en faisant bien, qu'en faisant mal ;

18. puisque Jésus-Christ même a souffert une fois la mort pour nos péchés, le Juste pour les injustes[15], afin qu'il pût nous offrir à Dieu[16], étant mort en sa chair, mais étant ressuscité par l'Esprit[17], *Rom.* 5, 6.

19. par lequel aussi[81] il alla prêcher aux esprits qui étaient retenus en prison,

20. qui autrefois avaient été incrédules, lorsqu'au temps de Noé ils s'attendaient à la patience *et à la bonté de* Dieu[19], pendant qu'on préparait l'arche[20], en

---

℣. 16. — [14] votre conduite vertueuse et chrétienne.

℣. 18. — [15] Il vaut mieux souffrir innocemment, parce que de cette manière vous êtes semblables à Jésus-Christ. Jésus-Christ n'est mort qu'une fois parce qu'il a offert un sacrifice *parfait*, pleinement suffisant, qui, par conséquent, n'avait pas besoin d'être réitéré. Comp. *Rom.* 5, 3. *Ephés.* 2, 16. *Hébr.* 4, 14. et suiv. 10, 19.

[16] nous réconcilier avec Dieu, nous unir de nouveau à lui.

[17] Jésus-Christ est mort, il est vrai, en ce qui concerne sa vie naturelle, corporelle, mais sous le rapport de l'âme, il ne pouvait être mis à mort ; sa vie spirituelle persévéra, elle fut même élevée à un plus haut degré, glorifiée, son âme humaine étant entrée dans un état *parfait* de glorification, état auquel son corps participa aussi bientôt après par sa résurrection.

℣. 19. — [18] par lequel Esprit.

℣. 20. — [19] Dans le Grec : lorsque la longanimité de Dieu les attendait aux jours de Noé (pour qu'ils fissent pénitence).

[20] Sens des versets 19 et 20 : Après sa mort corporelle, l'âme glorifiée du Libérateur descendit dans l'autre monde, non-seulement auprès des saints Patriarches, mais encore auprès *de ces incrédules* qui n'ajoutaient, il est vrai, pendant que l'arche *se construisait*, aucune foi aux menaces de Dieu, mais qui, lorsque le châtiment éclata sur eux, ne laissèrent pas de trouver leur salut dans la foi et la pénitence. Tous ces Saints et ces âmes, qui d'abord n'avaient pas cru, mais qui plus tard se convertirent, Jésus-Christ leur fit connaître qu'il avait accompli la rédemption et ouvert le ciel.—Avant que Jésus-

laquelle peu de personnes, savoir huit | id est octo animæ salvæ factæ

Christ fût mort, toutes les âmes qui quittaient la vie, aussi bien celles des bons que celles des méchants, allaient dans l'autre monde (les enfers). Or, les enfers étaient divisés en demeures diverses (*Luc*, 10, 26.), de manière que les bons allaient dans un lieu où ils attendaient le Rédempteur, les méchants au contraire dans un lieu de peines éternelles. On donne ordinairement à ce dernier lieu le nom d'enfers dans le sens propre, le premier est appelé avant-enfers (vorholle, limbes), parce qu'il se trouvait, à la vérité, dans les enfers, comme on appelle en général l'autre monde, mais que c'était en même temps la demeure préparatoire, et, de plus, un lieu de purification pour arriver au ciel. Voy. *Ps*. 6. note 7. Que s'il est dit dans le Symbole des Apôtres « qu'il descendit dans les enfers », par ce mot « enfers » il ne faut pas entendre l'enfer proprement dit, le lieu de châtiments où sont les damnés, mais les enfers dans le sens large, l'autre monde, où Jésus-Christ descendit en tant qu'il se rendit dans une de ces demeures, dans l'avant-enfer (les limbes). Saint Pierre désigne les limbes sous le nom de prison, parce que les âmes devaient y demeurer jusqu'à l'avènement de Jésus-Christ. C'est pour la même raison que dans un autre endroit (*Act*. 2, 24. note 25.) il parle des liens de l'enfer. Par ces incrédules il y en a qui ont entendu ceux qui étaient morts dans l'incrédulité et dans le péché, auxquels Jésus-Christ aurait prêché la pénitence, afin d'en convertir au moins quelques-uns. Selon d'autres ce sont ceux qui ont été condamnés d'une manière irrévocable, dont Jésus-Christ aurait confirmé la condamnation. Cette dernière opinion est dépourvue de toute vraisemblance, car la confirmation d'une condamnation n'est pas une prédication; ce n'est pas surtout un Evangile (une heureuse nouvelle), comme est appelée la prédication de Jésus-Christ (4, 6.), et la première est une supposition que l'on ne peut admettre; car à l'égard de ceux qui sont morts dans l'incrédulité, et, par conséquent, hors de l'état de grâce, dans la haine de Dieu, il n'y a plus de salut (*Ecclés*. 11, 3. note 4.). Ce sont donc les saints Pères et les anciens Interprètes catholiques qui, par une exacte intelligence des paroles du texte, et en les rapprochant de ce que l'Ecriture enseigne ailleurs, ont trouvé la meilleure voie. En effet, comme d'un côté *le texte* ne parle *que de ces incrédules qui refusèrent de croire pendant que l'arche était construite*, ce qui n'empêcha pas que ces incrédules n'aient pu faire pénitence avant leur mort; et comme, d'autre part, c'est un point de doctrine constant dans l'Ecriture, que quiconque meurt dans l'incrédulité, ne peut plus rien faire pour son salut, il s'ensuit rigoureusement qu'il faut entendre ces incrédules qui, différents de ces monstres de rébellion qui persévérèrent jusqu'au milieu des flots du déluge dans l'incrédulité et le péché (*Job*, 25. note 4.), sauvèrent par le repentir et la pénitence, des eaux du déluge, sinon la vie du corps, du moins la vie de leur âme. En outre, le texte dit : Jésus-Christ prêcha « aussi » à ceux qui avaient été autrefois incrédules : il prêcha donc encore à d'autres qu'à ces incrédules, à savoir, à tous les pieux personnages et aux Saints des anciens temps; car la particule « aussi » ne peut pas ici se rapporter aux hommes vivant sur la terre, puisqu'il n'est pas question de Jésus-Christ en tant qu'enseignant sur la terre, mais en tant que prêchant dans les limbes. Que si saint Pierre ne nomme pas ces personnages pieux, et s'il fait exclusivement mention de ces incrédules, on en trouve la raison dans l'opinion généralement répandue parmi les Juifs de ce temps-là, que les infortunés qui avaient péri dans le déluge étaient absolument réprouvés de Dieu,

sunt per aquam.

seulement, furent sauvées au milieu de l'eau [21].

21. Quod et vos nunc similis formæ salvos facit baptisma : non carnis depositio sordium, sed conscientiæ bonæ interrogatio in Deum per resurrectionem Jesu Christi,

21. Ce qui était la figure à laquelle répond maintenant le baptême [22], non celui qui consiste à purifier la chair de ses souillures, mais celui qui engageant la conscience à se conserver pure pour Dieu, vous sauve par la résurrection de Jésus-Christ [23],

22. qui est in dextera Dei, deglutiens mortem ut vitæ æternæ heredes efficeremur : profectus in cœlum, subjectis sibi Angelis, et potestatibus, et virtutibus.

22. qui ayant détruit la mort, afin que nous devinssions les héritiers de la vie éternelle [24], est monté au ciel, et est à la droite de Dieu [25], les Anges, les Dominations, et les Puissances lui étant assujettis [26].

---

et qu'ils ne paraîtraient pas même au jugement universel. Saint Pierre ne pouvait pas mieux montrer combien cette opinion était dépourvue de fondement, qu'en citant précisément ces malheureux engloutis par les flots comme ceux auxquels le salut fut annoncé par Jésus-Christ. De plus, ils rentrent mieux que les autres dans la suite du contexte. En effet, comme il est marqué de Jésus-Christ qu'il souffrit dans son corps une mort violente pour les péchés d'autrui, mais qu'il conserva la vie de l'âme, c'est avec beaucoup de convenance qu'il est fait mention de ceux qui trouvèrent, en punition de leurs propres péchés, une mort violente quant au corps, mais qui, sous le rapport de l'âme, furent sauvés. D'ailleurs ils offrent un exemple particulièrement propre à faire supporter avec patience les afflictions de cette vie, ce à quoi l'auteur sacré exhortait d'une manière particulière dans ce qui précède.

[21] quant au corps. Voy. 1. *Moys*. 6, 14. et suiv.

℣. 21. — [22] Dans le Grec : de même que le baptême, comme un antitype, nous sauve nous-mêmes dans le temps présent. Les eaux du baptême sont appelées un antitype des eaux du déluge, parce qu'il y a entre les unes et les autres cette analogie que l'on en sort sauvé; des eaux du déluge, Noé et sa famille, qui furent sauvés quant au corps; des eaux du baptême, tous les chrétiens, qui sont sauvés quant à l'esprit.

[23] Litt. : mais celui qui est la garantie d'une bonne conscience devant Dieu par la résurrection, etc. — Le baptême est appelé le gage d'une bonne conscience etc., parce que celui qui est baptisé acquiert une bonne conscience, la pureté, la justice de l'âme devant Dieu par la vertu de la résurrection, c'est-à-dire de la rédemption de Jésus-Christ. La bonne conscience désigne ici l'âme purifiée, justifiée (voy. *Jean*, 3, 5.), et la résurrection est mise comme le point culminant de la rédemption de Jésus-Christ, et de plus ici pour la rédemption même comme étant la source de toutes les grâces. *Voy. pl. h.* 1, 3.

℣. 22. — [24] Voy. là-dessus 1. *Cor*. 15, 54. Ces mots : ayant détruit la mort.... de Dieu, ne sont pas dans le Grec.

[25] Voy. *Matth*. 20, 21. *Marc*, 10, 37. *Act*. 2, 33.

[26] Les expressions : les Anges etc. marquent les divers degrés des esprits an-

CHAPITRE IV.

Que si Jésus-Christ a souffert pour nous, il ne doit pas seulement nous servir de modèle dans la patience à supporter les peines que nous n'avons pas méritées, il faut encore qu'il nous serve d'encouragement pour nous faire renoncer à l'avenir aux plaisirs de la chair et à la façon d'agir des païens. Peut-être serez-vous à ce sujet les objets des railleries et des outrages des Gentils qui ne croient point à l'immortalité; mais ils rendront un jour compte à celui qui jugera non-seulement les vivants, mais encore les morts; car une preuve que les morts eux-mêmes vivent en esprit, c'est que l'heureuse nouvelle du salut leur a été portée. Or, le moment du jugement ne saurait être pour qui que ce soit éloigné; soyez donc attentifs à pratiquer la charité; rendez-vous service les uns aux autres autant que vous le pouvez, selon les dons que vous avez reçus de Dieu, et loin de vous laisser déconcerter par les épreuves, réjouissez-vous de ce que vous serez un jour glorifiés avec Jésus-Christ. Bonheur à vous, si vous souffrez confusion pour le nom de Jésus-Christ; car le Saint-Esprit, qui est méprisé en vous, est le garant de votre salut. Prenez garde seulement à ne pas souffrir pour des fautes que vous auriez commises. Il est nécessaire que des souffrances nous arrivent, car le jugement, que Dieu rend dès maintenant sur le monde, commence par les fidèles, qui doivent être ainsi éprouvés, et il finira par les incrédules qui, sans espoir d'y échapper, sont réservés au plus terrible châtiment, tandis que les fidèles, s'ils se sauvent avec peine, se sauvent cependant en vivant pour Dieu.

1. Puis donc que Jésus-Christ a souffert la mort [1] en sa chair, armez-vous de cette pensée [2], que quiconque est mort à la concupiscence charnelle, a cessé de pécher [3];

1. Christo igitur passo in carne, et vos eadem cogitatione armamini : quia qui passus est in carne, desiit a peccatis :

---

géliques (*Col.* 2, 8. et suiv. *Ephés.* 1, 21.). Dieu se sert des Anges comme d'esprits qui sont ses ministres dans l'exécution de ses desseins pour le gouvernement du monde (*Dan.* 10. *Hébr.* 1, 14.). Jésus-Christ prenant part, même quant à son humanité, à l'action de Dieu dans le gouvernement du monde, il s'ensuit que les Anges lui sont soumis. S'il est du reste parlé ici de la glorification de Jésus-Christ en tant qu'il a souffert pour les hommes injustes (*Pl. h.* ℣. 13.), c'est afin de donner à ceux qui souffrent (℣. 17.) un exemple propre à les encourager, et à leur faire comprendre ce qu'ils ont eux-mêmes à attendre, s'ils supportent avec patience les tribulations qui les éprouvent.

℣. 1. — [1] Dans le Grec : pour nous en sa chair etc. L'Apôtre revient au verset 18 du chapitre précédent, mais il en tire une autre conséquence. Il avait donné les souffrances de Jésus-Christ comme un motif qui devait nous faire supporter avec patience même les afflictions que nous n'aurions pas méritées; présentement il fonde sur les souffrances et la mort corporelle de Jésus-Christ la mortification des plaisirs des sens, de la concupiscence vicieuse, qui a son principal siége dans notre corps.

[2] prenez donc aussi, vous, la généreuse résolution de souffrir dans votre chair, en combattant contre la concupiscence, qui vous porte au mal.

[3] car celui qui se dévoue à tout ce qu'il faut souffrir pour attacher ses mauvais

2. Ut jam non desideriis hominum, sed voluntati Dei, quod reliquum est in carne vivat temporis.

2. en sorte que pendant tout le temps qui lui reste[4] de cette vie mortelle, il ne vive plus selon les passions des hommes[5], mais selon la volonté de Dieu. *Ephés.* 4, 23.

3. Sufficit enim præteritum tempus ad voluntatem gentium consummandam, his qui ambulaverunt in luxuriis, desideriis, vinolentiis, comessationibus, potation bus, et illicitis idolorum cultibus.

3. Car il doit vous suffire[6] que dans le temps de votre première vie, vous vous soyez abandonnés aux mêmes passions que les païens, vivant dans les impudicités, dans les mauvais désirs, dans les ivrogneries, dans les banquets de dissolution et de débauche, dans les excès de vin, et dans le culte sacrilége des idoles.

4. In quo admirantur non concurrentibus vobis in eamdem luxuriæ confusionem, blasphemantes.

4. Ils trouvent maintenant étrange que vous ne couriez plus avec eux, comme vous faisiez, à ces débordements de débauche et d'intempérance, et ils prennent de là sujet de vous charger d'exécrations.

5. Qui reddent rationem ei, qui paratus est judicare vivos et mortuos.

5. Mais ils rendront compte à celui qui est tout prêt à juger les vivants et les morts[7].

6. Propter hoc enim et mortuis evangelizatum est : ut judicentur quidem secundum homines in carne, vivant autem secundum Deum in Spiritu.

6. Car c'est pour cela que l'Evangile a aussi été prêché aux morts, afin qu'ayant été punis devant les hommes selon la chair, ils reçoivent devant Dieu la vie de l'esprit[8].

---

penchants à la croix, pour y renoncer, cesse de pécher tant qu'il demeure fidèle à cette disposition.

ỷ. 2. — [4] en sorte que durant tout le temps qui vous reste etc.

[5] de la vie en corps sur la terre.

ỷ. 3. — [6] Litt. : il doit bien leur suffire etc. — Dans le Grec : il doit vous suffire.

ỷ. 5. — [7] aussi bien ceux qui vivent encore sur la terre que ceux qui sont déjà morts, quoique les gentils qui ne recherchent que les jouissances se figurent que tout finit avec cette vie, et que ceux qui sont morts n'ont rien à redouter d'un juge quelconque.

ỷ. 6. — [8] car c'est parce qu'il existe une autre vie que l'heureuse nouvelle de l'apparition du salut a été annoncée dans les limbes aux âmes qui avaient quitté ce monde, en sorte, que d'après cette opinion purement humaine et païenne, elles pouvaient bien être considérées comme mortes, comme si elles n'avaient été qu'une chair périssable, mais en réalité devant Dieu, quoique mortes selon le corps, elles sont vivantes en esprit. L'Apôtre se reporte aux

7. Au reste, la fin de toutes choses s'approche [9]. Conduisez-vous donc avec sagesse, et soyez vigilants dans la prière. *Luc*, 21, 36. 1. *Jean*, 2, 18.

7. Omnium autem finis appropinquavit. Estote itaque prudentes, et vigilate in orationibus.

8. Mais avant toutes choses, ayez une charité persévérante les uns pour les autres : car la charité couvre beaucoup de péchés [10]. *Prov.* 10, 12.

8. Ante omnia autem, mutuam in vobismetipsis charitatem continuam habentes : quia charitas operit multitudinem peccatorum.

9. Exercez entre vous l'hospitalité sans murmurer. *Rom.* 12, 13. *Hebr.* 13, 2. *Philip.* 2, 14.

9. Hospitales invicem sine murmuratione.

10. Que chacun de vous rende service aux autres selon le don qu'il a reçu, comme étant de fidèles dispensateurs des différentes grâces de Dieu. *Rom.* 12, 6. 1. *Cor.* 4, 2.

10. Unusquisque, sicut accepit gratiam, in alterutrum illam administrantes, sicut boni dispensatores multiformis gratiæ Dei.

11. Si quelqu'un parle, qu'il paraisse que Dieu parle par sa bouche; si quelqu'un exerce quelque ministère, qu'il y serve comme n'agissant que par la vertu que Dieu lui donne [11]; afin qu'en tout ce que vous faites, Dieu soit glorifié par Jésus-Christ [12], auquel appartient la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Amen.

11. Si quis loquitur, quasi sermones Dei : si quis ministrat, tanquam ex virtute, quam administrat Deus : ut in omnibus honorificetur Deus per Jesum Christum : cui est gloria, et imperium in sæcula sæculorum : Amen.

12. Mes chers frères, ne soyez point surpris lorsque Dieu vous éprouve par le feu des afflictions, comme si quelque chose d'extraordinaire vous arrivait;

12. Charissimi, nolite peregrinari in fervore, qui ad tentationem vobis fit, quasi novi aliquid vobis contingat :

---

morts dont il a été fait mention ci-dessus 3. 10. 20. dont le corps mourut, mais dont les âmes demeurèrent vivantes.

ỷ. 7. — [9] Or, ce jugement (ỷ. 5.), auquel la fin du monde est attachée, approche, il est, quant au temps, moins éloigné qu'il n'était.

ỷ. 8. — [10] La charité est toujours disposée à pardonner les fautes du prochain, sachant que les siennes propres sont nombreuses. Ou bien la charité couvre nos fautes auprès de Dieu. *Luc*, 7, 47.

ỷ. 11. — [11] fidèlement, aussi bien qu'il peut, et selon l'attrait de la grâce divine.

[12] afin que tout contribue à la glorification de Dieu, tout ce qui est opéré, par rapport à nous et en nous, par Jésus-Christ.

13. sed communicantes Christi passionibus gaudete, ut et in revelatione gloriæ ejus gaudeatis exsultantes.

13. mais réjouissez-vous plutôt de ce que vous participez aux souffrances de Jésus-Christ, afin que vous soyez aussi comblés de joie dans la manifestation de sa gloire [13].

14. Si exprobramini in nomine Christi, beati eritis : quoniam quod est honoris, gloriæ, et virtutis Dei, et qui est ejus spiritus, super vos requiescit.

14. Vous êtes heureux si vous souffrez des injures et des diffamations pour le nom de Jésus-Christ[14]; parce que l'honneur, la gloire, la vertu de Dieu, et son Esprit repose sur vous [15].

15. Nemo autem vestrum patiatur ut homicida, aut fur, aut maledicus, aut alienorum appetitor.

15. Mais que nul de vous ne souffre comme homicide, ou comme larron, ou comme médisant [16], ou comme envieux du bien d'autrui [17].

16. Si autem ut christianus, non erubescat : glorificet autem Deum in isto nomine;

16. Que s'il souffre comme chrétien [18], qu'il n'en ait point de honte, mais qu'il en glorifie Dieu [19].

17. quoniam tempus est ut incipiat judicium a domo Dei. Si autem primum a nobis : quis finis

17. Car voici le temps où Dieu doit commencer son jugement par sa propre maison [20]. Et s'il commence par nous,

---

ỳ. 13. — [13] *Voy. pl. h.* 1, 7.

ỳ. 14. — [14] comme chrétiens, à cause de vos sentiments chrétiens.

[15] parce que, par les sentiments d'un cœur chrétien, vous avez l'esprit, qui est le gage de notre honneur et de notre gloire à venir (voy. *Rom.* 8, 11. 12. *Ephés.* 2, 18. 1. *Thess.* 4, 8.). Dans le texte Grec il y a de plus : il est blasphémé, à la vérité, parmi eux, mais parmi vous il sera loué.

ỳ. 15. — [16] Dans le Grec : comme un malfaiteur.

[17] Dans le Grec : ou comme un perturbateur du repos public. Sens : Seulement que nul ne s'attire des peines méritées.

ỳ. 16. — [18] innocemment, seulement parce qu'il est chrétien.

[19] qu'il loue Dieu d'avoir reçu ce nom. Dans le Grec : en ce point.

ỳ. 17. — [20] Il est nécessaire que nous ayons à souffrir présentement pour la foi chrétienne; car c'est maintenant le temps où cette foi doit se répandre dans le monde. Or, cela ne peut arriver qu'au milieu de grandes luttes, attendu que le monde s'y opposera avec toutes ses puissances, et persécutera ceux qui en feront profession. Ainsi est-il nécessaire que le jugement, les souffrances, les persécutions, l'infortune éclatent d'abord sur le royaume de Dieu, l'Eglise; mais à la fin le châtiment en retombera sur ses ennemis, sur ceux qui n'auront point cru. La particule « car » se rapporte au ỳ. 12. Prenez garde à ne pas vous laisser induire en erreur au sujet des souffrances; car le temps est venu où il est nécessaire que vous soyez visités et éprouvés par les tribulations. Le mot jugement a ici un double sens. Par rapport aux chrétiens qui souffraient sans être coupables, il est mis pour l'infortune, que Dieu permet en vue de les éprouver; par rapport aux infidèles, il a la signification de châtiment.

quelle sera la fin de ceux qui rejettent l'Evangile de Dieu?

18. Que si le juste même se sauve avec tant de peine, que deviendront les impies et les pécheurs [21]? *Prov.* 11, 31.

19. C'est pourquoi que ceux qui souffrent selon la volonté de Dieu [22], *persévérant* dans les bonnes œuvres, remettent leurs âmes entre les mains de celui qui en est le créateur, et qui leur sera fidèle.

eorum, qui non credunt Dei Evangelio?

18. Et si justus vix salvabitur, impius et peccator ubi parebunt?

19. Itaque et hi, qui patiuntur secundum voluntatem Dei, fideli Creatori commendent animas suas in benefactis.

CHAPITRE V.

Que les Prêtres paissent leurs troupeaux avec des intentions pures, que les fidèles soient dociles à la voix des Prêtres, que tous soient humbles et se soumettent à la conduite de la Providence. Dépouillez-vous tous des soucis temporels, et soyez en garde contre les tentations de satan. Bénédiction. Salut.

1. Je vous prie donc [1], vous qui êtes Prêtres [2], étant Prêtre comme vous, et de plus témoin des souffrances de Jésus-Christ [3], et devant participer à sa gloire, qui doit paraître un jour à découvert [4];

2. paissez le troupeau de Dieu dont vous êtes chargés, veillant sur sa conduite, non par une nécessité forcée,

1. Seniores ergo, qui in vobis sunt, obsecro, consenior et testis Christi passionum : qui et ejus, quæ in futuro revelanda est, gloriæ communicator :

2. pascite qui in vobis est gregem Dei, providentes non coacte, sed spontanee secundum Deum :

ỳ. 18. — [21] Si ce n'est qu'à grande peine et en souffraut toute espèce de tribulations que le juste arrive au bonheur éternel : en quel lieu l'impie, quand le châtiment fondra sur lui, trouvera-t-il un refuge assuré? L'image est prise d'un malfaiteur que la vengeance poursuit partout, et dont la vie n'est nulle part en sûreté.

ỳ. 19. — [22] innocemment, en qualité de chrétiens, non à cause de leurs crimes.

ỳ. 1. — [1] à cause de la proximité du jugement (*Pl. h.* 4, 17. et suiv.). Toutefois cette particule « donc » n'est pas dans le Grec.

[2] et Evêques. Les Evêques sont souvent compris sous le nom de Prêtres (*Tit.* 1, 5.).

[3] Voy. *Act.* 1. 22.

[4] Voy. *Rom.* 8, 18.

neque turpis lucri gratia, sed voluntarie :

3. neque ut dominantes in cleris, sed forma facti gregis ex animo.

4. Et cum apparuerit Princeps Pastorum, percipietis immarcessibilem gloriæ coronam.

5. Similiter adolescentes subditi estote Senioribus. Omnes autem invicem humilitatem insinuate, quia Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.

6. Humiliamini igitur sub potenti manu Dei, ut vos exaltet in tempore visitationis :

7. omnem sollicitudinem vestram projicientes in eum, quoniam ipsi cura est de vobis.

8. Sobrii estote, et vigilate :

mais par une affection toute volontaire, qui soit selon Dieu [5]; non par un honteux désir du gain, mais par une charité désintéressée [6];

3. non en dominant sur l'héritage *du Seigneur*, mais en vous rendant les modèles de son troupeau, *par une vertu qui naisse* du fond du cœur [7].

4. Et lorsque le Prince des Pasteurs paraîtra, vous remporterez dans la gloire une couronne qui ne se flétrira jamais.

5. Vous aussi qui êtes jeunes [8], soumettez-vous aux Prêtres. Tâchez tous de vous inspirer l'humilité les uns aux autres, parce que Dieu résiste aux superbes [9], et donne sa grâce aux humbles. *Jac.* 4, 6. 10.

6. Humiliez-vous donc sous la puissante main de Dieu [10], afin qu'il vous élève dans le temps de sa visite [11],

7. jetant dans son sein toutes vos inquiétudes, parce qu'il a soin de vous.

8. Soyez sobres, et veillez ; car le

ỳ. 2. — [5] comme Dieu le veut, et seulement à cause de Dieu. « Selon Dieu » n'est pas non plus dans le Grec.

[6] Littéralement : avec une volonté libre, généreuse; or il n'y a de vraiment généreux que celui qui aime.

ỳ. 3. — [7] non comme des hommes qui se conduisent d'une manière tyrannique, capricieuse et selon leurs propres sens, à l'égard des fidèles de Jésus-Christ, mais qui les servent selon la volonté de Dieu, et qui, par cette charité laquelle en fait des serviteurs et a son principe dans le cœur, sont les modèles de tout le troupeau. Les fidèles sont appelés l'héritage, le domaine de Dieu, parce que Jésus-Christ les a acquis au prix de son sang. *Pl. h.* 2, 9. Sur la charité qui s'abaisse jusqu'à servir, et à laquelle sont obligés les supérieurs chrétiens, voy. *Matth.* 20, 25. *Jean*, 13, 15. et suiv. « du fond du cœur » n'est pas dans le Grec.

ỳ. 5. — [8] C'est ainsi que sont appelés les laïcs par opposition aux Prêtres et aux Evêques (aux Anciens). Voy. *Act.* 11. note 24. D'autres entendent les Diacres (*Act.* 6, 6. note 9.).

[9] Dans le Grec : mais étant soumis les uns aux autres, revêtez-vous de l'humilité.

ỳ. 6. — [10] *Voy. pl. h.* 4, 17.

[11] quand il viendra pour le jugement. Dans le Grec : dans le temps (marqué.).

démon votre ennemi tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer [12].

9. Résistez-lui donc, en demeurant fermes dans la foi, sachant que vos frères qui sont répandus dans le monde souffrent les mêmes afflictions que vous. *Ephés*. 6, 12 et suiv.

10. Mais je prie le Dieu de toute grâce, qui nous a appelés en Jésus-Christ à son éternelle gloire, qu'après que vous aurez souffert un peu de temps, il vous perfectionne, vous fortifie et vous affermisse, comme sur un solide fondement [13].

11. A lui soit la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Amen.

12. Je vous ai écrit, ce me semble, assez brièvement, par le fidèle frère Silvain, vous déclarant et vous protestant que la vraie grâce de Dieu est celle dans laquelle vous demeurez fermes [14].

13. L'Eglise qui est dans Babylone [15], et qui est élue comme vous, et mon fils Marc [16], vous saluent.

14. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser [17]. Que la paix [18] soit avec vous tous, qui êtes en Jésus-Christ. Amen.

quia adversarius vester diabolus tanquam leo rugiens circuit, quærens quem devoret :

9. cui resistite fortes in fide : scientes eamdem passionem ei, quæ in mundo est, vestræ fraternitati fieri.

10. Deus autem omnis gratiæ, qui vocavit nos in æternam suam gloriam in Christo Jesu, modicum passos ipse perficiet, confirmabit, solidabitque.

11. Ipsi gloria, et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

12. Per Silvanum fidelem fratrem vobis, ut arbitror, breviter scripsi : obsecrans et contestans, hanc esse veram gratiam Dei, in qua statis.

13. Salutat vos Ecclesia, quæ est in Babylone coelecta, et Marcus filius meus.

14. Salutate invicem in osculo sancto. Gratia vobis omnibus, qui estis in Christo Jesu. Amen.

ỳ. 8. — [12] Voy. *Job*, 1. 7.

ỳ. 10. — [13] sur le fondement et la pierre angulaire, qui est Jésus-Christ (*Pl. h*. 2, 4.).

ỳ. 12. — [14] que l'économie véritable du salut est celle dans laquelle vous vous trouvez. Sur Silvain (Silas) voy. *Act*. 15, 32. 27, 34. 40.

ỳ. 13. — [15] *Voy*. l'introduction.

[16] l'Evangéliste (*Voy*. l'introduction à l'Evangile de saint Marc.).

ỳ. 14. — [17] Voy. *Rom*. 16, 16. Dans le Grec : par le baiser de la charité.

[18] Litt. : que la grâce etc. — Dans le Grec : la paix.

IIe ÉPITRE

DE L'APOTRE SAINT PIERRE.

CHAPITRE PREMIER.

Simon Pierre écrit à ses coréligionnaires et leur souhaite la grâce et la paix. De même que Dieu a porté la bonté jusqu'à nous donner, par la religion de Jésus-Christ, tous les moyens propres à nous faire mener une sainte vie, et même jusqu'à nous faire entrer en participation de la nature divine, de même devez-vous de votre côté être fidèles et zélés pour y faire des progrès incessants, et joindre à la foi la vertu, l'avancement dans la science et dans la tempérance, la patience, la piété, l'amour de vos frères et des hommes; car c'est par ces vertus que l'on verra que votre foi en Jésus-Christ est véritable, et qu'elle produit des fruits abondants, et quiconque néglige ces fruits, donne une preuve de son aveuglement spirituel et d'un oubli coupable des grâces qu'il a reçues. Ainsi, mes frères, travaillez à rendre votre élection certaine, afin d'arriver sûrement au salut éternel. L'incertitude de notre salut est cause que je ne cesse de vous adresser les mêmes exhortations, et c'est ce que j'ai encore dessein de faire en ce moment, afin qu'après ma mort, qui ne tardera point d'arriver, vous ayez dans les instructions divines que je vous ai données une occasion de vous souvenir de moi; en effet, je ne vous ai pas proposé une doctrine dépourvue de fondement, mais je vous ai parlé en témoin oculaire de la vie glorifiée de Jésus-Christ, ce sur quoi nous avons un motif de crédibilité encore plus puissant dans les écrits des Prophètes qui avaient prédit depuis longtemps ce que nous avons vu et entendu. Scrutez leurs écrits; car les prophéties qu'ils ont faites n'ont point eu leur principe dans leur sens propre, mais dans l'inspiration divine.

1. Simon Petrus, servus et Apostolus Jesu Christi, iis qui coæqualem nobiscum sortiti sunt fidem in justitia Dei nostri, et Salvatoris Jesu Christi.

2. Gratia vobis et pax adimpleatur in cognitione Dei, et Christi Jesu Domini nostri:

3. quomodo omnia nobis divinæ virtutis suæ, quæ ad vitam et

1. Simon-Pierre[1], serviteur et Apôtre de Jésus-Christ, à ceux qui ont reçu comme nous le précieux don de la foi, avec la justice de notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ[2].

2. Que la grâce et la paix croisse en vous de plus en plus par la connaissance de Dieu, et de Jésus-Christ notre Seigneur[3].

3. Comme sa puissance divine nous a donné toutes les choses[4] qui regardent

---

ỳ. 1. — [1] *Voy.* l'introduction aux deux Epîtres.

[2] à ceux qui ont reçu la grâce de la foi, la grâce de devenir chrétiens, par la consommation de la justice que Dieu, le Père, a accomplie en Jésus-Christ. Voy. *Rom.* 3, 25. 26.

ỳ. 2. — [3] Plus la connaissance que nous avons de Dieu et de Jésus-Christ est complète et exacte, plus nous recevons avec abondance les bénédictions spirituelles. *Jean*, 17, 5.

ỳ. 3. — [4] toutes les grâces de Dieu, la foi, l'espérance, la charité, la justification, la sanctification etc.

la vie et la piété, en nous faisant connaître [5] celui qui nous a appelés par sa propre gloire et par sa propre vertu [6],

4. et nous a ainsi communiqué les grandes et précieuses grâces qu'il avait promises [7], pour vous rendre par ces grâces participants de la nature divine [8], si vous fuyez la corruption de la concupiscence qui règne dans le siècle [9].

5. Vous devez aussi de votre part apporter tout le soin possible [10] pour joindre à votre foi la vertu; à la vertu, la science [11];

6. à la science, la tempérance [12]; à la tempérance, la patience [13]; à la patience, la piété [14];

7. à la piété, l'amour de vos frères [15];

pietatem donata sunt, per cognitionem ejus, qui vocavit nos propria gloria et virtute,

4. per quem maxima et pretiosa nobis promissa donavit : ut per hæc efficiamini divinæ consortes naturæ : fugientes ejus, quæ in mundo est, concupiscentiæ corruptionem.

5. Vos autem curam omnem subinferentes, ministrate in fide vestra virtutem, in virtute autem scientiam,

6. in scientia autem abstinentiam, in abstinentia autem patientiam, in patientia autem pietatem,

7. in pietate autem amorem

---

[5] Litt. :....... piété, par la connaissance de celui qui etc. — par la foi en Jésus-Christ; par le christianisme.

[6] en vertu de sa gloire et de sa puissance comme Fils de Dieu.

℣. 4. — [7] Litt. : par lequel aussi il nous a communiqué etc., — par lequel Dieu, le Père, nous a promis et accordé les biens les plus précieux.

[8] comme pour vous déifier. Par les biens de la foi chrétienne, la justification et la sanctification, nous sommes comme déifiés, nous entrons en union avec Dieu même, parce que, grâces à ces biens, nous sommes régénérés, nous devenons enfants de Dieu, et Dieu par la régénération nous met en participation de ses grâces, de lui-même.

[9] Saint Pierre ajoute ceci parce que l'on ne peut ni obtenir ni conserver la régénération divine, si l'on ne renonce à toutes les passions, à tous les péchés.

℣. 5. — [10] Ce qui suit maintenant est la continuation du verset 3. Puisque Dieu a porté la miséricorde jusqu'à nous donner dans la foi en Jésus-Christ tous les moyens propres à nous faire mener une vie sainte et opérer notre salut, il y a plus, jusqu'à se donner lui-même à nous : soyez donc en retour fidèles et reconnaissants, et appliquez-vous avec tout le soin dont vous êtes capables à la pratique de ce que prescrit la foi.

[11] le progrès dans la connaissance des vérités chrétiennes.

℣. 6. — [12] Que le progrès dans la science soit joint à l'avancement dans la mortification des penchants sensuels et des passions.

[13] car sans patience à l'égard de soi-même et des autres, le renoncement, la mortification et la vertu, quelle qu'elle soit, est impossible. Voy. *Luc*, 21, 19.

[14] c'est-à-dire que votre renoncement qui doit s'accomplir dans la patience, ne se rapporte qu'à Dieu, qu'il n'ait lieu que pour Dieu, et non par pure insensibilité, ou même par orgueil et dans des vues manquant de pureté.

℣. 7. — [15] Joignez à la mortification de vous-mêmes, que vous pratiquerez

fraternitatis, in amore autem fraternitatis charitatem.

et à l'amour de vos frères, la charité.

8. Hæc enim si vobiscum adsint, et superent; non vacuos, nec sine fructu vos constituent in Domini nostri Jesu Christi cognitione.

8. Car si ces grâces se trouvent en vous, et qu'elles y croissent de plus en plus, elles feront que la connaissance que vous avez de notre Seigneur Jésus-Christ ne sera point stérile et infructueuse [16].

9. Cui enim non præsto sunt hæc, cæcus est, et manu tentans, oblivionem accipiens purgationis veterum suorum delictorum.

9. Mais celui en qui elles ne sont point, est un aveugle, qui marche à tâtons, et il a oublié de quelle sorte il a été purifié des péchés de sa vie passée [17].

10. Quapropter fratres magis satagite, ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis : hæc enim facientes, non peccabitis aliquando.

10. Efforcez-vous donc de plus en plus, mes frères, d'affermir votre vocation et votre élection par les bonnes œuvres [18]; car agissant de cette sorte vous ne pécherez jamais;

11. Sic enim abundanter ministrabitur vobis introitus in æternum regnum Domini nostri, et Salvatoris Jesu Christi.

11. et par ce moyen Dieu vous donnera une entrée facile au royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ [19].

12. Propter quod incipiam vos semper commonere de his : et

12. C'est pourquoi j'aurai soin de vous faire toujours ressouvenir de ces

---

dans la patience et en vue de Dieu, l'amour des chrétiens vos frères; que votre piété ne se borne pas à vous seul, à votre sanctification personnelle, mais que vos œuvres soient faites dans une charité active pour vos frères.

ỷ. 8. — [16] Car dès que ces vertus seront en vous, et que vous y ferez des progrès, votre foi en Jésus-Christ, grâce à leur salutaire influence, ne consistera plus en de vaines apparences et ne demeurera pas sans récompense. La connaissance de Jésus-Christ est mise ici comme *pl. h.* ỷ. 3. pour la foi chrétienne. Le fruit d'une foi sincère et active en Jésus-Christ est la félicité éternelle. ỷ. 11.

ỷ. 9. — [17] Au contraire le défaut de ces vertus est un triste indice d'une part, de l'aveuglement intérieur de l'âme, dont la conséquence est une conduite aveugle, et qui est cause que l'on va en tâtonnant, comme un homme qui ne suit point la voie droite et qui tombe d'égarement en égarement; d'autre part, un indice d'un oubli total de la rémission de ses péchés qu'on a reçue dans le baptême, et qui impose l'obligation de faire chaque jour de nouveaux progrès dans la sanctification.

ỷ. 10. — [18] Notre vocation et notre élection sont donc attachées à nos bonnes œuvres, et Dieu, en nous prédestinant à la béatitude éternelle, ne nous y a prédestinés qu'en tant qu'il a prévu que nous coopérerions à sa grâce par de bonnes œuvres. Les mots « par les bonnes œuvres » manquent dans le Grec, mais ils sont renfermés dans le contexte.

ỷ. 11. — [19] dans le ciel.

choses, quoique vous soyez confirmés dans la vérité dont je vous parle,

13. croyant qu'il est bien juste que pendant que je suis *dans ce corps, comme* dans une tente [20], je vous réveille, en vous en renouvelant le souvenir.

14. Car je sais que dans peu de temps je dois quitter cette tente [21], comme notre Seigneur Jésus-Christ me l'a fait connaître [22].

15. Mais j'aurai soin que même après ma mort vous puissiez toujours vous remettre ces choses en mémoire.

16. Au reste [23] ce n'est point en suivant des fables et des fictions ingénieuses que nous vous avons fait connaître la puissance et l'avénement de notre Seigneur Jésus-Christ, mais c'est après avoir été nous-mêmes les spectateurs de sa majesté [24].

17. Car il reçut de Dieu le Père *un témoignage d'*honneur et *de* gloire, lorsque de cette nuée, où la gloire de Dieu paraissait avec tant d'éclat, on entendit cette voix : Voici mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection ; écoutez-le [25].

quidem scientes et confirmatos vos in præsenti veritate.

13. Justum autem arbitror, quandiu sum in hoc tabernaculo, suscitare vos in commonitione :

14. certus quod velox est depositio tabernaculi mei, secundum quod et Dominus noster Jesus Christus significavit mihi.

15. Dabo autem operam et frequenter habere vos post obitum meum, ut horum memoriam faciatis.

16. Non enim doctas fabulas secuti, notam fecimus vobis Domini nostri Jesu Christi virtutem et præsentiam : sed speculatores facti illius magnitudinis.

17. Accipiens enim a Deo Patre honorem et gloriam, voce delapsa ad eum hujuscemodi a magnifica gloria : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui, ipsum audite.

ỷ. 13. — [20] Litt. : dans cette tente, — dans ce corps.

ỷ. 14. — [21] *Voy.* l'introd. à l'Epître.

[22] Voy. *Jean*, 21, 18.

ỷ. 16. — [23] Litt. : car ce n'est pas etc., — c'est-à-dire souvenez-vous-en souvent, parce que c'est la vérité ; car c'est la vérité, et non de doctes fables, que je vous ai proposée.

[24] Car je ne vous ai pas proposé une doctrine qui n'eût d'autres fondements que les investigations de l'homme, mais je vous ai instruits de la vie de Jésus-Christ et des prodiges par lesquels il confirmait sa doctrine, et cela comme ayant vu de mes propres yeux de quelle manière il avait été en diverses occasions glorifié en qualité de Fils de Dieu.

ỷ. 17. — [25] Entre les diverses occasions où Jésus-Christ fut glorifié sur la terre, l'Apôtre relève particulièrement sa transfiguration sur le mont Thabor (*Matth.* 17.). Les mots « écoutez-le » ne sont pas dans le Grec, en cet endroit, mais ils se trouvent dans l'Evangile (*Matth.* 17, 5.).

18. Et hanc vocem nos audivimus de cœlo allatam, cum essemus cum ipso in monte sancto.

18. Et nous entendîmes nous-mêmes cette voix qui venait du ciel, lorsque nous étions avec lui sur la sainte montagne.

19. Et habemus firmiorem propheticum sermonem : cui benefacitis attendentes, quasi lucernæ lucenti in caliginoso loco, donec dies elucescat, et lucifer oriatur in cordibus vestris :

19. Et nous avons les oracles des Prophètes, dont la certitude est plus affermie [26], auxquels vous faites bien de vous arrêter, comme à une lampe qui luit dans un lieu d'obscurité [27], jusqu'à ce que le jour commence à paraître, et que l'étoile du matin se lève dans vos cœurs [28],

20. hoc primum intelligentes, quod omnis prophetia Scripturæ propria interpretatione non fit.

20. étant persuadés avant toutes choses [29], que nulle prophétie de l'Écriture ne s'explique par une interprétation particulière. 2. *Tim.* 3, 16.

21. Non enim voluntate humana allata est aliquando prophetia : sed Spiritu Sancto inspirati, locuti sunt sancti Dei homines.

21. Car ce n'a point été par la volonté des hommes que les prophéties nous ont été anciennement apportées, mais ç'a été par le mouvement du Saint-Esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé.

℣. 19. — [26] Et nous n'avons pas seulement pour preuve de la vérité de la foi chrétienne, la certitude que nous en avons acquise par nos sens, en quoi l'on pourrait nous objecter que nous nous sommes trompés ; nous avons de plus les Prophètes qui, longtemps d'avance, avaient prédit ce que nous avons vu et entendu, et qui, pour cette raison, fournissent à notre foi un fondement encore plus solide que le témoignage de nos sens, puisque assurément l'on ne peut en aucune manière appeler illusion ce qui a été annoncé tant de siècles auparavant (Aug., Bède).

[27] dans l'obscurité du monde et de notre cœur.

[28] Jusqu'à ce que le jour se fasse peu à peu en nous, que nous acquerrions une connaissance de plus en plus parfaite de la vérité, et que l'astre du matin, la lumière du monde, Jésus-Christ, enflamme de plus en plus nos cœurs de son amour.

℣. 20. — [29] Saint Pierre donne le fondement sur lequel repose l'autorité des Prophètes. Ce n'était pas leurs propres idées, leurs propres sentiments, leurs opinions personnelles qu'ils interprétaient, qu'ils exposaient, qu'ils annonçaient, et qu'ils laissaient après eux, ils étaient les interprètes de Dieu, c'étaient les vérités que Dieu leur manifestait, les révélations divines qu'ils expliquaient, qu'ils développaient et qu'ils communiquaient.

CHAPITRE II.

Toutefois il y avait aussi de faux prophètes, comme il y aura parmi vous de faux docteurs. Ces faux docteurs précipiteront dans leur perte un nombre considérable d'hommes, mais ils auront une fin effroyable; car Dieu a de tout temps puni le péché, et tandis qu'il délivre le juste de la tentation, le coupable est réservé pour le jour du jugement, particulièrement ceux qui se livrent à l'impureté, ceux qui méprisent l'autorité, ceux qui blasphèment les choses saintes. Tous ces apostats n'ont en vue, comme Balaam, que leurs plaisirs et leur intérêt propre; ils promettent beaucoup, ils ne tiennent rien, et, par leur apostasie, ils se rendent eux-mêmes justement malheureux : car ils montrent par là quelle est la brutalité de leur cœur, qu'ils sont entièrement plongés dans les sens, et combien ils méritent d'être châtiés.

1. Or comme il y a eu de faux prophètes parmi le peuple [1], il y aura aussi parmi vous de faux docteurs qui introduiront de pernicieuses hérésies, et qui renonçant au Seigneur [2] qui les a rachetés, attireront sur eux-mêmes une soudaine ruine.

2. Leurs débauches [3] seront suivies de plusieurs, qui exposeront la voie de la vérité à la médisance [4] :

3. et qui, vous séduisant par des paroles artificieuses, trafiqueront de vos âmes pour satisfaire leur avarice; mais leur condamnation, *qui est résolue* il y a longtemps, s'avance à grands pas, et la main qui les doit perdre n'est pas endormie.

4. Car si Dieu n'a point épargné les Anges qui ont péché [5], mais les a précipités dans l'abîme, où les ténèbres

1. Fuerunt vero et pseudoprophetæ in populo, sicut et in vobis erunt magistri mendaces, qui introducent sectas perditionis, et eum, qui emit eos, Dominum negant, superducentes sibi celerem perditionem.

2. Et multi sequentur eorum luxurias, per quos via veritatis blasphemabitur :

3. et in avaritia fictis verbis de vobis negotiabuntur : quibus judicium jam olim non cessat : et perditio eorum non dormitat.

4. Si enim Deus Angelis peccantibus non pepercit, sed rudentibus inferni detractos in tartarum

---

ỳ. 1. — [1] Voy. 2. *Rois*, 22. 6. *Ezéch.* 13, 2. 22, 25. 28.

[2] par leur doctrine impure et par une conduite conforme à leur doctrine.

ỳ. 2. — [3] leurs débauches spirituelles et sensuelles.

[4] Litt. : par lesquels la voie de la vérité sera blasphémée. — Après leur apostasie, ils calomnieront, comme étant fausse et propre à égarer, la vraie doctrine et la conduite conforme à la vérité.

ỳ. 4. — [5] les Anges saints à leur origine, mais qui ensuite tombèrent par orgueil; car l'orgueil est le principe de tous les péchés (*Eccli.* 10, 15.).

tradidit cruciandos, in judicium reservari.

5. Et originali mundo non pepercit, sed octavum Noë justitiæ præconem custodivit, diluvium mundo impiorum inducens.

6. Et civitates Sodomorum et Gomorrhæorum in cinerem redigens, eversione damnavit : exemplum eorum, qui impie acturi sunt, ponens :

7. et justum Lot oppressum a nefandorum injuria ac luxuriosa conversatione eripuit :

8. aspectu enim, et auditu justus erat : habitans apud eos, qui de die in diem animam justam iniquis operibus cruciabant.

9. Novit Dominus pios de tentatione eripere : iniquos vero in diem judicii reservare cruciandos :

leur servent de chaînes [6], pour être tourmentés, et tenus comme en réserve jusqu'au jugement [7]; *Jud.* 6.

5. s'il n'a point épargné l'ancien monde [8], mais n'a sauvé que sept personnes avec Noé [9] prédicateur de la justice, en faisant fondre les eaux du déluge sur le monde des méchants; 1. *Moys.* 7, 1.

6. s'il a puni les villes de Sodome et de Gomorrhe, en les ruinant de fond en comble, et les réduisant en cendres, en a fait un exemple pour ceux qui vivraient dans l'impiété; 1. *Moys.* 19, 25.

7. et s'il a délivré le juste Lot, que ces abominables affligeaient et persécutaient par leur vie infâme,

8. ce juste qui demeurait parmi eux, étant tous les jours tourmenté dans son âme juste par leurs actions détestables qui offensaient ses yeux et ses oreilles [10] :

9. *il paraît par-là que* le Seigneur sait délivrer ceux qui le craignent, des maux par lesquels ils sont éprouvés [11], et réserver les pécheurs au jour du jugement pour être punis;

---

[6] de chaînes, de liens avec lesquels l'enfer les tient attachés, sans qu'il les relâche jamais, de chaînes éternelles. Dans le Grec : mais si les ayant chargés des chaînes des ténèbres (du malheur), il les a livrés afin qu'ils fussent tenus en réserve pour le jugement etc.

[7] Les mots « pour être tourmentés » ne sont pas dans le Grec, mais ils se sous-entendent d'eux-mêmes. Les démons sont tenus en réserve pour le jugement général, parce qu'ils se rendent de plus en plus coupables par la séduction des hommes, et que ces nouveaux crimes doivent être la matière de leur jugement.

℣. 5. — [8] au temps du déluge.

[9] Noé était le huitième; car Dieu épargna avec lui sa femme et ses trois fils avec leurs épouses.

℣. 8. — [10] Dans le Grec : car étant juste, habitant au milieu d'eux, il affligeait de jour en jour son âme juste au sujet des œuvres impies qu'il était obligé de voir et d'entendre.

℣. 9. — [11] Litt. :...... délivrer les hommes pieux de la tentation, — parce que les hommes pieux coopèrent à sa grâce.

10. et principalement ceux qui pour satisfaire leurs désirs impurs, suivent les mouvements de la chair[12]; qui méprisent les puissances; qui sont fiers et audacieux, qui sont amoureux d'eux-mêmes, et qui blasphémant la saine doctrine, ne craignent point d'introduire de nouvelles sectes[13];

10. magis autem eos, qui post carnem in concupiscentia immunditiæ ambulant, dominationemque contemnunt, audaces, sibi placentes, sectas non metuunt introducere blasphemantes :

11. au lieu que les Anges, quoiqu'ils soient plus grands en force et en puissance, ne se condamnent point les uns les autres avec des paroles d'exécration et de malédiction[14].

11. ubi Angeli fortitudine et virtute cum sint majores, non portant adversum se execrabile judicium.

12. Mais ceux-ci[15], semblables à des animaux sans raison, qui ne suivent que le mouvement de la nature, et sont nés pour être la proie des hommes qui les font périr, attaquant par leurs blasphèmes ce qu'ils ignorent[16], ils périront dans les infamies où ils se plongent,

12. Hi vero velut irrationabilia pecora, naturaliter in captionem et in perniciem in his quæ ignorant blasphemantes in corruptione sua peribunt,

---

ỷ. 10. — [12] ceux qui s'abandonnent aux plaisirs des sens.

[13] qui portent à la révolte contre l'Etat ou l'Eglise, qui détournent de l'obéissance à l'autorité, et qui l'outragent en prétendant que l'on ne doit pas lui obéir. Dans le Grec : qui ne craignent pas de mépriser la souveraineté (les autorités) (*a*).

ỷ. 11. — [14] au lieu que les Anges, à savoir les bons Anges, quoiqu'ils soient plus puissants que ces apostats, ne se laissent pas aller à un jugement accompagné de malédiction à l'égard des anges, c'est-à-dire des anges déchus. Voy. *Jude*, ỷ. 9. Si ces bons Anges n'ont jamais outragé les démons en leur nom, quel châtiment ne méritent pas ces apostats qui outragent les autorités? — Le sens du Grec est : au lieu que les Anges qui sont plus grands en force et en puissance, ne portent pas contre elles (contre les autorités, lors même qu'elles ne sont pas fidèles à leurs devoirs), devant le Seigneur, un jugement blasphématoire. Saint Pierre d'après ce texte se reporte à ces saints Anges qui sont les chefs, les Anges protecteurs de pays et de peuples entiers (Voy. *Dan.* 10.). Même ces Anges protecteurs n'outragent point les autorités des pays qui sont confiés à leur garde, alors même qu'elles oublient leurs devoirs, et ils ne les représentent point devant le Seigneur comme des autorités auxquelles on ne doive point obéissance, contre lesquelles il faille se révolter.

ỷ. 12. — [15] ces hommes indociles, amis seulement de leurs plaisirs (les docteurs de l'erreur et leurs adeptes).

[16] Mais en quoi leur défaut d'intelligence est coupable au plus haut degré,

(*a*) Litt. : καὶ κυριότητος καταφρονοῦντας, et dominationis contemnentes.

13. percipientes mercedem injustitiæ, voluptatem existimantes diei delicias : coinquinationes, et maculæ deliciis affluentes, in conviviis suis luxuriantes vobiscum,

13. et ils recevront la récompense que mérite leur iniquité. Ils mettent la félicité à passer chaque jour dans les délices ; ils sont la honte et l'opprobre *de la Religion;* ils s'abandonnent à des excès de bouche dans les festins de charité qu'ils font avec vous.

14. oculos habentes plenos adulterii, et incessabilis delicti. Pellicientes animas instabiles, cor exercitatum avaritia habentes, maledictionis filii :

14. Ils ont les yeux pleins d'adultère [17] et d'un péché qui ne cesse jamais; ils attirent à eux par des amorces trompeuses les âmes légères et inconstantes ; ils ont dans le cœur toutes les adresses que l'avarice peut suggérer; ce sont des enfants de malédiction.

15. derelinquentes rectam viam erraverunt, secuti viam Balaam ex Bosor, qui mercedem iniquitatis amavit :

15. Ils ont quitté le droit chemin, et se sont égarés en suivant la voie de Balaam, fils de Bosor, qui aima la récompense de son iniquité,

16. correptionem vero habuit suæ vesaniæ : subjugale mutum animal, hominis voce loquens, prohibuit Prophetæ insipientiam.

16. mais qui fut repris de son injuste dessein [18], une ânesse muette, qui parla d'une voix humaine, ayant réprimé la folie de ce Prophète [19].

17. Hi sunt fontes sine aqua, et nebulæ turbinibus exagitatæ, quibus caligo tenebrarum reservatur.

17. Ce sont des fontaines sans eau, des nuées qui sont agitées par des tourbillons : de noires et profondes ténèbres leur sont réservées [20].

18. Superba enim vanitatis loquentes, pelliciunt in desideriis carnis luxuriæ eos, qui paululum effugiunt, qui in errore conversantur :

18. Car tenant des discours pleins d'insolence et de folie, ils amorcent par les passions de la chair et les voluptés sensuelles, ceux qui peu de temps auparavant s'étaient retirés des personnes infectées d'erreur ;

---

parce que s'ils n'ont pas une plus parfaite connaissance de la vérité, ce sont leurs passions qui en sont la cause.

℣. 14. — [17] des yeux de convoitise, ne recherchant que la volupté.

℣. 16. — [18] Dans le Grec : de sa transgression.

[19] Balaam gagné par les présents du roi de Moab, Balach, travailla à faire tomber les Israélites dans la fornication et l'idolâtrie. Voy. 4. *Moys.* 22, 25. note 2. 24, 14. 31, 16. *Voy.* dans les endroits cités ce qui regarde l'ânesse qui parla.

℣. 17. — [20] Ces gens là trompent de la manière la plus cruelle l'attente que l'on a d'eux en qualité de chrétiens et de docteurs ; mais leur châtiment sera un malheur éternel. Voy. *Tob.* 5. note 3.

19. leur promettant la liberté, quoiqu'eux-mêmes soient esclaves de la corruption, parce que quiconque est vaincu, est esclave de celui qui l'a vaincu [21].

20. Que si [22] après s'être retirés des corruptions du monde par la connaissance de Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Sauveur, ils se laissent vaincre en s'y engageant de nouveau, leur dernier état est pire que le premier. *Matth.* 12, 45. *Hebr.* 10, 26. et suiv.

21. Car il leur eût été meilleur de n'avoir point connu la voie de la justice, que de retourner en arrière après l'avoir connue, et d'abandonner la loi sainte qui leur avait été donnée.

22. Mais ce qu'on dit d'ordinaire, par un proverbe véritable, leur est arrivé : Le chien est retourné à ce qu'il avait vomi ; et, Le pourceau, après avoir été lavé, s'est vautré de nouveau dans la boue [23].

19. libertatem illis promittentes, cum ipsi servi sint corruptionis : a quo enim quis superatus est, hujus et servus est.

20. Si enim refugientes coinquinationes mundi in cognitione Domini nostri, et Salvatoris Jesu Christi, his rursus implicati superantur : facta sunt eis posteriora deteriora prioribus.

21. Melius enim erat illis non cognoscere viam justitiæ, quam post agnitionem, retrorsum converti ab eo, quod illis traditum est, sancto mandato.

22. Contigit enim eis illud veri proverbii : Canis reversus ad suum vomitum ; et, Sus lota in volutabro luti.

ꝟ. 19. — [21] Ils promettent la liberté et le salut, lorsque eux et leurs sectateurs sont les esclaves du péché, et destinés à la perte éternelle ; car ils sont dominés par leurs passions, d'où il suit qu'ils en sont les esclaves ; leur liberté est licence, laquelle est toujours jointe au plus honteux esclavage. Voy. *Jean*, 8, 34. *Rom.* 6, 16. 20.

ꝟ. 20. — [22] Il revient aux mots « esclaves de la corruption ». Ils périront, il seront abandonnés à la damnation éternelle ; car si etc.

ꝟ. 22. — [23] C'est de cette manière que ceux qui se livrent de nouveau au péché, retournent à leur ancienne impureté, et il ne leur sert de rien d'en avoir été exempts pendant un certain temps ; au contraire leur rechute n'est qu'une preuve plus évidente que leur cœur est entièrement incorrigible et plongé dans la sensualité. Voy. le premier Proverbe *Prov.* 26, 11., le second se rencontre souvent dans les auteurs anciens.

CHAPITRE III.

Voici la seconde Epître que je vous écris. Gravez profondément dans votre souvenir les oracles des Prophètes et les enseignements du Seigneur. Sachez qu'il s'élèvera des hommes moqueurs, qui nieront le second avènement du Seigneur. Ils sembleront ignorer que le ciel et la terre qui, à l'origine, sont sortis des eaux, sont réservés pour le feu. Si le Seigneur et son second avènement tardent d'arriver, ce n'est point là pour lui un délai, car pour lui il n'y a point de temps; les délais dont il use ne sont que de la patience, afin que nous nous convertissions. Son apparition sera soudaine et occasionnera l'embrasement. Attendons-le donc en menant une conduite sainte, et de cette manière hâtons nous d'aller au-devant de lui, afin de pouvoir habiter le nouveau monde, qui renaîtra du feu. Que cette espérance soit pour vous un motif de faire tous vos efforts afin d'être trouvés sans reproche, et réjouissez-vous de ce que le Seigneur vous laisse encore du temps pour cela, comme vous l'a écrit Paul. Ne vous laissez pas séduire par les docteurs de l'erreur, croissez au contraire dans la vérité de Jésus-Christ, auquel soit honneur et gloire jusque dans l'éternité!

1. Hanc ecce vobis, charissimi, secundam scribo epistolam, in quibus vestram excito in commonitione sinceram mentem :

2. ut memores sitis eorum, quæ prædixi, verborum a sanctis Prophetis, et Apostolorum vestrorum, præceptorum Domini et Salvatoris ;

3. hoc primum scientes, quod venient in novissimis diebus in deceptione illusores, juxta proprias concupiscentias ambulantes,

1. Mes bien-aimés, voici la seconde lettre que je vous écris [1] : et dans toutes les deux [2] je tâche de réveiller vos âmes simples et sincères par mes avertissements [3],

2. afin que vous vous souveniez des paroles des saints Prophètes, dont j'ai déjà parlé [4], et des préceptes de ceux que le Seigneur et le Sauveur vous a donné pour Apôtres [5].

3. Sachez, avant toutes choses, qu'aux derniers temps [6], il viendra des imposteurs artificieux qui suivront leur propres passions [7],

---

℣. 1. — [1] *Voy.* l'introd. aux deux Epîtres.

[2] dans lesquelles deux Epîtres.

[3] Je vous encourage, je vous anime par mes exhortations à vivre dans les mêmes sentiments, vous conservant toujours purs et sincères.

℣. 2. — [4] Litt. : des paroles que je vous ai prédites d'après les saints Prophètes, — que je vous ai citées des saints Prophètes, et que de cette manière je vous ai fait entendre prophétiquement comme de leur bouche. Dans le Grec : des paroles qui vous ont été prédites par les saints Prophètes.

[5] Conservez le souvenir des paroles que les Prophètes vous ont annoncées dans les temps passés, aussi bien que des préceptes et des exhortations des Apôtres.

℣. 3. — [6] dans les temps de la période chrétienne où nous nous trouvons présentement. Voy. *Hébr.* 1, 2.

[7] qui seront les inventeurs de leurs doctrines toutes personnelles et impures,

4. et qui diront : Qu'est devenue la promesse de son avènement? Car depuis que les pères sont dans le sommeil *de la mort*, toutes choses demeurent au même état où elles étaient au commencement du monde [8].

4. dicentes : Ubi est promissio, aut adventus ejus? ex quo enim patres dormierunt, omnia sic perseverant ab initio creaturæ.

5. Mais c'est par une ignorance volontaire qu'ils ne considèrent pas, que les cieux furent faits d'abord par la parole de Dieu, aussi bien que la terre qui sortit du sein de l'eau, et qui subsiste par l'eau ;

5. Latet enim eos hoc volentes, quod cœli erant prius, et terra, de aqua et per aquam consistens Dei verbo :

6. et que cependant ce fut par ces choses mêmes [9] que le monde d'alors périt, étant submergé par le déluge des eaux.

6. per quæ, ille tunc mundus aqua inundatus periit.

7. Or les cieux et la terre d'à présent sont gardés avec soin par la même parole, et sont réservés pour être brûlés par le feu, au jour du jugement et de la ruine des impies [10].

7. Cœli autem qui nunc sunt, et terra, eodem verbo repositi sunt, igni reservati in diem judicii, et perditionis impiorum hominum.

---

et en feront la règle de leur conduite, qui ne sera pas moins immonde. Comp. 2. *Thess.* 2. 1. *Tim.* 4, 1. 2. *Tim.* 3, 1.

ỳ. 4. — [8] Où est donc l'accomplissement de la promesse relative au second avènement du Seigneur? Nous avons vu depuis périr un nombre infini d'hommes, et néanmoins tout demeure dans le même état, sans aucun changement? — Il y a toute apparence qu'il se rencontrait de ces hommes moqueurs dès le temps où saint Pierre écrivait ceci. Ils pouvaient avoir puisé chez les Juifs l'opinion erronée que le Christ devait fonder un royaume terrestre, environné d'une gloire toute terrestre, transformer la nature et mettre les chrétiens en possession de tous les biens et de toutes les jouissances de la terre.

ỳ. 6. — [9] par ce même ciel. Ce fut le ciel qui versa par torrents les eaux du déluge sur la terre.

ỳ. 7. — [10] Sens des versets 5 jusqu'à 7 : Mais ces hommes moqueurs ne veulent pas savoir, ou se souvenir, que l'univers qui fut, dans le principe, tiré par Dieu du sein des eaux (d'un état de liquidité), et qui périt par les eaux dans le déluge, est seulement réservé pour être, au jour du jugement général, embrasé par le feu. « De l'eau et par l'eau » c'est-à-dire que la terre sortit du chaos, où tout ressemblait à l'eau (de la matière première, qui était encore sans ordre), et prit, au sortir du chaos, sa forme actuelle, et que ce fut pareillement de cette matière que les corps célestes furent formés. Voy. 1. *Moys.* 1, 5. note 6. Sur le déluge voy. 1. *Moys.* 7. et suiv. S'il est dit que le monde (la terre avec le ciel qui l'environne, avec son atmosphère) périt par les eaux, ce mot périr signifie « être changée », de même que l'embrasement marque, non pas l'anéantissement, mais la transformation. Voy. ỳ. 12. 13.

8. Unum vero hoc non lateat vos, charissimi, quia unus dies apud Dominum sicut mille anni, et mille anni sicut dies unus.

9. Non tardat Dominus promissionem suam, sicut quidam existimant : sed patienter agit propter vos, nolens aliquos perire, sed omnes ad pœnitentiam reverti.

10. Adveniet autem dies Domini ut fur : in quo cœli magno impetu transient, elementa vero calore solventur, terra autem et quæ in ipsa sunt opera, exurentur.

11. Cum igitur hæc omnia dissolvenda sint, quales oportet vos esse in sanctis conversationibus et pietatibus,

12. expectantes et properantes

8. Mais il y a une chose que vous ne devez pas ignorer, mes bien-aimés : c'est qu'aux yeux du Seigneur un jour est comme mille ans, et mille ans comme un jour [11].

9. Ainsi le Seigneur n'a point retardé l'accomplissement de sa promesse, comme quelques-uns se l'imaginent [12]; mais c'est qu'il exerce envers vous [13] sa patience, ne voulant point qu'aucun périsse, mais que tous retournent à *lui par* la pénitence.

10. Or comme le larron vient *durant la nuit*, ainsi le jour du Seigneur viendra *tout d'un coup* [14]; et alors, dans le bruit d'une effroyable tempête, les cieux [15] passeront, les éléments [16] embrasés se dissoudront, et la terre, avec tout ce qu'elle contient, sera la proie du feu [17].

11. Puis donc que toutes ces choses doivent périr, quels devez-vous être, et quelle doit être la sainteté de votre vie, et la piété *de vos mœurs*,

12. attendant et hâtant *par vos*

ỷ. 8. — [11] L'Apôtre, dans les versets 4-7., a répondu à l'objection ci-dessus, comme il suit : Oui, le Seigneur viendra de nouveau, et changera toutes choses; car comme le monde a été tiré de l'eau, il sera un jour embrasé par le feu. Il continue maintenant à expliquer pourquoi tout cela n'a point encore eu lieu : Dieu tarde, il est vrai, dit-il, afin que nous ayons le temps de nous corriger (ỷ. 9.), mais il ne faut pas dire que les délais dont il use sont un long espace de temps (ỷ. 8.), car devant Dieu mille ans sont comme un jour; et puisque à l'égard de Dieu, dans la manière dont Dieu considère les choses, les délais n'existent pas, gardons-nous de nous laisser induire en erreur, mais souvenons-nous que rien n'est différé. — Devant Dieu, tout ce qui arrive dans le temps, est un présent éternel, d'où il suit que mille ans et des millions d'années ne sont à ses yeux qu'un instant unique. Voy. *Ps*. 69, 4.

ỷ. 9. — [12] mais il accomplira sûrement ce qu'il a promis.

[13] Dans le Grec : envers nous.

ỷ. 10. — [14] Litt. : Le jour du Seigneur viendra comme un larron,—subitement. Voy. 1. *Thess*. 5, 12.

[15] le ciel aérien et le ciel étoilé.

[16] la matière première du monde.

[17] les productions de la nature et des arts. Comp. *Ps*. 74. note 7. *Ps*. 101. note 22.

désirs l'avènement du jour du Seigneur, où l'ardeur du feu dissoudra les cieux, et fera fondre *tous* les éléments?

13. Car nous attendons, selon sa promesse [18], de nouveaux cieux, et une nouvelle terre, où la justice habitera [19].

14. C'est pourquoi, mes bien-aimés, vivant dans l'attente de ces choses, faites en sorte que le Seigneur vous trouve dans la paix [20], et que *vous soyez* purs et irrépréhensibles à ses yeux;

15. et croyez que la longue patience dont use notre Seigneur [21], est pour votre bien [22]. Et c'est aussi ce que Paul, notre très-cher frère, vous a écrit selon la sagesse qui lui a été donnée [23];

16. comme il fait aussi en toutes ses Lettres, où il parle de ces mêmes choses, dans lesquelles il y a quelques endroits difficiles à entendre, que des hommes ignorants et légers détournent, aussi bien que les autres Ecritures, à de mauvais sens pour leur propre ruine.

in adventum diei Domini, per quem cœli ardentes solventur, et elementa ignis ardore tabescent?

13. Novos vero cœlos, et novam terram secundum promissa ipsius expectamus, in quibus justitia habitat.

14. Propter quod charissimi hæc expectantes, satagite immaculati et inviolati ei inveniri in pace;

15. et Domini nostri longanimitatem, salutem arbitremini: sicut et charissimus frater noster Paulus secundum datam sibi sapientiam scripsit vobis,

16. sicut et in omnibus epistolis, loquens in eis de his, in quibus sunt quædam difficilia intellectu, quæ indocti et instabiles depravant, sicut et cæteras Scripturas, ad suam ipsorum perditionem.

ỳ. 13. — [18] Voy. *Isaï.* 65, 17. 66, 22.

[19] Nous attendons un univers nouveau, c'est-à-dire tout différent de cet univers sensible, et, par conséquent, un univers au-dessus des sens, dont les seuls justes seront les habitants. Voy. là-dessus *Rom.* 8, 19. *Apoc.* 21, 1. et suiv. Ces paroles sont d'ailleurs une preuve que l'embrasement du monde ne sera pas son anéantissement, mais une transformation et un passage à un état glorieux. C'est ainsi que tous les SS. Pères et les Interprètes catholiques entendent ce passage. Ainsi, de même que l'homme est comme déifié par Jésus-Christ, et qu'après cette vie il va auprès de Dieu, cet univers sensible, quand une fois toutes les suites du péché auront disparu, sera pareillement transformé en un univers au-dessus des sens, et deviendra le séjour des bienheureux.

ỳ. 14. — [20] en sorte que la paix règne entre le corps et l'âme, que le corps obéisse à l'âme et l'âme à Dieu. *Jean*, 14, 27.

ỳ. 15. — [21] avec laquelle il diffère encore la venue de son jour (ỳ. 9.).

[22] pour vous donner le moyen d'opérer votre salut.

[23] Saint Pierre vraisemblablement se reporte ici aux Epîtres aux Thessaloniciens et aux Corinthiens, où il est souvent parlé de tous ces objets.

17. Vos igitur fratres præscientes custodite : ne insipientium errore traducti excidatis a propria firmitate;

17. Vous donc, mes frères [24], qui connaissez toutes ces choses, prenez garde à vous, de peur que vous laissant emporter aux égarements de ces hommes insensés, vous ne tombiez de l'état ferme et solide où vous êtes établis.

18. crescite vero in gratia, et in cognitione Domini nostri, et Salvatoris Jesu Christi. Ipsi gloria et nunc, et in diem æternitatis. Amen.

18. Mais croissez de plus en plus dans la grâce, et dans la connaissance de notre Seigneur et notre Sauveur Jésus-Christ. A lui soit gloire, et maintenant, et jusqu'au jour de l'éternité. Amen.

ÿ. 17. — [24] Dans le Grec : Pour vous, mes bien-aimés, qui connaissez d'avance toutes ces choses, prenez garde, de peur que vous laissant entraîner aux égarements de ces hommes sans loi etc.

PRÉFACE

SUR

LES TROIS ÉPITRES DE SAINT JEAN.

La première Epître de saint Jean a été, dès les temps les plus anciens du christianisme, si universellement reconnue comme un écrit authentique de cet Apôtre, que ce que quelques-uns ont objecté, contre son authenticité doit paraître entièrement insignifiant et ne mériter aucune attention. Non-seulement les témoignages externes les plus dignes de foi d'un Polycarpe, qui fut disciple de saint Jean, d'un Irénée et des autres Pères des temps primitifs, parlent en sa faveur, mais encore tout le contenu, la physionomie et le style nous obligent à reconnaître dans cette Epître le même auteur qui a écrit le quatrième Evangile. Comme dans l'Evangile saint Jean cherche à démontrer ce point capital, que Jésus-Christ, Fils de Dieu, est Dieu lui-même; de même l'Epître tend constamment au même but, et partout elle renferme des avertissements aux fidèles contre les docteurs hérétiques qui le niaient. Les exhortations à l'amour mutuel, qui sont inculquées avec tant d'énergie dans l'Evangile, reviennent presque littéralement dans l'Epître (2, 7-11.); et dans les développements sur la charité (5, 3. 3, 22-24. 2, 24.), il est impossible de voir un auteur différent de celui qui parle (*Jean*, 14, 15. 21. 15, 9. 10.), de même que dans le style et dans tout l'ensemble de l'Epître, on découvre sensiblement la même profondeur de sentiment, la même suite, toujours également simple et naturelle, dans l'enchaînement des pensées, que l'on admire dans l'Evangile. Suivant le jugement universellement reçu à l'origine dans l'Eglise chrétienne, cette Epître était un écrit destiné à accompagner l'Evangile (1, 1-3.), d'où il suit qu'elle fut composée après l'Evan-

gile, et vraisemblablement à Ephèse, comme l'Evangile lui-même (voy. l'introd. à l'Evangile de saint Jean.). L'Apôtre y avertit les chrétiens des églises de l'Asie-Mineure, qui, en sa qualité de Pasteur supérieur aux autres, il avait sous sa direction, de se tenir soigneusement en garde contre le monde, contre les hommes animés de sentiments impies, et il fait voir qu'il est nécessaire de joindre à la foi une conduite chrétienne : il combat ensuite particulièrement les hérétiques qui se glorifiaient d'une sagesse supérieure, qui ou bien niaient absolument la réalité de l'apparition et de l'histoire de Jésus-Christ, ou bien en parlaient comme d'une chose sans importance, et, par leurs mœurs dépravées et leurs schismes, donnaient les plus grands scandales.

La seconde Epître est écrite à une femme nommée Electa (élue), pour l'affermir dans la vérité et dans la charité chrétienne, et la prémunir contre les hérésies; la troisième est adressée à un certain Gaius, surtout pour l'exhorter à exercer l'hospitalité. Ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux Lettres saint Jean ne se désigne personnellement comme en étant l'auteur, mais il écrit sous le nom commun « d'Ancien. » Qu'il en soit néanmoins réellement l'auteur, c'est ce que prouvent non-seulement le contenu et l'ensemble même de ces Epîtres, qui sont avec l'Evangile et la première Epître dans un accord parfait, mais encore la tradition des églises chrétiennes, sur l'autorité desquelles les conciles de Carthage, de Rome et de Trente les ont insérées dans le canon des divines Ecritures. Pour ce qui est du temps et du lieu où elles furent écrites, on ne sait rien de certain.

I[RE] ÉPITRE

DE L'APOTRE SAINT JEAN.

CHAPITRE PREMIER.

Je vous annonce la parole éternelle de vie, que j'ai vue et touchée (car la vie, qui était dans le Père, est apparue sur la terre), afin qu'étant vous-mêmes exactement instruits, vous entriez dans une union parfaite avec Dieu le Père et son Fils, et que votre joie soit complète. Or, telle est l'abrégé de ma prédication : c'est que Dieu est saint, et que nous devons être saints nous-mêmes. Si nous faisons le mal, nous n'avons aucune société avec lui; si au contraire nous faisons le bien, nous sommes unis entre nous, et à lui, et nous avons part à la mort propitiatoire de Jésus-Christ, qui nous a purifiés de tous nos péchés; car nous sommes coupables de péchés; les confesser nous en obtiendra le pardon; les nier serait tromper et rendre Dieu même trompeur.

1. Quod fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus, et manus nostræ contrectaverunt de verbo vitæ :

2. et vita manifestata est, et vidimus, et testamur, et annuntiamus vobis vitam æternam, quæ erat apud Patrem, et apparuit nobis :

3. quod vidimus et audivimus, annuntiamus vobis, ut et vos societatem habeatis nobiscum, et societas nostra sit cum Patre,

1. Nous vous annonçons la parole de vie, qui était dès le commencement, que nous avons entendue, que nous avons vue de nos yeux, que nous avons regardée avec attention, et que nous avons touchée de nos mains [1].

2. Car la vie *même* s'est rendue visible; nous l'avons vue; nous en rendons témoignage, et nous vous l'annonçons, cette vie éternelle qui était dans le Père, et qui est venue se montrer à nous.

3. Nous vous prêchons, *dis-je* [2], ce que nous avons vu, et ce que nous avons entendu, afin que vous entriez vous-mêmes en société avec nous, et

---

ỳ. 1. — [1] Litt. ỳ. 1 : Ce qui était dès le commencement, ce que nous avons entendu...... de la parole de vie; — ỳ. 2 : (car la vie s'est rendue visible..... s'est montrée à nous); —ỳ. 3. ce que nous avons vu et entendu, c'est ce que nous vous annonçons etc.—La suite de cette proposition vient après le ỳ. 3. Le ỳ. 2 doit être pris comme une parenthèse. Par « la parole de vie » saint Jean n'entend pas seulement la doctrine de Jésus-Christ, mais Jésus-Christ lui-même, le Verbe de Dieu fait homme, le *Logos* qui s'est manifesté comme homme; car il ne dit pas seulement qu'il l'a entendue, mais encore qu'il l'a vue et touchée. Sur son existence dès le principe voy. *Jean*, 1, 1. Le Verbe divin est appelé *la parole de vie*, parce qu'il est la vie et qu'il donne toute vie.

ỳ. 3. — [2] ici dans l'Evangile ci-joint. *Voy.* l'introd.

que notre société soit avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ [3].

4. Et nous vous écrivons ceci, afin que vous en ayez de la joie, et que votre joie soit pleine et parfaite [4].

5. Or ce que nous avons appris de Jésus-Christ, et ce que nous vous enseignons est, que Dieu est la lumière même, et qu'il n'y a point en lui de ténèbres [5].

6. De sorte que si nous disons que nous avons société avec lui, et que nous marchions dans les ténèbres [6], nous mentons, et nous ne pratiquons pas la vérité.

7. Mais si nous marchons dans la lumière [7], comme il est lui-même dans la lumière, nous avons ensemble une

et cum Filio ejus Jesu Christo.

4. Et hæc scribimus vobis ut gaudeatis, et gaudium vestrum sit plenum.

5. Et hæc est annuntiatio, quam audivimus ab eo, et annuntiamus vobis : Quoniam Deus lux est, et tenebræ in eo non sunt ullæ.

6. Si dixerimus quoniam societatem habemus cum eo, et in tenebris ambulamus, mentimur, et veritatem non facimus.

7. Si autem in luce ambulamus, sicut et ipse est in luce, societatem habemus ad invicem, et san-

---

[3] afin que vous parveniez à la même science, aux mêmes lumières, à la même charité que nous possédons nous-mêmes, et afin qu'étant ainsi en société avec le Père et le Fils, nous soyons tous unis entre nous en Dieu, et que nous ayons part à ses biens. Entrer en société avec nous, c'est-à-dire avec l'Apôtre saint Jean, signifie ici être au même degré spirituel. La société avec Dieu le Père et son Fils, est l'union intime, fondée sur l'amour, avec eux, et la participation à leurs biens. On y parvient par l'avancement dans la science et dans la charité (*Jean*, 14, 23.). Les chrétiens auxquels saint Jean écrivait devaient avancer dans la science de la charité par son Evangile. La société n'est rapportée qu'au Père et au Fils, non au Saint-Esprit, parce que le Saint-Esprit est, sans cela, déjà censé uni aux chrétiens; car non-seulement le chrétien le reçoit dans le baptême, mais il est encore le fondement de toute sa vie spirituelle, l'esprit de son esprit, de ses pensées et de ses actions. De plus, le Saint-Esprit est compris sous les noms du Père et du Fils, puisqu'il est l'Esprit de l'un et de l'autre.

℣. 4. — [4] Nous vous écrivons touchant cette heureuse société, afin que vous en soyez remplis d'une sainte joie. Les mots « que vous en ayez de la joie etc. » ne sont pas dans le Grec.

℣. 5. — [5] Or, le sommaire, l'abrégé de tout l'Evangile, ce à quoi tout se réduit, c'est que Dieu est tout sainteté, et (ceci est compris dans le contexte, comme le montre le verset suivant) que nous devons être saints et haïr le mal quel qu'il soit. Tout le christianisme tend à nous rendre saints comme Dieu est saint. Voy. 1. *Pier.* 1, 15. *Matth.* 5, 48. *Rom.* 13, 12. 1. *Thess.* 5, 5. et suiv. Comme les ténèbres marquent ici le péché (℣. 6.), la lumière désigne aussi la sainteté.

℣. 6. — [6] que nous fassions néanmoins le mal.

℣. 7. — [7] si nous faisons le bien.

guis Jesu Christi, Filii ejus, emundat nos ab omni peccato.

8. Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est.

9. Si confiteamur peccata nostra, fidelis est, et justus, ut remittat nobis peccata nostra, et emundet nos ab omni iniquitate.

10. Si dixerimus quoniam non peccavimus, mendacem facimus eum, et verbum ejus non est in nobis.

société mutuelle [8]; et le sang de Jésus-Christ son Fils nous purifie de tout péché [9]. *Hebr*. 9, 14.

8. Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous [10]. *Prov*. 20, 9.

9. Mais si nous confessons nos péchés [11], il est fidèle et juste [12] pour nous les remettre, et pour nous purifier de toute iniquité.

10. Que si nous disons que nous n'avons point de péché, nous le faisons menteur [13], et sa parole n'est point en nous [14].

---

[8] avec Dieu et entre nous.

[9] nous avons part par là même à toutes ses grâces, nous participons particulièrement aux fruits de la rédemption de Jésus-Christ, à laquelle nous sommes arrivés par le baptême et la pénitence (Aug., Jérôm.).

℣. 8. — [10] Le mot « péché », dans le verset qui précède, conduit l'Apôtre à parler de ces hommes justes à leurs propres yeux, qui parce qu'ils mènent extérieurement une conduite conforme à la loi, se figurent qu'ils sont sans péchés, et la liaison est : Je vous dis : Le sang de Jésus-Christ nous purifie de tout péché; car nous sommes tous pécheurs, et si nous disons que nous n'avons point de péchés etc.

℣. 9. — [11] à ses représentants, qu'il a établis pour cela, ainsi qu'il l'a lui-même ordonné. Saint Jean ne peut entendre ici aucune autre confession que la confession faite à un prêtre; car dans son Evangile il engage les fidèles à aller chercher la rémission de leurs péchés auprès des Apôtres et de leurs successeurs. Voy. *Jean*, 20, 22-23. note 15.

[12] il tient exactement ce qu'il a promis.

℣. 10. — [13] nous déclarons par là même que ce qui est marqué dans les divines Ecritures, que tous les hommes sont coupables et dignes de châtiment, n'est point vrai. Voy. *Rom*. 1, 2.

[14] nous n'avons point une science exacte, la foi orthodoxe.

CHAPITRE II.

Je ne vous écris pas touchant le péché et la rémission du péché, pour vous rendre légers dans vos sentiments, mais afin que vous évitiez le péché et que vous observiez les commandements de Dieu, quoique, si nous venons à pécher, nous avons dans Jésus un médiateur qui nous obtiendra notre pardon. Celui qui observe les commandements de Dieu a la vraie science et le véritable amour de Dieu. C'est là une ancienne doctrine, que vous avez ouïe dès le principe lors de votre conversion; mais je vous fais aussi connaître un nouveau commandement, le commandement de l'amour fraternel, que Jésus a appelé nouveau, et qui est aussi nouveau pour vous, parce qu'il appartient à la nouvelle doctrine de la lumière, à l'Evangile; car quiconque veut être chrétien, doit aimer son frère. Outre cet amour, je dois vous recommander encore à tous, à cause des grandes grâces que vous avez reçues et des grands progrès que vous avez faits, de ne pas aimer le monde ni ses plaisirs; car le monde passe enfin, et il n'y a que celui qui aime Dieu qui demeure éternellement. La fin du monde ne saurait être d'ailleurs très-éloignée; car nous sommes arrivés aux derniers temps, comme nous le voyons par les antechrists, les docteurs de l'erreur. Je n'ai pas besoin de vous prémunir contre eux; car, grâce à l'instruction que vous avez reçue, vous savez discerner le mensonge de la vérité. Leur mensonge consiste en ce qu'ils ne reconnaissent pas dans Jésus le Fils de Dieu, et que, par là même, ils nient le Père. Persévérez dans l'enseignement que vous avez reçu dès le principe; c'est ainsi que vous recevrez la vie éternelle; persévérez dans la doctrine et dans la grâce dont vous avez été oints, afin que vous puissiez envisager avec consolation son second avènement; demeurez justes dans celui qui est le Juste, afin d'avoir sûrement, en qualité d'enfants de Dieu, part à son héritage.

1. Mes petits enfants, je vous écris ceci, afin que vous ne péchiez point : que si néanmoins quelqu'un pèche, nous avons pour avocat envers le Père Jésus-Christ *qui* est juste [1].

2. Car c'est lui qui est la victime de propitiation pour nos péchés; et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde [2].

1. Filioli mei, hæc scribo vobis, ut non peccetis. Sed et si quis peccaverit, advocatum habemus apud Patrem, Jesum Christum justum :

2. et ipse est propitiatio pro peccatis nostris : non pro nostris autem tantum, sed etiam pro totius mundi.

℣. 1. — [1] Chrétiens, mes bien-aimés, vous que je chéris comme un père chérit ses enfants, si je vous écris touchant la miséricorde avec laquelle Dieu nous pardonne nos péchés après les avoir déclarés en confession (*Pl. h.* 1, 9.), ce n'est pas afin de faire de vous des esprits légers; loin de là, cela doit être pour vous un encouragement à fuir le péché et à accomplir les commandements de Dieu. Que si néanmoins, ce qui pourrait arriver par suite de la fragilité humaine, quelqu'un vient à pécher, qu'il ne se laisse pas pour cela aller à la défiance; car Jésus est auprès de son Père, et il prie pour nous en lui représentant sans cesse le sacrifice qu'il a offert pour l'expiation de nos fautes (*Hébr.* 9.).

℣. 2. — [2] Ajoutez, pour la transition avec ce qui suit : pourvu que nous le reconnaissions véritablement en qualité de médiateur, de Sauveur. Quelles doi-

3. Et in hoc scimus quoniam cognovimus eum, si mandata ejus observemus.

4. Qui dicit se nosse eum, et mandata ejus non custodit, mendax est, et in hoc veritas non est.

5. Qui autem servat verbum ejus, vere in hoc charitas Dei perfecta est : et in hoc scimus quoniam in ipso sumus.

6. Qui dicit se in ipso manere, debet, sicut ille ambulavit, et ipse ambulare.

7. Charissimi, non mandatum novum scribo vobis, sed mandatum vetus, quod habuistis ab initio : Mandatum vetus, est verbum quod audistis.

8. Iterum mandatum novum scribo vobis, quod verum est et in ipso, et in vobis : quia tenebræ transierunt, et verum lumen jam lucet.

3. Or ce qui nous assure que nous le connaissons *véritablement*, est si nous gardons ses commandements [3].

4. Celui qui dit, qu'il le connaît, et ne garde pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est point en lui ;

5. mais si quelqu'un garde sa parole, l'amour de Dieu est vraiment parfait en lui [4]. C'est par là que nous connaissons que nous sommes en lui [5].

6. Celui qui dit qu'il demeure en Jésus-Christ, doit marcher lui-même *comme* Jésus-Christ a marché.

7. Mes très-chers frères, je ne vous écris point un commandement nouveau [6], mais le commandement ancien que vous avez reçu dès le commencement; et ce commandement ancien est la parole que vous avez entendue [7].

8. Et néanmoins je vous dis que le commandement dont je vous parle est nouveau; ce qui est vrai en Jésus-Christ et en vous, parce que les ténèbres sont passées, et que la vraie lumière commence déjà à luire [8].

---

vent être les conditions de cette reconnaissance, pour être véritable, c'est ce que fait connaître le verset qui suit.

ỳ. 3. — [3] Notre science de Jésus-Christ, la foi que nous avons en lui et en sa doctrine, ne peut être dite véritable qu'autant que nous y joignons une conduite sainte, l'obéissance aux commandements de Dieu.

ỳ. 5. — [4] celui-là possède véritablement non-seulement la science, mais encore l'amour de Dieu.

[5] C'est à cette obéissance amoureuse que nous reconnaissons que nous sommes intimement unis à lui, comme le sarment au cep (*Jean*, 15, 1. et suiv.).

ỳ. 7. — [6] quand j'exige que la science soit unie à l'obéissance — à l'amour.

[7] Le commandement de l'obéissance — de l'amour, est un commandement ancien, vous le connaissez depuis que vous êtes chrétien, par l'instruction orale que vous avez reçue.

ỳ. 8. — [8] Mais je vous écris en outre touchant le commandement de l'amour fraternel. Ce commandement peut être appelé nouveau tant par rapport à Jésus que par rapport à vous : par rapport à Jésus, parce qu'il l'a lui-même appelé un commandement nouveau (*Jean*, 13, 34.); par rapport à vous, parce que vous ne le connaissez et ne l'observez que depuis que vous êtes chrétiens; car vous vous êtes dépouillés des sentiments païens, qui ne connaissent pas l'amour

9. Celui qui prétend être dans la lumière [9], et qui néanmoins hait son frère, est encore dans les ténèbres [10].

10. Celui qui aime son frère demeure dans la lumière [11], et rien ne lui est un sujet de chute et de scandale [12].

11. Mais celui qui hait son frère est dans les ténèbres; il marche dans les ténèbres, et il ne sait où il va, parce que les ténèbres l'ont aveuglé [13].

12. Je vous écris, mes petits enfants [14], parce que vos péchés vous sont remis au nom de Jésus-Christ [15].

13. Je vous écris, pères, parce que vous avez connu celui qui est dès le

9. Qui dicit se in luce esse, et fratrem suum odit, in tenebris est usque adhuc.

10. Qui diligit fratrem suum, in lumine manet, et scandalum in eo non est.

11. Qui autem odit fratrem suum, in tenebris est, et in tenebris ambulat, et nescit quo eat: quia tenebræ obcæcaverunt oculos ejus.

12. Scribo vobis, filioli, quoniam remittuntur vobis peccata propter nomen ejus.

13. Scribo vobis patres, quoniam cognovistis eum, qui ab ini-

---

surnaturel, et vous vous êtes revêtus des sentiments chrétiens, auxquels l'amour appartient essentiellement. Que l'amour soit essentiel au christianisme, c'est ce que prouvent les trois versets qui suivent.

ŷ. 9. — [9] être chrétien, penser et agir en chrétien.

[10] il est encore animé de sentiments païens.

ŷ. 10. — [11] demeure chrétien, uni à Jésus-Christ comme le sarment au cep.

[12] il ne chancèle pas. De même que celui qui marche à la clarté du jour n'a pas à redouter de se heurter, de même celui qui est éclairé spirituellement, celui qui demeure en Jésus par l'amour, marche d'un pas sûr dans la voie de la vie où il est entré, sans être entraîné au péché, à l'apostasie et à sa perte par la haine contre son frère.

ŷ. 11. — [13] Celui qui avec l'amour a perdu Jésus, ressemble à quelqu'un qui tâtonne dans les ténèbres; il a perdu le fil sûr et ferme qui le dirigeait dans la vie, et ses passions, l'erreur et le péché qui l'aveuglent, le feront dévier et tomber dans l'abîme.

ŷ. 12. — [14] Ce que saint Jean a dessein d'écrire est marqué dans les ŷ. 15-17. La liaison avec ce qui précède est celle-ci : Ce n'est pas assez de vous exhorter à l'amour de Dieu et du prochain (ŷ. 7-11.), je vous écris encore pour vous dire de ne pas aimer le monde, ses biens et ses plaisirs. Par le mot « mes petits enfants » l'Apôtre s'adresse aux chrétiens en général; ensuite il s'adresse en particulier, chacun selon leur âge, aux pères, aux jeunes gens, aux enfants, afin de rendre chaque âge plus attentif à ses avis. Il allègue pour chaque âge en particulier un motif spécial de ne pas aimer le monde, et ce motif est le mieux approprié à l'âge auquel il s'adresse, quoiqu'il puisse d'ailleurs aussi servir aux autres.

[15] à cause de ce qu'il est, à cause de sa qualité de Libérateur. Le nom est encore en cette occasion mis pour la personne. L'amour du monde et de ses plaisirs est interdit en général à tous les chrétiens, par cette raison que Jésus-Christ leur a obtenu le bienfait singulier de la rémission de leurs péchés.

tio est. Scribo vobis adolescentes, quoniam vicistis malignum.

commencement[16]. Je vous écris, jeunes gens, parce que vous avez vaincu le malin *esprit*[17].

14. Scribo vobis infantes, quoniam cognovistis Patrem. Scribo vobis juvenes, quoniam fortes estis, et verbum Dei manet in vobis, et vicistis malignum.

14. Je vous écris, petits enfants, parce que vous avez connu le Père[18]. Je vous écris, jeunes gens[19], parce que vous êtes forts, que la parole de Dieu demeure en vous[20], et que vous avez vaincu le malin *esprit*.

15. Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo :

16. quoniam omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ : quæ non est ex Patre, sed ex mundo est.

15. N'aimez point le monde, ni rien de ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père n'est point en lui[21].

16. Car tout ce qui est dans le monde est ou concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie[22]; ce qui ne vient point du Père, mais du monde[23].

ỳ. 13. — [16] parce que vous avez une connaissance plus profonde du caractère divin de Jésus-Christ (*Pl. h.* 1, 1.). Le plus puissant motif de ne pas aimer le monde doit être pour vous, ô pères, que vous avez déjà fait de grands progrès dans la science chrétienne.

[17] Pour vous, jeunes gens, par le baptême, où d'enfants de satan vous êtes devenus enfants de Dieu, vous avez triomphé de satan en persévérant dans la profession de votre foi (ỳ. 14.). Que ce soit pour vous un motif de combattre jusqu'à la fin, et de triompher encore du monde, qui mettra tout en œuvre pour vous attirer à lui. C'est avec beaucoup de justesse que l'Apôtre représente les jeunes gens comme des combattants, et qu'il les excite à combattre toujours contre les tentations du monde.

ỳ. 14. — [18] Vous, enfants, je vous exhorte à ne pas aimer le monde par cette raison que vous connaissez votre Père qui est au ciel, et que vous savez qu'il n'y a rien de commun entre lui et le monde (ỳ. 16.). Les enfants doivent ressembler à leur père; motif tout-à-fait convenable et propre à toucher le premier âge de l'enfance.

[19] Saint Jean réitère ses avis à l'égard des jeunes gens, qui sont surtout exposés aux séductions du monde. Dans le Grec il y a également répétition des pères : Je vous écris (proprement je vous ai écrit), ô pères, parce que vou connaissez celui qui est dès le principe. Je vous écris (je vous ai écrit), ô jeune gens etc.

[20] par la fermeté dans la profession de la foi.

ỳ. 15. — [21] Que votre cœur ne s'attache ni aux hommes livrés aux sens e aux passions, ni en général à quoi que ce soit de terrestre; car l'amour de Dieu ne peut se concilier avec cet attachement.

ỳ. 16. — [22] recherche des plaisirs, des biens et des honneurs.

[23] ce qui n'a point sa source en Dieu, mais dans le monde qui est tout plong

17. Or le monde passe, et la concupiscence du monde *passe avec lui ;* mais celui qui fait la volonté de Dieu, demeure éternellement [24].

18. Mes petits enfants, c'est ici la dernière heure : et comme vous avez ouï dire que l'Antechrist doit venir, il y a dès maintenant plusieurs antechrists; ce qui nous fait connaître que nous sommes dans la dernière heure [25].

19. Ils sont sortis d'avec nous, mais ils n'étaient pas d'avec nous [26]; car s'ils avaient été d'avec nous, ils seraient demeurés avec nous. Mais *ils en sont sortis*, afin qu'ils fussent reconnus, parce que tous ne sont pas d'avec nous.

20. Quant à vous, vous avez reçu l'onction du Saint, et vous connaissez toutes choses [27].

21. Je ne vous ai pas écrit comme à des personnes qui ne connussent pas la vérité, mais comme à ceux qui la connaissent, et qui savent que nul mensonge ne vient de la vérité [28].

17. Et mundus transit, et concupiscentia ejus. Qui autem facit voluntatem Dei, manet in æternum.

18. Filioli, novissima hora est : et sicut audistis quia Antichristus venit, et nunc Antichristi multi facti sunt : unde scimus, quia novissima hora est.

19. Ex nobis prodierunt, sed non erant ex nobis; nam, si fuissent ex nobis, permansissent utique nobiscum : sed ut manifesti sint quoniam non sunt omnes ex nobis.

20. Sed vos unctionem habetis a Sancto, et nostis omnia.

21. Non scripsi vobis quasi ignorantibus veritatem, sed quasi scientibus eam : et quoniam omne mendacium ex veritate non est.

---

dans le mal, dans le péché, dans la concupiscence qui, par le péché, a pris la prépondérance dans le monde.

ỳ. 17. — [24] Voy. 1. *Cor.* 6, 13.

ỳ. 18. — [25] La fin du monde n'est pas si éloignée que vous vous le figurez; car nous sommes arrivés à la dernière période du royaume de Dieu sur la terre, durant laquelle, ainsi qu'on nous l'a annoncé, l'Antechrist doit venir : et déjà se sont élevés ses précurseurs, les faux docteurs, par où nous apprenons que la dernière période est réellement commencée. Sur les derniers temps voy. *Hébr.* 10, 37. 1. *Thess.* 4, 15. et suiv. Sur l'Antechrist et ses précurseurs voy. 2 *Thess.* 2. note 11.

ỳ. 19. — [26] ils n'étaient pas des chrétiens sincères, de ceux qui persévèrent jusqu'à la fin.

ỳ. 20. — [27] Toutefois, par rapport à vous, il n'est pas nécessaire de vous prémunir contre ces antechrists, contre les faux docteurs; car vous êtes chrétiens, c'est-à-dire oints, vous êtes ornés intérieurement de la grâce et de la sagesse de l'Esprit-Saint, en sorte que vous êtes capables d'éprouver ce que les faux docteurs vous proposent, et de vous préserver de leurs artifices.

ỳ. 21. — [28] Je ne vous ai pas écrit comme si la vérité chrétienne vous eût été inconnue, mais comme à des hommes qui en sont parfaitement instruits, et qui, par conséquent, savent qu'elle ne saurait admettre aucun mensonge,

22. Quis est mendax, nisi is qui negat quoniam Jesus est Christus? Hic est Antichristus, qui negat Patrem, et Filium.

23. Omnis qui negat Filium, nec Patrem habet : qui confitetur Filium, et Patrem habet.

24. Vos quod audistis ab initio, in vobis permaneat : Si in vobis permanserit quod audistis ab initio, et vos in Filio et Patre manebitis.

25. Et hæc est repromissio, quam ipse pollicitus est nobis, vitam æternam.

26. Hæc scripsi vobis de his, qui seducunt vos.

27. Et vos unctionem quam accepistis ab eo, maneat in vobis. Et non necesse habetis ut aliquis doceat vos : sed sicut unctio ejus docet vos de omnibus, et verum est, et non est mendacium. Et

22. Qui est menteur [29], si ce n'est celui qui nie que Jésus soit le Christ [30]? Celui-là est un Antechrist, qui nie le Père et le Fils [31].

23. Quiconque nie le Fils, ne reconnaît point le Père; et quiconque confesse le Fils, reconnaît aussi le Père [32].

24. Faites donc ensorte que ce que vous avez appris dès le commencement demeure toujours en vous. Si ce que vous avez appris dès le commencement demeure toujours en vous, vous demeurerez aussi dans le Fils et dans le Père [33].

25. Et c'est ce que lui-même nous a promis, en nous promettant la vie éternelle.

26. Voilà ce que j'ai cru devoir vous écrire touchant ceux qui vous séduisent.

27. Car pour vous autres, l'onction que vous avez reçue du Fils de Dieu demeure en vous [34], et vous n'avez pas besoin que personne vous enseigne; mais comme cette même onction vous enseigne toutes choses, et qu'elle est

---

aucune fausse doctrine. Quelle est cette fausse doctrine que l'Apôtre a surtout en vue, c'est ce que fait connaître le verset qui suit.

ỷ. 22. — [29] faux docteur.

[30] que dans la personne de Jésus soit apparu le Fils de Dieu, le Messie, le Sauveur.

[31] Celui-là est l'Antechrist, qui refuse de reconnaître dans Jésus le Christ et le Fils de Dieu, et qui, avec le Fils, nie aussi le Père.

ỷ. 23. — [32] car ce n'est que par le Fils que nous apprenons à connaître, à honorer et à aimer Dieu le Père. Les mots « et quiconque confesse le Fils etc. » ne sont pas dans toutes les éditions grecques.

ỷ. 24. — [33] Demeurez fermes dans la doctrine qui vous a été prêchée; dès-lors vous demeurerez intimement unis au Père et au Fils.

ỷ. 27. — [34] Litt. : que l'onction.... demeure....— Dans le Grec : l'onction.... demeure..... (*a*).

(*a*) Litt. : Pour vous, que l'onction que vous avez reçue de lui, demeure en vous. Et il n'est pas nécessaire que l'on vous instruise; mais ce que son onction vous apprend de toutes choses, c'est là ce qui est vrai, et ce n'est pas mensonge. Oui, selon ce qu'il vous a enseigné, demeurez en lui.

la vérité exempte de tout mensonge, vous n'avez qu'à demeurer dans ce qu'elle veus enseigne [35].

28. Maintenant donc, mes petits enfants, demeurez dans cette onction [36], afin que lorsque *le Fils de Dieu* paraîtra [37], nous ayons de la confiance devant lui, et que nous ne soyons pas confondus par sa présence.

29. Si vous savez que Dieu est juste, sachez que tout homme qui vit selon la justice, est né de lui [38].

sicut docuit vos : manete in eo.

28. Et nunc filioli, manete in eo : ut cum apparuerit, habeamus fiduciam, et non confundamur ab eo in adventu ejus.

29. Si scitis quoniam justus est, scitote quoniam et omnis qui facit justitiam, ex ipso natus est.

---

[35] Il en est ainsi à l'égard de vos séducteurs : ils nient dans Jésus et le Fils et le Père. Pour ce qui vous concerne, vous n'avez nullement besoin de cette profonde sagesse, dont ils se glorifient; pourvu que vous conserviez la grâce que vous avez reçue avec la doctrine qui vous a été enseignée, vous aurez tout ce qu'il faut pour résoudre, au besoin, toutes vos difficultés. Ce qui dans cet état de grâce, et à la lumière de l'instruction que vous avez reçue, vous paraîtra vrai, sera en effet la pure vérité. Oui, persevérez dans l'enseignement que Jésus vous a donné par ses représentants, et, par ce moyen, demeurez en lui. Faites bien attention : les mots « comme cette même onction vous enseigne toutes choses » sont étroitement unis à ce qui suit : « et demeurez dans ce qu'il vous a enseigné (*a*) ». Par là on voit qu'il ne faut pas séparer l'onction de la grâce de l'enseignement de Jésus-Christ; et ainsi tombent d'elles-mêmes les vaines arguties des faux mystiques, comme si l'illumination intérieure suffisait pour nous instruire de ce que nous devons croire et faire; car saint Jean ne parle de l'onction de la grâce *qu'en union* avec la doctrine qui est prêchée, et que l'on doit recevoir intérieurement, telle qu'elle est prêchée.

℣. 28. — [36] Litt. : dans lui, in eo Christo (Jésus-Christ), — par une persévérance constante dans la foi orthodoxe et dans un amour sincère.

[37] pour le jugement.

℣. 29. — [38] Ces paroles se rattachent à ces autres : « demeurez en lui ». Oui, demeurez en lui par une conduite sainte et pleine de foi; car comme vous savez qu'il est saint, vous savez aussi qu'il n'y a que celui qui travaille à se rendre saint qui porte en lui un caractère certain de la régénération divine, et qui ait, par la régénération, une garantie qu'il héritera avec lui du royaume de Dieu, lors de son second avènement; car si nous sommes enfants de Dieu, nous serons aussi ses héritiers et les cohéritiers de Jésus-Christ (*Rom.* 8, 17.).

(*a*) Et demeurez dans ce qu'il vous a enseigné (Jésus et non pas l'onction). C'est le sens du texte, comme on le voit évidemment par le verset 28, où les mots : manete in eo, *demeurez en lui*, se rapportent sans contestation à celui qui doit apparaître, c'est-à-dire à Jésus-Christ, et non à l'onction.

CHAPITRE III.

Oui, tel est l'amour que Dieu a pour nous, qu'il fait de nous ses enfants. Le monde ne reconnaît pas en nous la qualité d'enfants de Dieu, parce que le monde ne connaît pas Dieu, et qu'il ne juge que d'après les dehors, et que notre gloire n'est pas encore manifestée. Pour ne point se priver de l'espérance de cette gloire, il faut se conserver pur du péché; car le péché rend injuste, il est incompatible avec celui qui, étant sans péché, a effacé le péché; on ne peut avec le péché demeurer en lui et dans sa connaissance, car il n'y a que le juste qui soit semblable à lui; pour le pécheur, il ressemble au démon. On ne peut en même temps commettre le péché et être dans l'état de régénération, mais celui qui est vraiment enfant de Dieu, pratique la justice et la charité envers les hommes, selon qu'il est ordonné, au lieu que les hommes injustes, comme Caïn, font le mal, et haïssent leurs frères. La haine des méchants vient de la mort et conduit à la mort. Celui qui aime au contraire sacrifie jusqu'à sa vie, ou du moins il prête, autant qu'il peut, secours à son frère, qui est dans le besoin. Pratiquons cet amour qui se manifeste par des œuvres, afin de pouvoir nous rendre le témoignage que nous sommes les enfants de Dieu, et jouir de la paix de la conscience; car si notre conscience même nous condamne, comment nous soutiendrons-nous devant le tribunal de Dieu? Que si notre conscience nous absout, Dieu exaucera notre prière, parce que nous observons le commandement de Dieu, qui prescrit la foi et la charité, et que nous demeurons en Jésus.

1. Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur et simus. Propter hoc mundus non novit nos : quia non novit eum.

2. Charissimi, nunc filii Dei sumus : et nondum apparuit quid erimus. Scimus quoniam cum apparuerit, similes ei erimus : quo-

1. Considérez quel amour le Père nous a témoigné, de vouloir que nous soyons appelés, et que nous soyons en effet enfants de Dieu [1]. C'est pour cela que le monde ne nous connaît pas, parce qu'il ne connaît pas *Dieu* [2].

2. Mes bien-aimés, nous sommes déjà enfants de Dieu, mais ce que nous serons un jour ne paraît pas encore [3]. Nous savons que lorsque *Jésus-Christ*

ỷ. 1. — [1] Les mots « et que nous soyons » ne sont pas dans le Grec, mais ils sont implicitement renfermés dans le contexte; car nous ne sommes appelés enfants de Dieu que parce que nous le sommes en effet, ainsi qu'il est marqué au ỷ. 2. Sur la qualité d'enfants de Dieu voy. *Jean*, 1, 12. *Rom.* 8, 15. *Gal.* 4, 5.

[2] Le monde ne nous reconnaît pas comme enfants de Dieu, il y a plus, le monde nous méconnaît, il nous persécute, mais il ne faut pas nous faire illusion sur ce point; la raison en est que le monde ne connaît pas non plus Dieu. S'il connaissait la sainteté, l'amour, la justice infinie de Dieu, il comprendrait aussi que pour lui appartenir, il faut vivre dans une grande pureté de mœurs, dans la mortification et dans un amour auquel aucun sacrifice ne coûte.

ỷ. 2. — [3] Le monde ne vous reconnaît pas par cette raison encore qu'il ne juge que d'après les dehors, et que vous n'apparaissez pas encore au-dehors comme enfants de Dieu, en participation de sa gloire.

se montrera *dans sa gloire*, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est [4].

3. Et quiconque a cette espérance en lui, se sanctifie, comme il est saint lui-même [5].

4. Tout homme qui commet un péché, commet aussi un violement de la loi; car le péché est le violement de la loi [6].

5. Vous savez qu'il s'est rendu visible pour se charger de nos péchés, et qu'il n'y a point en lui de péché [7].

6. Quiconque demeure en lui, ne pèche point : et quiconque pèche, ne l'a point vu, et ne l'a point connu [8].

niam videbimus eum sicuti est.

3. Et omnis qui habet hanc spem in eo, sanctificat se, sicut et ille sanctus est.

4. Omnis qui facit peccatum, et iniquitatem facit : et peccatum est iniquitas.

5. Et scitis quia ille apparuit ut peccata nostra tolleret : et peccatum in eo non est.

6. Omnis qui in eo manet, non peccat : et omnis qui peccat, non vidit eum, nec cognovit eum.

---

[4] Mais quoique la gloire des chrétiens soit encore cachée dans le temps présent (*Col.* 3, 3.), nous savons néanmoins d'une manière certaine que quand Jésus-Christ, lors de son second avènement, se manifestera dans sa majesté, nous serons semblables à lui, environnés comme lui d'une gloire sensible. Le fondement de cette gloire qui nous est réservée, est d'ailleurs la connaissance essentielle que nous avons de lui, de Dieu, laquelle à son tour repose sur la société intime qui nous unit à lui, sur notre sainteté. C'est-à-dire : étant, en vertu de notre sainteté, dans une union intime avec lui, et ayant de lui une connaissance parfaite, nous aurons aussi part à sa gloire et à sa félicité. Notre sainteté et notre science sont le fondement de notre gloire et de notre félicité. Sur la gloire future voy. 1. *Cor.* 15, 45. *Col.* 3, 3. *Phil.* 3, 21. 2. *Cor.* 3, 18. *Rom.* 8, 29.

ỳ. 3. — [5] Pour arriver donc au terme de la gloire, chacun doit se rendre saint comme Jésus est saint. L'Apôtre va montrer maintenant comment le péché est absolument incompatible avec la justice, avec Jésus, le Juste par excellence, avec la demeure en lui, avec la régénération qui a son principe en Dieu.

ỳ. 4. — [6] Etre juste, arriver à une véritable justification, en sorte que l'esprit soit en nous soumis à Dieu, et le corps à l'Esprit, telle est notre fin (voy. *Jean*, 3. note 7.) : nous n'atteignons pas cette fin, ou nous ne nous y maintenons pas, si nous commettons le péché; car le péché détruit l'ordre, l'état de justice en nous, impliquant la révolte de l'esprit contre Dieu, du corps contre l'esprit, et étant ainsi lui-même une iniquité. Le péché ne peut donc se concilier avec la justice que nous devons posséder. Il est également inconciliable avec les rapports qui nous unissent à Jésus, comme on le voit par ce qui suit.

ỳ. 5. — [7] Jésus est l'innocente victime qui a effacé le péché, et puisque nous sommes en société avec lui, comment pourrions-nous encore commettre le péché?

ỳ. 6. — [8] La société avec Jésus, l'union avec lui par la foi, par l'espérance

7. Filioli, nemo vos seducat. Qui facit justitiam, justus est : sicut et ille justus est.

7. Mes petits enfants, que personne ne vous séduise. Celui qui fait les œuvres de justice, c'est celui-là qui est juste, comme Jésus-Christ est juste [9].

8. Qui facit peccatum, ex diabolo est : quoniam ab initio diabolus peccat. In hoc apparuit Filius Dei, ut dissolvat opera diaboli.

8. Celui qui commet le péché, est *enfant* du diable [10], parce que le diable pèche dès le commencement. Et c'est pour détruire les œuvres du diable, que le Fils de Dieu est venu au monde [11].

9. Omnis qui natus est ex Deo, peccatum non facit : quoniam semen ipsius in eo manet, et non potest peccare, quoniam ex Deo natus est.

9. Quiconque est né de Dieu ne commet point de péché, parce que la semence de Dieu demeure en lui : et il ne peut pécher, parce qu'il est né de Dieu [12].

---

et par la charité, suppose que nous ne péchons plus; car demeurer en lui et pécher, sont deux choses qui ne peuvent s'allier; celui qui par la foi et la charité demeure en lui, ne pèche pas, et quiconque pèche, dès l'instant qu'il a péché, n'avait pas avec lui une union véritable, il n'avait point de lui une vraie connaissance, puisque la connaissance qu'il en avait n'a produit aucun fruit de justice. Que si l'on avait continuellement son amour infini devant les yeux, il serait impossible de pécher. C'est ce qui a fait dire à saint Basile : Le propre du chrétien est d'avoir toujours le Seigneur devant les yeux.

ỳ. 7. — [9] Ne vous laissez pas séduire par les docteurs de l'erreur : il n'y a que celui dont la conduite est fondée sur la justice, qui soit juste et semblable à Jésus, le juste véritable.

ỳ. 8. — [10] Celui qui commet le péché, ressemble au diable, il est de même nature que le diable, il est comme un enfant du diable. Voy. *Jean*, 8, 44. *Pl. b.* note 12.

[11] parce que pécher est depuis le commencement le propre du diable, mais c'est précisément le contraire qui a lieu dans le Fils de Dieu; car il est venu pour détruire les œuvres du diable : celui qui appartient à Jésus-Christ ne doit donc plus pécher. Sur la destruction de l'action et de l'influence du diable par Jésus-Christ voy. *Jean*, 12, 31. 16, 11.

ỳ. 9. — [12] Quiconque est dans l'état de régénération, en état de grâce, ne commet, en tant qu'il est dans cet état, aucun péché, parce que la semence de Dieu, la grâce divine demeure en lui : il ne peut pas pécher, parce qu'il est enfant de Dieu, parce qu'il est comme un être divin, qui participe à l'impeccabilité telle que Dieu la possède. Les paroles ci-dessus ne veulent donc pas dire que celui qui se trouve en état de régénération, dans la grâce, ne peut absolument plus perdre cet état, ne peut généralement plus pécher; car l'Apôtre lui-même dit *pl. h.* 1, 8. que nous nous tromperions nous-mêmes, si nous nous croyions sans péchés; elles signifient seulement que l'état de grâce ne peut s'allier avec l'état du péché, et que, par conséquent, celui qui est régénéré ne doit point pécher. Faites bien attention : ce qui est ici marqué peut s'entendre, il est vrai, de toute espèce de péché, puisqu'aucun péché, quelque léger qu'il soit, ne peut se concilier avec la régénération *comme régénération* ; mais, ainsi que cela est évident par le contexte, l'Apôtre n'entend proprement

10. C'est en cela que l'on connaît ceux qui sont enfants de Dieu, et ceux qui sont enfants du diable. Tout homme qui n'est point juste, n'est point de Dieu, non plus que celui qui n'aime point son frère [13].

10. In hoc manifesti sunt filii Dei, et filii diaboli. Omnis qui non est justus, non est ex Deo, et qui non diligit fratrem suum :

11. Car ce qui vous a été annoncé, et que vous avez entendu dès le commencement est, que vous vous aimiez les uns les autres : *Joan.* 13, 34. 15, 12.

11. quoniam hæc est annuntiatio, quam audistis ab initio, ut diligatis alterutrum.

12. ne faisant pas comme Caïn, qui était *enfant* du malin *esprit*, et qui tua son frère [14]. Et pourquoi le tua-t-il? Parce que ses actions étaient méchantes, et que celles de son frère étaient justes [15].

12. Non sicut Caïn, qui ex maligno erat, et occidit fratrem suum. Et propter quid occidit eum? Quoniam opera ejus maligna erant : fratris autem ejus, justa.

13. Ne vous étonnez pas, mes frères, si le monde vous hait [16].

13. Nolite mirari fratres, si odit vos mundus.

14. Nous reconnaissons à l'amour que nous avons pour nos frères, que nous sommes passés de la mort à la vie [17].

14. Nos scimus quoniam translati sumus de morte ad vitam, quoniam diligimus fratres. Qui

---

que les péchés griefs, les péchés, comme on dit, mortels (*Pl. b.* 5, 16.) : car puisque ỳ. 8-10. le pécheur est appelé enfant de satan, il faut que ce soit un pécheur tel que le mal, la concupiscence vicieuse, ait pris en lui, comme dans satan, une telle prépondérance qu'il a perdu la vie de l'âme, la grâce sanctifiante ; or, un tel pécheur est coupable d'un péché grief.

ỳ. 10. — [13] C'est à ces marques que l'on peut reconnaître et discerner les uns des autres les enfants de Dieu et les enfants de satan; ceux-ci commettent des péchés griefs; ceux-là n'en commettent point : et quiconque par conséquent, n'est pas pur de péchés griefs, n'est pas juste, n'est pas enfant de Dieu, spécialement quand on n'observe pas le précepte de l'amour du prochain, quand on hait son frère, qu'on le persécute ou que de toute autre manière on blesse grièvement la charité à son égard. — L'Apôtre met en avant l'amour du prochain, parce que c'est le principal commandement du chrétien, et que l'amour même de Dieu en dépend (*Pl. b.* 4, 20.).

ỳ. 12. — [14] qui par ses dispositions criminelles était semblable au malin, à satan, et comme lui devint un meurtrier.

[15] Pourquoi le tua-t-il? Parce que c'était un homme injuste, qu'il n'était pas régénéré, et que ceux qui ne sont pas justes haïssent les justes.

ỳ. 13. — [16] Voy. *Matth.* 10, 21. 22. et les notes. *Jean*, 15, 18. et suiv.

ỳ. 14. — [17] Notre charité envers le prochain est le signe auquel nous reconnaissons que nous sommes véritablement régénérés, enfants de Dieu. Ce verset se rattache au verset 10, où la justice, particulièrement la charité, est donnée comme la marque distinctive de la régénération; les versets 11-13. ne sont que pour expliquer le précepte de la charité, et ils font voir avec quel soin il faut fuir la haine, qui est jointe à des sentiments tout mondains.

non diligit, manet in morte :

15. omnis qui odit fratrem suum, homicida est. Et scitis quoniam omnis homicida non habet vitam æternam in semetipso manentem.

16. In hoc cognovimus charitatem Dei, quoniam ille animam suam pro nobis posuit : et nos debemus pro fratribus animas ponere.

17. Qui habuerit substantiam hujus mundi, et viderit fratrem suum necessitatem habere, et clauserit viscera sua ab eo : quomodo charitas Dei manet in eo?

18. Filioli mei, non diligamus verbo, neque lingua, sed opere et veritate :

19. in hoc cognoscimus quoniam ex veritate sumus : et in conspectu ejus suadebimus corda nostra.

20. Quoniam si reprehenderit nos cor nostrum : major est Deus

Celui qui n'aime point[18], demeure dans la mort[19].

15. Tout homme qui hait son frère est homicide[20]; et vous savez que nul homicide n'a la vie éternelle résidente en lui[21].

16. Nous avons reconnu l'amour de Dieu envers nous, en ce qu'il a donné sa vie pour nous[22]. Et nous devons aussi donner notre vie pour nos frères.

17. Que si quelqu'un a des biens de ce monde, et que voyant son frère en nécessité, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeurerait-il en lui[23]?

18. Mes petits enfants, n'aimons pas de parole, ni de langue, mais par œuvres et en vérité.

19. C'est par là[24] que nous connaissons que nous sommes *enfants* de la vérité[25], et que nous en persuaderons notre cœur en la présence de Dieu.

20. Que si notre cœur nous condamne, Dieu est plus grand que notre

---

[18] Dans le Grec : son frère.

[19] ne peut être régénéré, enfant de Dieu. Voyez ici comment ce n'est pas seulement la foi, mais la foi opérant dans la charité, qui rend juste.

ỳ. 15. — [20] car non-seulement il se tue lui-même spirituellement, mais il tue encore son prochain, parce que la haine contre lui est accompagnée du désir de son anéantissement, et que ce désir est un meurtre en esprit, qui peut même devenir corporel, si la haine n'est étouffée. C'est pour cette raison que la haine violente est appelée une haine mortelle.

[21] ne peut conserver en soi la grâce de la régénération, qui est le gage de la vie éternelle.

ỳ. 16. — [22] Celui qui aime ne se contente donc pas de ne pas tuer son frère, il va jusqu'à donner sa propre vie pour lui, ou du moins il lui donne de son superflu. Voy. la suite.

ỳ. 17. — [23] comment celui qui agit de la sorte demeure-t-il dans la grâce de Dieu, continue-t-il à être aimé de Dieu?

ỳ. 19. — [24] à cette charité sincère.

[25] Litt. : que nous sommes de la vérité, — de Dieu, que nous sommes enfants de Dieu.

cœur, et il connaît toutes choses [26].

21. Mes bien-aimés, si notre cœur ne nous condamne point, nous avons de la confiance devant Dieu.

22. Et quoi que ce soit que nous lui demandions, nous le recevrons de lui, parce que nous gardons ses commandements, et que nous faisons ce qui lui est agréable.

23. Et le commandement qu'il nous a fait, est de croire au nom de son Fils Jésus-Christ, et de nous aimer les uns les autres, comme il nous l'a commandé.

24. Or celui qui garde les commandements de Dieu, demeure en Dieu, et Dieu en lui; et c'est par l'Esprit qu'il nous a donné, que nous connaissons qu'il demeure en nous. *Pl. b.* 4, 13. *Jean,* 14, 23. *Rom.* 8, 9. 1. *Cor.* 12, 3.

corde nostro, et novit omnia.

21. Charissimi, si cor nostrum non reprehenderit nos, fiduciam habemus ad Deum :

22. et quidquid petierimus, accipiemus ab eo : quoniam mandata ejus custodimus, et ea, quæ sunt placita coram eo, facimus.

23. Et hoc est mandatum ejus : Ut credamus in nomine Filii ejus Jesu Christi : et diligamus alterutrum, sicut dedit mandatum nobis.

24. Et qui servat mandata ejus, in illo manet, et ipse in eo : et in hoc scimus quoniam manet in nobis de Spiritu, quem dedit nobis.

ỳ. 20. — [26] que si même notre cœur nous accuse de manquer de charité, comment nous soutiendrons-nous devant le tribunal de Dieu, lui qui en sait bien plus que notre propre cœur, lui qui sait tout?

CHAPITRE IV.

Mes bien-aimés, ne croyez pas à toute espèce de docteurs. Il n'y a de vrais Docteurs que ceux qui confessent que le Fils de Dieu s'est manifesté dans Jésus-Christ comme un homme véritable : ceux qui le nient, parlent suivant la pensée de l'Antechrist, qui est déjà dans le monde. Etant enfants de Dieu, ces enfants du monde ne peuvent rien sur vous; car celui qui est né de Dieu, connaît Dieu et écoute la doctrine apostolique. A cette connaissance de Dieu est toujours jointe la charité; car celui qui n'aime pas, ne connaît pas Dieu, puisque Dieu est charité, comme il l'a montré en nous envoyant son Fils, qu'il a livré pour nos péchés, sans que nous l'eussions auparavant aimé. Puisque Dieu nous a aimé jusqu'à ce point, notre devoir est de l'aimer, étant lui même invisible, dans ses images visibles, afin que nous demeurions unis à lui, et que l'amour que nous avons pour lui soit parfait. La marque caractéristique de son union avec nous est son esprit, qui, d'une part, se manifeste par la profession que nous faisons de croire que Jésus est le Fils de Dieu, d'autre part, par l'amour que nous inspire, sans qu'il nous reste la crainte des châtiments, la confiance que nous serons un jour trouvés justes devant le tribunal de Dieu. L'amour que nous devons avoir pour Dieu est une conséquence nécessaire de l'amour dont Dieu nous a prévenus; or, cet amour est inséparable de l'amour du prochain, comme il est expressément marqué dans le précepte de la charité.

1. Charissimi, nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus si ex Deo sint : quoniam multi pseudoprophetæ exierunt in mundum.

2. In hoc cognoscitur Spiritus Dei : omnis spiritus qui confitetur Jesum Christum in carne venisse, ex Deo est :

3. et omnis spiritus, qui solvit Jesum, ex Deo non est : et hic

1. Mes bien-aimés, ne croyez pas à tout esprit [1], mais éprouvez [2] si les esprits sont de Dieu [3] : car plusieurs faux prophètes se sont élevés dans le monde.

2. Voici à quoi vous reconnaîtrez qu'un esprit est de Dieu [4] : Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair, est de Dieu [5];

3. et tout esprit qui détruit Jésus-Christ [6], n'est point de Dieu, et c'est

---

ỳ. 1. — [1] à tout docteur, à toute doctrine.

[2] d'après la doctrine qui vous a été prêchée (ỳ. 6.). La parole de Dieu, telle que la tradition la transmet et la conserve dans l'Eglise, voilà la pierre de touche d'une doctrine quelle qu'elle soit.

[3] s'ils puisent à la source de la vérité, s'ils enseignent ce qui est vrai.

ỳ. 2. — [4] Voici à quoi l'on reconnaît si quelqu'un parle par l'Esprit de Dieu, au nom de la vérité, s'il confesse que etc.

[5] Celui qui confesse que le Fils de Dieu (*Matth.* 26, 63.) a pris la nature humaine, et qu'il s'est manifesté sur la terre dans Jésus de Nazareth, celui-là est un vrai Docteur, un Docteur envoyé de Dieu. Saint Jean a en vue les faux docteurs, qui niaient la réalité de la nature humaine de Jésus-Christ, ou qui révoquaient son histoire en doute.

ỳ. 3. — [6] soit qu'il nie sa nature humaine et son apparition, soit qu'il ne reconnaisse point son caractère divin, ou en général la nécessité de l'œuvre de

là [7] l'Antechrist [8], dont vous avez ouï dire qu'il doit venir ; et il est déjà dans le monde.

4. Mes petits enfants, vous l'avez vaincu [9], vous qui êtes de Dieu [10], parce que celui qui est en vous, est plus grand que celui qui est dans le monde [11].

5. Ils sont dans le monde [12] : c'est pourquoi ils parlent selon l'esprit du monde, et le monde les écoute.

6. Mais pour nous, nous sommes de Dieu [13]; celui qui connaît Dieu nous écoute : celui qui n'est point de Dieu, ne nous écoute point. C'est par là, que nous connaissons l'Esprit de vérité, et l'esprit d'erreur [14].

7. Mes bien-aimés, aimons-nous les uns les autres [15]; car l'amour est de

est Antichristus, de quo audistis quoniam venit, et nunc jam in mundo est.

4. Vos ex Deo estis filioli, et vicistis eum, quoniam major est qui in vobis est, quam qui in mundo.

5. Ipsi de mundo sunt : ideo de mundo loquuntur, et mundus eos audit.

6. Nos ex Deo sumus. Qui novit Deum, audit nos : qui non est ex Deo, non audit nos : in hoc cognoscimus Spiritum veritatis, et spiritum erroris.

7. Charissimi, diligamus nos invicem : quia charitas ex Deo

---

la rédemption qu'il a opérée. D'autres traduisent : Tout esprit qui divise Jésus, c'est-à-dire : qui nie que Jésus de Nazareth soit le Messie promis et envoyé de Dieu (*Pl. h.* 2, 22.). Dans le Grec : Et tout esprit qui ne confesse pas que Jésus-Christ soit venu dans la chair, n'est pas de Dieu. Cette leçon se trouve dans quelques Pères, notamment dans saint Polycarpe, qui fut disciple de saint Jean.

[7] cet esprit.

[8] non en personne, mais en esprit, dans ses précurseurs. *Voy. pl. h.* 2, 18.

[9] l'Antechrist, à savoir, ces docteurs qui, comme ses précurseurs, sont animés de ses sentiments. Dans le Grec : vous les avez vaincus.

ỳ. 4. — [10] *Voy. pl. h.* 3, 1.

[11] parce que l'Esprit de Dieu, qui vous anime, vous donne la force, pourvu que d'ailleurs vous lui demeuriez fidèles, de triompher de l'esprit de l'Antechrist, de ses fausses doctrines et de ses maximes, et d'en reconnaître le néant.

ỳ. 5. — [12] ils sont poussés par l'esprit de sensualité, par l'amour-propre.

ỳ. 6. — [13] pour nous Apôtres, les sentiments qui nous animent viennent de Dieu.

[14] Celui dont les sentiments viennent de Dieu, qui a une vraie connaissance de Dieu, écoute la doctrine des Apôtres : celui qui est animé des sentiments du monde, refuse d'écouter notre enseignement. C'est à l'attention qu'on nous prête, ou au refus de nous écouter, que nous reconnaissons celui qui est sous l'influence de l'Esprit de vérité, et celui qui est sous l'influence de l'esprit d'erreur.

ỳ. 7. — [15] L'Apôtre passe à la charité, parce que celui qui est vraiment régénéré n'a pas seulement la vraie science, mais il fait encore de cette science, la règle de sa conduite, c'est-à-dire qu'il aime; car la charité est l'âme de la conduite, et dans elle se résument toutes les vertus.

est. Et omnis qui diligit, ex Deo natus est, et cognoscit Deum.

8. Qui non diligit, non novit Deum : quoniam Deus charitas est.

9. In hoc apparuit charitas Dei in nobis, quoniam Filium suum unigenitum misit Deus in mundum, ut vivamus per eum.

10. In hoc est charitas : non quasi nos dilexerimus Deum, sed quoniam ipse prior dilexit nos, et misit Filium suum propitiationem pro peccatis nostris.

11. Charissimi, si sic Deus dilexit nos : et nos debemus alterutrum diligere.

12. Deum nemo vidit unquam. Si diligamus invicem, Deus in nobis manet, et charitas ejus in nobis perfecta est.

13. In hoc cognoscimus quoniam in eo manemus, et ipse in nobis : quoniam de Spiritu suo dedit nobis.

14. Et nos vidimus, et testificamur, quoniam Pater misit Filium suum Salvatorem mundi.

15. Quisquis confessus fuerit quoniam Jesus est Filius Dei,

Dieu [16], et tout homme qui aime est né de Dieu, et il connaît Dieu.

8. Celui qui n'aime point, ne connaît point Dieu, car Dieu est amour.

9. C'est en cela que Dieu a fait paraître son amour envers nous, en ce qu'il a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui. *Jean*, 3. 16.

10. Et cet amour consiste en ce que ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, mais que c'est lui qui nous a aimés le premier, et qui a envoyé son Fils comme la victime de propitiation pour nos péchés. *Pl. h.* 2, 2.

11. Mes bien-aimés, si Dieu nous a aimés de cette sorte, nous devons aussi nous aimer les uns les autres.

12. Nul homme n'a jamais vu Dieu. Que si nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous, et son amour est parfait en nous [17].

13. Ce qui nous fait connaître que nous demeurons en lui, et lui en nous, est qu'il nous a rendus participants de son Esprit [18];

14. et nous avons vu et nous rendons témoignage, que le Père a envoyé son Fils *pour être* le Sauveur du monde.

15. Quiconque donc aura confessé que Jésus est le Fils de Dieu, Dieu

---

[16] car la charité est le fruit de la régénération, de l'adoption comme enfant de Dieu.

ỷ. 12. — [17] Dieu étant invisible, nous ne pouvons pas lui rendre amour pour amour immédiatement d'une manière visible : mais si nous nous aimons les uns les autres, nous l'aimons d'une manière médiate dans ses images, nous demeurons en société avec lui, et l'amour que nous lui portons atteint ainsi sa perfection.

ỷ. 13. — [18] qu'il nous a donné la véritable science (la foi) et le véritable amour, selon qu'il est expliqué dans les versets qui suivent, parmi lesquels les versets 14 et 15 font dépendre l'union avec Dieu de la connaissance, le verset 16 de l'amour.

demeure en lui, et lui en Dieu [19].

16. Et nous avons connu et cru l'amour que Dieu a pour nous [20]. Dieu est amour ; et ainsi quiconque demeure dans l'amour, demeure en Dieu, et Dieu *demeure* en lui.

17. C'est en cela que consiste la perfection de notre amour envers Dieu, si nous sommes tels en ce monde que Jésus-Christ y a été [21], afin que nous ayons confiance au jour du jugement [22].

18. La crainte n'est point avec la charité [23] ; mais la charité parfaite chasse la crainte : car la crainte est accompagnée de peine [24], et celui qui craint n'est point parfait dans la charité.

19. Aimons donc Dieu, puisqu'il nous a aimés le premier [25].

20. Si quelqu'un dit : J'aime Dieu, et qu'il haïsse son frère, c'est un menteur ; car comment celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas [26] ?

Deus in eo manet, et ipse in Deo.

16. Et nos cognovimus, et credidimus charitati, quam habet Deus in nobis. Deus charitas est : et qui manet in charitate, in Deo manet, et Deus in eo.

17. In hoc perfecta est charitas Dei nobiscum, ut fiduciam habeamus in die judicii : quia sicut ille est, et nos sumus in hoc mundo.

18. Timor non est in charitate : sed perfecta charitas foras mittit timorem : quoniam timor pœnam habet ; qui autem timet, non est perfectus in charitate.

19. Nos ergo diligamus Deum, quoniam Deus prior dilexit nos.

20. Si quis dixerit quoniam diligo Deum, et fratrem suum oderit, mendax est. Qui enim non diligit fratrem suum quem videt, Deum, quem non videt, quomodo potest diligere ?

ỳ. 15. — [19] La foi en Jésus-Christ, le Fils de Dieu, est mise pour la foi chrétienne dans tout ce qu'elle enseigne ; car rien ne peut se séparer dans Jésus-Christ, et ce n'est pas croire véritablement en lui, que de ne pas croire tout ce qu'il a enseigné et ce que ses représentants, les Apôtres et les Evêques, nous ont transmis comme sa doctrine.

ỳ. 16. — [20] *Voy. pl. h.* ỳ. 9. 10.

ỳ. 17. — [21] si nous aimons le prochain comme il nous a aimés, si nous aimons, comme il aime lui-même. *Voy. pl. h.* note 17.

[22] sans avoir à redouter le châtiment.

ỳ. 18. — [23] à savoir la crainte servile du châtiment, parce que celui qui aime n'est coupable d'aucun péché grief, et, par conséquent, il n'a point à craindre d'être puni. La crainte filiale d'offenser l'objet aimé se concilie au contraire très-bien avec l'amour ; il y a plus, l'amour est cette crainte même.

[24] car la crainte est un sentiment pénible qui fait redouter le châtiment ; et comme celui qui aime n'est pas menacé de châtiment, une pareille crainte ne peut non plus se rencontrer avec l'amour.

ỳ. 19. — [25] et montrons cet amour par notre amour envers le prochain.

ỳ. 20. — [26] car si quelqu'un n'aime pas son frère, qui est enfant de Dieu, l'image de Dieu (*Pl. b.* 5, 1.), en qui Dieu s'est rendu comme visible, com-

21. Et hoc mandatum habemus a Deo : ut qui diligit Deum, diligat et fratrem suum.

21. Et nous avons reçu ce commandement de Dieu, que celui qui aime Dieu, doit aussi aimer son frère. *Jean,* 13, 34. 15, 12. *Ephes.* 5, 2.

CHAPITRE V.

La charité fraternelle a une connexion intime avec la nouvelle naissance du Père; car lorsque l'homme régénéré aime son père, il aime aussi ses frères. Or, nous aimons Dieu le Père, quand nous observons ses commandements, et ses commandements ne sont pas pénibles, parce que la foi vivante en Jésus-Christ, le Fils de Dieu, peut triompher de tous les obstacles que le monde oppose à une vie sainte. Cette foi repose sur la réalité de l'apparition de Jésus-Christ sur la terre, lequel n'a pas été seulement établi comme le Docteur des hommes dans son baptême, mais s'est encore fait connaître par sa mort sanglante en qualité de Médiateur, et a reçu la confirmation du Saint-Esprit. Ainsi la vérité n'a pas seulement reçu le témoignage des trois personnes divines dans le ciel, elle a reçu encore sur la terre le témoignage de l'Esprit, de l'eau et du sang, et tous ces témoins sont d'accord entre eux, comme ils sont substantiellement une même chose. Ce sont des témoignages divins. Celui qui a la foi les reçoit, et il reconnaît que Dieu nous a donné la vie dans son Fils, bienfait qui nous inspire la confiance que, dans tout ce qui est conforme à la volonté de Dieu, nous serons exaucés, par exemple, pour pouvoir aider un pécheur à recouvrer la vie, quoique, sous ce rapport, il y ait une différence à faire entre les péchés légers et les péchés mortels. Or, pour ce qui concerne le péché, vous savez qu'il ne peut s'allier avec la régénération, et que Jésus-Christ nous a donné la vraie science, afin que nous puissions nous tenir en garde contre tout ce qui n'est pas saint.

1. Omnis qui credit, quoniam Jesus est Christus, ex Deo natus est. Et omnis qui diligit eum qui genuit, diligit et eum qui natus est ex eo.

2. In hoc cognoscimus quoniam diligimus natos Dei, cum Deum diligamus, et mandata ejus faciamus.

1. Quiconque croit que Jésus est le Christ[1], est né de Dieu; et quiconque aime celui qui a engendré, aime aussi celui qui en a été engendré[2].

2. Nous connaissons que nous aimons les enfants de Dieu, quand nous aimons Dieu, et que nous gardons ses commandements[3],

ment peut-on croire que celui-là aime Dieu qu'il ne voit pas? Il se trompe lui-même en trompant les autres; s'il le prétend, c'est un menteur.

℣. 1. — [1] qu'il est le Fils de Dieu qui s'est manifesté en qualité de Sauveur, le Messie.

[2] L'Apôtre continue à prouver la nécessité d'unir à l'amour de Dieu l'amour de ses frères. Cette union, dit-il, découle de la régénération. Celui qui est régénéré aime non-seulement son Père, Dieu, mais encore les autres hommes régénérés, ses frères, auxquels il est si étroitement uni.

℣. 2. — [3] Comme le signe caractéristique du véritable amour de Dieu est l'amour de ses frères (*Pl. h.* 4, 11. et suiv.), réciproquement le signe caracté-

3. parce que l'amour de Dieu consiste à garder ses commandements [4]; et ses commandements ne sont point pénibles.

4. Car tous ceux qui sont nés de Dieu, sont victorieux du monde, et cette victoire par laquelle le monde est vaincu, est *l'effet de* notre foi.

5. Qui est celui qui est victorieux du monde, sinon celui qui croit que Jésus est le Fils de Dieu [5]?

6. C'est ce même Jésus-Christ [6] qui est venu avec l'eau et avec le sang; non-seulement avec l'eau, mais avec l'eau et avec le sang. Et c'est l'Esprit qui rend témoignage, que Jésus-Christ est la vérité [7].

7. Car il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le

3. Hæc est enim charitas Dei, ut mandata ejus custodiamus : et mandata ejus gravia non sunt.

4. Quoniam omne quod natum est ex Deo, vincit mundum : et hæc est victoria, quæ vincit mundum, fides nostra.

5. Quis est, qui vincit mundum, nisi qui credit quoniam Jesus est Filius Dei?

6. hic est, qui venit per aquam et sanguinem, Jesus Christus : non in aqua solum, sed in aqua et sanguine. Et spiritus est, qui testificatur, quoniam Christus est veritas.

7. Quoniam tres sunt, qui testimonium dant in cœlo : Pater,

---

ristique de l'amour fraternel est l'amour de Dieu, qui se manifeste au dehors par l'observation de ses commandements. Il ne peut donc jamais être permis d'aller contre l'amour de Dieu par amour pour ses frères.

ỳ. 3. — [4] il se montre au dehors, il se manifeste par l'observation de ses commandements.

ỳ. 5. — [5] Il n'est pas difficile de garder les commandements de Dieu; car celui qui est régénéré, le chrétien, triomphe du monde, de tout ce qui s'oppose à Dieu et qui l'attire et le sollicite au péché, au moyen de la foi, et de la foi au Libérateur divin; car par la foi il obtient tous les secours de la grâce propres à lui faire remporter la victoire sur les ennemis de son salut.

ỳ. 6. — [6] L'Apôtre fait voir maintenant que cette foi en Jésus-Christ dont la puissance est si grande, repose sur les témoignages les plus certains, que ce n'est pas une simple imagination, mais qu'elle s'appuye sur des faits historiques.

[7] Les faits incontestables, qui se sont accomplis en lui, sont une preuve que Jésus est véritablement le Libérateur et le Sauveur du monde; ces faits sont qu'il est venu par l'eau, c'est-à-dire par le baptême, qu'il reçut de Jean-Baptiste dans le Jourdain, et qui fut une solennelle consécration pour son ministère; qu'il est venu par le sang, c'est-à-dire qu'il a réellement offert son sacrifice d'expiation, qui avait été prédit par les Prophètes, et qui ne pouvait être consommé sans l'effusion du sang (*Hébr.* 9, 22. 10, 22.). Enfin un autre témoin en sa faveur, c'est l'Esprit de Dieu, c'est-à-dire l'Esprit répandu sur les fidèles, les opérations comme visibles de l'Esprit, lesquelles rendent témoignage de la véracité de Jésus (*Jean*, 15, 26.), et par conséquent, déposent en sa faveur. — Dans le Grec : et l'Esprit en rend témoignage; car l'Esprit est vérité.

Verbum, et Spiritus Sanctus : et hi tres unum sunt.

8. Et tres sunt, qui testimonium dant in terra : Spiritus, et aqua, et sanguis : et hi tres unum sunt.

9. Si testimonium hominum accipimus, testimonium Dei majus est : quoniam hoc est testimonium Dei, quod majus est, quoniam testificatus est de Filio suo.

10. Qui credit in Filium Dei, habet testimonium Dei in se. Qui non credit Filio, mendacem facit eum : quia non credit in testimonium quod testificatus est Deus de Filio suo.

Verbe, et le Saint-Esprit; et ces trois sont une même chose.

8. Et il y en a trois qui rendent témoignage dans la terre, l'Esprit, l'eau, et le sang; et ces trois sont une même chose [8].

9. Si nous recevons le témoignage des hommes, celui de Dieu est plus grand. Or c'est Dieu même qui a rendu ce grand témoignage en faveur de son Fils [9].

10. Celui qui croit au Fils de Dieu, a dans lui-même le témoignage de Dieu. Celui qui n'y croit pas [10] fait Dieu menteur, parce qu'il ne croit pas au témoignage que Dieu a rendu de son Fils [18].

℣. 8. — [8] Les versets 7 et 8 ne donnent pas le motif du verset 6, mais ils l'éclaircissent et le développent, de manière que le sens est : Car l'apparition réelle de Jésus-Christ, en qualité de Libérateur sur la terre, n'est pas seulement attestée par les trois témoins célestes, invisibles, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit avec un parfait accord entre eux, mais elle est encore confirmée sur la terre par trois témoins terrestres, visibles, qui s'accordent également : le Saint-Esprit par les opérations de la grâce, le baptême et la mort sanglante de Jésus-Christ. Les mots : « Ces trois sont une même chose, » signifient dans les deux versets, *premièrement* : et ces trois témoins s'accordent dans leur témoignage; ensuite, ils sont une expression de la similitude de nature des témoins dont il s'agit. Le Père, le Verbe et le Saint-Esprit n'ont qu'une seule et même nature divine : les dons de l'Esprit, l'eau et le sang, sont pareillement de même nature; car l'Esprit divin leur sert à tous de fondement; aux dons de l'Esprit, puisqu'ils sont ses opérations; au baptême de Jésus-Christ, en ce qu'il se répandit sur Jésus-Christ dans toute son immense plénitude; et au sang de Jésus-Christ, parce que Jésus-Christ a consommé son sacrifice dans le Saint-Esprit, et a mérité par sa vertu les grâces du Saint-Esprit pour tous les hommes. L'authenticité du verset 7 a été beaucoup contestée dans l'Eglise chrétienne, par cette raison que les manuscrits grecs les plus anciens ne l'ont point, et que les Pères ne le citent point; cependant il se trouve dans l'ancien manuscrit anglais et dans quelques autres plus récents, saint Cyprien y fait allusion dans son traité de l'Unité de l'Eglise, pour prouver la Trinité, et l'Eglise d'Afrique, dans son symbole, qu'elle a dressé en l'an 484 à Hunérich, roi des Vandales, fonde là-dessus la foi dont elle fait profession en la divinité du Fils.

℣. 9. — [9] lors de son baptême (*Matth.* 3, 16. 17.) et par sa vie et ses œuvres divines (*Jean*, 5, 32. 36.)

℣. 10. — [10] Litt. : celui qui ne croit pas au Fils, — dans le Grec : celui qui ne croit point à Dieu etc.

[11] Celui qui croit, admet le témoignage de Dieu; celui qui ne croit pas, dé-

11. Et ce témoignage est, que Dieu nous a donné la vie éternelle, et c'est en son Fils que se trouve cette vie [12].

12. Celui qui a le Fils, a la vie; celui qui n'a point le Fils, n'a point la vie.

13. Je vous écris ces choses, afin que vous sachiez que vous avez la vie éternelle, vous qui croyez au nom du Fils de Dieu.

14. Et ce qui nous donne de la confiance envers Dieu, est qu'il nous exauce en tout ce que nous lui demandons qui est conforme à sa volonté [13].

15. Et nous savons [14] qu'il nous exauce en tout ce que nous lui demandons; nous le savons, parce que nous avons déjà reçu l'effet des demandes que nous lui avons faites [15].

16. Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne va point à la mort [16], qu'il prie; et *Dieu* donnera la vie [17] à ce pécheur, si son péché ne va

11. Et hoc est testimonium, quoniam vitam æternam dedit nobis Deus. Et hæc vita in Filio ejus est.

12. Qui habet Filium, habet vitam : qui non habet Filium, vitam non habet.

13. Hæc scribo vobis : ut sciatis quoniam vitam habetis æternam, qui creditis in nomine Filii Dei.

14. Et hæc est fiducia, quam habemus ad eum : Quia quodcumque petierimus secundum voluntatem ejus, audit nos.

15. Et scimus quia audit nos quidquid petierimus : scimus quoniam habemus petitiones quas postulamus ab eo.

16. Qui scit fratrem suum peccare peccatum non ad mortem, petat, et dabitur ei vita peccanti non ad mortem. Est peccatum ad

---

clare que Dieu est un menteur, puisqu'il rejette son témoignage, en ce qu'il fait profession de croire que Dieu peut confirmer par son témoignage ce qui n'est pas la vérité.

℣. 11. — [12] Le dessein de Dieu dans le témoignage qu'il nous donne, est de nous persuader qu'il nous a donné dans son Fils la vie éternelle.

℣. 14. — [13] A la vie que nous recevons par le Fils est jointe la confiance que nous serons exaucés dans tout ce qui sera conforme à la volonté de Dieu. Ou bien : Le chrétien qui a la vie, le véritable esprit, doit avoir la confiance qu'il sera exaucé dans tout ce qu'il demande en se conformant à la volonté de Dieu. Voy. *Matth.* 7. et suiv. note 6.

℣. 15. — [14] en général (℣. 14.).

[15] dans un cas particulier, comme celui que l'Apôtre ℣. 16. apporte pour exemple.

℣. 16. — [16] commettre un péché, sans perdre néanmoins la vie de l'âme, la grâce sanctifiante. On perd cette grâce par tout péché mortel; mais l'Apôtre n'a, ce semble, en vue que ces péchés griefs auxquels est attaché l'état d'impénitence, comme par exemple les péchés mortels d'habitude, d'intempérance, d'impureté, d'avarice, les péchés contre le Saint-Esprit. *Voy.* ce qui suit.

[17] la grâce de l'amendement.

mortem : non pro illo dico ut roget quis.

17. Omnis iniquitas, peccatum est : et est peccatum ad mortem.

18. Scimus quia omnis qui natus est ex Deo, non peccat : sed generatio Dei conservat eum, et malignus non tangit eum.

19. Scimus quoniam ex Deo sumus : et mundus totus in maligno positus est.

20. Et scimus quoniam Filius Dei venit, et dedit nobis sensum ut cognoscamus verum Deum, et simus in vero Filio ejus. Hic

point à la mort. *Mais* il y a un péché qui va à la mort; et ce n'est pas pour ce péché là que je dis que vous priiez [18].

17. Toute iniquité est péché [19]; mais il y a un péché qui va à la mort [20].

18. Nous savons que quiconque est né de Dieu ne pèche point; mais la naissance *qu'il a reçue* de Dieu le conserve pur, et le malin *esprit* ne le touche point [21].

19. Nous savons que nous sommes de Dieu, et que tout le monde est sous l'empire du malin *esprit* [22].

20. Et nous savons encore que le Fils de Dieu est venu, et qu'il nous a donné l'intelligence, afin que nous connaissions le vrai Dieu, et que nous

---

[18] Sous-entendez : avec une confiance qui puisse se fonder sur la promesse d'être exaucés : car il n'est ici question que de la prière à laquelle il a été promis qu'elle serait exaucée (ỳ. 15.). L'Apôtre n'interdit donc pas en général la prière en faveur des grands pécheurs, il dit seulement que l'on ne doit pas prier pour eux avec une entière conviction que l'on sera exaucé. La raison, pourquoi ces prières, s'il n'est pas impossible qu'elles soient exaucées, le sont toutefois très-rarement, c'est que le libre arbitre de ces pécheurs est tellement perverti et invétéré dans le mal, qu'il oppose à la grâce divine les plus grands obstacles, et la rend presque toujours impuissante. Remarquez en outre que quand Jésus-Christ (*Jean*, 14, 13.) dit en général, que nous sommes exaucés dans tout ce que nous demandons au nom de Jésus, il établit la règle, à laquelle saint Jean a mis ici une exception.

ỳ. 17. — [19] Tout ce qui est injuste, à savoir, tout ce qui blesse la loi, est un péché.

[20] Dans le Grec : et il y a un péché qui ne va pas à la mort. Le saint Apôtre distingue en conséquence, aussi bien d'après le texte latin que d'après le Grec, entre les péchés mortels et les péchés légers, vulgairement dits péchés véniels.

ỳ. 18. — [21] Le péché (ỳ. 17.) ramène l'Apôtre à la pensée qu'il avait déjà exprimée ci-dessus (3, 9.), que commettre le péché ne peut se concilier avec la régénération, et que, en conséquence, le chrétien ne doit plus le commettre, ou que du moins il doit se conserver exempt de tous les péchés griefs. Dans le Grec : mais celui qui est né de Dieu, se préserve lui-même, et le malin etc.

ỳ. 19. — [22] est sous la domination de satan, rempli de vices et de passions mauvaises.

soyons en son vrai Fils. C'est lui qui est le vrai Dieu et la vie éternelle [23].

21. Mes petits enfants, gardez-vous des idoles [24]. Amen.

est verus Deus, et vita æterna.

21. Filioli, custodite vos a simulacris. Amen.

ỷ. 20. — [23] C'est lui, Jésus-Christ, qui est le vrai Dieu, qui donne la vie éternelle.

ỷ. 21. — [24] de tout faux dieu, de toute espèce d'idoles. Faites bien attention : il y a idolâtrie toutes les fois que l'on aime quelque chose plus que Dieu, ou contre la volonté de Dieu.

IIe ÉPITRE

DE L'APOTRE SAINT JEAN.

CHAPITRE UNIQUE.

Jean, le vieillard, écrit à Electa et à ses enfants, et il leur souhaite la grâce et la paix. Je me réjouis de ce que vos enfants marchent dans la vérité, et je vous prie, conformément à l'ancien précepte, de vous affermir de plus en plus dans l'amour mutuel, de même que l'amour consiste en général dans l'observation des commandements. Vous exhorter à persévérer dans la doctrine que vous avez ouïe, est devenu nécessaire; car beaucoup de faux docteurs nient jusqu'à cette vérité fondamentale, que Jésus-Christ a réellement apparu sous la forme humaine. Prenez garde de ne pas perdre, en vous éloignant de la vraie doctrine, l'union avec Dieu, et faites comprendre aux faux docteurs que vous n'avez aucune société avec eux. Je vous en dirai davantage de vive voix. Salut.

1. Senior Electæ dominæ, et natis ejus, quos ego diligo in veritate, et non ego solus, sed et omnes qui cognoverunt veritatem,

2. propter veritatem quæ permanet in nobis, et nobiscum erit in æternum.

3. Sit vobiscum gratia, misericordia, pax a Deo Patre, et a Christo Jesu Filio Patris, in veritate et charitate.

1. Le Prêtre [1], à la dame Electe et à ses enfants [2], que j'aime dans la vérité, et qui ne sont pas aimés de moi seul, mais que tous ceux qui connaissent la vérité, aiment comme moi,

2. pour l'amour de cette *même* vérité qui demeure en nous, et qui sera en nous éternellement [3].

3. Que Dieu le Père, et Jésus-Christ, Fils du Père, vous donnent la grâce, la miséricorde et la paix, dans la vérité et dans la charité [4].

ỳ. 1. — [1] Litt. : Le vieillard. — Saint Jean se nomme ainsi lui-même, en partie parce qu'il avait une dignité supérieure à celle des Evêques, en partie parce qu'il était déjà d'un âge fort avancé. Voy. 1. *Pier.* 5, 1.

[2] *Voy.* l'introd. à la première Epître.

ỳ. 2. — [3] c'est-à-dire : que nous aimons à cause de la vérité, à cause de la foi chrétienne, qui ordonne d'aimer ses frères. La vraie foi en Jésus-Christ nous oblige à une charité véritable, et cette vérité, qui doit être éternellement notre partage, étant éternelle, il s'ensuit que la charité gravée dans le cœur avec elle, la charité mutuelle, l'est également.

ỳ. 3. — [4] en vertu de la vérité et de la charité, de la foi et de l'amour, de la foi active. Cette foi met en nous les dispositions propres à nous attirer de plus en plus la grâce et la miséricorde de Dieu, et par là même sa paix. Le Saint-Esprit n'est point ici mentionné, parce qu'il est compris avec le Père et le Fils, étant l'Esprit du Père et du Fils.

4. J'ai eu bien de la joie de voir quelques-uns de vos enfants [5] qui marchent dans la vérité [6], selon le commandement que nous avons reçu du Père.

4. Gavisus sum valde, quoniam inveni de filiis tuis ambulantes in veritate, sicut mandatum accepimus a Patre.

5. Et je vous prie maintenant, Madame, non comme vous écrivant un commandement nouveau, mais celui-là même que nous avons reçu dès le commencement [7]; *je vous prie, dis-je,* que nous ayons une charité mutuelle les uns pour les autres. *Jean,* 13, 34. 15, 12.

5. Et nunc rogo te domina, non tanquam mandatum novum scribens tibi, sed quod habuimus ab initio, ut diligamus alterutrum.

6. Or la charité consiste [8] à marcher selon les commandements de Dieu. C'est là le commandement que vous avez reçu d'abord, afin que vous l'observiez. 1 *Jean,* 2, 7. 5, 3.

6. Et hæc est charitas, ut ambulemus secundum mandata ejus. Hoc est enim mandatum, ut quemadmodum audistis ab initio, in eo ambuletis :

7. Car [9] il s'est élevé dans le monde plusieurs imposteurs, qui ne confessent point que Jésus-Christ est venu dans une chair *véritable.* Celui *qui ne le confesse point,* est un séducteur et un Antechrist. 1. *Jean,* 4, 23.

7. quoniam multi seductores exierunt in mundum, qui non confitentur Jesum Christum venisse in carnem : hic est seductor, et antichristus.

8. Prenez garde à vous, afin que vous ne perdiez par les bonnes œuvres que vous avez faites [10], mais que vous receviez une pleine récompense.

8. Videte vosmetipsos, ne perdatis quæ operati estis : sed ut mercedem plenam accipiatis.

9. Quiconque ne demeure point dans la doctrine de Jésus-Christ, mais s'en éloigne, ne possède point Dieu [11] ; et quiconque demeure dans *sa* doctrine [12], possède le Père et le Fils.

9. Omnis qui recedit, et non permanet in doctrina Christi, Deum non habet : qui permanet in doctrina, hic et Patrem et Filium habet.

ỳ. 4. — [5] lesquels, selon toute apparence, lui avaient rendu visite.
[6] suivant la vraie doctrine.

ỳ. 5. — [7] au commencement de notre instruction dans la foi chrétienne.

ỳ. 6. — [8] C'est de cette manière que la charité se manifeste en général, si l'on marche etc.

ỳ. 7. — [9] Sur la liaison avec ce qui suit *voy.* le sommaire.

ỳ. 8. — [10] de peur que, par votre apostasie de la vraie foi, vous ne perdiez le salut, la félicité éternelle, à laquelle vous avez acquis des droits en embrassant la foi.

ỳ. 9. — [11] n'a point Dieu pour père et pour ami.
[12] Dans le Grec : Quiconque demeure dans la doctrine de Jésus-Christ.

10. Si quis venit ad vos, et hanc doctrinam non affert, nolite recipere eum in domum, nec AVE ei dixeritis.

11. Qui enim dicit illi AVE, communicat operibus ejus malignis.

12. Plura habens vobis scribere, nolui per chartam et atramentum: spero enim me futurum apud vos, et os ad os loqui : ut gaudium vestrum plenum sit.

13. Salutant te filii sororis tuæ Electæ.

10. Si quelqu'un vient vers vous, et ne fait pas profession de cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, et ne le saluez point [13].

11. Car celui qui le salue participe à ses mauvaises actions [14].

12. Quoique j'eusse plusieurs choses à vous écrire, je n'ai pas voulu le faire sur du papier et avec de l'encre, espérant aller vous voir et vous en entretenir de vive voix, afin que votre joie soit pleine et parfaite.

13. Les enfants de votre sœur Electe [15] vous saluent.

ỳ. 10. — [13] Evitez toute société avec un tel homme.

ỳ. 11. — [14] Donner le baiser de paix est tout à la fois un signe que l'on reconnaît dans celui à qui on le donne les sentiments que l'on a soi-même, et qu'on l'honore comme un ami; l'admettre à sa table en est un signe bien plus explicite encore. Ainsi l'Apôtre devait interdire l'un et l'autre à l'égard des faux docteurs.

ỳ. 13. — [15] une femme chrétienne de distinction.

IIIE ÉPITRE
DE L'APOTRE SAINT JEAN.

CHAPITRE UNIQUE.

Jean écrit à Gaïus, il lui souhaite toutes sortes de prospérités, et il se réjouit de sa conduite chrétienne, comme aussi de la charité qu'il témoigne à l'égard des prédicateurs de la foi. Il reprend Diotrèphe de son défaut de charité, et rend à Démétrius un témoignage favorable. Bénédiction et salut.

1. Senior Gaio charissimo, quem ego diligo in veritate.

2. Charissime, de omnibus orationem facio prospere te ingredi, et valere, sicut prospere agit anima tua.

3. Gavisus sum valde venientibus fratribus, et testimonium perhibentibus veritati tuæ, sicut tu in veritate ambulas.

4. Majorem horum non habeo gratiam, quam ut audiam filios meos in veritate ambulare.

5. Charissime, fideliter facis quidquid operaris in fratres, et hoc in peregrinos,

6. qui testimonium reddiderunt charitati tuæ in conspectu ecclesiæ : quos, benefaciens, deduces digne Deo.

7. Pro nomine enim ejus profecti sunt, nihil accipientes a gentibus.

1. Le Prêtre, à mon cher Gaïus [1], que j'aime dans la vérité.

2. Mon bien-aimé, je prie Dieu que tout soit chez vous en aussi bon état pour ce qui regarde vos affaires et votre santé, que je sais qu'il y est pour ce qui regarde votre âme.

3. Car je me suis fort réjoui, lorsque les frères qui sont venus, ont rendu témoignage à votre piété sincère, et à la vie que vous menez selon la vérité [2].

4. Je n'ai point de plus grande joie que d'apprendre que mes enfants marchent dans la vérité.

5. Mon bien-aimé, vous faites une bonne œuvre, d'avoir un soin charitable pour les frères, et particulièrement pour les étrangers,

6. qui ont rendu témoignage à votre charité en présence de l'église. Et vous ferez bien de les faire conduire et assister en leurs voyages d'une manière digne de Dieu [3].

7. Car c'est pour son nom qu'ils sont partis [4] sans recevoir aucune assistance des Gentils [5].

℣. 1. — [1] Litt. : le vieillard. Voy. *Act.* 19, 29.
℣. 3. — [2] selon la vraie doctrine.
℣. 6. — [3] Voy. *Act.* 15, 3. *Rom.* 15, 24.
℣. 7. — [4] pour propager la foi chrétienne, en qualité de prédicateurs de la foi.
[5] auxquels ils ont prêché.

8. Nous sommes donc obligés de traiter favorablement ces sortes de personnes, pour travailler avec eux à l'avancement de la vérité.

8. Nos ergo debemus suscipere hujusmodi, ut cooperatores simus veritatis.

9. J'aurais écrit à l'église ; mais Diotrèphe, qui aime à y tenir le premier rang, ne veut point nous recevoir [6].

9. Scripsissem forsitan ecclesiæ : sed is, qui amat primatum gerere in eis, Diotrephes, non recipit nos.

10. C'est pourquoi si je viens jamais chez vous, je lui représenterai quel est le mal qu'il commet, en semant contre nous des médisances malignes ; et ne se contentant point de cela, non-seulement il ne reçoit point les frères, mais il empêche même ceux qui les voudraient recevoir, et les chasse de l'Eglise.

10. Propter hoc si venero, commonebo ejus opera, quæ facit, verbis malignis garriens in nos : et quasi non ei ista sufficiant, neque ipse suscipit fratres : et eos, qui suscipiunt, prohibet, et de Ecclesia ejicit.

11. Mon bien-aimé, n'imitez point ce qui est mauvais, mais ce qui est bon. Celui qui fait bien est de Dieu [7] ; mais celui qui fait mal ne connaît point Dieu. 1. *Jean*, 3, 6. 10.

11. Charissime, noli imitari malum, sed quod bonum est. Qui benefacit, ex Deo est : qui malefacit, non vidit Deum.

12. Tout le monde rend un témoignage avantageux à Démétrius, et la vérité même le lui rend. Nous le lui rendons aussi nous-mêmes, et vous savez que notre témoignage est véritable.

12. Demetrio testimonium redditur ab omnibus, et ab ipsa veritate, sed et nos testimonium perhibemus : et nosti quoniam testimonium nostrum verum est.

13. J'aurais *encore* plusieurs choses à vous écrire, mais je ne veux point vous *les dire* avec une plume et de l'encre ;

13. Multa habui tibi scribere : sed nolui per atramentum et calamum scribere tibi.

14. parce que j'espère vous voir bientôt, et que nous nous en entretiendrons l'un l'autre de vive voix. La paix soit avec vous. Nos amis d'ici vous saluent. Saluez nos amis *de ma part* chacun en particulier.

14. Spero autem protinus te videre, et os ad os loquemur. Pax tibi. Salutant te amici. Saluta amicos nominatim.

ỳ. 9. — [6] L'ambitieux Diotrèphe, qui croit que son autorité est diminuée, quand des prédicateurs de la foi lui arrivent, ne nous reçoit pas; et il cherche à empêcher que nous ne soyons reçus dans son église.

ỳ. 11. — [7] enfant de Dieu.

PRÉFACE

SUR L'ÉPITRE DE SAINT JUDE.

Jude ou Thaddée, deux noms qui signifient la même chose, c'est-à-dire confesseur, était fils d'Alphée, frère de saint Jacques le Mineur, et parent du Seigneur (voy. l'introd. à l'Epître de saint Jacques). L'Epître que nous avons de lui, et qui a été mise au nombre des Epîtres catholiques (voy. l'introd. à l'Epître de saint Jacques), a une grande analogie avec le second chapitre de la deuxième Epître de l'Apôtre saint Pierre, ce qui a été cause que plusieurs ont cru que l'une de ces Epîtres a servi pour la composition de l'autre. Du reste est-ce saint Pierre ou saint Jude qui a écrit le premier, c'est ce qu'il est impossible de déterminer, de même qu'on ne peut rien dire de certain ni sur le lieu ni sur le temps de la composition de l'Epître de saint Jude. Des avertissements contre les docteurs de l'erreur, et des exhortations à une conduite chrétienne, c'est ce qui forme le sujet de l'Epître. Son authenticité a été en certains endroits mise en doute dans la primitive Eglise, mais bientôt elle fut universellement admise.

ÉPITRE DE L'APOTRE S. JUDE.

CHAPITRE UNIQUE.

Jude écrit à ceux qui sont appelés et chéris de Dieu, et il les salue. J'ai jugé nécessaire de vous exhorter à être constants dans la foi; car il s'est glissé de faux docteurs qui, dans leur conduite impure, nient Jésus Christ. De même que Dieu a châtié les Egyptiens incrédules, les anges rebelles et les Sodomites, il châtiera aussi ces contempteurs de l'autorité, qui devraient cependant prendre exemple de l'Archange saint Michel, lequel n'osa pas même proférer contre satan une sentence de condamnation, mais laissa tout jugement à Dieu. Enoch a également prédit leur jugement. Souvenez-vous que les Apôtres vous ont donné des avertissements vis à vis des hérétiques esclaves des sens, qui doivent s'élever dans ces temps-ci. Soyez donc constants dans la foi et dans la charité, et sauvez de leur perte ceux qui sont en danger. Loué soit Jésus-Christ jusques dans l'éternité!

1. Judas Jesu Christi servus, frater autem Jacobi, his qui sunt in Deo Patre dilectis, et Christo Jesu conservatis, et vocatis.

2. Misericordia vobis et pax, et charitas adimpleatur.

3. Charissimi, omnem sollicitudinem faciens scribendi vobis de communi vestra salute, necesse habui scribere vobis : deprecans supercertari semel traditæ sanctis fidei.

4. Subintroierunt enim quidam homines (qui olim præscripti sunt in hoc judicium) impii, Dei nostri gratiam transferentes in luxuriam, et solum Dominatorem et

1. Jude, serviteur de Jésus-Christ, et frère de Jacques, à ceux que Dieu le Père a sanctifiés, et que Jésus-Christ a conservés par sa vocation [1].

2. Que la miséricorde, la paix et la charité s'augmentent en vous de plus en plus.

3. Mes bien-aimés, ayant *toujours* souhaité avec grande ardeur de vous écrire touchant le salut qui nous est commun, je m'y trouve maintenant obligé par nécessité, pour vous exhorter à combattre pour la foi qui a été une fois laissée par tradition aux saints.

4. Car il s'est glissé *parmi vous* certaines gens, dont il avait été prédit il y a longtemps, *qu'ils tomberaient* dans ce jugement [2]; gens impies qui changent la grâce de notre Dieu *en*

ỳ. 1. — [1] Litt. : conservés et appelés,—à ceux auxquels le Père a témoigné son amour en leur envoyant son Fils, que Jésus-Christ a appelés par son Evangile, et qu'il a, par sa grâce, conservés dans la foi et dans la charité. Dans le Grec : qui ont été sanctifiés par Dieu le Père, et conservés par Jésus-Christ. Sanctifiés, c'est-à-dire destinés à la foi.

ỳ. 4. — [2] à savoir, en tant que Dieu avait prévu leur libre désobéissance.

dissolution [3], et qui renoncent Jésus-Christ notre unique Maître, et notre Seigneur [4].

Dominum nostrum Jesum Christum negantes.

5. Or je veux vous faire souvenir de ce que vous aurez appris autrefois, qu'après que le Seigneur eut sauvé le peuple en le tirant de l'Egypte, il fit périr ensuite ceux qui furent incrédules; 4. *Moys.* 14, 37.

5. Commonere autem vos volo, scientes semel omnia, quoniam Jesus populum de terra Ægypti salvans, secundo eos, qui non crediderunt, perdidit :

6. qu'il retient liés de chaînes éternelles dans de profondes ténèbres, et qu'il réserve pour le jugement du grand jour, les anges qui n'ont pas conservé leur première dignité, mais qui ont quitté leur propre demeure; 2. *Pier.* 2, 4.

6. Angelos vero, qui non servaverunt suum principatum, sed dereliquerunt suum domicilium, in judicium magni diei, vinculis æternis sub caligine reservavit.

7. et que de même, Sodome et Gomorrhe et les villes voisines, qui s'étaient débordées comme elles dans les excès d'impureté, et s'étaient portées à abuser d'une chair étrangère, ont été proposées pour un exemple du feu éternel par la peine qu'elles ont soufferte. 2. *Pier.* 2, 6.

7. Sicut Sodoma, et Gomorrha, et finitimæ civitates simili modo exfornicatæ, et abeuntes post carnem alteram, factæ sunt exemplum, ignis æterni pœnam sustinentes.

8. Après cela ces personnes [5] ne laissent pas de souiller la chair par de semblables corruptions [6]; et *de plus* ils méprisent la domination, et maudissent ceux qui sont élevés en dignité [7].

8. Similiter et hi carnem quidem maculant, dominationem autem spernunt, majestatem autem blasphemant.

9. Cependant l'Archange Michel, dans la contestation qu'il eut avec le diable touchant le corps de Moyse, n'osa le condamner avec exécration; mais il se contenta de dire : Que le Seigneur exerce sur toi sa puissance [8].

9. Cum Michael Archangelus cum diabolo disputans altercaretur de Moysi corpore, non est ausus judicium inferre blasphemiæ : sed dixit : Imperet tibi Dominus.

---

[3] qui commettent le péché en se reposant sur la miséricorde de Dieu. Voy. 1. *Pier.* 2, 16.

[4] par leur vie pleine de vices. Dans le Grec : l'unique Dieu et maître.

ỳ. 8. — [5] Le Grec ajoute : s'abandonnant à des songes insensés (à une folle doctrine).

[6] leur corps par l'impureté.

[7] particulièrement l'autorité spirituelle. Voy. 2. *Pier.* 2, 10.

ỳ. 9. — [8] Dans le Grec : que le Seigneur te punisse (*a*).—Un Ange, par l'ordre

(*a*) Les Juifs savaient cela par tradition, et ils l'écrivirent depuis dans des livres qui ne faisaient point partie du canon des Ecritures.

10. Hi autem, quæcumque quidem ignorant, blasphemant : quæcumque autem naturaliter, tanquam muta animalia, norunt, in his corrumpuntur.

10. Au lieu que ceux-ci condamnent avec exécration tout ce qu'ils ignorent, et se corrompent en tout ce qu'ils connaissent naturellement, comme les bêtes irraisonnables [9].

11. Væ illis, quia in via Caïn abierunt, et errore Balaam mercede effusi sunt, et in contradictione Core perierunt.

11. Malheur sur eux, parce qu'ils suivent la voie de Caïn [10], qu'étant trompés comme Balaam, et emportés par le désir du gain [11], ils s'abandonnent au déréglement, et qu'imitant la rébellion de Coré, ils périront comme lui [12] !

12. Hi sunt in epulis suis maculæ, convivantes sine timore, semetipsos pascentes, nubes sine aqua, quæ a ventis circumferuntur, arbores autumnales, infructuosæ, bis mortuæ, eradicatæ,

12. Ces personnes sont la honte et le déshonneur des festins [13] de charité [14], lorsqu'ils y mangent avec vous sans aucune retenue ; ils n'ont soin que de se nourrir eux-mêmes. Ce sont des nuées sans eau, que le vent emporte çà et là [15]; ce sont des arbres qui ne fleurissent qu'en automne [16], des arbres stériles, doublement morts [17] et déracinés [18].

13. fluctus feri maris, despu-

13. Ce sont des vagues furieuses de

---

du Seigneur, ensevelit Moyse dans une vallée du pays de Moab, afin qu'aucun homme ne connût son tombeau. 5. *Moys*. 34. note 5. Dieu voulut qu'il en fût ainsi, de peur que les Israélites ne fussent un jour conduits à rendre à leur grand législateur les honneurs divins. Le démon fut mécontent de ce dessein de Dieu ; il souhaitait avoir le corps en sa puissance, afin de s'en servir pour faire tomber les Israélites. L'Archange Michel l'en empêcha cependant, sans néanmoins prononcer de malédiction contre lui, laissant ce droit à Dieu. — Le saint Apôtre veut dire par là : Si le grand Archange Michel ne condamna pas même le démon, qui est la perversité même, mais abandonna à Dieu le soin de le condamner et de le punir, quel châtiment ne méritent pas ces docteurs de l'erreur qui portent l'audace jusqu'à blasphémer l'autorité établie de Dieu!

℣. 10. — [9] Voy. 2. *Pier*. 2, 12.

℣. 11. — [10] qui tua par envie son frère Abel.

[11] Voy. 2. *Pier*. 2, 15.

[12] étant des perturbateurs, comme Coré. Voy. 4. *Moys*. 16, 1. 31. et suiv.

℣. 12. — [13] Dans le Grec : de vos.

[14] Voy. *Act*. 2. note 49.

[15] Voy. 2. *Pier*. 2, 17.

[16] c'est-à-dire sans fruit.

[17] d'abord parce qu'ils ne donnent point de fruit, ensuite parce qu'ils sont morts en eux-mêmes.

[18] parce qu'ils ont abandonné la terre ferme et le sol, l'Eglise.

la mer, d'où sortent, comme une écume sale, leurs ordures et leurs infamies[19]; ce sont des étoiles errantes[20], auxquelles une tempête noire et ténébreuse est réservée pour l'éternité.

mantes suas confusiones, sidera errantia : quibus procella tenebrarum servata est in æternum.

14. C'est d'eux qu'Enoch, qui a été le septième depuis Adam[21], a prophétisé en ces termes : Voilà le Seigneur qui va venir avec une multitude innombrable de ses saints,

14. Prophetavit autem et de his septimus ab Adam Enoch, dicens : Ecce venit Dominus in sanctis millibus suis.

15. pour exercer son jugement sur tous les hommes, et pour convaincre tous les impies de toutes les actions d'impiété qu'ils ont commises, et de toutes les paroles injurieuses que ces pécheurs impies ont proférées contre lui.

15. facere judicium contra omnes, et arguere omnes impios de omnibus operibus impietatis eorum, quibus impie egerunt, et de omnibus duris, quæ locuti sunt contra Deum peccatores impii.

16. Ce sont des murmurateurs qui se plaignent sans cesse; qui suivent leurs passions; dont les discours sont pleins de faste et de vanité, et qui se rendent admirateurs des personnes, selon qu'il est utile pour leurs intérêts.

16. Hi sunt murmuratores querulosi, secundum desideria sua ambulantes, et os eorum loquitur superba, mirantes personas quæstus causa.

17. Mais pour vous, mes bien-aimés, souvenez-vous de ce qui a été prédit par les Apôtres de notre Seigneur Jésus-Christ;

17. Vos autem charissimi, memores estote verborum, quæ prædicta sunt ab Apostolis Domini nostri Jesu Christi,

18. qui vous disaient, qu'aux derniers temps il y aurait des imposteurs, qui suivraient lenrs passions déréglées et pleines d'impiété. 2. *Pier.* 3, 3. 1. *Tim.* 4, 1.

18. qui dicebant vobis, quoniam in novissimo tempore venient illusores, secundum desideria sua ambulantes in impietatibus.

19. Ce sont des gens qui se séparent eux-mêmes[22], des hommes sensuels, qui n'ont point l'Esprit *de Dieu*[23].

19. Hi sunt, qui segregant semetipsos, animales, Spiritum non habentes.

ỳ. 13. — [19] Comme les flots de la mer rejettent leur écume, ces docteurs de l'erreur exposent également leurs maximes perverses à la lumière du jour.

[20] qui conduisent dans les voies de l'erreur ceux qui les suivent.

ỳ. 14. — [21] le septième Patriarche du monde primitif (*a*). Voy. 1. *Moys.* 5.

ỳ. 19. — [22] qui forment des sectes, se séparent de l'Eglise.

[23] qui ne suivent que leurs propres inspirations, que leurs idées tout humaines, sans avoir ni la doctrine ni l'Esprit de Jésus-Christ.

(*a*) Cette prophétie d'Enoch ne se lit pas dans les Ecritures. Elle avait été conservée par la tradition, et elle fut plus tard écrite par les Juifs.

20. Vos autem charissimi, superædificantes vosmetipsos sanctissimæ vestræ fidei, in Spiritu Sancto orantes,

21. vosmetipsos in dilectione Dei servate, expectantes misericordiam Domini nostri Jesu Christi in vitam æternam.

22. Et hos quidem arguite judicatos :

23. illos vero salvate, de igne rapientes. Aliis autem miseremini in timore : odientes et eam, quæ carnalis est, maculatam tunicam.

24. Ei autem, qui potens est vos conservare sine peccato, et constituere ante conspectum gloriæ suæ immaculatos in exultatione in adventu Domini nostri Jesu Christi ;

25. Soli Deo Salvatori nostro, per Jesum Christum Dominum nostrum, gloria et magnificentia, imperium et potestas ante omne sæculum, et nunc, et in omnia sæcula sæculorum. Amen.

20. Mais vous, mes bien-aimés, vous élevant vous-mêmes comme un édifice spirituel sur le fondement de votre très-sainte foi, et priant par le Saint-Esprit [24],

21. conservez-vous en l'amour de Dieu, attendant la miséricorde de notre Seigneur Jésus-Christ, pour *obtenir* la vie éternelle.

22. Reprenez tous ceux [25] qui paraissent condamnés.

23. Sauvez les uns, en les retirant du feu [26]; ayez compassion des autres, en craignant pour vous-mêmes [27], et haïssez comme un vêtement souillé tout ce qui tient de la corruption de la chair [28].

24. A celui qui est puissant pour vous conserver sans péché, et pour vous faire comparaître devant sa gloire purs et sans tache, et dans un ravissement de joie, à l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ [29] ;

25. à Dieu seul notre Sauveur, par notre Seigneur Jésus-Christ, gloire et magnificence, empire et force, avant tous les siècles, et maintenant, et dans tous les siècles des siècles. Amen [30].

℣. 20. — [24] priant attentivement, avec humilité et avec confiance.

℣. 22. — [25] ces docteurs de l'erreur.

℣. 23. — [26] les chrétiens fidèles du danger de la perdition.

[27] ayez pitié de ceux qui sont tombés dans l'erreur, dans la crainte d'y tomber vous-mêmes.

[28] détestez tous les plaisirs de la chair comme une robe souillée. Dans le Grec les versets 22 et 23 portent : Ayez compassion des uns, usant de discernement (pour les ramener par la douceur); sauvez les autres par la crainte, les arrachant du feu, et détestant la robe souillée par la chair.

℣. 24. — [29] Les mots : à l'avènement etc. ne sont pas dans le Grec, mais ils sont sous-entendus. Voy. 1. *Thess.* 3, 13.

℣. 25. — [30] « avant tous les siècles » n'est pas dans le Grec.

PRÉFACE
SUR L'APOCALYPSE.

L'Apocalypse (la révélation) est l'unique livre du nouveau Testament, qui renferme des prophéties relatives à un objet presque exclusif. Il traite du développement progressif du royaume du Messie sur la terre, de sa victoire sur ses deux ennemis, le Judaïsme et la Gentilité, et de sa transformation dans le royaume éternel du ciel, après le second avènement du Seigneur, à la fin des temps. Les instructions qu'il contient sur tous ces points, ne sont pas données dans le style prophétique ordinaire, qui dépeint les événements futurs presque sous la forme d'un simple récit, souvent sans aucun ornement figuré, mais dans une série de visions symboliques, qui s'enchaînent entre elles avec le plus grand art, ou plutôt par des transitions merveilleuses, et offrent un tableau complet et parfait des destinées de l'Eglise de Dieu sur la terre, depuis ses premiers combats jusqu'à son entière victoire. Après l'exposition du sujet dans une vision qui sert de préambule, le livre se divise en deux parties principales (ch. 1, 19.), dont la première comprend des avertissements sur ce qui est, à savoir sur l'état des sept Eglises de l'Asie-Mineure, qui sont en même temps une figure de l'Eglise entière (ch. 2. 3.); la seconde, ce qui doit arriver, c'est-à-dire une prophétie concernant les luttes de l'Eglise et ses victoires sur ses ennemis (ch. 4-22.). Dans cette prophétie est d'abord représenté le combat du royaume de Jésus-Christ contre le Judaïsme, ainsi que la victoire qu'il remportera sur cet ennemi. Jérusalem tombe. Une suite de visions symboliques font connaître et dépeignent comme instantanée la vengeance qui peu à peu va fondre sur le pays, sur la ville et sur le temple, jusqu'à leur ruine totale (ch. 4-12.). Après cette peinture de sa victoire sur le judaïsme,

la prophétie passe au triomphe que l'Eglise de Jésus-Christ doit également remporter sur le paganisme, qui, aussitôt après la chute de Jérusalem, déploya plus de rage et plus de puissance encore pour l'anéantissement de la foi chrétienne. Le paganisme avec toutes ses puissances, et la petite troupe des chrétiens se trouvent en présence sur le champ du combat. Le ciel se déclare pour l'armée des saints, et, dans une suite de visions symboliques, la ruine de l'empire romain, aussi bien que de sa capitale, l'impie Rome, remplie d'abominations, est prédite et montrée comme sur le point de s'accomplir (ch. 13-19.), événement après lequel le christianisme obtient au dehors pour longtemps (mille ans) l'empire du monde (chap. 20, 1-6.). Après avoir été pendant cette longue période de temps dépouillé du pouvoir de séduire les hommes, comme il avait fait du temps du paganisme, satan reçoit encore une fois, vers la fin des temps, le pouvoir de séduire le monde, et le combat recommence. Les partis ennemis du nom chrétien s'efforcent d'anéantir la foi chrétienne, mais en vain. Jésus-Christ apparaît. Satan et tous ses adeptes sont précipités dans les enfers, les morts ressuscitent, ils sont jugés, et l'Eglise, jusques-là terrestre, se transforme dans le royaume du ciel (ch. 20, 7. jusqu'à chap. 22, 15.), et c'est par là, après une courte exhortation pour attirer la réflexion sur cette prophétie, que se termine le livre (ch. 22, 16-21.). Tel est le sublime et majestueux sujet de l'Apocalypse.

Que l'Apôtre saint Jean soit l'auteur de l'Apocalypse, c'est ce qui est confirmé par son propre témoignage; car il se désigne lui-même comme en étant l'auteur (ch. 1, 1. 4, 9. 22, 8.). L'hypothèse qu'un imposteur artificieux a supposé ce nom, est contredite par tout l'esprit du livre, qui est un esprit de sincérité, d'une sainteté sérieuse, vraiment apostolique, reprenant tout ce qui est impur et impie, tellement que l'auteur lui-même a dû nécessairement être animé de ce même esprit, et ne peut nullement avoir été un imposteur. Saint Jean a de plus en sa faveur les plus anciens témoignages des Pères, de Papias, disciple de l'Apôtre, qui nomme comme étant l'auteur de l'Apocalypse le vieillard Jean, nom sous lequel il désigne sans aucun doute l'Apôtre qui prenait lui-même ce nom dans ses Epîtres (2. *Jean*, 1. 3. *Jean*, 1.), enfin de saint Irénée, de saint Justin, d'Origène. Si dans le quatrième siècle, quelques-uns étaient encore incertains sur

le nom de l'auteur, lorsqu'enfin les conciles de Carthage et de Rome, au quatrième et au cinquième siècle, eurent recueilli et reconnu l'ancienne tradition, ce fut bientôt dans toute l'Eglise catholique un sentiment unanime, que l'Apocalypse était un écrit authentique de saint Jean, et, par conséquent, d'une autorité divine. L'opinion que l'hérétique Cérinthe, contemporain de l'Apôtre, a composé ce livre, n'a été, selon toute apparence, imaginée qu'à cause de la prédiction qu'on y voit relativement au règne de mille ans. Mais cette prophétie est si différente de celle que Cérinthe mit au jour sur le même objet (voy. chap. 20, note 19.), et tout ce que renferme l'Apocalypse est généralement dans une telle contradiction avec ce que Cérinthe a enseigné et fait, qu'il est impossible que cet hérésiarque en soit l'auteur. Quelques-uns fixent au temps de Néron, d'autres au temps de Domitien l'époque de la composition de l'Apocalypse. La dernière hypothèse est contredite par le style du livre, qui est tout autre et beaucoup plus dur et moins soigné que celui de l'Evangile de saint Jean, qui fut composé à l'époque avancée dont il s'agit (Introduction à l'Evangile de saint Jean); mais cette opinion est surtout en opposition avec la première partie, où est manifestement prédite la ruine de Jérusalem et du temple, et qui, par conséquent, suppose l'existence de l'un et de l'autre (ch. 11, 1.); ce qui va formellement contre le règne de Domitien, temps auquel la ville et le temple étaient déjà détruits. De là il suit qu'il est beaucoup plus conforme à une saine critique d'admettre l'époque de Néron, qui tombe avant la guerre judaïque, et qui déjà se distingua par des persécutions sanglantes contre les chrétiens, comme elles sont supposées dans le livre (17, 6.). Ainsi l'Apocalypse fut composée dans les dernières années du règne de Néron, l'an 67 ou 68, ou bien durant les temps orageux qui suivirent immédiatement la mort de cet empereur. Il est pareillement impossible de déterminer avec précision le lieu où elle fut composée; car saint Jean eut, il est vrai, sa vision dans l'île de Patmos (1, 9.), mais fut-ce dans cette île ou ailleurs qu'il mit sa vision par écrit, c'est ce qui demeure incertain. Pour ce qui concerne l'interprétation du contenu difficile du livre, à peine en est-il un dans les divines Ecritures qui ait reçu des interprétations aussi divergentes et en partie aussi contradictoires que celui-ci, ce qui toutefois n'est pas la faute du livre, dont le con-

tenu est en général clair, et en grande partie s'explique de lui-même, mais la faute des Interprètes, qui se sont ingéniés à y introduire toute espèce d'idées extravagantes, et ont eu recours, pour les appuyer, à des interprétations absolument arbitraires. L'Interprète qui s'en tient à cette grande pensée — la victoire du christianisme sur le judaïsme et le paganisme, — laquelle résulte avec assez de netteté et d'évidence de tout l'ensemble, et qui explique avec simplicité, d'après le style du livre et de la Bible en général, les figures et les images qui s'y rapportent, demeurera convaincu que ce livre n'est point du tout un livre scellé, mais un livre dont les sceaux sont rompus, une révélation, comme l'auteur lui-même l'a nommée et a souhaité qu'il fut pris par ses lecteurs. Du reste, à l'égard du chrétien qui a la foi, la lecture et la méditation de ce livre, ce à quoi le Sauveur lui-même exhorte vers la fin, peut être une source de grandes consolations et d'une riche instruction; car il y voit le christianisme persécuté, il est vrai, pendant longtemps, mais à la fin triomphant glorieusement de tous ses ennemis; et entendant d'autre part retentir le cri du Seigneur : Voici que je viens bientôt! il se tient prêt à aller, revêtu de l'habit nuptial, au devant de lui, afin de pouvoir éternellement avec lui manger de l'arbre de vie et boire aux sources de la vie.

L'APOCALYPSE
DE L'APOTRE SAINT JEAN.

CHAPITRE PREMIER.

Sujet du livre. Jean le destine premièrement aux sept Eglises de l'Asie-Mineure; car Jésus-Christ, qu'il voit dans sa vision, lui ordonne de communiquer à ces Eglises ce qu'il va lui révéler. Description de la vision. Signification des étoiles et des chandeliers.

1. Apocalypsis Jesu Christi, quam dedit illi Deus palam facere servis suis, quæ oportet fieri cito: et significavit, mittens per Angelum suum servo suo Joanni,

2. qui testimonium perhibuit verbo Dei, et testimonium Jesu Christi, quæcumque vidit.

3. Beatus, qui legit et audit verba Prophetiæ hujus: et servat ea quæ in ea scripta sunt: tempus enim prope est.

4. Joannes septem Ecclesiis,

1. Apocalypse de Jésus-Christ, qu'il a reçue de Dieu [1], pour découvrir à ses serviteurs les choses qui doivent arriver bientôt [2], et qu'il a manifestée par le moyen de son Ange envoyé [3] à Jean son serviteur [4],

2. qui a annoncé la parole de Dieu et a rendu témoignage de tout ce qu'il a vu de Jésus-Christ [5].

3. Heureux celui qui lit et qui écoute les paroles de cette prophétie, et qui garde les choses qui y sont écrites: car le temps est proche [6].

4. Jean, aux sept églises qui sont en

ỳ. 1. — [1] Voy. *Jean*, 3, 35. note 37.

[2] Ce mot « bientôt » ne doit nullement être entendu comme si les événements révélés dans ce livre avaient dû recevoir leur accomplissement pendant la vie de l'Apôtre, ou peu de temps après qu'il eut écrit; car aux yeux de Dieu, et par conséquent aussi au point de vue prophétique, mille ans ne sont que comme un jour (2. *Pier.* 3, 8.): cette expression toutefois ne laisse pas d'être littéralement vraie, en ce sens que ces événements commencèrent à s'accomplir dans un très-prochain avenir. *Voy.* sur l'accomplissement successif des prophéties *pl. b.* 5, 2. note 3.

[3] comme son instrument. Dieu opère par les Anges (*Hébr.* 1, 14. *Dan.* 10. note 24.

[4] Les Apôtres se nomment serviteurs de Jésus-Christ (*Rom.* 1, 1. 2. *Pier.* 1, 1. *Jac.* 1, 1. *Jud.* 1.).

ỳ. 2. — [5] Voy. *Jean*, 1, 14. 20, 30. 21, 24. 1. *Jean*, 1, 1.

ỳ. 3. — [6] car cela s'accomplira bientôt. *Voy.* note 2.

Asie[7]. La grâce et la paix[8] vous soient données par celui qui est, qui était, et qui doit venir[9], et par les sept Esprits qui sont devant son trône[10];

5. et par Jésus-Christ[11], qui est le témoin fidèle[12], le premier-né d'entre les morts[13], et le Prince des rois de la terre[14], qui nous a aimés, et nous a lavés de nos péchés dans son sang[15];

6. et nous a fait être le royaume et les Prêtres de Dieu son Père[16] : à lui soit la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Amen.

7. Le voici qui vient sur les nuées[17].

quæ sunt in Asia. Gratia vobis et pax ab eo, qui est et qui erat, et qui venturus est; et a septem spiritibus, qui in conspectu throni ejus sunt;

5. et a Jesu Christo, qui est testis fidelis, primogenitus mortuorum, et Princeps regum terræ : qui dilexit nos, et lavit nos a peccatis nostris in sanguine suo,

6. et fecit nos regnum et Sacerdotes Deo et Patri suo : ipsi gloria, et imperium in sæcula sæculorum : Amen.

7. Ecce venit cum nubibus, et

ỳ. 4. — [7] Il s'agit des sept principales églises de l'Asie-Mineure (ch. 2 et 3.). Le livre, par ce qu'il contient, est destiné à tous les chrétiens; mais parce que saint Jean avait avec les églises désignées des relations particulières, il lui fut commandé (ỳ. 11.) de leur faire part d'abord de la révélation dont il fut favorisé. Ces églises sont mises comme la partie pour le tout, pour l'Eglise tout entière, qui dans son ensemble forme la même figure qui est représentée par ces églises.

[8] Voy. *Rom.* 1, 7.

[9] de la part de l'Eternel, de celui qui, dans son éternité, comprend le présent, le passé et l'avenir. Par là est désigné le Dieu qui se révèle, le Fils de Dieu; car la révélation se réalise insensiblement dans le temps, et se terminera par son second avènement pour le jugement. Voy. 2. *Moys.* 3, 14. 15.

[10] et par ces saints Anges, auxquels Dieu a donné le plus grand pouvoir pour coopérer à votre salut. Voy. *Hébr.* 1, 14. Ils coopèrent en ce qu'ils demandent à Dieu sa grâce pour nous, et qu'ils nous soutiennent par leurs inspirations. Sur les sept Anges devant le trône de Dieu voy. *Tob.* 12, 15.

ỳ. 5.— [11] par le Fils de Dieu fait homme, et qui a apparu en qualité de Messie.

[12] qui a rendu de la vérité un témoignage fidèle, tel qu'il en avait reçu la mission de son Père. *Jean*, 18, 37.

[13] Voy. 1. *Cor.* 15, 20. *Col.* 1, 18.

[14] Voy. *Ps.* 2.

[15] Voy. *Rom.* 5, 5. 25. *Hébr.* 1, 3. Par sa mort propitiatoire Jésus-Christ a satisfait pour nos péchés, et nous a mérité les grâces au moyen desquelles nous pouvons nous convertir et nous préserver ensuite du péché.

ỳ. 6. — [16] Ces paroles font voir quels sont les rapports du chrétien avec Dieu. Jésus-Christ veut régner en nous comme dans son royaume, et de cette sorte nous faire rois, ce qui a lieu quand nous lui sommes dévoués avec fidélité, obéissance et amour. Il nous fait Prêtres de Dieu, son Père, afin que nous lui soyons entièrement consacrés, et toujours disposés à lui sacrifier nos personnes et tout ce que nous possédons. Voy. 1. *Pier.* 2, 9.

ỳ. 7. — [17] sur des nuées lumineuses, sur une nuée de lumière (*Matth.* 17, 5. 23, 30.).

videbit eum omnis oculus, et qui eum pupugerunt. Et plangent se super eum omnes tribus terræ : Etiam : Amen :

Tout œil le verra, et ceux-mêmes qui l'ont percé [18]; et tous les peuples de la terre se frapperont la poitrine en le voyant [19]. Il n'y a rien de plus vrai. Amen [20].

8. Ego sum Alpha et Omega, principium et finis, dicit Dominus Deus, qui est, et qui erat, et qui venturus est, omnipotens.

8. Je suis l'Alpha et l'Oméga, le principe et la fin [21], dit le Seigneur Dieu, qui est, qui était, et qui doit venir, le Tout-Puissant.

9. Ego Joannes frater vester, et particeps in tribulatione, et regno, et patientia in Christo Jesu; fui in insula, quæ appellatur Patmos, propter verbum Dei, et testimonium Jesu :

9. Moi Jean, qui suis votre frère, et qui ai part avec vous à la tribulation, au royaume, et à la patience en Jésus-Christ [22], j'ai été dans l'île nommée Patmos [23], pour la parole du Seigneur, et pour le témoignage *que j'ai rendu* à Jésus [24].

10. Fui in Spiritu in dominica die, et audivi post me vocem magnam tanquam tubæ,

10. Je fus *ravi* en esprit [25], un jour de Dimanche [26], et j'entendis derrière moi une voix forte et éclatante comme une trompette [27],

---

[18] Voy. *Zach.* 12, 10.

[19] à cause du jugement qu'il exerce (Voy. *Matth.* 24, 23.).

[20] Il est vrai, cela arrivera certainement, il vient, il vient! Le second avènement du Seigneur, sa victoire sur tous ses ennemis est l'objet de ce livre; c'est pour cela qu'il en est fait mention dès le début.

℣. 8. — [21] A (alpha) est le commencement, Ω (oméga) la fin; car l'alpha est, comme chacun sait, la première lettre de l'alphabet grec, et oméga la dernière. C'est par Jésus-Christ, par le Fils de Dieu, que tout a été fait, et il est aussi le terme et la fin de tout ce qui a été fait.

℣. 9. — [22] qui, en qualité de chrétien, ai part aux persécutions et aux peines que souffrent les chrétiens, mais qui participe aussi à la domination qui leur est promise (℣. 6.), et, pour cette raison, persévère dans la patience. Etre en Jésus-Christ, veut dire être chrétien. Voy. *Rom.* 6, 5.

[23] Patmos, aujourd'hui appelée Palmosa, est située dans la mer Egée, entre l'île d'Icarie et le promontoire de Milet. C'est une île stérile et malsaine, un rocher nu, sans forêts ni champs cultivés. Il y a au plus trois cents habitants.

[24] parce que j'ai prêché la parole de Dieu, et que j'ai rendu témoignage à la vérité (note 12.). *Voy.* l'introd. à l'Evangile de saint Jean et à ce livre.

℣. 10. — [25] ravi en esprit, élevé au-dessus de la sphère ordinaire de mes pensées et de mes sentiments. Le ravissement, l'extase est un état extraordinaire, où l'homme, sans pouvoir faire usage de ses sens externes, ne perçoit et ne considère qu'à l'aide de ses sens internes les images et les représentations qui lui sont montrées dans les régions intellectuelles (le monde des esprits).

[26] le premier jour de la semaine, le jour du soleil, qui dès le principe fut, au lieu du sabbat, consacré au culte de Dieu. Voy. 1. *Cor.* 16, 1.

[27] Les Israélites étaient convoqués à leurs fêtes au son des trompettes.

11. qui disait : Ecrivez dans un livre ce que vous voyez [28], et envoyez-le aux sept églises qui sont dans l'Asie : à Ephèse, à Smyrne, à Pergame, à Thyatire, à Sardes, à Philadelphe, et à Laodicée [29].

12. Aussitôt je me tournai [30] pour voir *de qui était* la voix qui me parlait; et m'étant tourné, je vis sept chandeliers d'or [31];

13. et au milieu des sept chandeliers d'or, quelqu'un qui ressemblait au Fils de l'homme [32], vêtu d'une longue robe, et ceint au-dessous des mamelles d'une ceinture d'or [33].

14. Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme de la laine blanche, et comme de la neige [34]; et ses yeux paraissaient comme une flamme de feu [35].

15. Ses pieds étaient semblables à l'airain fin, quand il est dans une

11. dicentis : Quod vides, scribe in libro : et mitte septem Ecclesiis, quæ sunt in Asia, Epheso, et Smyrnæ, et Pergamo, et Thyatiræ, et Sardis, et Philadelphiæ, et Laodiciæ.

12. Et conversus sum, ut viderem vocem quæ loquebatur mecum : Et conversus vidi septem candelabra aurea :

13. et in medio septem candelabrorum aureorum similem Filio hominis, vestitum podere, et præcinctum ad mamillas zona aurea :

14. caput autem ejus et capilli erant candidi tanquam lana alba, et tanquam nix, et oculi ejus tanquam flamma ignis :

15. et pedes ejus similes aurichalco, sicut in camino ardenti,

---

ỳ. 11. — [28] ce que vous allez bientôt voir et entendre.

[29] Ephèse, la plus grande et la plus peuplée de ces sept villes, était déjà avant son bannissement le lieu où saint Jean résidait en qualité de premier Pasteur; les autres, toutes situées autour d'Ephèse, forment comme un cercle d'églises-sœurs, qu'il aimait, qu'il visitait, et dont, comme Pasteur supérieur aux autres, il prenait soin. — Le second avènement du Seigneur et son jugement étant l'objet de ce livre, il loue ou reprend dans ces églises ce qu'il y avait à louer ou à blâmer, afin qu'elles pussent se préparer dignement à son second avènement.

ỳ. 12. — [30] Il me sembla que je me tournais.

[31] image des sept églises mentionnées (ỳ. 20.). Comp. *Matth.* 5, 15.

ỳ. 13. — [32] à un homme (*Dan.* 7, 13.). Jésus apparaît au milieu de ses fidèles, et ses fidèles sont un chandelier d'or, du haut duquel la lumière éclaire au loin le monde. Le chandelier avec la lumière marque la lumière de la science, l'or la pureté de la charité; la lumière et la charité sont la seule vie de l'Eglise. Toute église chrétienne qui ne porte pas en vain ce beau nom, est par conséquent, à l'égard du monde, une lumière, et pour Jésus-Christ, un lieu où il est présent; l'Eglise de Jésus-Christ reçoit sa lumière de Jésus-Christ lui-même, et elle la communique au monde.

[33] revêtu des vêtements du grand Prêtre (2. *Moys.* 28, 5.).

ỳ. 14. — [34] Les cheveux blancs sont le signe de la vieillesse et de la dignité. Jésus est vrai Dieu de vrai Dieu, l'Eternel de l'Eternel (*Jean*, 8, 57. 58.).

[35] Ceci marque celui qui sait tout, aux regards duquel rien n'est caché.

et vox illius tanquam vox aquarum multarum :

16. et habebat in dextera sua stellas septem : et de ore ejus gladius utraque parte acutus exibat : et facies ejus sicut sol lucet in virtute sua.

17. Et cum vidissem eum, cecidi ad pedes ejus tanquam mortuus. Et posuit dexteram suam super me, dicens : Noli timere : ego sum primus, et novissimus ;

18. et vivus, et fui mortuus; et ecce sum vivens in sæcula sæculorum, et habeo claves mortis, et inferni.

19. Scribe ergo quæ vidisti, et quæ sunt, et quæ oportet fieri post hæc.

20. Sacramentum septem stel-

fournaise ardente [36], et sa voix égalait le bruit des grandes eaux [37].

16. Il avait en sa main droite sept étoiles [38], et de sa bouche sortait une épée à deux tranchants bien affilée [39]; et son visage était aussi brillant que le soleil dans sa force [40].

17. Au moment où je l'aperçus, je tombai comme mort à ses pieds; mais il mit sur moi sa main droite [41], et me dit : Ne craignez point, je suis le premier et le dernier [42],

18. et celui qui vit. J'ai été mort; mais voilà que je suis vivant dans les siècles des siècles, et j'ai les clefs de la mort et de l'enfer [43].

19. Ecrivez donc les choses que vous avez vues, et celles qui sont, et celles qui doivent arriver ensuite [44].

20. *Voici* le mystère des sept étoiles

ỳ. 15. — [36] C'est le juge que rien ne peut ébranler ni faire fléchir, qui apparaîtra dans tout l'éclat de sa majesté (*Pl. b.* 19, 1.).

[37] sa voix ébranle, frappe d'épouvante l'esprit étonné.

ỳ. 16. — [38] les sept chefs, Evêques des Eglises (ỳ. 20.). Jésus-Christ tient dans sa main droite les Pasteurs des Eglises chrétiennes; il ne peut non plus les oublier qu'un homme ne peut oublier sa main droite. Ils sont désignés sous le nom d'étoiles, parce qu'ils font briller la lumière aux yeux de l'Eglise, et qu'ils lui donnent sa direction. Ils sont comme le sceptre avec lequel le Seigneur régit les chrétiens pieux.

[39] la parole du juge, qui va jusqu'à la division de l'esprit, de l'âme et du corps. Voy. là-dessus *Hébr.* 4, 12.

[40] image de sa puissance qui vivifie tout, et répand sur toutes choses ses bénédictions.

ỳ. 17. — [41] C'était aussi par l'imposition des mains que Jésus-Christ autrefois communiquait sa vertu divine (*Matth.* 19, 13. 13, 15.).

[42] *Voy.* ỳ. 8.

ỳ. 18. — [43] J'ai le pouvoir de rappeler de la mort et de délivrer de l'enfer. Les clefs sont le symbole du pouvoir (*Matth.* 16, 19.). Jésus-Christ rappelle de la mort à la vie, en ce qu'il délivre du péché, et, par là même, de l'enfer, et en ce qu'un jour il fera sortir les corps des tombeaux. L'enfer désigne en général l'autre monde, qui comprend trois demeures, les limbes, le purgatoire et le lieu où sont les damnés. Voy. 1. *Pier.* 3, 19.

ỳ. 19. — [44] Ecrivez l'apparition (ỳ. 11-16.), l'état des sept églises de Dieu, comme je vais le dépeindre (ch. 2. 3.), et les évènements futurs qui viendront immédiatement après l'état présent (chap. 5. et suiv.).

que vous avez vues dans ma main droite, et des sept chandeliers d'or. Les sept étoiles sont les Anges des sept églises[45], et les sept chandeliers sont les sept églises.

larum, quas vidisti in dextera mea, et septem candelabra aurea : septem stellæ, Angeli sunt septem Ecclesiarum : et candelabra septem, septem Ecclesiæ sunt.

CHAPITRE II.

Lettres du Fils de Dieu aux églises d'Ephèse, de Smyrne, de Pergame et de Thyatire.

1. Ecrivez à l'Ange[1] de l'église d'Ephèse : Voici ce que dit celui qui tient les sept étoiles dans sa main droite[2]; qui marche au milieu des sept chandeliers d'or[3] :

2. Je sais quelles sont vos œuvres, votre travail et votre patience; que vous ne pouvez souffrir les méchants[4], et qu'ayant éprouvé ceux qui se disent apôtres, et ne le sont point[5], vous les avez trouvés menteurs;

3. que vous êtes patient, et que vous avez souffert pour mon nom, et que vous ne vous êtes point découragé.

4. Mais j'ai un reproche à vous faire,

1. Angelo Ephesi Ecclesiæ scribe : Hæc dicit, qui tenet septem stellas in dextera sua, qui ambulat in medio septem candelabrorum aureorum :

2. Scio opera tua, et laborem, et patientiam tuam, et quia non potes sustinere malos : et tentasti eos, qui se dicunt Apostolos esse, et non sunt : et invenisti eos mendaces :

3. et patientiam habes, et sustinuisti propter nomen meum, et non defecisti.

4. Sed habeo adversum te,

ỳ. 20. — [25] Le mot grec, qui signifie Ange, veut dire proprement envoyé, messager, et il est, par conséquent, ici synonyme du mot Apôtre, qui signifie envoyé. Les Anges des églises sont donc les Apôtres, c'est-à-dire les Evêques, les Pasteurs de ces Eglises. Voy. 1. *Tim.* 3, 1.

ỳ. 1. — [1] à l'Apôtre, à l'Evêque. *Voy. pl. h.* 1. note 45.

[2] *Voy. pl. h.* 1, 16.

[3] *Pl. h.* 1, 13.

ỳ. 2. — [4] que vous ne contractez point de société avec eux, que vous cherchez à les ramener à de meilleurs sentiments et à les châtier. Par les méchants, ce sont surtout les docteurs hérétiques et leurs adhérents qu'il faut entendre. Voy. 2. *Pier.* 13-15.

[5] Quelques-uns dans votre église se donnaient faussement pour Apôtres; vous avez mis leurs doctrines à l'épreuve, comme cela appartient, non pas à tout le monde, mais aux Evêques, et vous avez découvert leurs impostures.

quod charitatem tuam primam reliquisti.

5. Memor esto itaque unde excideris : et age pœnitentiam, et prima opera fac; sin autem, venio tibi, et movebo candelabrum tuum de loco suo, nisi pœnitentiam egeris.

6. Sed hoc habes, quia odisti facta Nicolaitarum, quæ et ego odi.

7. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis : Vincenti dabo edere de ligno vitæ, quod est in paradiso Dei mei.

8. Et Angelo Smyrnæ Ecclesiæ scribe : Hæc dicit primus, et novissimus : qui fuit mortuus, et vivit :

9. Scio tribulationem tuam, et paupertatem tuam, sed dives es : et blasphemaris ab his, qui se di-

qui est que vous vous êtes relâché de votre première charité [6].

5. Souvenez-vous donc *de l'état* d'où vous êtes déchu, et faites-en pénitence, et rentrez dans la pratique de vos premières œuvres. Que si vous y manquez, je viendrai à vous [7], et j'ôterai votre chandelier de sa place, si vous ne faites pénitence [8].

6. Mais vous avez ceci *de bon*, que vous haïssez les actions des Nicolaïtes, comme je les hais moi-même [9].

7. Que celui qui a des oreilles, entende ce que l'Esprit [10] dit aux églises : Je donnerai au victorieux à manger du fruit de l'arbre de vie, qui est au milieu du paradis de mon Dieu [11].

8. Ecrivez aussi à l'Ange de l'église de Smyrne : Voici ce que dit celui qui est le premier et le dernier; qui a été mort, et qui est vivant : *Pl. h.* 1, 17. 18.

9. Je sais quelle est votre affliction [12], et quelle est votre pauvreté; mais vous êtes riche [13], et vous êtes noirci

---

ỹ. 4. — [6] du premier zèle que la charité vous inspirait pour toutes sortes de bonnes œuvres (ỹ. 5.); car le chrétien ne fait pour le bien aucune exception.

ỹ. 5. — [7] Litt. : je viens... — Dans le Grec : je viendrai bientôt.

[8] Je vous ôterai, au lieu que vous habitez, l'Eglise, c'est-à-dire l'Eglise sainte, et je la donnerai à un autre. C'est là la conséquence naturelle. Un Evêque tiède attiédit une église; bientôt, par suite de cette tiédeur, il perd le germe de son église, les saints, les justes, et insensiblement, s'il n'y a point conversion, la foi chrétienne disparaîtra du lieu où il est, et se transportera ailleurs.

ỹ. 6. — [9] La secte des Nicolaïtes tire son origine, selon quelques Interprètes, de ce Nicolas, dont il est fait mention parmi les Diacres (*Act.* 5, 6.). On rapporte des Nicolaïtes, du moins de ceux des derniers temps, qu'ils se livraient aux vices les plus honteux, et qu'ils permettaient l'usage commun des femmes.

ỹ. 7. — [10] l'Esprit divin par moi (Jésus-Christ).

[11] L'arbre de vie dans le paradis, au ciel, est Jésus-Christ; le fruit de cet arbre est la possession de Dieu, l'éternelle béatitude. — Le paradis terrestre avec l'arbre de vie (1. *Moys.* 2, 9. 3, 22.) était une figure du paradis céleste (*Luc*, 22, 43.).

ỹ. 9. — [12] Dans le Grec : Je connais vos œuvres, vos tribulations etc.

[13] en piété et en vertu (*Matth.* 6, 29. 1. *Cor.* 1, 5.).

par les calomnies de ceux qui se disent Juifs, et ne le sont pas, mais qui sont la synagogue de satan [14].

cunt Judæos esse, et non sunt, sed sunt synagoga satanæ.

10. Ne craignez rien de ce qu'on vous fera souffrir. Voilà que le diable va mettre quelques-uns de vous en prison, afin que vous soyez éprouvés [15] : et vous aurez à souffrir pendant dix jours [16]. Soyez fidèle jusqu'à la mort, et je vous donnerai la couronne de vie [17].

10. Nihil horum timeas quæ passurus es. Ecce missurus est diabolus aliquos ex vobis in carcerem, ut tentemini : et habebitis tribulationem diebus decem. Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitæ.

11. Que celui qui a des oreilles, entende ce que l'Esprit dit aux églises : Celui qui sera victorieux ne recevra point d'atteinte de la seconde mort [18].

11. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis : Qui vicerit, non lædetur a morte secunda.

12. Ecrivez aussi à l'Ange de l'église de Pergame : Voici ce que dit celui qui porte une épée à deux tranchants bien affilée : *Pl. h.* 1, 16.

12. Et Angelo Pergami Ecclesiæ scribe : Hæc dicit qui habet romphæam utraque parte acutam :

13. Je sais que vous habitez [19] où est le trône de satan [20]; que vous avez conservé mon nom, et n'avez point renoncé ma foi, lors même qu'Antipas, mon témoin fidèle, a souffert la mort parmi vous, où satan habite [21].

13. Scio ubi habitas, ubi sedes est satanæ : et tenes nomen meum, et non negasti fidem meam. Et in diebus illis Antipas testis meus fidelis, qui occisus est apud vos, ubi satanas habitat.

---

[14] Vous êtes calomnié à cause de mon nom, par les Juifs, qui ne sont Juifs qu'au dehors, sans l'être de cœur, en réalité (*Rom.* 2, 28. 29.), qui méritent d'être appelés une horde de satan, parce qu'ils nient Jésus-Christ, et qu'ils le persécutent dans ceux qui croient en lui. Les Juifs persécutaient en effet l'église de Smyrne, comme on le voit par les Actes des martyrs.

ỳ. 10. — [15] Au rapport de l'historien ecclésiastique Eusèbe, il s'éleva bientôt après cette prédiction une violente persécution contre les chrétiens dans l'Asie-Mineure ; cette persécution fut celle où mourut de la mort du martyre saint Polycarpe, alors Evêque de Smyrne.

[16] c'est-à-dire pendant plusieurs jours. Dix est un nombre rond. Il y en a qui entendent par là les dix persécutions contre les chrétiens, sous les empereurs romains, d'autres la persécution sous l'empereur Domitien, laquelle dura dix ans. La première interprétation est la plus conforme au texte et à la suite du discours.

[17] Voy. *Matth.* 10, 32. *Jac.* 1, 12.

ỳ. 11. — [18] de la mort éternelle. *Voy. pl. b.* 21, 8.

ỳ. 13. — [19] Dans le Grec : je connais vos œuvres, et où vous habitez.

[20] où est un des principaux siéges de l'idolâtrie et de l'impiété, en sorte qu'on peut dire que satan y a fixé sa demeure. Il y avait à Pergame un temple où l'on honorait Esculape.

[21] Mais vous n'avez pas laissé de demeurer fidèle au nom de Jésus-Christ et

14. Sed habeo adversus te pauca : quia habes illic tenentes doctrinam Balaam, qui docebat Balac mittere scandalum coram filiis Israel, edere, et fornicari :

14. Mais j'ai quelque chose à vous reprocher, qui est que vous avez parmi vous des hommes qui tiennent la doctrine de Balaam, lequel enseignait à Balac à mettre des pierres d'achoppement devant les enfants d'Israël, pour leur faire manger *des viandes immolées aux idoles*, et les faire tomber dans la fornication [22].

15. ita habes et tu tenentes doctrinam Nicolaitarum.

15. Vous en avez aussi parmi vous qui tiennent la doctrine des Nicolaïtes [23].

16. Similiter pœnitentiam age : Si quominus, veniam tibi cito, et pugnabo cum illis in gladio oris mei.

16. Faites pareillement pénitence [24]. Que si vous y manquez, je viendrai bientôt à vous, et je combattrai contre eux avec l'épée de ma bouche [25].

17. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis : Vincenti dabo manna absconditum, et dabo illi calculum candidum : et in calculo nomen novum scriptum, quod nemo scit, nisi qui accipit.

17. Que celui qui a des oreilles, entende ce que l'Esprit dit aux églises : Je donnerai au victorieux la manne cachée [26], et je lui donnerai encore une pierre blanche [27], sur laquelle sera écrit un nom nouveau [28], que personne ne connaît, que celui qui le reçoit [29].

---

ferme dans la profession de la foi, sans que le martyre d'Antipas vous ait ébranlé. — On ne sait rien de plus sur Antipas.

ỷ. 14. — [22] Voy. 4. *Moys*. 24, 14. note 14. 25, 1. et suiv. 31, 16. 2. *Pier*. 2, 15.

ỷ. 15. — [23] *Voy. pl. h.* note 9.

ỷ. 16. — [24] Ne soyez plus négligent pour étouffer ces doctrines hérétiques.

[25] je les frapperai avec le glaive vengeur de ma parole d'un juste châtiment. *Voy. pl. b.* 19, 15. *Pl. h.* 1, 16.

ỷ. 17. — [26] du pain mystérieux du ciel, de moi-même, qui suis le pain de vie (*Jean*, 6, 35.). Ces paroles renferment en outre une allusion à la tradition judaïque, suivant laquelle, au temps de l'incendie du temple par Nabuchodonosor, l'arche sainte de l'Alliance fut cachée avec le vase qui contenait la manne, et devait être retrouvée au temps du Messie. Elle a été en effet retrouvée, mais d'une manière, non pas terrestre, mais toute spirituelle, en tant que Jésus-Christ est l'arche vivante, le sanctuaire vivant. Voy. 2. *Mach.* 2, 7. note 5.

[27] On donnait à ceux qui remportaient la victoire dans les luttes publiques, une petite tablette blanche, en pierre, qu'ils devaient porter devant eux, pour recevoir leur prix. C'est le symbole de la pureté et de l'innocence contre lesquelles le chrétien échange le prix immortel, la qualité d'enfant de Dieu.

[28] enfant de Dieu, héritier de la béatitude.

[29] à ce nom nouveau est attachée une félicité que nul ne connaît ni ne peut apprécier, excepté celui qui en a été rendu participant.

18. Ecrivez à l'Ange de l'église de Thyatire : Voici ce que dit le Fils de Dieu, dont les yeux sont comme une flamme de feu, et les pieds semblables à l'airain le plus fin. *Pl. h.* 1, 14. 15.

19. Je sais quelles sont vos œuvres, votre foi, votre charité, l'assistance que vous rendez aux pauvres, votre patience, et vos dernières œuvres qui ont surpassé les premières [30].

20. Mais j'ai quelque chose à vous reprocher, qui est que vous souffrez que Jézabel, cette femme qui se dit prophétesse, enseigne et séduise mes serviteurs, pour les faire tomber dans la fornication, et les faire manger de ce qui est sacrifié aux idoles [31].

21. Je lui ai donné du temps pour faire pénitence, et elle n'a point voulu se repentir de sa prostitution.

22. Voilà que je vais la réduire au lit [32], et accabler d'afflictions ceux qui commettent l'adultère avec elle [33], s'ils ne font pénitence de leurs œuvres.

23. Je frapperai de mort ses enfants [34], et toutes les églises connaîtront que je suis celui qui sonde les reins et les cœurs, et je rendrai à chacun de vous selon ses œuvres [35]. Mais je vous dis à vous,

18. Et Angelo Thyatiræ Ecclesiæ scribe : Hoc dicit Filius Dei, qui habet oculos tanquam flammam ignis, et pedes ejus similes aurichalco :

19. Novi opera tua, et fidem, et charitatem tuam, et ministerium, et patientiam tuam, et opera tua novissima plura prioribus.

20. Sed habeo adversus te pauca : quia permittis mulierem Jezabel, quæ se dicit propheten, docere, et seducere servos meos, fornicari, et manducare de idolothytis.

21. Et dedi illi tempus ut pœnitentiam ageret : et non vult pœnitere a fornicatione sua.

22. Ecce mittam eam in lectum : et qui mœchantur cum ea, in tribulatione maxima erunt, nisi pœnitentiam ab operibus suis egerint;

23. et filios ejus interficiam in morte, et scient omnes Ecclesiæ, quia ego sum scrutans renes et corda : et dabo unicuique vestrum secundum opera sua. Vobis autem dico,

---

ŷ. 19. — [30] L'Evêque et l'Eglise pratiquaient le bien d'une manière plus parfaite qu'auparavant.

ŷ. 20. — [31] Sous le nom de cette Jézabel sont vraisemblablement désignés ces mêmes docteurs hérétiques, dont il est parlé ŷ. 6. 14. 15. Ils portent ce nom symbolique, parce que ce fut la reine Jézabel (2. *Rois*, 16, 31.), qui établit l'idolâtrie parmi les Israélites sur un pied permanent. Bon nombre d'Interprètes pensent qu'il s'agit d'une femme qui existait réellement.

ŷ. 22. — [32] l'étendre sur un lit de douleur et de souffrance.

[33] qui violent l'union qu'ils ont contractée avec Dieu, qui sont infidèles à Dieu et à ses commandements.

ŷ. 23. — [34] De même que les descendants de Jézabel furent exterminés (4. *Rois*, 10, 1. 10, 14.), les sectateurs de ces maîtres de l'erreur périront également par une mort violente.

[35] Toutes les églises reconnaîtront que le Fils de Dieu sait tout, qu'il con-

24. et cæteris qui Thyatiræ estis : Quicumque non habent doctrinam hanc, et qui non cognoverunt altitudines satanæ, quemadmodum dicunt, non mittam super vos aliud pondus :

24. et aux autres qui sont à Thyatire [36], à tous ceux qui ne suivent point cette doctrine, et qui ne connaissent point les profondeurs de satan, comme ils les appellent [37], que je ne mettrai point de nouvelle charge sur vous [38] :

25. tamen id, quod habetis, tenete donec veniam.

25. cependant gardez bien ce que vous avez jusqu'à ce que je vienne.

26. Et qui vicerit, et custodierit usque in finem opera mea, dabo illi potestatem super gentes,

26. Et quiconque aura vaincu et aura persévéré jusqu'à la fin dans mes œuvres, je lui donnerai puissance sur les nations.

27. et reget eas in virga ferrea, et tanquam vas figuli confringentur,

27. Il les gouvernera avec un sceptre de fer, et elles seront brisées comme un vase d'argile ;

28. sicut et ego accepi a Patre meo : et dabo illi stellam matutinam.

28. selon que j'en ai reçu moi-même le pouvoir de mon Père [39]; et je lui donnerai l'étoile du matin [40].

29. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis.

29. Que celui qui a des oreilles, entende ce que l'Esprit dit aux églises.

CHAPITRE III.

Lettres aux églises de Sardes, de Philadelphie et de Laodicée.

1. Et Angelo Ecclesiæ Sardis scribe : Hæc dicit qui habet sep-

1. Ecrivez à l'Ange de l'église de Sardes : Voici ce que dit celui qui a les

---

naît jusqu'aux péchés les plus secrets (*Jér.* 17, 10.) et que c'est un juge juste et tout-puissant, qui traite chacun comme il le mérite, sans que personne puisse se soustraire à sa vengeance.

ỷ. 24. — [36] à vous, à vos coopérateurs et à tous ceux qui dans votre église, n'ont pas encore été séduits.

[37] qui sont demeurés exempts et purs de ces doctrines sataniques, que leurs adeptes donnent pour de profonds mystères.

[38] Je ne ferai point retomber sur vous d'autres souffrances, que celles qui sont inséparables de la profession de la foi chrétienne.

ỷ. 28. — [39] Tout cela (ỷ. 26-28.) a été proprement promis à Jésus-Christ (*Ps.* 2, 6.); mais dans sa personne cette promesse s'adresse aussi à tous ses vrais fidèles, qui non-seulement triomphent par lui dès ici-bas du monde, des sentiments du paganisme (1. *Jean*, 5, 4.), mais qui un jour jugeront le monde, les impies (*Matth.* 19, 28.).

[40] Je me donnerai moi-même à lui. *Voy. pl. b.* 22, 16.

sept Esprits de Dieu et les sept étoiles[1] : Je sais quelles sont vos œuvres ; vous avez la réputation d'être vivant, et vous êtes mort [2].

2. Soyez vigilant, et confirmez le reste *de votre peuple* qui est près de mourir : car je ne trouve point vos œuvres pleines devant mon Dieu.

3. Souvenez-vous donc de ce que vous avez reçu, et de ce que vous avez entendu [3], et gardez-le, et faites pénitence ; car si vous ne veillez, je viendrai à vous comme un larron, et vous ne saurez à quelle heure je viendrai [4].

4. Vous avez néanmoins dans Sardes quelque peu de personnes qui n'ont point souillé leurs vêtements [5]. Ceux-là marcheront avec moi habillés de blanc [6], car ils en sont dignes.

5. Celui qui sera victorieux, sera ainsi vêtu d'habits blancs, et je n'effacerai point son nom du livre de vie [7], et je confesserai son nom devant mon Père, et devant ses Anges [8].

6. Que celui qui a des oreilles, entende ce que l'Esprit dit aux églises.

7. Ecrivez aussi à l'Ange de l'église de Philadelphe : Voici ce que dit le

tem Spiritus Dei, et septem stellas : Scio opera tua, quia nomen habes quod vivas et mortuus es.

2. Esto vigilans, et confirma cætera, quæ moritura erant. Non enim invenio opera tua plena coram Deo meo.

3. In mente ergo habe qualiter acceperis, et audieris, et serva, et pœnitentiam age. Si ergo non vigilaveris, veniam ad te tanquam fur, et nescies qua hora veniam ad te.

4. Sed habes pauca nomina in Sardis, qui non inquinaverunt vestimenta sua : et ambulabunt mecum in albis, quia digni sunt.

5. Qui vicerit, sic vestietur vestimentis albis, et non delebo nomen ejus de libro vitæ, et confitebor nomen ejus coram Patre meo, et coram Angelis ejus.

6. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis.

7. Et Angelo Philadelphiæ Ecclesiæ scribe : Hæc dicit Sanctus

---

ỷ. 1. — [1] Celui qui règne en maître souverain sur les esprits les plus sublimes (*Pl. h.* 1, 4.) et sur les Pasteurs de l'Eglise (*Pl. h.* 1, 20. et suiv.).

[2] On pense que vous avez la vie parfaite de la foi la plus ferme et de la charité la plus intime, mais vous manquez de vigilance, vous-même vous ne vivez pas selon la perfection, et un grand nombre de fidèles qui vous sont soumis ont entièrement perdu la vie de la grâce.

ỷ. 3. — [3] Souvenez-vous de la doctrine dans laquelle vous avez été instruit, et de la consécration que vous avez reçue, pour paître le troupeau de Jésus-Christ. Voy. 1. *Tim.* 4, 16.

[4] Ma vengeance retombera sur vous au moment où vous n'y penserez point. Voy. *Matth.* 24, 43. 1. *Thess.* 5, 2. *Matth.* 25, 1, 13.

ỷ. 4. — [5] qui n'ont point souillé leurs âmes par les fausses doctrines et par le vice.

[6] environnés d'une grande gloire (*Matth.* 17, 2.).

ỷ. 5. — [7] *Luc,* 10, 29. *Hébr.* 12, 23. *Pl. b.* 13, 8. 20, 22. 21, 27.

[8] *Matth.* 10, 35.

et Verus, qui habet clavem David : qui aperit, et nemo claudit : claudit, et nemo aperit :

8. Scio opera tua. Ecce dedi coram te ostium apertum, quod nemo potest claudere : quia modicam habes virtutem, et servasti verbum meum, et non negasti nomen meum.

9. Ecce dabo de synagoga satanæ, qui dicunt se Judæos esse, et non sunt, sed mentiuntur : Ecce faciam illos ut veniant, et adorent ante pedes tuos : et scient quia ego dilexi te ;

10. quoniam servasti verbum patientiæ meæ, et ego servabo te ab hora tentationis, quæ ventura est in orbem universum tentare habitantes in terra.

11. Ecce venio cito : tene quod

Saint et le Véritable, qui a la clef de David [9]; qui ouvre, et personne ne ferme; qui ferme, et personne n'ouvre [10] :

8. Je sais quelles sont vos œuvres. Je vous ai ouvert une porte que personne ne peut fermer [11], parce que vous avez peu de force, et que vous avez gardé ma parole, et n'avez point renoncé mon nom.

9. Je vous amènerai bientôt quelques-uns de ceux qui sont de la synagogue de satan [12], qui se disent Juifs et ne le sont point, mais qui sont des menteurs. Je les ferai bientôt venir se prosterner à vos pieds, et ils connaîtront que je vous aime.

10. Parce que vous avez gardé la patience ordonnée par ma parole [13], je vous garderai aussi de l'heure de la tentation qui viendra dans tout l'univers, pour éprouver ceux qui habitent sur la terre [14].

11. Je viendrai bientôt [15]. Conservez

ỳ. 7. — [9] qui a le pouvoir suprême dans la maison de David. La clef est le symbole de la puissance (*Pl. h.* 1, 18.). David, roi glorieux du royaume d'Israël, est mis pour la maison, pour son royaume, et ce royaume, au lieu du royaume de Dieu en général, parce que le royaume d'Israël était le type de l'Eglise de Dieu.

[10] Quand il ouvre le royaume du ciel, qu'il y admet quelqu'un, nul ne peut l'empêcher.

ỳ. 8. — [11] Je vous ai ménagé l'occasion opportune de convertir beaucoup de monde à la foi chrétienne, et nul ne peut la rendre vaine. Voy. 1. *Cor.* 16, 9.

ỳ. 9. — [12] *Voy. pl. h.* 2, 9.

ỳ. 10. — [13] le commandement que j'ai fait d'être patient.

[14] Parce que vous avez si bien pratiqué la patience, je ferai en sorte que vous sortiez intact des épreuves universelles et difficiles qui vont fondre sur l'univers, sur l'empire romain. Sous les maîtres dégénérés de l'empire romain, les guerres, les oppressions étaient à l'ordre du jour, et à tout cela se joignirent encore les persécutions les plus violentes contre les chrétiens. Jésus-Christ n'a promis qu'à ce seul Evêque et à son église que ces afflictions ne les atteindraient pas, ou bien qu'ils en sortiraient sains et saufs.

ỳ. 11. — [15] car la vie est courte.

ce que vous avez [16], de peur qu'un autre ne prenne votre couronne [17].

12. Quiconque sera victorieux, je ferai de lui une colonne dans le temple de mon Dieu [18]; il n'en sortira plus, et j'écrirai sur lui le nom de mon Dieu, et le nom de la ville de mon Dieu, de la nouvelle Jérusalem, qui descend du ciel, venant de mon Dieu, et mon nom nouveau [19].

13. Que celui qui a des oreilles, entende ce que l'Esprit dit aux églises.

14. Ecrivez aussi à l'Ange de l'église de Laodicée : Voici ce que dit celui qui est la vérité même [20], le témoin fidèle et véritable [21], le principe des œuvres de Dieu [22].

15. Je sais quelles sont vos œuvres; que vous n'êtes ni froid ni chaud. Que n'êtes-vous ou froid ou chaud [23]!

16. Mais parce que vous êtes tiède, et que vous n'êtes ni froid, ni chaud, je suis près de vous vomir de ma bouche [24].

habes, ut nemo accipiat coronam tuam.

12. Qui vicerit, faciam illum columnam in templo Dei mei, et foras non egredietur amplius : et scribam super eum nomen Dei mei, et nomen civitatis Dei mei novæ Jerusalem, quæ descendit de cœlo a Deo meo, et nomen meum novum.

13. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis.

14. Et Angelo Laodiciæ Ecclesiæ scribe : Hæc dicit : Amen, testis fidelis, et verus, qui est principium creaturæ Dei.

15. Scio opera tua, quia neque frigidus es, neque calidus : utinam frigidus esses, aut calidus :

16. sed quia tepidus es, et nec frigidus, nec calidus, incipiam te evomere ex ore meo;

---

[16] la pure doctrine, et vivez d'une manière conforme à cette doctrine.

[17] Voy. 2. *Tim.* 4, 8.

ỳ. 12. — [18] Je lui procurerai un état stable dans le royaume du ciel.

[19] Je le marquerai du sceau d'enfant de Dieu, de citoyen de la nouvelle Jérusalem, de la Jérusalem céleste, de chrétien. — La nouvelle Jérusalem est l'Eglise; il est dit qu'elle est descendue du ciel, parce qu'elle est céleste de sa nature, qu'elle a les grâces du ciel, et qu'elle conduit aux biens célestes.

ỳ. 14. — [20] celui qui confirme toutes choses, qui est vrai.

[21] *Voy. pl. h.* 1, 5, 8.

[22] la parole par laquelle tout a été fait (*Jean*, 1, 3. *Col.* 1, 16.), ou bien l'auteur de la nouvelle création, de la régénération des hommes (*Gal.* 6, 15. *Col.* 3, 10.).

ỳ. 15. — [23] Je sais que vous n'êtes ni mauvais ni bon; plût à Dieu cependant que vous fussiez l'un ou l'autre! Jésus-Christ ne veut pas dire par là que les hommes pervers lui soient agréables, mais que l'état de perversité est souvent moins dangereux que l'état de tiédeur; en effet, ceux qui sont évidemment mauvais conçoivent sans peine et sentent vivement au fond de leur conscience leur indigence spirituelle, tandis que les âmes tièdes, dans l'illusion qu'elles se font à elles-mêmes (ỳ. 17.), se regardent comme parfaites, et sont ainsi comme incurables.

ỳ. 16. — [24] De même que nous rejetons l'eau tiède de notre bouche, parce

17. quia dicis : Quod dives sum, et locupletatus, et nullius egeo : et nescis quia tu es miser, et miserabilis, et pauper, et cæcus, et nudus.

17. Vous dites : Je suis riche, je suis comblé de biens, et je n'ai besoin de rien [25] ; et vous ne savez pas que vous êtes malheureux et misérable, et pauvre, et aveugle, et nu [26].

18. Suadeo tibi emere a me aurum ignitum probatum, ut locuples fias, et vestimentis albis induaris, et non appareat confusio nuditatis tuæ, et collyrio inunge oculos tuos ut videas.

18. Je vous conseille donc d'acheter de moi de l'or éprouvé au feu, pour vous enrichir, et des vêtements blancs, pour vous habiller, et pour cacher votre nudité honteuse; et un collyre, pour l'appliquer sur vos yeux, afin que vous voyez [27].

19. Ego quos amo, arguo, et castigo. Æmulare ergo, et pœnitentiam age.

19. Je reprends et châtie ceux que j'aime : animez-vous donc de zèle, faites pénitence [28].

20. Ecce sto ad ostium, et pulso : si quis audierit vocem meam, et aperuerit mihi januam, intrabo ad illum, et cœnabo cum illo, et ipse mecum.

20. Me voici à la porte, et je frappe . Si quelqu'un entend ma voix et m'ouvre la porte, j'entrerai chez lui, et je souperai avec lui, et lui avec moi [30].

21. Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo : sicut et

21. Quiconque sera victorieux, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône [31],

---

qu'elle excite le vomissement, la tiédeur est pareillement un objet de dégoût et d'horreur devant le Seigneur. Il veut une foi décidée, un amour décidé.

℣. 17. — [25] Je suis arrivé à la perfection chrétienne, et je n'ai pas besoin d'y faire des progrès ultérieurs.

[26] Vous êtes dans une complète illusion · vous vous considérez comme riche en charité au fond du cœur, et vous êtes pauvre; comme orné de bonnes œuvres, et vous êtes nu; comme y voyant clair dans la verité, et vous êtes aveugle.

℣. 18. — [27] Le pauvre a besoin de l'amour divin, et c'est là l'or épuré au feu; celui qui est nu a besoin d'œuvres bonnes et saintes, et ce sont là les habits blancs, le signe d'une conduite innocente; l'aveugle a besoin d'une plus haute sagesse, et c'est là ce qui est marqué par le collyre, qui fortifie la vue.

℣. 19. — [28] Ce qui avait été dit jusques là devait être pour cet Evêque un grand sujet de douleur; pour le consoler, le Seigneur ajoute maintenant que s'il est sévère, sa sévérité est une preuve de son amour.

℣. 20. — [29] Voici que je suis toujours disposé à recevoir votre pénitence, et je ne cesse de vous y exhorter tantôt par les inspirations intérieures de ma grâce, tantôt par les souffrances et les adversités.

[30] Je souperai, parce que cette vie est considérée comme un soir, qui précède le jour de la vie à venir.

℣. 21. — [31] Voy. 2. *Tim.* 2, 12.

comme j'ai moi-même vaincu, et je me suis assis avec mon Père sur son trône [32].

ego vici, et sedi cum Patre meo in throno ejus.

22. Que celui qui a des oreilles, entende ce que l'Esprit dit aux églises [33].

22. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis.

CHAPITRE IV.

Dieu apparaît sur un trône. Vingt-quatre vieillards, et quatre animaux autour de lui. Les animaux vivants et les vieillards célèbrent les louanges de Dieu.

1. Après cela je vis [1] une porte ouverte dans le ciel; et la première voix que j'avais entendue, et qui m'avait parlé avec un son aussi éclatant que celui d'une trompette [2], me dit : Montez ici, et je vous montrerai les choses qui doivent arriver à l'avenir [3].

1. Post hæc vidi : et ecce ostium apertum in cœlo; et vox prima, quam audivi, tanquam tubæ loquentis mecum, dicens : Ascende huc, et ostendam tibi quæ oportet fieri post hæc.

---

[32] comme moi-même, en tant qu'homme, j'ai accompli mon œuvre, surmonté tous les obstacles, et qu'en retour j'ai été revêtu du souverain pouvoir, même quant à mon humanité.

ỳ. 22. — [33] « Lorsque nous réfléchissons sur ce que renferment les Lettres de Jésus-Christ aux églises, nous devons y remarquer entre autres choses *a*) combien vivement Jésus-Christ condamne l'indifférence, quelle qu'elle soit, par rapport à l'enseignement de la foi, et nous inculque la fermeté dans la vraie doctrine du christianisme; *b*) combien vivement les Evêques doivent déployer leur zèle pour s'opposer aux fausses doctrines, et empêcher leur propagation; *c*) combien vivement Jésus-Christ nous presse de faire une profession ferme et décidée de la seule vraie foi, ce dont il fait un devoir inviolable; *d*) combien vivement il nous exhorte à cette charité active, qui triomphe du mal et travaille à devenir riche en mérites. »

ỳ. 1. — [1] Jusques-là l'objet des révélations faites à l'Apôtre a été *ce qui est* (*Pl. h.* 1, 19.), l'état où se trouvaient alors les sept églises, afin que chacune d'elles pût acquérir ce qui lui manquait, et se préparer dignement au jugement du Seigneur considéré comme prochain, à son second avènement. Il va maintenant dévoiler et faire connaître ce jugement futur, ce qui *doit arriver* (*Pl. h.* 1, 19.). Comme l'avenir est caché dans les éternels décrets de Dieu, la manifestation n'en peut venir que de Dieu, et c'est pourquoi il apparaît dans la gloire qu'il a dans le ciel, apparition qui forme par conséquent l'introduction aux révélations qui suivent touchant ce qui doit arriver.

[2] Voy. *pl. h.* 1, 10.

[3] On a déjà remarqué que tout cela se passa par rapport à saint Jean seulement en esprit. Monter pour lui ne fut donc pas monter réellement et corporellement.

2. Et statim fui in spiritu : et ecce sedes posita erat in cœlo, et supra sedem sedens.

2. Et soudain je fus *ravi en* esprit [4], et voici qu'un trône était dressé dans le ciel [5], et quelqu'un assis sur ce trône [6].

3. Et qui sedebat, similis erat aspectui lapidis jaspidis et sardinis : et iris erat in circuitu sedis, similis visioni smaragdinæ.

3. Et celui qui était assis paraissait semblable à une pierre de jaspe et de sardoine [7]; et il y avait autour de ce trône un arc-en-ciel, qui paraissait semblable à une émeraude [8].

4. Et in circuitu sedis sedilia viginti quatuor : et super thronos vinginti quatuor seniores sedentes, circumamicti vestimentis albis, et in capitibus eorum coronæ aureæ :

4. Et autour du trône il y en avait vingt-quatre autres, et sur ces trônes étaient assis vingt-quatre vieillards vêtus de robes blanches, avec des couronnes d'or sur leurs têtes [9].

5. Et de throno procedebant fulgura, et voces, et tonitrua : et

5. Et du trône sortaient des éclairs, des tonnerres, et des voix [10], et il y

---

ỳ. 2. — [4] Et aussitôt je vis dans un état d'extase (*Pl. h.* 1, 10.) ce qui suit.

[5] Le trône est la figure de l'infinie puissance de Dieu.

[6] Comme plus bas (5, 8. 9.) l'Agneau reçoit les mêmes honneurs divins qui sont rendus à celui qui est assis sur le trône, et que, par conséquent, l'Agneau est considéré dans son union avec le Verbe divin, il n'y a aucun doute que par celui qui est assis, c'est la personne divine du Père qui est désignée. Le Saint-Esprit, comme étant l'Esprit de l'un et de l'autre, est compris sous les noms du Père et du Fils. On voit dans *Isaïe*, 6. *Ezéch.* 1. et *Dan.* 7. de semblables apparitions de Dieu, mais sans distinction des personnes divines, parce que cette distinction n'a été révélée parfaitement que dans le nouveau Testament. Voy. *Ezéch.* 1. note 45.

ỳ. 3. — [7] Le jaspe est une pierre précieuse bigarrée, transparente, la sardoine une pierre précieuse d'un rouge de feu, demi-transparente. L'une figure la justice de Dieu, l'autre sa sainteté.

[8] L'arc-en-ciel est le signe gracieux de la miséricorde divine (1. *Moys.* 9, 13-17. *Ezéch.* 1, 28.). Le vert est dans l'arc-en-ciel la couleur la plus tendre et qui plaît davantage, et c'est pour cela que cette couleur lui est surtout attribuée. Voilà la sainteté, la justice et la miséricorde qui sont ici données comme les attributs fondamentaux de la nature divine!

ỳ. 4. — [9] Le nom « de vieillards » désignant les Prêtres (*Act.* 11, 30.), et ces Prêtres apparaissant avec des couronnes, il est vraisemblable qu'ils représentent toute la troupe des élus; car suivant 1. *Pier.* 2, 9. les chrétiens sont revêtus de la dignité sacerdotale et royale. Le nombre vingt-quatre a été choisi, soit parce qu'il y avait vingt-quatre chefs dans l'ordre sacerdotal (1. *Par.* 24, 4.), soit à cause des douze Patriarches de l'ancienne Alliance et des douze Apôtres de l'Alliance nouvelle (*Matth.* 19, 28.), afin de comprendre tous ensemble les saints des deux Testaments. Ils sont assis sur des siéges en signe de leur pouvoir, et ils portent des habits blancs comme un symbole de la pureté et de la sainteté.

ỳ. 5. — [10] Les éclairs et l'éclat des tonnerres sont la figure et le signe de l'approche de la majesté divine (2. *Moys.* 19, 16.).

avait devant le trône sept lampes ardentes, qui sont les sept Esprits de Dieu [11].

6. Et vis à vis du trône il y avait comme une mer de verre, semblable à du cristal [12]; et au milieu du trône et autour du trône, il y avait quatre animaux [13] pleins d'yeux devant et derrière [14].

7. Et le premier animal était semblable à un lion, et le second animal semblable à un veau, et le troisième animal avait le visage comme celui d'un homme, et le quatrième animal était semblable à un aigle qui vole [15].

8. Et ces quatre animaux avaient chacun six ailes [16]; et ils étaient pleins

septem lampades ardentes ante thronum, qui sunt septem Spiritus Dei.

6. Et in conspectu sedis tanquam mare vitreum simile crystallo : et in medio sedis, et in circuitu sedis, quatuor animalia plena oculis ante et retro.

7. Et animal primum simile leoni, et secundum animal simile vitulo, et tertium animal habens faciem quasi hominis, et quartum animal simile aquilæ volanti.

8. Et quatuor animalia, singula eorum habebant alas senas : et in

---

[11] les saints Anges. Le nombre sept, qui est un nombre sacré, exprime la multitude de ces natures spirituelles. *Voy. pl. h.* 1, 4.

ỳ. 6. — [12] Autre image de la majesté qui environne la Divinité. Tout était resplendissant de gloire, même le pavé sur lequel le trône et les siéges étaient placés.

[13] au milieu du trône, c'est-à-dire au milieu de chaque côté (et non aux coins des côtés); et par conséquent les animaux vivants se trouvaient autour du trône et aux quatre côtés du trône. Ces animaux ne sont pas autres que ceux que le prophète Ezéchiel (1, 5 et suiv.) a décrits, et qu'il appelle Chérubins, Anges du premier ordre avec les Séraphins (*Isaïe*, 6.). Les Chérubins sont au nombre de quatre, vraisemblablement parce que suivant la doctrine des signes chez les Anciens, le nombre quatre est le symbole de la perfection.

[14] Symbole de la vaste étendue et de la profondeur de leur pénétration.

ỳ. 7. — [15] Les Chérubins sont des Anges auxquels Dieu a donné, en faveur des hommes, la vertu et la puissance de fonder et d'affermir son royaume sur la terre. Comme l'action qu'ils exercent sur les ordres de Dieu est différente, Dieu leur a donné différentes formes, et ces formes sont de quatre espèces, parce que dans ce qu'il a fait pour la rédemption et le salut des hommes, Dieu s'est surtout fait connaître sous quatre rapports différents, comme roi, comme médiateur, comme ami des hommes, comme Dieu. Afin de figurer ces caractères du Dieu rédempteur, le premier Chérubin a la forme d'un lion, le roi des animaux, le second celle du taureau, qui dans l'antiquité était la victime offerte pour l'expiation des péchés, le troisième une face humaine, comme image de l'amour que Dieu a pour les hommes, le quatrième enfin ressemble à un aigle qui vole, parce que dans l'antiquité l'aigle est appelé l'oiseau de Dieu, et il marque la vue pénétrante de la divinité. *Voy.* de plus longs détails sur les Chérubins *Ezéch.* 1. note 14.

ỳ. 8. — [16] Les ailes sont la figure de la promptitude avec laquelle ces intelligences exécutent les ordres de Dieu pour le salut des hommes, et représentent

circuitu, et intus plena sunt oculis : et requiem non habebant die ac nocte dicentia : Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus omnipotens, qui erat, et qui est, et qui venturus est.

d'yeux alentour et au-dedans, et ils ne cessaient jour et nuit de dire[17] : Saint, Saint, Saint, est le Seigneur Dieu tout-puissant, qui était, et qui est, et qui doit venir. *Isaï*. 6, 3.

9. Et cum darent illa animalia gloriam, et honorem, et benedictionem sedenti super thronum, viventi in sæcula sæculorum,

9. Et lorsque ces animaux rendaient gloire, honneur et bénédiction à celui qui est assis sur le trône, qui vit dans les siècles des siècles,

10. procidebant viginti quatuor seniores ante sedentem in throno, et adorabant viventem in sæcula sæculorum, et mittebant coronas suas ante thronum, dicentes :

10. les vingt-quatre vieillards se prosternaient devant celui qui est assis sur le trône, et ils adoraient celui qui vit dans les siècles des siècles, et ils jetaient leurs couronnes devant le trône en disant[18] :

11. Dignus es Domine Deus noster accipere gloriam, et honorem, et virtutem : quia tu creasti omnia, et propter voluntatem tuam erant, et creata sunt.

11. Vous êtes digne, ô Seigneur notre Dieu, de recevoir gloire, honneur et puissance, parce que vous avez créé toutes choses, et que c'est par votre volonté qu'elles subsistent et qu'elles ont été créées.

CHAPITRE V.

Le livre aux sept sceaux ne peut être ouvert que par l'Agneau, ce qui est cause que toutes les créatures lui rendent hommage.

1. Et vidi in dextera sedentis supra thronum, librum scriptum intus et foris, signatum sigillis septem.

1. Et je vis dans la main droite de celui qui était assis sur le trône un livre écrit dedans et dehors, scellé de sept sceaux[1].

---

en même temps la promptitude et la bonne volonté que Dieu lui-même met dans tout ce qu'il fait en vue de notre salut.

[17] Dans le Grec : et ils n'ont de repos ni jour ni nuit, et ils disent : — Ils sont constamment occupés au service de Dieu, et tout ce qu'ils font est louange de Dieu.

ỳ. 10. — [18] pénétrés de ce sentiment, qu'en réalité ils ne sont rien devant lui, qu'à lui appartiennent toutes choses, et que toute gloire lui est due.

ỳ. 1. — [1] On ne doit pas se représenter ce livre comme sont les livres de nos jours. C'était un rouleau, peut-être de parchemin, sur lequel les Anciens avaient ordinairement coutume d'écrire. On n'écrivait ces rouleaux que du côté intérieur (en dedans), on les roulait ensuite, on les attachait avec des liens ou

2. Et je vis un Ange fort[2], qui disait à haute voix : Qui est digne d'ouvrir le livre et d'en lever les sceaux [3]?

2. Et vidi Angelum fortem, prædicantem voce magna : Quis est dignus aperire librum, et solvere signacula ejus?

---

même on les scellait, quand le contenu devait en demeurer secret. Il est marqué du rouleau ci-dessus qu'il était aussi écrit en dehors. Cela signifie que le contenu en était infiniment riche. Il est dit qu'il est scellé de sept sceaux, afin de marquer par là les sept objets principaux qui devaient être dévoilés dans sept apparitions. Celui qui est assis sur le trône tient le livre, parce que l'avenir est renfermé dans les décrets de Dieu (5. *Moys*. 32, 34. 4, 9.).

ỷ. 2. — [2] un des Anges les plus puissants (*Ephés*. 1, 21.).

[3] Qui peut dévoiler les secrets de l'avenir? Ici commence le récit prophétique de ce qui doit arriver. Tout ce qui est dévoilé depuis le chap. 5 jusqu'au chap 13. forme une prophétie continue; car la vision des sept sceaux occupe et remplit les chap. 5-11, et le chap. 12 offre la scène qui en est la conclusion. L'objet de cette prophétie ne peut du reste faire la matière d'aucun doute pour ceux qui expliquent l'Apocalypse par elle-même, d'après son propre texte, sans se laisser préoccuper par des idées étrangères. C'est la chute du judaïsme, la victoire du christianisme sur le judaïsme, et la vengeance divine, première cause de cette chute et de cette victoire. Que dans toute la suite de la prophétie, il soit question du judaïsme, c'est ce qu'il est facile de reconnaître par plusieurs signes évidents. Non-seulement la vengeance céleste est caractérisée par les paroles mêmes dont Jésus-Christ s'est servi pour annoncer la ruine de Jérusalem et les fléaux qui devaient l'accompagner (chap. 6, 13. et suiv.), le châtiment retombe encore expressément sur les Juifs, de même que ceux qui en sont délivrés portent surtout le nom de Juifs (ch. 7.). De plus, la prise du temple et de la cité sainte par les nations y est formellement prédite (ch. 11, 1. 2.). Mais à cette indication précise de la vengeance céleste fondant sur les Juifs, se rattache une question ultérieure : Les châtiments prédits ne regardent-ils que l'avenir le plus prochain, la ruine de l'état et du temple de la nation juive, ou bien, comme cela arrive souvent, et même d'ordinaire, dans les prophéties (*Isaï*. 24, note 1. *Jér*. 32, note 1. *Ezéch*. 20, note 36.), s'entendent-ils encore en même temps d'un avenir plus éloigné? — Comme Jésus-Christ a joint ses prophéties relatives à la chute de Jérusalem à la prophétie touchant le jugement à la fin des temps, et représenté ces deux événements sous une seule et même image, de sorte que les mêmes termes désignent à la fois les deux événements (Voy. *Matth*. 24), il faut également admettre ici que les expressions qui se rapportent à la chute du judaïsme doivent recevoir dans les derniers temps un accomplissement ultérieur, quand elles ne peuvent trouver dans l'histoire de l'avenir le plus prochain une explication qui en épuise le sens. Les remarques feront voir en lieu et place de quelle manière ce double point de vue se trouve mêlé dans chaque partie de la prophétie. Pour ce qui regarde maintenant la suite et la connexion des scènes particulières qu'elles renferment, voici comment elles se suivent et s'enchaînent les unes aux autres : Découvrir l'avenir est une prérogative réservée à Jésus-Christ (chap. 5); Jésus-Christ le découvre en effet, et il prédit qu'il triomphera du judaïsme (chap. 6, 2.), que la guerre (6, 4.), la famine (6, 5.) et la mort (6, 8.) viendront fondre sur les Juifs. Les Saints, qui ont souffert la mort du martyre de la part des Juifs, demandent dans leurs

3. Et nemo poterat, neque in cœlo, neque in terra, neque subtus terram, aperire librum, neque respicere illum.

4. Et ego flebam multum, quoniam nemo dignus inventus est aperire librum, nec videre eum.

5. Et unus de senioribus dixit mihi : Ne fleveris : ecce vicit leo de tribu Juda, radix David, aperire librum, et solvere septem signacula ejus.

6. Et vidi : et ecce in medio throni et quatuor animalium, et

3. Et nul ne pouvait, ni dans le ciel, ni sur la terre, ni sous la terre[4], ouvrir le livre, ni le regarder[5].

4. Et je fondais en larmes de ce que personne ne s'était trouvé digne d'ouvrir le livre, ni de le regarder[6].

5. Et l'un des vieillards[7] me dit : Ne pleurez point : voici le lion de la tribu de Juda[8], le rejeton de David[9], qui a obtenu par sa victoire le pouvoir d'ouvrir le livre et d'en lever les sept sceaux.

6. Et je vis : et voici, au milieu du trône et des quatre animaux[10], et au

---

prières que cette victoire soit prompte, et qu'elle serve à venger leur sang versé innocemment pour Dieu (6, 9-11.). En conséquence, un châtiment effroyable est annoncé comme étant sur le point d'éclater, et il éclate en effet (6, 12. et suiv.). Cependant la vengeance divine n'atteint pas les élus, les Juifs convertis, ils sont mis en sûreté contre ses coups, et c'est Dieu lui-même qui les protége (chap. 7.). Ensuite, par un effet de la prière des élus, les châtiments se succèdent (8, 2-5.). Six Anges prédisent ces châtiments et les exécutent dans une succession progressive et ascendante (8, 7. jusqu'au chap. 9, 21.). L'Ange de l'Alliance, représentant Jésus-Christ, annonce la ruine entière du judaïsme (chap. 10); le temple est, au milieu de fléaux divers, livré aux Gentils (11, 1-14.), après quoi le septième Ange prédit le triomphe du christianisme sur le judaïsme (11, 15-19.), triomphe qui est de plus représenté sous un symbole particulier dans une vision spéciale (chap. 12). Ainsi toute la prophétie forme comme la première partie du sublime spectacle qui est l'objet de l'Apocalypse, et renferme la victoire du christianisme sur le judaïsme, à laquelle se rattache ensuite, au chap. 13, la seconde partie, la victoire de Jésus-Christ sur le paganisme.

ỳ. 3. — [4] personne, même dans l'autre monde (dans les enfers, le purgatoire).

[5] Aucune *créature* ne pouvait dévoiler les décrets divins, ni les réaliser; il n'y avait qui le pût que le Fils de Dieu, qui a reçu de son Père tout pouvoir, jusqu'à réduire ses ennemis à lui servir d'escabeau.

ỳ. 4. — [6] Saint Jean ressentait une profonde douleur; car si l'avenir n'eût été dévoilé, prédit et *réalisé,* la foi chrétienne n'aurait point triomphé de ses ennemis.

ỳ. 5. — [7] *Voy. pl. h.* 4, 4.

[8] Jésus-Christ, le Messie, est ainsi désigné parce qu'il descend de la tribu de Juda (1. *Moys.* 49, 9. 10.), et que, semblable au lion dans sa victoire, il a triomphé de tous ses ennemis, le monde, la mort et l'enfer.

[9] le rejeton de David. Voy. *Matth.* 1, 1.

ỳ. 6. — [10] *Voy. pl. h.* 4, 6.

milieu des vieillards, un Agneau [11] comme égorgé [12], qui était debout, et qui avait sept cornes [13] et sept yeux, qui sont les sept Esprits de Dieu, envoyés par toute la terre [14].

7. Et il vint prendre le livre de la main droite de celui qui était assis sur le trône.

8. Et après qu'il l'eut ouvert [15], les quatre animaux et les vingt-quatre vieillards se prosternèrent devant l'Agneau [16], ayant chacun des harpes [17] et des coupes d'or pleines de parfum, qui sont les prières des saints [18];

9. et ils chantaient un cantique nouveau [19], en disant [20] : Vous êtes digne, Seigneur, de prendre le livre, et d'en ouvrir les sceaux, parce que vous avez été mis à mort, et que par votre sang vous nous avez rachetés pour Dieu, de toute tribu, de toute langue, de tout peuple, et de toute nation [21];

in medio seniorum, Agnum stantem tanquam occisum, habentem cornua septem, et oculos septem : qui sunt septem Spiritus Dei, missi in omnem terram.

7. Et venit, et accepit de dextera sedentis in throno librum.

8. Et cum aperuisset librum, quatuor animalia, et vinginti quatuor seniores ceciderunt coram Agno, habentes singuli citharas, et phialas aureas plenas odoramentorum, quæ sunt orationes sanctorum :

9. et cantabant canticum novum, dicentes : Dignus es Domine accipere librum, et aperire signacula ejus : quoniam occisus es, et redemisti nos Deo in sanguine tuo ex omni tribu, et lingua, et populo, et natione :

---

[11] c'est-à-dire l'Agneau se trouvait au milieu de l'espace qui était entre le trône de Dieu et les vieillards. L'Agneau est le Fils de Dieu, qui est représenté sous ce symbole parce qu'il est mort pour nous comme une victime d'expiation, avec l'innocence et la patience d'un agneau. Voy. *Isaï*. 53, 7. *Act*. 8, 32.

[12] Il portait les stigmates de ses souffrances, comme les trophées de sa victoire.

[13] Les cornes sont le symbole de la force (*Luc*, 1, 69.). Le nombre sept est l'expression de la grandeur. C'était un agneau d'une force extraordinaire.

[14] *Voy. pl. h.* 4, 5.

ỳ. 8. — [15] Deut. trad. : Et comme il ouvrait le livre — se disposait à ouvrir le livre, lorsqu'il saisit les sceaux comme (*Pl. b.* 6, 1.). Dans le Grec : lorsqu'il prit le livre.

[16] car découvrir, annoncer et réaliser l'avenir, faire triompher la cause de Dieu, est le bienfait le plus signalé que le ciel puisse accorder à la terre, et il convient, pour ce bienfait, de lui rendre des adorations et des actions de grâce.

[17] On célébrait les louanges de Dieu au son des harpes (*Ps.* 32, 2. 91, 4.).

[18] Le parfum figure la prière, que les vieillards, les Saints font sans cesse monter devant Dieu.

ỳ. 9. — [19] un cantique d'action de grâces pour la délivrance des hommes, cantique qui ne pouvait être chanté avant que cette délivrance eût été consommée.

[20] Suit le contenu du cantique.

[21] Vous pouvez dévoiler l'avenir et faire triompher la cause de Dieu, car vous êtes le Libérateur.

10. et fecisti nos Deo nostro regnum, et Sacerdotes : et regnabimus super terram.

11. Et vidi, et audivi vocem Angelorum multorum in circuitu throni, et animalium, et seniorum : et erat numerus eorum millia millium,

12. dicentium voce magna : Dignus est Agnus, qui occisus est, accipere virtutem, et divinitatem, et sapientiam, et fortitudinem, et honorem, et gloriam, et benedictionem.

13. Et omnem creaturam, quæ in cœlo est, et super terram, et sub terra, et quæ sunt in mari, et quæ in eo : omnes audivi dicentes : Sedenti in throno, et Agno, benedictio, et honor, et gloria, et potestas in sæcula sæculorum.

14. Et quatuor animalia dicebant : Amen. Et viginti quatuor seniores ceciderunt in facies suas : et adoraverunt viventem in sæcula sæculorum.

10. et vous nous avez faits Rois et Prêtres pour notre Dieu [22], et nous régnerons sur la terre [23].

11. Je regardai encore, et j'entendis la voix de plusieurs Anges autour du trône, et des animaux et des vieillards, et il y en avait des milliers de milliers,

12. qui disaient à haute voix : L'Agneau qui a été égorgé est digne de recevoir puissance, divinité [24], sagesse, force, honneur, gloire, et bénédiction [25].

13. Et j'entendis toutes les créatures qui sont dans le ciel, et sur la terre, et sous terre, et dans la mer, et dans toute son étendue, qui disaient : A celui qui est assis sur le trône, et à l'Agneau, bénédiction, honneur, gloire, et puissance dans les siècles des siècles.

14. Et les quatre animaux disaient : Amen. Et les vingt-quatre vieillards tombèrent sur leurs visages [26], et adorèrent celui qui vit dans les siècles des siècles.

CHAPITRE VI.

Ouverture des six premiers sceaux.

1. Et vidi quod aperuisset Agnus unum de septem sigillis, et audivi unum de quatuor ani-

1. Et je vis que l'Agneau avait ouvert l'un des sept sceaux; et j'entendis l'un des quatre animaux qui dit avec

---

ỹ. 10. — [22] *Voy. pl. h.* 1, 6.

[23] nous régnerons dans la personne des chrétiens qui vivront sur la terre, quand vous aurez procuré la victoire à la foi chrétienne.

ỹ. 12. — [24] Le Grec porte : les richesses.

[25] Recevoir a ici en même temps la signification de donner. L'Agneau est digne qu'on lui rende les honneurs divins.

ỹ. 14. — [26] Dans le Grec : tombèrent et adorèrent.

une voix comme d'un tonnerre : Venez et voyez [1].

2. Et je vis paraître tout d'un coup un cheval blanc ; et celui qui était monté dessus, avait un arc, et on lui donna une couronne, et il partit en vainqueur pour continuer à vaincre [2].

3. Et lorsqu'il eut ouvert le second sceau, j'entendis le second animal qui dit : Venez, et voyez.

4. Et il sortit un autre cheval *qui était* roux, et le pouvoir fut donné à celui qui était dessus, d'enlever la paix de dessus la terre, et de faire que les hommes s'entre-tuassent, et on lui donna une grande épée.

5. Et quand il eut ouvert le troisième sceau, j'entendis le troisième animal qui dit : Venez, et voyez. Et je vis paraître tout d'un coup un cheval noir ; et celui qui était dessus, avait une balance en sa main [3].

malibus, dicens, tanquam vocem tonitrui : Veni, et vide.

2. Et vidi : et ecce equus albus, et qui sedebat super illum habebat arcum, et data est ei corona, et exivit vincens ut vinceret.

3. Et cum aperuisset sigillum secundum, audivi secundum animal, dicens : Veni, et vide.

4. Et exivit alius equus rufus : et qui sedebat super illum, datum est ei ut sumeret pacem de terra, et ut invicem se interficiant, et datus est ei gladius magnus.

5. Et cum aperuisset sigillum tertium, audivi tertium animal, dicens : Veni, et vide. Et ecce equus niger : et qui sedebat super illum, habebat stateram in manu sua.

℣. 1. — [1] Faites bien attention : De même que l'ouverture des six premiers sceaux n'ouvrit point le livre, parce que le septième sceau le tenait encore fermé, et que l'ouverture des six sceaux n'était qu'une *préparation* à l'ouverture complète ; de même ce qui est annoncé à l'ouverture de ces six sceaux, ne doit pas non plus être pris comme une déclaration de la vengeance divine éclatant en effet, mais comme la déclaration de la *préparation* à la vengeance effective. Sous ces diverses images, il ne faut pas voir le Seigneur exécutant les décrets de ses vengeances, mais *se mettant en voie* de les exécuter ; en un mot, c'est une scène préparatoire. *Voy.* sur la suite et la connexion avec ce qui précède et ce qui suit *pl. h.* 5. note 3 (*a*).

℣. 2. — [2] Le Seigneur paraît et se met en voie de faire triompher sa cause sur le judaïsme (*voy. pl. h.* 1. note 3.), et Dieu lui donne la victoire. Le guerrier armé d'un arc sur un cheval de triomphe, sur un cheval blanc, avec la couronne du vainqueur, est Jésus-Christ. Dans *Zach.* 1, 8. il est assis sur un cheval rouge. La signification des trois sceaux qui suivent forme une suite d'idées étroitement unies ; ils désignent le cortége du vainqueur, et ils marquent que les Juifs seront vaincus par la guerre (℣. 4.), qu'ils souffriront de la faim les tourments les plus cruels (5. 6.), et qu'ils tomberont par l'épée et par la peste (7. 8.).

℣. 5. — [3] Le cavalier a une balance à la main pour peser les moyens d'exis-

(*a*) Cette pensée est fondamentale pour l'intelligence du commentaire. Les événements sont d'abord annoncés, proclamés, puis vient leur accomplissement. C'est faute d'avoir fait cette distinction, que tant d'interprètes se sont jetés dans un dédale de difficultés dans l'interprétation de l'Apocalypse.

6. Et audivi tanquam vocem in medio quatuor animalium dicentium : Bilibris tritici denario, et tres bilibres hordei denario, et vinum et oleum ne læseris.

6. Et j'entendis comme une voix du milieu des quatre animaux, qui dit : Le litron de blé vaudra une drachme [4]; et trois litrons d'orge, une drachme; mais ne gâtez ni le vin ni l'huile [5].

7. Et cum aperuisset sigillum quartum, audivi vocem quarti animalis dicentis : Veni, et vide.

7. Et lorsqu'il eut ouvert le quatrième sceau [6], j'entendis la voix du quatrième animal, qui dit : Venez, et voyez.

8. Et ecce equus pallidus : et qui sedebat super eum, nomen illi Mors, et infernus sequebatur eum, et data est illi potestas super quatuor partes terræ, interficere gladio, fame, et morte, et bestiis terræ.

8. Et en même temps je vis [7] paraître un cheval pâle; et celui qui était monté dessus s'appelait la Mort, et l'enfer le suivait; et le pouvoir lui fut donné sur les quatre parties de la terre [8], pour y faire mourir les hommes par l'épée, par la famine, par la mortalité, et par les bêtes sauvages.

9. Et cum aperuisset sigillum quintum, vidi subtus altare animas interfectorum propter verbum Dei, et propter testimonium, quod habebant,

9. Et lorsqu'il eut ouvert le cinquième sceau, je vis sous l'autel les âmes de ceux qui avaient souffert la mort pour la parole de Dieu, et pour le témoignage qu'ils *lui* avaient rendu [9].

---

tence, les vivres, qui sont si rares, qu'il faut les mesurer à chacun avec économie, au lieu de lui en donner au gré de ses désirs.

℣. 6. — [4] Litt. : deux livres de froment pour un denier, et six livres d'orge pour un denier.—Une mesure contenait à peu près la quantité de grains qu'un esclave recevait chaque jour pour sa nourriture, ce qui pouvait suffire aux besoins les plus pressants. Vu l'abondance des grains dans la Palestine, c'était là un prix très-élevé (*a*).

[5] Il n'y aura pas disette de vin et d'huile; mais on ne peut s'en servir pour apaiser la faim. On connaît l'effroyable famine qui sévit pendant le siége de Jérusalem par Titus, général romain. La disette y fut telle qu'une mère, d'ailleurs d'une condition aisée, tua son propre enfant et le fit rôtir.

℣. 7. — [6] La rupture des sceaux qui se suit avec tant de rapidité figure sans doute que le Seigneur, qui déjà a paru sur la scène, ne tardera point de mettre à exécution les décrets de sa vengeance.

℣. 8. — [7] Dans le Grec : et je vis, et voici qu'un cheval etc.

[8] Dans le Grec : sur la quatrième partie de la terre.—Au rapport de l'histoire, durant le siége de Jérusalem toutes les rues étaient jonchées de cadavres, et la mort fit de tels ravages que dans l'espace de trois mois 115,880 cadavres furent transportés hors de la ville par la porte, 600,000 furent jetés par-dessus les murs, et devinrent la proie des chiens, des chacals etc.

℣. 9. — [9] Les âmes de ceux qui, avant Jésus-Christ et depuis Jésus-Christ,

(*a*) Il s'agit de la livre romaine, qui était de 12 onces. Le Grec porte χοῖνιξ, chœnix, qui est une mesure grecque pour les matières sèches, contenant la ration ordinairement assignée à un homme pour la nourriture de la journée.

10. Et ils criaient d'une voix forte en disant : Seigneur, qui êtes saint et véritable, jusqu'à quand différerez-vous à nous faire justice, et à venger notre sang de ceux qui habitent sur la terre[10] ?

11. Et on leur donna à chacun une robe blanche[11], et il leur fut dit qu'ils attendissent en repos encore un peu de temps, jusqu'à ce que fût rempli le nombre des serviteurs *de Dieu* et de leurs frères, qui devaient aussi bien qu'eux souffrir la mort[12].

10. et clamabant voce magna, dicentes : Usquequo Domine (sanctus, et verus), non judicas, et non vindicas sanguinem nostrum de iis qui habitant in terra?

11. Et datæ sunt illis singulæ stolæ albæ : et dictum est illis ut requiescerent adhuc tempus modicum, donec compleantur conservi eorum, et fratres eorum, qui interficiendi sunt sicut et illi.

---

avaient souffert la mort du martyre à cause de leur fermeté dans la profession de la vraie foi, demandent maintenant (℣. 10.) si la vengeance de Dieu ne va pas bientôt éclater. Cette demande se rattache fort bien aux quatre premiers sceaux ; car c'est avec beaucoup d'à-propos qu'après avoir vu le vainqueur s'armer et paraître dans l'arène, elles l'exhortent à exécuter le projet qu'il a formé. Les martyrs font cette demande, parce que c'étaient principalement eux qui avaient eu à souffrir des ennemis du royaume de Dieu. — Saint Jean les voit sous l'autel. C'est que le ciel, où l'Apôtre vit l'ouverture des sceaux, lui fut représenté sous la forme d'un temple, dans le sanctuaire duquel on entrait par une porte, ainsi que dans le sanctuaire du temple terrestre (*Pl. h.* 4, 1.) : il s'y trouvait également un autel pour les sacrifices; et parce que dans l'ancienne Alliance le sang des victimes vivantes était répandu au pied de l'autel (3. *Moys.* 16, 12. et suiv.), les âmes qui avaient été immolées comme des victimes pour la gloire de Dieu, les âmes des martyrs, sont aussi placées sous l'autel des sacrifices dans le temple céleste. Et tel est, selon toute vraisemblance, le fondement de l'usage où est l'Eglise catholique de mettre des reliques de saints Martyrs et d'autres Saints sous la pierre des autels, sur lesquels le très-saint sacrifice doit être offert.

℣. 10. — [10] des descendants de nos bourreaux, lesquels sont tout aussi impies, tout aussi endurcis dans le péché, et qui ont les mêmes sentiments que leurs pères. Voy. *Matth.* 23, 29-36. Remarquez d'ailleurs que les martyrs ne demandaient pas que Dieu fît éclater ses vengeances *à cause d'eux-mêmes*, mais afin que la justice de Dieu fût glorifiée, de sorte que les hommes apprissent à craindre Dieu et se convertissent. La vengeance des martyrs également juste et miséricordieuse, consiste, dit saint Augustin, à conjurer Dieu de faire cesser le règne du péché, sous lequel ils ont été persécutés.

℣. 11. — [11] la gloire dont ils jouissaient auprès de Dieu (*Voy. pl. h.* 3, 4. 5.), leur fut confirmée.

[12] Suivant les décrets de Dieu, il faut, avant que sa vengeance contre les Juifs éclate dans sa plénitude, que les élus de Dieu et le nombre déterminé de ceux qui doivent mourir de la mort du martyre de la part des Juifs, soit complété, et que la mesure des péchés des Juifs soit comblée. Voy. *Matth.* 23, 34-37. *Luc*, 11, 41-51. Ces mots sont d'ailleurs une nouvelle preuve que

12. Et vidi cum aperuisset sigillum sextum : et ecce terræ motus magnus factus est, et sol factus est niger tanquam saccus cilicinus : et luna tota facta est sicut sanguis :

13. et stellæ de cœlo ceciderunt super terram, sicut ficus emittit grossos suos cum a vento magno movetur ;

14. et cœlum recessit sicuti liber involutus : et omnis mons, et insulæ de locis suis motæ sunt :

15. et reges terræ, et principes, et tribuni, et divites, et fortes, et omnis servus, et liber, absconderunt se in speluncis, et in petris montium :

16. et dicunt montibus, et petris : Cadite super nos, et abscondite nos a facie sedentis super thronum, et ab ira Agni :

17. quoniam venit dies magnus iræ ipsorum : et quis poterit stare?

12. Et je vis aussi que, lorsqu'il eut ouvert le sixième sceau [13], il se fit tout d'un coup un grand tremblement de terre, et le soleil devint noir comme un sac de poil, et la lune tout entière devint comme du sang.

13. Et les étoiles du ciel tombèrent sur la terre, comme lorsque le figuier, étant agité par un grand vent, laisse tomber ses figues vertes.

14. Et le ciel se retira comme un livre que l'on roule [14], et toutes les montagnes et les îles furent ébranlées de leur place.

15. Et les Rois de la terre, et les Princes, et les officiers de guerre, et les riches, et les puissants, et tous les hommes esclaves et libres se cachèrent dans les cavernes et dans les rochers des montagnes ;

16. et ils dirent aux montagnes et aux rochers : Tombez sur nous, et cachez-nous de devant la face de celui qui est assis sur le trône, et de la colère de l'Agneau ; *Isaïe*, 2, 19. *Luc*, 23, 30.

17. parce que le grand jour de leur colère est arrivé ; et qui pourra subsister [15] ?

---

ce n'est pas encore l'exécution effective des châtiments qui est annoncée aux quatre premiers sceaux. *Voy. pl. h.* ℣. 1.

℣. 12. — [13] La prière des martyrs est exaucée. Les fléaux eux-mêmes, il est vrai, n'éclatent pas encore, mais on en voit paraître les présages les plus prochains, un grand changement dans les éléments et dans le ciel, les signes qui sont d'ordinaire les avant-coureurs des grands événements (*Joël*, 2, 10. 2. *Mach*. 5, 2. note 2.).

℣. 14. — [14] comme on ne peut plus lire dans un livre qui est roulé (*Voy. pl. h.* 5, 1.), on ne pouvait de même plus rien distinguer dans le ciel.

℣. 17. — [15] Les apparitions qui sont ici rapportées doivent d'abord être prises comme des présages des châtiments qui devaient retomber sur les Juifs ; car c'est non-seulement ce que demande le contexte, où avant et après il est question de ces mêmes châtiments : Jésus-Christ (*Matth*. 24, 21. 29. 34.) et les Apôtres (*Act*. 2, 19. 20.) les ont également donnés comme les signes avant-coureurs, et l'histoire est là pour attester qu'ils ont réellement eu lieu. En effet,

CHAPITRE VII.

Les élus sont préservés des châtiments de Dieu. Une multitude nombreuse de toutes les nations devant le trône de l'Agneau.

1. Après cela, je vis quatre Anges postés aux quatre coins de la terre, qui retenaient les quatre vents du monde, afin qu'ils ne soufflassent point sur la terre, ni sur la mer, ni sur aucun arbre [1].

1. Post hæc vidi quatuor Angelos stantes super quatuor angulos terræ, tenentes quatuor ventos terræ, ne flarent super terram, neque super mare, neque in ullam arborem.

---

l'historien juif Joseph parle de signes effroyables qui apparurent dans les cieux avant la guerre des Juifs, et il dépeint aussi l'extrême désespoir qui poussa les Juifs à fuir sur les montagnes et dans les cavernes, et leur faisait souhaiter une prompte mort, pour échapper à un long martyre. Les tremblements de terre, le renversement des montagnes et des îles n'arrivèrent pas, il est vrai, à la lettre, comme il est marqué; mais tout cela peut très-bien s'entendre, dans un sens figuré, des grands mouvements des armées romaines, qui de toutes les contrées de l'empire accoururent et se rassemblèrent dans la Palestine. Ainsi la prédiction ci-dessus se rapporte-t-elle à l'avenir le plus prochain. Mais cet avenir prochain n'épuise pas sa signification; car comme Jésus-Christ (*Matth.* 24.) a, presque sous les mêmes termes, compris, non pas simplement les signes précurseurs de la ruine de Jérusalem, mais en même temps les présages qui doivent annoncer le jugement du monde; à peine y a-t-il lieu de douter que si saint Jean, sous les expressions énergiques dont il s'est servi, a entendu dans le sens prochain, mais en propre, les signes précurseurs de cette catastrophe qui attendait les Juifs, il n'ait compris aussi, dans le sens éloigné, mais complet, les présages du jugement dernier. A la vérité les fléaux qui doivent précéder le jugement du monde atteindront surtout les chrétiens sortis du sein des nations, parce qu'alors la foi sera comme entièrement éteinte parmi eux (*Luc*, 18, 8. *Joël*, 3, 2. note 3.), tandis que le peuple Juif sera entré dans l'Eglise (*Rom.* 11, 25.); ce qui ferait supposer que la prédiction relative à ces signes ne trouve pas ici son application, puisqu'il s'agit de fléaux qui frappent les Juifs : cependant comme les Gentils devenus chrétiens ont pris la place des Juifs, qu'ils sont devenus l'Israël spirituel, et qu'ils sont en effet ainsi désignés même dans les Ecritures (*Zach.* 12, 1. note 1. *Rom.* 9, 7. et suiv.), les deux rapports, l'un au temps prochain, l'autre au dernier temps, peuvent très-bien coexister et se concilier.

℣. 1. — [1] Avant que la ruine prédite et annoncée jusques-là par des signes avant-coureurs (6, 12. et suiv.), éclate, Dieu se souvient des siens; et comme Jésus-Christ avait prédit qu'au temps des grandes afflictions, les élus de Dieu seraient de sa part les objets d'une protection particulière (*Matth.* 24, 22. 24. 31.), il arrive présentement la même chose, Dieu différant l'exécution de ses jugements jusqu'à ce que les siens aient été mis en sûreté. Sur la suite et le

2. Et vidi alterum Angelum ascendentem ab ortu solis, habentem signum Dei vivi : et clamavit voce magna quatuor Angelis, quibus datum est nocere terræ, et mari,

3. dicens : Nolite nocere terræ, et mari, neque arboribus, quoadusque signemus servos Dei nostri in frontibus eorum.

4. Et audivi numerum signatorum, centum quadraginta quatuor millia signati, ex omni tribu filiorum Israel.

5. Ex tribu Juda duodecim millia signati : Ex tribu Ruben duodecim millia signati : Ex tribu Gad duodecim millia signati :

6. Ex tribu Aser duodecim millia signati : Ex tribu Nephthali duodecim millia signati : Ex tribu Manasse duodecim millia signati :

2. Et je vis un autre Ange qui montait du côté de l'Orient [2], ayant le sceau du Dieu vivant [3] ; et il cria d'une voix forte aux quatre Anges, qui avaient reçu le pouvoir de frapper de plaies la terre et la mer,

3. en disant : Ne frappez point la terre, ni la mer, ni les arbres, jusqu'à ce que nous ayons marqué au front les serviteurs de notre Dieu [4].

4. Et j'entendis que le nombre de ceux qui avaient été marqués, était de cent quarante-quatre mille, de toutes les tribus des enfants d'Israël [5].

5. De la tribu de Juda, douze mille de marqués ; de la tribu de Ruben, douze mille de marqués ; de la tribu de Gad, douze mille de marqués ;

6. de la tribu d'Aser, douze mille de marqués ; de la tribu de Nephthali, douze mille de marqués ; de la tribu de Manassé, douze mille de marqués ;

---

contexte *voy. pl. h.* 5, note 3. Les vents, dans le style prophétique, marquent les afflictions (*Dan.* 7, 2.), en sorte que le sens est : Les Anges, par l'ordre de Dieu, tinrent en suspens l'exécution des vengeances divines.

℣. 2. — [2] d'où vient tout bien, toute bénédiction.

[3] lequel avait pour mission de marquer, c'est-à-dire de délivrer, de mettre en sûreté, les élus, ceux qui devaient être sauvés, mis en sureté. *Voy. pl. b.* 14, 1.

℣. 3. — [4] jusqu'à ce que nous les ayons mis en sureté. La figure de la marque est d'*Ezéch.* 9, 4.

℣. 4. — [5] Et j'appris qu'il y avait un très-grand nombre d'élus de toutes les tribus d'Israël, qui avaient été mis en sûreté contre les fléaux de la destruction de Jérusalem. Le nombre rond indiqué ci-dessus est la somme de ceux qui sont marqués plus bas ℣. 5-8, et il signifie en général que le nombre des élus était très-considérable. L'histoire confirme l'accomplissement de cette prédiction. Le général romain Cestius ayant commencé à faire le siége de Jérusalem, demeura un mois entier campé devant la ville avec son armée, mais il se retira ensuite. Les chrétiens de la Palestine, les chrétiens convertis du judaïsme, se souvenant de l'avertissement de Jésus-Christ (*Matth.* 24, 16.), profitèrent de cette circonstance et s'éloignèrent, les uns ayant cherché un réfuge à Pella, de l'autre côté du Jourdain, les autres s'étant dispersés en diverses contrées de l'Asie et de l'Europe. Lorsque plus tard Titus commença à presser davantage le siége de la ville, il n'y avait plus dans ses murs un seul chrétien.

7. de la tribu de Siméon, douze mille de marqués; de la tribu de Lévi[6], douze mille de marqués; de la tribu d'Issachar, douze mille de marqués;

7. Ex tribu Simeon duodecim millia signati: Ex tribu Levi duodecim millia signati: Ex tribu Issachar duodecim millia signati:

8. de la tribu de Zabulon, douze mille de marqués; de la tribu de Joseph[7], douze mille de marqués; de la tribu de Benjamin, douze mille de marqués[8].

8. Ex tribu Zabulon duodecim millia signati: Ex tribu Joseph duodecim millia signati. Ex tribu Benjamin duodecim millia signati.

9. Je vis ensuite une grande multitude, que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue[9]. Ils étaient debout devant le trône et devant l'Agneau, vêtus de robes blanches[10], et ayant des palmes à la main[11].

9. Post hæc vidi turbam magnam, quam dinumerare nemo poterat, ex omnibus gentibus, et tribubus, et populis, et linguis: stantes ante thronum, et in conspectu Agni, amicti stolis albis, et palmæ in manibus eorum:

10. Et ils chantaient à haute voix: Gloire à notre Dieu[12], qui est assis sur le trône, et à l'Agneau, *pour nous avoir sauvés*.

10. et clamabant voce magna dicentes: Salus Deo nostro, qui sedet super thronum, et Agno.

11. Et tous les Anges se tenaient

11. Et omnes Angeli stabant in

ỳ. 7. — [6] Le plus souvent Lévi n'est pas nommé parmi les tribus d'Israël (4. *Moys*. 1, 5-15. 49.), parce qu'il était appliqué au service des autels; mais ici, où il est question des chrétiens, il est compris parmi toutes les autres tribus, parce que dans le christianisme le service des autels n'est le partage d'aucun peuple ni d'aucune tribu particulière.

ỳ. 8. — [7] Joseph est mis à la place de son fils Ephraïm.

[8] La tribu de Dan, qui se signala par son impiété, est exclue, pour nous apprendre que tous ceux qui lui ressemblent, qui aiment plus le monde que Dieu, partagent son sort, et n'ont aucune part avec les élus. L'idolâtrie éclata d'abord dans la tribu de Dan (*Juges*, 18.), et le veau de Jéroboam était érigé dans son district (3. *Rois*, 12, 30.). Il n'est pas non plus compté avec les autres tribus dans le livre des Chroniques (1. *Par*. 4-8.).

ỳ. 9. — [9] De peur qu'on ne crût qu'il n'y avait d'élus que les chrétiens sortis du judaïsme, une grande multitude de chrétiens convertis de la Gentilité est encore montrée à l'Apôtre, pour marquer que ce sont surtout les nations qui peuplent l'Eglise. Ce mélange de ceux qui sont sauvés avec les bienheureux dans le ciel, est de plus une preuve évidente que l'Apôtre a également encore ici en vue l'avenir le plus éloigné, c'est-à-dire, cette délivrance que suivra la gloire éternelle.

[10] Symbole de l'innocence et de la gloire.

[11] Signe de la victoire.

ỳ. 10. — [12] Action de grâces et louanges etc.

circuitu throni, et seniorum, et quatuor animalium : et ceciderunt in conspectu throni in facies suas, et adoraverunt Deum,

debout autour du trône, et des vieillards, et des quatre animaux; et s'étant prosternés sur le visage devant le trône, ils adorèrent Dieu,

12. dicentes, Amen. Benedictio, et claritas, et sapientia, et gratiarum actio, honor, et virtus, et fortitudo Deo nostro, in sæcula sæculorum, Amen.

12. en disant : Amen [13]. Bénédiction, gloire, sagesse, action de grâces, honneur, puissance, et force à notre Dieu dans les siècles des siècles. Amen [14].

13. Et respondit unus de senioribus, et dixit mihi : Hi, qui amicti sunt stolis albis, qui sunt? et unde venerunt?

13. Et l'un des vieillards prenant la parole, me dit : Qui sont ceux-ci qui sont vêtus de robes blanches? Et d'où sont-ils venus?

14. Et dixi illi : Domine mi, tu scis. Et dixit mihi : Hi sunt, qui venerunt de tribulatione magna, et laverunt stolas suas, et dealbaverunt eas in sanguine Agni;

14. Je lui répondis : Seigneur, vous le savez. Et il me dit : Ce sont ceux qui sont venus ici après avoir passé par la grande tribulation, et qui ont lavé et blanchi leurs robes dans le sang de l'Agneau [15].

15. ideo sunt ante thronum Dei, et serviunt ei die ac nocte in templo ejus : et qui sedet in throno, habitabit super illos;

15. C'est pourquoi ils sont devant le trône de Dieu, et ils le servent jour et nuit dans son temple; et celui qui est assis sur le trône, les couvrira comme une tente [16].

16. non esurient, neque sitient amplius, nec cadet super illos sol, neque ullus æstus :

16. Ils n'auront plus ni faim ni soif, et le soleil, ni aucune autre chaleur, ne les incommodera plus,

17. quoniam Agnus, qui in medio throni est, reget illos, et deducet eos ad vitæ fontes aqua-

17. parce que l'Agneau qui est au milieu du trône, sera leur pasteur; et il les conduira aux fontaines des eaux

---

ỷ. 12. — [13] Nous nous unissons à ce même cantique de louanges.

[14] *Voy. pl. h.* 5, 12-14.

ỷ. 14. — [15] Autrefois ils ont passé par les plus rudes tribulations, mais ils en ont profité pour se purifier et se sanctifier, et ils ont surtout rendu leurs vêtements éclatants de blancheur dans le sang de l'Agneau, c'est-à-dire : par la foi vivante en Jésus-Christ et à tout ce qu'il a enseigné, ils ont trouvé la justification; et remplis d'un amour reconnaissant, par une pénitence de chaque jour, ils sont parvenus à une sainteté et à une pureté d'autant plus grande, qu'ils y ont travaillé plus longtemps, et c'est pourquoi ils sont maintenant dans l'innocence et dans la gloire.

ỷ. 15. — [16] C'est pourquoi, parce qu'ils ont souffert, cru et aimé, ils sont présentement auprès de Dieu; leur vie est un hommage non interrompu rendu à Dieu, Dieu lui-même, comme leur Seigneur, est au-dessus d'eux et en même temps avec eux.

vivantes, et Dieu essuira toutes les larmes de leurs yeux[17]. *Pl. b.* 21, 4.

rum, et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum.

CHAPITRE VIII.

Ouverture du septième sceau. Prière des saints. Sept Anges avec sept trompettes : les quatre premiers Anges en sonnent.

1. Et lorsque l'Agneau eut ouvert le septième sceau, il se fit un silence dans le ciel d'environ une demi-heure[1].

2. Et je vis les sept Anges qui se tiennent devant la face de Dieu, et on leur donna sept trompettes[2].

3. Et un autre Ange vint, et il se tint devant l'autel[3], ayant un encensoir d'or, et on lui donna une grande quantité de parfums, afin qu'il offrît les prières de tous les saints sur l'autel d'or qui est devant le trône de Dieu.

4. Et la fumée des parfums composée des prières des saints s'élevant de la main de l'Ange, monta devant Dieu[4].

1. Et cum aperuisset sigillum septimum, factum est silentium in cœlo, quasi media hora.

2. Et vidi septem Angelos stantes in conspectu Dei : et datæ sunt illis septem tubæ.

3. Et alius Angelus venit, et stetit ante altare habens thuribulum aureum : et data sunt illi incensa multa, ut daret de orationibus sanctorum omnium super altare aureum, quod est ante thronum Dei.

4. Et ascendit fumus incensorum de orationibus sanctorum de manu Angeli coram Deo.

℣. 17. — [17] Aucune privation ne les fait plus souffrir, aucune peine ne les accable plus ; le Libérateur lui-même est leur pasteur et leur repos, et Dieu les fait jouir de la joie après la douleur, de la félicité après les tribulations.

℣. 1. — [1] Par l'ouverture de ce dernier sceau, le livre du destin fut ouvert ; le jugement n'est plus simplement en voie de s'accomplir ; *il s'accomplit* désormais dans toute son affreuse réalité. C'est pour cette raison qu'il y a dans le ciel une attente silencieuse, une attention pleine d'effroi.

℣. 2. — [2] Les sept trompettes ci-dessus (1, 4. 3, 1.). Chez les Juifs les trompettes servaient aussi à donner le signal de la guerre (4. *Moys.* 10, 9. *Jos.* 6, 4.). La figure est donc très-convenable ici, où il s'agit de la destruction de l'état des Juifs par la guerre.

℣. 3. — [3] Comme le ciel apparaît à saint Jean sous la forme d'un temple, il s'y trouve, ainsi que dans le temple de Jérusalem, non-seulement un autel des holocaustes (*Pl. h.* 6, 9. note 9.), mais encore un autel des parfums, sur lequel des parfums sacrés étaient offerts au Seigneur.

℣. 4. — [4] Saint Jean lui-même donne le parfum comme la prière des Saints. Le fond de la prière n'était sans doute pas différent de ce que les saints martyrs ont demandé plus haut (6, 10.). Aux martyrs se réunissent tous les Saints,

5. Et accepit Angelus thuribulum, et implevit illud de igne altaris, et misit in terram, et facta sunt tonitrua, et voces, et fulgura, et terræ motus magnus.

6. Et septem Angeli, qui habebant septem tubas, præparaverunt se ut tuba canerent.

7. Et primus Angelus tuba cecinit, et facta est grando, et ignis, mixta in sanguine, et missum est in terram, et tertia pars terræ combusta est, et tertia pars arborum concremata est, et omne fœnum viride combustum est.

8. Et secundus Angelus tuba cecinit: et tanquam mons magnus igne ardens missus est in mare, et facta est tertia pars maris sanguis,

9. et mortua est tertia pars creaturæ eorum quæ habebant animas in mari, et tertia pars navium interiit.

5. Et l'Ange prit l'encensoir et l'emplit du feu de l'autel, et le jeta sur la terre, et il se fit des tonnerres, et des voix et des éclairs, et un grand tremblement de terre [5].

6. Et les sept Anges qui avaient les sept trompettes, se préparèrent pour en sonner.

7. Et le premier Ange sonna de la trompette [6]; et il se forma une grêle et un feu mêlé de sang, qui tombèrent sur la terre, et la troisième partie de la terre et des arbres fut brûlée, et le feu consuma toute l'herbe verte [7].

8. Et le second Ange sonna de la trompette, et il parut comme une grande montagne tout en feu, qui fut jetée dans la mer; et la troisième partie de la mer fut changée en sang.

9. Et la troisième partie des créatures qui étaient dans la mer, et avaient vie, mourut, et la troisième partie des navires périt [8].

---

conjurant Dieu de faire éclater pour sa gloire ses justes vengeances. L'encens monte devant Dieu, c'est-à-dire que la prière est exaucée, et que le châtiment va bientôt commencer.

ỳ. 5. — [5] Le feu de l'autel, qui fit monter la fumée, c'est-à-dire les prières des saints, devant Dieu, désigne les persécutions auxquelles les chrétiens étaient en butte de la part des impies; car c'est à cause de ces persécutions dirigées contre l'œuvre de Dieu que les saints invoquent la vengeance divine. Ce feu est versé sur la terre, c'est-à-dire qu'il retombe sur ses auteurs, et qu'il attire sur eux de redoutables châtiments, dont les éclats du tonnerre, les éclairs etc. sont une figure bien connue (*Ezéch*. 10, 2.).

ỳ. 7. — [6] Les sept châtiments qui suivent ne sont pas décrits en paroles, mais en figures. Ils sont entre eux dans un accord, et se succèdent avec une suite vraiment admirable; ils nous font voir la colère de Dieu s'épuisant par degrés. Les quatre premiers frappent la nature, la terre, la mer, les fleuves et le ciel, le cinquième et le sixième atteignent les hommes, le septième annonce la ruine totale.

[7] La première plaie frappe la terre et les plantes. La grêle, mêlée de feu et de sang, marque une dévastation du pays accompagnée de l'incendie et de la mort par les armées ennemies. La troisième partie désigne, dans le style prophétique, une grande partie (*Zach*. 13. 8.).

ỳ. 9. — [8] La seconde plaie frappe la mer; elle en change la nature, sa fécon-

10. Et le troisième Ange sonna de la trompette, et une grande étoile, ardente comme un flambeau, tomba du ciel sur la troisième partie des fleuves, et sur les sources des eaux.

10. Et tertius Angelus tuba cecinit : et cecidit de cœlo stella magna ardens tanquam facula, et cecidit in tertiam partem fluminum, et in fontes aquarum :

11. Et cette étoile s'appelait Absinthe ; et la troisième partie des eaux ayant été changée en absinthe, un grand nombre d'hommes mourut pour en avoir bu, parce qu'elles étaient devenues amères [9].

11. et nomen stellæ dicitur Absinthium ; et facta est tertia pars aquarum in absinthium : et multi hominum mortui sunt de aquis, quia amaræ factæ sunt.

12. Et le quatrième Ange sonna de la trompette, et le soleil, la lune et les étoiles ayant été frappés *de ténèbres* dans leur troisième partie, la troisième partie du soleil, de la lune, et des étoiles fut obscurcie, et le jour fut privé de la troisième partie de sa lumière, et la nuit de même [10].

12. Et quartus Angelus tuba cecinit : et percussa est tertia pars solis, et tertia pars lunæ, et tertia pars stellarum, ita ut obscuraretur tertia pars eorum, et diei non luceret pars tertia, et noctis similiter.

---

dité et la possibilité de naviguer cessent presque entièrement. Le volcan lancé dans la mer est l'image du changement qui s'y opère, de sa transformation partielle en une masse inerte, stérile, innavigable, comme le verset 10 l'explique plus au long.

ỳ. 11. — [9] La troisième plaie frappe les cours d'eau et les fontaines. Suivant une opinion répandue en Orient, les rivières et les sources sont sous l'influence des astres; c'est pourquoi elles sont desséchées en très-grande partie par une étoile qui tombe. Le tarissement est figuré par le nom de l'étoile, absinthe, qui est une herbe amère. Tout cela est une image de l'épuisement successif, de la dévastation du pays, qui aura aussi une influence pernicieuse sur la santé et la vie des hommes.

ỳ. 12. — [10] La quatrième plaie frappe le ciel et ses luminaires. La bienfaisante influence du ciel sur la terre cesse universellement; les ténèbres descendent d'en haut, le malheur, une influence funeste se fait sentir à elle. L'accomplissement de toutes ces plaies est clairement prouvé par l'histoire des Juifs. La terre de la Palestine, pendant que les Juifs étaient encore le peuple de Dieu, tant qu'ils demeurèrent obéissants à son alliance, fut, selon la promesse (5. *Moys*. 28.), un pays d'une rare fertilité et comblée de bénédictions. Les céréales, le vin, l'huile, les légumes, le fourrage y croissaient avec abondance (5. *Moys*. 8, 7.); les mers et les lacs qu'elle renferme étaient extrêmement poissonneux, tellement que le pain et le poisson étaient la nourriture ordinaire des gens du peuple (*Jean*, 6, 3.); les mers étaient couvertes de vaisseaux; les Hébreux eux-mêmes entretenaient des relations commerciales avec les Phéniciens (2. *Par*. 3, 21.), et encore dans les derniers temps, sous le roi Hérode, ils avaient des flottes nombreuses. Tout le pays était coupé par des fleuves et des rivières, et des canaux ainsi que d'autres travaux pour diriger les eaux et propres à faciliter l'irrigation, conduisaient l'eau jusques sur les collines et les mon-

13. Et vidi, et audivi vocem unius aquilæ volantis per medium cœli, dicentis voce magna : Væ, væ, væ habitantibus in terra, de cæteris vocibus trium angelorum, qui erant tuba canituri.

13. Et je vis, et j'entendis la voix d'un aigle qui volait par le milieu du ciel, et qui disait à haute voix [11] : Malheur ! Malheur ! Malheur aux habitants de la terre, à cause du son des trompettes dont les trois autres Anges doivent sonner [12] !

CHAPITRE IX.

Le cinquième et le sixième Anges sonnent de la trompette.

1. Et quintus Angelus tuba cecinit : et vidi stellam de cœlo cecidisse in terram, et data est ei clavis putei abyssi.

2. Et aperuit puteum abyssi : et ascendit fumus putei, sicut

1. Et le cinquième Ange sonna de la trompette, et je vis une étoile qui était tombée du ciel sur la terre, et la clef du puits de l'abîme lui fut donnée[1].

2. Et elle ouvrit le puits de l'abîme, et il s'éleva du puits une fumée sem-

---

tagnes. De plus, l'influence du ciel, le climat, était si favorable, que la Palestine non-seulement ressemblait à un jardin par sa fécondité, mais encore était mise au nombre des contrées les plus saines de la terre. Tout cela, depuis que la malédiction de Dieu s'est appesantie sur cette terre (5. *Moys*. 28, 15. et suiv.), a cessé en très-grande partie. Déjà par la guerre des Juifs, dont les Romains firent du pays même le théâtre, commença sa désolation; et dans la suite des temps, particulièrement sous la domination des Turcs, elle a toujours été en augmentant, jusqu'à ce qu'enfin il a été réduit à cet état de désert, où tous les voyageurs le voient encore. Observez d'ailleurs que si les quatre fléaux trouvent une application prochaine dans l'état de désolation où la terre promise ne tarda pas à être réduite, cela n'exclut pas un autre accomplissement plus éloigné, *la désolation de toute la terre, et la transformation de toute la nature à la fin des temps*; loin de là, cette dernière désolation est clairement marquée par l'énergie des expressions, qui ne peuvent qu'improprement s'expliquer de la dévastation de la Palestine, et elle est surtout confirmée par ce qui suit.

ỳ. 13. — [11] Cet aigle est peut-être une allusion aux aigles romaines, qui devaient causer la ruine de l'état des Juifs.

[12] Les trois malheurs sont annoncés aux habitants de la terre (du pays), parce qu'ils doivent atteindre les hommes. *Voy*. note 6.

ỳ. 1. — [1] Satan chap. 12, 9. est précipité sur la terre, et pouvoir lui est donné d'y porter le malheur, et Jésus-Christ lui-même voit satan tomber du ciel comme un éclair (*Luc*, 10, 18.); l'étoile dont il est ici question est donc satan, de sorte que le sens est : Le cinquième fléau consiste en ce que le pouvoir est donné à satan de déchaîner les esprits infernaux, pour nuire aux hommes. Donner les clefs signifie donner le pouvoir; le puits de l'abîme est l'enfer.

blable à celle d'une grande fournaise; et le soleil et l'air furent obscurcis de la fumée de ce puits [2].

3. Et de la fumée du puits il sortit des sauterelles qui se répandirent sur la terre [3], et la même puissance qu'ont les scorpions de la terre leur fut donnée [4].

4. Et il leur fut commandé de ne faire point de tort à l'herbe de la terre, ni à tout ce qui était vert, ni à tous les arbres, mais seulement aux hommes qui n'auraient point la marque de Dieu sur le front [5].

5. Et on leur donna le pouvoir, non de les tuer, mais de les tourmenter durant cinq mois [6] : et la douleur qu'elles causent est semblable à celle que fait le scorpion, quand il a piqué l'homme [7].

6. Et en ce temps-là les hommes chercheront la mort, et ils ne pour-

fumus fornacis magnæ : et obscuratus est sol et aer de fumo putei :

3. Et de fumo putei exierunt locustæ in terram; et data est illis potestas, sicut habent potestatem scorpiones terræ :

4. et præceptum est illis ne læderent fœnum terræ, neque omne viride, neque omnem arborem : nisi tantum homines, qui non habent signum Dei in frontibus suis :

5. et datum est illis ne occiderent eos; sed ut cruciarent mensibus quinque : et cruciatus eorum, ut cruciatus scorpii cum percutit hominem.

6. Et in diebus illis quærent homines mortem, et non inve-

ỳ. 2. — [2] Dans le style figuré l'enfer est un gouffre de feu; par conséquent, quand ce gouffre est ouvert, il doit s'en élever de la fumée; car le feu produit de la fumée.

ỳ. 3. — [3] Des sauterelles s'élèvent au milieu de la fumée du gouffre de l'enfer. Dans le style prophétique (*Joël*, 1, 4. note 2.) les sauterelles désignent des armées. C'est aussi avec cette signification symbolique qu'elles apparaissent ici; car elles sont dépeintes comme des guerriers couverts de cuirasses, armés du pouvoir de nuire (ỳ. 7-10.), et elles ont un chef à leur tête (ỳ. 11.) : toutefois il suffit de faire une attention même superficielle au texte pour voir que ce ne sont point là des guerriers terrestres; car ils ne font aucun dégat dans le pays (ỳ. 4.), ce qui est inévitable à l'égard des armées en guerre; ils ne tuent point, ce qui ne convient pas non plus à des guerriers tels que ceux qui sont sur la terre, mais ils nuisent seulement aux hommes, et parmi ceux-ci, à ceux seulement qui ne sont pas protégés de Dieu. De tous ces signes il résulte clairement que ces armées sont d'une nature surnaturelle, les armées de satan, la troupe des malins esprits. Pouvoir leur est donné de pousser pour un temps les Juifs aux crimes les plus affreux et aux démarches les plus insensées, et en même temps de leur faire souffrir d'horribles tourments.

[4] Le scorpion s'irrite très-facilement, il est toujours prêt à piquer, et il a un poison qui opère lentement, mais qui à la fin, si on n'y apporte un prompt remède, donne la mort.

ỳ. 4. — [5] qui ne seraient pas du nombre des élus, qui ne devaient point être sauvés, préservés du fléau vengeur (*Pl. h.* 7, 3.).

ỳ. 5. — [6] durant un espace de temps peu considérable.

[7] ne tuant point subitement, mais faisant souffrir un lent tourment.

nient eam : et desiderabunt mori, et fugiet mors ab eis.

7. Et similitudines locustarum, similes equis paratis in prælium : et super capita earum tanquam coronæ similes auro : et facies earum tanquam facies hominum.

8. Et habebant capillos sicut capillos mulierum ; et dentes earum, sicut dentes leonum erant :

9. et habebant loricas sicut loricas ferreas, et vox alarum earum sicut vox curruum equorum multorum currentium in bellum :

10. et habebant caudas similes scorpionum, et aculei erant in caudis earum : et potestas earum nocere hominibus mensibus quinque ; et habebant super se

11. regem angelum abyssi, cui nomen hebraïce Abaddon, græce autem Apollyon, latine habens nomen Exterminans.

ront la trouver ; et ils souhaiteront de mourir, et la mort s'enfuira d'eux [8].

7. Or ces espèces de sauterelles étaient semblables à des chevaux préparés pour le combat [9] ; et elles avaient sur la tête comme des couronnes qui paraissaient d'or [10], et leur visage était comme des visages d'hommes [11].

8. Et elles avaient des cheveux comme des cheveux de femmes, et leurs dents étaient comme des dents de lion [12].

9. Et elles avaient des cuirasses comme de fer [13], et le bruit de leurs ailes était comme un bruit de chariots à plusieurs chevaux qui courent au combat.

10. Et leurs queues étaient semblables à celle des scorpions, y ayant des aiguillons ; et elles avaient pouvoir de nuire aux hommes durant cinq mois.

11. Et elles avaient pour roi l'ange de l'abîme [14], appelé en hébreu Abaddon, et en grec Apollyon, c'est-à-dire en latin, l'Exterminateur [15].

ỳ. 6. — [8] *Voy. pl. h.* 6, 15. 16.

ỳ. 7. — [9] Symbole de la cruauté.

[10] Image de la puissance victorieuse.

[11] elles avaient les dehors de l'homme, et c'étaient néanmoins des scorpions.

ỳ. 8. — [12] elles avaient un air de douceur, et c'étaient néanmoins des lions déchirants.

ỳ. 9. — [13] Image de la force.

ỳ. 11. — [14] un des malins esprits, qui diffèrent aussi entre eux en force et en puissance (*Ephés.* 6, 12.).

[15] Il est facile de faire voir également par l'histoire des Juifs l'accomplissement de cette prophétie sur l'essaim de sauterelles sorties de l'enfer. Dès le temps de Jésus-Christ, les Juifs étaient une demeure de satan, pleins de confiance en leurs œuvres extérieures, et, au-dedans, remplis de perversité (*Matth.* 12, 44. 45.) : mais après qu'ils eurent commis l'horrible déicide dont ils se rendirent coupables sur la personne du Messie, leur état de réprobation alla toujours en empirant, et il était monté à son plus haut degré à l'époque qui précéda immédiatement la guerre des Juifs et pendant cette même guerre. Divisés en mille partis opposés qui se persécutaient et se déchiraient les uns les autres, livrés à tous les vices et étrangers à toutes les vertus, foulant aux pieds les droits hu-

12. Ce premier malheur étant passé, en voici encore deux autres [16] qui suivent.

13. Et le sixième Ange sonna de la trompette, et j'entendis une voix qui sortait des quatre coins de l'autel d'or, qui est devant Dieu [17];

14. et il dit au sixième Ange qui avait la trompette : Déliez les quatre Anges qui sont liés sur le grand fleuve de l'Euphrate [18].

12. Væ unum abiit, et ecce veniunt adhuc duo væ post hæc.

13. Et sextus Angelus tuba cecinit : et audivi vocem unam ex quatuor cornibus altaris aurei, quod est ante oculos Dei,

14. dicentem sexto Angelo, qui habebat tubam : Solve quatuor Angelos, qui alligati sunt in flumine magno Euphrate.

---

mains et divins, guidés uniquement par la rage la plus aveugle et la haine la plus insensée, ils offrent peu avant leur ruine entière une image fidèle de la perversité de satan, et un exemple d'une lâcheté, d'un désespoir et d'un délaissement spirituel tel que satan pouvait seul en être l'auteur. C'est Joseph, qui lui-même était Juif, et qui fut en partie témoin oculaire des maux de sa nation, qui nous retrace les horreurs de cette situation. Que du reste on n'oublie pas que ce châtiment, outre l'avenir prochain du temps de la guerre des Juifs, embrasse un avenir plus éloigné dans les derniers temps; car la rage de satan, le pouvoir qu'il a de séduire les hommes et de les tourmenter, tel qu'il est ici décrit, ne s'exercera proprement et à la lettre que dans la période de la fin du monde, peu avant le jugement (*Pl. b.* 20.), de sorte que tout ce qu'il entreprend avant cette époque, n'est qu'une figure de ses derniers et suprêmes efforts (*a*).

℣. 12. — [16] lesquels regardent les hommes (*Voy. pl. h.* 8. note 6.).

℣. 13. — [17] de l'autel des parfums, qui était d'or (*Pl. h.* 8, 3.), en signe que les vengeances divines éclatent par suite de la prière des saints. D'autres entendent l'autel des holocaustes (*Pl. h.* 6, 9.), pour marquer qu'il fallait que de nouvelles victimes tombassent, que le sang fût encore versé et des vies sacrifiées. En effet, la vengeance divine est portée par cet Ange à un plus haut degré encore : la plaie précédente tourmentait, celle-ci tue. La première ne dure que cinq mois, un temps peu considérable, la seconde dure plus d'une année. Ci-devant les anges de la mort causaient seulement des tourments, présentement ils font mourir.

℣. 14. — [18] Ces quatre Anges qui nuisent aux hommes et qui les frappent jusqu'à la mort, sont vraiment les Anges de la mort (℣. 15.). Ils sont au nombre de quatre, parce que c'est là le nombre de la perfection; d'où il suit qu'il s'agit d'un Ange de la mort dont la mission est de compléter l'œuvre de la vengeance de Dieu. Le moyen par lequel il donne la mort porte manifestement tous les caractères du vent mortel et pestilentiel appelé *samum*; car il fait partir son armée des bords de l'Euphrate, et cette armée vomit une vapeur de soufre enflammée. Or, ce vent souffle ordinairement sur la Palestine en traversant les montagnes de soufre situées près du golfe Persique, dans le voisinage de l'Euphrate, et il est si désastreux, si pestilentiel, et il cause si soudainement la

(*a*) Les mots de la Vulgate « Latinè habens nomen Exterminans » dont le nom latin est exterminateur, ne sont pas dans le Grec. C'est une glose, en forme de traduction, de l'hébreu *Abaddon* et du grec ἀπολλύων.

15. Et soluti sunt quatuor Angeli, qui parati erant in horam, et diem, et mensem, et annum, ut occiderent tertiam partem hominum.

16. Et numerus equestris exercitus vicies millies dena millia. Et audivi numerum eorum.

17. Et ita vidi equos in visione: et qui sedebant super eos, habebant loricas igneas, et hyacinthinas, et sulphureas, et capita equorum erant tanquam capita leonum: et de ore eorum procedit ignis, et fumus, et sulphur.

18. Et ab his tribus plagis occisa est tertia pars hominum, de igne, et de fumo, et sulphure, quæ procedebant de ore ipsorum.

19. Potestas enim equorum in ore eorum est, et in caudis eorum; nam caudæ eorum similes serpentibus, habentes capita: et in his nocent.

15. Et l'on délia ces quatre Anges, qui étaient prêts pour l'heure, le jour, le mois et l'année, où ils devaient tuer la troisième partie des hommes [19].

16. Et le nombre de cette armée de cavalerie était de deux cents millions [20]; car j'en entendis dire le nombre.

17. Et je vis aussi les chevaux dans la vision; et ceux qui étaient montés dessus avaient des cuirasses *comme* de feu, d'hyacinthe et de soufre; et les têtes des chevaux étaient comme des têtes de lions [21]; et il sortait de leur bouche du feu, de la fumée et du soufre.

18. Et par ces trois plaies [22], *c'est-à-dire*, par le feu, par la fumée et par le soufre, qui sortaient de leur bouche, la troisième partie des hommes fut tuée.

19. Car la puissance de ces chevaux est dans leur bouche et dans leurs queues; parce que leurs queues sont semblables à des serpents, ayant des têtes dont elles blessent [23].

---

mort que c'est avec justesse qu'il est comparé à une armée que rien ne peut arrêter, et dont les cavaliers sont couverts de cuirasses de feu, pâles et ardentes comme le soufre. Cependant il suffira de remarquer que ce vent, dont l'Ange de la mort se sert, doit lui-même être considéré comme une figure; car d'après tout le contexte, il marque les armées romaines qui s'avancèrent pour faire la guerre aux Juifs, et il signifie aussi la famine et la peste, qu'elles apportèrent avec elles, et qui enlevèrent un nombre presque infini de Juifs.

ỳ. 15. — [19] une très-grande partie. Selon Joseph il périt à Jérusalem, seulement pendant le siége, cent mille Juifs.

ỳ. 16. — [20] Le samum est représenté sous la figure d'une armée de cavaliers à cause de la promptitude avec laquelle il cause la mort, et parce qu'il figure, sous un rapport, les armées romaines, dont la force consistait dans la cavalerie. Le nombre marqué est la figure d'une puissance extraordinaire.

ỳ. 17. — [21] Symbole de la puissance souveraine.

ỳ. 18. — [22] par le samum chargé de matières sulfureuses et enflammées, épais comme la fumée et soufflant avec impétuosité, lequel est à son tour une image des armées, de la famine et de la peste qui portent partout la mort (*Voy. pl. h.* 6, 4-9.).

ỳ. 19. — [23] A l'extrémité de leurs queues se trouvait une figure semblable à

20. Et les autres hommes qui ne furent point tués par ces plaies, ne se repentirent point des œuvres de leurs mains, pour cesser d'adorer les démons et les idoles [24] d'or, d'argent, d'airain, de pierre et de bois, qui ne peuvent ni voir, ni entendre, ni marcher [25].

20. Et cæteri homines, qui non sunt occisi in his plagis, neque pœnitentiam egerunt de operibus manuum suarum, ut non adorarent dæmonia, et simulacra aurea, et argentea, et ærea, et lapidea, et lignea, quæ neque videre possunt, neque audire, neque ambulare :

21. Et ils ne firent point pénitence de leurs meurtres, ni de leurs empoisonnements, ni de leurs impudicités, ni de leurs voleries.

21. et non egerunt pœnitentiam ab homicidiis suis, neque a veneficiis suis, neque a fornicatione sua, neque a furtis suis.

CHAPITRE X.

L'Ange de l'Alliance tenant un livre ouvert. Il jure que désormais il n'y aura plus de temps, il donne le livre à l'Apôtre, qui le mange, et il lui ordonne de continuer à prophétiser.

1. Et je vis un autre Ange fort *et puissant* qui descendait du ciel, revêtu d'une nuée [1], et ayant un arc-en-ciel

1. Et vidi alium Angelum fortem descendentem de cœlo amictum nube, et iris in capite ejus,

---

une tête de serpent, avec laquelle ils pouvaient nuire : c'est-à-dire ils avaient la vertu de porter le ravage et la mort devant et derrière eux. — Observez en même temps que ce fléau aura aussi son complet accomplissement dans les derniers temps, alors qu'après que satan aura séduit le monde pour la dernière fois, les hordes ennemies du nom chrétien seront tout-à-coup anéanties par le feu (chap. 20.). Comme au point de vue prophétique, il n'y a point de temps, il est naturel que les événements analogues soient rassemblés sous une même image.

℣. 20. — [24] c'est-à-dire les idoles etc. — Les démons se faisaient rendre les honneurs divins sous la figure des idoles; car l'idolâtrie était leur œuvre.

[25] Malgré les horreurs de la guerre et les maux sans nom qu'ils eurent à souffrir, les Juifs ne mirent pas fin à leurs péchés, et ils ne firent pas pénitence; ils ne voulurent pas reconnaître que la prophétie de Jésus-Christ touchant la ruine de leur ville recevait son accomplissement, ils ne voulurent point se faire chrétiens. Il résulte assez clairement de plusieurs passages de l'historien juif Joseph, que bon nombre de Juifs, pour sauver leur vie, se rendirent aux Romains et sacrifièrent à leurs idoles. Quelques Interprètes entendent l'idolâtrie, dans un sens figuré, des impiétés de tous genres, dont les Juifs se rendaient coupables dans les derniers temps, et en quoi, au rapport du même Joseph, ils surpassaient même les nations qui ne connaissaient pas Dieu.

℣. 1. — [1] enveloppé d'un nuage de lumière.

et facies ejus erat ut sol, et pedes ejus tanquam columnæ ignis :

2. et habebat in manu sua libellum apertum : et posuit pedem suum dexterum super mare, sinistrum autem super terram :

3. et clamavit voce magna, quemadmodum cum leo rugit. Et cum clamasset, locuta sunt septem tonitrua voces suas.

4. Et cum locuta fuissent septem tonitrua voces suas, ego scripturus eram : et audivi vocem de cœlo dicentem mihi : Signa quæ locuta sunt septem tonitrua, et noli ea scribere.

sur la tête. Et son visage était comme le soleil, et ses pieds comme des colonnes de feu [2].

2. Et il avait à la main un petit livre ouvert [3], et il mit son pied droit sur la mer, et son pied gauche sur la terre [4] :

3. et il cria d'une voix forte, comme un lion qui rugit [5]. Et après qu'il eut crié, sept tonnerres firent éclater leurs voix [6].

4. Et les sept tonnerres ayant fait retentir leurs voix, j'allais écrire : mais j'entendis une voix du ciel qui me dit : Scellez les paroles des sept tonnerres, et ne les écrivez point [7].

---

[2] Cet Ange est l'Ange de l'Alliance (*Mal.* 3, 1.), la manifestation sensible du Seigneur, qui conduisait et protégeait le peuple élu (2. *Moys.* 28, 20. et suiv.), promulgua l'ancienne Alliance sur le Sinaï et marcha toujours à côté du peuple, durant toutes les périodes de son histoire, pour le délivrer. Il est manifestement désigné en cette qualité par l'arc-en-ciel, qui est le signe de l'alliance de Dieu avec les hommes (1. *Moys.* 9, 13.), et par les autres symboles. Pourquoi cet Ange apparaît-il? Les six premiers châtiments qui les avaient déjà frappés, n'ayant pas ramené les Juifs à de meilleurs sentiments (*Pl. h.* 9, 20. 21.), il apparaît et il déclare que la fin de l'ancienne Alliance approche (chap. 10.), et qu'après un court espace de temps, durant lequel deux envoyés prêcheront la pénitence, suivra la destruction effective de la ville et du temple (11, 1-13.), et enfin le septième Ange proclamera la victoire du christianisme sur le judaïsme (11, 15. et suiv.).

ỳ. 2. — [3] c'est-à-dire il avait mission d'annoncer un fait, dont l'accomplissement était tout proche. Si l'accomplissement eût été renvoyé à un avenir lointain, le livre aurait été fermé. Le fait est celui dont le récit se voit depuis 10, 11-12, 18, le malheur qui précède immédiatement la ruine de Jérusalem.

[4] Figure du pouvoir souverain sur la mer et sur le pays, sur toute la terre. Voy. *Matth.* 28, 18. *Ephés.* 1, 22. 23.

ỳ. 3. — [5] car il criait à la place du lion de Juda (*Pl. h.* 5, 5.). L'Ange fit connaître qu'il avait un message.

[6] Par les tonnerres ce sont vraisemblablement les sept Anges (8, 2.) qu'il faut entendre. Leurs voix sont appelées des tonnerres, parce qu'ils annonçaient un grand malheur, la ruine.

ỳ. 4. — [7] Tenez secrètes les paroles des tonnerres! Car le malheur, la ruine n'est pas encore mûre. Auparavant il faut encore que deux Prophètes prophétisent (11, 3. et suiv.), puis, si les Juifs ne font pénitence, la dernière malédiction et le son de la trompette du septième Ange se fera entendre (11, 13. et suiv.).

5. Et l'Ange que j'avais vu, qui se tenait debout sur la mer et sur la terre, leva la main au ciel [8],

6. et jura par celui qui vit dans les siècles des siècles, qui a créé le ciel et tout ce qui est dans le ciel, la terre et tout ce qui est dans la terre, la mer et tout ce qui est dans la mer, qu'il n'y aurait plus de temps;

7. mais qu'au jour où le septième Ange ferait entendre sa voix et sonnerait de la trompette, le mystère de Dieu s'accomplirait, ainsi qu'il l'a annoncé par les Prophètes ses serviteurs [9].

8. Et la voix que j'avais entendue dans le ciel s'adressa encore à moi, et me dit : Allez prendre le petit livre qui est ouvert, dans la main de l'Ange qui se tient debout sur la mer et sur la terre [10].

9. Et j'allai trouver l'Ange, et je lui dis : Donnez-moi le livre, et il me dit : Prenez ce livre, et le dévorez [11] : il vous causera de l'amertume dans le ventre;

5. Et Angelus, quem vidi stantem super mare, et super terram, levavit manum suam ad cœlum :

6. et juravit per viventem in sæcula sæculorum, qui creavit cœlum, et ea quæ in eo sunt; et terram, et ea quæ in ea sunt; et mare, et eaquæ in eo sunt : Quia tempus non erit amplius :

7. sed in diebus vocis septimi Angeli, cum cœperit tuba canere, consummabitur mysterium Dei, sicut evangelizavit per servos suos Prophetas.

8. Et audivi vocem de cœlo iterum loquentem mecum, et dicentem : Vade, et accipe librum apertum de manu Angeli stantis super mare, et super terram.

9. Et abii ad Angelum, dicens ei, ut daret mihi librum. Et dixit mihi : Accipe librum, et devora illum : et faciet amaricari ven-

---

ỳ. 5. — [8] comme il arrive quand on jure, pour marquer que nous prenons à témoin Dieu qui sait tout.

ỳ. 7. — [9] L'Ange jura que l'Etat civil des Juifs et leur religion cesseraient, quand le septième Ange aurait sonné de la trompette. Par là l'Ange fit en même temps connaître que jusqu'au retentissement de la trompette un court espace de temps était encore donné pour faire pénitence (11, 3.). Le mystère de Dieu est, d'une part, la chute du judaïsme, et, d'autre part, la réunion des Juifs et des Gentils dans une seule et même Eglise (*Gal.* 1, 26. 27. 28. *Ephés.* 3, 3. et suiv. *Voy. pl. b.* 11, 15.). L'énergie des expressions « il n'y aura plus de temps » est encore dans cette prophétie une preuve qu'il s'y agit également des derniers temps. Au milieu de la corruption universelle, qui alors se répandra parmi les Gentils devenus chrétiens, l'Ange de l'Alliance annoncera aussi aux nations chrétiennes, comme il le fait présentement aux Juifs, leur ruine, et quand elle aura été effectivement consommée, parce qu'elles n'auront pas fait pénitence, alors, par le fait, il n'y aura plus de temps, et le mystère de Dieu sera accompli ; car le siècle périra, et l'Eglise prendra fin pour devenir le royaume du ciel.

ỳ. 8. — [10] Car ce qu'il contenait devait être annoncé, parce que le temps était venu où les événements devaient avoir lieu (note 3.).

ỳ. 9. — [11] c'est-à-dire : Pénétrez-vous profondément de son contenu, afin de pouvoir tout annoncer (ỳ. 11.).

trem tuum, sed in ore tuo erit dulce tanquam mel.

10. Et accepi librum de manu Angeli, et devoravi illum : et erat in ore meo tanquam mel dulce : et cum devorassem eum, amaricatus est venter meus :

11. et dixit mihi : Oportet te iterum prophetare gentibus, et populis, et linguis, et regibus multis.

mais dans votre bouche il sera doux comme du miel [12].

10. Et je pris le livre de la main de l'Ange, et je le dévorai, et il était dans ma bouche doux comme du miel; mais après que je l'eus avalé, il me causa de l'amertume dans le ventre [13].

11. Et *l'Ange* me dit : Il faut que vous prophétisiez encore devant les nations, devant les peuples de diverses langues, et devant plusieurs Rois [14].

CHAPITRE XI.

Mesure du temple. Les deux témoins; la bête les tue, mais ils recouvrent la vie. Le second malheur. Le septième Ange sonne de la trompette. Triomphe de la foi chrétienne.

1. Et datus est mihi calamus similis virgæ, et dictum est mihi : Surge, et metire templum Dei, et altare, et adorantes in eo;

2. atrium autem, quod est foris templum, ejice foras, et ne metiaris illud : quoniam datum est gentibus, et civitatem sanctam

1. Et l'on me donna une canne semblable à une toise, et il me fut dit [1] : Levez-vous, et mesurez le temple de Dieu, et l'autel, et ceux qui y adorent [2].

2. Pour le parvis qui est hors du temple, laissez-le, et ne le mesurez point, parce qu'il a été abandonné aux Gentils, et ils fouleront aux pieds la

---

[12] il vous causera un sentiment désagréable, parce qu'il s'agit d'un grand malheur pour votre peuple, mais il ne laissera pas de vous être en même temps agréable, parce que tous les châtiments qui frappent le peuple juif sont en même temps le triomphe du christianisme.

ỳ. 10. — [13] Ce fut pour moi une prophétie tout à la fois douce et amère.

ỳ. 11. — [14] Il faut que vous annonciez le contenu de ce livre, dont vous vous êtes pénétré (ỳ. 10.), aux peuples et aux rois. Par là sont désignés non-seulement les Juifs, mais encore les Gentils. Les nations sont expressément nommées, parce que le contenu de la prophétie a également rapport à elles (11, 3.).

ỳ. 1. — [1] Suivant quelques manuscrits grecs : et l'Ange se tenait debout, et il me dit.

[2] le temple de Dieu à Jérusalem, et seulement le parvis intérieur où se trouvaient l'autel des holocaustes, ceux qui priaient et le sanctuaire. A peine est-il besoin de remarquer que tout cela se passa en vision.

ville sainte pendant quarante-deux mois [3].

3. Mais j'ordonnerai à mes deux témoins [4], et, couverts de sacs [5], ils pro-

calcabunt mensibus quadraginta duobus :

3. et dabo duobus testibus meis, et prophetabunt diebus mille du-

---

ỳ. 2. — [3] Sens des versets 1 et 2 : Tracez une enceinte autour du temple pour le préserver de la profanation des nations, mais ne séparez que le parvis intérieur, non le parvis extérieur; car le parvis extérieur (tout le temple terrestre, qui était un parvis extérieur, de même que le judaïsme était un vestibule conduisant au christianisme) sera détruit par les nations, qui porteront également la dévastation dans la ville et dans le pays pendant trois ans et demi. Ces paroles sont une prophétie touchant la destruction du temple terrestre de Jérusalem, touchant l'érection d'un nouveau temple, où les peuples auront accès sans obstacle, et touchant la dévastation de la ville et de la contrée. — Le temple nouveau est le christianisme, dans lequel Juifs et Gentils peuvent également entrer. Par la ville qui doit être foulée aux pieds pendant trois ans et demi, il ne faut pas entendre seulement Jérusalem, mais encore la Palestine; car les capitales sont mises d'ordinaire pour les pays où elles sont situées, et c'est ce que conduit également à admettre le nombre de trois ans et demi, car le siége lui-même et la prise de la ville ne durèrent point tout ce temps-là, mais ce fut le temps durant lequel se prolongea l'occupation du pays par les Romains, la guerre judaïque dans sa totalité. Comment cette prophétie se rattache-t-elle à ce qui précède? Le sixième Ange (9, 13.), par sa première malédiction, ayant déclaré que la guerre contre les Juifs allait éclater, et la seconde malédiction de ce même Ange (11, 14.) contenant manifestement la prise de la ville, la prophétie ci-dessus, placée au milieu, se rapporte au temps qui s'écoula depuis le commencement de la guerre jusqu'à la prise de la ville. C'est un avertissement mêlé de menace de la part de l'Ange miséricordieux de l'Alliance, lequel veut bien encore faire prédire une fois la ruine du temple, et susciter des Prophètes pour rappeler aux Juifs leurs devoirs (ỳ. 3.), avant qu'il fasse tomber sur eux la vengeance céleste.

ỳ. 3. — [4] Ces témoins sont évidemment les élus, les chrétiens; car ỳ. 8. le Seigneur est appelé leur Seigneur, et c'est ce qu'indique le nom même de « témoins », saint Jean dans plusieurs passages (1, 9. 6, 9.) désignant le christianisme sous le nom de témoignage. La seule question qui reste, est de savoir si par ces deux témoins il faut entendre deux personnes particulières, ou bien deux classes de chrétiens. Si l'on compare l'histoire de la guerre judaïque avec la prédiction, la première opinion paraîtra peu fondée; en effet, l'histoire garde le silence sur ce témoignage particulier de deux chrétiens relativement au jugement du Seigneur sur le point de se faire sentir; au contraire les chrétiens pris en général, peuvent très-bien être considérés comme témoins, car nous savons tous par l'histoire, que, s'appuyant sur la prophétie du Seigneur (*Matth.* 24.), ils s'attendaient à voir retomber ses vengeances sur Jérusalem, et la prédirent même d'avance. Que si d'ailleurs ils sont compris sous le nombre deux, c'est qu'ils formaient une société composée de deux éléments distincts, des brebis et des pasteurs, des laïcs et des supérieurs ecclésiastiques.

[5] c'est-à-dire joignant aux exhortations une vie pénitente. Les chrétiens

centis sexaginta, amicti saccis.

4. Hi sunt duæ olivæ, et duo candelabra, in conspectu Domini terræ stantes.

5. Et si quis voluerit eos nocere, ignis exiet de ore eorum, et devorabit inimicos eorum : et si quis voluerit eos lædere, sic oportet eum occidi.

6. Hi habent potestatem claudendi cœlum, ne pluat diebus prophetiæ ipsorum : et potestatem habent super aquas convertendi eas in sanguinem, et percutere terram omni plaga quotiescumque voluerint.

phétiseront [6] durant mille deux cent soixante jours [7].

4. Ce sont là les deux oliviers et les deux chandeliers posés devant le Seigneur de la terre [8].

5. Que si quelqu'un veut leur nuire, il sortira de leur bouche un feu qui dévorera leurs ennemis : et si quelqu'un veut les offenser, il faut qu'il soit tué de cette sorte [9].

6. Ils ont le pouvoir de fermer le ciel, afin qu'il ne tombe point de pluie durant le temps qu'ils prophétiseront; et ils ont le pouvoir de changer les eaux en sang, et de frapper la terre de toute sorte de plaies toutes les fois qu'ils voudront [10].

---

attendaient dans le silence de la retraite et de la solitude l'avènement du Seigneur pour le jugement.

[6] ils annonceront la ruine prochaine de la ville, et ils prêcheront en même temps la pénitence. Le mot prophétie renferme également, comme chacun sait, l'idée d'instruction, d'exhortation.

[7] c'est-à-dire : durant trois ans et demi (*a*). C'est le temps que dura la guerre judaïque. Aussitôt que la Palestine fut occupée par les armées romaines, les chrétiens se souvinrent de la prophétie du Seigneur (*Matth.* 24.), et il n'y a nulle doute que, vivant parmi les Juifs, ils ne leur aient fait observer la proximité du danger, et ne les aient exhortés à se convertir.

℣. 4. — [8] Ce sont ceux qui ayant été oints de l'huile de la grâce, revêtus de la force d'en haut, brillent comme des lampes par leurs bonnes œuvres devant le Seigneur. L'image est empruntée de Zacharie (4, 11. 14.), où le prince Zorobabel et le grand Prêtre Jésus, le premier chef des laïcs, le second chef des Prêtres (*Voy.* note 4.), sont ainsi désignés.

℣. 5. — [9] Il n'est pas dit ici qu'il ne leur sera fait aucun mal, qu'ils ne seront pas atteints : mais seulement que le mal qu'on leur fera ne demeurera pas impuni. La figure est prise de l'histoire d'Elie, qui fit tomber le feu du ciel sur ceux qui étaient envoyés par ses ennemis (4 *Rois*, 1, 9-12. *Eccli.* 48, 3.). Le sens simple de la figure est : le Seigneur punira rigoureusement les ennemis des chrétiens.

℣. 6. — [10] Ces mots figurés veulent dire en général : Ils ont le pouvoir d'opérer des miracles, et Dieu les exauce dans tout ce qu'ils lui demandent. Cela a été promis aux chrétiens en général (*Matth.* 17, 19. *Marc,* 16. 17. 18. *Jean*, 16, 23.). Les images sont empruntées de l'histoire d'Elie et de Moyse. Elie fit par sa prière qu'il ne plût pas durant trois ans et demi, et Moyse frappa les Egyptiens de plaies miraculeuses (2. *Moys.* 7-10.).

(*a*) 1260 jours font 42 mois lunaires de trente jours, tels qu'étaient les mois des Juifs pour l'année sacrée (*Voy.* ℣. 2.).

7. Et après qu'ils auront achevé de rendre leur témoignage, la bête qui monte de l'abîme leur fera la guerre, les vaincra et les tuera [11];

8. et leurs corps demeureront étendus dans les rues de la grande ville, qui est appelée spirituellement Sodome et Egypte [12], où leur Seigneur même a été crucifié.

9. Et les hommes de diverses tribus, de peuples, de langues, et de nations différentes, verront leurs corps durant trois jours et demi, sans vouloir permettre qu'on les mette dans le tombeau [13].

10. Et les habitants de la terre se réjouiront de les voir en cet état, et ils feront des festins, et ils s'enverront des présents les uns aux autres [14],

7. Et cum finierint testimonium suum, bestia quæ ascendit de abysso, faciet adversum eos bellum, et vincet illos, et occidet eos.

8. Et corpora eorum jacebunt in plateis civitatis magnæ, quæ vocatur spiritualiter Sodoma, et Ægyptus, ubi et Dominus eorum crucifixus est.

9. Et videbunt de tribubus, et populis, et linguis, et gentibus, corpora eorum per tres dies et dimidium : et corpora eorum non sinent poni in monumentis;

10. et inhabitantes terram gaudebunt super illos, et jucundabuntur : et munera mittent invicem, quoniam hi duo Prophetæ

ỷ. 7. — [11] La bête qui monte de l'abîme est satan; car l'abîme est l'enfer (*Pl. h.* 9, 2.). Sens du verset 5 : Après qu'ils auront, pendant un temps déterminé par la volonté de Dieu, rendu témoignage à la vérité et exhorté les Juifs à se convertir, satan les attaquera avec toute sa puissance, et excitera les Juifs à se rendre maîtres d'eux et à les tuer. A Jérusalem, où au commencement de la guerre judaïque, tant de factions exerçaient leur fureur, et où les Juifs mêmes se firent mourir en grand nombre les uns les autres, il arriva sans aucun doute que les factions dominantes tournèrent principalement leur rage contre les chrétiens, qui ne cessaient de leur remettre les jugements de Dieu devant les yeux, et leur firent subir en partie une mort violente, en partie les chassèrent de la ville. De fait, à l'époque où la ville fut investie par les Romains, il n'y avait plus dans ses murs aucun chrétien; car tous ceux qui échappèrent à la fureur des hordes meurtrières des zélateurs, avaient pris la fuite, et s'étaient réfugiés les uns à Pella, les autres ailleurs. C'est cette fuite et la mort d'un nombre considérable de chrétiens, soit avant soit pendant leur fuite, qui sont ici représentées comme la victoire de satan.

ỷ. 8. — [12] dans Jérusalem, à laquelle sa corruption et les vices qui y règnent, peuvent bien faire donner le nom de la voluptueuse Sodome et de l'idolâtre Egypte.

ỷ. 9. — [13] De même qu'on laissa gisants publiquement dans les rues les corps des grands Prêtres Ananus et Jésus, qui avaient été massacrés par la faction dominante, la même chose put bien, à plus forte raison, arriver auparavant à l'égard des chrétiens, objet de la haine générale, dont les indigènes et les étrangers virent ensuite les cadavres sans leur donner la sépulture.

ỷ. 10. — [14] en témoignage de joie. Par rapport aux chrétiens qui avaient pris la fuite, c'est une image du profond mépris avec lequel on triomphait de leurs

cruciaverunt eos, qui habitabant super terram.

11. Et post dies tres et dimidium, spiritus vitæ a Deo intravit in eos. Et steterunt super pedes suos, et timor magnus cecidit super eos, qui viderunt eos.

12. Et audierunt vocem magnam de cœlo, dicentem eis : Ascendite huc. Et ascenderunt in cœlum in nube : et viderunt illos inimici eorum.

13. Et in illa hora factus est terræ motus magnus, et decima pars civitatis cecidit : et occisa sunt in terræ motu nomina hominum septem millia : et reliqui in timorem sunt missi, et dederunt gloriam Deo cœli.

parce que ces deux Prophètes auront fort tourmenté ceux qui habitaient sur la terre.

11. Et trois jours et demi après [15], Dieu répandit en eux un esprit de vie, et ils se relevèrent sur leurs pieds : et ceux qui les virent, furent saisis d'une grande crainte.

12. Et ils entendirent une puissante voix qui venait du ciel, et qui leur dit : Montez ici. Et ils montèrent au ciel dans une nuée, à la vue de leurs ennemis [16].

13. Et à cette même heure il se fit un grand tremblement de terre : et la dixième partie de la ville tomba, et sept mille hommes périrent dans ce tremblement de terre ; et les autres étant saisis de frayeur, rendirent gloire au Dieu du ciel [17].

---

menaces, que l'on disait n'être que vaines, et de la lâcheté de leur fuite. Alors même que déjà le siége était devant la ville, la faction furieuse des zélateurs parmi les Juifs ne s'attendait à rien moins qu'à la prise de Jérusalem par les Romains; ils se tenaient au contraire pour assurés de la victoire, et ils comptaient avec confiance sur une assistance surnaturelle.

℣. 11. — [15] peu de temps après que quelques-uns des chrétiens eurent été mis à mort, et que les autres se furent réfugiés à Pella.

℣. 12. — [16] La résurrection d'entre les morts et l'entrée au ciel qui sont ici décrites, sont une figure des chrétiens persécutés. En effet, la ville ne tarda pas à être prise (℣. 13.), la prédiction des chrétiens se trouva confirmée, et comme remise sur pied, eux-mêmes furent reconnus comme les favoris de Dieu et les citoyens du ciel. Observez d'ailleurs que la glorification des chrétiens dont il est ici parlé, arrive, d'après le texte, dans le même moment que l'entrée des ennemis dans la ville; car il est dit ℣. 13. qu'au temps même où la glorification avait lieu, l'invasion s'effectuait aussi. Tout cela doit donc être pris en union avec le verset 18, et signifie : Dieu ne tarda pas à glorifier ses serviteurs, objets du mépris, en permettant que la ville fût effectivement prise d'assaut.

℣. 13. — [17] Le tremblement de terre est une image du tumulte du siége. Pendant qu'au-dedans de Jérusalem régnait le plus grand désordre, les Romains, à l'aide de leurs béliers, firent brèche aux deux murs les plus extérieurs de l'enceinte, du côté nord de la ville, et en emportèrent une partie d'assaut. L'histoire ne dit pas quel fut le nombre des Juifs qui périrent en cette occasion, mais on peut supposer, sans crainte de se tromper, qu'il ne fut pas au-dessous de sept mille, à moins qu'on ne veuille prendre ce nombre comme un nombre rond, marquant en général qu'il y eut un grand nombre de morts. — Observez en outre que suivant une tradition universelle et l'explication unanime des Pères,

14. Le second malheur est passé, et voilà que le troisième viendra bientôt [18].

15. Et le septième Ange sonna de la trompette [19]; et on entendit de grandes voix dans le ciel, qui disaient : L'empire de ce monde a passé à notre Seigneur et à son Christ, et il régnera dans les siècles des siècles. Amen.

16. Et les vingt-quatre vieillards [20] qui sont assis sur leurs trônes devant Dieu, tombèrent sur leurs visages, et adorèrent Dieu en disant :

17. Nous vous rendons grâces, Seigneur, Dieu tout-puissant, qui êtes, et qui étiez, et qui devez venir, de ce que vous êtes entré en possession de votre grande puissance et de votre règne. *Pl. h.* 1, 4. 8. 4, 8.

14. Væ secundum abiit : et ecce væ tertium veniet cito.

15. Et septimus Angelus tuba cecinit : et factæ sunt voces magnæ in cœlo dicentes : Factum est regnum hujus mundi, Domini nostri et Christi ejus, et regnabit in sæcula sæculorum : Amen.

16. Et viginti quatuor seniores, qui in conspectu Dei sedent in sedibus suis, ceciderunt in facies suas, et adoraverunt Deum, dicentes :

17. Gratias agimus tibi Domine Deus omnipotens, qui es, et qui eras, et qui venturus es : quia accepisti virtutem tuam magnam, et regnasti.

---

toute cette prophétie (11, 1-13.) recevra un accomplissement ultérieur et plus complet à la fin des temps. Ainsi lorsque, à la fin des temps, le sanctuaire de Dieu, l'Eglise, aura été foulée aux pieds pour la dernière fois par les troupes des ennemis du nom chrétien (*Pl. b.* 20, 7. *Pl. h.* ℣. 1. 2.), les deux témoins que Dieu a réservés pour ce temps-là, les derniers qui prêcheront la pénitence au monde, les Prophètes Hénoch et Elie, apparaîtront. N'étant morts ni l'un ni l'autre, mais ayant été seulement enlevés de ce monde, ils prêcheront la pénitence, l'un, Elie aux Juifs, l'autre, Enoch, aux nations; mais après que la plus grande partie des Juifs sera entrée dans l'Eglise de Dieu, ils seront mis à mort par les Gentils, de manière qu'eux aussi suivront la voie de toute chair. Ensuite viendront le châtiment universel qui frappera et les Juifs et les Gentils incrédules, la glorification de ces deux Prophètes, lors de la résurrection générale, et le jugement dernier (*Pl. b.* 20, 9. 12.).

℣. 14. — [18] Le premier malheur est la plaie que le sixième Ange fit éclater (*Pl. h.* 9, 14.); le second malheur est l'irruption, l'entrée dans la ville (℣. 13.); le troisième malheur est le son de la trompette du septième Ange, qui va retentir soudain, c'est-à-dire sans délai pour la pénitence, comme cela avait eu lieu entre le premier et le second malheur.

℣. 15. — [19] Ce qu'annonçait la septième trompette, n'est pas expressément marqué, parce que cela s'entend soi-même. En effet, comme le malheur précédent (℣. 13.) avait annoncé la prise de la ville, il suit de soi-même que le dernier retentissement de la trompette marque sa ruine entière, la chute du judaïsme. Le judaïsme cessa donc d'être une institution divine, et le christianisme devint dès-lors l'unique institution et l'unique royaume du monde soumis au Seigneur et à son Oint. C'est là le sujet du cantique que les élus vont maintenant chanter dans le ciel.

℣. 16. — [20] *Voy. pl. h.* 4, 4.

18. Et iratæ sunt gentes, et advenit ira tua, et tempus mortuorum judicari, et reddere mercedem servis tuis Prophetis, et sanctis, et timentibus nomen tuum pusillis et magnis, et exterminandi eos qui corruperunt terram.

19. Et apertum est templum Dei in cœlo : et visa est arca testamenti ejus in templo ejus, et facta sunt fulgura, et voces, et terræ motus, et grando magna.

18. Et les nations se sont irritées [21], et le temps de votre colère est arrivé, le temps de juger les morts [22], et de donner la récompense aux Prophètes vos serviteurs, et aux saints, et à ceux qui craignent votre nom, aux petits et aux grands, et d'exterminer ceux qui ont corrompu la terre [23].

19. Et le temple de Dieu fut ouvert dans le ciel, et on vit l'arche de son alliance dans son temple [24]; et il se fit des éclairs, des voix, un tremblement de terre, et une grande grêle [25].

CHAPITRE XII.

Une femme revêtue du soleil met au monde un fils, qui est enlevé auprès de Dieu. Combat de l'Archange Michel avec le dragon. Ce dernier est précipité sur la terre; sa colère contre la femme est sans effet, mais il s'applique ensuite à poursuivre ses autres enfants.

1. Et signum magnum apparuit in cœlo : Mulier amicta sole, et luna sub pedibus ejus, et in capite ejus corona stellarum duodecim :

1. Et il parut un grand prodige dans le ciel : c'était une femme revêtue du soleil, qui avait la lune sous ses pieds, et une couronne de douze étoiles sur sa tête [1].

ỳ. 18. — [21] Allusion au *Ps.* 2, 1. : Pourquoi les peuples sont-ils dans le frémissement? — contre Jésus-Christ. Saint Pierre *Act.* 4, 25. fait l'application de ces paroles aux persécutions que les chrétiens avaient à endurer de la part des Juifs.

[22] Par ces morts on peut entendre les Juifs morts spirituellement, mais on voit également que le texte, outre l'avenir le plus prochain, a en même temps en vue celui des derniers temps, le jugement dernier, la transformation de l'Eglise dans le royaume des cieux. *Voy.* ce qui suit.

[23] qui l'ont profanée par leurs vices.

ỳ. 19. — [24] Le sens de cette figure est : Le temple terrestre cesse d'exister, le temple spirituel, l'Eglise, qui est toute céleste, prend sa place, et dans ce temple céleste, il n'y a point d'arche d'Alliance en bois, comme était celle de l'ancienne Alliance, Jésus-Christ y est lui-même présent en personne. On voit d'ailleurs par ces mots mêmes comment ils font allusion aux derniers temps, et de quelle manière ils représentent l'Eglise d'ici-bas comme le royaume du ciel.

[25] c'est-à-dire : La toute-puissance de Dieu et ses justes vengeances protègent cette Eglise. Malheur à quiconque s'attaque à elle!

ỳ. 1. — [1] La femme qui met au monde un enfant, Jésus-Christ (ỳ. 5.), est

2. Elle était grosse, et elle criait *comme* étant en travail, et ressentant les douleurs de l'enfantement [2].

2. et in utero habens, clamabat parturiens, et cruciabatur ut pariat.

3. Un autre prodige parut dans le ciel : un grand dragon roux, qui avait sept têtes et dix cornes, et sept diadèmes sur ses *sept* têtes [3].

3. Et visum est aliud signum in cœlo : et ecce draco magnus rufus, habens capita septem, et cornua decem : et in capitibus ejus diademata septem :

4. Et il entraînait avec sa queue la troisième partie des étoiles du ciel, et il les fit tomber sur la terre [4]. Et ce dra-

4. et cauda ejus trahebat tertiam partem stellarum cœli, et misit eas in terram : et draco ste-

---

évidemment la très-sainte Vierge Marie, et elle est mise ici, suivant la judicieuse remarque de saint Augustin, comme figure de l'Eglise de Dieu avant Jésus-Christ, de laquelle Jésus-Christ lui-même est sorti, et qui devint ensuite la première Eglise, l'Eglise mère des chrétiens. Il est dit que la femme est un grand signe, parce qu'elle est la figure d'un grand mystère; elle est revêtue du soleil, c'est-à-dire elle est environnée d'un éclat éblouissant comme l'éclat du soleil, parce qu'elle est en possession de la vraie science de Dieu, des décrets divins et des révélations divines. Elle a la lune sous les pieds, parce qu'elle est élevée au-dessus de tout ce qui est sujet au changement. Elle porte sur la tête une couronne de douze étoiles, pour marquer les douze tribus dont l'Eglise était formée, et les douze Apôtres qu'elle eut ensuite pour chefs. — Comment l'histoire de cette femme s'adapte-t-elle à ce qui précède? Immédiatement auparavant le christianisme, la sainte Eglise établie dans la Palestine, et, par conséquent, la première et la mère Eglise, apparaît triomphante et victorieuse du judaïsme; maintenant une figure rend sensible cette pensée, que les persécutions que l'Eglise avait eu à souffrir de la part des Juifs étaient suscitées contre elle par les efforts de satan, qui voulait l'anéantir, mais qu'elle a été miraculeusement protégée de Dieu. *Voy. pl. h.* sur la suite de la prophétie chap. 5. note 3.

ỳ. 2. — [2] La sainte Eglise était en travail pour produire hors de son sein Jésus-Christ et son nouveau royaume; ce qui ne put avoir lieu sans de grandes difficultés, des luttes violentes et d'extrêmes angoisses. A peine Marie trouva-t-elle un coin sur la terre pour mettre au monde le nouveau Roi, et avant même qu'il fût né, il était un objet de crainte et de haine.

ỳ. 3. — [3] Le dragon est ici, comme dans d'autres endroits, la figure de satan (*Pl. b.* 29, 2.). Il est de couleur rouge de sang, sa forme est horrible, c'est un monstre à plusieurs têtes et à dix cornes. Le rouge de sang désigne sa férocité (*Jean*, 8, 44.), les sept têtes sont la figure de la ruse singulière dont il est doué, et les dix cornes, le signe d'une grande force. Les couronnes marquent le pouvoir souverain avec lequel il domine dans son royaume.

ỳ. 4. — [4] Le dragon est puissant, mais seulement pour la dévastation; la force dévastatrice de ses cornes se fait sentir devant et derrière lui, et avec sa queue il porte encore la ruine sur ses traces; il traîne après lui la troisième partie des étoiles, et il les précipite sur la terre. Les étoiles sont la figure des Docteurs, des Pasteurs (*Pl. h.* 1, 16. 20.). Ici, par les étoiles, il faut d'abord entendre les Docteurs de la loi, sur qui satan s'était acquis toute influence, et

tit ante mulierem, quæ erat paritura; ut cum peperisset, filium ejus devoraret.

5. Et peperit filium masculum, qui recturus erat omnes gentes in virga ferrea: et raptus est filius ejus ad Deum, et ad thronum ejus:

6. et mulier fugit in solitudinem, ubi habebat locum paratum a Deo, ut ibi pascant eam diebus mille ducentis sexaginta.

7. Et factum est prælium magnum in cœlo: Michaël, et Angeli ejus præliabantur cum dracone, et draco pugnabat, et Angeli ejus:

8. et non valuerunt, neque locus inventus est eorum amplius in cœlo.

gon s'arrêta devant la femme qui devait enfanter, afin de dévorer son fils aussitôt qu'elle en serait délivrée [5].

5. Et elle enfanta un enfant mâle, qui devait gouverner toutes les nations avec une verge de fer [6]; et son fils fut enlevé vers Dieu et vers son trône [7].

6. Et la femme s'enfuit dans le désert, où elle avait une retraite que Dieu lui avait préparée pour l'y faire nourrir durant mille deux cent soixante jours [8].

7. Et il se donna une grande bataille dans le ciel. Michel et ses Anges combattaient contre le dragon, et le dragon avec ses Anges combattaient contre lui [9].

8. Mais ceux-ci furent les plus faibles, et depuis ils ne parurent plus dans le ciel [10].

---

qu'il confirmait dans la pensée de leur prétendue sagesse, qui était folie devant Dieu.

[5] Hérode même voulut faire mourir l'enfant (*Matth*. 2.). Satan de son côté tenta de le faire périr (*Matth*. 4, 6.), et fut enfin cause que Jésus-Christ fût crucifié par les Juifs, sans néanmoins atteindre son but.

ỳ. 5. — [6] qui devait triompher de tous ceux qui seraient rebelles contre lui, s'assujettir toutes choses (*Ps*. 2, 9.).

[7] Le fils fut enlevé au ciel, pour y régner éternellement avec Dieu.

ỳ. 6. — [8] Il y a ici anticipation dans le récit; car d'après le ỳ. 14, où le temps du séjour dans le désert est fixé à trois ans et demi, la fuite de la femme n'arriva qu'après le combat de satan dans le ciel et sa chute sur la terre. *Voy*. ỳ. 14.

ỳ. 7. — [9] Après que l'enfant royal eut été enlevé au ciel, et que satan eut vu les projets qu'il avait formés contre sa personne déjoués, il ne renonça pas au dessein d'extirper l'Eglise, mais il l'accusa devant Dieu (ỳ. 10.), cherchant par ses mensonges à montrer qu'elle méritait d'être détruite. De son côté, l'Ange protecteur de l'Eglise, l'Archange saint Michel (*Dan*. 10, 21.), de concert avec ses Anges, prit sa défense, et fit voir qu'elle était sainte et digne des grâces et de la protection divine. Cette accusation, qui parvint devant le trône de Dieu, parce qu'aux yeux de Dieu il n'y a rien de caché, et cette justification, sont ici représentées comme une lutte entre les bons et les mauvais anges.

ỳ. 8. — [10] L'accusation pour demander la ruine de l'Eglise à jamais, fut reconnue n'être pas fondée, et ne réussit point; satan ne trouve point, par ce

9. Et ce grand dragon, cet ancien serpent [11] qui est appelé diable et satan, qui séduit tout le monde, fut précipité en terre, et ses Anges avec lui.

9. Et projectus est draco ille magnus, serpens antiquus, qui vocatur diabolus, et satanas, qui seducit universum orbem : et projectus est in terram, et Angeli ejus cum illo missi sunt.

10. Et j'entendis une grande voix dans le ciel, qui dit : C'est maintenant qu'est établi le salut et la force, et le règne de notre Dieu, et la puissance de son Christ; parce que l'accusateur de nos frères, qui les accusait jour et nuit devant notre Dieu, a été précipité;

10. Et audivi vocem magnam in cœlo dicentem : Nunc facta est salus, et virtus, et regnum Dei nostri, et potestas Christi ejus : quia projectus est accusator fratrum nostrorum, qui accusabat illos ante conspectum Dei nostri die ac nocte.

11. et ils l'ont vaincu par le sang de l'Agneau, et par la parole à laquelle ils ont rendu témoignage; et ils ont renoncé à l'amour de la vie, jusqu'à vouloir bien souffrir la mort [12].

11. Et ipsi vicerunt eum propter sanguinem Agni, et propter verbum testimonii sui, et non dilexerunt animas suas usque ad mortem.

12. C'est pourquoi, cieux, réjouissez-vous, et vous qui y habitez. Malheur à la terre et à la mer, parce que le diable est descendu vers vous plein de colère, sachant le peu de temps qui lui reste [13].

12. Propterea lætamini cœli, et qui habitatis in eis. Væ terræ, et mari, quia descendit diabolus ad vos, habens iram magnam, sciens quod modicum tempus habet.

13. Et le dragon se voyant précipité en terre, commença à poursuivre la

13. Et postquam vidit draco quod projectus esset in terram,

---

moyen, place dans le ciel, mais il est précipité sur la terre, et la seule permission qui lui est accordée, c'est de susciter pour un temps, comme il est marqué ỳ. 13, des épreuves et des persécutions qui, loin de tourner véritablement au détriment de l'Eglise, devaient contribuer à l'épurer et à la purifier.

ỳ. 9. — [11] qui séduisit nos premiers parents.

ỳ. 11. — [12] Triompher de satan et rendre vaines ses accusations, n'est pas seulement l'œuvre de la vertu d'en haut (ỳ. 7.); il faut que les chrétiens eux-mêmes y coopèrent, qu'ils s'approprient les mérites de la rédemption, qu'ils vivent selon la parole de l'Evangile et qu'ils fassent même le sacrifice de leur vie, si cela est nécessaire, pour conserver la foi. C'est ainsi que se conduisait la première Eglise, l'Eglise mère, sortie du milieu des Juifs.

ỳ. 12. — [13] Le royaume de satan, depuis l'apparition de Jésus-Christ, ayant toujours été en déclinant, satan recueillit, pour ainsi parler, toutes ses forces afin de soutenir un dernier combat et de vaincre, s'il se pouvait, durant le peu de temps qui lui était encore donné. Mais ses coups n'atteignent que ceux qui sont animés des mêmes sentiments que lui; à proprement parler, il ne peut causer aux vrais chrétiens aucun véritable dommage.

persecutus est mulierem, quæ peperit masculum :

14. et datæ sunt mulieri alæ duæ aquilæ magnæ, ut volaret in desertum in locum suum, ubi alitur per tempus et tempora et dimidium temporis, a facie serpentis.

15. Et misit serpens ex ore suo post mulierem, aquam tanquam flumen, ut eam faceret trahi a flumine.

16. Et adjuvit terra mulierem; et aperuit terra os suum, et absorbuit flumen, quod misit draco de ore suo.

17. Et iratus est draco in mulierem : et abiit facere prælium cum reliquis de semine ejus, qui

femme qui avait mis au monde l'enfant mâle [14].

14. Et l'on donna à la femme deux ailes d'un grand aigle, afin qu'elle s'envolât dans le désert au lieu de sa retraite, où elle est nourrie un temps, des temps, et la moitié d'un temps, hors de la présence du serpent [15].

15. Et le serpent jeta de sa gueule après la femme comme un fleuve pour la faire entraîner par *ce* fleuve.

16. Et la terre aida la femme ; et la terre ouvrit sa bouche, et elle engloutit le fleuve que le dragon avait vomi de sa gueule [16].

17. Et le dragon irrité contre la femme, alla faire la guerre à ses autres enfants qui gardent les commande-

---

ỳ. 13. — [14] Il persécuta l'Eglise mère en excitant les Juifs à lui faire souffrir toutes sortes de mauvais traitements, et à mettre à mort un nombre considérable de chrétiens (voy. *Act.* et l'introd. à l'Epître aux *Hébr.*); de plus, il les portait à apostasier par des tentations intérieures.

ỳ. 14. — [15] Pour se soustraire à la violence des persécutions et des mauvais traitements qu'ils auraient pu avoir à essuyer peu avant le commencement et pendant la durée de la guerre judaïque, les chrétiens pourvurent à leur sûreté par la fuite, le plus grand nombre s'étant, dès le premier instant de l'invasion des armées romaines, retirés à Pella, dans le désert, sur la rive gauche du Jourdain, les autres, qui tardèrent un peu plus, ayant trouvé le moyen de fuir plus tard, il est vrai, mais néanmoins avant que Jérusalem fût étroitement serrée par le siége. L'espace de trois temps et demi marqué ici est égal à celui de mille deux cent soixante jours dont il est parlé ci-dessus (ỳ. 6.), lequel est aussi donné chap. 11, 3. comme le temps des dernières tribulations, et ils forment trois ans et demi. Ces trois ans et demi, comme le fil de l'histoire le fait voir, marquant le temps de la durée de la guerre judaïque, il n'y a nul doute qu'ils ne doivent pareillement s'y rapporter au verset cité. *Voy. pl. h.* 11, 3. et suiv. et les notes. Les ailes de la femme sont d'ailleurs une belle figure de l'essor spirituel par lequel la sainte Eglise s'élève au-dessus de tout ce qu'il y a de terrestre, de bas et de mal, et se met ainsi en sûreté contre les persécutions de satan.

ỳ. 16. — [16] Satan ne laissa pas d'user de tout son pouvoir pour susciter des persécutions contre l'Eglise mère, qui était peuplée de saints, la troupe des chrétiens convertis du judaïsme; mais ses efforts furent vains : comme un torrent qui se répand, et qui est absorbé par la terre, ses artifices et sa perversité se perdirent sans succès. — Les eaux qui coulent et se divisent sont également dans d'autres passages l'image de la faiblesse (1. *Moys.* 49, 4.)

ments de Dieu, et qui demeurent fermes dans la confession de Jésus-Christ[17].

18. Et il s'arrêta sur le sable de la mer[18].

custodiunt mandata Dei, et habent testimonium Jesu Christi.

18. Et stetit supra arenam maris.

CHAPITRE XIII.

La bête qui s'élève de la mer blasphème Dieu et fait la guerre aux saints; une autre bête qui sort de la terre vient à son aide, et force les hommes à adorer son image.

1. Et je vis[1] s'élever de la

1. Et vidi de mari bestiam as-

℣. 17. — [17] aux autres adeptes du fruit de son sein, de son Fils, à ceux qui vivent suivant l'Evangile. Ces autres adeptes du Fils de la femme sont les chrétiens sortis de la Gentilité, contre lesquels se tourna désormais la rage de satan; car il persécuta d'abord, par le moyen des Juifs, la première et la mère-Eglise, sortie des Juifs mêmes; ensuite, après que le judaïsme fut tombé, il se servit du paganisme comme d'un moyen pour exercer ses vengeances sur les Gentils qui avaient embrassé la foi, lesquels formaient la principale portion de la chrétienté, quoiqu'il se trouvât également parmi eux des Juifs convertis. C'est là, comme on voit, une belle et admirable transition à la seconde partie, qui va suivre, du grand drame déroulé dans l'Apocalypse, à la prophétie sur la chute du paganisme.

℣. 18. — [18] sur le bord de la mer; car c'est de la mer que sortit le monstre dont satan se servit pour continuer à exercer ses persécutions contre les chrétiens. Dans le Grec : Et je me tins (moi Jean) sur le sable de la mer.—Saint Jean fut transporté en vision en ce lieu, parce qu'une nouvelle vision s'éleva du sein de la mer.

℣. 1. — [1] Ici commence la seconde partie du grand drame, la révélation relative aux persécutions et à la chute du paganisme. De même que la première, cette seconde partie offre également entre ses diverses subdivisions et dans son ensemble un ordre merveilleux, et son contenu, qui s'étend depuis le chap. 13 jusqu'au chap. 20, 6., se coordonne, d'après la suite des idées, comme il suit : L'empire romain et sa puissance anti-chrétienne d'une part (13, 1-18.), et d'autre part, l'assemblée des Saints (14, 1-5.), sont introduits sur la scène, comme deux combattants qui s'avancent sur le champ du combat, et qui se disputent la victoire; les premiers avec toutes les armes de la puissance et de la ruse, les autres sans armes aucunes, et seulement en publiant les louanges de Dieu. Le ciel se décide en faveur de l'armée qui prie. Deux Anges annoncent la chute des puissances ennemies de Jésus-Christ et de tous ceux qui sont de leur côté (14, 6-13.), et le Seigneur fait partir des envoyés comme des moissonneurs et des pressureurs, pour exécuter ses jugements (14, 14-20.). Pendant que sept Anges se tiennent tout prêts à mettre ses ordres vengeurs à exécution, les élus font entendre l'hymne de la victoire (15, 1-4.). Après que cet hymne

cendentem, habentem capita septem, et cornua decem, et super cornua ejus decem diademata, et super capita ejus nomina blasphemiæ.

mer [2] une bête [3] qui avait sept têtes et dix cornes, et sur ses cornes dix diadèmes, et sur ses têtes des noms de blasphème [4].

2. Et bestia, quam vidi, similis erat pardo, et pedes ejus sicut pedes ursi, et os ejus sicut os leonis. Et dedit illi draco virtutem suam, et potestatem magnam.

2. Et cette bête que je vis était semblable à un léopard; et ses pieds étaient comme des pieds d'ours; et sa gueule, comme la gueule d'un lion [5], et le dragon lui donna sa force [6] et sa grande puissance.

3. Et vidi unum de capitibus

3. Et je vis une de ses têtes comme

---

est chanté, sept coupes de colère, qui sont comme autant de voix qui, pour porter à la pénitence, annoncent le malheur avec une gradation ascendante, sont versées sur la terre (15, 5-16, 18.). La pénitence ne suivant point, la ruine intérieure et totale de l'empire et sa dissolution s'accomplissent (16, 19-21.). Le paganisme se concentre dans sa capitale, la voluptueuse Rome, afin d'avoir encore le semblant d'un empire. C'est pourquoi suit maintenant la prophétie contre Rome. Cette ville blasphématrice et souillée de sang, dans ces temps de décadence, alors que la force de son empire a été brisée, peut à peine se donner quelques chefs, et enfin elle cesse absolument d'être le siége impérial (17, 1-11.). Les princes qui dans le commencement étaient de son côté, qui soutenaient son empire et faisaient la guerre à l'Eglise, forcés par la puissance de l'Agneau, se tournent enfin contre elle, et achèvent de la ruiner définitivement (17, 12-18.). Le monde fait entendre sur sa chute des gémissements, mais le ciel se réjouit de cette complète victoire (18, 1-19. 20.), laquelle est de plus représentée sous les traits les plus énergiques dans une dernière vision (19, 11-21.). Après cela commence le règne de la paix durant mille ans, pendant lesquels Jésus-Christ règne d'une manière visible avec les siens, tandis que le pouvoir de satan est enchaîné (20, 1-6.). La suite et ce qui vient après forme la dernière scène du livre, comme aussi de l'histoire du monde.

[2] La bête, l'empire romain qui s'étendait sur le monde entier, s'éleva du sein de la mer, parce qu'il était élevé au-dessus des peuples, qui, dans le style prophétique, sont représentés par de grandes eaux (*Pl. b.* 17, 15.).

[3] Ce monstre marin est l'empire romain, le représentant du paganisme; car chap. 17, 18. la ville de la bête est visiblement dépeinte comme la ville de Rome. *Voy. pl. b.* 17, 9.

[4] Par ses têtes et par ses cornes cette bête ressemble au dragon (*Pl. h.* 12, 3.), pour marquer qu'elle en est l'instrument. Les cornes sont le symbole de la puissance; les couronnes, les insignes de la dignité royale. La bête porte le nom de blasphème, c'est-à-dire que tout ce qu'elle tente et ce qu'elle fait est offense de Dieu.

℣. 2. — [5] Elle est cruelle et artificieuse comme un léopard, de ses griffes elle met tout en pièces comme un ours, sa gueule est altérée de sang comme celle d'un lion, et prête à dévorer.

[6] Le Grec ajoute : et son trône (car satan est le prince de ce monde). *Jean*, 12, 31.

blessée à mort; mais cette blessure mortelle fut guérie [7], et toute la terre en étant dans l'admiration, suivit la bête [8].

4. Et ils adorèrent le dragon, qui avait donné sa puissance à la bête [9]; et ils adorèrent la bête [10], en disant : Qui est semblable à la bête ? Et qui pourra combattre contre elle ?

5. Et il lui fut donné une bouche qui se glorifiait insolemment, et qui blasphémait [11]; et elle reçut le pouvoir de faire la guerre durant quarante-deux mois [12].

6. Et elle ouvrit la bouche pour blasphémer contre Dieu, pour blasphémer son nom, et son tabernacle, et ceux qui habitent dans le ciel [13].

7. Et il lui fut donné de faire la guerre aux saints, et de les vaincre [14];

suis quasi occisum in mortem : et plaga mortis ejus curata est. Et admirata est universa terra post bestiam.

4. Et adoraverunt draconem, qui dedit potestatem bestiæ : et adoraverunt bestiam, dicentes : Quis similis bestiæ? et quis poterit pugnare cum ea?

5. Et datum est ei os loquens magna, et blasphemias : et data est ei potestas facere menses quadraginta duos.

6. Et aperuit os suum in blasphemias ad Deum, blasphemare nomen ejus, et tabernaculum ejus, et eos qui in cœlo habitant.

7. Et est datum illi bellum facere cum sanctis, et vincere eos.

ỳ. 3. — [7] L'empire romain avait été considérablement affaibli par les guerres civiles presque continuelles dans les derniers temps de la république; mais la blessure fut guérie lorsque le sage et prudent Auguste eut pris les rênes du gouvernement et fonda l'empire.

[8] La puissance de l'empire romain était vraiment étonnante; il n'y eut jamais sur la terre d'empire plus puissant ni plus vaste.

ỳ. 4. — [9] Ils adorèrent ses idoles, qui, dans leur opinion, avaient donné à l'empire sa puissance, et, par conséquent, ils adorèrent satan; car satan est l'auteur de l'idolâtrie (*Pl. h.* 9, 20.).

[10] Ils rendirent honneur à sa puissance comme à une puissance divine.

ỳ. 5. — [11] Dieu permit que les peuples compris dans l'empire romain fussent enflés d'orgueil, et proférassent des blasphèmes contre la religion de Jésus-Christ (ỳ. 6.).

[12] d'exercer ses ravages durant trois ans et demi. C'est-à-dire : elle n'eut le pouvoir que durant un temps très-court, égal au temps que le posséda le judaïsme (*Pl. h.* 11, 3. 12, 6.). Il est d'ailleurs facile de voir que le Prophète fait ici allusion aux derniers temps (20, 7.), où, après une épreuve très-courte, la fin arrivera.

ỳ. 6. — [13] « Dieu » comme s'il n'était pas unique et seul vrai; « son nom » c'est-à-dire sa nature, comme s'il n'était ni tout-puissant, ni saint; « son tabernacle » c'est-à-dire sa sainte demeure, par où il ne faut pas entendre le ciel, mais les fidèles, l'Eglise, qui est ainsi désignée (1. *Cor.* 3, 16. 17.); « les habitants du ciel », c'est-à-dire les personnages morts dans la piété, ou bien les habitants du royaume du ciel, de l'Eglise, sur la terre.

ỳ. 7. — [14] de les persécuter et de les opprimer par la violence, de les jeter dans les prisons, dans les tourments, et de les tuer. Le nombre des chrétiens

Et data est illi potestas in omnem tribum, et populum, et linguam, et gentem :

et la puissance lui fut donnée sur les hommes de toute tribu, et de tout peuple, et de toute langue, et de toute nation.

8. et adoraverunt eam omnes, qui inhabitant terram : quorum non sunt scripta nomina in Libro vitæ Agni, qui occisus est ab origine mundi.

8. Et elle fut adorée de tous ceux qui habitent la terre, dont les noms ne sont point écrits dans le livre de vie de l'Agneau [15] qui a été immolé dès la création du monde [16].

9. Si quis habet aurem, audiat.

9. Si quelqu'un a des oreilles, qu'il entende [17].

10. Qui in captivitatem duxerit, in captivitatem vadet : qui in gladio occiderit, oportet eum gladio occidi. Hic est patientia, et fides Sanctorum.

10. Celui qui aura réduit les autres en captivité, sera réduit lui-même en captivité : celui qui aura tué par l'épée, il faut qu'il périsse lui-même par l'épée. C'est ici la patience et la foi des Saints [18].

11. Et vidi aliam bestiam ascendentem de terra, et habebat cornua duo similia Agni, et loquebatur sicut draco.

11. Et je vis s'élever de la terre une autre bête [19], qui avait deux cornes semblables à celles de l'Agneau, mais elle parlait comme le dragon [20].

12. Et potestatem prioris bestiæ omnem faciebat in conspectu

12. Et elle exerça toute la puissance de la première bête en sa présence [21],

---

auxquels les Romains firent souffrir la mort du martyre est presque incalculable. A Rome seulement dix-sept mille furent mis à mort dans l'espace d'un mois.

ỳ. 8. — [15] qui n'étaient pas chrétiens. *Voy. pl. h.* 3, 5. *Luc*, 10, 20.

[16] qui s'est de toute éternité dévoué à la mort comme une victime.

ỳ. 9. — [17] Ceci est une exhortation à faire attention à ce qui suit.

ỳ. 10. — [18] Immédiatement auparavant il était question de la persécution contre les chrétiens (ỳ. 7.) ; maintenant il est dit aux chrétiens, pour leur consolation, que ceux qui les traînent dans les prisons, ou qui les font mourir, auront aussi à en subir, pour l'expiation, un châtiment aussi rude que les traitements qu'ils auront fait endurer à leurs semblables. Les chrétiens devaient seulement tout supporter avec patience, et croire que le Seigneur ferait tourner toutes leurs souffrances à leur plus grand bien.

ỳ. 11. — [19] Elle s'élève de la terre, parce que tous ses sentiments sont entièrement terrestres et sensuels.

[20] Elle avait une puissance semblable à celle de l'Agneau, c'est-à-dire une puissance spirituelle, mais elle proférait des blasphèmes, elle enseignait l'impiété comme le dragon. Cette bête est manifestement l'autorité spirituelle qui allait de pair avec l'empire chez les païens, et qui cherchait à soutenir et à raffermir le paganisme, l'enseignement, les supercheries et tout ce qui entrait dans les fonctions et les attributions des prêtres des idoles.

ỳ. 12. — [21] c'est-à-dire : elle usait du pouvoir de la première bête avec son assentiment et selon ses vœux. La seconde bête pouvait en effet user de tout le

et elle fit que la terre et ceux qui l'habitent adorèrent la première bête, dont la plaie mortelle avait été guérie[22].

ejus : et fecit terram, et habitantes in ea, adorare bestiam primam, cujus curata est plaga mortis.

13. Et elle fit de grands prodiges, jusqu'à faire descendre le feu du ciel sur la terre devant les hommes[23].

13. Et fecit signa magna, ut etiam ignem faceret de cœlo descendere in terram in conspectu hominum.

14. Et elle séduisit ceux qui habitent sur la terre à cause des prodiges qu'elle eut le pouvoir de faire devant la bête, en disant à ceux qui habitent sur la terre, qu'ils dressassent une image à la bête, qui, ayant reçu un coup d'épée, était encore en vie[24].

14. Et seduxit habitantes in terra, propter signa, quæ data sunt illi facere in conspectu bestiæ, dicens habitantibus in terra, ut faciant imaginem bestiæ, quæ habet plagam gladii, et vixit.

15. Et il lui fut donné d'animer l'image de la bête, et de faire parler cette image[25], et de faire tuer tous

15. Et datum est illi ut daret spiritum imagini bestiæ, et ut loquatur imago bestiæ : et faciat

---

pouvoir de la première, puisque dans l'empire romain la suprême puissance dans l'ordre spirituel était réunie à la puissance suprême dans l'ordre temporel, et que les empereurs romains étaient en même temps les grands Prêtres.

[22] Les prêtres des idoles déployèrent toute leur puissance dans le but de conserver à la domination païenne sa considération et son autorité.

ỷ. 13. — [23] Elle opéra, par la vertu de satan, d'apparents prodiges (Voy. 2. *Thess*. 2, 9.). Il est hors de doute que le plus souvent c'était par la tromperie et le prestige que les prêtres des idoles faisaient illusion ; cependant l'Ecriture elle-même ferait croire qu'assez fréquemment satan se mettait de la partie, et produisait certaines opérations qui avaient l'air du prodige, puisqu'elle-même elle attribue à satan de pareilles opérations (2. *Thess*. 2, 9.). Il est certain, par exemple, que dans les faits du célèbre Apollonius, tout n'est pas supercherie. Le feu du ciel est d'ailleurs une allusion à 4. *Rois*, 1, 10. Et cela veut dire en général que le faux prophète fera des prodiges semblables à ceux d'Elie. Comme ces opérations de satan qui frappent d'étonnement se manifesteront surtout dans les derniers temps, sous le règne de l'Antechrist (2. *Thess*. 2, 9. *Matth*. 24, 24.), il en résulte que les expressions de la prophétie font encore ici allusion à ces temps derniers.

ỷ. 14. — [24] qu'ils dressassent des idoles à la bête, c'est-à-dire : selon ses vœux et sur ses ordres.

ỷ. 15. — [25] d'animer les idoles de la bête, qui étaient sous la protection de la bête. Au rapport de Philostrate, la statue d'Apollonius aurait parlé, ce qui n'était pas impossible avec l'intervention du démon (*a*).

(*a*) L'histoire rapporte qu'après que Julien eut rétabli le culte des dieux, divers oracles que la présence des reliques des Saints ou de quelques saints personnages avait rendus muets, recommencèrent parler.

ut quicumque non adoraverint imaginem bestiæ, occidantur.

16. Et faciet omnes pusillos, et magnos, et divites, et pauperes, et liberos, et servos habere characterem in dextera manu sua, aut in frontibus suis;

17. et ne quis possit emere, aut vendere, nisi qui habet characterem, aut nomen bestiæ, aut numerum nominis ejus.

18. Hic sapientia est. Qui habet intellectum, computet numerum bestiæ. Numerus enim hominis est : et numerus ejus sexcenti sexaginta sex.

ceux qui n'adoreraient pas l'image de la bête.

16. Et elle fera que tous les hommes, petits et grands, riches et pauvres, libres et esclaves, reçoivent le caractère de la bête à la main droite ou au front [26];

17. et que personne ne puisse ni acheter ni vendre, que celui qui aura le caractère, ou le nom de la bête, ou le nombre de son nom [27].

18. C'est ici la sagesse. Que celui qui a l'intelligence, compte le nombre de la bête [28]. Car son nombre est le nombre d'un homme, et son nombre est six cent soixante-six [29].

℣. 16. — [26] Porter un caractère est une expression figurée pour : être incorporé, voué au culte des idoles. Il y avait différents caractères. Les esclaves étaient, en signe de leur dépendance, marqués au front, les soldats à la main : c'est pour cette raison que les deux signes sont ici distingués. Le sens est : Les prêtres et les devins des faux dieux feront que tout rende hommage au règne païen, au paganisme.

℣. 17. — [27] et que nul ne puisse faire le commerce librement et publiquement, excepté celui qui fait profession du paganisme, qui portera le nom d'une nation romaine, lequel nom peut aussi être exprimé par un nombre. Par la bête, c'est la première bête qui est comprise; car s'il s'agissait de la seconde, il y aurait : ou son nom.

℣. 18. — [28] à savoir de la première bête.

[29] Il y a là quelque chose à scruter. Que celui qui a l'esprit assez pénétrant, cherche un mot dont les lettres donnent la somme d'un nombre, la somme du nombre d'un homme, la somme du nombre 666. Chez les anciens les lettres servaient en même temps de signes de numération. En conséquence, ce que l'Apôtre veut dire, c'est que l'on a à chercher un nom d'homme dont les lettres, en les prenant selon leur valeur numérique, forment exactement la somme 666; alors on aura le nom de la première bête. Ce nombre mystérieux a été dès les temps les plus anciens recherché dans divers noms. Saint Irénée, qui fut instruit par saint Polycarpe, qui lui-même fut disciple de saint Jean, avance, sous forme de conjecture, que sous ce nombre c'est le nom « λατεινος, Lateinos », qui est caché. Les lettres de ce mot forment effectivement le nombre indiqué, 666; car Λ = 30, Α = 1, Τ = 300, Ε = 5, Ι = 10, Ν = 50, Ο = 70, Σ = 200, ce qui donne ensemble 666. D'après le contexte et la suite de la prophétie, cette interprétation a la plus grande vraisemblance, et ce serait ainsi, sous le nom de la bête, le puissant empire romain (le Latium, les Latins) qui serait marqué, de même qu'il est désigné assez clairement et de manière à ne pouvoir s'y tromper, sous les autres caractères symboliques de la bête. Observez de plus que dans cette prophétie, qui concerne surtout l'avenir le plus prochain,

CHAPITRE XIV.

L'Agneau et sa suite de cent quarante-quatre mille. La chute du paganisme et de tous ceux qui le soutiennent est annoncée. Le jugement est représenté sous la figure d'un moissonneur et d'un pressureur.

1. Et je vis [1], et voici que l'Agneau était debout sur la montagne de Sion [2], et avec lui cent quarante-quatre mille personnes, qui avaient son nom et le nom de son Père écrit sur le front [3].

1. Et vidi : et ecce Agnus stabat supra montem Sion, et cum eo centum quadraginta quatuor millia, habentes nomen ejus, et nomen Patris ejus scriptum in frontibus suis.

---

les deux bêtes, la puissance séculière païenne et le sacerdoce païen, forment le parti opposé au christianisme ; dans les derniers temps ces deux pouvoirs seront réunis dans la personne de l'Antechrist, qui apparaîtra tout à la fois comme un tyran dans l'ordre temporel et dans l'ordre spirituel (2. *Thess.* 2, 3. et suiv.). Comme notre prophétie dans tout son ensemble contient une allusion continuelle aux derniers temps (note 3.), il est vraisemblable que dans le nombre ci-dessus saint Jean avait également en vue le nom de ce dernier homme de péché. Son nom serait-il peut-être celui d'apostat, de rebelle, qui forme également le nombre 666 (*a*)? Plusieurs Interprètes ont aussi cherché ce nombre dans les précurseurs de l'Antechrist (2. *Thess.* 2, 3.). Et de fait, on ne peut nier qu'il ne soit contenu dans le nom de Julien l'apostat (C. F. IVLIANUS CAE. AUG.) et dans le nom grec de Maomet, *Moametis*.

℣. 1. — [1] Sur la suite et l'union avec ce qui précède *voy. pl. h.* 13. note 1.

[2] L'Agneau, le Seigneur, se tient sur la montagne de Sion, sur la montagne où était le temple de Jérusalem, par conséquent, sur la terre, et toutefois il est avec sa suite dans le ciel (℣. 3-5.), pour marquer que l'Eglise qui est sur la terre forme avec celle qui est dans le ciel une société unique et sainte.

[3] Ce nombre est celui des élus dont il est parlé ci-dessus (7, 4.), et il est mis comme un nombre rond, en général, pour tous ceux qui sont sauvés parmi les Juifs et les Gentils. Ils avaient la marque du nom de Dieu et ils lui appartenaient, de même que les adorateurs de la bête portaient son nom et lui appartenaient.

(*a*) Le mot grec αποςατης, apostates, se décompose comme il suit : αα = 2, π = 80, ο = 70, ς = 6, τ = 300, η = 8, σ = 200, ce qui forme un total de 666.— Quant au nom latin de Julien, il faut prendre certaines lettres et en laisser d'autres, ce qui forme une difficulté qui vraisemblablement n'était pas dans la pensée de saint Jean. *Voy.* D. Calmet.

Pour ce qui est du nom même d'Antechrist, le mot αντιχριστος se décompose comme il suit : α = 1, ν = 50, τ = 300, ι = 10, χ = 600, ρ = 100, ι = 10, σ = 200, τ = 300, ο = 70, ς = 6 ; ce nom fournit donc de quoi former la somme 666 ; mais la valeur de toutes ces lettres réunies donne beaucoup plus. Ainsi il est peu probable que ce soit ce nom que saint Jean ait voulu exprimer.

2. Et audivi vocem de cœlo, tanquam vocem aquarum multarum, et tanquam vocem tonitrui magni : et vocem, quam audivi, sicut citharædorum citharizantium in citharis suis.

2. Et j'entendis une voix qui venait du ciel, semblable au bruit des grandes eaux, et au bruit d'un grand tonnerre; et cette voix que j'entendis était comme le son de plusieurs joueurs de harpes, qui touchent leurs harpes [4].

3. Et cantabant quasi canticum novum, ante sedem, et ante quatuor animalia, et seniores : et nemo poterat dicere canticum, nisi illa centum quadraginta quatuor millia, qui empti sunt de terra.

3. Et ils chantaient comme un cantique nouveau [5] devant le trône, et devant les quatre animaux et les vieillards; et nul ne pouvait chanter ce cantique, que ces cent quarante-quatre mille qui ont été rachetés de la terre [6].

4. Hi sunt, qui cum mulieribus non sunt coinquinati : Virgines enim sunt. Hi sequuntur Agnum quocumque ierit. Hi empti sunt ex hominibus primitiæ Deo, et Agno :

4. Ce sont ceux qui ne se sont point souillés avec les femmes, parce qu'ils sont vierges [7]. Ceux-là suivent l'Agneau partout où il va [8] : ils ont été achetés d'entre les hommes pour être *consacrés* à Dieu et à l'Agneau, *comme* des prémices [9].

5. Et in ore eorum non est inventum mendacium : sine ma-

5. et il ne s'est point trouvé de mensonge dans leur bouche, parce qu'ils

---

℣. 2. — [4] La voix était forte, mais en même temps d'un charme ravissant.

℣. 3. — [5] le cantique de la nouvelle œuvre de Dieu, de la rédemption.

[6] ceux que Jésus avait, au prix de sa mort, qu'ils s'appropriaient par une foi vivante, rachetés et élus, pour son royaume, du milieu du reste des hommes, qui ne profitaient pas de sa rédemption. Les vieillards sont ici les premiers parmi la troupe des Saints. Dans le Grec : ..... et nul ne pouvait apprendre le cantique si ce n'est les cent etc.

℣. 4. — [7] Les vierges dont il s'agit dans ce passage sont, d'après le contexte, par opposition aux Gentils qui se souillaient par le culte des idoles et ses abominations, toutes ces âmes qui s'étaient conservées pures de l'idolâtrie, soit la plus grossière, soit la plus raffinée, ou qui s'en étaient purifiées par la pénitence. Ainsi il ne faut pas entendre seulement les vierges dans le sens propre, ceux qui ont renoncé aux liens du mariage, mais tous les vrais chrétiens qui, animés d'un sentiment virginal, ont, soit dans le mariage, soit hors du mariage, renoncé aux plaisirs du siècle, ou s'en sont purifiés, quoiqu'on ne puisse nier que ceux qui sont véritablement vierges aient une place distinguée dans la suite de l'Agneau, l'état de virginité étant plus excellent que l'état du mariage.

[8] Voyez ici la docilité de la foi ! *Jean*, 12, 26.

[9] Ils sont les premices, parce qu'ils ont été choisis dans la masse des hommes, comme ces gerbes qui servaient de prémices, et que l'on séparait de la moisson pour Dieu.

sont *purs et* sans tache devant le trône de Dieu [10].

6. Et je vis un autre Ange qui volait par le milieu du ciel, portant l'Evangile éternel, pour l'annoncer à ceux qui sont sur la terre, à toute nation, à toute tribu, à toute langue et à tout peuple [11];

7. et il disait d'une voix forte : Craignez le Seigneur, et rendez-lui gloire, parce que l'heure de son jugement est venue; et adorez celui qui a fait le ciel et la terre, la mer et les sources des eaux [12].

8. Et un autre Ange suivit, qui dit ces paroles : Babylone est tombée; elle est tombée, cette grande ville [13], qui a fait boire à toutes les nations le vin de la prostitution qui a irrité Dieu [14].

9. Et un troisième Ange suivit ces deux, qui dit à haute voix : Si quelqu'un adore la bête et son image [15],

cula enim sunt ante thronum Dei.

6. Et vidi alterum Angelum volantem per medium cœli, habentem Evangelium æternum, ut evangelizaret sedentibus super terram, et super omnem gentem, et tribum, et linguam, et populum :

7. dicens magna voce : Timete Dominum, et date illi honorem, quia venit hora judicii ejus : et adorate eum, qui fecit cœlum, et terram, mare, et fontes aquarum.

8. Et alius Angelus secutus est dicens : Cecidit, cecidit Babylon illa magna : quæ a vino iræ fornicationis suæ potavit omnes gentes.

9. Et tertius Angelus secutus est illos, dicens voce magna : Si quis adoraverit bestiam, et ima-

---

ỷ. 5. — [10] Dans le royaume de la bête régnaient le mensonge et la tromperie, l'artifice et la fausseté; ici règne la vérité inaltérable dans les discours et la simplicité, et c'est parce que les élus ont été trouvés irrépréhensibles, qu'ils se tiennent devant le trône de Dieu, dont rien de ce qui n'est pas saint ne peut approcher.

ỷ. 6. — [11] Après que la Gentilité et l'armée sainte des chrétiens se sont ainsi disposées au combat, et que déjà les deux armées sont en présence sur le champ de la lutte, trois Anges annoncent la victoire du christianisme (*Voy. pl. h.* sur la suite de la prophétie ch. 13. note 1.). Le premier Ange porte l'Evangile à travers les espaces du ciel, pour marquer que la prédication de l'Evangile est la principale cause de la chute du paganisme, et il exhorte à l'embrasser (ỷ. 6. 7.). Après cela, le second Ange prédit la chute du paganisme, comme suite du triomphe de la foi chrétienne, et le troisième, la défaite de tous ses partisans (ỷ. 8. 9-12.), pendant qu'une voix du ciel déclare bienheureux ceux qui sont morts en Jésus-Christ (ỷ. 13.).

ỷ. 7. — [12] et non les faux dieux.

ỷ. 8. — [13] Babylone, l'ancienne ennemie des Israélites est mise pour Rome, Rome pour l'empire romain, l'empire romain pour le paganisme.

[14] qui, par ses artifices séducteurs, comme avec une coupe enivrante (*Jér.* 51, 7.), a entraîné les peuples dans l'apostasie, dans la superstition, l'erreur et le péché.

ỷ. 9. — [15] ses idoles.

ginem ejus, et acceperit characterem in fronte sua, aut in manu sua :

10. et hic bibet de vino iræ Dei, quod mixtum est mero in calice iræ ipsius, et cruciabitur igne et sulphure in conspectu Angelorum sanctorum, et ante conspectum Agni :

11. et fumus tormentorum eorum ascendet in sæcula sæculorum : nec habent requiem die ac nocte, qui adoraverunt bestiam et imaginem ejus, et si quis acceperit characterem nominis ejus.

12. Hic patientia sanctorum est, qui custodiunt mandata Dei, et fidem Jesu.

13. Et audivi vocem de cœlo, dicentem mihi : Scribe : Beati mortui, qui in Domino moriuntur. Amodo jam dicit Spiritus, ut requiescant a laboribus suis : opera enim illorum sequuntur illos.

ou qu'il en reçoive le caractère sur le front, ou dans la main,

10. celui-là boira du vin de la fureur de Dieu, de ce vin tout pur, préparé dans le calice de sa colère [16]; et il sera tourmenté dans le feu et dans le soufre devant les saints Anges, et en présence de l'Agneau [17].

11. Et la fumée de leurs tourments s'élèvera dans les siècles des siècles, sans qu'il reste aucun repos ni jour ni nuit à ceux qui auront adoré la bête ou son image, ou qui auront reçu le caractère de son nom.

12. C'est ici la patience des saints, qui gardent les commandements de Dieu et la foi de Jésus [18].

13. Et j'entendis une voix du ciel qui me dit : Ecrivez : Heureux sont les morts qui meurent dans le Seigneur [19]. Dès maintenant [20], dit l'Esprit, ils se reposeront de leurs travaux ; car leurs œuvres les suivent [21].

℣. 10. — [16] Les Orientaux mêlaient leur vin avec des ingrédients enivrants, des opiates, des extraits etc. Ceci est ici marqué comme figure d'une colère extrême de la part de Dieu. Dans le Grec : qui boira du vin de l'indignation de Dieu, mêlé (versé) tout pur (sans eau) dans le calice de sa colère. — On mettait de l'eau dans le vin. Le vin sans eau est aussi mis comme figure de l'inflexibilité de la colère de Dieu.

℣. 10. — [17] c'est-à-dire il sera tourmenté par des tourments corporels et par le cri de sa conscience qui lui dira que les saints Anges, l'Agneau et ceux qui lui sont unis (℣. 4.), jouissent de l'éternelle félicité, et ce sera là un surcroît de tourment pour lui.

℣. 12. — [18] Sous la menace et les coups de si horribles châtiments qui retombent sur les impies, la patience persévérante des chrétiens est une nécessité et une condition indispensable pour être sauvés, une patience qui se manifeste non-seulement par la foi, mais encore par l'observation des commandements de Dieu, par la foi et la charité.

℣. 13. — [19] en union avec lui, dans la foi et la charité.

[20] Dès l'instant de leur mort.

[21] Dans le Grec : Bienheureux sont désormais (depuis la mort propitiatoire de Jésus-Christ) les morts, qui meurent dans le Seigneur. — Oui, dit l'esprit, ils se reposeront de toutes leurs peines etc. « Leurs œuvres les suivront » c'est-

14. Et je vis, et voilà une nuée blanche, et sur cette nuée quelqu'un assis, qui ressemblait au Fils de l'homme, et qui avait sur la tête une couronne d'or, et à la main une faulx tranchante [22].

15. Et un autre Ange sortit du temple, criant d'une voix forte à celui qui était assis sur la nuée [23] : Jetez votre faulx, et moissonnez; car le temps de moissonner est venu, parce que la moisson de la terre est mûre [24].

16. Et celui qui était assis sur la nuée, jeta sa faulx sur la terre, et la terre fut moissonnée.

17. Et un autre Ange sortit du temple qui est dans le ciel, ayant aussi une faulx tranchante [25].

18. Et il sortit de l'autel [26] un autre Ange [27], qui avait pouvoir sur le feu [28]; et il cria à haute voix à celui qui avait

14. Et vidi, et ecce nubem candidam : et super nubem sedentem similem Filio hominis, habentem in capite suo coronam auream, et in mauu sua falcem acutam.

15. Et alius Angelus exivit de templo, clamans voce magna ad sedentem super nubem : Mitte falcem tuam, et mete, quia venit hora ut metatur, quoniam aruit messis terræ.

16. Et misit qui sedebat super nubem, falcem suam in terram, et demessa est terra.

17. Et alius Angelus exivit de templo, quod est in cœlo, habens et ipse falcem acutam.

18. Et alius Angelus exivit de altari, qui habebat potestatem supra ignem : et clamavit voce

---

à-dire : ils seront, au sortir de la vie, récompensés de toutes leurs bonnes œuvres, de tout ce qu'ils auront souffert.

ỷ. 14. — [22] Il n'y a que le Fils de l'homme qui apparaisse comme un Juge victorieux, qui, dans la moisson, recueille l'herbe et la fait brûler (*Matth.* 14, 39. 49.). De même que ci-dessus (6, 2. et suiv.), dans la prophétie relative à la ruine du judaïsme, le Seigneur, avant l'exécution effective de ses vengeances, est représenté seulement comme en voie de les exercer : il apparaît également ici sous la figure d'un moissonneur et d'un vendangeur, comme un Juge qui s'avance, lequel, à la vérité, est encore dans le lointain, mais tient ses châtiments tout prêts. Il ne faut pas en conséquence prendre les figures de la moisson et de la vendange comme expression de châtiments qui sont *présentement* exécutés, mais de châtiments que le Juge qui s'avance tient tout prêts, et se dispose à exécuter *bientôt*. Ils sont représentés comme en exécution, pour marquer qu'ils se réaliseront certainement, à moins que les hommes ne fassent pénitence.

ỷ. 15. — [23] L'Ange sort du temple de Dieu, du ciel, pour marquer que la moisson, le châtiment vengeur est arrêté dans les décrets divins.

[24] parce que tout est mûr. Pour que vos jugements éclatent.

ỷ. 17. — [25] Deux Anges recueillent la récolte, l'un comme moissonneur, l'autre comme vendangeur, pour figurer l'universalité du jugement.

ỷ. 18.—[26] de l'autel des sacrifices, pour marquer que la moisson les ferait cesser.

[27] *Voyez* note 23.

[28] Litt. un pouvoir au-dessus du feu, — qui avait le pouvoir du feu, c'est-à-dire un pouvoir irrésistible.

magna ad eum qui habebat falcem acutam, dicens : Mitte falcem tuam acutam, et vindemia botros vineæ terræ : quoniam maturæ sunt uvæ ejus.

19. Et misit Angelus falcem suam acutam in terram, et vindemiavit vineam terræ, et misit in lacum iræ Dei magnum :

20. et calcatus est lacus extra civitatem, et exivit sanguis de lacu usque ad frenos equorum per stadia mille sexcenta.

la faulx tranchante : Jetez votre faulx tranchante, et coupez les grappes de la vigne de la terre, parce que les raisins en sont mûrs.

19. Et l'Ange jeta en terre sa faulx tranchante, et vendangea la vigne de la terre, et en jeta les raisins dans la grande cuve de la colère de Dieu [29].

20. Et la cuve fut foulée hors de la ville [30], et le sang sortit de la cuve en telle abondance, que les chevaux en avaient jusqu'aux mords, dans l'étendue de mille six cents stades [31].

CHAPITRE XV.

Les Anges avec les sept Plaies. Hymne de victoire chanté par les élus. Les Anges reçoivent les sept coupes de la colère divine.

1. Et vidi aliud signum in cœlo magnum et mirabile, Angelos septem, habentes plagas septem novissimas : Quoniam in illis consummata est ira Dei.

1. Et je vis dans le ciel un autre prodige grand et admirable : sept Anges qui avaient les sept dernières plaies, parce que c'est par elles que la colère de Dieu est consommée [1].

ỳ. 19. — [29] il pressura la vendange; nouvelle image des châtiments qui étaient tout prêts et sur le point de frapper les nations de la terre.

ỳ. 20. — [30] Hors de la ville sainte, hors de l'Eglise.

[31] dans une très-grande étendue. Le stade était d'environ 625 pieds (*a*). Tout cela est une image des châtiments rigoureux qui étaient sur le point d'éclater. On en voit l'accomplissement dans les fléaux qui fondirent bientôt sur l'empire romain; mais il y aura un accomplissement ultérieur, dans les derniers temps (20, 9.), qui encore ici sont évidemment compris dans l'énergie des expressions.

ỳ. 1. — [1] Le châtiment qui doit frapper le paganisme ennemi de Jésus-Christ a été annoncé (14, 6-13.); le Juge à qui il appartient d'exécuter ce châtiment, a été représenté comme vainqueur et en voie d'en venir à l'exécution (14, 14-20.); maintenant apparaissent les Anges qui vont en effet l'exécuter. Il est dit que les plaies de ces Anges sont les dernières, parce que celles contre le judaïsme hostile à la foi chrétienne les avaient précédées (ch. 8.), et

(*a*) Selon d'autres, c'était une mesure de longueur de 125 pas géométriques; 94 toises et demie; 185 mètres, ci 495 pieds métriques; ce qui revient à peu près à la mesure de l'auteur, car le pied allemand est moindre que le nôtre.

2. Et je vis comme une mer de verre mêlée de feu; et ceux qui étaient demeurés victorieux de la bête, de son image [2] et du nombre de son nom [3], étaient sur cette mer de verre, et avaient des harpes de Dieu [4].

3. Et ils chantaient le cantique de Moïse, serviteur de Dieu, et le cantique de l'Agneau [5], en disant : Vos œuvres sont grandes et admirables, ô Seigneur Dieu tout-puissant; vos voies sont justes et véritables [6], ô Roi des siècles.

4. Qui ne vous craindra, ô Seigneur, et qui ne glorifiera votre nom? Car vous seul êtes plein de bonté, et toutes les nations viendront à vous, et vous adoreront, parce que vous avez manifesté vos jugements [7].

5. Et après cela je vis, et voilà que le temple du tabernacle du témoignage fut ouvert dans le ciel [8].

2. Et vidi tanquam mare vitreum mixtum igne, et eos, qui vicerunt bestiam, et imaginem ejus, et numerum nominis ejus, stantes super mare vitreum, habentes citharas Dei :

3. et cantantes canticum Moysi servi Dei, et canticum Agni, dicentes : Magna et mirabilia sunt opera tua, Domine Deus omnipotens : justæ et veræ sunt viæ tuæ, Rex sæculorum.

4. Quis non timebit te Domine, et magnificabit nomen tuum? quia solus pius es : quoniam omnes gentes venient, et adorabunt in conspectu tuo, quoniam judicia tua manifesta sunt.

5. Et post hæc vidi, et ecce apertum est templum tabernaculi testimonii in cœlo :

---

qu'il n'y a proprement que deux ennemis du christianisme, le judaïsme incrédule, le premier ennemi, et le paganisme persécuteur de la foi, le second et dernier ennemi.

ỷ. 2. — [2] *Voy. pl. h.* 13, 14.

[3] que rien n'avait pu porter à faire profession soit intérieurement soit extérieurement du paganisme, du culte des faux dieux, et qui, par conséquent, avaient réprouvé le nom de la bête.

[4] La mer de verre, mêlée de feu, était une surface plane, transparente comme le cristal et reflétant l'éclat du feu, sur laquelle se tenaient les élus. Ils paraissent chantant des cantiques de louanges quelques instants avant l'effusion de la colère divine, soit pour se produire en vainqueurs, soit pour que l'opposition de leur heureux sort rende plus frappant le sort malheureux du monde païen, soit enfin pour montrer ici, de même que plus haut (6, 10. et suiv.), que les vengeances de Dieu sont une suite de la prière des Saints.

ỷ. 3. — [5] Ils chantaient, comme autrefois Moyse (2. *Moys.* 15, 1. et suiv.), en reconnaissance de la protection dont le Tout-Puissant les avait favorisés, en les délivrant des dangers qui les menaçaient, un cantique de victoire et d'action de grâces, le cantique d'action de grâces de Jésus-Christ, un cantique d'action de grâces pour le bienfait de la rédemption.

[6] Vos jugements sur les nations sont vraiment justes!

ỷ. 4. — [7] Tous les peuples vous adoreront encore; car la pénitence et la conversion des nations sont le but et la fin des jugements qui vont s'accomplir à leur égard.

ỷ. 5. — [8] De même que ci-dessus ch. 11, 19., s'ouvre également ici l'in-

6. et exierunt septem Angeli habentes septem plagas de templo, vestiti lino mundo et candido, et præcincti circa pectora zonis aureis.

6. Et les sept Anges qui portaient les sept plaies, sortirent du temple [9], vêtus d'un lin propre et blanc, et ceints sur la poitrine d'une ceinture d'or [10].

7. Et unum de quatuor animalibus dedit septem Angelis septem phialas aureas, plenas iracundiæ Dei viventis in sæcula sæculorum.

7. Et l'un des quatre animaux [11] donna aux sept Anges sept coupes d'or [12], pleines de la colère de Dieu, qui vit dans les siècles des siècles.

8. Et impletum est templum fumo a majestate Dei, et de virtute ejus : et nemo poterat introire in templum, donec consummarentur septem plagæ septem Angelorum.

8. Et le temple fut tout rempli de fumée, à cause de la majesté et de la grandeur de Dieu; et nul ne pouvait entrer dans le temple jusqu'à ce que les sept plaies des sept Anges fussent consommées [13].

CHAPITRE XVI.

Les sept Anges exécutent les sept vengeances.

1. Et audivi vocem magnam de templo, dicentem septem Angelis : Ite, et effundite septem phialas iræ Dei in terram.

1. Et j'entendis une voix forte qui venait du temple, et qui dit aux sept Anges : Allez, répandez sur la terre les sept coupes de la colère de Dieu [1].

---

térieur du temple céleste, où était le tabernacle du témoignage, l'Arche d'alliance, le symbole de la présence miséricordieuse de Dieu. — L'Arche d'alliance est appelée le tabernacle du témoignage, parce qu'elle était un témoignage de la présence de Dieu.

ỳ. 6. — [9] *Voy. pl. h.* 14. note 23.

[10] C'est le vêtement des Prêtres.

ỳ. 7. — [11] des chérubins, des esprits les plus élevés, chargés du soin du royaume de Dieu sur la terre (*Pl. h.* 4. et suiv.).

[12] les coupes des sacrifices. Car les vengeances célestes sont l'oblation d'un sacrifice.

ỳ. 8. — [13] La fumée, la nuée de la lumière divine, est le symbole de la majesté de Dieu se manifestant. Cette manifestation est d'ailleurs ici celle d'un Dieu vengeur, qui exerce ses jugements.

ỳ. 1. — [1] Les sept coupes qui se répandent maintenant se partagent, ainsi que les sept trompettes qui ci-dessus (8, 6. et suiv.) ont retenti, pour annoncer la perte du judaïsme, en deux classes principales. Les quatre premières désignent les plaies qui frappent la terre, les trois dernières, les plaies qui

2. Et le premier s'en alla, et répandit sa coupe sur la terre : et les hommes qui avaient le caractère de la bête, et ceux qui adoraient son image, furent frappés d'un ulcère cruel et très-malin.

3. Et le second Ange répandit sa coupe sur la mer : et elle devint comme le sang d'un mort [2], et tout ce qui avait vie dans la mer mourut.

4. Et le troisième Ange répandit sa coupe sur les fleuves et sur les sources des eaux : et elles furent changées en sang.

5. Et j'entendis l'Ange établi sur les eaux [3], qui dit : Vous êtes juste, Seigneur, vous qui êtes, et qui avez toujours été; vous êtes saint, vous qui exercez de tels jugements :

6. parce qu'ils ont répandu le sang des Saints et des Prophètes, vous leur avez aussi donné du sang à boire; et c'est ce qu'ils méritent.

7. Et j'en entendis un autre du côté de l'autel, qui disait [4] : Oui, Seigneur Dieu tout-puissant, vos jugements sont véritables et justes.

8. Et le quatrième Ange répandit sa coupe sur le soleil, et le pouvoir lui fut donné de tourmenter les hommes par l'ardeur du feu.

9. Et les hommes étant frappés d'une chaleur dévorante, blasphémèrent le nom de Dieu, qui avait ces plaies en son pouvoir, et ils ne firent point

2. Et abiit primus, et effudit phialam suam in terram : et factum est vulnus sævum et pessimum in homines, qui habebant characterem bestiæ; et in eos, qui adoraverunt imaginem ejus.

3. Et secundus Angelus effudit phialam suam in mare, et factus est sanguis tanquam mortui : et omnis anima vivens mortua est in mari.

4. Et tertius effudit phialam suam super flumina, et super fontes aquarum, et factus est sanguis.

5. Et audivi Angelum aquarum dicentem : Justus es Domine, qui es, et qui eras Sanctus, qui hæc judicasti :

6. quia sanguinem Sanctorum et Prophetarum effuderunt, et sanguinem eis dedisti bibere : digni enim sunt :

7. Et audivi alterum ab altari dicentem : Etiam Domine Deus omnipotens, vera et justa judicia tua.

8. Et quartus Angelus effudit phialam suam in solem, et datum est illi æstu affligere homines, et igni :

9. et æstuaverunt homines æstu magno, et blasphemaverunt nomen Dei habentis potestatem super has plagas, neque egerunt

---

frappent l'empire. Toutes ensemble sont des figures empruntées des plaies d'Egypte (2. *Moys*. 7-10.).

ŷ. 3. — [2] comme du sang caillé, comme le sang d'hommes qui ont été mis à mort.

ŷ. 5. — [3] qui était préposé aux eaux.

ŷ. 7. — [4] *Voy. pl. h.* 14, 18.

pœnitentiam ut darent illi gloriam.

10. Et quintus Angelus effudit phialam suam super sedem bestiæ : et factum est regnum ejus tenebrosum, et commanducaverunt linguas suas præ dolore :

11. et blasphemaverunt Deum cœli, præ doloribus et vulneribus suis, et non egerunt pœnitentiam ex operibus suis.

pénitence pour lui rendre gloire [5].

10. Et le cinquième Ange répandit sa coupe sur le trône de la bête : et son royaume devint ténébreux, et les hommes se mordirent la langue dans l'excès de leur douleur ;

11. et ils blasphémèrent le Dieu du ciel, à cause de leurs douleurs et de leurs plaies ; et ils ne firent point pénitence de leurs œuvres [6].

℣. 9. — [5] Comme les images de ces quatre plaies sont évidemment prises des plaies d'Egypte, le sens de cette vision ne peut être autre que celui-ci : De même qu'autrefois en Egypte (2. *Moys*. 9, 9. 11.), ceux qui méprisèrent Dieu furent atteints de plaies pernicieuses, que leurs eaux se changèrent en sang (2. *Moys*. 7, 20. 21.), et que le feu les frappa (*Sagess*. 16, 16.); une plaie universelle sur la terre, la peste, la guerre sur l'eau et sur terre, jointe à des massacres effroyables, une ardeur insupportable dans la chaleur du soleil, et des influences pernicieuses de l'atmosphère, seront également les châtiments infligés aux peuples païens ; mais quoique ces châtiments leur soient infligés afin qu'ils se convertissent, ils ne feront néanmoins pas pénitence, et ils ne rendront point gloire à Dieu. L'histoire nous montre d'une manière claire et précise comment cette prédiction s'est accomplie ; car précisément à l'époque où le monde païen suscitait les persécutions contre les chrétiens, il fut châtié de la manière la plus effroyable par les plaies désignées sous le nom de plaies de la terre. Vers l'an 251 s'éleva une peste terrible, qui, durant un an entier, sévit dans toutes les parties de l'empire. Vers l'an 312 il régna une espèce de maladie qui causait aux hommes des pustules enflammées ; aucune partie du corps n'en était exempte, mais, au rapport de Nicéphore, elles apparaissaient particulièrement aux yeux. L'histoire des empereurs est pleine de guerres meurtrières sur eau et sur terre. Pour ce qui est des influences pernicieuses du ciel, il serait facile d'en citer plusieurs exemples. C'est ainsi qu'il y eut du temps de l'empereur Valérien une si grande sécheresse, que le Nil en Egypte était trouble et presque desséché, ce qui occasionna la famine et la peste. *Voy*. Calmet sur le ℣. 6.

℣. 11. — [6] Les trois plaies qui suivent maintenant frappent le trône, l'autorité, l'empire. La première consiste dans les ténèbres qui couvrent le trône, l'empire. De même que dans le style biblique la lumière signifie le bonheur, un état prospère (*Job*. 17, 12.), les ténèbres signifient pareillement les malheurs. Le cinquième Ange marque donc le malheur s'appesantissant insensiblement sur l'empire romain, la chute successive de tous ses appuis intérieurs, l'impuissance et la faiblesse qui était au fond du gouvernement. Ceux qui participent à l'empire, particulièrement ses Princes, à cette vue, se mordent et se déchirent la langue : c'est-à-dire que voyant le triste état de l'empire, mais ne pouvant y porter remède, ils dévorent la douleur qu'ils en ressentent. Cela toutefois ne peut les engager à changer de sentiments, mais ils n'en blasphèment Dieu qu'avec plus d'impiété. C'est ainsi que saint Cyprien rapporte

12. Et le sixième Ange répandit sa coupe sur le grand fleuve d'Euphrate, et son eau fut séchée pour ouvrir le chemin aux Rois qui devaient venir d'Orient [7].

13. Et je vis sotir de la gueule du dragon, et de la gueule de la bête, et de la bouche du faux prophète, trois esprits impurs semblables à des grenouilles [8].

14. Ce sont des esprits de démons, qui font des prodiges, et qui vont vers les rois de toute la terre pour les assembler au combat pour le grand jour du Dieu tout-puissant [9].

15. Voici que je viens comme un larron. Heureux celui qui veille, et

12. Et sextus Angelus effudit phialam suam in flumen illud magnum Euphraten : et siccavit aquam ejus, ut præparetur via Regibus ab ortu solis.

13. Et vidi de ore draconis, et de ore bestiæ, et de ore pseudoprophetæ spiritus tres immundos in modum ranarum.

14. Sunt enim spiritus dæmoniorum facientes signa, et procedunt ad reges totius terræ congregare illos in prælium ad diem magnum omnipotentis Dei.

15. Ecce venio sicut fur. Beatus qui vigilat, et custodit vesti-

---

que les païens rejetaient sur les chrétiens la cause de ces fléaux visibles, comme s'ils avaient provoqué la colère des dieux. La malédiction contre Dieu et son Christ était la conséquence naturelle de ces dispositions.

℣. 12. — [7] L'Euphrate, l'extrême frontière de l'empire, se dessèche. Or, de même que Cyrus (*Isaï*. 44, 27. *Jér*. 50, 38.) ayant, par les travaux qu'il pratiqua, desséché l'Euphrate, s'empara de Babylone, qui avait perdu de cette manière son boulevart, il faudra aussi que l'empire romain, privé de ses défenses au-dehors, s'ouvre aux armées ennemies, qui viendront de l'Orient, qu'il soit exposé à leurs incursions. Il est fait mention d'une seule frontière pour toutes, de celle de l'Orient, de l'Euphrate; les rois de l'Orient sont donc aussi mis en général pour tous les peuples qui portèrent le trouble sur les confins, et qui pénétrèrent jusques dans l'intérieur de l'empire, notamment les Perses et les Teutons.

℣. 13. — [8] Satan, le pouvoir païen et les prêtres des dieux firent, par leurs artifices diaboliques, que l'empire pût se défendre et conserver ses possessions, et que les efforts de ces peuples (℣. 12.) fussent sans succès. Mais pour renverser les desseins de vengeance de la justice de Dieu, satan, le pouvoir païen et les prêtres des idoles, sont aussi impuissants que des grenouilles.

℣. 14. — [9] Ces esprits, qui les font agir, sont d'une nature diabolique. Les prestiges, les faux prodiges, les paroles trompeuses et autres artifices semblables, sont les moyens qu'ils emploient afin de déterminer les rois à accourir avec leurs troupes auxiliaires, pour empêcher, en dépit de Dieu, l'empire de succomber au jour décisif du combat, et affermir son existence. On sait combien tous les empereurs furent adonnés à la magie et à la divination. Sous Valérien, un des derniers empereurs, les magiciens Egyptiens surtout, firent grand usage de leur art. Les peuples ennemis de Rome avaient également leurs devins et leurs enchanteurs, les Perses leurs mages, les Teutons leurs druides. Par rapport aux mages en particulier, nous savons qu'ils excitaient leurs rois contre les chrétiens.

menta sua, ne nudus ambulet, et videant turpitudinem ejus.

16. Et congregabit illos in locum, qui vocatur hebraïce Armagedon.

17. Et septimus Angelus effudit phialam suam in aerem, et exivit vox magna de templo a throno, dicens : Factum est.

18. Et facta sunt fulgura, et voces, et tonitrua, et terræ motus

qui garde bien ses vêtements, afin qu'il ne marche pas nu, et n'expose pas sa honte aux yeux *des autres* [10].

16. Et il les assemblera au lieu qui est appelé en hébreu Armagédon [11].

17. Et le septième Ange répandit sa coupe dans l'air, et une forte voix se fit entendre du temple, *comme venant* du trône, qui dit : C'en est fait [12].

18. Et il se fit des éclairs, des bruits, et des tonnerres, et un grand tremble-

---

℣. 15. — [10] Ce verset est une intercalation. Le jour dont il est parlé immédiatement auparavant, jour auquel doivent s'exécuter les décrets de Dieu par rapport à l'empire du paganisme, fait souvenir l'Apôtre du jour du jugement de Dieu, qui attend tous les hommes, et il les exhorte, en conséquence, à veiller et à se revêtir de bonnes œuvres. Voy. *Matth.* 24, 43.

℣. 16. — [11] Le verset 16 se rattache au verset 14. Les émissaires qui ont été envoyés ont réussi, ils ont trouvé du secours, et Dieu a permis qu'ils se rassemblassent sur le champ de bataille, à Armagédon, avec la puissance païenne, pour combattre contre les ennemis de cette puissance. Le nom d'Armagédon (Harmageddon) fait pressentir la malheureuse issue du combat. Ce nom en effet signifie montagne de Mégidon, qui était une ville dans la tribu de Manassé. Les Israélites essuyèrent en ce lieu de grandes défaites, l'une du temps de Barac de la part des Chananéens (*Jug.* 4, 16.), l'autre dans laquelle Josias périt (4. *Rois*, 23, 29.). C'est donc un terme de malheur, et il contient, par conséquent, une prophétie de malheur, ce que marque aussi sa signification littérale « extirpation, anéantissement ». C'est comme si le Prophète eût dit : La puissance païenne de Rome, soutenue par ses alliées, a livré un combat décisif contre un ennemi qui voulait lui porter le coup de la mort, et elle a éprouvé une défaite. — A quel fait de l'histoire romaine ceci fait-il allusion ? La prophétie se renfermant dans des généralités, sans désigner avec précision ni les peuples alliés ni l'ennemi, l'auteur sacré n'avait non plus dans la pensée aucun événement déterminé. Toutefois l'état d'abandon où sont les frontières de l'empire, l'usage désespéré des dernières ressources, l'issue malheureuse de la dernière tentative pour sauver Rome, conviennent très-bien, quoique dans un sens général, aux derniers temps du paganisme romain avant le grand Constantin, temps auxquels les peuples voisins, les Perses surtout étaient sans cesse à tenter quelque chose de nouveau, et, en divers combats, attaquèrent et vainquirent les Romains, qui avaient rassemblé et mis sur pied leurs dernières armées, de sorte que l'empire, dont le germe intime de vie était déjà corrompu, marcha à pas de géant à sa décadence au-dehors.

℣. 17. — [12] Le paganisme romain est tombé ! Cette chute est clairement marquée dans l'histoire par la conversion de l'empereur Constantin à la religion chrétienne, conversion par suite de laquelle l'empire romain renonça à ses institutions antichrétiennes, et se transforma peu à peu en un empire chrétien, qui favorisait et protégeait la religion sainte de Jésus-Christ.

ment de terre, tel qu'il n'y en eut jamais depuis que les hommes sont sur la terre [13].

19. Et la grande ville fut divisée en trois parties, et les villes des nations tombèrent [14], et Dieu se ressouvint de la grande Babylone pour lui donner à boire le calice du vin de la fureur de sa colère [15].

20. Et toutes les îles s'enfuirent, et les montagnes disparurent [16].

21. Et une grande grêle, comme du poids d'un talent, tomba du ciel sur les hommes : et les hommes blasphémèrent Dieu, à cause de la plaie de la grêle, parce que cette plaie était fort grande [17].

factus est magnus, qualis nunquam fuit ex quo homines fuerunt super terram : talis terræ motus, sic magnus.

19. Et facta est civitas magna in tres partes : et civitates gentium ceciderunt; et Babylon magna venit in memoriam ante Deum, dare illi calicem vini indignationis iræ ejus.

20. Et omnis insula fugit, et montes non sunt inventi.

21. Et grando magna sicut talentum descendit de cœlo in homines : et blasphemaverunt Deum homines propter plagam grandinis : quoniam magna facta est vehementer.

ỳ. 18. — [13] Image d'un changement complet dans le monde, changement qui, par l'adoption de la religion chrétienne, passa aussi dans l'état!

ỳ. 19. — [14] La grande ville, le paganisme de Rome tomba, et partout où il existait, il rencontra sa perte.

[15] et la grande ville de Rome, qui fomente encore le paganisme dans son sein, ressentira la colère de Dieu. Le récit de ce jugement de vengeance se trouve dans les deux chapitres qui suivent.

ỳ. 20. — [16] Image d'une dissolution totale.

ỳ. 21. — [17] Image de la colère extrême de Dieu. — Les Gentils toutefois ne revinrent pas à de meilleurs sentiments, mais de même que les Egyptiens s'endurcirent de plus en plus sous les coups des vengeances divines, beaucoup de nations romaines s'enfoncèrent toujours davantage dans l'endurcissement; à Rome surtout le paganisme se maintint avec obstination, et ce fut ce qui attira sur cette ville des châtiments particuliers. — Du reste, le chrétien attentif observera sans peine que l'énergie des expressions avec lesquelles les sept plaies sont dépeintes, fait comprendre qu'il y aura de tout cela un accomplissement plus parfait à la fin des temps, alors que le paganisme, qui se relèvera et sévira avec une grande cruauté, sera l'objet d'un châtiment encore plus rigoureux que celui qui lui fut infligé dans l'empire romain, puis enfin entièrement détruit.

CHAPITRE XVII.

La grande prostituée ou Babylone, la mère de toutes les abominations sur la terre, enivrée du sang des Martyrs, est jugée.

1. Et venit unus de septem Angelis, qui habebant septem phialas, et locutus est mecum, dicens: Veni, ostendam tibi damnationem meretricis magnæ, quæ sedet super aquas multas,

2. cum qua fornicati sunt reges terræ, et inebriati sunt qui inhabitant terram de vino prostitutionis ejus.

3. Et abstulit me in spiritu in desertum. Et vidi mulierem sedentem super bestiam coccineam, plenam nominibus blasphemiæ, habentem capita septem, et cornua decem.

4. Et mulier erat circumdata purpura, et coccino, et inaurata auro, et lapide pretioso, et margaritis, habens poculum aureum

1. Et l'un des sept Anges qui avaient les sept coupes, vint me parler, et me dit : Venez, et je vous montrerai la condamnation de la grande prostituée, qui est assise sur les grandes eaux,

2. avec laquelle les rois de la terre se sont corrompus, et qui a enivré du vin de sa prostitution les habitants de la terre[1].

3. Et il me transporta en esprit dans le désert[2], et je vis une femme assise sur une bête de couleur d'écarlate, pleine de noms de blasphèmes, qui avait sept têtes et dix cornes[3].

4. Et cette femme était vêtue de pourpre et d'écarlate; elle était parée d'or, de pierres précieuses et de perles[4]; et elle avait à la main un vase

---

℣. 2. — [1] La prostituée assise sur de grandes eaux, est la ville de Rome, cette ville qui dominait sur tant de peuples (℣. 15.), ainsi qu'il résulte clairement des ℣. 3. et 9, où elle est représentée comme la capitale de l'empire romain, bâtie sur sept collines. La seule question qui puisse rester est, si par là il faut entendre Rome avant ou après la chute de l'empire païen, du paganisme. Or, c'est évidemment le dernier sens qu'il faut admettre; car déjà elle a été humiliée, elle est assise dans le désert (℣. 3.), et c'est avec raison qu'il est dit de l'empire païen de Rome, alors que les vengeances de Dieu retombent sur elle, qu'il n'existe plus (℣. 8.). Ainsi nous devons voir dans ce qui suit le sort de Rome après que le grand Constantin eût embrassé la religion de Jésus-Christ.

℣. 3. — [2] Rome se trouvait à cette époque dans un désert, car l'empire païen était tombé, et Constantin avait entièrement transporté le siége du gouvernement de Rome à Constantinople (Bysance).

[3] La bête est l'empire païen (*Pl. h.* 13, 1. et suiv.), elle est d'un rouge écarlate à cause du sang des martyrs. Sous la femme assise sur la bête, c'est manifestement la capitale de l'empire qui est représentée.

℣. 4. — [4] Image de l'opulence et de la mollesse.

d'or, plein des abominations et de l'impureté de sa fornication [5].

5. Et sur son front ce nom était écrit : Mystère : La grande Babylone, mère des fornications et des abominations de la terre [6].

6. Et je vis cette femme enivrée du sang des Saints, et du sang des Martyrs de Jésus; et en la voyant, je fus saisi d'un grand étonnement.

7. Et l'Ange me dit : Pourquoi vous étonnez-vous ? Je vous dirai le mystère de la femme, et de la bête sur laquelle elle est assise, qui a sept têtes et dix cornes [7].

8. La bête que vous avez vue, était et n'est plus; et elle doit monter de l'abîme, et elle périra sans ressource; et les habitants de la terre, dont les noms ne sont pas écrits dans le livre de vie dès le commencement du monde, s'étonneront de voir cette bête qui était et qui n'est plus [8].

in manu sua, plenum abominatione, et immunditia fornicationis ejus :

5. Et in fronte ejus nomen scriptum : Mysterium : Babylon magna, mater fornicationum, et abominationum terræ.

6. Et vidi mulierem ebriam de sanguine Sanctorum, et de sanguine Martyrum Jesu. Et miratus sum cum vidissem illam admiratione magna.

7. Et dixit mihi Angelus : Quare miraris ? Ego dicam tibi sacramentum mulieris, et bestiæ quæ portat eam, quæ habet capita septem, et cornua decem.

8. Bestia, quam vidisti, fuit, et non est, et ascensura est de abysso, et in interitum ibit : et mirabuntur inhabitantes terram (quorum non sunt scripta nomina in Libro vitæ a constitutione mundi) videntes bestiam, quæ erat, et non est.

---

[5] La ville tient le vase de la prostitution, c'est-à-dire du culte des idoles, elle cherche à répandre partout l'idolâtrie avec les vices qui l'accompagnent.

ỳ. 5. — [6] c'est-à-dire : elle porte le nom « de la Babylone mystique » ce qui veut dire : sous ce nom de Babylone, ce n'est pas l'ancienne Babylone qui est comprise, mais dans un sens mystique une ville qui, comme autrefois Babylone, a porté l'idolâtrie au plus haut degré, et persécuté les élus de Dieu — Rome.

ỳ. 7. — [7] Je vais vous montrer ce que deviendront désormais Rome et son empire païen.

ỳ. 8. — [8] La bête (l'empire païen), que vous avez vue, a été, elle a existé pendant un certain temps avec un pouvoir absolu, et elle n'est plus, elle est en ce moment comme si elle avait cessé d'exister, elle se trouve dans un état d'impuissance complète (*voy. pl. h.* 15, 17.) : mais elle sortira de nouveau de l'abîme, c'est-à-dire : elle se relèvera de sa chute profonde, et paraîtra avec un nouveau pouvoir ; mais enfin elle ira en déclinant jusqu'à une perte totale, et sera entièrement détruite ; ceux qui participaient à son empire seront dans l'étonnement, en voyant la bête se relever, puis périr si soudainement. Le Grec porte : en voyant la bête qui était, et qui n'est plus, quoiqu'elle soit (quoique quelque esprit de vie se fasse encore apercevoir en elle). Par le rétablissement de la bête, il faut entendre, dans le sens le plus prochain, le règne de Julien l'apostat, qui,

9. Et hic est sensus, qui habet sapientiam. Septem capita, septem montes sunt, super quos mulier sedet, et reges septem sunt.

10. Quinque ceciderunt, unus est, et alius nondum venit : et cum venerit, oportet illum breve tempus manere.

11. Et bestia, quæ erat, et non est : et ipsa octava est : et de septem est, et in interitum vadit.

9. Et en voici le sens plein de sagesse : Les sept têtes sont les sept montagnes sur lesquelles la femme est assise : ce sont aussi les sept rois.

10. Cinq sont morts; il en reste un, et l'autre n'est pas encore venu : et quand il sera venu, il doit demeurer peu.

11. Et la bête qui était, et qui n'est plus, est elle-même la huitième; et elle vient des sept, et elle va périr [9].

---

même après que le christianisme fût devenu religion de l'Etat, apostasia, et s'étant déclaré l'ennemi implacable de la foi chrétienne, déploya toute sa puissance pour rétablir le paganisme. Mais il ne régna pas même vingt mois entiers, et par sa mort le paganisme disparut pour toujours de la vie de l'empire romain comme Etat. Cependant outre ce rapport prochain, les mots « et elle doit monter de l'abîme », donnent, ce semble, en même temps à entendre qu'il s'agit du paganisme des derniers temps, et de son dernier promoteur, l'Antechrist, qui, après une période courte, mais pleine d'effroi, sera pour toujours anéanti par la puissance de Dieu.

ỳ. 11. — [9] Sens des versets 9-11 : Voici la signification mystérieuse de la femme qui est sur la bête. Les sept têtes de la bête marquent ses sept montagnes, et en même temps ses sept rois. Parmi ces rois, cinq sont déjà tombés. Un règne actuellement, et un autre doit venir; et quand il sera venu, il régnera, mais peu de temps (et il sera ensuite précipité dans sa perte). Les sept montagnes désignent manifestement les sept collines de la ville de Rome. *Voy. pl. b.* ỳ. 18. Quels sont les sept rois, les sept empereurs Romains, dont l'Apôtre veut parler? Pour le déterminer, il faut savoir en quel temps précis il place celui dont il dit qu'il est, qu'il règne présentement. En effet, les cinq qui sont tombés se rangent les uns à la suite des autres comme ses prédécesseurs immédiats. Comme il est expressément marqué que la bête a presque cessé d'exister (ỳ. 8.), et que la femme apparaît dans un désert (ỳ. 3.), il faut que le sixième, celui qui est désigné comme actuellement régnant, soit celui qui, après la chute de l'empire païen, après que Constantin eut embrassé le christianisme, et eut fait de l'empire, un empire chrétien, fut encore empereur païen. C'est Licinius, qui régna quelque temps, toujours attaché au paganisme, avec Constantin, jusqu'à ce qu'il eût été vaincu par ce dernier, l'an 324 après Jésus-Christ. Les cinq empereurs qui précèdent sont, en conséquence, Dioclétien, Maximien, Galère, Maximin (surnommé Daïa) et Maxence, qui tous périrent dans les années 311-313, peu avant la chute de l'empire idolâtre. Reste à savoir quel est le septième? Il est dit de ce septième : « et l'autre n'est pas encore venu ». Cet autre, dans le temps où le sixième existait, n'était donc pas encore né, ou du moins il n'était pas encore César, il n'était pas encore destiné à l'empire. Or, pendant que Licinius partagea l'empire avec Constantin, les trois fils de Constantin, — Constantin, Constant et Constance, étaient déjà à la vie, et par-là même ils étaient déjà Césars futurs; au contraire, Julien n'était pas encore; ce fut seulement vers l'an 369 après Jésus-Christ que les soldats le

12. Et les dix cornes que vous avez vues, sont dix rois, à qui le royaume n'a pas encore été donné ; mais ils recevront comme rois la puissance pour une heure après la bête [10].

13. Ils ont tous un même dessein, et ils donneront à la bête leur force et leur puissance [11].

14. Ils combattront contre l'Agneau, et l'Agneau les vaincra, parce qu'il est le Seigneur des seigneurs, et le Roi

12. Et decem cornua, quæ vidisti, decem reges sunt : qui regnum nondum acceperunt, sed potestatem tanquam reges una hora accipient post bestiam.

13. Hi unum consilium habent, et virtutem et potestatem suam bestiæ tradent.

14. Hi cum Agno pugnabunt, et Agnus vincet illos : quoniam Dominus dominorum est, et Rex

---

proclamèrent empereur à Paris, encore pendant la vie de Constance. C'est donc lui qui est le septième. Il rétablit le culte des idoles, mais il ne régna pas même l'espace de deux ans, après quoi il fit une fin déplorable. Il n'y a plus un huitième empereur, mais c'est la bête elle-même qui reçoit cette dénomination. Cela est tout-à-fait conforme à la nature des choses! Car après Julien-l'apostat, aucun empereur païen ne tint plus les rênes de l'empire, mais le paganisme ne laissa pas de subsister, bien que ce ne fût pas comme pouvoir souverain, mais comme culte privé; il y a plus, il subsiste encore présentement, et continuera à subsister jusqu'à la fin du monde. Il est dit de la bête qu'elle tient le parti des sept, c'est-à-dire qu'elle a le caractère des sept, et, par conséquent, qu'elle hait et persécute le christianisme. Toujours, de tout temps, il y a eu des hommes ennemis de la foi de Jésus-Christ, et l'histoire nous apprend, hélas! que même les empires chrétiens ont souvent pris ce caractère, qu'au lieu de protéger l'Eglise de Dieu, ils l'ont opprimée et persécutée. Mais ce paganisme périra lui-même; non-seulement il est de temps en temps frappé des mêmes châtiments que ceux qui retombèrent sur le paganisme romain (*Comp.* 18, 4.); à la fin des temps il sera enfin totalement anéanti, et le christianisme célébrera la victoire complète qu'il aura remportée sur lui (*Pl. b.* 20.).

℣. 12. — [10] Il faut entendre par là les rois païens, qui peu après Julien se rendirent maîtres des provinces de l'empire romain. Ils servent de cornes à la bête, non parce qu'ils étaient assujettis à l'empire romain, mais parce qu'ils étaient *païens*. Le nombre dix est un nombre rond, et il comprend tous ces rois ensemble. « Le royaume ne leur a pas encore été donné, » parce que dans le temps dont il s'agit dans la prophétie (note 9.), ils n'existaient pas encore. « Ils recevront comme rois la puissance pour une heure après la bête » ; ce qui signifie qu'ils persécuteront les chrétiens, comme faisaient les rois de Rome, pendant un certain espace de temps, mais très-court, après la chute de l'empire romain. C'est ainsi qu'au rapport de saint Augustin et d'Orose, sous Athanarich, roi idolâtre des Goths, un grand nombre de martyrs versèrent leur sang. Le Grec porte : ils recevront le pouvoir avec la bête (c'est-à-dire : pendant que la bête existera encore. note 8.).

℣. 13. — [11] Ces rois n'avaient qu'un même sentiment pour se déclarer les ennemis de l'Eglise de Jésus-Christ, et c'est ainsi qu'ils se sont déclarés les partisans du paganisme romain, qu'ils lui ont comme donné leur force et leur puissance.

regum, et qui cum illo sunt, vocati, electi, et fideles.

des rois; et ceux qui sont avec lui, sont les appelés, les élus, et les fidèles [12].

15. Et dixit mihi : Aquæ, quas vidisti ubi meretrix sedet, populi sunt, et egentes, et linguæ.

15. Et il me dit: Les eaux que vous avez vues, où cette prostituée est assise, sont les peuples, les nations, et les langues [13].

16. Et decem cornua, quæ vidisti in bestia : hi odient fornicariam, et desolatam facient illam, et nudam, et carnes ejus manducabunt, et ipsam igni concremabunt.

16. Et les dix cornes que vous avez vues dans la bête, sont ceux qui haïront cette prostituée; et ils la réduiront dans la dernière désolation, la dépouilleront, dévoreront ses chairs, et la feront périr par le feu [14].

17. Deus enim dedit in corda eorum ut faciant quod placitum est illi : ut dent regnum suum bestiæ donec consummentur verba Dei.

17. Car Dieu leur a mis dans le cœur d'exécuter ce qu'il lui plaît, qui est de donner leur royaume à la bête, jusqu'à ce que les paroles de Dieu soient accomplies [15].

℣. 14. — [12] Combattre contre les chrétiens, c'est combattre contre l'Agneau (*Pl. h.* 5, 6. *Act.* 9, 4. 5.). Mais l'Agneau avec les siens les vainquit. Il en triompha avec le glaive de sa bouche. Ces peuples sauvages reçurent la parole de Dieu, de loups cruels et ravisseurs ils devinrent des troupeaux de douces brebis. Orose rapporte que, dans la première moitié du cinquième siècle, on voyait les églises de Jésus-Christ pleines de Huns, de Suèves, de Vandales, de Burgondes et de beaucoup d'autres peuples, à la honte des Romains qui, au milieu des chrétiens, s'endurcissaient dans leurs erreurs.

℣. 15. — [13] Les eaux que vous avez vues (℣. 1.), sur lesquelles la prostituée est assise, signifient qu'il y a encore beaucoup de peuples animés des mêmes sentiments qu'elle. Cette intercalation est mise ici pour expliquer comment, après la chute du paganisme, qui déjà avait eu lieu, il pouvait encore se rencontrer des persécuteurs des chrétiens.

℣. 16. — [14] Et ces rois feront la guerre à Rome, ils la saccageront, ils lui feront éprouver les traitements les plus affreux, ils la détruiront et la réduiront en cendres. Rome fut prise et pillée l'an 410 par Alarich, roi des Goths, l'an 455 par Gensérich, roi des Vandales, l'an 466 par Odoacre, l'an 472 par Récimer et l'an 547 par Totila, cinq fois dans l'espace de 137 ans, de sorte qu'elle perdit entièrement son ancien éclat, et qu'insensiblement elle fut réduite en un désert (*Voy. pl. b.* 18, 2.). A l'époque où ces peuples barbares firent irruption contre la ville, il s'y trouvait, il est vrai, déjà un nombre considérable de chrétiens, mais le culte des idoles s'y maintenait encore à côté de celui de Jésus-Christ, et ce ne fut qu'entre le cinquième et le sixième siècle que tous les temples païens furent renversés; il fallait sans doute que la ville elle-même expiât des fautes qui dataient de si loin.

℣. 17. — [15] Car la volonté de Dieu était, il entrait dans les plans de sa Providence pour le gouvernement du monde, que ces peuples soutinssent pendant un certain temps de leur pouvoir le paganisme, à savoir, jusqu'à ce que les

18. Et quant à la femme que vous avez vue, c'est la grande ville qui règne sur les rois de la terre [16].

18. Et mulier, quam vidisti, est civitas magna, quæ habet regnum super reges terræ.

CHAPITRE XVIII.

Chute de Babylone, gémissements des rois et des marchands, joie du ciel au sujet de cette chute.

1. Et après cela je vis un autre Ange qui descendait du ciel, ayant une grande puissance, et la terre fut toute éclairée de sa gloire [1].

2. Et il cria de toute sa force, en disant : Elle est tombée, la grande Babylone, elle est tombée [2]; et elle est devenue la demeure des démons, la retraite de tout esprit immonde, et le repaire de tout oiseau impur et haïssable [3],

3. parce qu'elle a fait boire à toutes les nations du vin de la fureur de sa prostitution [4], et les Rois de la terre se sont corrompus avec elle, et les marchands de la terre se sont enrichis par l'excès de son luxe.

1. Et post hæc vidi alium Angelum descendentem de cœlo, habentem potestatem magnam : et terra illuminata est a gloria ejus.

2. Et exclamavit in fortitudine, dicens : Cecidit, cecidit Babylon magna : et facta est habitatio dæmoniorum, et custodia omnis spiritus immundi, et custodia omnis volucris immundæ et odibilis :

3. quia de vino iræ fornicationis ejus biberunt omnes gentes : et reges terræ cum illa fornicati sunt : et mercatores terræ de virtute deliciarum ejus divites facti sunt.

---

décrets de Dieu pour le châtiment de Rome eussent été exécutés, et qu'il se fût servi d'eux comme d'instruments pour ses vengeances.

ỳ. 18. — [16] Faites bien attention au temps précis où Rome est considérée dans cette prophétie; c'est le temps où Licinius régnait (ỳ. 10.), et où Rome était encore la dominatrice de peuples nombreux.

ỳ. 1. — [1] Image de la lumière que répandit l'Evangile, lumière qui ne parut dans tout son éclat qu'après la victoire remportée sur le paganisme romain et sa destruction! L'Ange pouvait être l'Ange protecteur de l'Eglise chrétienne.

ỳ. 2. — [2] *Voy. pl. h.* 17. note 6.

[3] Les expressions : la retraite des démons etc. marquent, dans un sens figuré, l'état de dévastation (*Isaï.* 13, 20. et suiv. 34, 11. Comp. *Matth.* 12, 43.). La dévastation de Rome s'accomplit à la lettre. Encore aujourd'hui la cité ancienne, Rome païenne, est dans les ruines; car la nouvelle ville, Rome chrétienne, est en très-grande partie bâtie dans le champ de Mars, situé hors de l'enceinte de l'ancienne ville.

ỳ. 3. — [4] *Voy. pl. h.* 14, 8. 10. 17, 2.

4. Et audivi aliam vocem de cœlo, dicentem : Exite de illa populus meus : ut ne participes sitis delictorum ejus, et de plagis ejus non accipiatis.

5. Quoniam pervenerunt peccata ejus usque ad cœlum, et recordatus est Dominus iniquitatum ejus.

6. Reddite illi sicut et ipsa reddidit vobis : et duplicate duplicia secundum opera ejus : in poculo, quo miscuit, miscete illi duplum.

7. Quantum glorificavit se, et in deliciis fuit; tantum date illi tormentum et luctum : quia in corde suo dicit : Sedeo regina : et vidua non sum : et luctum non videbo.

8. Ideo in una die venient plagæ ejus, mors, et luctus, et fames, et igne comburetur : quia fortis est Deus, qui judicabit illam.

9. Et flebunt, et plangent se super illam reges terræ, qui cum illa fornicati sunt, et in deliciis vixerunt, cum viderint fumum incendii ejus :

4. Et j'entendis du ciel une autre voix, qui dit : Sortez de Babylone, mon peuple [5], de peur que vous n'ayez part à ses péchés, et que vous ne soyez enveloppés dans ses plaies;

5. car ses péchés sont montés jusqu'au ciel, et Dieu s'est ressouvenu de ses iniquités.

6. Traitez-la comme elle vous a traités; et rendez-lui au double toutes ses œuvres : dans le même calice où elle *vous* a donné à boire, faites-la boire deux fois autant.

7. Multipliez ses tourments et ses douleurs à proportion de ce qu'elle s'est élevée dans son orgueil, et de ce qu'elle s'est plongée dans les délices; parce qu'elle dit dans son cœur [6] : Je suis sur le trône comme reine, et je ne suis point veuve, et je ne serai point sujette au deuil.

8. C'est pourquoi, en un même jour, ses plaies, la mort, le deuil, et la famine viendront fondre sur elle; et elle sera brûlée par le feu, parce que Dieu qui la condamnera, est puissant [7].

9. Et les rois de la terre qui se sont corrompus avec elle, et qui ont vécu dans les délices, pleureront sur elle, et frapperont leur poitrine, en voyant la fumée de son embrasement [8].

ỷ. 4. — [5] Grand nombre de chrétiens quittèrent Rome avant qu'elle fût enveloppée par Alarich. Plusieurs, parmi lesquels était sainte Paule, allèrent chercher un asile auprès de saint Jérôme à Bethléhem, où ce Père travaillait à la traduction des divines Ecritures.

ỷ. 7. — [6] *Voy. pl. h.* 17. note 16.

ỷ. 8. — [7] Alarich, roi des Goths, prit et incendia la ville, que la peste et la famine avaient, durant la guerre, réduite à l'état le plus triste. C'est ce dont rendent témoignage trois auteurs contemporains : saint Jérôme, saint Augustin et Orose.

ỷ. 9. — [8] Les gémissements des rois et des marchands sur la chute de Rome, qui suivent maintenant, sont une peinture poétique, pour rendre plus vif et plus frappant le récit de sa chute même. On pourrait dire encore que c'est l'expression de cette pensée : S'ils vivaient encore, ces rois et ces marchands ido-

10. Ils se tiendront loin d'elle, dans la crainte de ses tourments, et ils diront : Hélas ! hélas ! Babylone, grande ville, ville *si* puissante, ta condamnation est venue en un moment.

11. Et les marchands de la terre pleureront et gémiront sur elle, parce que personne n'achètera plus leurs marchandises;

12. ces marchandises d'or et d'argent, de pierreries, de perles, de fin lin [9], de pourpre, de soie, d'écarlate, tous leurs bois odoriférants, et tous leurs meubles d'ivoire et de pierres précieuses, d'airain, de fer, et de marbre,

13. de cinnamome, de senteurs, de parfums, d'encens, de vin, d'huile, de fleur de farine, de blé, de bêtes de charge, de brebis, de chevaux, de carosses, d'esclaves et d'hommes libres [10].

14. Et les fruits dont tu faisais tes délices t'ont quittée; toute délicatesse et toute magnificence est perdue pour toi, et tu ne les retrouveras plus jamais.

15. Les marchands qui vendent ces choses, et qui se sont enrichis avec elle, s'en tiendront éloignés dans l'appréhension de ses tourments, et en pleurant et soupirant,

16. ils diront : Hélas! hélas! cette grande ville qui était vêtue de fin lin, de pourpre et d'écarlate, et couverte

10. longe stantes propter timorem tormentorum ejus, dicentes : Væ, væ civitas illa magna Babylon, civitas illa fortis : quoniam una hora venit judicium tuum.

11. Et negotiatores terræ flebunt, et lugebunt super illam : quoniam merces eorum nemo emet amplius :

12. merces auri, et argenti, et lapidis pretiosi, et margaritæ, et byssi, et purpuræ, et serici, et cocci, (et omne lignum thyinum, et omnia vasa eboris, et omnia vasa de lapide pretioso, et æramento, et ferro, et marmore,

13. et cinnamomum) et odoramentorum, et unguenti, et thuris, et vini, et olei, et similæ, et tritici, et jumentorum, et ovium, et equorum, et rhedarum, et mancipiorum, et animarum hominum.

14. Et poma desiderii animæ tuæ discesserunt a te, et omnia pinguia et præclara perierunt a te, et amplius illa jam non invenient.

15. Mercatores horum, qui divites facti sunt, ab ea longe stabunt propter timorem tormentorum ejus, flentes ac lugentes,

16. et dicentes : Væ, væ civitas illa magna, quæ amicta erat bysso, et purpura, et cocco, et deaurata

---

lâtres, combien ils se lamenteraient sur la ruine de Rome et sa destruction par les flammes !

℣. 12. — [9] Litt. : de Byssus, — de toile fine et blanche de lin d'Egypte.

℣. 13. — [10] Dans le Grec : de corps et d'âmes d'hommes. Par *les corps* ce sont les hommes libres qui sont désignés. Ces hommes se vendaient soit pour l'infamie, soit pour les combats dans les amphithéâtres. Les âmes d'hommes sont les esclaves, hommes et femmes.

erat auro, et lapide pretioso, et margaritis :

17. quoniam una hora destitutæ sunt tantæ divitiæ; et omnis gubernator, et omnis qui in lacum navigat, et nautæ, et qui in mari operantur, longe steterunt,

18. et clamaverunt videntes locum incendii ejus, dicentes : Quæ similis civitati huic magnæ ?

19. Et miserunt pulverem super capita sua, et clamaverunt flentes et lugentes, dicentes : Væ, væ civitas illa magna in qua divites facti sunt omnes, qui habebant naves in mari, de pretiis ejus : quoniam una hora desolata est.

20. Exsulta super eam cœlum, et sancti Apostoli, et Prophetæ : quoniam judicavit Deus judicium vestrum de illa.

21. Et sustulit unus Angelus fortis lapidem quasi molarem magnum, et misit in mare, dicens : Hoc impetu mittetur Babylon civitas illa magna, et ultra jam non invenietur.

22. Et vox citharædorum, et musicorum, et tibia canentium, et tuba non audietur in te amplius : et omnis artifex omnis artis non invenietur in te amplius : et vox molæ non audietur in te amplius :

23. et lux lucernæ non lucebit in te amplius : et vox sponsi et

d'or, de pierreries et de perles;

17. comment tant de richesses se sont-elles évanouies en un moment? Et tous les pilotes, tous ceux qui sont sur mer, les matelots, et ceux qui sont employés dans les vaisseaux, se sont tenus loin d'elle,

18. et se sont écriés, en voyant la place de cette ville brûlée : Quelle ville, disaient-ils, a jamais égalé cette grande ville [11] ?

19. Et ils se sont couvert la tète de poussière, jetant des cris accompagnés de larmes et de sanglots, et disant : Hélas ! hélas! cette grande ville, qui a enrichi de son opulence tous ceux qui avaient des vaisseaux en mer; comment se trouve-t-elle ruinée en un moment?

20. Ciel, faites-en éclater votre joie; et vous aussi, saints Apôtres et Prophètes, parce que Dieu vous a vengés d'elle.

21. Et un Ange fort leva en haut une pierre semblable à une grande meule de moulin, et la jeta dans la mer, en disant : C'est ainsi que Babylone, cette grande ville, sera précipitée avec impétuosité, en sorte qu'elle ne se trouvera plus.

22. Et la voix des joueurs de harpe et des musiciens, ni celle des joueurs de flûte et de trompettes, ne s'entendront plus chez toi ; et nul artisan, de quelque métier que ce soit, ne s'y trouvera plus, et on n'y entendra plus le bruit de la meule.

23. Et la lumière des lampes ne luira plus chez toi, et la voix de l'é-

---

ỳ. 18. — [11] Rien n'approcha, même de loin, de sa puissance et de son luxe. *Cui par est nihil et nihil secundum*, dit un auteur romain.

poux et de l'épouse ne s'y entendra plus; car tes marchands étaient des princes de la terre, et toutes les nations ont été séduites par tes enchantements.

24. Et on a trouvé dans cette ville le sang des Prophètes et des Saints, et de tous ceux qui ont été tués sur la terre [12].

sponsæ non audietur adhuc in te : quia mercatores tui erant principes terræ, quia in veneficiis tuis erraverunt omnes gentes.

24. Et in ea sanguis Prophetarum et sanctorum inventus est; et omnium qui interfecti sunt in terra.

CHAPITRE XIX.

Festin des noces de l'Agneau. Vision finale sur l'extermination de la bête, du faux prophète et de tout le paganisme.

1. Après cela, j'entendis comme la voix d'une nombreuse troupe qui était dans le ciel, et qui disait : Alleluia [1] : salut, gloire, et puissance à notre Dieu;

2. parce que ses jugements sont véritables et justes, qu'il a condamné la grande prostituée qui a corrompu la terre par sa prostitution, et qu'il a vengé le sang de ses serviteurs, qu'elle a répandu de ses mains.

3. Et ils dirent *une seconde fois :* Alleluia. Et la fumée de son embrasement s'élève dans les siècles des siècles [2].

4. Et les vingt-quatre vieillards et les quatre animaux [3] se prosternèrent et adorèrent Dieu, qui était assis sur le trône, en disant : Amen : Alleluia.

5. Et il sortit du trône une voix qui disait : Louez notre Dieu, vous tous

1. Post hæc audivi quasi vocem turbarum multarum in cœlo dicentium : Alleluia : Salus, et gloria, et virtus Deo nostro est :

2. quia vera et justa judicia sunt ejus, qui judicavit de meretrice magna, quæ corrupit terram in prostitutione sua, et vindicavit sanguinem servorum suorum de manibus ejus.

3. Et iterum dixerunt : Alleluia. Et fumus ejus ascendit in sæcula sæculorum.

4. Et ceciderunt seniores viginti quatuor, et quatuor animalia, et adoraverunt Deum sedentem super thronum, dicentes : Amen : Alleluia.

5. Et vox de throno exivit, dicens : Laudem dicite Deo nostro

---

ỳ. 24. — [12] Les versets 22. 23. 24. offrent des images à la manière des Prophètes; ils ne doivent pas être pris à la lettre, ils marquent seulement en général l'extrême désolation de Rome.

ỳ. 1. — [1] c'est-à-dire : Louez Dieu.

ỳ. 3. — [2] Le paganisme romain demeure à jamais anéanti.

ỳ. 4. — [3] *Voy. pl. h.* 4, 10. 5, 14.

omnes servi ejus : et qui timetis eum, pusilli et magni.

6. Et audivi quasi vocem turbæ magnæ, et sicut vocem aquarum multarum, et sicut vocem tonitruorum magnorum, dicentium : Alleluia : quoniam regnavit Dominus noster omnipotens.

7. Gaudeamus, et exultemus, et demus gloriam ei : quia venerunt nuptiæ Agni, et uxor ejus præparavit se.

8. Et datum est illi, ut cooperiat se byssino splendenti et candido. Byssinum enim, justificationes sunt sanctorum.

9. Et dixit mihi : Scribe : Beati, qui ad cœnam nuptiarum Agni vocati sunt : et dicit

qui êtes ses serviteurs, et qui le craignez, petits et grands.

6. Et j'entendis comme le bruit d'une grande troupe, comme le bruit de grandes eaux, et comme le bruit d'un grand tonnerre, qui disait : Alleluia ; parce que le Seigneur notre Dieu, le Tout-puissant est entré dans son règne [4].

7. Réjouissons-nous, faisons éclater notre joie, et rendons-lui gloire, parce que les noces de l'Agneau sont venues, et que son Epouse s'y est préparée [5].

8. Et il lui a été donné de se revêtir d'un fin lin d'une blancheur éclatante [6]; et ce fin lin sont les bonnes œuvres des saints [7].

9. Et il me dit : Ecrivez : Heureux ceux qui ont été appelés au souper des noces de l'Agneau [8]. Et il ajouta :

ỳ. 6. — [4] Présentement, après que le culte des idoles a été anéanti, c'est Dieu qui règne, le règne visible de Dieu est venu.

ỳ. 7. — [5] Tant que le paganisme régna dans le monde, il retint la plus grande partie des peuples qui survécurent à l'époque de sa ruine, et les empêcha de s'adjoindre à la petite Eglise que Jésus-Christ avait jusques-là rassemblée du milieu des Juifs et des Gentils, et de contracter alliance avec Jésus-Christ. Mais lorsqu'il fut tombé et qu'il ne mit plus d'obstacle à la foi chrétienne, alors tous ces élus s'empressèrent de se réunir à Jésus-Christ, l'épouse se jeta dans les bras de l'époux. C'est pour cela qu'après la victoire, il est parlé du festin des noces de l'Agneau et de la préparation de l'épouse. Ensuite la victoire sur le paganisme est de nouveau représentée par une grande image (ỳ. 11-21.), en partie pour comprendre tous ensemble, dans un seul tableau, les jugements qui sont retombés sur l'empire païen, sur les faux prophètes et les prêtres des idoles, et tous leurs partisans ; en partie pour marquer que l'intime union avec Jésus-Christ, qui désormais, par rapport à tout le genre humain, ne sera plus troublée, est cependant inséparable de la lutte constante contre tout ce qui est opposé à Jésus-Christ, car Jésus-Christ aura toujours ses oppositions et ses ennemis, et qu'elle est couronnée d'une victoire complète dans le combat. Sur l'union nuptiale de Jésus-Christ avec les âmes qui lui appartiennent *voyez* le Cantique des Cantiques et son explication.

ỳ. 8. — [6] Litt. : d'un byssus. — *Voy. pl. h.* 18. note 19.

[7] l'état de justification, d'exemption du péché et de sanctification, — le vêtement du festin des noces. Voy. *Matth.* 22, 11.

ỳ. 9. — [8] Le festin des noces est préparé avec les ennemis immolés (ỳ. 17), ce qui signifie qu'il est le fruit du triomphe sur tous les ennemis du salut, c'est l'éternelle félicité.

Ces paroles de Dieu sont véritables [9].

10. Et je me prosternai à ses pieds pour l'adorer; mais il me dit : Gardez-vous bien de le faire; je suis serviteur de Dieu comme vous, et comme vos frères qui demeurent fermes dans la confession de Jésus. Adorez Dieu [10]; car l'esprit de prophétie est le témoignage de Jésus [11].

11. Et je vis le ciel ouvert, et voici un cheval blanc [12]; et celui qui était dessus s'appelait le Fidèle et le Véritable [13], qui juge, et qui combat justement.

12. Ses yeux étaient comme une flamme de feu; il avait sur la tête plusieurs diadèmes [14], et il portait écrit un nom que nul autre que lui ne connaît [15].

13. Et il était vêtu d'une robe teinte de sang [16], et il s'appelle le Verbe de Dieu [17].

14. Et les armées qui sont dans le ciel, le suivaient sur des chevaux

mihi : Hæc verba Dei vera sunt.

10. Et cecidi ante pedes ejus, ut adorarem eum. Et dicit mihi : Vide ne feceris : conservus tuus sum, et fratrum tuorum habentium testimonium Jesu. Deum adora. Testimonium enim Jesu est spiritus prophetiæ.

11. Et vidi cœlum apertum, et ecce equus albus, et qui sedebat super eum, vocabatur Fidelis, et Verax, et cum justitia judicat, et pugnat.

12. Oculi autem ejus sicut flamma ignis, et in capite ejus diademata multa, habens nomen scriptum, quod nemo novit nisi ipse.

13. Et vestitus erat veste aspersa sanguine : et vocatur nomen ejus, Verbum Dei.

14. Et exercitus qui sunt in cœlo, sequebantur eum in equis

---

[9] Cela, que les vainqueurs seront sauvés, c'est Dieu lui-même qui le dit; cela par conséquent se réalisera sans faute.

℣. 10. — [10] Ne le faites pas; je ne suis qu'un serviteur comme vous, et votre frère dans la foi, le vôtre, et celui de tous ceux qui ont le témoignage de Jésus-Christ, de ceux qui, par leurs paroles et par leurs actions, rendent témoignage de Jésus. Le culte d'adoration n'est dû qu'à Dieu.

[11] Rendre témoignage de Jésus-Christ est un don aussi sublime que celui de prophétie; car l'un et l'autre est l'opération d'un seul et même esprit, d'où il suit que nous sommes sous l'impulsion d'un esprit unique, que nous sommes égaux.

℣. 11. — [12] Symbole de la victoire (*Pl. h.* 6, 2.). *Comp. pl. h.* note 5.

[13] Jésus-Christ. *Voy. pl. h.* 3, 14.

℣. 12. — [14] car c'est un vainqueur qui s'est signalé par plusieurs victoires; le péché, l'enfer, la mort, le judaïsme, le paganisme, tout est abattu à ses pieds.

[15] Verbe de Dieu (℣. 13.). Aucun être fini ne connaît, ne comprend, ne conçoit le Verbe divin; il n'y a que Dieu qui puisse avoir l'idée de lui-même et se comprendre.

℣. 13. — [16] Signe de sa mort sanglante et propitiatoire.

[17] Voy. *Jean,* 1, 1.

albis, vestiti byssino albo et mundo.

15. Et de ore ejus procedit gladius, ex utraque parte acutus : ut in ipso percutiat gentes. Et ipse reget eas in virga ferrea : et ipse calcat torcular vini furoris iræ Dei omnipotentis.

16. Et habet in vestimento et in femore suo scriptum : Rex regum, et Dominus dominantium.

17. Et vidi unum Angelum stantem in sole, et clamavit voce magna, dicens omnibus avibus, quæ volabant per medium cœli : Venite, et congregamini ad cœnam magnam Dei :

18. ut manducetis carnes regum, et carnes tribunorum, et carnes fortium, et carnes equorum, et sedentium in ipsis, et carnes omnium liberorum, et servorum, et pusillorum, et magnorum.

19. Et vidi bestiam, et reges terræ, et exercitus eorum congre-

blancs [18], vêtues de fin lin blanc et pur [19].

15. Et il sortait de sa bouche une épée tranchante des deux côtés, pour frapper les nations [20] : car il les gouvernera avec une verge de fer, et c'est lui qui foule la cuve du vin de la fureur de la colère de Dieu tout-puissant [21].

16. Et il porte écrit sur son vêtement et sur sa cuisse [22] : Le Roi des rois, et le Seigneur des seigneurs.

17. Et je vis un Ange debout dans le soleil [23], et il cria d'une voix forte, en disant à tous les oiseaux qui volaient par le milieu de l'air [24] : Venez, et assemblez-vous pour être au grand souper de Dieu [25],

18. pour manger la chair des rois, et la chair des officiers de guerre, et la chair des puissants, et la chair des chevaux et de ceux qui sont montés dessus, et la chair de tous les hommes libres et esclaves, petits et grands.

19. Et je vis la bête et les rois de la terre et leurs armées assemblées, pour

---

ỳ. 14. — [18] car, ils triomphent avec lui.

[19] Litt. : de byssus blanc et pur. — *Voy. pl. h.* note 7.

ỳ. 15. — [20] Sa parole de vérité triomphe et juge (*Hébr.* 4, 12.).

[21] il exécute avec rigueur les jugements vengeurs de Dieu à l'égard de ses ennemis récalcitrants. Fouler le pressoir est la figure de l'extermination. Voy. *Isaï.* 63, 3.

ỳ. 16. — [22] sur ses vêtements et sur sa ceinture, c'est-à-dire tout son extérieur annonce le Monarque suprême.

ỳ. 17. — [23] L'Ange est placé dans le soleil, pour marquer que ce que l'Ange annonce, doit être connu de toute créature.

[24] Cette expression est employée, parce que la vision est placée dans les espaces du ciel.

[25] Les oiseaux de proie sont invités à se rassasier au souper de Dieu. Ils ne peut être question ici spécialement d'oiseaux de proie; ils entrent, comme figure, dans le tableau de la défaite qu'essuyent les ennemis de Dieu. Le jugement est appelé un souper, parce que les Orientaux ont coutume de prendre leur principal repas le soir.

faire la guerre à celui qui était sur le cheval, et à son armée.

gatos, ad faciendum prælium cum illo qui sedebat in equo, et cum exercitu ejus.

20. Et la bête fut prise, et avec elle le faux prophète qui avait fait des prodiges en sa présence, par lesquels il avait séduit ceux qui avaient reçu le caractère de la bête, et qui avaient adoré son image [26]. Ces deux furent jetés tout vivant dans l'étang brûlant de feu et de soufre.

20. Et apprehensa est bestia, et cum ea pseudopropheta : qui fecit signa coram ipso, quibus seduxit eos, qui acceperunt characterem bestiæ, et qui adoraverunt imaginem ejus. Vivi missi sunt hi duo in stagnum ignis ardentis sulphure :

21. Et le reste fut tué par l'épée qui sortait de la bouche de celui qui était sur le cheval; et tous les oiseaux du ciel se soulèrent de leur chair [27].

21. Et cæteri occisi sunt in gladio sedentis super equum, qui procedit de ore ipsius : et omnes aves saturatæ sunt carnibus eorum.

CHAPITRE XX.

Captivité de satan durant mille ans, et règne durant mille ans de Jésus-Christ avec les siens. La première résurrection. Satan est de nouveau relâché pour un peu de temps. Gog et Magog. Résurrection des corps. Jugement dernier.

1. Et je vis descendre du ciel un Ange qui avait la clef de l'abîme [1], et une grande chaîne à la main.

1. Et vidi Angelum descendentem de cœlo, habentem clavem abyssi, et catenam magnam in manu sua.

2. Et il prit le dragon, l'ancien ser-

2. Et apprehendit draconem,

ỳ. 20. — [26] Sur la bête et le faux prophète *voy. pl. h.* 13, 1. et suiv. et ỳ. 11. et suiv.

[27] Précipiter dans l'étang de feu et tuer avec le glaive, sont des figures de l'extermination totale du paganisme romain. Peut-être cela veut-il dire aussi que les auteurs des abominations du paganisme seront plus rigoureusement châtiés que ceux qui auront été simplement séduits. Il ne faut pas d'ailleurs omettre d'observer qu'il n'y a que le paganisme romain et le faux prophète, en tant qu'il en est le promoteur, qui sont abandonnés à leur perte. Un autre paganisme et un autre faux prophète paraîtront, selon la doctrine de l'Apôtre (2. *Thess.* 2.), à la fin des temps, dans la personne de l'Antechrist et dans son parti, comme les dernières tentatives de satan contre le royaume de Dieu. *Voy.* ch. 20.

ỳ. 1. — [1] le pouvoir d'ouvrir l'enfer.

serpentem antiquum, qui est diabolus et satanas, et ligavit eum per annos mille :

3. et misit eum in abyssum, et clausit, et signavit super illum, ut non seducat amplius gentes, donec consummentur mille anni : et post hæc oportet illum solvi modico tempore.

4. Et vidi sedes, et sederunt

pent, qui est le diable et satan, et l'enchaîna pour mille ans.

3. Et l'ayant jeté dans l'abîme, il le ferma, et le scella sur lui, afin qu'il ne séduisît plus les nations, jusqu'à ce que ces mille ans soient accomplis, après quoi il doit être délié pour un peu de temps [2].

4. Et je vis des trônes, et des per-

ŷ. 3. — [2] Le sens de cette figure est celui qui suit : Le paganisme romain ayant été aboli, le pouvoir de séduire les peuples comme il avait fait du temps du paganisme de Rome, a été enlevé à satan durant un espace de temps indéterminé. Mais aussitôt que cet espace de temps a été écoulé, le pouvoir qu'il avait auparavant lui a été rendu, toutefois seulement pour un peu de temps, « le paganisme romain ayant été aboli ». En effet, la vision dont il s'agit ici trouve sa place immédiatement après celle qui précède, et dans laquelle il est question de l'extinction du paganisme romain. Pour ce qui est de l'époque de son extinction, il y a à ce sujet diverses opinions. Quelques-uns la placent en l'an 313 après Jésus-Christ, qui fut celle où le culte des idoles succomba sous Constantin; d'autres reportent plus loin la chute définitive du paganisme. Comme le culte des idoles ne cessa pas subitement, il n'est pas possible de fixer avec précision le temps de sa chute. Depuis cette époque, satan est privé du pouvoir de séduire les hommes *comme auparavant*; en effet, les expressions lier, fermer et sceller, ne marquent pas plus la cessation totale de la puissance séductrice de satan, que son relâchement ne signifie un pouvoir illimité de sa part. Manifestement ces expressions ne sont mises que par comparaison avec le pouvoir que satan exerçait dans le paganisme, et elles veulent dire, dans un sens figuré, qu'il a été seulement dépouillé du pouvoir tel qu'il l'avait exercé sous le paganisme romain. Cette explication est de plus confirmée par l'histoire. A aucune époque, depuis la chute du paganisme, le christianisme n'a été universellement persécuté; jamais aucun prince n'a cherché à l'extirper là où il avait pris une fois un pied ferme; jamais le culte des idoles n'a été rétabli, ni jamais on ne vit renaître les abominations qui accompagnaient ce culte. Toutefois satan n'est pas resté entièrement inactif : en plus d'un endroit la foi chrétienne a été, même parmi les chrétiens, calomniée et persécutée, altérée par les hérésies; sa paix a été troublée par les guerres, un paganisme plus raffiné a pris la place du culte des idoles.—Le pouvoir de satan est limité pour un temps indéterminé. A la vérité le texte porte mille ans; mais ces mille ans ne sont qu'un nombre rond, et il n'en faudrait pas d'autre preuve que cette considération, que les derniers temps, la fin du monde, qui doit arriver après ces mille ans, demeurera toujours inconnue (*Matth.* 24, 36. *Marc*, 13, 32. *Act.* 1, 7.). Selon saint Augustin et les meilleurs Interprètes, sous cette locution sont compris les temps qui doivent s'écouler depuis la chute du paganisme jusqu'à la période qui marquera la fin du monde. Durant cette période finale, le pouvoir qu'avait satan lui sera rendu pour un peu de temps, et c'est ce dont il est parlé ŷ. 7.

sonnes qui s'assirent dessus, et la puissance de juger leur fut donnée; et les âmes de ceux qui ont eu la tête tranchée pour avoir rendu témoignage à Jésus, et pour la parole de Dieu, et qui n'ont point adoré la bête ni son image, ni reçu son caractère sur le front ou aux mains: et ils ont vécu et régné avec Jésus-Christ pendant mille ans[3].

5. Les autres morts ne sont rentrés dans la vie qu'après les mille ans accomplis[4]. C'est là la première résurrection[5].

super eas, et judicium datum est illis: et animas decollatorum propter testimonium Jesu, et propter verbum Dei, et qui non adoraverunt bestiam, neque imaginem ejus, nec acceperunt characterem ejus in frontibus, aut in manibus suis et vixerunt, et regnaverunt cum Christo mille annis.

5. Cæteri mortuorum non vixerunt, donec consummentur mille anni. Hæc est resurrectio prima.

ỳ. 4. — [3] Après que satan eut été enchaîné, le paganisme renversé, commença le règne de la foi chrétienne. Les Saints dans la gloire, spécialement les Saints martyrs, régnèrent et jugèrent avec Jésus-Christ durant l'espace de mille ans. Par ceux qui sont assis sur des trônes sont désignés, en général, tous les chrétiens qui étaient parvenus au salut; car la promesse de régner avec Jésus-Christ a été faite à tous les chrétiens (1. *Thess.* 2, 12.). Il est fait mention spéciale des Saints martyrs, parce qu'ils ont donné jusqu'à leur vie pour Jésus-Christ. C'est au ciel qu'est le règne et que s'exercent les fonctions de juges; car il n'y a que les âmes, les justes qui n'existent plus dans leurs corps, qui les exercent. Le règne consiste dans la participation au règne de Jésus-Christ. Jésus-Christ gouvernant, conduisant et protégeant son Eglise, les Saints prennent part à ce gouvernement, et quand, dans les occasions importantes pour notre salut, nous implorons leur protection, nécessairement leur intercession en notre faveur sera du plus grand poids, puisqu'ils règnent et gouvernent avec Jésus-Christ. Ce règne des âmes durera jusqu'à la période finale, où, après la victoire complète sur les dernières tentatives du paganisme, viendront la résurrection des corps et le jugement, et où, par conséquent, ce ne seront plus seulement les âmes, mais les âmes revêtues de leurs corps glorifiés qui régneront.

ỳ. 5. — [4] Litt.: Les autres morts n'ont point vécu jusqu'à ce que etc. — Les autres morts, les impies que la mort avait frappés, ceux qui étaient du parti de la bête, n'ont point vécu durant les mille ans, ils n'ont point vécu ni régné en âme avec Jésus-Christ dans le ciel; mais ils étaient morts et quant au corps et quant à l'âme, ils étaient privés de la vue de Jésus-Christ, exclus du ciel, réprouvés. Les mots « ils ne sont point rentrés dans la vie » sont l'opposé de ce qui est marqué dans le verset précédent: « ils ont vécu ». De même donc que cette dernière expression marque la vie bienheureuse des âmes des justes, cette privation de la vie marque également la mort malheureuse des âmes des méchants. Remarquez en outre que cette locution: « ils ne sont point rentrés dans la vie jusqu'à ce que etc. », ne signifie pas que ces morts, les mille ans une fois accomplis, aient recouvré la vie de l'âme; mais comme la particule « jusqu'à ce que », d'ordinaire dans le style biblique, ne marque pas la continuation de l'action au-delà du temps fixé, mais la nie absolument (Voy. *Matth.* 1, 25. note 24.), c'est également ici une négation de la vie bienheureuse des âmes à l'égard des morts dont il s'agit.

[5] Cette vie bienheureuse des âmes est la première résurrection de l'homme

6. Beatus, et sanctus, qui habet partem in resurrectione prima: in his secunda mors non habet potestatem: sed erunt Sacerdotes Dei et Christi, et regnabunt cum illo mille annis.

7. Et cum consummati fuerint mille anni, solvetur satanas de carcere suo, et exibit, et seducet gentes, quæ sunt super quatuor angulos terræ, Gog, et Magog, et congregabit eos in prælium, quorum numerus est sicut arena maris.

6. Heureux et saint est celui qui a part à la première résurrection [6]: la seconde mort n'aura point de pouvoir sur eux [7]; mais ils seront Prêtres de Dieu et de Jésus-Christ, et ils régneront avec lui pendant mille ans [8].

7. Et après que les mille ans seront accomplis, satan sera délié; et il sortira de sa prison, et il séduira les nations qui sont aux quatre coins du monde, Gog et Magog, et il les assemblera pour combattre. Leur nombre égalera celui du sable de la mer [9].

---

par rapport à l'âme, elle précède la seconde qui aura lieu au jugement, alors que le corps ressuscitera lui-même et se réunira à l'âme. C'est pareillement dans ce sens qu'il faut entendre le commentaire, quand il est question dans les notes sur saint Matthieu (24, 28-31.) d'une première et d'une seconde résurrection générale.

℣. 6. — [6] Celui-là peut être appelé bienheureux et saint, dont l'âme, après la mort du corps, va se réunir à Jésus-Christ dans le ciel, pour vivre, pour régner et pour juger avec lui. Entrent dans ce séjour bienheureux ces âmes qui, dès cette vie, ont véritablement vécu de la grâce de Dieu, et ont quitté ce monde en état de grâce : c'est pour cette raison que le Seigneur donne à cette vie de la grâce, même sur la terre, le nom de résurrection (*Jean*, 5, 25.), nom que lui donne également l'Apôtre saint Paul (*Ephés*. 5, 14.).

[7] La première mort est la mort du corps, la seconde mort est la mort de l'âme, l'éternelle damnation (*Pl. b.* 21, 8.). Celui qui vit avec Jésus-Christ, qui a commencé ici-bas à vivre en lui, et qui, dans la possession de cette vie, va paraître devant lui, celui-là, quoiqu'il meurt de la première mort, de la mort du corps, ne meurt pas de la mort de l'éternelle damnation, mais il sera Prêtre etc.

[8] mais au ciel ils participeront en âme, comme s'ils étaient Prêtres, Ministres de Dieu, au règne de Jésus-Christ, jusqu'à la dernière période des temps, où ils ressusciteront enfin, même quant au corps, et, environnés d'une gloire inaltérable, ils vivront et régneront durant toute l'éternité.

℣. 7. — [9] Lorsque la période finale fixée dans les décrets de Dieu sera venue, Dieu permettra que satan gagne un nombre prodigieux d'hommes parmi tous les peuples, jusqu'à l'emporter par leur moyen sur le christianisme et à obtenir la victoire. Sur les mille ans et l'expression « relâcher » *voy. pl. h.* ℣. 3. Les peuples qui sont aux quatre coins de la terre, ne sont pas précisément les peuples qui habitent aux extrémités les plus reculées de la terre, mais en général tous les peuples de la terre, de toutes les contrées qui sont sous le ciel, lesquels sont marqués par les quatre coins de la terre. Chez tous les peuples, même parmi les chrétiens, satan trouvera un nombre effroyable de partisans; car Jésus-Christ dit lui-même qu'au temps de son second avènement il

8. Et je les vis se répandre sur la terre, et environner le camp des saints, et la ville bien-aimée.

9. Mais Dieu fit descendre du ciel un feu qui les dévora; et le diable qui les séduisait fut jeté dans l'étang de feu et de soufre, où la bête

10. et le faux prophète seront tourmentés jour et nuit dans les siècles des siècles [10].

11. Et je vis un grand trône blanc, et quelqu'un assis dessus [11], devant la face duquel la terre et le ciel s'enfuirent; et il n'en resta pas même la place [12].

12. Et je vis les morts, grands et

8. Et ascenderunt super latitudinem terræ, et circuierunt castra sanctorum, et civitatem dilectam.

9. Et descendit ignis a Deo de cœlo, et devoravit eos: et diabolus, qui seducebat eos, missus est in stagnum ignis et sulphuris, ubi et bestia

10. et pseudopropheta cruciabuntur die ac nocte in sæcula sæculorum.

11. Et vidi thronum magnum candidum, et sedentem super eum, a cujus conspectu fugit terra et cœlum, et locus non est inventus eis.

12. Et vidi mortuos, magnos et

---

régnera une dépravation de mœurs presque générale (*Luc,* 17, 26-28.) et qu'il ne trouvera presque plus de foi (*Luc,* 18, 8.). Gog et Magog étaient des peuples des régions du Nord, où les Grecs plaçaient leur Scythie, des barbares entièrement sauvages (*Ezéch.* 38.). Ils ne sont pas ici nommés comme si c'étaient eux qui dussent opprimer l'Eglise de Dieu dans les derniers temps, mais ils sont là comme nom symbolique, figuratif des hordes antichrétiennes. Ces peuples se réunissent pour faire la guerre à l'Eglise de Dieu, ils concertent leur action pour extirper le christianisme de la terre. Comme suivant la doctrine de l'Apôtre, l'Antechrist apparaîtra à la fin des temps (2. *Thess.* 2.), il sera sans doute leur chef, et agira de concert avec eux et dans les mêmes intentions.

℣. 10. — [10] Le camp des Saints que les hordes antichrétiennes attaquent, est l'Eglise de Dieu sur terre. Quelle est la nature de ce combat? faut-il entendre par là une guerre purement spirituelle ou une guerre effective? la ville bien-aimée est-elle une ville existante, où la petite troupe des fidèles se rassemble, ou bien faut-il voir là-dessous seulement l'Eglise? que signifie le feu? faut-il le concevoir comme un feu réel ou seulement figuratif? tout cela doit être réservé à l'avenir; car les prophéties ne deviennent jamais parfaitement claires, que lorsque l'avenir qu'elles avaient pour objet, s'est réalisé. Le devoir du chrétien est de veiller, de bien observer les signes des temps, et de se tenir toujours prêt à l'avènement du Seigneur (Voy. *Matth.* 24.). Ce qu'il y a de très certain par rapport à la période finale, c'est qu'avant le dernier jugement, le peuple juif entrera dans l'Eglise (*Rom.* 11.). — Ici commence la scène qui forme la conclusion du livre et de la vision, la transformation de l'Eglise dans le royaume du ciel.

℣. 11. — [11] le juge du monde apparaissant dans sa majesté.

[12] la nature présente et visible disparut; car elle fut dévorée par le feu (2. *Pier.* 3, 10 et suiv.) et transformée en une nature nouvelle (*Pl. b.* 21, 1.).

pusillos, stantes in conspectu throni, et libri aperti sunt : et alius liber apertus est qui est vitæ : et judicati sunt mortui ex his quæ scripta erant in libris, secundum opera ipsorum ;

13. et dedit mare mortuos, qui in eo erant : et mors et infernus dederunt mortuos suos, qui in ipsis erant : et judicatum est de singulis secundum opera ipsorum.

14. Et infernus et mors missi sunt in stagnum ignis. Hæc est mors secunda.

15. Et qui non inventus est in libro vitæ scriptus, missus est in stagnum ignis.

petits[13], qui comparurent devant le trône : et des livres furent ouverts ; et puis on en ouvrit encore un autre qui est le livre de vie[14], et les morts furent jugés sur ce qui était écrit dans ces livres, selon leurs œuvres.

13. Et la mer rendit les morts qui étaient ensevelis dans ses eaux[15] : et la mort et l'enfer rendirent aussi les morts qu'ils avaient[16] ; et chacun fut jugé selon ses œuvres.

14. Et l'enfer et la mort furent jetés dans l'étang de feu[17]. C'est là la seconde mort[18].

15. Et celui qui ne fut pas trouvé écrit dans le livre de vie, fut jeté dans l'étang de feu[19].

℣. 12. — [13] tous les hommes morts, sans exception.

[14] des livres et un livre : c'est-à-dire beaucoup de livres où étaient écrites les œuvres du grand nombre des impies, un seul livre, où était le nombre beaucoup plus petit des justes. Image de la toute science de Dieu !

℣. 13. — [15] Peinture plus circonstanciée de la résurrection générale.

[16] La mort qui règne sur l'empire des morts, les tombeaux, rendit ses morts. La mort est représentée comme un dominateur. L'empire des morts est mis à la place des tombeaux, et les tombeaux, parce qu'ils se trouvent sur la terre, forment comme un antithèse par rapport à la mer.

℣. 14. — [17] La mort a cessé d'exister, elle a été précipitée dans les enfers, c'est-à-dire la mort désormais ne règne plus que dans les enfers.

[18] C'est là être précipité dans l'abîme de feu, c'est la damnation éternelle.

℣. 15. — [19] Il n'est pas hors de propos de rappeler, à la fin de ce chapitre, l'opinion hérétique du règne de mille ans, que l'hérésiarque Cérinthe souleva du temps même de l'Apôtre saint Jean, mais qui, de tout temps, a été rejetée par l'Eglise. Ce docteur de l'erreur soutenait qu'à la fin des temps Jésus-Christ reviendrait, et régnerait d'une manière visible durant mille ans sur la terre, que les justes qui seraient morts avant cette époque ressusciteraient avec leurs corps, et mèneraient, avec les chrétiens encore vivants, une vie pleine de mollesse et de volupté, afin de se dédommager des mortifications et de l'abnégation d'eux-mêmes qu'ils avaient été obligés de pratiquer avant l'avènement de Jésus-Christ. Après ce temps-là seulement, viendrait le jugement dernier. A côté de cette doctrine tout-à-fait étrangère au christianisme, affreuse, se forma, dès les temps de la primitive Eglise, une autre opinion touchant le règne de mille ans, laquelle, il est vrai, n'a pas été réprouvée précisément comme hérétique, mais qui néanmoins a été généralement reconnue comme erronée. Suivant cette opinion, la défaite de l'Antechrist serait suivie d'une résurrection des justes, même en corps, et tous ceux qui seraient encore alors dans la vie, y demeureraient, les bons, pour obéir à ceux qui

CHAPITRE XXI.

Renouvellement de toutes choses. La Jérusalem céleste.

1. Et je vis un ciel nouveau et une terre nouvelle. Car le premier ciel et la première terre avaient disparu, et la mer n'était plus[1].

2. Et moi, Jean, je vis la ville sainte, la nouvelle Jérusalem, qui venant de Dieu, descendait du ciel, parée comme une épouse qui se pare pour son époux[2].

1. Et vidi cœlum novum, et terram novam. Primum enim cœlum, et prima terra abiit, et mare jam non est.

2. Et ego Joannes vidi sanctam civitatem Jerusalem novam descendentem de cœlo a Deo, paratam, sicut sponsam ornatam viro suo.

---

seraient ressuscités comme à leurs princes, les méchants, afin de se voir vaincus par eux et de leur être assujettis. Jésus-Christ lui-même régnerait à Jérusalem en qualité de Roi, et avec lui les Apôtres, les Prophètes de l'ancienne Alliance et les Martyrs. Les mille ans accomplis, les saints sont traités en ennemis par les méchants, mais ces derniers sont dévorés par le feu du ciel. Après cela, suivent la résurrection générale et le jugement du monde. Ainsi pensèrent saint Justin, le martyr, saint Victorin, Tertullien, Lactance et plusieurs autres catholiques. Ce sentiment a contre lui, que la présence de Jésus-Christ sur la terre pendant mille ans, *est contraire* aux paroles expresses de l'Ecriture (*Act.* 3, 21.), suivant lesquelles Jésus-Christ ne quittera point le ciel avant la réparation de toutes choses, réparation qui ne peut être considérée comme accomplie avant le règne de mille ans, puisque les méchants font encore une fois la guerre à l'Eglise. En outre, le langage de saint Jean ỿ. 4. est formel, il ne parle que du règne des âmes, et point du tout de celui des justes existants dans leurs corps.

ỿ. 1. — [1] Après que l'ancienne création, la demeure du péché et de la misère, eut disparu (*Pl. h.* 20, 11.), saint Jean vit une nature transformée dans une état glorieux, qui était propre et destinée à être encore un séjour des bienheureux. Toute la nature était auparavant, à cause du péché, couverte d'un voile de tristesse, présentement elle est de nouveau dans la joie et ornée de vêtements éclatants. Comp. *Rom.* 8, 18-23. 2. *Pier.* 3, 5-7. La mer, cet élément inconstant, agité, n'existera plus.

ỿ. 2. — [2] Sens : Moi, Jean, je vis ensuite l'Eglise sainte des bienheureux dans tout l'éclat de sa gloire descendre près de moi. Cette descente n'eut lieu que pour la rendre bien visible aux yeux de l'Apôtre, séparée et dégagée de tous les autres objets célestes. L'Eglise du ciel apparaît sous la forme d'une ville sainte, et elle est appelée la nouvelle, la céleste Jérusalem, par opposition à la Jérusalem terrestre, qui, étant autrefois la cité principale du royaume de Dieu sur la terre, en était une faible image. Sa parure qui est celle d'une fiancée, est la figure de la sainteté. Ici commence la description de l'Eglise triomphante et de l'éternelle béatitude.

3. Et audivi vocem magnam de throno dicentem : Ecce tabernaculum Dei cum hominibus, et habitabit cum eis. Et ipsi populus ejus erunt, et ipse Deus cum eis erit eorum Deus :

4. et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum : et mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt.

5. Et dixit qui sedebat in throno : Ecce nova facio omnia. Et dixit mihi : Scribe, quia hæc verba fidelissima sunt, et vera.

6. Et dixit mihi : Factum est. Ego sum Alpha, et Omega : initium, et finis. Ego sitienti dabo de fonte aquæ vitæ gratis.

7. Qui vicerit, possidebit hæc, et ero illi Deus, et ille erit mihi filius.

8. Timidis autem, et incredulis, et execratis, et homicidis, et fornicatoribus, et veneficis, et idololatris, et omnibus mendacibus, pars illorum erit in stagno ardenti igne et sulphure : quod est mors secunda.

9. Et venit unus de septem Angelis habentibus phialas plenas septem plagis novissimis, et locutus est mecum, dicens : Veni,

3. Et j'entendis une grande voix qui venait du trône, et qui disait : Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes ; et il demeurera avec eux, et ils seront son peuple, et Dieu demeurant lui-même au milieu d'eux, sera leur Dieu.

4. Et Dieu essuiera toutes les larmes de leurs yeux, et la mort ne sera plus. Et il n'y aura plus là ni pleurs, ni cris, ni afflictions, parce que le premier état sera passé.

5. Et celui qui était assis sur le trône, dit : Je vais faire toutes choses nouvelles [3]. Et il me dit : Ecrivez : Ces paroles sont très-certaines et véritables.

6. Et il me dit : Tout est accompli [4]. Je suis l'Alpha et l'Omega, le commencement et la fin [5]. Je donnerai gratuitement à boire de la source d'eau vive à celui qui a soif [6].

7. Celui qui sera victorieux possédera ces choses [7], et je serai son Dieu, et il sera mon fils.

8. Mais pour ce qui est des timides [8] et des incrédules, des exécrables et des homicides, des fornicateurs, des empoisonneurs, des idolâtres, et de tous les menteurs, leur partage sera dans l'étang brûlant de feu et de soufre, qui est la seconde mort.

9. Et il vint un des sept Anges qui tenaient les sept coupes pleines des sept dernières plaies, et il me parla et me dit : Venez, et je vous montrerai

---

℣. 5. — [3] une vie nouvelle, de nouvelles joies.

℣. 6. — [4] Tout ce qui a été promis est déjà accompli ; cela arrivera aussi sûrement que si c'était déjà passé en réalité (*Pl. h.* 16, 17.).

[5] Je suis l'Eternel ; ce que je promets, est déjà accompli ; car à mon égard l'avenir et le présent ne sont qu'un seul et même instant.

[6] Sur les eaux vives voy. *Jean*, 4, 10. 7, 37.

℣. 7. — [7] la félicité et la gloire dans le ciel.

℣. 8. — [8] Ceux qui n'ont pas assez de courage pour vaincre.

l'Epouse, qui a l'Agneau pour Epoux. *Pl. h.* 19, 7.

10. Et il me transporta en esprit sur une grande et haute montagne, et il me montra la ville, la sainte Jérusalem qui descendait du ciel, *venant* de Dieu,

11. illuminée de la clarté de Dieu; et la lumière qui l'éclairait était semblable à une pierre précieuse, à une pierre de jaspe transparente comme du crystal [9].

12. Et elle avait une grande et haute muraille, où il y avait douze portes et douze Anges, un à chaque porte; et il y avait des noms écrits, qui étaient les noms des douze tribus des enfants d'Israël [10].

13. Il y avait trois portes à l'Orient, trois portes au Septentrion, trois portes au Midi, et trois portes à l'Occident [11].

14. Et la muraille avait douze fondements, sur lesquels *étaient écrits* les noms des douze Apôtres de l'Agneau [12].

15. Et celui qui parlait avec moi avait une canne d'or pour mesurer la ville, les portes et la muraille [13].

et ostendam tibi sponsam, uxorem Agni.

10. Et sustulit me in spiritu in montem magnum et altum, et ostendit mihi civitatem sanctam Jerusalem descendentem de cœlo a Deo,

11. habentem claritatem Dei: et lumen ejus simile lapidi pretioso tanquam lapidi jaspidis, sicut crystallum.

12. Et habebat murum magnum et altum, habentem portas duodecim: et in portis Angelos duodecim, et nomina inscripta, quæ sunt nomina duodecim tribuum filiorum Israel.

13. Ab Oriente portæ tres, et ab Aquilone portæ tres, et ab Austro portæ tres, et ab Occasu portæ tres.

14. Et murus civitatis habens fundamenta duodecim, et in ipsis duodecim nomina duodecim Apostolorum Agni.

15. Et qui loquebatur mecum, habebat mensuram arundineam auream, ut metiretur civitatem, et portas ejus, et murum;

ỷ. 11. — [9] Dieu la pénétrait en quelque manière, elle resplendissait de l'éclat de la divinité.

ỷ. 12. — [10] Un mur élevé environne la cité, en défend l'entrée aux indignes, et des Anges en font la garde. Les portes portent le nom des douze tribus d'Israël, qui formaient l'assemblée des élus sur la terre, et qui, pour cette raison, donnent leur nom aux élus dans le ciel.

ỷ. 13. — [11] C'était un carré parfait! Symbole de la perfection.

ỷ. 14. — [12] Les Apôtres sont appelés les pierres fondamentales, parce qu'ils sont les fondements de la foi chrétienne parmi tous les peuples.

ỷ. 15. — [13] L'Ange mesure la ville; cela signifie deux choses: la première, que le nombre des élus, de ceux qui ont coopéré à la grâce de Dieu, a été prévu de toute éternité; la seconde, que chacun des élus atteint une mesure déterminée de sainteté et de justice.

16. et civitas in quadro posita est, et longitudo ejus tanta est quanta et latitudo : et mensus est civitatem de arundine aurea per stadia duodecim millia : et longitudo, et altitudo, et latitudo ejus, æqualia sunt.

17. Et mensus est murum ejus centum quadraginta quatuor cubitorum, mensura hominis, quæ est Angeli.

18. Et erat structura muri ejus ex lapide jaspide : ipsa vero civitas, aurum mundum simile vitro mundo.

19. Et fundamenta muri civitatis, omni lapide pretioso ornata. Fundamentum primum, jaspis : secundum, sapphirus : tertium, chalcedonius : quartum, smaragdus :

20. quintum, sardonix : sextum, sardius : septimum, chrysolythus : octavum, beryllus : nonum, topazius : decimum, chrysoprasus : undecimum, hya-

16. Or la ville est bâtie en carré, et elle est aussi longue que large. Et il mesura la ville avec sa canne, et il la trouva de douze mille stades; et la longueur, la largeur, et la hauteur en sont égales [14].

17. Et il en mesura la muraille qui était de cent quarante-quatre coudées[15] de mesure d'homme, qui était celle de l'Ange [16].

18. Et cette muraille était bâtie de jaspe [17], et la ville était d'un or pur, semblable à du verre très-clair [18].

19. Et les fondements de la muraille de la ville étaient ornés de toutes sortes de pierres précieuses. Le premier fondement était de jaspe[19], le second de saphir[20], le troisième de calcédoine[21], le quatrième d'émeraude [22],

20. le cinquième de sardonix [23], le sixième de sardoine [24], le septième de chrysolythe [25], le huitième de béryl [26], le neuvième de topaze [27], le dixième de chrysoprase [28], le onzième d'hya-

---

ỳ. 16.—[14] La ville formait un cube parfait,—nouvelle image de la perfection !

ỳ. 17. — [15] en hauteur (*a*).

[16] que l'Ange avait.

ỳ. 18. — [17] Le jaspe était ci-dessus ỳ. 11. la figure de la gloire divine; c'est cette gloire qui environne et protége la cité.

[18] Image de la pureté et de la sainteté des habitants du ciel.

ỳ. 19. — [19] une pierre précieuse d'un rouge de feu.

[20] bleu.

[21] bleu de ciel.

[22] vert.

ỳ. 20. — [23] mêlé de rouge et de blanc.

[24] d'un rouge vif.

[25] vert.

[26] vert-pâle.

[27] jaune.

[28] verdâtre.

(*a*) Elle était aussi haute que longue et large ỳ. 16.

cinthe [29], le douzième d'améthyste [30].

21. Or les douze portes étaient douze perles, et chaque porte était faite de l'une de ces perles [31], et la place de la ville était d'un or pur comme du ver transparent.

22. Et je ne vis point de temple dans la ville, parce que le Seigneur Dieu tout-puissant et l'Agneau en est le temple.

23. Et cette ville n'a point besoin d'être éclairée par le soleil ou par la lune, parce que c'est la lumière de Dieu qui l'éclaire, et que l'Agneau en est la lampe.

24. Et les nations marcheront à la faveur de sa lumière, et les Rois de la terre y porteront leur gloire et leur honneur [32].

25. Et ses portes ne se fermeront point chaque jour [33], parce qu'il n'y aura point là de nuit.

26. Et on y apportera la gloire et l'honneur des nations.

27. Il n'y entrera rien de souillé, ni aucun de ceux qui commettent l'abo-

cinthus : duodecimum, amethystus.

21. Et duodecim portæ, duodecim margaritæ sunt, per singulas : et singulæ portæ erant ex singulis margaritis : et platea civitatis aurum mundum, tanquam vitrum perlucidum.

22. Et templum non vidi in ea. Dominus enim Deus omnipotens templum illius est, et Agnus.

23. Et civitas non eget sole, neque luna, ut luceant in ea; nam claritas Dei illuminavit eam, et lucerna ejus est Agnus.

24. Et ambulabunt gentes in lumine ejus : et reges terræ afferent gloriam suam et honorem in illam.

25. Et portæ ejus non claudentur per diem : nox enim non erit illic.

26. Et afferent gloriam et honorem gentium in illam.

27. Non intrabit in eam aliquod coinquinatum, aut abomi-

---

[29] d'un rouge jaune.

[30] violet. Comme la lumière se divise en diverses couleurs, de même l'Esprit de grâce se divise en divers dons, dont les élus sont ornés, les uns d'une manière, les autres d'une autre. Un Interprète dit élégamment : La pierre précieuse est un symbole plein de charme. Les pierres de cette nature sont plus durables que le caillou et les métaux. Elles bravent le temps, ce destructeur souverain de tout ce qui est périssable; elles tiennent peu de place dans l'espace. Elles s'abreuvent de la plus subtile de toutes les choses inanimées, de la lumière, et elles la font ensuite rayonner par torrents en couleurs éclatantes. Image des âmes parfaites, qui s'abreuvent de la lumière de l'éternelle vérité, et qui s'embrasent des feux de l'amour éternel.

℣. 21. — [31] Par conséquent il n'y a que ce qui est en même temps noble et humble qui ait accès dans la Cité.

℣. 24. — [32] Tous les peuples qui seront parvenus à la foi, porteront dans cette cité la gloire que la foi leur aura acquise, ils seront du nombre de ses bienheureux habitants.

℣. 25. — [33] car il y régnera une paix et une sécurité inaltérables.

nationem faciens, et mendacium, nisi qui scripti sunt in libro vitæ Agni.

mination ou le mensonge, mais seulement ceux qui sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau.

CHAPITRE XXII.

L'eau de la vie, l'arbre de vie. Règne éternel de Dieu avec les siens. Conclusion.

1. Et ostendit mihi fluvium aquæ vitæ, splendidum tanquam chrystallum, procedentem de sede Dei et Agni.

2. In medio plateæ ejus, et ex utraque parte fluminis lignum vitæ, afferens fructus duodecim, per menses singulos reddens fructum suum, et folia ligni ad sanitatem gentium.

3. Et omne maledictum non erit amplius : sed sedes Dei et Agni in illa erunt, et servi ejus servient illi.

4. Et videbunt faciem ejus : et nomen ejus in frontibus eorum.

5. Et nox ultra non erit : et non egebunt lumine lucernæ, neque lumine solis, quoniam Dominus Deus illuminabit illos, et regnabunt in sæcula sæculorum.

6. Et dixit mihi : Hæc verba fidelissima sunt, et vera. Et Dominus Deus spiritus Prophetarum misit Angelum suum ostendere

1. Et il me montra un fleuve d'eau vive, clair comme du crystal, qui coulait du trône de Dieu et de l'Agneau [1].

2. Au milieu de la place de la ville, des deux côtés de ce fleuve, était l'arbre de vie, qui porte douze fruits, et donne son fruit chaque mois; et les feuilles de cet arbre sont pour guérir les nations [2].

3. Et il n'y aura plus de malédiction, mais le trône de Dieu et de l'Agneau y sera, et ses serviteurs le serviront.

4. Et ils verront sa face, et ils porteront son nom sur le front [3].

5. Et il n'y aura plus de nuit; et ils n'auront point besoin de lampe, ni de la lumière du soleil, parce que le Seigneur Dieu les éclairera; et ils régneront dans les siècles des siècles.

6. Et il me dit : Ces paroles sont très-certaines et véritables; et le Seigneur, le Dieu des esprits des Prophètes a envoyé son Ange, pour décou-

---

ỳ. 1. — [1] Le fleuve de la vie, de l'éternelle félicité, que Dieu par son Esprit fait couler dans tous les élus (Voy. *Ezéch.* 47, 8.).

ỳ. 2. — [2] L'arbre de vie, qui, dans le principe, était dans le paradis terrestre, se trouve ici avec des qualités plus glorieuses et plus excellentes encore : il porte des fruits qui ne passent point, et tout en lui est bénédiction. Voy. *Ezéch.* 47, 12. Il est en outre la figure de l'éternelle félicité.

ỳ. 4. — [3] ils lui appartiendront, ils seront avec lui dans l'union et la familiarité la plus intime.

vrir à ses serviteurs ce qui doit arriver dans peu de temps.

7. Et voilà que je viens bientôt. Heureux celui qui garde les paroles de la prophétie de ce livre [4].

8. C'est moi, Jean, qui ai entendu et qui ai vu toutes ces choses. Et après les avoir entendues et les avoir vues, je me jetai aux pieds de l'Ange qui me les montrait, pour l'adorer.

9. Mais il me dit : Gardez-vous bien de le faire ; car je suis serviteur de Dieu comme vous, et comme vos frères les Prophètes, et comme ceux qui garderont les paroles de la prophétie de ce livre. Adorez Dieu.

10. Et il me dit : Ne scellez point les paroles de la prophétie de ce livre [5]; car le temps est proche [6].

11. Que celui qui commet l'injustice, la commette encore; que celui qui est souillé, se souille encore; que celui qui est juste, se justifie encore ; et que celui qui est saint, se sanctifie encore [7].

12. Voilà que je viens bientôt; et j'ai ma récompense avec moi pour rendre à chacun selon ses œuvres.

13. Je suis l'Alpha et l'Oméga, le premier et le dernier, le commencement et la fin. *Pl. h.* 1, 8.

14. Heureux ceux qui lavent leurs vêtements dans le sang de l'Agneau, afin qu'ils aient droit à l'arbre de vie, et

servis suis quæ oportet fieri cito.

7. Et ecce venio velociter. Beatus, qui custodit verba prophetiæ libri hujus.

8. Et ego Joannes, qui audivi, et vidi hæc. Et postquam audissem, et vidissem, cecidi ut adorarem ante pedes Angeli, qui mihi hæc ostendebat :

9. et dixit mihi : Vide ne feceris : conservus enim tuus sum, et fratrum tuorum Prophetarum, et eorum qui servant verba prophetiæ libri hujus : Deum adora.

10. Et dicit mihi : Ne signaveris verba prophetiæ libri hujus : tempus enim prope est.

11. Qui nocet, noceat adhuc : et qui in sordibus est, sordescat adhuc : et qui justus est, justificetur adhuc : et sanctus, sanctificetur adhuc.

12. Ecce venio cito, et merces mea mecum est, reddere unicuique secundum opera sua.

13. Ego sum Alpha et Omega, primus, et novissimus, principium, et finis.

14. Beati, qui lavant stolas suas in sanguine Agni : ut sit potestas eorum in ligno vitæ, et

---

℣. 7. — [4] celui qui grave dans son cœur le contenu de cette prophétie, et se tient toujours préparé à mon second avènement.

℣. 10. — [5] Ne les tenez point secrètes.

[6] leur accomplissement ne tardera pas d'arriver.

℣. 11. — [7] Pour celui qui ne fait pas attention à cette prophétie, mais qui veut demeurer incrédule et méchant, il peut être méchant à ses propres risques, le jugement et le châtiment viendront. Celui qui est impur, et qui veut demeurer dans sa fange, peut le faire, il est averti, Dieu n'est pas responsable de sa perte. Que les Justes et les Saints au contraire travaillent à se sanctifier de plus en plus; car leur récompense ne se fera pas non plus attendre.

per portas intrent in civitatem.

15. Foris canes, et venefici, et impudici, et homicidæ, et idolis servientes, et omnis qui amat et facit mendacium.

16. Ego Jesus misi Angelum meum, testificari vobis hæc in Ecclesiis. Ego sum radix et genus David, stella splendida et matutina.

17. Et spiritus et sponsa dicunt : Veni. Et qui audit, dicat : Veni. Et qui sitit, veniat : et qui vult, accipiat aquam vitæ, gratis.

18. Contestor enim omni audienti verba prophetiæ libri hujus : Si quis apposuerit ad hæc, apponet Deus super illum plagas scriptas in libro isto.

19. Et si quis diminuerit de verbis libri prophetiæ hujus, auferet Deus partem ejus de libro vitæ, et de civitate sancta, et de his quæ scripta sunt in libro isto.

20. Dicit qui testimonium perhibet istorum. Etiam venio

qu'ils entrent dans la ville par les portes.

15. Dehors les chiens [8], les empoisonneurs, les impudiques, les homicides et les idolâtres, et quiconque aime et fait le mensonge.

16. Moi Jésus, j'ai envoyé mon Ange pour vous rendre témoignage de ces choses dans les Eglises [9]. Je suis le rejeton et le fils de David [10], l'étoile brillante, l'étoile du matin [11].

17. Et l'Esprit et l'Epouse disent : Venez. Que celui qui entend, dise : Venez. Que celui qui a soif, vienne; et que celui qui le veut, reçoive gratuitement l'eau de la vie [12].

18. Je déclare à tous ceux qui entendront les paroles de la prophétie de ce livre, que si quelqu'un y ajoute quelque chose, Dieu le frappera des plaies qui sont écrites dans ce livre.

19. Et que si quelqu'un retranche quelque chose des paroles du livre de cette prophétie, Dieu l'effacera du livre de vie, l'exclura de la ville sainte, et ne lui donnera part à rien de ce qui est écrit dans ce livre.

20. Celui qui rend témoignage de ces choses dit : Certainement je viens

---

ỷ. 15. — [8] les méchants, les hommes qui aiment à déchirer leurs semblables.

ỷ. 16. — [9] afin que vous rendiez témoignage de tout cela dans les églises.

[10] Litt. : Je suis la racine et le rejeton de David, — la racine, en tant qu'il est le Créateur et la source de la vie; le rejeton, en tant qu'il descendait de David, et qu'il était la fleur et la couronne de la race, par laquelle la postérité terrestre de David est devenue une postérité spirituelle.

[11] avec laquelle apparaît un nouveau jour.

ỷ. 17. — [12] Le Saint-Esprit et son Epouse qu'il anime, toute l'assemblée des fidèles crient à Jésus, l'étoile du matin : Venez! Ils soupirent après le temps où le royaume de Dieu apparaîtra dans sa gloire. — Et que quiconque entend les paroles de Jésus qui sont dans ce livre, soupire également après lui, et crie : Venez! Et que quiconque a soif de la félicité, cherche dans la foi chrétienne l'eau de la vie. — Il la reçoit gratuitement.

bientôt. Amen [13]. Venez, Seigneur Jésus [14].

21. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.

cito : Amen. Veni Domine Jesu.

21. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

ỷ. 20. — [13] Pour conclusion, Jésus rend encore une fois témoignage qu'il viendra bientôt, et il y ajoute l'Amen confirmatif.

[14] Ces paroles sont de l'Apôtre. *Voy.* note 19.

FIN DU TOME DIXIÈME ET DERNIER.

TABLE
DES ÉPITRES ET ÉVANGILES

QUI SE DISENT DANS L'ÉGLISE PENDANT TOUTE L'ANNÉE

SELON LE BRÉVIAIRE ROMAIN.

Le premier chiffre dans cette Table marque le chapitre, et les deux autres marquent les versets où commence et finit chaque Epître et Evangile.

PROPRE DU TEMPS.

L'AVENT.

I. Dimanche.

Epître, Rom. c. 13. depuis le verset 11. jusqu'au 14. quelquefois le dernier verset ne se trouve que commencé.
Ev. Luc, 21, 25. 33.

II. Dimanche.

Ep. Rom. 15, 4. 13.
Ev. Matth. 11, 2. 10.

III. Dimanche.

Ep. Philip. 4, 4. 7.
Ev. Jean, 1, 19. 28.

Mercredi des Quatre-Temps.

1. Leç. Isa. 2, 2. 5.
2. Leç. Isa. 7, 10. 15.
Ev. Luc, 1, 26. 38.

Vendredi des Quatre-Temps.

Leç. Isa. 11, 1. 5.
Ev. Luc, 1, 38. 47.

Samedi des Quatre-Temps.

1. Leç. Isa. 19, 20. 22.
2. Leç. Isa. 35, 1. 7.
3. Leç. Isa. 40, 9. 11.
4. Leç. Isa. 45, 1. 9.
5. Leç. Dan. 3, 49. 51.
Ep. 2. Thess. 2, 1. 8.
Ev. Luc, 3, 1. 6.

IV. Dimanche.

Ep. 1. Cor. 4, 1. 5.
Ev. Luc, 3, 1. 6.

Veille de Noël.

Ep. Rom. 1, 1. 6.
Ev. Matth. 1, 18. 21.

Noël, Messe de minuit.

Ep. Tite, 2, 11. 15.
Ev. Luc, 2, 1. 14.

Messe du point du jour.

Ep. Tite, 3, 4. 7.
Ev. Luc, 2, 15. 20.

Messe du jour.

Ep. Heb. 1, 1. 12.
Ev. Jean, 1, 1. 14.

Saint Etienne, premier Martyr.

Leç. Act. 6, 8. 10. et 7, 54. 59.
Ev. Matth. 23, 34. 39.

S. Jean l'Evangéliste.

Leç. Eccl. 15, 1. 6.
Ev. Jean, 21, 19. 24.

Saints Innocents.

Leç. Apoc. 14, 1. 5.
Ev. Matth. 2, 13. 18.

S. Thomas, Archevêque de Cantorbéry.

Ep. Heb. 5, 1. 6.
Ev. Jean. 10, 11. 16.

Dimanche dans l'octave de Noël.

Ep. Gal. 4, 1, 7.
Ev. Luc, 2, 33. 40.

Octave de Noël.

Ep. Tite, 3, 4. 7.
Ev. Luc, 2, 15. 20.

31 *Décembre, S. Sylvestre, Pape.*

Ep. 2. Tim. 4, 1. 8.
Ev. Luc, 12, 35. 40.

Circoncision de Jésus-Christ.

Ep. Tite, 2, 11. 15.
Ev. Luc, 2, 21.

Veille des Rois, ou *de l'Epiphanie.*

Ep. Gal. 4, 1. 7.
Ev. Matth. 2, 19. 23.

Jour de l'Epiphanie.

Leç. Isa. 60, 1. 6.

Ev. Matth. 2, 1. 12.

Dim. dans l'octave des Rois.

Ep. Rom. 12, 1. 5.
Ev. Luc, 2, 42. 52.

Octave de l'Epiphanie.

Leç. Isa. 60, 1. 6.
Ev. Jean, 1, 29. 34.

II. Dim. après l'Epiphanie.

Ep. Rom. 12, 6. 16.
Ev. Jean, 2, 1. 11.

III. Dim. après l'Epiphanie.

Ep. Rom. 12, 16. 21.
Ev. Matth. 8, 1. 13.

IV. Dim. après l'Epiphanie.

Ep. Rom. 13, 8. 10.
Ev. Matth. 8, 23. 27.

V. Dim. après l'Epiphanie.

Ep. Coloss. 3, 12. 17.
Ev. Matth. 13, 24. 30.

VI. Dim. après l'Epiphanie.

Ep. 1. Thess. 1, 2. 10.
Ev. Matth. 13, 31. 35.

Dim. de la Septuagésime.

Ep. 1. Cor. 9, 24. 27. et 10, 1. 5.
Ev. Matth. 20, 1. 16.

Dim. de la Sexagésime.

Ep. 2. Cor. 11, 19. 33. et 12, 1. 9.
Ev. Luc, 8, 4. 15.

Dim. de la Quinquagésime.

Ep. 1. Cor. 13, 1. 13.
Ev. Luc, 18, 31. 43.

Mercredi des Cendres.

Leç. Joël, 2, 12. 20.
Ev. Matth. 6, 16. 21.

Jeudi.

Leç. Isa. 38, 1. 6.
Ev. Matth. 8, 5. 13.

Vendredi.

Leç. Isa. 58, 1. 9.
Ev. Matth. 5, 43. 48. et 6, 1. 4.

Samedi.

Leç. Isa. 58, 9. 14.
Ev. Marc, 6, 47. 56.

I. Dim. de Carême.

Ep. 2. Cor. 6, 1. 10.
Ev. Matth. 4, 1. 11.

Lundi.

Leç. Ezéch. 34, 11. 16.
Ev. Matth. 25, 31. 46.

Mardi.

Leç. Isa. 55. 6. 12.

Ev. Matth. 21, 10. 17.

Mercredi des Quatre-Temps.

1. Leç. Exode, 24, 12. 18.
2. Leç. 3. liv. des Rois, 19, 3. 8.
Ev. Matth. 12, 38. 50.

Jeudi.

Leç. Ezech. 18, 1. 9.
Ev. Matth. 15, 21. 28.

Vendredi des Quatre-Temps.

Leç. Ezéch. 18, 20. 28.
Ev. Jean, 5, 1. 15.

Samedi des Quatre-Temps.

1. Lect. 5. *Moys.* 26, 12. 19.
2. Lect. 5. *Moys.* 11, 22. 25.
3. Leç. 2. l. des Mach. 1, 23. 27.
4. Leç. Eccl. 36, 1. 10.
5. Leç. Dan. 3, 49. 51.
Ep. 1. Thess. 5, 14. 23.
Ev. Matth. 17, 1. 9.

II. Dim. de Carême.

Ep. 1. Thess. 4, 1. 7.
Ev. Math. 17, 1. 9.

Lundi.

Leç. Dan. 9, 15. 19.
Ev. Jean, 8, 21. 29.

Mardi.

Leç. 3. liv. des Rois, 17, 8. 16.
Ev. Math. 23, 1. 12.

Mercredi.

Leç. Esther, 13, 8. 17.
Ev. Matth. 20, 17. 28.

Jeudi.

Leç. Jérém. 17, 5. 10.
Ev. Luc, 16, 19. 31.

Vendredi.

Lect. 1. *Moys.* 37, 6. 22.
Ev. Matth. 21, 33. 46.

Samedi.

Lect. 1. *Moys.* 27, 6. 40.
Ev. Luc, 15, 11. 31.

III. Dim. de Carême.

Ep. Ephés. 5, 1. 9.
Ev. Luc. 11, 14. 26.

Lundi.

Leç. 4. liv. des Rois, 5, 1. 15.
Ev. Luc, 4, 23. 30.

Mardi.

Leç. 4. liv. des Rois, 4, 1. 7.
Ev. Matth. 18, 15 22.

Mercredi.

Lect. 2. *Moys*. 20, 12. 24.
Ev. Matth. 15, 1. 20.

Jeudi.

Leç. Jérém. 7, 1. 7.
Ev. Luc. 4, 38. 44.

Vendredi.

Lect. 4. *Moys*. 20, 2. 12.
Ev. Jean, 4, 5. 42.

Samedi.

Leç. Dan. 13, 1. 62.
Ev. Jean, 8, 1. 11.

IV. Dim. de Carême.

Ep. Gal. 4, 22. 31.
Ev. Jean, 6, 1. 15.

Lundi.

Leç. 3. liv. des Rois, 3, 16. 28.
Ev. Jean, 2, 13. 25.

Mardi.

Lect. 2. *Moys*. 32, 7. 14.
Ev. Jean, 7, 14. 31.

Mercredi.

1. Leç. Ezéch. 36, 23. 28.
2. Leç. Isa. 1, 16. 19.
Ev. Jean, 9, 1. 38.

Jeudi.

Leç. 4. liv. des Rois, 4, 25. 38.
Ev. Luc, 7, 11. 16.

Vendredi

Leç. 3. liv. des Rois, 17, 17. 24.
Ev. Jean, 11, 1. 45.

Samedi.

Leç. Isa. 49, 8. 15.
Ev. Jean, 8, 12. 20.

Le Dim. de la Passion.

Ep. Heb. 9, 11. 15.
Ev. Jean, 8, 46. 59.

Lundi.

Leç. Jonas, 3, 1. 10.
Ev. Jean, 7, 32. 39.

Mardi.

Leç. Dan. 14, 27. 42.
Ev. Jean, 7, 1. 13.

Mercredi.

Lect. 3. *Moys*. 19, 1. 2. 11. 19.
Ev. Jean, 10, 22. 38.

Jeudi.

Leç. Dan. 3, 34. 45.
Ev. Luc, 7, 36. 50.

Vendredi.

Leç. Jérém. 17, 13. 18.
Ev. Jean, 11, 47. 54.

Samedi.

Leç. Jérém. 18, 18. 23.
Ev. Jean, 12, 10. 36.

Le Dimanche des Rameaux.

A la bénédiction des Palmes.
Leç. 2. *Moys*. 15, 27. et 16, 1. 7.
Ev. Matth. 21, 1. 9.

A la Messe.

Ep. aux Philip. 2, 5. 11
Passion Matth. ch. 26, et 27.

Lundi Saint.

Leç. Isa. 50, 5. 10.
Ev. Jean, 12, 1. 9.

Mardi Saint.

Leç. Jérém. 11, 18. 20.
Passion, Marc, ch. 14 et 15.

Mercredi Saint.

1. Leç. Isa. 62, 11. 12. et 63, 1. 7.
2. Leç. Isa. 53, 1. 12.
Passion, Luc, ch. 22. et 23. jusqu'au verset 53.

Jeudi Saint.

Ep. 1 Cor. 11, 20. 32.
Ev. Jean, 13, 1. 15.

Vendredi Saint.

1. Leç. Osée, 6, 1. 6.
2. Leç. 2. *Moys*. 12, 2. 11.
Passion, Jean, ch. 18 et 19.

Samedi Saint.

Ep. Coloss. 3, 1. 4.
Ev. Matth. 8, 1. 7.

Jour de Pâques.

Ep. 1. Cor. 5, 7. 8.
Ev. Marc, 16, 1. 7.

Lundi.

Leç. Act. des Ap. 10, 37. 43.
Ev. Luc. 24, 13. 35.

Mardi.

Leç. Act. 13, 26. 33.
Ev. Luc, 24, 36. 47.

Mercredi.

Leç. Act. 3, 13. 19.
Ev. Jean, 21, 1. 14.

Jeudi.

Leç. Act. 8, 26. 40.
Ev. Jean, 20, 11. 18.

Vendredi.

Ep. 1. Pierre, 3, 18. 22.

Ev. Matth. 28, 16. 20.

Samedi.

Ep. 1. Pierre, 2, 1. 10.
Ev. Jean, 20, 1. 9.

Le Dim. de Quasimodo.

Ep. 1. Jean, 5, 4. 10.
Ev. Jean, 20, 19. 31.

II. Dim. après Pâques.

Ep. 1. Pierre, 2, 21. 25.
Ev. Jean, 10, 11. 16.

III. Dim. après Pâques.

Ep. 1. Pierre, 2, 11. 18.
Ev. Jean, 16, 16. 22.

IV. Dim. après Pâques.

Ep. Jacq. 1, 17. 21.
Ev. Jean, 16, 5. 14.

V. Dim. après Pâques.

Ep. Jacq. 1, 22. 27.
Ev. Jean, 16, 23. 30.

Lundi des Rogations.

Ep. Jacq. 5, 16. 20.
Ev. Luc, 11, 5. 13.

Veille de l'Ascension.

Ep. Eph. 4, 7. 13.
Ev. Jean, 17, 1. 11.

L'Ascension.

Leç. Act. 1, 1. 11.
Ev. Marc, 16, 14. 20.

Dim. dans l'oct. de l'Ascension.

Ep. 1. Pierre, 4, 7. 11.
Ev. Jean, 15, 26. 27. et 16, 1. 4.

L'octave comme au jour.

Veille de la Pentecôte.

Leç. Act. 19, 1. 8.
Ev. Jean, 14, 15. 21.

La Pentecôte.

Leç. Act. 2, 1. 11.
Ev. Jean, 14, 23. 31.

Lundi.

Leç. Act. 10, 42. 48.
Ev. Jean, 3, 16. 21.

Mardi.

Leç. Act. 8, 14. 17.
Ev. Jean, 10, 1. 10.

Mercredi des Quatre-Temps.

1. Leç. Act. 2, 14. 21.
2. Leç. Act. 5, 12. 16.
Ev. Jean, 6, 44. 52.

Jeudi.

Leç. Act. 8, 5. 9.
Ev. Luc, 9, 3. 6.

Vendredi des Quatre-Temps.

Leç. Joël, 2, 23. 27.
Ev. Luc, 5, 17. 26.

Samedi des Quatre-Temps.

1. Leç. Joël, 2, 28. 32.
2. Leç. Lév. 23, 9. 10. 11. 25, 32.
3. Leç. 5. *Moys.* 26, 1. 11.
4. Leç. 3. *Moys.* 26, 3. 12.
5. Leç. Dan. 3, 49. 51.
Ep. Rom. 5, 1. 5.
Ev. Luc, 4, 38. 44.

Dim. de la Trinité.

Ep. Rom. 11, 33. 36.
Ev. Matth. 28, 18. 20.

Le même jour, I. Dimanche après la Pentecôte.

Ep. 1. Jean, 4, 8. 21.
Ev Luc, 6, 36. 42.

Fête-Dieu, ou jour du très-saint Sacrement.

Ep. 1. Cor. 11, 23. 29.
Ev. Jean, 6, 56. 59.

II. Dim. après la Pentecôte dans l'octave du saint Sacrement.

Ep. 1. Jean, 3, 13. 18.
Ev. Luc, 14, 16. 24.

III. Dim. après la Pentecôte.

Ep. 1. Pierre, 5, 6. 11.
Ev. Luc, 15, 1. 10.

IV. Dim. après la Pentecôte.

Ep. Rom. 8, 18. 23.
Ev. Luc, 5, 1. 11.

V. Dim. après la Pent.

Ep. 1. Pierre, 3, 8. 15.
Ev. Matth. 5, 20. 24.

VI. Dim. après la Pent.

Ep. Rom. 6, 3. 11.
Ev. Marc, 8, 1. 9.

VII. Dim. après la Pent.

Ep. Rom. 6, 19. 23.
Ev. Matth. 7, 15. 21.

VIII. Dim. après la Pent.

Ep. Rom. 8, 12. 17.
Ev. Luc, 16, 1. 9.

IX. Dim. après la Pent.

Ep. 1. Cor. 10, 6. 13.
Ev. Luc, 19, 41. 47.

X. Dim. après la Pent.

Ep. 1. Cor. 12, 2. 11.
Ev. Luc, 18, 9. 14.

XI. Dim. après la Pent.

Ep. 1. Cor. 15, 1 10.
Ev. Marc, 7, 31. 37.

XII. Dim. après la Pent.

Ep. 2. Cor. 3, 4. 9.
Ev. Luc, 10, 23. 37.

XIII. Dim. après la Pent.

Ep. Gal. 3, 16. 22.
Ev. Luc, 17, 11. 19.

XIV. Dim. après la Pent.

Ep. Gal. 5, 16. 24.
Ev. Matth. 6, 24. 33.

XV. Dim. après la Pent.

Ep. Gal. 5, 25. 26. et 6, 1. 10.
Ev. Luc, 7, 11. 16.

XVI. Dim. après la Pent.

Ep. Eph. 3, 13. 21.
Ev. Luc, 14, 1. 11.

XVII. Dim. après la Pent.

Ep. Eph. 4, 1. 6.
Ev. Matth. 22, 35. 45.

Mercredi des Quatre-Temps.

1. Leç. Amos, 9, 13. 15.
2. Leç. 2. liv. d'Esdras, 8, 1. 10.
Ev. Marc, 9, 16. 28.

Vendredi des Quatre-Temps.

Leç. Osée, 14, 2. 10.
Ev. Luc, 7, 36. 50.

Samedi des Quatre-Temps.

1. Leç. 3. *Moys.* 23, 27. 32.
2. Leç. 3. *Moys.*. 23, 39. 43.
3. Leç. Michée, 7, 14. 20.
4. Leç. Zach. 8, 14. 20.
5. Leç. Dan. 3, 49. 51.
Ep. Heb. 9, 2. 12.
Ev. Luc, 16, 6. 17.

XVIII. Dim. après la Pent.

Ep. 1. Cor. 1, 4. 8.
Ev. Matth. 9, 1. 8.

XIX. Dim. après la Pent.

Ep. Eph. 4, 23. 28.
Ev. Matth. 22, 1. 14.

XX. Dim. après la Pent.

Ep. Eph. 5, 15. 21.
Ev. Jean, 4, 46. 53.

XXI. Dim. après la Pent.

Ep. Eph. 6, 10. 17.
Ev. Matth. 18, 23. 35.

XXII. Dim. après la Pent.

Ep. Philip. 1, 6. 11.
Ev. Matth. 22, 15. 21.

XXIII. Dim. après la Pent.

Ep. Philipp. 3, 17. 21. et 4. 1. 3.
Ev. Matth, 9, 18. 26.

AVERTISSEMENT.

Il ne peut se rencontrer après la Pentecôte que 23 Dimanches tout au moins, ou tout au plus 28.

Que s'il se rencontre plus de 24, alors on reprend cette année là les Dimanches qui sont restés après la fête des Rois.

S'il se rencontre 25 Dimanches après la Pentecôte, on prendra pour le 24 Dimanche d'après la Pentecôte, le 6 resté après les Rois.

S'il y en avait 26, on prendra pour le 24 le 5 resté après les Rois, et pour le 25 le 6 resté après la n ème fête des Rois.

S'il se rencontre 27 Dimanches après la Pentecôte, on prendra pour le 24 le 4 resté après les Rois, pour le 25 le 5 et pour le 26 le 6 resté après la même fête des Rois.

Enfin s'il y en a 28, on prendra pour le 24 le 3 Dimanche resté après les Rois, pour le 25 le 4, pour le 26 le 5, et pour le 27 le 6 resté après la même fête des Rois.

Et pour le dernier Dimanche, on met toujours le 24 qui suit ici dans l'ordre.

XXIV. et dernier Dimanche après la Pentecôte.

Ep. Col. 1, 9. 14.
Ev. Mat. 24, 15. 35.

ÉPITRES OU LEÇONS

ET ÉVANGILES

POUR LE PROPRE DES SAINTS

SELON LE BRÉVIAIRE ROMAIN.

Commencement de l'année Ecclésiastique.

NOVEMBRE.

29. *Veille de saint André.*

Leç. Eccl. 44, 26. 27. et 45. 2. 9.
Ev. Jean, 1, 35. 51.

30. *S. André, Apôtre.*

Ep. Rom. 10, 10. 18.
Ev. Matth. 4, 18. 22.

DÉCEMBRE.

2. *Sainte Bibienne, vierge et mart.*

Leç. Eccl. 51, 13. 17.
Ev. Matth. 13, 44. 52.

3. *S. François-Xavier.*

Ep. Rom. 10, 10. 18.
Ev. Marc, 16, 14. 18.

6. *S. Nicolas, Evêque de Myre.*

Ep. Heb. 13, 7. 17.
Ev. Matth. 25, 14. 23.

7. *S. Ambroise, Evêque de Milan.*

Ep. 2. Tim. 4, 1. 8.
Ev. Matth. 5, 13. 19.

8. *La Conception de la Ste. Vierge.*

Leç. Prov. 8, 22. 35.
Ev. Matth. 1, 1. 16.

11. *S. Damase, Pape.*

Ep. Heb. 7, 23. 27.
Ev. Matth. 24, 42. 47.

13. *Ste. Luce, vierge et mart.*

Ep. 2. Cor. 10, 28. 11, 1. 2.
Ev. Matth. 13, 44. 52.

20. *La veille de S. Thomas, Apôtre.*

Leç. Eccl. 44, 26. 27. et 45, 2. 9.
Ev. Jean, 1, 35. 51.

21. *St. Thomas, Apôtre.*

Ep. Eph. 2, 19. 22.
Ev. Jean, 20, 24. 29.

Les Epîtres et Evangiles de Noël, et du reste du mois sont au propre du Temps après l'Avent.

JANVIER.

14. *S. Hilaire, Evêque de Poitiers.*

Ep. 2. Tim. 4, 1. 8.
Ev. Matth. 5, 13. 19.

15. *St. Paul, 1. Hermite.*

Ep. Philip. 3, 7. 12.
Ev. Matth. 11, 25. 30.

16. *S. Marcel, Pape et mart.*

Ep. 2. Cor. 1, 3. 7.
Ev. Matth. 16, 24. 27.

17. *S. Antoine, Abbé.*

Leç. Eccl. 45, 1. 6.
Ev. Luc, 12, 35. 40.

18. *La Chaire de S. Pierre à Rome.*

Ep. Pierre, 1, 1. 7.
Ev. Matth. 16, 13. 19.

19. *S. Canut 4. Roi de Dan., mart.*

Leç. Sagesse, 10, 10. 14.
Ev. Matth. 16, 24. 27.

S. Marius et Ste. Marthe sa femme et les SS. Audifax et Abacum leurs enfants, mart.

Ep. Heb. 10, 32. 38.
Ev. Matth. 24, 3. 13.

20. *S. Fabien et S. Sébastien, mart.*

Ep. Heb. 11, 33. 39.
Ev. Luc, 6, 17. 23.

21. *S. Agnès, vierge et mart.*

Leç. Eccl. 51, 1. 12.
Ev. Matth. 25, 1. 13.

22. *S. Vincent et S. Anastase, mart.*

Leç. Sagesse, 3, 1. 8.
Ev. Luc, 21, 1. 19.

23. *Ste. Emérentianne, vierge et mart. comme au jour de Ste. Agnès. S. Raimond de Pegnafort, Conf.*

Leç. Eccl. 31, 8. 11.
Ev. Luc, 12, 35. 40.

24. *S. Timothée, Evêque d'Eph. mart.*

Ep. 1. Tim. 6, 11. 16.
Ev. Luc, 14, 26. 33.

25. *Conversion de S. Paul, Apôtre.*

Leç. Act. 9, 1. 22.
Ev. Matth. 19, 27. 29.

26. *S. Polycarpe, Evêque de Smyrne, martyr.*

Ep. 1. Jean, 3, 10. 16.
Ev. Matth. 10, 26. 33.

27. *Saint Jean Chrysostome, Evêque de Constantinople.*

Ep. 2. Tim. 4, 1. 8.
Ev. Matth. 5, 13. 19.

28. *Ste. Agnès, seconde vierge et mart.*

Ep. 1. Cor. 10, 17. 18. et 11, 1. 2.
Ev. Matth. 25, 1. 13.

Grandeurs de Jésus, fête des Prêtres de l'Oratoire.

Ep. Heb. 1, 1. 13.
Ev. Jean, 17, 1. 26.

29. *S. François de Sales, Evêq. Gen.*

Leç. Eccl. 45, 2. 5.
Ev. Matth. 25, 14. 23.

30. *Ste. Martine, vierge et mart.*

Leç. Eccl. 51, 1. 12.
Ev. Matth. 25, 1. 13.

31. *S. Pierre Nolasque, Confesseur.*

Leç. Eccl. 31, 8. 11.
Ev. Luc, 12, 32. 34.

FÉVRIER.

1. *S. Ignace, Ev. d'Antioche, mart.*

Ep. Rom. 8, 35. 39.
Ev. Jean, 12, 24. 26.

2. *La Purification de la Ste. Vierge.*

Leç. Malac. 3, 1. 4.
Ev. Luc, 2, 22. 32.

3. *S. Blaise, Evêque de Sébaste, mart.*

Ep. 2. Cor. 1, 3. 7.
Ev. Matth. 16, 24. 27.

5. *Ste. Agathe, vierge et martyre.*

Ep. 1. Cor. 1, 26. 31.
Ev. Matth. 19, 3. 12.

6. *Ste. Dorothée, vierge et mart.*

Leç. Eccl. 51, 13. 17.
Ev. Matth. 23, 1. 13.

7. *S. Romuald Abbé.*

Leç. Eccl. 45, 1. 6.
Ev. Matth. 25, 14. 23.

8. *Ste. Apollonie ou Apolline, vierge mart.*

Leç. Eccl. 51, 1. 12.
Ev. Matth. 25, 1. 13.

14. *S. Valentin, prêtre mart.*

Leç. Sagesse, 10, 10. 14.
Ev. Matth. 10, 34. 42.

15. *S. Faustin et S. Jovite, mart.*

Ep. Heb. 10, 32. 38.
Ev. Matth. 24, 3. 13.

18. *S. Siméon, Ev. de Jérusalem.*

Ep. Jacq. 1, 11. 18.
Ev. Luc, 15, 26. 33.

22. *La Chaire de S. Pierre à Antioche.*

Ep. 1. Pierre, 1, 1. 7.
Ev. Matth. 16, 13. 19.

23 ou 24. *Veille de S. Mathias, Apôtre.*

Leç. Eccl. 44, 26. 27. et 45. 2. 9.
Ev. Jean, 15, 12. 26.

24 ou 25. *S. Mathias, Apôtre.*

Leç. Act. 1, 15. 26.
Ev. Mat. 11, 25. 30.

MARS.

4. *S. Casimir, Confesseur.*

Leç. Eccl. 31, 8. 11.
Ev. Luc, 12, 35. 40.

7. *S. Thomas d'Aquin, Confesseur et Docteur.*

Leç. Sagesse, 7, 7. 14.
Ev. Matth. 5, 13. 19.

9. *Ste. Françoise, veuve.*

Ep. 1. Tim. 5, 3. 10.
Ev. Matth. 13, 42. 52.

10. *Les 40 Martyrs.*

Ep. Heb. 11, 33. 39.
Ev. Luc, 6, 17. 33.

12. *S. Grégoire, Pape.*

Ep. 1. Tim. 4, 1. 8.
Ev. Matth. 5, 13. 19.

19. *S. Joseph, époux de la Ste. Vierge.*

Leç. Eccli. 45, 1. 6.
Ev. Matth. 1, 18. 21.

20. *S. Joachim, père de la Ste. Vierge.*

Leç. Eccli. 31, 8. 11.
Ev. Matth. 1, 1. 6.

25. *L'Annonciation de la Ste. Vierge.*

Leç. Isa. 7, 10. 15.
Ev. Luc, 1, 26. 38.

AVRIL.

2. *S. François de Paul, Conf.*

Ep. Philip. 3, 7. 12.
Ev. Luc, 12, 32. 34.

4. *S. Ambroise, Ev. de Milan.*

Leç. Jérém. 1, 13. 17. 19.
Ev. Matth. 5, 13. 19.

5. *S. Vincent Ferrier, Dominic. Confesseur.*

Leç. Eccli. 31, 8. 11.
Ev. Luc. 12, 35. 40.

11. *S. Léon, Pape.*

Leç. Eccl. 44 et 45.
Ev. Matth. 16, 13. 19.

13. *S. Hermenegilde, fils de roi, mart.*

Leç. Sagesse, 10, 10. 14.
Ev. Luc, 14, 26. 33.

14. *SS. Tiburce, Valérien et Maxime, martyrs.*

Ep. 1. Pierre, 1, 3. 7.
Ev. Jean, 15, 1. 7.

17. *S. Anicet, Pape, Martyr.*

Ep. Jacq. 1, 12. 18.
Ev. Jean, 16, 20. 22.

22. *SS. Soter et Caïus, Papes, mart.*

Leç. Apoc. 19, 1. 9.
Ev. Jean, 15, 5. 11.

23. *S. George, mart.*

Ep. 2. Tim. 2, 8. 10. et 3, 10. 11.
Ev. Jean, 15, 1. 17.

25. *S. Marc, Evangéliste.*

Leç. Ezéch. 1, 10. 15.
Ev. Luc, 10, 1. 9.

26. *S. Clet et S. Marcellin, Papes et Mart.*

Ep. 1. Pierre, 1, 3. 7.
Ev. Jean, 15, 11.

28. *S. Vital, mart., père de S. Gervais.*

Leç. Sagesse, 5, 1. 5.
Ev. Jean, 15, 1. 7.

29. *S. Pierre Dominicain, mart.*

Ep. 2. Tim. 2, 8. 10. et 3, 10. 12.
Ev. Jean, 15, 1. 17.

30. *Ste. Catherine de Sienne, vierge.*

Ep. 2. Cor. 10, 17. 18. et 11, 1. 2.
Ev. Matth. 25, 1. 13.

MAI.

1. *S. Jacques et S. Philippe, Apôtres.*

Leç. Sagesse, 5, 1. 5.
Ev. Jean, 14, 1. 13.

2. *S. Athanase, Ev. d'Al. et Conf.*

Ep. 2. Cor. 4, 5. 14.
Ev. Matth. 10, 23. 28.

3. *L'Invention de la sainte Croix.*

Ep. Philip. 2, 5. 11.
Ev. Jean, 3, 1. 15.

4. *Sainte Monique, veuve, mère de saint Augustin.*

Ep. 1. Tim. 5, 3. 10.
Ev. Luc, 7, 11. 16.

6. *S. Jean devant la porte Latine.*

Leç. Apoc. 1, 9. 11.
Ev. Matth. 20, 20. 23.

7. *S. Stanislas, Ev. de Cracov. mart.*

Leç. Sagesse, 5, 1. 5.
Ev. Jean, 15, 1. 7.

8. *L'Apparition de S. Michel.*

Leç. Apoc. 1, 1. 5.
Ev. Matth. 18, 1. 10.

9. *S. Grégoire de Nazianze, Evêque, Conf. et Doct. de l'Eglise.*

Leç. Eccl. 39, 6. 14.
Ev. Matth. 5, 13. 19.

10. *S. Gordien et S. Epimaque, martyrs.*

Leç. Apoc. 19, 1. 9.
Ev. Jean, 15, 5. 11.

12. *S. Nérée, S. Achilée, Ste. Domitille, vierge, et S. Pancrace, martyrs.*

Leç. Sagesse, 5, 1. 5.
Ev. Jean, 4, 46. 53.

14. *S. Boniface, martyr.*

Leç. Sagesse, 5, 1. 5.
Ev. Jean, 15, 1. 7.

16. *S. Ubaud, Ev. d'Igouvio, en Itaıe.*

Leç. Eccl. 44 et 45.
Ev. Matth. 25, 14. 23.

18. *S. Venant, martyr.*

Leç. Sagesse, 5, 1. 5.
Ev. Luc, 14, 26. 33.

19. *Ste. Potentienne, vierge.*

Ep. 2. Cor. 10, 17. 18. et 11, 1. 2.
Ev. Matth. 25, 1. 13.

S. Pierre Célestin, Pape.

Ep. Héb. 5, 1. 6.
Ev. Matth. 24, 41. 47.

20. *S. Bernardin de Sienne, Conf.*

Leç. Eccl. 31, 8. 11.
Ev. Matth. 19, 27. 29.

25. *S. Urbain, Pape, martyr.*

Ep. 2. Cor. 1, 3. 7.
Ev. Matth. 25, 14. 23.

Ste. Madeleine de Pazzi, vierge.

Ep. 2. Cor. 10, 17. 18. et 11, 1. 2.
Ev. Matth. 25, 1. 23.

26. *S. Philippe de Néri, Conf.*

Leç. Eccl. 31, 8. 11.
Ev. Luc, 12, 35. 40.

27. S. *Jean, Pape, martyr.*

Leç. Sagesse, 5, 1. 5.
Ev. Matth. 16, 24. 27.

30. S. *Félix, Pape, martyr.*

Leç. Sagesse, 5, 1. 5.
Ev. Luc, 14, 26. 33.

31. *Ste. Pétronille, vierge.*

Ep. 1. Cor. 7, 25, 34.
Ev. Matth. 15, 34. 52.

JUIN.

2. S. *Marcellin, Prêtre,* S. *Pierre Exorciste, et* S. *Erasme, Ev., mart.*

Ep. Rom. 8, 18. 23.
Ev. Luc, 21, 9. 19.

6. S. *Norbert, Ev. de Magdebourg.*

Leç. Eccli. 44 et 45.
Ev. Matth. 24, 42. 47.

9. SS. *Prime et Félicien frères, mart.*

Leç. Sagesse, 5, 16. 20.
Ev. Matth. 11, 25. 30.

11. S. *Barnabé, Apôtre.*

Leç. Act. 11, 21. 26. et 13, 1. 2.
Ev. Matth. 10, 16. 22.

12. SS. *Basilide, Cyrin, Nabor, Nazain, martyrs.*

Leç. Héb. 10, 32. 38.
Ev. Matth. 24, 3. 13.

13. S. *Antoine de Padoue, Conf.*

. 1. Cor. 4, 9. 14.

Ev. Luc, 12, 35. 40.

14. S. *Basile le Grand, Evêque de Césarée en Cappadoce, Docteur de l'Eglise.*

Ep. 2. Tim. 4, 1. 8.
Ev. Luc, 14, 26. 33.

15. S. *Gui,* S. *Modeste, et Ste. Crescence, martyrs.*

Leç. Sagesse, 3, 1. 8.
Ev. Luc, 10, 16. 20.

18. S. *Marc et* S. *Marcellin, martyrs.*

Ep. Rom. 5, 1. 5.
Ev. Luc, 11, 47. 51.

19. S. *Gervais et* S. *Protais, martyrs.*

Ep. 1. Pierre, 4, 12. 19.
Ev. Luc, 6, 17. 23.

20. S. *Sylvestre, Pape.*

Ep. Jude, 17, 21.
Ev. Luc, 14, 26. 33.

22. S. *Paulin, Evêque de Nole.*

Ep. 2. Cor. 8, 9. 15.
Ev. Luc, 12, 32. 34.

23. *Veille de* S. *Jean-Baptiste.*

Leç. Jérém. 1, 4. 10.
Ev. Luc, 1, 5. 17.

24. S. *Jean-Baptiste.*

Leç. Isaï. 49, 1. 7.
Ev. Luc, 1, 57 68.

26. S. *Jean,* S. *Paul, frères, martyrs.*

Leç. Eccli. 44, 10. 15.
Ev. Luc, 12, 1. 8.

28. S. *Léon II, Pape.*

Ep. Héb. 7, 23. 27.
Ev. Matth. 25, 14. 23.

Veille des Apôtres S. *Pierre et* S. *Paul.*

Leç. Act. 3, 1. 10.
Ev. Jean, 21, 15. 19.

29. S. *Pierre et* S. *Paul, Apôtres.*

Leç. Act. 12, 1. 10.
Ev. Matth. 16, 13. 19.

30. *Commémorat. de* S. *Paul, Apôtre.*

Ep. Gal. 1, 11. 20.
Ev. Matth. 10, 16. 21.

JUILLET.

1. *Octave de* S. *Jean-Baptiste.*

Leç. Isaï. 49, 1. 7.
Ev. Luc, 1, 57. 68.

2. *La Visitation de la Ste. Vierge.*

Leç. Cant. des Cant. 2, 8. 14.

Ev. Luc, 1, 39. 47.

3. *Durant l'Octave des Apôtres* S. *Pierre et* S. *Paul.*

Leç. Act. 5, 12. 16.
Ev. Matth. 19, 27. 29.

4. *Ste. Elisabeth, reine de Portugal.*

Ep. 1. Tim. 5, 3. 10.
Ev. Matth. 13, 44. 52.

6. *Octave des Apôtres* S. *Pierre et* S. *Paul.*

Leç. Eccli. 44, 10. 15.
Ev. Matth. 14, 22. 31.

10. *Les 7 frères, fils de Ste. Félicité, martyrs. Ste. Rufine, et Ste. Seconde, sœurs, vierges et mart.*

Leç. Sagesse, 31, 10. 21.
Ev. Matth. 12, 46. 50.

11. S. *Pie I, Pape et martyr.*

Ep. Jac. 1, 12. 18.
Ev. Luc, 14, 26. 33.

12. S. *Jean Gualbert, Abbé.*

Leç. Eccli. 45, 1. 6.
Ev. Matth. 5, 43. 48.

13. S. *Anaclet, Pape et martyr.*

Ep. 2. Cor. 1, 3. 7.
Ev. Luc, 14, 26. 33.

14. S. *Bonaventure, Ev. Card.*

Ep. 2. Tim. 4, 1. 8.
Ev. Matth. 5, 13. 19.

13. S. *Henri, Empereur, Conf.*

Leç. Eccli. 31, 8. 11.
Ev. Luc, 12, 35. 40.

16. S. *Alexis, Conf.*

Ep. 1. Tim. 6, 6. 12.
Ev. Matth. 19, 27. 29.

18. *Ste. Symphorose, et ses 7 fils, martyrs.*

Ep. Héb. 11, 23. 39.
Ev. Luc, 12, 1. 8.

20. *Ste. Marguerite, vierg. mart.*

Leç. Eccli. 51, 13. 18.
Ev. Matth. 13, 44. 52.

21. *Ste. Praxède, vierge.*

Ep. 1. Cor. 7, 25. 34.
Ev. Matth. 13, 34. 52.

22. *Ste. Marie-Madeleine.*

Leç. Cant. des Cant. 3, 2. 5. et 8, 6. 7.
Ev. Luc, 7, 36. 50.

23. S. *Appollinaire, Evêque, martyr.*

Ep. 1. Pierre, 5, 1. 11.
Ev. Luc, 22, 24. 30.

24. *Veille de* S. *Jacques, Apôtre.*

Leç. Eccli. 44 et 45.
Ev. Jean, 15, 12. 16.

25. S. *Jacques, Apôtre.*

Ep. 1. Cor. 4, 9. 15.
Ev. Matth. 20, 20. 23.

26. *Ste. Anne, mère de la Ste. Vierge.*

Leç. Sagesse, 31, 10. 21.
Ev. Matth. 13, 42. 52.

27. S. *Pantaleon, martyr.*

Ep. 2. Tim. 2, 8. 10. et 3, 10. 12.
Ev. Matth. 10, 26. 33.

28. S. *Nazaire,* S. *Celse et* S. *Victor, Papes, et* S. *Innocent, Pape, Conf.*

Leç. Sagesse, 10, 17. 20.
Ev. Luc, 21, 9. 19.

29. *Ste. Marthe, vierge, sœur de Lazare.*

Ep. 2. Cor. 10, 17. 18. et 11, 1. 2.
Ev. Luc, 10, 38. 42.

30. S. *Abdon, et* S. *Sennen, martyr.*

Ep. 2. Cor. 6, 4. 10.
Ev. Matth. 5, 1. 12.

31. S. *Ignace, Conf.*

Ep. 2. Tim. 2, 8. 11.
Ev. Luc, 10, 1. 10.

AOUT.

1. S. *Pierre aux liens.*

Leç. Act. 12, 1. 11.
Ev. Matth. 16, 13. 9.

2. S. *Etienne, Pape, martyr.*

Leç. Act. 20, 17. 21.
Ev. Matth. 16, 24. 27.

3. *L'invention du corps de* S. *Etienne, 1. mart.*

Leç. Act. 6, 8. 11. et 7, 54. 59.
Ev. Matth. 23, 34. 39.

4. S. *Dominique, Conf.*

Ep. 2. Tim. 4, 1. 8.
Ev. Luc, 12, 35. 40.

5. *Dédicace de Ste. Marie aux neiges.*

Leç. Eccli. 24, 14. 16.
Ev. Luc, 11, 17. 28.

6. *Transfiguration de N. S.*

Ep. 2. Pierre, 1, 16. 19.

Ev. Matth. 17, 1. 9.

7. S. *Cajetan*, *Conf.*

Leç. Sagesse, 31, 10. 21.
Ev. Matth. 6, 24. 34.

S. *Donat*, *Ev. et mart.*

Ep. Jacq. 1, 2. 12.
Ev. Marc, 13, 3. 37.

8. SS. *Cyriaque*, *Large et Smaragde*, *martyrs.*

Ep. 1. Thess. 2, 13. 16.
Ev. Marc, 16, 15. 18.

9. *Veille de* S. *Laurent.*

Leç. Eccli. 51, 1. 8. et 12.
Ev. Matth. 16, 24. 27.

10. S. *Laurent*, *mart.*

Ep. 2. Cor. 9, 6. 10.
Ev. Jean, 12, 24. 26.

14. *Veille de l'Assomption.*

Leç. Eccli. 24, 23. 31.
Ev. Luc, 11, 27. 28.

15. *Assomption de la Ste. Vierge.*

Leç. Eccli. 24, 11. 13. 15. et 20.
Ev. Luc, 10, 36. 42.

16. S. *Yacinthe*, *Conf.*

Leç. Eccli. 31, 8. 11.
Ev. Luc, 12, 35. 40.

20. S. *Bernard*, *Abbé.*

Leç. Eccli. 39, 6. 14.
Ev. Matth. 19, 27. 29.

22. *Octave de l'Assomption*, *comme au jour.*

23. *Veille de* S. *Barthélemi*, *Ap.*

Leç. Eccli. 44, 26. 27. et 45, 2, 9.
Ev. Jean, 15, 12. 16.

24. S. *Barthélemi*, *Ap.*

Ep. 1. Cor. 12, 27. 31.
Ev. Luc, 6, 11. 19.

25. S. *Louis, Roi de France.*

Leç. Sagesse, 10, 10. 16.
Ev. Luc, 19, 12. 26.

26. S. *Zéphirin*, *pape*, *mart.*

Ep. 2. Cor. 1, 3. 7.
Ev. Matth. 16, 24. 27.

28. S. *Augustin, Ev. d'Hippone en Afrique, Doct. de l'Eglise.*

Ep. 2. Tim. 4, 1. 8.
Ev. Matth. 5, 13. 19.

29. *Décollation de* S. *Jean-Baptiste.*

Leç. Jérém. 1, 17. 19.
Ev. Marc, 6, 17. 29.

30. S. *Félix*, S. *Adaucte*, *mart.*

Leç. Sagesse, 10, 17. 20.
Ev. Luc, 10, 16. 20.

S. *Fiacre*, *Conf.*

Ep. Philipp. 3, 7. 14.
Ev. Marc, 13, 33. 37.

31. S. *Raimond de Nonat*, *Card. de l'Ordre de la Mercy.*

Leç. Eccli. 31, 8. 11.
Ev. Luc, 12, 35. 40.

Septembre.

1. S. *Giles*, *Abbé.*

Leç. Eccli. 45, 4. 6.
Ev. Matth. 19, 27. 29.

8. *Nativité de la Ste Vierge.*

Leç. Prov. 8, 22. 35.
Ev. Matth. 1, 1. 16.

14. *Exalt. de la sainte Croix.*

Ep. Philipp. 2, 5. 11.
Ev. Jean, 12, 31. 36.

15. *Oct. de la Nat. de la Ste Vierge, comme au jour.*

16. S. *Corneille*, *Pape*, *et* S. *Cyprien*, *Ev. de Carthage*, *mart.*

Leç. Sagesse, 3, 1. 8.
Ev. Luc, 21, 9. 19.

17. *Stigmates de saint François.*

Ep. Gal. 6, 14. 18.
Ev. Matth. 16, 24. 27.

18. S. *Thomas de Villeneuve*, *Ev. de Mastric*, *mart.*

Leç. Eccli. 44 et 45.
Ev. Matth. 25, 14. 23.

19. S. *Janvier, Ev. de Bénévent et ses compagnons*, *mart.*

Ep. Heb. 10, 32. 38.
Ev. Matth. 24, 3. 13.

20. S. *Eustache et ses comp. mart.*

Leç. Sagesse, 5, 16. 20.
Ev. Luc, 6, 17. 23.

20. *Veille de* S. *Matthieu.*

Leç. Eccli. 44, 26. 27. et 45, 2. 9.
Ev. Jean, 1, 35. 51.

21. S. *Matth. Ap. et Evang.*

Leç. Ezéch. 1, 10. 15.
Ev. Matth. 9, 9. 13.

22. S. *Maurice et ses comp. mart.*

Leç. Apoc. 7, 13. 17.

Ev. Luc, 21, 9. 19.

23. S. *Lin, Pape, mart.*

Ep. Jacq. 1, 12. 18.
Ev. Luc, 14, 26. 33.

26. S. *Cyprien, et Ste. Justine, mart.*

Ep. Heb. 10, 32. 38.
Ev. Matt. 24, 3. 13.

27. S. *Côme et* S. *Damien frères, martyrs.*

Leç. Sagesse, 5, 16. 20.
Ev. Luc, 6, 17. 23.

28. S. *Venceslas, Duc de Boh. m.*

Ep. 2. Cor. 1, 3. 7.
Ev. Matth. 16, 24. 27.

29. *Dédicace de l'Eglise de saint Michel, Archange.*

Leç. Apoc. 1, 1. 5.
Ev. Matth. 18, 1. 10.

30. S. *Jérôme, Prêtre et Doct. de l'Eglise.*

Ep. 1. Tim. 4, 1. 8.
Ev. Matth. 5, 13. 19.

Octobre.

1. S. *Remi, Ev. de Reims.*

Leç. Eccli. 44, et 45.
Ev. Matth. 25, 14. 23.

2. *Les saints Anges Gardiens.*

Leç. 2. Moys. 23, 20. 23.
Ev. Matth. 18, 1. 10.

4. S. *François, Conf.*

Ep. Gal. 6, 14. 18.
Ev. Matth. 11, 25. 30.

5. S. *Placide et ses comp., mart.*

Ep. Heb. 10, 32. 38.
Ev. Matth. 24, 3. 13.

6. S. *Bruno, Conf.*

Leç. Eccli. 31, 8. 11.
Ev. Luc, 12, 35. 40.

7. S. *Marc, Pape, Conf.*

Ep. Heb. 7, 23. 27.
Ev. Matth. 24, 41. 47.

8. *Ste. Brigide, veuve.*

Ep. 1. Tim. 5, 3. 10.
Ev. Matth. 13, 44. 52.

9. S. *Denis et ses comp. Rustique et Eleuthère, mart.*

Leç. Act. 17, 22. 34.
Ev. Luc, 12, 1. 8.

14. S. *Calixte, Pape et mart.*

Ep. Heb. 5, 1. 7.
Ev. Matth. 10, 26. 32.

15. *Ste. Thérèse, vierge.*

Ep. 1. Cor. 10, 17. 18. et 11, 1. 2.
Ev. Matth. 25, 1. 13.

18. S. *Luc, Evangéliste.*

Ep. 2. Cor. 8, 16. 24.
Ev. Luc. 10, 1. 9.

19. S. *Pierre d'Alcantara.*

Leç. Eccli. 31, 8. 11.
Ev. Luc, 12, 32. 34.

21. S. *Hilarion, Abbé.*

Leç. Eccl. 45, 1. 6.
Ev. Matth. 19, 27. 29.

25. S. *Chrysante, et Ste. Daris sa femme, martyrs.*

Ep. 2. Cor. 6, 4. 10.
Ev. Luc, 11, 47, 51.

26. S. *Evariste, Pape, mart.*

Ep. Jacq. 1, 12. 18.
Ev. Luc, 14, 26. 33.

27. *Veille de* S. *Simon et* S. *Jude, Apôtres.*

Ep. 1. Cor. 4, 9. 14.
Ev. Jean, 15, 1. 7.

28. S. *Simon,* S. *Jude, Ap.*

Ep. Eph. 4, 7. 13.
Ev. Jean, 15, 17. 25.

31. *Veille de tous les Saints.*

Leç. Apoc. 5, 6. 12.
Ev. Luc, 6, 17. 23.

Novembre.

Tous les Saints.

Leç. Apoc. 7, 2. 13.
Ev. Matth. 5, 1. 12.

2. *Commémoration des Morts.*

Ep. 1. Cor. 15, 51. 57.
Ev. Jean, 5, 25. 29.

4. S. *Charles Borromée, Card. Ev. de Milan.*

Leç. Eccl. 44, et 45.
Ev. Matth. 25, 14. 23.

8. *Oct. de tous les Saints, comme au jour de la fête.*

9. *Dédicace de l'Eglise de* S. *Sauveur de Rome.*

Leç. Apoc. 21, 2. 5.
Ev. Luc, 19, 1. 10.

10. S. *Triphon*, S. *Respice, et Ste. Nymphe, martyrs.*

Ep. Rom. 8, 18. 23.
Ev. Luc, 12, 1. 8.

11. S. *Martin, Ev. de Tours.*

Leç. Eccl. 44. et 45.
Ev. Luc, 11, 33. 36.

12. S. *Martin, Pape et mart.*

Ep. 1. Pierre, 4, 13. 19.
Ev. Luc, 4, 26. 33.

17. S. *Grégoire Thaumaturge, Ev. de Néocesarée.*

Leç. Eccl. 44. et 45.
Ev. Marc, 11, 22. 24.

18. *Dédicace des Eglises de* S. *Pierre et de* S. *Paul à Rome.*

Leç. Apoc. 21, 2. 5.
Ev. Luc, 19, 1. 10.

19. *Ste. Elisabeth de Hongrie, veuve.*

Ep. 1. Tim. 5, 3. 10.
Ev. Matth. 13, 44. 52.

21. *La Présentation de la Ste. Vierge.*

Leç. Eccli. 24, 14. 16.
Ev. Luc, 11, 27. 28.

22. *Ste. Cécile, vierge et mart.*

Leç. Eccli. 51, 13. 17.
Ev. Matth. 25, 1. 13.

23. S. *Clément, Pape, mart.*

Ep. Philipp. 3, 17. 21. et 4, 1, 2.
Ev. Matth. 24, 42. 47.

24. S. *Chrysogone, mart.*

Leç. Sagesse, 10, 10. 14.
Ev. Matth. 10, 34. 42.

Ste. Catherine, vierge, mart.

Leç. Eccli. 5, 1. 12.
Ev. Matth. 25, 1. 13.

26. S. *Pierre, Ev. d'Alexandrie, mart.*

Ep. Jacq. 1, 12. 18.
Ev. Luc, 14, 26. 33.

30. *S. André, Apôtre.*

Ep. Rom. 10, 10. 18.
Ev. Matth. 4, 18. 22.

MESSES VOTIVES.

Pour la Dédicace d'une Eglise.
Ep. Apoc. 21, 2. 5.
Ev. Luc, 19, 1. 10.

De la Ste. Trinité.
Ep. 2. Cor. 13, 11. 13.
Ev. Jean, 15, 26. 27. et 16, 1. 4.

Du très-saint Nom de Jésus, 14 janvier.
Leç. Act. 4, 8. 12.
Ev. Matth. 1, 20. 22.

Du très-saint Sacrement.
Ep. 1. Cor. 1, 23. 29.
Ev. Jean, 6, 56. 59.

De la Passion ou de la Croix de N.-S. J.-C.
Ep. Philip. 2, 5. 11.
Ev. Matth. 20, 17. 19.

De la Passion de N-.S-. J.-C.
Leç. Zach. 12, 10. 11. et 13, 6. 7.
Ev. Jean, 19, 28. 35.

De la Ste. Vierge durant l'Avent.
Leç. Isa. 7, 10. 13.
Ev. Luc, 1, 26. 38.

De la Nativité à la Purification.
Ep. Tite, 3, 4. 7.
Ev. Luc, 2, 15. 20.

De la Purification à Pâques.
Leç. Eccli. 24, 14. 16.
Ev. Luc, 11, 27. 28.

De Pâques jusqu'à la Pentecôte.
Leç. Eccli. 24, 14. 16.
Ev. Jean, 19, 25. 29.

La Compassion de la Sainte Vierge.
Ep. Judith, 13, 22. 25.
Ev. Jean, 19, 25. 27.

Depuis la Pentecôte jusqu'à l'Avent.
Leç. Sagesse, 24, 14. 16.
Ev. Luc, 11, 27. 28.

Des saints Anges.
Leç. Apoc. 5, 11. 14.
Ev. Jean, 1, 47. 51.

Les Saints Anges gardiens.
E. 2.Moys. 23, 20. 23.
Ev. Matth. 10, 1. 10.

Pour l'élection d'un Pape.
Ep. Heb. 4, 16. et 5, 7.
Ev. Jean, 14, 15. 21.

Anniversaire de l'élection ou de la consécration d'un Evêque.
Ep. Heb. 5, 1. 4.
Ev. Marc, 13, 33. 37.

Contre le Schisme.
Ep. Eph. 4, 1. 21.
Ev. Jean, 17, 11. 23.

Contre les Infidèles et Païens.
Leç. Esther, 13, 8. 17.
Ev. Luc, 11, 5. 13.

En temps de Guerre.
Leç. Jérém. 42, 1. 2. 7. 12.
Ev. Matth. 24, 1. 8.

Pour la paix.
Leç. 2. liv. Mach. 1, 1. 5.
Ev. Jean, 20, 19. 23.

Pour détourner la mortalité ou la contagion.
Leç. 2. liv. des Rois, 24, 15. 25.
Ev. Luc, 4, 38. 44.

Pour la rémission des péchés.
Ep. Rom. 7, 22. 25.
Ev. Luc, 11, 9. 13.

Pour toutes sortes de besoins.
Leç. Jérém. 14, 7. 8.
Ev. Marc, 11, 22. 26.

Pour les malades.
Ep. Jacq. 5, 13. 16.
Ev. Matth. 8, 5. 13.

Pour un malade à l'agonie.
Ep. Isa. 55, 6. 12.
Ev. Jean, 16, 20. 22.

Pour les Voyageurs ou Pèlerins.
Leç. 1. Moys. 28, 10. 22.
Ev. Matth. 10, 7. 14.

Pour les épousailles.
Ep. Eph. 5, 22. 33.
Ev. Matth. 19, 3. 6.

POUR LES DÉFUNTS.

Au jour de la mort.
Ep. 1. Thess. 4, 13. 18.
Ev. Jean, 11, 21. 27.

L'anniversaire.
Leç. 2. liv. Mach. 12, 43. 46.
Ev. Jean, 6, 37. 40.

Messe ordinaire des Morts.
Leç. Apoc. 14, 13.
Ev. Jean, 6, 51. 55.

ÉPITRES ET ÉVANGILES

DU COMMUN DES SAINTS.

A. — SAINTS MARTYRS.

LE JOUR DE LA FÊTE.		ÉPÎTRES.	ÉVANGILES.
a Dans le temps pascal.		1. Pier. 1, 3. 7.	Jean, 15, 5. 11.
	2	Apoc. 19, 1. 9.	Jean, 16, 20. 22.
	3	Sagesse, 5, 1. 15.	Jean, 15, 1. 7.
b Hors du temps pascal.			
1. D'un saint martyr et évêque.	1	Jac. 1, 12. 18.	Luc, 14, 26. 33.
	2	2. Cor. 1, 3. 7.	Matth. 16, 24. 27.
11. D'un saint martyr qui n'était pas évêque.	1	Sagesse, 10, 10. 14.	Matth. 10, 34. 42.
	2	2. Tim. 2, 8. 10. et 3, 10, 12.	Matth. 10, 26. 32.
111. De plusieurs saints martyrs.	1	Sagesse, 3, 1. 8.	Luc, 21, 9. 19.
	2	Sagesse, 5, 16. 20.	Luc, 6, 17. 23.
	3	Hébr. 10, 32. 38.	Matth. 24, 3. 13.
	4	Sagesse, 10, 17. 20.	Matth. 5, 1. 12.
	5	Rom. 5, 1. 5,	Matth. 11, 25, 30.
	6	Rom. 8, 18. 23.	Luc, 11, 47. 51.
	7	2. Cor. 6, 4. 10.	Luc, 10, 16. 20.
	8 *a*	Hébr. 11, 33. 39.	} Luc, 12, 1. 8.
	8 *b*	Apoc. 7, 13. 17.	

B. — SAINTS CONFESSEURS.

1. D'un saint Confesseur Evêque.	1	Eccli. 44, 16. 17. et 19, 22. 25. 26. 45, 2. 3. 8.	Matth. 25, 14. 23.
	2	Hébr. 7, 23. 27.	Matth. 24, 42. 47.
	3	Hébr. 5, 1. 4.	Marc, 13, 33. 37.
	4	Hébr. 13, 7. 17.	Luc, 11, 33. 36.
11. D'un saint Docteur.	1	2. Tim. 4, 1. 8.	} Matth. 5, 13. 10.
	6	Eccli. 39, 6. 8.	
111. D'un saint Confesseur seulement.	1	Eccli. 31, 3. 11.	Luc, 12, 35. 40.
	2	1. Cor. 4, 7. 12.	Luc, 12, 32. 34.
	3	Phil. 3, 7. 12.	Luc, 19, 12. 26.
IV. D'un saint Abbé.		Eccli. 45, 1. 6.	Matth. 19, 27. 29.

C. — LES SAINTES VIERGES.

1. D'une sainte vierge et martyre.	1	Eccli. 51, 1. 8.	Matth. 25, 1. 13.
	2	Eccli. 51, 13. 17.	Matth. 13, 44. 52.

LE JOUR DE LA FÊTE.	ÉPITRES.	ÉVANGILES.
11. De plusieurs saintes Vierges et Martyres.	1. Cor. 7, 25. 34.	Comme ci-dessus 1 ou 2.
111. D'une sainte vierge non-martyre.	2. Cor. 10, 17. 18. et 11, 1. 2.	Comme ci-dessus C. 1 ou 4.

D. — LES SAINTES FEMMES, VEUVES ET PÉNITENTES.

1. D'une sainte martyre.	Eccli. 51. 13. 17.	Comme ci-dessus C. I. 2.
11. D'une sainte Femme.	Prov. 31, 10. 31.	Comme ci-dessus C. l. 1.
111. D'une sainte Veuve.	1. Tim. 5, 3. 10.	

ABRÉGÉ

DE

LA CHRONOLOGIE SAINTE.

CHAPITRE PREMIER.

De la division des âges du monde.

On peut dire à ceux qui ne veulent pas s'embarrasser dans des recherches exactes ni dans des études à fond de la chronologie, mais seulement en avoir une idée générale, que comme la semaine se divise en sept jours, de même tout le temps depuis la création du monde jusqu'aujourd'hui se divise en sept âges.

Le premier âge commence avec le monde et se termine au déluge. Il comprend 1656 ans 1 mois et 26 jours.

Le second âge commence à la fin du déluge, c'est-à-dire, à l'an 1657. et se termine à la vocation d'Abraham qui est arrivée en 2083. Il comprend 426 ans 4 mois et 18 jours.

Le troisième âge commence à la vocation d'Abraham et se termine à la sortie des Israélites de l'Egypte, arrivée l'an 2513. Il comprend 430 ans.[1]

Le quatrième âge commence à la sortie de l'Egypte et se termine à la fondation du Temple de Salomon, arrivée l'an 2992. Il comprend 479 ans et 17 jours.

Le cinquième âge commence à la fondation du temple, et se termine à la fin de la captivité des Israélites arrivée l'an 3468, lorsque Cyrus leur permit de retourner à Jérusalem. Il comprend 476 ans.

Le sixième âge commence à la liberté accordée aux Israélites par Cyrus, et se termine à la naissance de Jésus-Christ arrivée l'an 4000. Ainsi il comprend 532 ans.

Le septième âge enfin commence à la naissance de Jésus-Christ, et se terminera à la fin du monde.

CHAPITRE II.

Du premier âge du monde.

Pour dire un mot de chacun de ces sept âges, on peut voir ce qui s'est fait dans le premier, par cette petite Table recueillie de ce que l'Ecriture nous apprend de ces premiers temps, et qui marque la naissance et la mort de nos premiers pères.

Table du premier âge du monde.

Table première.

	Est né l'an du monde,	A engendré l'an de sa vie,	A vécu après avoir engendré,	A vécu en tout,	Est mort l'an du monde,
1 Adam	1	130	800	930	930
2 Seth	130	105	807	912	1042
3 Enos	235	90	815	905	1140
4 Caïnam	325	70	840	910	1235
5 Malaléel	395	65	830	895	1290
6 Jared	460	162	800	962	1422
7 Enoch	622	65	300	365	987
8 Mathusala	687	187	782	969	1656
9 Lamech	874	182	595	777	1651
10 Noé	1056	500	450	950	2006
Le Déluge a commencé	L'An du monde 1656	De la vie de Noé 600	A duré un an		A fini l'an 1657

Tout est clair dans cette Table. On y voit l'âge des dix premiers Patriarches. On voit le temps auquel ils sont nés, celui auquel ils ont commencé d'avoir

des enfants, combien ensuite ils ont vécu d'années et quel âge ils avaient lorsqu'ils sont morts. L'Ecriture a marqué précisément toutes ces circonstances; et c'est d'elle qu'on a pris ce qui est ici. C'est par elle que l'on reconnaît que le déluge est arrivé l'an 1656 du monde, puisqu'il est arrivé l'an 600 de Noé, qui est né l'an 1056 du monde.

Le déluge dura une année entière, puisque l'Ecriture dit que Noé avait 600 ans lorsqu'il entra dans l'arche, et qu'il en avait 601 lorsqu'il en sortit. On voit même par le détail que l'Ecriture remarque que l'année alors était de douze mois, comme nos années d'aujourd'hui. Mais il faut encore faire voir combien tous ces saints Patriarches ont vécu de temps les uns avec les autres.

Table seconde.

Ont vécu ensemble									
	ADAM	SETH	ENOS	CAÏNAM	MALALÉEL	JARED	ENOCH	MATHUSALA	LAMECH
1. Adam	Avec								
2 Seth	800	Avec							
3 Enos	695	807	Avec						
4 Caïnam	605	717	815	Avec					
5 Malaléel	535	647	745	840	Avec				
6 Jared	470	582	680	775	830	Avec			
7 Enoch	308	365	365	365	365	365	Avec		
8 Mathusala	243	355	453	548	603	735	300	Avec	
9 Lamech	56	168	266	361	416	548	113	777	Avec
10 Noé			84	179	234	366		600	595

CHAPITRE III.

Du second âge du monde.

Nous avons déjà dit que ce second âge du monde commence à la fin du déluge, et qu'il se termine à la vocation d'Abraham : ainsi ayant commencé l'an 1657. du monde, et étant fini l'an 2083. il comprend en tout 426 ans. On peut voir dans les tables suivantes quel a été le nombre des années des dix autres Patriarches qui ont suivi ceux du premier âge, et durant combien d'années ils ont vécu les uns avec les autres.

Table du second âge du monde.

Table première.

	Est né l'an du monde,	A engendré l'an de sa vie,	A vécu après avoir engendré,	A vécu en tout,	Est mort l'an du monde,
1 Sem	1158	100	500	600	2158
2 Arphaxad	1658	35	303	338	1996
3 Salé	1693	30	403	433	2126
4 Héber	1723	34	430	464	2187
5 Phaleg	1757	30	209	239	1996
6 Réu	1787	32	207	239	2026
7 Sarug	1819	30	200	230	2049
8 Nachor	1849	29	119	148	1997
9 Tharé	1878	150	75	205	2083
10 Abraham	2008				
Abraham est venu en la terre de Chanaan agé de 75 ans.	L'an du monde 2083.				

Tout paraît clair dans cette Table. On voit dans les quatre premiers de ces Patriarches, que les années de la vie de l'homme étaient déjà abrégées de la

moitié, et dans les six autres, qu'elles étaient encore devenues plus courtes de la moitié que les années de ces quatre qui les précédaient. La Table suivante nous fera voir combien de temps ils ont vécu les uns avec les autres.

Table seconde.

Ont vécu ensemble.	Noé Avec	Sem Avec	Arphaxad Avec	Salé Avec	Heber Avec	Phaleg Avec	Réu Avec	Sarug Avec	Nachor Avec	Tharé Avec
1 Sem	448									
2 Arphaxad	348	500								
3 Salé	313	465	303							
4 Héber	273	435	273	403						
5 Phaleg	249	401	239	369	430					
6 Réu	219	371	209	339	400	209				
7 Sarug	187	339	177	307	368	177	207			
8 Nachor	157	309	147	277	348	147	177	200		
9 Tharé	128	280	118	248	309	118	148	171	119	
10 Abraham		150		118	179		18	41		75

CHAPITRE IV.

Du troisième âge du monde.

On a déjà dit que ce troisième âge du monde commençait à la vocation d'Abraham, arrivée en 2083, et qu'il se terminait à la sortie des Israélites de l'Egypte, qui est arrivée 430 ans ensuite. On peut voir dans la Table suivante une partie de ce qui est arrivé de plus considérable alors.

Table du troisième âge du monde.

	Ans du monde	Depuis le Déluge	Depuis la vocation d'Abraham	A vant la sortie d'Egypte	Avant J.-C.
Abraham vient en Chanaan, Tharé étant mort.	2083	427	0	430	1921

Suite de la Table du troisième âge du monde.

	Ans du monde	Depuis le Déluge	Depuis la vocation d'Abraham	Avant la sortie d'Egypte	Avant J.-C.
Ismaël naît l'an d'Abraham 86.	2094	438	11	419	1910
Isaac naît l'an d'Abraham 100.	2108	452	25	405	1896
Isaac est sevré à 5 ans, et Ismaël chassé.	2113	457	30	400	1891
Isaac prend Rébecca pour femme à l'âge de 40 ans.	2148	492	65	365	1856
Jacob naît l'an d'Isaac 60.	2168	512	85	345	1836
Abraham meurt en son année 175, après la naissance de Jacob 15 ans.	2183	527	100	330	1821
Ismaël meurt âgé de 137 ans.	2231	575	148	282	1773
Jacob va trouver Laban âgé de 77 ans : il le sert 20 ans.	2245	589	162	268	1759
Il épouse Lia, l'an de sa vie 84 et ensuite Rachel.	2252	596	169	261	1752
Lévi naît de Lia.	2255	599	172	258	1749
Joseph de Rachel.	2259	603	176	254	1745
Jacob retourne à son père, après avoir servi 20 ans chez Laban.	2265	609	182	248	1739
Joseph est vendu étant âgé de 16 ans, et il sert Putiphar pendant 14 ans.	2276	620	193	237	1728
Isaac meurt âgé de 180 ans, 12 ans après la vente de Joseph.	2288	632	205	225	1716

Suite de la Table du troisième âge du monde.

	Ans du monde	Depuis le Déluge	Depuis la vocation d'Abraham	Avant la sortie d'Egypte	Avant J.-C.
Joseph est présenté à Pharaon âgé de 30 ans.	2298	633	206	224	1715
Jacob descend en Egypte âgé de 130 ans.	2298	642	215	215	1706
Jacob meurt âgé de 147 ans, en ayant demeuré 17 en Egypte.	2315	659	238	198	1689
Joseph meurt après avoir commandé en Egypte 80 ans.	2369	713	286	144	1635
Lévi meurt.	2392	736	309	121	1612
Aaron naît.	2430	774	347	83	1574
Moyse naît.	2433	777	350	80	1571
Il se retire près de Jéthro, et le sert 40 ans.	2473	817	390	40	1531
EXODE, ou sortie d'Egypte.	2513	857	430	0	1491

Tout ce qui est marqué dans cette Table est pris de l'Ecriture même; ainsi on n'en peut douter. On peut seulement faire cette réflexion sur toutes les Tables précédentes, que comme Adam a vécu 56 ans avec Lamech; Lamech 93 avec Sem; Sem 50 avec Isaac, et Isaac 33 avec Lévi, qui a été le père ou l'aïeul de la mère de Moyse, nommée Jocabel, et laquelle assurément Levi avait vue, il est visible que Moyse n'a rien écrit qui ne fût encore dans la mémoire de tous les hommes, puisqu'il n'était éloigné d'Adam que de quatre ou cinq générations. Jacob de même a vécu avec ceux qui en avaient connu d'autres qui avaient vu le déluge, lequel par conséquent il ne pouvait pas ignorer, comme on ne pouvait pas ignorer au temps du déluge ce qui s'était passé à la création du monde, puisqu'il y avait beaucoup de gens qui en avaient vu d'autres qui avaient connu Adam même. Ainsi Adam ne pouvait être inconnu à Noé et à Sem; ni ceux-ci à Abraham ou à Jacob, ni Jacob à Moyse, principalement en un temps où il n'y avait point d'autres histoires où les hommes pussent s'appliquer, ou de quoi ils pussent s'entretenir.

CHAPITRE V.

Du quatrième âge du monde.

Ce quatrième âge, comme nous avons déjà vu, commence à la sortie de l'Egypte, c'est-à-dire, en l'année 2513. et se termine à la fondation du temple de Salomon, c'est-à-dire, l'an 2992. Ainsi cet intervalle a été de 479 ans, qu'on peut diviser en la manière que l'on verra dans la Table suivante, qui apprend quels ont été les conducteurs du peuple de Dieu, depuis Moyse jusqu'à Salomon.

Table du quatrième âge du monde.

Ans du monde			*Ans avant J.-C.*
2553	MOYSE mort l'an depuis la sortie,	40 ans.	1451
2559	Depuis la mort de Moyse jusqu'au repos donné par JOSUÉ, il y a	6 ans.	1445
2599	De là jusqu'à la paix donnée par OTHONIEL,	40 ans.	1405
2679	De là à la paix donnée par AOD,	80 ans.	1325
2719	De là à la paix donnée par DÉBORA,	40 ans.	1285
2759	De là à la paix donnée par GÉDÉON,	40 ans.	1245
2768	Gédéon étant mort, les enfants d'Israël adorèrent Baal durant quelques années, comme pourrait être	9 ans.	1236
2771	Ensuite ABIMÉLECH gouverna le peuple	3 ans.	1233
2794	THOLA	23 ans.	1208
2816	JAÏR	22 ans.	1188
2822	JEPHTÉ	6 ans.	1182
2829	ABESAN	7 ans.	1175
2839	AHÏALON	10 ans.	1164
2847	ABDON	8 ans.	1157
2887	HÉLI	40 ans.	1117
2909	SAMUEL	21 ans.	1095
2949	SAÜL	40 ans.	1055
2989	DAVID	40 ans.	1015
2992	Les fondements du temple furent jetés au commencement de l'année 4 de Salomon,	4 ans.	1012
	Somme 480.		

Il n'y a rien dans cette Table qui ne soit pris de l'Ecriture sainte. On ne voit point qu'il y soit parlé de Samson, lequel apparemment a fait des actions d'une force si extraordinaire sous Héli : ou bien il faut prendre la moitié des années d'Héli, c'est-à-dire, vingt, pour les donner à Samson, comme ont fait plusieurs.

CHAPITRE VI.

Du cinquième âge du monde.

Plus on s'éloigne de la création du monde, plus on trouve d'obscurité pour régler les temps dans les Ecritures saintes ; mais on peut en récompense trouver plus de lumière dans les écrits des auteurs profanes. Ce cinquième âge du monde commence, comme nous avons dit, à la fondation du Temple de Salomon, qui se fit l'an 2992, et se termine à la fin de la captivité des Juifs, qui arriva sous le roi Cyrus l'an 3468. Ainsi cet âge comprend 476 ans. Le Temple fut 7 ans et demi à bâtir, et fut dédié l'an 3001. qui ouvrait le quatrième millénaire du monde. Salomon a régné 40 ans, et est mort l'an du monde 3029, 975 ans avant Jésus-Christ. Mais il n'est pas croyable combien la division de son royaume entre les rois de Juda et d'Israël, qui arriva après sa mort, cause d'embarras dans la Chronologie ; et de très-habiles gens ont bien eu de la peine à accorder toutes les difficultés qui s'y rencontrent. Pour les éclaircir le plus nettement qu'il se pourra, on mettra ici une double Table ; l'une des Rois de Juda, et l'autre des rois d'Israël, entre lesquels on marquera les années depuis Salomon.

TABLE DES ROIS DE JUDA. TABLE DES ROIS D'ISRAEL.

Ans du monde		*Ans du règne*	Ans de la mort de Salomon, et de la division des dix Tribus.	*Ans du règne*		*Ans avant J.-C.*
3029	ROBOAM régna 17 ans.	1		1	JÉROBOAM régna 22 ans.	975
3046	ABIA la 18e année de Jéroboam succède à son père et règne 3 ans.	17		17		
		1		18		958
		2		19		
		3	20	20		
		1		21		
3049	ASA la 20e année de Jéroboam succède à son père et règne 41 ans.	2		22. 1.	NADAB la 2e année d'Asa succéda à son père Jéroboam, et régna 2 ans.	955
		3	23	1. 2.	BAASA la 3e année d'Asa usurpa le royaume, et régna 24 ans.	
		26	46	4 . 1.	ELA succède à Baasa son père l'an 26 d'Asa, et règne 2 ans.	
		27				
		28		2	ZAMBRI l'an 2 d'Ela, le 27 d'Asa, prend le royaume, et règne 7 jours.	
		29		1	AMRI est établi roi par le peuple, et règne 12 ans.	
		30		2		
		31	502	3		
				4		
				5		

Ans du monde	Rois de Juda.	Ans du règne	Ans de la mort de Salomon, et de la division des dix Tribus.	Ans du règne	Rois d'Israël.	Ans avant J.-C.
		38		1. 12.	Achab succède à son père l'an 38 d'Asa, et règne 22 ans.	918
3090	Josaphat succède à Asa son père l'an 4 d'Achab, et règne 25 ans.	41				
		1	62	4		
				5		914
3106	Josaphat à l'exemple d'Achab établit Joram son fils vice-roi.	17		21. 1.	Achab l'an 17 de Josaphat établit son fils Ochosias vice-roi, et gouverne le royaume pendant 2 ans.	898
		18				
		19	78			
3108			80	22. 2.	Joram fils d'Achab, après la mort d'Ochosias son frère, lui succède l'an de Josaphat 18, et règne 22 ans.	896
3112	Josaphat déjà âgé fait part à Joram son fils, qu'il avait déjà établi vice-roi, de sa puissance royale, l'an 5 de Joram roi d'Israël.	23. 1.	84	1		
				5		892
				12		885
3119	Ochosias succède à son père l'an 12 de Joram fils d'Achab, et règne 1 an.	1. 8.	91	1	Jéhu est sacré roi par un prophète, et règne 28 ans Ce fut lui qui tua Ochosias roi de Juda, avec Joram, roi d'Israël.	884
				6		
3120	Athalia occupe le royaume pendant 6 ans.	1		7		878
		6				857
3126	Joas âgé de 7 ans, est montré au peuple par le grand Prêtre Joïada. Il est sacré la 7e année de Jéhu et règne 40 ans.	1	98	28	Joachas succède à Jéhu son père, l'an 23 de Joas roi de Juda, et règne 17 ans.	856
				1		
3147		22				841
3148		23	120	1	Joas, fils de Joachas, est associé au royaume l'an 37 de Joas, et règne pendant 16 ans.	
				2. 17.		839
				3		
3163		37				
		38	135			
3165	Amasias succède à son père l'an 2 de Joas roi d'Israël, et règne 29 ans.	40. 1.				
				6. 1.	Jéroboam II fut établi cette année roi par Joas son père, lorsqu'il alla faire la guerre au roi de Syrie.	836
3168		4	140			
				16. 1.		
				1	Mais l'année 15 d'Amasias, Joas étant mort, l'Ecriture dit que Jéroboam régna au lieu de lui 41 ans.	825
3179		15				
			151	15		

Ans du monde	*Rois de Juda.*	Ans du règne	Ans de la mort de Salomon, et de la division des dix Tribus.	Ans du règne	*Rois d'Israël.*	Ans avant J.-C.
3194	Ozias ou Azarias, après	29	165	16.27.		
	que son père eut été	1				
	tué, régna la 27e année					
	de Jéroboam, et son	26	191	41	Après la mort de Jéroboam	
	règne dura 52 ans.	27		1	tout fut en trouble, il y	
					eut un interrègne de 12 ans.	772
3232		38	203			
				12. 1.	Zacharias après cet inter-	
		39			règne régna 6 mois.	
3233		40	205		Sellum ayant tué Zacharias,	
					l'an 39 d'Ozias, régna un	
					mois.	
					Manahé tua Sellum, et régna	
				1	10 ans, par le secours de	771
					Phul roi des Assyriens.	
3242		49	214			
		50		10	Phacéia succède à Manahé	762
					son père, l'an 50 d'Ozias,	
		51	216	1	et règne 2 ans.	
		52		2	Phacée fils de Romélie, ayant	759
3245	Joathan succéda à Ozias	1	218	1	tué Phacéia, règne 20 ans.	
	l'an 2 de Phacée, et					
	régna 16 ans.	16		2		
3262	Achas succéda à Joathan	1	234	17		742
	son père l'an 17 de	2		18		
	Phacée, et régna 16	3		19		
3265	ans.	4	237	20		
				1	Oséa fils d'Ela, ayant tué	739
					Phacée, régna en sa place,	
					mais les grands troubles	
					causèrent un interrègne de	
					9 ans, après lequel il re-	
					prit le royaume.	
		12	245	9		
		13		1		
3277	Ezéchias fut associé au	1. 16.	249	2		727
	royaume par Achas son			3		
	père, et régna 29 ans.			4		
3283		6	254	9	L'an 9 d'Oséa, et le 6 d'E-	721
					zéchias, Salmanasar prit	
					Samarie après un siége de	
					3 ans, et emmena les dix	
					Tribus captives. Ainsi finit	
					le royaume d'Israël, après	
					avoir duré 254 ans, depuis	
					sa division d'avec celui de	
					Juda.	

Ans du monde — *Suite des rois de Juda après la ruine de Samarie.* — Ans avant J.-C.

3284 Il paraît par la Table précédente, que Samarie fut prise l'an 6 d'Ezéchias. 720

3291 Sennachérib, roi d'Assyrie, vint attaquer Ezéchias l'an 14 de son règne. 713

Ce fut en ce temps qu'Ezéchias étant malade à la mort, fut miraculeusement guéri, pour vivre et régner encore 15 ans, dont il fut assuré par le miracle qui arriva à l'horloge d'Achas.

3295 Un ange tua toute l'armée de Sennachérib. 709

3306 Ezéchias meurt l'an 29 de son règne. 698

Manassès son fils lui succède, âgé de 12 ans, et il en régna 55.

Manassès fut pris, et mené en Babylone l'an 22 de son règne; mais l'affliction l'ayant fait rentrer en lui-même, il fut touché de pénitence, et Dieu le ramena aussitôt à Jérusalem, où il régna encore 33 ans. Et ce fut durant ce temps qu'arriva l'histoire de Judith.

3361 Manassès meurt. 643

Amon, son fils, régna après lui 2 ans.

3363 Il est tué par la trahison des siens. 641

3370 Josias son fils, âgé de 8 ans, est établi roi après lui, et régna 31 ans. 634

3374 L'an 12 de son règne, il purifia Juda et Jérusalem de l'ido- 630
3380 lâtrie.

3381 L'an 18 de son règne, il célèbre une Pâque solennelle. 624 623

3394 Ayant entrepris légèrement la guerre contre Nécao roi d'Egypte, il y fut tué, et toute la joie de Juda fut changée en deuil. 610

Après le mort de Josias, le peuple sacra son fils Sellum, autrement nommé Joachas.

Nécao, roi d'Egypte, revenant d'Assyrie, déposa Joachas, qui n'avait régné que trois mois, et mit son frère aîné Eliakim roi en sa place, changeant son nom et l'appelant Joakim ou *Joachim*, et emmena avec lui Joachas captif en Egypte, où il mourut.

3398 Cette année Nabuchodonosor, roi de Babylone, prit Joakim captif, pour l'emmener à Babylone; puis l'ayant relâché sous de très-dures conditions, il le laissa à Jérusalem, où il demeura comme son vassal, et il emporta une partie des vases du Temple, avec quelques enfants du sang royal, et des meilleures conditions, entre lesquels furent Daniel et ses compagnons. Et c'est d'ici qu'il faut commencer à compter les 70 semaines de la captivité. 606

3405 Joakim ayant été tué par les Babyloniens, et son corps exposé sur la terre sans être enseveli, son frère *Conias* ou Jéchonias régna durant trois mois à Jérusalem, et Nabuchodonosor l'emmena à Babylone avec sa mère et les plus grands de sa Cour, entre lesquels furent Ezéchiel, et Mardochée, oncle d'Esther, toutes les richesses de Juda et tous les vases du Temple qui étaient restés.

Il établit pour roi Mathanias, oncle de Jéchonias, en changeant son nom en celui de Sédécias.

Sédécias régna à Jérusalem 11 ans.

Ans du monde. L'an 11 de Sédécias, Jérusalem fut saccagée par les Babyloniens. Ans avant J.-C.
Sédécias fut pris lorsqu'il s'enfuyait; on tua ses enfants en sa présence, on lui creva les yeux, on le chargea de chaînes et on
le mena à Babylone; par où fut accomplie la parole du Prophète, 599
qui disait qu'il serait mené à Babylone, et que néanmoins il ne la verrait pas. On brûla son palais, on détruisit le Temple, on abattit les murs de Jérusalem, et on emmena tout le peuple de Juda en Babylone, où il demeura jusqu'à l'an du monde 3468.

CHAPITRE VII.

Du sixième âge du monde.

On a pu voir dans la Table précédente ce qui s'était passé de plus mémorable dans les 476 ans durant lesquels a duré le cinquième âge du monde, que nous avons dit se terminer à la fin de la captivité des Juifs, arrivée l'an 3468 du monde, 536 ans avant l'ère commune de Jésus-Christ. Ce sixième âge maintenant commence à la fin de cette captivité, et se termine à la naissance de Jésus-Christ arrivée l'an 4000 du monde. On peut voir dans la Table suivante ce qui s'y est passé de plus remarquable.

Table de ce qui s'est passé de plus remarquable dans le sixième âge du monde.

3468 Cyrus étant devenu maître de tout l'Orient, permet aux Juifs de 536
retourner en Judée et de rebâtir le Temple. Ils le font sous la conduite de Zorobabel et du souverain Prêtre Jésus, et les plus pauvres d'entre eux obtiennent quelque gratification pour faire ce voyage.

3475 Cyrus meurt âgé de 70 ans, après avoir tenu la monarchie de tout 529
l'Orient durant 7 ans. Son fils Cambyse lui succède et règne 7 ans et 7 mois, après lesquels le mage Oropastès usurpe le royaume. Mais cinq mois après sept seigneurs conspirent contre lui, le
3483 tuent, et l'un d'eux, nommé Darius Hystaspes, est reconnu de 521
tous les autres pour roi. C'est l'Assuérus sous lequel arriva l'histoire d'Esther. Il régna 36 ans.

3519 A Darius succède Xercès, son fils, qui règne 12 ans; et son fils Ar- 485
taxercès qui lui succède, et règne 48. Ce fut la septième année
3537 du règne de cet Artaxercès, appelé *Longuemain*, qu'Esdras ayant 467
obtenu du roi des lettres patentes, retourna en Judée avec beaucoup de monde pour y rétablir la République.

3550 La 20e année du règne du même Artaxercès, Néhémias obtient de 454
lui le pouvoir de rétablir les murs de Jérusalem; et c'est de cette année que l'on commence à compter les LXX Semaines de Daniel.

3562 Malachie, le dernier des Prophètes, exhortait en ce temps-là le peuple 442
à retourner à Dieu, et semble avoir été du même temps que Néhémias, qui retourna vers cette année chez le roi de Perse, comme il le lui avait promis.

Ans du monde | | Ans avant J.-C.

XERCÈS II succède à son père Artaxercès, et au bout d'un an est tué par son frère SECUNDIANUS, qui règne 7 mois.

3580 OCHUS, second fils d'Artaxercès, s'empare du royaume, fait mourir
3581 Secundianus en le précipitant dans une fosse pleine de cendres, 424
et se fait appeler Dariæus, ou Darius Nothus. Il régna 19 ans. 423

3600 ARTAXERCÈS MNEMON, son fils aîné, lui succède, contre lequel le jeune Cyrus son cadet fait la guerre. Il régna 43 ans. 404

3643 OCHUS II succède à son père Mnémon, et fait tuer son frère naturel Arsamès qui lui disputait l'empire; après quoi il prend le nom d'Artaxercès III. Il régna 23 ans. 361

3666 Ochus est tué par Bagoas, capitaine de ses gardes et égyptien de nation, qui en vengeance de ce qu'il avait tué Apis, le dieu des Egyptiens, fait manger aux chats son corps haché par morceaux, et de ses os en fait des manches de couteaux pour marquer sa cruauté. Bagoas fait mourir aussi tous ses enfants, hors Arsès le plus jeune, qu'il met sur le trône, et au bout de deux ans le tue encore avec ses enfants. 338

3668 La maison royale ainsi éteinte, Bagoas établit roi Codomanus qui règne 6 ans, et prend le nom de Darius pour se donner plus d'autorité. C'est contre ce Darius qu'Alexandre fit la guerre. 336

3670 Alexandre-le-Grand ayant défait Darius, dernier roi de Perse, devient maître de tout l'Orient, et en six années y fait tant de conquêtes, que Daniel dans ses visions mystérieuses, le compare à un Léopard qui a des ailes. 334

3681 Alexandre étant mort, ses favoris partagent entre eux tout son royaume. PTOLÉMÉE devient roi d'Egypte, et SÉLEUCUS règne à Babylone et en Syrie, les autres ne font rien à l'Histoire sainte. 323

3719 Ptolémée, surnommé *Soter*, n'ayant régné que peu de mois, établit sur le trône son fils PHILADELPHE, et se constitue capitaine de ses gardes, disant qu'il était plus honorable d'avoir un fils roi que de régner soi-même. C'est dans ces entretemps, c'est-à-dire, avant la mort du père et sous le règne du fils, que fut faite la Version grecque des 72 Interprètes. Ce qui est cause que divers auteurs la mettent sous l'un ou sous l'autre de ces rois. Mais elle fut faite par les soins de DEMETRIUS PHALERÆUS qui ramassa jusqu'à 200000 volumes dans cette fameuse Bibliothèque. 285

3758 Philadelphe, après avoir régné 40 ans depuis la mort de son père, meurt par ses excès d'intempérance. Son fils *Ptolémée Evergètes* lui succède, et ayant régné 25 ans, laisse le royaume à PHILOPATOR son fils, ainsi appelé par antiphrase, parce qu'il haïssait fort son père, qu'il tua même selon l'opinion de quelques auteurs. 246

3783 PTOLÉMÉE PHILOPATOR régna 17 ans en Egypte. Ce fut lui qui tourmenta étrangement les Juifs d'Alexandrie, pour les détourner du culte du vrai Dieu. Plusieurs en effet lui cédèrent; d'autres se rachetèrent de ses vexations par argent; et ceux qui voulurent demeurer fermes dans la loi de Dieu, furent traités avec la rigueur que l'on peut voir dans le troisième livre des Machabées. 221

3800 Ptolémée Philopator étant mort, laissa un fils de 4 ans, nommé Ptolémée EPIPHANES, qui régna 24 ans, et qui tourmenta aussi les Juifs pour les détourner de leur religion, comme on peut voir dans Daniel ch. 11 et au 2e livre des Machabées. ANTIOCHUS, 204

Ans du monde | Ans avant J.-C.

surnommé le GRAND, qui était roi de Syrie, apprenant la mort de Ptolémée Philopator, viole l'alliance qu'il lui avait jurée; et se joignant avec Philippe roi de Macédoine, ils forment la résolution de dépouiller le petit Epiphanes de son royaume, et de le partager entre eux. La Judée durant ce temps-là se trouve exposée à des vexations continuelles.

3816 Antiochus le Grand ayant été tué par les Barbares, en voulant 188
piller le temple de Jupiter en Elimaïde, laissa le royaume à son fils SÉLEUCUS PHILOPATOR, qui régna 12 ans. Il fit peu de choses, parce que les grands malheurs d'Antiochus son père, en combattant contre les Romains, laissèrent son royaume épuisé. C'est de ce Séleucus qu'il est parlé dans le 2e livre des Machabées, où l'on dit de lui, qu'à cause du respect qu'il avait pour ONIAS, le grand Prêtre, il fournissait tous les ans ce qu'il fallait pour les sacrifices du Temple. Néanmoins Daniel l'appelle *vilissimus et indignus decore regio*. Sur la fin de son règne il se laissa persuader d'envoyer HÉLIODORE pour piller le trésor du Temple de Jérusalem, et l'on peut dire que la faiblesse donna naissance à tous les troubles et à toutes les séditions qui arrivèrent depuis, soit dans l'Etat, soit dans l'Eglise.

3829 ANTIOCHUS, surnommé *Epiphanes*, c'est-à-dire l'ILLUSTRE, qui avait 175
été emmené pour otage à Rome après la défaite de son père Antiochus le Grand, en sortit au bout de trois ans, et Démétrius, fils de Séleucus, est envoyé à sa place. Comme Antiochus revenait en Syrie, Héliodore qui s'en voulait faire roi fait mourir Séleucus. Mais Eumène et Attalus ayant chassé Héliodore, laissent Antiochus l'Illustre paisible roi de Syrie.

3831 Antiochus l'Illustre la première année de son règne ôte la souve- 173
raine sacrificature à Onias, qui était d'une excellente piété, la donne à l'impie Jason son frère, et l'année suivante l'ôte encore à Jason, et la donne à Ménélaüs, son autre frère, qui lui en offrait plus d'argent. Deux ans après le bruit de la mort d'Antiochus s'étant répandu, lorsqu'il était allé contre l'Egypte, Jason trouble tout Jérusalem. Ce qui fait qu'Antiochus, après la défaite des Egyptiens, traite ensuite la Judée avec d'horribles cruautés, et en emporte tous les trésors.

3836 Antiochus l'Illustre, roi de Syrie, envoie Apollonius en Judée, qui 168
tue en un jour de sabbat tous ceux qui s'étaient assemblés pour les sacrifices. Ce fut alors que Judas Machabée se retira lui dixième dans le désert, où il aimait mieux vivre d'herbes, que de se souiller des viandes impures qu'on immolait de toutes parts.

3838 MATHATHIAS bénit ses fils en mourant, et JUDAS MACHABÉE lui succède. 166

3840 Cette année meurt Antiochus l'Illustre, roi de Syrie, lorsqu'il retour- 164
nait en désordre de Perse. Son fils ANTIOCHUS EUPATOR lui succède. Lysias gouverne son royaume, et fait la paix avec Judas Machabée; mais elle est bientôt rompue. Ce fut en ce temps qu'Eléazar ayant attaqué un éléphant où il croyait que le roi était, le tua et fut accablé du poids de cette bête qui tomba sur lui.

3842 Eupator ayant pris Bethsure, va contre Jérusalem, et fait la paix 162
avec les Juifs; mais l'ayant rompue, il fait abattre ses murailles,

Ans du monde		Ans avant J.-C.
	emmène avec lui Ménélaüs qu'il fait mourir comme le flambeau de toute la guerre, et met Alcime à sa place.	
3843	**Démétrius Soter**, fils de Séleucus, s'étant échappé de Rome, vient à Antioche, fait tuer Antiochus et Lysias, et étant roi, envoie en Judée Bacchide avec Alcime, auquel il assure la souveraine sacrificature. Il y envoie ensuite Nicanor qui fait alliance avec Judas Machabée; mais l'ayant rompue, il est tué bientôt après.	161
	Alcime et Bacchide étant revenus une seconde fois en Judée, Judas Machabée, après un grand combat, est tué après avoir fait alliance avec les Romains. Son frère Jonathas est élu à sa place général des armées du peuple de Dieu; Bacchide le veut tuer par surprise, mais il ne le peut. Jean leur frère est tué par trahison.	
3850	Ceux d'Antioche s'étant révoltés contre Démétrius, prennent un jeune homme nommé Alexandre qui se disait fils d'Antiochus l'Illustre, et soutenus des rois leurs voisins, le mettent sur le trône.	154
3851	Cet Alexandre, surnommé Ballès ou *Ballas*, étant devenu maître de Ptolémaïde, envoie à Jonathas pour faire alliance avec lui, et l'établit dans la souveraine Sacrificature, qui était demeurée vacante depuis sept ans et demi par la mort d'Alcime; ainsi il a été le premier souverain Pontife de la race des Machabées. Démétrius arme contre Alexandre; mais Alexandre le défait, et Démétrius est tué.	153
3856	**Démétrius**, fils aîné de Démétrius Soter, voulant venger la mort de son père, et posséder son royaume, fait d'heureux progrès. Apollonius se joint à lui, et Démétrius l'envoie en Judée pour combattre les Juifs qui avaient fait alliance avec Alexandre. Jonathas et Simon combattent plusieurs fois contre lui.	148
3859	Alexandre ravage la Syrie. Ptolémée Philométor et Démétrius viennent au-devant de lui. Ptolémée est blessé dans le combat; Alexandre peu de jours après est tué par les siens, et Ptolémée ayant vu sa tête, meurt.	145
3860	Démétrius étant enfin seul roi de Syrie, à cause de quoi il fut surnommé *Nicanor*, c'est-à-dire vainqueur, tout était assez paisible dans la Judée. Mais Jonathas attaquant la forteresse de Jérusalem, Démétrius le fait venir pour lui rendre compte de cette action. Jonathas fait toujours continuer le siége, et apaise Démétrius par ses présents.	144
3861	Démétrius Nicanor ayant renvoyé ses vieilles troupes comme n'en ayant plus besoin, Triphon saisit cette occasion pour faire roi le petit **Antiochus**, surnommé **le Divin**, qui était fils d'Alexandre. Il tâche d'avoir pour ami Jonathas, qui lui rend de grands services. Triphon voulant ensuite être roi lui-même au lieu du jeune Antiochus, et craignant Jonathas, le surprend et le tue. **Simon** est élu en sa place, tant pour commander l'armée, que pour être souverain pontife. Il bat souvent Triphon, qui tue Antiochus surnommé le Divin, pour être paisible usurpateur de son royaume.	143
	Ce fut cette année que les Juifs se voyant délivrés du joug des Gentils, l'on commença à compter les années par le pontificat de Simon.	
3863	Démétrius étant entré avec ses gens dans la Médie pour se fortifier	14[illegible]

Ans du monde | Ans avant J.-C.

contre Triphon, est pris par le général de l'armée du roi de Perse et de Médie ; et les soldats ne pouvant plus souffrir Triphon, se rendent à Cléopâtre, femme de Démétrius, laquelle se donne elle et son armée à son frère Antiochus, surnommé *Soter*, comme son père, ou *le Pieux*, appelé aussi *Sidètes*, qui d'abord fait amitié avec Simon, et après cela la rompt honteusement, ayant envoyé contre lui Cendebeus, pendant qu'il s'attache à poursuivre Triphon. Triphon se retire dans Apamée, laquelle étant prise, il y est tué ; et Simon déjà cassé de vieillesse envoie ses enfants contre Cendebeus, qui est mis en fuite. Ce qui ne sert qu'à exciter la jalousie de Ptolémée son gendre contre le père et les enfants.

3869 Ainsi Simon après avoir gouverné le peuple environ huit ans, est 135
tué en trahison par ce Ptolémée dans un festin. Il envoie des gens pour surprendre aussi Jean, son fils, surnommé Hircan ; mais Jean ayant évité ce piége, est établi souverain Pontife au lieu de son père. Et c'est là que finit l'histoire des Machabées et de tout le vieux Testament.

3897 *Jean Hircan* ayant administré la souveraine Sacrificature 29 ans, 107
pendant lesquels il fait ouvrir le sépulcre de David où il prend trois mille talents, meurt, et laisse la souveraine autorité à *Judas*, dit Aristobule, qui le premier depuis le retour de la captivité prend le diadème et la qualité de roi.

3899 Aristobule meurt, et Salomé sa femme fait régner au lieu de lui 105
Alexandre Jannæus, l'aîné de ses frères, qu'il avait fait mettre en prison.

3926 Alexandre Jannæus meurt. Il avertit en mourant sa femme Alexandra 78
de se rendre les Pharisiens amis, et par cette adresse elle établit Hircan, son fils aîné, dans la souveraine Sacrificature. Aristobule, le plus jeune, vit en particulier.

3935 Alexandra étant morte, il s'élève une guerre considérable entre 69
Hircan et Aristobule qui chasse son frère aîné, et demeure maître de la Judée jusqu'à la victoire de Pompée.

3939 Antipas ou Antipater, père d'Hérode, favorise le parti d'Hircan, et 65
le rétablit dans son royaume ; mais Pompée qui l'y confirme, et qui poursuit Aristobule, étant irrité de ses violences contre son frère, ne veut pas permettre à Hircan de porter le diadème. Il emmène avec lui à Rome Aristobule avec ses deux filles et ses deux fils, l'un nommé Alexandre, et l'autre Antigone. Alexandre se sauve en chemin, revient en Judée où il excite bien des troubles, et Aristobule s'étant sauvé ensuite de Rome avec son autre fils Antigone, il revient faire la guerre en Judée ; mais il est blessé, et présenté en cet état à Gabinius, Préfet de la Syrie, qui l'envoie à Rome avec ses enfants, que le Sénat renvoie, ne retenant en prison que le père, Aristobule.

3955 Les guerres civiles de Rome entre Pompée et César, portent César 49
à renvoyer Aristobule en Judée pour faire déclarer les Juifs en faveur de César contre Pompée. Mais ceux du parti de Pompée le font mourir par poison ; et Pompée fait trancher la tête à Alexandre, son fils, à Antioche. Son autre fils, Antigone, venant à Rome, y représente le malheur de son père et de son frère, se plaignant fort

Ans du monde. fort d'Hircan et d'Antipater. Mais Antipater gagne tellement l'esprit de César, qu'il établit Hircan souverain Pontife, et fait Antipater Gouverneur de la Judée, qui ayant deux fits, PHASAEL et HÉRODE âgé alors de 25 ans, fait Phasaël Gouverneur de tout le pays d'auprès de Jérusalem, et Hérode Gouverneur de la Galilée. Ans avant J.-C.

3958 Hérode ayant tué un Juif nommé Ezéchias, chef d'un parti de voleurs qui ravageaient toute la Syrie, est cité devant Hircan, auprès duquel il se défend avec tant de fermeté et de courage, qu'il est renvoyé absous. 46

3962 Antipater, père d'Hérode, étant à table chez Hircan à Jérusalem, est empoisonné par un nommé Malichus, qu'Hérode fait tuer ensuite pour venger la mort de son père; et Antigone, fils d'Aristobule, s'étant peu après jeté tout d'un coup dans la Judée, Hérode qui le repousse, est honoré par Hircan d'une couronne. 42

3964 Pachorus, roi des Parthes, étant venu en Judée, dépose Hircan, et établit Antigone, fils d'Aristobule, pour être grand Sacrificateur. Il fait mettre même en prison Hircan, et fait tuer Phasaël, frère d'Hérode. Antigone fait couper les oreilles à Hircan, afin de lui ôter toute espérance à la grande Sacrificature; et tout étant en paix pas ce moyen dans la Judée, Pachorus emmène Hircan avec lui. Ce qui fait qu'Hérode désespérant de tout, va à Rome faire la cour à Antoine qui le prend en affection. Hérode fait tant par son crédit et par la faveur d'Auguste, qu'il obtient le nom de roi, et qu'Antigone est déclaré ennemi du peuple Romain. 40

3966 C'est ici la première année du règne d'Hérode, qui va aussitôt en Judée faire la guerre à Antigone qu'il défait, et est appelé roi dans Jérusalem. Antigone est mené captif à Antioche, où il est tué. Quelques mois après Hérode, importuné par les prières de Mariamne sa femme, établit Aristobule son frère, âgé de 17 ans, souverain Pontife, et le fait noyer quelques temps après lorsqu'il se baignait. Hircan ayant trouvé protection auprès du roi des Parthes, et voulant retourner en Judée, y est tué par Hérode à l'âge de 80 ans. 38

3976 Hérode va trouver Auguste à Rhodes, qui le confirme dans le royaume. Il fait à son retour mourir Mariamne sa femme, et un peu après Alexandra. 28

3987 Cette année Hérode commence à faire rebâtir le temple de Jérusalem. 17

3993 Hérode va à Rome avec ses deux enfants, Alexandre et Aristobule, pour les accuser devant Auguste, et les faire mourir, mais Auguste le réconcilie avec ses enfants. 11

3999 Hérode en ayant reçu le pouvoir d'Auguste, fait étrangler ses deux enfants, Alexandre et Aristobule. 5

Ce fut cette année que l'empereur Auguste ayant fait un édit pour faire la description de tout l'Empire Romain, saint Joseph alla avec la sainte Vierge de Galilée à Bethléem.

C'est ici que finit le sixième âge du monde.

CHAPITRE VIII.

Du septième âge du monde.

Ce septième âge, comme nous avons dit, commence à la naissance de Jésus-Christ notre Sauveur, c'est-à-dire, l'an 4000 du monde, et durera jusqu'à la fin de tous les siècles. C'est proprement l'âge des Chrétiens; et tout ce qui s'est fait dans le reste du monde, n'est presque plus à compter. Il n'y a de considérable que ce qui s'est fait dans l'Eglise, qui est le véritable royaume de Jésus-Christ dont tous les Chrétiens sont les sujets. On pourra voir dans cette Table en abrégé, ce qui s'est passé de plus considérable sous Jésus-Christ et les Apôtres.

Ans du monde. *Table abrégée de tout ce qui s'est passé de plus considérable dans la Judée sous Jésus-Christ et les Apôtres.* *Ans de J.-C.*

4000 Jésus-Christ naît à Bethléem le 25e jour de décembre, l'an 37 et 1
dernier du règne d'Hérode, et le 20 de celui d'Auguste. Il est
circoncis le 8e jour; il est adoré des Mages; offert au temple le
40e jour, et ensuite mené en Egypte. Après cela Hérode fait mou-
rir les Innocents.

Il meurt lui-même vers la fin de novembre de la même année,
après avoir langui misérablement; et Archélaüs règne en sa place.

4001 Joseph retourne d'Egypte après la mort d'Hérode, et demeure en 2
Galilée à Nazareth.

4002 Theudas, dont il est parlé dans les Actes, fait de grandes courses 3
dans la Judée, et plusieurs s'élèvent dans ce pays, qui prennent
le nom de roi ou de Messie.

4004 Cette année commence l'ère vulgaire de Jésus-Christ, c'est-à-dire 4
Ans la manière dont on use ordinairement pour compter les années
de l'ère depuis Jésus-Christ, quoiqu'il fût né quatre ans plus tôt.
vulgaire. Cette année Jésus-Christ, âgé de 12 ans, est trouvé dans le Temple,
8 assis au milieu des Docteurs, qui les écoutait et les interrogeait. 12

14 Mort d'Auguste à Nole, arrivée le 29 d'août, l'an 57 de son règne. 18
Tibère règne en sa place.

28 Saint Jean commence cette année à baptiser, l'an 15 du règne de 32
Tibère.

30 Jésus-Christ est baptisé par saint Jean, va au désert, et peu de temps 34
après commence à prêcher.

33 Jésus-Christ meurt après avoir célébré avec ses disciples la qua- 37
trième Pâque, l'an 19 de l'empire de Tibère.

Cette même année, après l'Ascension et la Pentecôte, les sept *Ans*
Diacres sont élus, et saint Etienne est lapidé. Philippe baptise *de Tibère.*
l'Eunuque.

34 Conversion de saint Paul, qui ayant désabusé les Juifs de Damas, 19
en leur déclarant sa conversion, s'en va en Arabie.

37 Saint Paul revient d'Arabie à Damas, où il commence à prêcher 23

Ans de l'ère vulgaire. | Ans de Caligula.

plus fortement les Juifs qui ont dessein de l'arrêter; mais il se sauve et vient voir saint Pierre à Jérusalem, les Chrétiens, ne sachant pas sa conversion; mais saint Barnabé l'introduit, et dit 1
ce qui lui était arrivé. 2

38 Saint Pierre vient à Antioche, et y établit son siége. Il guérit Enée à Lydde, et ressuscite Tabitha à Joppé; Corneille le Centenier le prie de le venir voir, et il embrasse la foi. 2 (de Claude.)

Saint Matthieu écrit son Evangile, le premier de tous, et en Hébreu.

Saint Pierre est délivré de prison. C'est vers ce temps qu'il va à
42 Rome établir sa chaire.

Sergius Paulus, Proconsul, est converti à la foi par saint Paul, d'où cet Apôtre est appelé Paul au lieu de Saul.

Saint Pierre écrivit alors sa première Epître, avant que saint Marc
43 allât à Alexandrie. 3

On veut sacrifier à Paul et à Barnabé à Lystre, comme à Jupiter et à Mercure, parce qu'il avait guéri un homme boiteux dès sa naissance.

Saint Marc écrit son Evangile, mais en grec, selon qu'il l'avait entendu de saint Pierre.

Premier concile tenu par les Apôtres à Jérusalem touchant la diffi-
50 culté de la circoncision que l'on déclare n'être plus nécessaire. 10
Peu de temps après saint Pierre étant venu à Antioche, et usant de quelque dissimulation à l'égard des Juifs qu'il avait peur de choquer, saint Paul l'en reprend publiquement devant tout le monde.

Dispute entre saint Paul et saint Barnabé à l'occasion du disciple
51 Marc. Ce qui cause leur séparation. 11

Saint Paul est battu de verges à Philippes. La nuit, les portes de la prison s'ouvrent, lorsqu'il priait avec Silas. Le gouverneur de la prison est converti à la foi; et comme les Juges reconnaissant l'innocence de saint Paul, lui permirent de s'en aller, il ne le voulut pas faire qu'on ne lui eût fait réparation de l'injure qu'il avait reçue.

52 Saint Paul convertit à Athènes saint Denis l'Aréopagite, il va de là chez Aquila et Priscilla et travaille chez eux. 12

Ans de Néron.

56 Saint Luc écrit alors son Evangile. Les Galates se laissent séduire, et saint Paul leur écrit avec force. Les Corinthiens se laissent aller à des schismes. Saint Paul leur écrit. 2

58 Saint Paul va à Corinthe, d'où il écrit l'Epître aux Romains. Il va à Jérusalem, où il est presque tué par les Juifs. Le tribun Lysias se saisit de lui. Le lendemain il se défend devant l'assemblée des Prêtres, et il appelle le souverain Pontife Ananie qui l'avait fait frappé, *Muraille blanchie*. 4

Le Tribun envoie saint Paul à Félix. Félix le retient, et le laisse à son successeur Portius Festus.

60 Festus ayant entendu saint Paul seul, et depuis en présence du roi Agrippa et de Bérénice, l'envoie à Rom où il avait appelé. Le vaisseau se brise près de Malte, où il demeure quelque temps; et enfin il arrive à Rome où on lui permet de loger en son particulier, ayant seulement avec lui un garde. C'est ici que finit le livre des Actes. 6

Ans de l'ère vulgaire. | Ans de Néron.

Saint Marc, qui le premier a annoncé la foi à Alexandrie, meurt la 8e année de Néron.

61 Onésiphore cherche longtemps saint Paul à Rome, et le trouve avec une grande joie de l'Apôtre au sujet de cette rencontre. 7

62 Les Philippiens envoient Epaphrodite, leur évêque, à Rome pour porter quelque argent à saint Paul, qui leur écrit par la même personne. 8

C'est aussi de là qu'il écrit les deux Epîtres aux Colossiens, celle aux Ephésiens et celle aux Hébreux.

63 Saint Paul étant au bout de deux ans sorti libre de Rome, parcourt encore l'Orient et l'Occident. Philémon le reçoit chez lui à Colosse. 9

Ananus fait mourir saint Jacques, appelé frère du Seigneur, en le faisant lapider, ou en le faisant précipiter du haut du Temple. Siméon, fils de Cléophas, est élu évêque de Jérusalem en sa place.

64 Néron brûle Rome, et en rejette la faute sur les Chrétiens. Ce fut le sujet de la première persécution qui fut horrible. 10

66 Saint Paul vient une seconde fois à Rome ; et étant encore mis en prison, il se justifie devant Néron qui le laisse libre. Démas l'abandonne. Saint Luc seul demeure à Rome avec lui. 12

Saint Pierre et saint Paul sont avertis secrètement de Dieu que l'heure de leur mort était proche. Saint Paul écrit la seconde Epître à Timothée, et saint Pierre écrit sa seconde Epître un peu avant sa mort.

67 Saint Pierre et saint Paul prédisent à Rome qu'il viendra bientôt un roi qui détruira la Judée. Cette même année ces bienheureux Apôtres sont tous deux martyrisés à Rome le même jour 29 de juin, saint Pierre étant attaché en croix la tête en bas, et saint Paul ayant la tête coupée. 13

de Domitien.

70 Ce fut cette année que Vespasien fit tant de maux dans la Judée ; et ayant été obligé de la quitter, il envoya quelque temps après son fils Tite qui prit Jérusalem, et la ruina l'an 70 de Jésus-Christ. 14

de Nerva.

94 L'Apôtre saint Jean fut banni et envoyé à l'île de Patmos, où il écrivit l'Apocalypse, qui marque ce qui doit arriver dans l'Eglise, principalement dans les derniers temps (a). 1

de Trajan.

96 Etant retourné dans l'île de Patmos, toutes les Eglises d'Asie qu'il gouvernait le prièrent d'écrire son Evangile. Ce qu'il fit à l'âge de 92 ans. 1

98 Quelque temps après il écrivit aussi ses trois Epîtres.

CHAPITRE IX.

Du temps que les Prophètes ont vécu.

On sera bien aise de voir ici le temps que chacun des Prophètes a vécu ; et sans parler de ceux dont il est fait mention dans le livre des Rois, comme Samuel, Nathan, Gad, Ado, et particulièrement Elie et Elisée, dont on peut aisément voir le temps, par les rois sous lesquels ils ont vécu, on se contentera de marquer ceux dont

(a) D'autres placent la composition de l'Apocalypse vers l'an 67 ou 68, c'est-à-dire vers les dernières années du règne de Néron. *Voy.* l'Introd. à l'Apoc.

Ans du monde. on a les Ecrits séparés, et on en verra tout d'un coup le temps par cette petite Table. Ans avant l'ère commune de J.-C.

Table du temps auquel ont vécu les Prophètes.

3116 Jonas commença à prophétiser sous Joas, père de Jéroboam II, roi d'Israël. 838

Ozée sous Ozias, Joathan, Achaz et Ezéchias, rois de Juda, et Jéroboam, roi d'Israël. Il prophétisa durant un siècle.

3194 Joel sous les mêmes rois qu'Osée, et durant autant de temps. 810

3217 Amos commença à prophétiser en Israël la 23e année d'Ozias, et prophétisa durant 28 ans. 787

3219 Isaïe prophétisa en Juda la 25e année d'Ozias, et continua sous Achaz et Ezéchias. La tradition des Juifs et des Pères mêmes, est que Manassès, fils d'Ezéchias, le fit mourir; de sorte qu'il aurait prophétisé durant tout un siècle. 785

Abdias prophétisait en Israël du même temps qu'Isaïe en Juda.

3246 Michée fut sous les rois de Juda Joathan, Achaz et Ezéchias, durant plus de 50 ans. Jonas semble en ce temps avoir été envoyé à Ninive. 758

3291 Nahum commença à prophétiser après que les dix Tribus furent emmenées captives, pour consoler tant le peuple qui restait, que celui qui avait été emmené. 713

3375 Jérémie commença à prophétiser en Juda la 13e année de Josias, et y prêcha durant 45 ans. Ayant ensuite été emmené en Egypte, il y fut lapidé. Baruch était aussi de son temps; et quoiqu'il fût de très-grande famille, il lui servait de secrétaire. 629

Sophonias et Habacuc étaient encore du même temps.

3398 Daniel commença à prophétiser à Babylone presque enfant, sous Nabuchodonosor, et continua jusqu'au temps de Cyrus, c'est-à-dire, environ la 85e année de son âge. Et quoiqu'il eût obtenu par ses prières l'accomplissement des Prophéties par la délivrance du peuple, il y a apparence néanmoins qu'il mourut en ce pays étranger, sans être jamais retourné en Judée. 606

3409 Ezéchiel qui était de la race des Prêtres, et l'un des captifs emmenés avec Jéchonias par le roi Nabuchodonosor, commença 5 ans après à prophétiser à Babylone, et continua durant 22 ans. 595

3485 Aggée prophétisa en Judée lorsque le peuple fut revenu, et l'accusa d'être trop lent à rebâtir le Temple. Zacharie fut de son temps. 519

3550 Malachie fut le dernier des Prophètes, et semble avoir été du même temps que Néhémie, vers la fin du règne d'Artaxercès Longuemain. Ainsi il paraît que le temps des Prophètes a duré plus de 400 ans. 454

Il est remarquable que tous les sages de la Grèce, si célèbres dans l'antiquité païenne, ne sont venus que depuis les Prophètes. Pythagore alla même à Babylone, où il apprit quantité de choses des Juifs dont il se servit dans sa Philosophie; et Platon qui a aussi mis plusieurs choses des livres de Moyse dans les siens, était près de 200 ans après tous ceux-ci. Que si quelqu'un veut voir les preuves de tout ce qu'on allègne dans cet abrégé, qu'il consulte la Chronologie sainte dont ceci est tiré.

TABLE

ET IDÉE ABRÉGÉE

DE L'ANCIEN TESTAMENT.

	Chapitres.	*Versets.*
La Genèse	50	en 1530
L'Exode	40	1210
Le Lévitique	27	858
Les Nombres	36	1298
Le Deutéronome	34	959
Josué	24	658
Les Juges	21	617
Ruth	4	85
Les Rois, liv. I	31	821
Les Rois, liv. II	24	695
Les Rois, liv. III	22	815
Les Rois, liv. IV	25	719
Les Paralipomènes, liv. I	29	940
Les Paralipomènes, liv. II	36	822
Esdras, liv. I	10	280
Néhémias, II d'Esdras	13	404
Tobie	14	298
Judith	16	346
Esther	16	275
Job	42	1056
Les Psaumes de David	150	1070
Les Prov. de Salomon	31	2511
L'Ecclésiaste	12	915
Le Cant. des Cantiques	8	228
La Sagesse	19	116
L'Ecclésiastique	51	438
Isaïe	66	1585
Jérémie	52	1298
Les Lamentations	5	154
		1452
Baruch	6	213
Ezéchiel	48	1273
Daniel	14	531
Ozée	14	198
Joel	3	73
Amos	9	147
Abdias	1	21
Jonas	4	48

	Chap.	Vers.
Michée	7	en 104
Nahum	3	47
Habacuc	3	56
Sophonie	3	53
Aggée	2	38
Zacharie	14	211
Malachie	4	55
Les Machabées, liv. I	16	929
Les Machabées, liv. II	15	578
Total de l'ancien Testament	1074	(a). 27880

NOUVEAU TESTAMENT.

Le S. Ev. selon saint Matthieu	28	en 1070
S. Marc	16	677
S. Luc	24	1151
S. Jean	21	879
Total des Evangélistes	89	3777
Les Actes des Apôtres	28	1004

Les 14 Epîtres de saint Paul.

L'Epître aux Romains	16	433
la I. Epître aux Corinth	16	437
la II. Epître aux Corinth	13	255
l'Epître aux Galates	6	149
l'Epître aux Ephésiens	6	155
l'Epître aux Philippiens	4	104
l'Epître aux Colossiens	4	95
la I. Epître aux Thess	5	89
la II. Epître aux Thess	3	46
la I. Epître à Timothée	6	113
la II. Epître à Timothée	4	83
l'Epître à Tite	3	46
l'Epître à Philémon	1	25
l'Epître aux Hébreux	13	303
l'Epître Catholique de saint Jacques	5	108
la I. Epître de saint Pierre	5	105
la II. Epître de saint Pierre	3	61
la I. Epître de saint Jean	5	105
la II. Epître de saint Jean	1	13
la III. Epître de saint Jean	1	14
l'Epître Cath. de saint Jude	1	25
l'Apoc. de saint Jean Apôtre	22	405
Total du nouveau Testament	260	7950

(a) Selon d'autres, 27793.

TABLE

DES MATIÈRES,

OU TOUT CE QU'IL Y A DE PLUS CONSIDÉRABLE DANS LA SAINTE BIBLE SE TROUVE RAMASSÉ SOUS CERTAINS TITRES.

Le premier nombre marque le chapitre, et le second le verset; et lorsqu'il n'y en a qu'un, c'est qu'il est parlé dans le chapitre entier du sujet marqué.

† *Cette Croix fait entendre qu'on cite un nouveau chapitre.*

— *Cette barre entre deux chiffres: qu'il faut lire depuis l'un jusqu'à l'autre.*

A.

B.

D.

E.

F.

H.

I.

J.

L.

M.

N.

O.

Q.

R.

S.

T.

Z.

FIN.

BESANÇON, TYPOGRAPHIE D'OUTHENIN CHALANDRE FILS.

